This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

5

REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE MILITAIRE SUISSE

Dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

CINQUIÈME ANNÉE — 1860

LAUSANNE
IMPRIMERIE CORBAZ & ROUILLER FILS

1860

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
DEC - 3 1973
U2
R49
v.5
1860

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

CINQUIÈME ANNÉE — 1860

N° 1.

5 JANVIER. — Société vaudoise des officiers et aspirants d'état-major, etc. — Habillement et équipement. — Camp d'Aarberg *(fin)*. — Bibliographie. *Combat à la baïonnette. Bugeaud.* — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite), bataille de Magenta.*

N° 2.

18 JANVIER. — Habillement et équipement *(suite)*. — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite).*

N° 3.

4 FÉVRIER. — Armement, habillement et équipement. — Hausses du canon rayé. — Note sur le calcul des vitesses initiales. — Des bataillons de chasseurs. — Bibliographie. *Question de Savoie.* — Nouvelles et chronique.

N° 4.

18 FÉVRIER. — Considérations sur le campement, le logement, la nourriture et l'équipement de la troupe. — Tableau des écoles fédérales en 1860. — Note sur le calcul des vitesses initiales. — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite).*

N° 5.

5 MARS. — Considérations sur le campement, le logement, la nourriture et l'équipement de la troupe *(fin)*. — Opinion de Garibaldi sur la tactique moderne et observations à ce sujet. — Des fortifications en Suisse. — Deux mots à la *Militär-Litteratur-Zeitung* de Berlin. — Du recrutement dans les armes spéciales du canton de Vaud. — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite).*

N° 6.

17 MARS. — Des fortifications en Suisse *(suite)*. — Canon Withworth. — Rapports officiels français sur la campagne d'Italie en 1859. *Opérations dans l'Adriatique. Service des télégraphes.* — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite).*

N° 7.

4 AVRIL. — De l'organisation du service de santé dans les armées françaises et autrichiennes pendant la dernière guerre. — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite).*

N° 8.

18 AVRIL. — A propos de la question du jour (Affaires de Savoie). — Cavalerie. — Les frontières de la France. — Le canon Armstrong et le canon Withworth. — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite).*

N° 9.

7 MAI. — Un mot sur les dernières nominations à l'état-major fédéral. — Les frontières de la France *(suite).* — Répartition de l'armée fédérale. — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite).*

N° 10.

18 MAI. — Étude sur les canons rayés. — Les Frères Rüstow. — De la fabrication des armes de guerre en France. — École centrale. — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* — Campagne d'Italie de 1859 *(suite).*

N° 11.

1er JUIN. — Menus propos sur la question de Savoie. — Biographie du maréchal Reille. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite).*

N° 12.

15 JUIN. — Des intérêts stratégiques de la France et de la Suisse. — De la nouvelle tenue fédérale. — Bibliographie. *Idées sur une organisation militaire rationnelle en Suisse. Considérations sur les causes des succès de Napoléon III en Italie.* — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite).*

N° 13.

1er JUILLET. — Société militaire fédérale. — Études sur les canons rayés (2e article). — Utilité des chemins de fer et télégraphes à la guerre. — Bibliographie. *Armes rayées; divers.* — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(fin).*

N° 14.

15 JUILLET. — Nécrologie (Le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte. Le général Bismark). — Un fusil se chargeant soi-même. — Société militaire fédérale (Programme de la réunion de Genève). — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* Couverture et titres du volume *La campagne d'Italie en 1859*

N° 15.

1er AOUT. — Nécrologie (Le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte *(fin)*. — Justice militaire. — Ecole centrale. — Nouvelles et chronique.

N° 16.

20 AOUT. — Société militaire fédérale. Réunion annuelle de 1860, à Genève. — Rapport de gestion du Département militaire fédéral pour 1859. — Organisation de la landwehr. — Tableau comparatif des principales batailles depuis le XVIIe siècle jusqu'en 1859. — Nouvelles et chronique.

N° 17.

1er SEPTEMBRE. — Camp de Châlons. — Rapport de gestion du Département militaire fédéral pour 1859 *(suite)*. — Ordonnance sur l'organisation de la landwehr. — Bibliographie. *Opinions des généraux sur la guerre de Pologne en 1831.* — Nouvelles et chronique.

N° 18.

10 SEPTEMBRE. — Camp de Brugg. Dispositions pour les manœuvres de la division. — Procès-verbaux de la réunion fédérale des officiers à Genève. — Nouvelles et chronique.

N° 19.

1er OCTOBRE. — Camp de Châlons. — Rapport de gestion du Département militaire fédéral pour 1859 *(suite)*. — Nouvelles et chronique.

N° 20.

10 OCTOBRE. — Quelques observations sur la répartition et la composition des états-majors. — Affaires d'Italie. — Bibliographie. *De l'armée fédérale allemande. De la guerre défensive en Suisse. Lettres de Poplimont sur la campagne d'Italie en 1859.* — Société militaire fédérale. — Nouvelles et chronique.

N° 21.

1er NOVEMBRE. — Affaires d'Italie. — Artillerie de position. — Des Ambulances. — Bibliographie. *Canons rayés Armstrong et Whitworth. Manuel pratique des tribunaux militaires français.*

N° 22.

22 NOVEMBRE. — Affaires d'Italie. — Rapport sur l'expédition des Marches et de l'Ombrie *(fin)*. — Rapport sur une visite à l'école de tir de Hythe. — Bibliographie. *Système de défense de l'Angleterre. Nécessité d'une place forte fédérale pour la défense ds la Suisse.* — *SUPPLÉMENT.* Rapport de gestion du Département militaire pour 1859 *(suite)*.

N° 23.

11 DÉCEMBRE. — Affaires d'Italie. — Combat de la Singine. — Rapport sur une visite à l'école de tir de Hythe *(fin)*. — Réunion annuelle de la Société d'état-major et des armes spéciales du canton de Vaud. — Bibliographie. *Des nouvelles armes rayées, par Léon Marès.*

N° 24.

28 DÉCEMBRE. — Affaires d'Italie. — Rapport du Conseil fédéral sur les routes stratégiques. — Bibliographie. *L'art de combattre l'armée française.* — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* Rapport de gestion du Département militaire fédéral pour 1859 *(fin)*. — Correspondance. — Tableau des assemblées de la Société militaire fédérale.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 1 **Lausanne, 5 Janvier 1860** **Ve Année.**

SOMMAIRE. — **Société vaudoise des officiers et aspirants d'état-major, etc. Habillement et équipement. — Camp d'Aarberg** *(fin)*. — **Bibliographie.** *Combat à la baïonnette. Bugeaud.* — **Nouvelles et Chronique.** — *SUPPLÉMENT.* **Campagne d'Italie de 1859** *(suite), bataille de Magenta.*

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

ET ASPIRANTS DE L'ÉTAT-MAJOR ET DES ARMES SPÉCIALES.

La réunion annuelle de 1859 a eu lieu le 3 décembre, à la maison de ville, à Lausanne, sous la présidence de M. le colonel Wenger. Une soixantaine d'officiers et aspirants de diverses parties du canton, ainsi que de Genève, étaient présents, dont MM. les colonels Charles Veillon, Delarageaz, Wenger, MM. les lieutenants-colonels Melley, Quinclet, Gautier, MM. les majors de Mandrot, Henchoz, Marcel, etc.

La séance a été ouverte à 11 heures du matin.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le président donna connaissance des deux pétitions adressées à l'autorité cantonale au sujet de la mise sur pied des batteries d'artillerie et du casernement à Bière, ainsi que des réponses faites au comité. L'assemblée décide de maintenir sa demande quant au second point.

M. le major *de Mandrot* communique un travail sur l'organisation et l'emploi des bataillons de chasseurs, dont l'assemblée vote l'impression dans la *Revue militaire suisse.*

M. le lieutenant *Curchod* lit le rapport de la commission dont M. Spengler est rapporteur, sur les bois à employer dans la construction des voitures de guerre. Cette étude, émanant d'officiers spécialement qualifiés pour traiter une telle matière, est renvoyée à la commission d'artillerie.

M. le lieutenant *Liardet* présente un rapport sur les ouvrages de fortification faits l'été dernier au passage du Simplon et spécialement à Gondo, pendant la campagne d'Italie. Le travail est accompagné de planches donnant l'état des localités et des constructions. L'assemblée entend à cette occasion d'intéressants développements sur les fortifications du Valais donnés par M. le lieutenant-colonel Gautier.

M. le capitaine *Van Berchem* lit un mémoire sur les rassemblements fédéraux de troupes et sur les manœuvres qu'on y met en pratique. Ce mémoire, rempli de données et d'observations instructives, fait une critique aussi sévère que juste du système usité aux camps d'Aarberg et autres. Il conclut à ce qu'on ne partage pas la troupe en deux corps et à ce qu'on représente l'ennemi par des jalons. L'assemblée, vu l'importance de ce travail, le renvoie à une commission spéciale d'officiers d'état-major.

M. le lieutenant *Cérésole* donne lecture du rapport de la commission, dont M. le lieutenant-colonel Melley est rapporteur, sur les manœuvres de force. Renvoyé à la commission d'artillerie.

M. le capitaine *Grand* lit un mémoire sur les bivouacs et les meilleures conditions de leur emplacement, auquel l'assemblée vote des remerciements.

M. le lieutenant-colonel *Quinclet*, chargé par la réunion précédente de faire rapport sur la question des nouvelles selles pour la cavalerie et les sous-officiers, présente l'échantillon d'un nouveau modèle à étudier ultérieurement, et donne à cette occasion quelques explications verbales qui font sentir la nécessité d'une étude sérieuse de cet objet. L'assemblée décide d'inviter M. le lieutenant-colonel Quinclet à continuer ses essais et de mettre à sa disposition les fonds nécessaires à cet effet.

M. le capitaine *Lecomte* soumet quelques comparaisons entre l'organisation de l'état-major fédéral et celle des états-majors des trois armées en lutte dans la dernière guerre. Il signale entr'autres : 1° que vu l'absence en Suisse du *régiment*, la tâche de nos brigadiers est plus compliquée ; 2° que nos lieutenants-colonels fédéraux, — si mal employés dans notre système actuel qu'il n'y a qu'une *vingtaine* d'emplois réels de ce grade, tandis qu'ils doivent alimenter les cadres actifs d'une *cinquantaine* de colonels, — devraient être attachés d'une façon quelconque aux états-majors de brigade. Renvoi de cette question à la commission spéciale d'état-major.

M. le lieutenant *Davall* lit un mémoire comparatif sur l'ancien et le nouveau modèle de harnais d'ordonnance, qui indique entr'autres plusieurs vices frappants de la nouvelle nomenclature. Renvoi à la commission d'artillerie.

M. le lieutenant *Cérésole* présente un petit modèle d'un nouveau système d'essieu pour les voitures de guerre, inventé par M. Marquis, serrurier à Vevey. Renvoi à la commission d'artillerie.

Diverses décisions concernant l'administration de la Société: renouvellement du comité, achat de livres, nouvel emplacement pour la

bibliothèque, etc., sont encore votées par l'assemblée, puis la séance est levée à 4 heures.

Un gai banquet réunit ensuite les sociétaires à l'hôtel Gibbon, où l'entrain et la plus vive cordialité régnèrent jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. De bonnes paroles et de nombreux toasts y alternèrent sans cesse avec de patriotiques refrains et de gais couplets, et, pour compléter l'animation de la soirée, la fanfare de Lausanne, dirigée par M. Pittet, fit aux officiers l'aimable surprise d'une charmante sérénade.

HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT.

Le n° 61 de la *Feuille fédérale* publie un rapport et un projet du Conseil fédéral sur des réformes à apporter dans l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale. Ce projet bouleversant de nouveau, d'une manière complète, l'état de choses actuel, nous croyons devoir reproduire l'exposé des motifs dans sa plus grande partie, en y ajoutant quelques annotations.

Le rapport débute par un historique instructif des dispositions actuellement en vigueur sur la matière, c'est-à-dire de la loi du 27 août 1851 et du règlement du 27 août 1852, qui ont coûté, on le sait, trois ans et demi d'efforts, d'essais et de peines, pour arriver enfin au jour. Ces renseignements, bien étudiés et accompagnés de toutes les dates voulues, sont fort intéressants et auront sans doute du poids dans le prochain débat. Mais la conclusion qu'en tire le rapport nous paraît tout à fait fausse. Il nous semble que ces efforts, bien loin de démontrer la nécessité d'adopter *promptement* et presque les yeux fermés des résolutions qui détruiront tout ce qui existe, sans qu'on soit d'accord sur ce qui le remplacera, doivent, au contraire, engager l'assemblée fédérale à procéder avec une grande circonspection, et à ne rien changer au système actuel, sans avoir mûrement *expérimenté* et *reconnu meilleur* un nouveau système.

C'est ainsi qu'on procède, au reste, dans tous les pays où l'on prend le militaire au sérieux. Malheureusement de tristes antécédents peuvent faire craindre une marche opposée chez nous.

Chacun se rappelle la manière dont fut enlevée, pour ne pas dire pire, la sanction des célèbres règlements d'exercice pour l'infanterie. On commença par abolir un bon règlement, connu de tous, pour le remplacer par une *amélioration* mise à l'essai provisoirement; puis, au bout de deux ans et avec le secours de quelques replâtrages, on transforma le provisoire en définitif, entr'autres par la raison que les troupes du canton de Zoug étaient déjà instruites au nouveau port d'armes!

C'est ainsi que l'armée fédérale s'est vu doter d'une innovation, mauvaise copie autrichienne, inférieure sur 7 à 8 dixièmes de ses points essentiels au règlement de 1847.

Contents et mécontents, chacun en fin de compte s'y rangea pour sortir d'embarras, car rien ne manqua pour que la leçon fût complète. Pendant la fabrication réglementiste, une campagne survint, se présentant sous des apparences sévères, et pendant laquelle l'armée avait trois règlements de manœuvre, c'est-à-dire qu'en fait elle n'en avait point. Le commandant en chef dut suppléer à ces lacunes par de petites instructions prescrites et étudiées à la hâte.

Aujourd'hui, à propos de la question pendante, on s'apprête à marcher dans les mêmes errements. On débute par déclarer aux troupes qu'elles ont un habillement qui les empêche de manœuvrer, un équipement qui doit les faire tuer et un armement qui ne vaut rien; puis, quand on aura réussi à placer l'armée sous d'aussi tristes impressions, on lui donnera le spectacle de chefs et de magistrats ne pouvant s'entendre pour proposer quelque chose de mieux, ou même aboutissant, de guerre lasse, à quelque chose de pire.

Citons maintenant le rapport :

« Ce fut ainsi, dit textuellement cette pièce, qu'après plus de deux ans on était enfin parvenu à établir des prescriptions introduisant une uniformité convenable à la place des formes diverses qui avaient régné dans l'armée fédérale par suite des ordonnances cantonales.

„ Mais lorsque l'uniformité successivement introduite eut fait disparaître cette diversité, le désir de nouveaux changements se manifesta de plus en plus, se justifiant à certains égards. On trouvait surtout que le frac était en lui-même peu conforme au but en même temps que faisant obstacle à d'autres améliorations, comme par exemple une coiffure plus légère, une meilleure coupe des pantalons, puis l'on désirait des marques de grade plus convenables que les épaulettes, la buffléterie noire, etc.

„ Les attaques se dirigèrent tout particulièrement contre le frac, mais elles divergèrent sur un point. Une partie des adversaires voulait purement et simplement supprimer le frac, sans le remplacer par une autre pièce d'habillement, tandis que les autres voulaient y substituer la tunique. Les premiers soutenaient que la capote et la veste à manches suffisaient au soldat et que l'habit d'uniforme était un surcroît inutile qui charge l'homme et coûte beaucoup d'argent aux cantons; que la suppression de cette partie d'habillement se justifiait dès lors pleinement par des motifs de convenance et d'économie. On pouvait, disaient-ils, donner une forme un peu plus élégante à la veste à manches.

„ D'autre part, on trouvait que la veste à manches était insuffisante comme habillement militaire proprement dit. La veste peut bien suffire pour l'instruction ordinaire et pour les divers travaux militaires, sans qu'il y ait besoin qu'elle soit en drap ; mais elle ne représente pas un habillement militaire proprement dit ; un vêtement militaire doit avoir quelque chose de flatteur et seyant bien, but qui ne sera jamais atteint par la veste à manches ; il faut que le soldat ait plaisir à le porter et à le tenir propre, soin qui se reportera tout naturellement aussi sur les armes et les autres parties de l'équipement, en réveillant et entretenant le goût de l'ordre et de la propreté. Un tel vêtement devrait aussi servir à cacher la coupe souvent défectueuse du pantalon, ainsi que les marques d'usure qui se produisent très facilement et promptement aux fonds et ne peuvent souvent pas être aussitôt réparées. Il importe en outre que cet habillement ait des poches dans lesquelles l'homme puisse tenir divers petits objets, surtout si l'on veut adopter une coiffure plus légère, laquelle ne devra plus, comme auparavant, servir pour ainsi dire de magasin. Les petites poches d'une veste à manches, placées très incommodément presque sous les bras, ne suffisent plus à cet effet. Quant aux officiers, une veste à manches les habillerait fort mal, tandis qu'en leur donnant un habillement d'une forme particulière, essentiellement différente de celui du soldat, celui-ci s'en trouverait blessé, alors surtout que son habillement serait tronqué et de chétive apparence. Au point de vue sanitaire, la veste à manches convient aussi peu qu'au point de vue esthétique, d'après lequel les hanches et la partie inférieure doivent être couverts et protégés, et à plus forte raison si le large pont du pantalon doit être remplacé par la brayette plus commode. Par les temps froids, une camisole de laine ne pourrait pas être portée sous la veste à manches comme sous la tunique, sans gêner les mouvements du soldat et lui donner un extérieur lourd. En ce qui regarde la question de l'économie, une veste convenablement ornée ne viendrait pas à meilleur marché qu'une tunique plus simple, plus convenable et habillant beaucoup mieux. Toutes ces considérations militent dès lors pour faire préférer la tunique au frac, faculté étant laissée d'y joindre une veste à manches légère pour ménager la tunique.

„ Le Conseil fédéral partage entièrement cette dernière manière de voir, de telle sorte que, répondant à la question posée par l'arrêté du Conseil national du 29 janvier 1859, il conclut “ à ce que pour un habillement militaire couvenable deux vêtements sont nécessaires, et aussi suffisants, qu'un troisième n'est pas nécessaire, mais qu'une veste à manches ordinaire ne remplit pas le but d'un vêtement, et que, par conséquent, ces vêtements consistent dans une bonne capote de drap et une tunique courte aussi de drap. „

" Jusqu'à ce que la tunique soit procurée, le frac demeure obliga-
„ toire. „

" Dans les cantons où, pour ménager la tunique, on voudra donner
„ une veste à manches pour les exercices et les corvées, elle sera
„ admise, mais ne pourra être que d'étoffe légère. Il ne sera admis de
„ vestes d'écurie en laine que pour la cavalerie et le train. „

„ Le Consil fédéral propose la tunique en général pour toutes les armes, officiers et soldats, ainsi que pour l'artillerie et la cavalerie, mais très courte pour ces deux armes. Cet habit court ne sera pas gênant tout en sauvant le principe de la plus grande uniformité possible. Autrement, on tomberait dans des anomalies, ou en laissant la capote aux officiers de l'artillerie en opposition au frac de la troupe, ou alors en donnant aussi le frac aux officiers de l'état-major fédéral d'artillerie. Un système comme l'autre aurait ses inconvénients, notamment celui de rendre beaucoup plus difficile l'avancement d'un sous-officier au grade d'officier, alors qu'il devrait se procurer un nouvel uniforme.

„ Selon l'avis du Conseil fédéral, la tunique devrait avoir une certaine ampleur, deux rangs de boutons, *bleu foncé* pour les armes du génie, de l'artillerie et de l'infanterie et *vert foncé* pour l'état-major général, la cavalerie et les carabiniers.

„ Elle doit avoir de l'ampleur pour faciliter les mouvements, être pourvue de deux rangs de boutons pour la rélargir lorsque celui auquel elle est délivrée devient plus large et plus gros. Il est ainsi possible de lui donner une forme plus élégante qu'en la faisant juste avec un seul rang de boutons. Les tuniques confectionnées d'après le dernier système habillent bien l'homme, mais seulement quand elles sont faites sur sa mesure et qu'il n'a pas grossi. Mais avec notre système d'habillement la confection sur mesure et le renouvellement fréquent de l'uniforme ne sont pas possibles. L'habit ample à deux rangs de boutons mérite donc la préférence. Au point de vue sanitaire il est aussi préférable, comme protégeant mieux la poitrine.

„ Nous proposons la couleur bleu foncé, par la raison que, teint en laine, ce drap est de beaucoup le plus solide, qu'il est susceptible d'une teinte plus uniforme sans présenter des nuances les plus diverses, que beaucoup de cantons ont encore des approvisionnements considérables de ce drap, que l'on est habitué à cette couleur, et que l'homme qui en est habillé est astreint à une rigoureuse propreté.

„ Quant à l'état-major général, la cavalerie et les carabiniers, le vert foncé habille bien et convenablement; un changement à l'égard de ces armes ne se justifierait pas.

„ En ce qui touche la question des frais, nous estimons que par l'adoption des principes par nous proposés on obtiendra non seulement

un habillement plus convenable que celui actuel, sans surcroit de dépense et que même il en résultera une sensible économie pour les cantons.

„ La tunique, exigeant un peu plus de drap reviendra, il est vrai, à quelques francs plus cher que le frac ; en compensation on économisera une assez grande quantité de drap rouge, et aussi un peu de drap sur le pantalon à brayette ; de plus, la tunique avec des poches convenables, permet de remplacer la coiffure actuelle par une plus légère, de plusieurs francs moins chère, beaucoup plus commode et saine, indépendamment de ce que la suppression de la veste à manches de drap procurera une notable économie et allégera le havresac.

„ A la fin de ce rapport nous établirons une récapitulation des frais.

„ Notre première proposition est donc :

" 1. *De pourvoir chaque soldat de deux vêtements, savoir la tu-*
„ *nique et la capote.* „

" *Une veste à manches légère demeure facultative, mais ne peut*
„ *être d'étoffe laine pour l'infanterie, les carabiniers et le génie.* „

(A suivre.)

CAMP D'AARBERG.

(Suite et fin.)

En conséquence les troupes du corps de l'est se trouvaient le 7, au matin, dans les positions suivantes :

L'avant-garde composée de toute la cavalerie et de 2 compagnies d'infanterie et de carabiniers sur la grande route vers Bühl. Le gros formé par 3 bataillons, 3 compagnies de carabiniers et 10 canons à Werthof. La colonne destinée à tourner l'aile gauche dans la direction de Jensberg, derrière Worben. Le combat fut ouvert par l'avant-garde ; son chef, le major Scherer, la fit marcher avec fermeté sur Worben, ce village fut évacué après qu'on eut échangé un petit nombre de coups de fusil ; s'en étant emparé, il se développa du côté de Herchrigen et chercha à engager l'ennemi à se retirer en faisant avancer son aile gauche.

Le colonel de Salis plaça au centre ses canons pointés contre le camp de Jens, et dirigea sur le village de Jens son infanterie, en tête de laquelle marchait un épais essaim de tirailleurs.

Ici le corps de l'ouest ne résista pas comme on l'avait attendu, et se retira rapidement sur le plateau de Bellmont par le ravin situé derrière Jens, soit que l'absence de munition d'artillerie le contraignît à cette mesure, soit que Schwarz craignît de se trouver dans l'embarras, s'il était dans le cas de traverser en se retirant le profond ravin pendant qu'il luttait avec l'ennemi.

Le corps de l'est n'eut donc pas beaucoup de peine à occuper la position du

camp et le village de Jens; l'artillerie se plaça dans le camp et canonna les hauteurs sur lesquelles se formèrent les troupes du corps de l'ouest; l'infanterie dont l'aile droite faisait saillie, marcha sur Bellmont par le chemin direct; le bataillon n° 40 du corps de l'ouest, chargé de défendre spécialement ce débouché et le bord du bois qui le surplombait, se pressa trop de reculer et laissa la clef du plateau entre les mains des tirailleurs de l'ennemi qui étaient développés en masses. Celui-ci n'hésita pas à tirer avantage de cette retraite non justifiée.

La batterie de 6 suivit, avec une énergie digne d'être mentionnée, les premiers bataillons qui gravirent le bord du plateau.

Schwarz, qui commandait au centre, voulut réparer la faute commise à son aile gauche et, par un mouvement offensif, pour lequel il rassembla ce qu'il avait sous la main, savoir sa cavalerie et 2 $^1/_2$ bataillons d'infanterie, repousser l'adversaire contre Jens; mais au moment même où il entreprenait cette attaque, une batterie du corps de l'Est avançait sur la ligne; l'autre batterie de 12, n° 5, la suivait après peu d'instants et malgré l'énergie de sa cavalerie, il dut céder à leur feu, dont la violence augmentait de minute en minute, parce que son artillerie, qui avait presque épuisé sa munition, ne pouvait le soutenir que faiblement.

Cependant le détachement de son aile droite, suivi avec lenteur par l'avant-garde du corps de l'Est, était également arrivé à Bellmont et fut employé à défendre ce village pour couvrir la retraite sur Nidau, devenue inévitable.

Dans ce moment fut donné le signal de suspendre les hostilités.

Le corps de l'Est se préparait à attaquer encore une fois vigoureusement l'ennemi dans son flanc gauche et à le jeter dans le lac, et cela à l'aide de la colonne qui venait d'arriver, après l'avoir tourné en traversant le Jensberg.

Immédiatement après la suspension du combat, toutes les troupes de la division furent formées en trois colonnes correspondant à chacune des directions qu'elles devaient prendre pour rentrer dans leurs foyers.

La première colonne, sous le commandement du colonel de Salis, était composée des batteries n°s 5, 11 et 25, des compagnies de carabiniers n°s 3 et 17, des bataillons n°s 6, 67 et 84 et de la compagnie de carabiniers n° 8; elle se plaça devant Nidau, à gauche de la route.

La seconde colonne, commandée par le colonel Schwarz, était composée des bataillons n°s 37, 40, 81 et de la compagnie de carabiniers n° 19; elle se plaça à droite de la route, un peu en arrière.

La 3e colonne, placée sous le commandement du colonel Audemars, formée par les bataillons n°s 10 et 39, les compagnies de carabiniers n°s 1, 25 et 29 et les compagnies de cavalerie n°s 5, 11, 15, 17 et 21, demeura à Bellmont.

Les guides restèrent avec la seconde colonne.

Les troupes, ayant pris un rafraîchissement d'extra, défilèrent dans le meilleur ordre devant l'inspecteur et le commandant du rassemblement. Puis elles se rendirent dans leurs cantonnements, qui étaient disposés de telle sorte que, pour y arriver, elles durent marcher dans la direction qu'elles avaient à suivre pour ren-

trer dans leurs foyers. Ce même soir on fit partir par chemin de fer 1 $^1/_2$ bataillon et par bateau à vapeur 1 dit.

. . . . . .

Nous avons déjà plusieurs fois donné à entendre que l'on a pu être content du résultat total du rassemblement de troupes. Nous croyons devoir répéter encore la chose dans ce dernier article. Le travail des officiers chargés de la conduite des troupes et de ces dernières a pu satisfaire. Sans doute il y a eu aussi bien des fautes commises, mais il ne faut pas oublier que le temps accordé pour ces manœuvres est trop court pour rectifier et achever complétement tous les points de détail. La brièveté du temps astreint d'ailleurs à des efforts considérables, et la fatigue des troupes a pris souvent le caractère d'obstacle. Il serait donc à désirer d'alléger une autre fois les labeurs de celles-ci en plaçant dans la durée du rassemblement quelques jours de repos.

Mais le point dont l'importance domine tous les autres, est que le rassemblement de 1859, nous a assuré un espèce de système dont l'expérience a confirmé la bonté, et qui, avec des modifications jugées nécessaires, peut servir de base pour des manœuvres futures. Cette fois nous avons eu huit jours d'exercice proprement dit; d'abord deux jours d'école de brigade, puis un jour de manœuvre de divisions, quatre jours de manœuvre de campagne, et un dimanche occupé par un service religieux et une parade.

Deux jours consacrés à l'école de brigade n'étaient pas de trop; il serait même désirable d'employer une journée de plus à ces exercices, mais les circonstances ne pourraient guères le permettre; en revanche ne manœuvrer qu'un seul jour avec toute la division, c'est trop peu, il faut ajouter un jour. Nous aurions donc voulu quatre jours de manœuvres de brigade et de division. A ces exercices succèderont un jour de repos, pour lequel le dimanche, célébré par un service religieux dans les cantonnements, convient le mieux. Si l'on veut faire commencer les manœuvres de campagne le 6e jour, il faut que déjà le jour du repos les deux corps soient séparés; les avant-postes pourraient être disposés le soir. Les 6e, 7e, 8 et 9e jours seraient réservés aux manœuvres de campagne. L'on pourrait peut-être pourvoir à ce que les fatigues du 8e jour fussent moins considérables que celles des autres. Le 10e jour serait consacré au repos et au nettoyage des effets. L'après-midi les corps seraient inspectés par les brigadiers et occuperaient des cantonnements de marches afin de reprendre le chemin de leurs foyers le 11e jour. De cette manière les fatigues seraient réparties d'une manière plus égale. Le dernier jour de relâche est fort nécessaire afin de n'être pas dans le cas de renvoyer les troupes dans leurs cantons avec des effets sales.

Nous croyons donc que l'on pourrait se contenter de 10 jours d'exercices pour les rassemblements de troupes ordinaires; cette durée ne comprend pas le temps consacré à préparer les troupes, mais seulement celui employé par les manœuvres de la division réunie.

En ce qui concerne le temps employé aux exercices préparatoires, nous avons

déjà inséré au n° 18 qu'il n'a pas été suffisant pour tous les corps. Ce défaut s'est fait sentir surtout dans les armes spéciales, pour lesquelles ce cours préliminaire a été considérablement abrégé. Il est nécessaire qu'avant d'arriver sur la ligne, ces dernières aient achevé au moins jusqu'aux trois-quarts leur cours de répétition.

Les compagnies de carabiniers, par exemple, n'ont eu que quatre jours de préparation proprement dite; ce laps de temps doit être considéré comme tout à fait insuffisant si l'on tient compte de la circonstance que ces compagnies n'avaient fait aucun service depuis deux ans. Sous ce rapport la Confédération ne doit pas se laisser devancer par les cantons. Elle demande à ces derniers d'envoyer aux manœuvres des troupes convenablement préparées. En ce qui concerne les armes qu'elle est chargée d'instruire, elle doit satisfaire aux autres exigences. Plus les troupes de toutes armes qui prendront part à la manœuvre seront préparées, plus l'ensemble de cette dernière réussira.

Dans ce rassemblement l'on a cantonné les troupes; mais les cantonnements n'ayant pas entièrement suffi pendant les manœuvres, on a établi à Jens un petit camp pour 2 bataillons et 2 compagnies de carabiniers. On a beaucoup critiqué cette manière de loger les troupes, et cela un peu à tort. Nous reconnaissons que, occuper des cantonnements, oblige les troupes à des marches d'aller et de retour que l'on évite, par exemple, par des bivouacs; mais nous avons déjà dit que cette fois, on n'avait pas pu recourir à des gîtes en plein air. Il aurait été fort à désirer, par exemple, que l'on eût aussi organisé à Aarberg un petit camp pour 2 bataillons, cela aurait épargné bien des marches. Lors d'un prochain rassemblement, il faudra employer et alterner fréquemment les trois manières de loger les troupes : les cantonnements, les camps et les bivouacs. Cette conviction a gagné tous ceux qui ont pris part au rassemblement d'Aarberg. Peut-être pourrait-on aussi essayer une fois les tentes françaises de bivouac en en confiant à un ou deux bataillons.

Un char à deux chevaux donné à chaque bataillon pour le transport de la cuisine eût beaucoup facilité les choses. Ce char eût aussi pu servir à serrer les subsistances, etc. Ici nous devons ajouter un mot sur le commissariat : Cette fois encore des plaintes se sont élevées contre lui, mais, nous le croyons, à tort; le commissariat s'est acquitté de sa tâche difficile avec beaucoup d'intelligence et de zèle. Il n'arrive que trop souvent que des officiers attribuent au commissariat ce qui est la conséquence de leur négligence et de leur paresse. Maintes fois les ordres donnés n'ont pas été suivis parce qu'on n'a pas pris la peine de les lire attentivement. Si dans un cas pareil, les subsistances qui auraient dû être préparées ailleurs manquèrent ici et là, on s'écrie aussitôt : le commissariat n'a pourvu à rien. Ce moyen d'excuser ses propres fautes est très commode, mais n'est guère équitable. Sans doute le commissariat a manqué en quelque chose, mais ce n'est pas sa faute s'il a manqué. Pour de telles manœuvres il devrait être mis à la disposition du commissaire de division une petite section de chars attelés avec des chevaux de train; 6 à 8 chars à 2 chevaux suffiront complétement. Ce moyen de transport facilite-

rait considérablement le service, les mouvements seraient plus aisés et il serait plus facile de changer la disposition des cantonnements lorsque la chose est nécessaire. L'adjonction de cette section de chars ne causerait guères d'augmentation de dépense, car l'on emploie déjà actuellement des moyens de transports payés à un prix élevé.

L'on se demande de plus combien de troupes il faut appeler à un tel rassemblement; cette fois nous avions une surabondance d'armes spéciales, surtout d'artillerie qui se faisait beaucoup remarquer. Vingt canons pour 7000 hommes, c'est trop; par des dispositions pareilles on implante de fausses idées dans les têtes. En cas de guerre nous ne pourrons jamais donner à une petite division une artillerie aussi nombreuse. Or ce qui n'est pas possible dans la guerre, ne doit pas avoir lieu dans ces exercices qui doivent en offrir une image aussi fidèle que possible. Il faut rectifier les proportions entre les diverses armes. Il y a lieu d'augmenter la force de l'infanterie. Nous croyons que le minimum devrait être trois bataillons répartis en trois brigades. D'après une autre manière de voir très digne d'être prise en considération, la séparation des troupes en deux corps, fort chacun d'au moins quatre bataillons devrait s'effectuer dès le commencement du rassemblement; par cette mesure on éviterait de diviser les brigades, de changer l'ordre de bataille. Nous accordons que ce point mérite d'être pris en considération, mais nous ne pouvons pas y attacher une trop grande valeur. Nous faisons observer que dans la pratique cette division s'effectue assez facilement et n'amène pas de grands embarras. En tout cas pour les manœuvres de division, il sera nécessaire de rompre les brigades dans le cas même que l'on n'organiserait que deux corps dès le commencement.

Tenons-nous en à neuf bataillons répartis en trois brigades et recherchons quelle force devraient avoir les armes spéciales. Il suffirait de six compagnies de carabiniers en moyenne. Si le terrain des manœuvres est très favorable pour cette arme, on pourrait appeler 8 compagnies comme on l'a fait au Luciensteig. On laissera au commandant en chef le soin de les répartir entre les brigades ou de former avec plusieurs compagnies un petit bataillon de tirailleurs. Cette année on a plusieurs fois appliqué avec avantage le dernier système.

Aux neuf bataillons sus-mentionnés, il suffit de joindre 3 batteries, dont 2 d'artillerie légère, une de gros calibre; pour marquer nettement la supériorité de cette arme dans l'un ou l'autre des deux corps en présence, il suffira de lui donner cette dernière.

On pourrait admettre comme force normale de la cavalerie, le chiffre de 4 compagnies ou de 2 escadrons; si le terrain est très favorable aux mouvements de cette arme on peut aller jusqu'à 6 compagnies, même jusqu'à 8. Dans la plaine d'Aarberg, une nombreuse cavalerie convenait parfaitement, tandis qu'au Luciensteig l'on en avait presque trop avec six compagnies.

Nous avons encore à parler des troupes du génie. Il faudra tout
pagnie de sapeurs et une dite de pontonniers avec un équipage

Nous arrivons ainsi à proposer la composition suivante :

9 bataillons d'infanterie de 700 hommes chacun . .	6300	hommes.
6 à 8 compagnies de carabiniers	600 à 800	»
3 batteries d'artillerie.	488	»
4 à 6 compagnies de cavalerie supposées en possession de tout leur effectif	300 à 450	»
2 compagnies du génie	200	»

En tout 7888 ou 8278 hommes auxquels il y aurait à ajouter le personnel des états-majors et des compagnies de guides (il en faudrait toujours au moins une). Nous fixerons ainsi le chiffre de 8000 à 8400 hommes.

Pour ce nombre de troupes, les frais s'élèveraient à environ 200,000 francs, si l'on s'en tient à la durée de 10 jours que nous avons motivée plus haut.

En admettant ce nombre de troupes et des rassemblements annuels, tous les bataillons d'élite seraient dans le laps de 9 ans appelés à une telle réunion militaire, l'on acquerrait par là-même la certitude que chaque officier assisterait pendant son temps de service au moins une fois à un rassemblement de troupes. Si nous tenons compte des quatre bataillons mis sur pied pour passer à l'école centrale, nous aurons chaque année 13 bataillons au service fédéral. Ainsi tous les six ans chaque bataillon d'élite sera appelé au moins une fois à des manœuvres de ce genre. Nous obtenons de plus la certitude que tout officier et soldat d'élite sera exercé pendant son temps de service au moins une fois au service de brigade et de campagne. C'est un progrès auquel nous ne pouvions pas songer il y a 10 ans. Avant d'aller plus loin, nous devons jeter un coup d'œil sur le cours préparatoire des officiers de l'état-major fédéral. Cette fois il devait durer sept jours ; mais en réalité il s'est réduit à cinq jours, puisque déjà le 10 septembre, les états-majors de brigade sont partis pour les districts où se trouvèrent les cantonnements. On devrait avoir au moins sept jours de préparation. Nous avons déjà dit qu'il ne s'agissait pas tant ici d'enseigner la théorie que de raffraîchir le souvenir de ce qu'on a appris précédemment et d'acquérir autant que possible la connaissance du terrain.

Mais tout ceci n'est pas l'affaire de 5 jours. Nous croyons donc qu'il faut exiger 7 jours de préparation effective. Le 8e jour les états-majors de brigades se rendent dans leurs cantonnements ou dans leurs camps, le 9e les troupes arrivent sur la ligne et le 10e commence le service. L'état-major général aurait ainsi environ 20 jours de service sans compter ceux de marche ; les troupes seulement 10. Cette proportion nous paraît être la plus juste.

Nous passons maintenant à une idée d'une portée plus considérable, qui s'est déjà fait jour à la conférence finale des officiers de l'état-major fédéral, réunie à Berne le 21 septembre, et qui, dès lors a trouvé dans le *Bund* un chaud défenseur.

L'officier qui l'a émise dans ladite conférence, M. le colonel Hofstetter, dit avec raison : « Le système actuel est bon pour les officiers qui conduisent les troupes

en sous-ordre; en revanche, il ne suffit pas pour l'instruction des commandants de division; lors d'un rassemblement de troupes, le commandant en chef est, au commencement, presque accablé par les détails de l'organisation, et lorsque celle-ci, étant terminée, l'on en vint aux manœuvres de campagne, il dut abandonner la conduite des deux corps à ses brigadiers et se contenter de diriger autant que possible les manœuvres par de bonnes dispositions; s'il s'immisce trop dans celles-ci, il survient souvent un frottement désagréable qui gêne les mouvements de la machine; s'il s'abstient d'intervenir, surviennent des erreurs et des fautes, dont la responsabilité lui est imputée. Avec tout cela il n'a pas la satisfaction de conduire réellement les troupes et de manœuvrer avec elles devant l'ennemi sur un terrain varié. Nous devons donc organiser ces manœuvres de telle sorte qu'elles servent aussi d'école pour le service de campagne aux commandants de division. Plaçons en présence deux divisions, fortes chacune d'environ 8000 hommes; chacune a un commissariat spécial, un rayon de cantonnement déterminé; chacune s'exerce pendant deux jours à l'école de brigade, puis, pendant deux jours, à celle de division; le cinquième jour est donné au repos; le sixième, les deux divisions se rapprochent jusqu'à la distance d'une demi-journée de marche et disposent leurs avant-postes; les septième, huitième, neuvième et dixième jours, elles manœuvrent l'une contre l'autre, en prenant pour point de départ une supposition générale. Le onzième jour est voué au repos et aux préparatifs du retour dans les foyers. L'inspecteur, aidé par deux ou trois colonels et lieutenant-colonels, fonctionne comme arbitre. C'est l'inspecteur qui émet les suppositions générales et les ordres de chaque jour pour les deux divisions; par ces derniers et des instructions secrètes, il dirige le tout et détermine la victoire ou la retraite. Si cette organisation est trop coûteuse pour qu'on la fasse marcher chaque année, qu'on n'y ait recours que tous les deux ans. Ce système a pour conséquence de créer, pour les divisionnaires, dans les rassemblements de troupes, une source abondante d'instruction dont ils sont actuellement privés. »

Nous accordons tout ceci, mais nous craignons que le moment ne soit pas encore venu de faire un aussi grand pas en avant; nous arriverons tôt ou tard à ce système, qui est le développement naturel de celui suivi actuellement; mais il est difficile que la chose se fasse immédiatement. Dans notre opinion ce n'est pas la question des frais qui est ici décisive, car alors que nous dépensons annuellement 200,000 fr. pour des rassemblements de troupes, il revient au même d'organiser ceux-ci sur une plus grande échelle, mais de ne les avoir que tous les deux ans. Nous croyons, en revanche, que l'on pourrait dès à présent adopter comme principes à suivre les dispositions suivantes :

Les rassemblements de troupes forment l'achèvement de l'instruction militaire de notre armée;

Ils sont simples ou doubles;

Le rassemblement de troupes simple sera composé d'au moins 8000 hommes;

Le double rassemblement de troupes sera formé de deux divisions comptant, réunies, au moins 16,000 hommes ;

Aussi longtemps que nous nous en tenons au système des rassemblements simples , il y en aura chaque année ; à cet effet, il sera alloué un crédit de 200,000 fr. ;

Les rassemblements doubles n'ont lieu que tous les deux ans, et il leur sera affecté un crédit de 400,000 fr.

En adoptant ces bases on pourra, dès que le moment en sera venu, mettre à exécution la dernière idée.

Mais surtout tenons ferme à l'opinion que les rassemblements de troupes sont le seul moyen de former convenablement nos milices au service de campagne ; que, par conséquent, il ne faut, à aucune condition, quitter la voie où l'on est entré. Les anciens camps de Thoune ont été suffisamment remplacés par l'heureuse organisation de l'école centrale de 1854 ; l'école centrale est la préparation, le rassemblement de troupes offre l'application. Si nous restons fidèles à ce système, que nous corrigions les lacunes qu'il a encore, nous atteindrons certainement en peu d'années un beau résultat. Déjà actuellement on remarque dans chaque occasion que notre armée est plus apte que précédemment au service de campagne. Nous irons encore plus loin. Les rassemblements de troupes ont, en outre, le grand avantage d'étouffer complétement l'esprit de parade et de nous apprendre à connaître ce qui est pratique et convient pour la guerre. Encore quelques rassemblements de troupes et nous n'entendrons plus autant parler de fracs et d'épaulettes (??!!) En revanche, nos bataillons comprendront comment il faut s'organiser dans une campagne, comment l'on s'y prend pour faire la cuisine promptement et assurer son repos ; comment l'on tire dans les forêts et dans les haies, et comment les troupes se meuvent sur le terrain en présence de l'ennemi.

Terminons par une parole de remerciement à l'adresse de l'officier supérieur, qui a su diriger avec une véritable habileté les manœuvres de cette année. Tous les assistants, surtout les officiers des états-majors qui étaient, par leur position, plus rapprochés du commandant en chef, seront d'accord avec nous si, en leur nom, nous donnons ce témoignage de reconnaissance à M. le colonel Egloff. Aucun de nous n'oubliera le rassemblement de troupes d'Aarberg et son commandant en chef. *(Schw. milit. Zeitung.)*

BIBLIOGRAPHIE.

COMBAT A LA BAYONNETTE, *théorie adoptée en 1859 par l'armée d'Italie; 1 brochure in-8, Paris 1859. Librairie militaire de Leneveu.*

Cette brochure, extraite du *Spectateur militaire* et due à la plume du colonel d'Azémar, n'est pas tout à fait ce que son titre paraît indiquer Elle est plus générale, et traite de diverses questions d'art militaire du plus haut intérêt soulevées par la dernière campagne. *Baïonnette* peut s'employer, en effet, dans la discussion à peu près comme synonyme de *colonne*, et l'on peut renouveler à cette occasion les célèbres discussions du siècle passé entre l'ordre mince et l'ordre profond. M. le colonel

Azémar entre dans ce sujet en connaisseur et avec le secours d'une grande érudition. Quoique nous ne puissions pas admettre tous ses points de vue, nous avons lu ses réflexions avec d'autant plus de plaisir qu'elles sont remplies de sages conseils et de justes observations.

BUGEAUD, DUC D'ISLY, *etc.*, *par M. F. Hugonnet. Paris 1859. Librairie militaire de Leneveu; 1 brochure in-8.*

Ceci est encore une nouvelle édition d'articles intéressants du *Spectateur militaire.* M. Hugonnet, ex-capitaine, qui a longtemps servi en Afrique et a été chef d'un bureau arabe, est connu par plusieurs écrits très appréciés. Il fournit actuellement au *Spectateur* une collection de portraits militaires de notabilités africaines, où se trouvent, à côté de détails piquants, des renseignements instructifs sur l'histoire et sur l'art. Parmi ces généraux d'Afrique, la mâle figure du maréchal Bugeaud se dessine au premier plan, et l'on comprend qu'on ait fait à sa mémoire les honneurs d'une telle publication, surtout au moment où l'expédition du Maroc réveillait les souvenirs d'Isly. L'éditeur a eu la bonne idée de joindre à cette esquisse biographique une liste des ouvrages du maréchal Bugeaud, et une autre des écrits dont il a été le sujet ou l'occasion.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a adressé aux cantons, en date du 26 décembre écoulé, une circulaire à l'occasion des plaintes sur la transformation des fusils d'infanterie. Il est, en effet, nécessaire d'éclairer à cet égard l'opinion publique.

S'il est bon d'un côté d'exercer une sévère surveillance sur les travaux de Zofingue, il est absurde, d'autre part, de rejeter sur l'opération technique des défauts souvent inhérents à l'arme elle-même. Il y a dans maints cantons de très mauvais fusils, à canons inégaux, paillés ou tachés; or ce n'est pas le rayage qui peut en faire de bonnes armes.

Le Conseil fédéral a décidé de faire faire périodiquement, par des officiers d'état-major, des reconnaissances sur la frontière suisse. La reconnaissance accomplie au printemps dernier sur la frontière sud-ouest a démontré l'utilité de ces excursions, ainsi que le besoin de meilleures communications au point de vue militaire entre les cantons de cette frontière.

Les tractanda de la prochaine session de l'Assemblée fédérale comprennent les quatre objets militaires suivants:

1° Question de l'habillement et de l'équipement.

2° Centralisation de l'instruction des jeunes officiers d'infanterie.

3° Augmentation de la solde des guides.

4° Enfin un rapport sur le litige des Dappes, qui renferme d'intéressants développements militaires sur lesquels nous reviendrons.

M. le major Feiss, précédemment secrétaire de la direction militaire du canton de St-Gall, est entré en fonctions comme premier secrétaire du département militaire fédéral.

Berne (19 décembre). *Corresp. part.* — Notre cercle des officiers de la ville de Berne est en train de faire une pétition à la direction militaire cantonale par rapport à la réorganisation des règlements sur le tir des troupes bernoises.

Notre organisation militaire de 1852 prescrit (§ 79) que chaque année des exercices à feu doivent avoir lieu, et pour cela l'Etat fournit la munition à raison de 20 cartouches par homme pour les chasseurs } d'élite.
12 » » mousquetaires }

La réserve en reçoit la moitié.

L'ordre en a donc été donné, mais les détails sur le plan de ces tirs n'ont jamais été exécutés, ou plutôt ils n'ont jamais existé.

Dans les organisations du tir en général précédant celle de 1849, existait l'institution que chaque carabinier était obligé d'entrer dans une société de district; aux autres armes la réception était accordée à des conditions très favorables.

La loi et le règlement de 1849 omit tous ces préceptes, au grand préjudice non-seulement du tir en général, mais principalement du tir militaire.

On va réorganiser toutes ces dispositions, et nous espérons qu'on n'oubliera pas de faire revivre le caractère militaire de ces tirs.

Certainement, toutes les institutions militaires que nous avons eues jusqu'à présent à cet égard seront changées dès ce moment, où l'infanterie n'aura plus que des armes rayées. Le chasseur possédera une arme qui ne sera sans doute pas aussi fine que la carabine, mais plus propre au service de campagne, et les compagnies du centre auront un fusil d'une plus grande efficacité que les anciennes armes. — Il est donc nécessaire que l'instruction centrale, aussi bien que les cours de répétition des bataillons, tiennent compte de ce changement complet dans les exercices à feu. Notre pétition a donc ces deux buts : 1° Amélioration et étendue de l'instruction du tir tant à l'instruction des recrues qu'aux cours de répétition des bataillons; 2° des institutions qui facilitent un usage efficace des armes aussi hors de service.

En attendant, il est question de supprimer chez nous les cours d'instruction dans les districts et d'étendre en compensation l'instruction centrale. C'est là un progrès au point de vue militaire, car on aura le temps d'instruire les recrues exactement et consciencieusement dans les exercices à feu. — Jusqu'à présent c'était une chose trop accessoire. — Un progrès plus grand encore serait de fournir l'occasion d'exercices de tir pendant l'année dans les districts.

Vaud. — Dans sa séance du 13 décembre 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. *Demiéville*, Auguste-Benj., à Rossens, lieutenant de grenadiers n° 2 de réserve du 8e arrondissement. — Le 14, M. *Ducraux*, Ls-Fr.-Alexandre, à St-Légier, lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 1er arrondissement. — Le 19, MM. *Martin*, Jules, à Vevey, est nommé commandant du bataillon de réserve du 1er arrondissement; — *Bonard*, Jules, à Romainmôtiers, capitaine de carabiniers n° 3 d'élite, arrondissement n° 3, — et *Nicole*, Charles, au Chenit, capitaine de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 5e arrondissement. — Le 18, MM. *Coigny*, Jean-Fr., à Vevey, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite du 8e arrondissement; — et *Bachmann*, Henri, à Lausanne, lieutenant de la compagnie de dragons n° 4, arrondissements nos 5 et 6.

AVIS

La *Revue* continuera à paraître en 1860 comme précédemment. MM. les abonnés qui ne *refuseront* pas leur abonnement seront censés le continuer. Il pourra encore être fourni les feuilles parues de la *Campagne d'Italie* à une trentaine d'abonnés nouveaux.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 2 **Lausanne, 18 Janvier 1860** **Ve Année.**

SOMMAIRE. — Habillement et équipement *(suite)*. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite)*.

HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT

(Suite du Projet de loi du Conseil fédéral)

„ Passant aux pantalons, nous avons à remarquer qu'après l'adoption de la tunique la suppression du large pont n'a plus d'inconvénients et que cette forme désagréable et incommode peut être remplacée par la brayette, même avec économie de drap et de travail. Nous trouvons en outre que deux paires de pantalons par homme sont nécessaires, l'une de laine, l'autre de mi-laine. Le besoin et la convenance les ont déjà fait adopter dans la plupart des cantons, et substituer aux pantalons de toile précédemment tolérés.

„ En ce qui concerne la couleur des pantalons, on devrait choisir pour la première paire la nuance gris-bleu, couleur que nous proposons aussi pour la seconde paire.

„ Notre deuxième proposition se formule donc en principe comme suit :

„ 2. *Chaque soldat doit être pourvu de deux paires de pantalons, dont l'une de drap, l'autre de mi-laine. Le pont est remplacé par la brayette. La couleur des deux paires est gris-bleu pour toutes les armes.*

„ Une fois la tunique adoptée, pourvue de poches commodes, la suppression du schako actuel et son remplacement par une coiffure plus légère ne rencontre plus de difficultés. Le schako actuel ne peut pas non plus arrêter les coups de sabre, et à supposer que ce fût le cas, cette considération serait superflue en présence de l'art actuel de la guerre. Si le soldat ne sait pas se défendre contre le sabre avec ses propres armes, le schako incommode ne lui servira à rien non plus. Si l'on demande par quoi il doit être remplacé : par un chapeau de feutre, retroussé d'un côté , ou par un léger képi de drap ou de feutre : nous devons faire observer que le chapeau de feutre coiffe bien, sans doute,

mais que son prix, plus élevé, si on ne veut pas que la qualité soit par trop inférieure, sa plus grande pesanteur et dimension, les soins qu'il exige et sa trop grande chaleur doivent faire préférer un léger képi de laine, pareil à celui qui est porté dans la plus grande partie de l'armée française. On devrait en outre, si l'on adopte le chapeau, conserver une seconde coiffure, le bonnet de police, ce qui ne serait pas le cas avec le képi. En tout cas celui-ci devrait être muni d'oreillettes qu'on peut abaisser par le froid, ainsi que d'une toile cirée abritant contre la pluie le képi et la nuque du soldat. Comme étoffe du képi nous choisirions le drap de la couleur de la tunique, avec une visière pas trop étroite abaissée sur les yeux et des jugulaires en peau mince. Sur le devant serait placé l'écusson actuel avec le numéro du bataillon et la cocarde cantonale au-dessus.

„ Aux troupes à cheval et à l'artillerie nous donnerions un képi pareil, avec une monture plus forte en fil de fer et un peu plus haut. Le casque actuel serait complétement écarté, ainsi que le bonnet de police qui, avec le képi bas, devient superflu. On laisserait le chapeau aux officiers de l'état-major fédéral pour de certaines occasions, par exemple des missions à l'étranger, etc.

„ Nous arrivons ainsi à notre troisième proposition :

„ 3. *La coiffure, pour toutes les armes, consiste en un képi bas, de drap, avec coiffe en toile cirée* [1]. „

Pour ce qui est de la chaussure, le rapport développe une quatrième proposition se formulant comme suit :

„ 4. *Les troupes à pied auront pour chaussure des souliers, les troupes montées seront pourvues de bottes. Chaque soldat sera pourvu de deux paires, la seconde paire de bottes étant toutefois aussi admise pour les troupes à pied.*

„ Les guêtres, montant jusque près du genou, seront en drap gris-bleu et confectionnées de manière à pouvoir se boutonner par-dessus le pantalon. Tout homme servant à pied devra en être pourvu d'une paire [2].

„ Il nous reste encore à mentionner une partie de l'habillement dont le soldat se plaint souvent. C'est le col qu'il trouve trop raide et qui lui serre trop le cou. Il se peut que la forme actuelle ait été

[1] Nous sommes assez partisan d'un allégement du képi, entr'autres, qui n'amènerait pas de grands bouleversements; mais nous ne comprenons pas qu'on veuille n'avoir qu'une seule coiffure pour l'armée. Est-il bien possible de mettre au quartier, au pansage, à l'écurie, à l'ambulance, à la salle de police, à la corvée, un képi, tant léger soit-il? Si l'on veut décidément cette unité de coiffure, il faut avoir, comme l'armée ottomane, un fez ou une simple calotte.

[2] Des bottes pour l'infanterie sont inadmissibles à notre avis. Elles gênent la marche, elles sont coûteuses et plus lourdes à porter. C'est, en outre, rendre la guêtre inutile.

choisie pour obliger le soldat à tenir la tête droite, mais ce moyen de donner au soldat une bonne tenue nous paraît en tout cas rejetable, et nous préférerions un col souple, sauf à examiner encore s'il doit être comme à présent agrafé par une boucle ou d'une autre manière. Nous pensons d'ailleurs qu'il n'est pas nécessaire de décider déjà actuellement cette question secondaire dont la solution dépend aussi en quelque sorte de la forme du collet de l'habit, et nous vous proposons seulement la décision suivante :

„ 5. Chaque homme doit être pourvu d'un col noir souple.

„ Quant à la capote et au manteau, nous ne trouvons pas qu'un changement en principe soit nécessaire, et nous pensons seulement que le caban d'officiers devrait être d'ordonnance avec la tunique pour les troupes à pied. Cependant, avant de passer aux changements désirables quant à l'armement et l'équipement, il nous reste à parler d'un objet qui se rattache étroitement à l'habillement, nous voulons dire les épaulettes.

„ Les épaulettes doivent être traitées à un double point de vue, savoir comme ornement de l'habit militaire et comme marque distinctive chez les officiers. Car c'est une pure illusion (???) de prétendre qu'elles protègent les épaules contre les coups de sabre ou facilitent le port de l'arme tout en ménageant aussi l'uniforme. Comme ornement elles ne remplissent le but qu'aussi longtemps qu'elles sont neuves et belles, car une fois usées et applaties, elles cessent d'être un ornement. Quand le soldat ne les porte pas sur l'épaule, ce n'est pas sans difficulté qu'elles trouvent place dans le havresac, tandis que portées sous la capote elles donnent à l'homme une forme anguleuse, sans parler de la gêne qui en résulte pour les mouvements. Elles demandent en outre de fréquentes réparations. Au point de vue de la commodité, aussi bien qu'à celui de l'économie, leur suppression se justifie donc pleinement (??). Mais pour les officiers elles ne sont pas moins incommodes que pour les subalternes, et cela à un plus haut degré encore, en ce qu'elles sont plus grandes, en métal et plus sujettes à se détériorer que celles en laine des soldats. Comme marques distinctives, elles ne remplissent chez les officiers subalternes le but que d'une manière insuffisante, en ce que l'on doit se trouver déjà assez près d'un officier pour pouvoir reconnaître s'il s'y trouve des rayes rouges et lesquelles. D'un autre côté, par leur éclat, elles servent de point de mire à l'ennemi, et si l'officier, comme cela arrive parfois, veut, au commencement du combat, s'en défaire pour éviter cet inconvénient, il se dépouille en même temps des insignes de son grade, ne sait pas où les mettre, et ce qui est beaucoup plus grave, s'expose en outre de se voir taxer par ses gens de lâcheté et

de peur. Tout cela devrait être évité, et à ce point de vue aussi la suppression des épaulettes non seulement se justifie, mais est encore hautement à désirer (?!!). Sans doute qu'elles doivent être remplacées par une autre marque distinctive, et cela sans délai et simultanément. Il n'en résulterait pas de nouveaux frais pour les officiers, car la vente ou la fonte de leurs épaulettes rapporterait au-delà du coût des nouveaux insignes et l'on aurait réalisé de grandes économies pour la suite. Comme marques distinctives, nous proposons de petites étoiles en métal, appliquées au collet, telles qu'elles sont déjà adoptées pour les officiers de l'état-major judiciaire, du commissariat et de santé et remplissent parfaitement leur but. Les officiers d'état-major auraient en outre des étoiles et un galon étroit au collet. Le képi serait garni de petits galons de métal dont le nombre serait en raison du grade. De cette manière les marques distinctives seraient doubles, plus apparentes, et en même temps plus simples, commodes et moins coûteuses. Pour ne pas laisser les officiers sans ornement et leur donner en même temps une marque de service au lieu du hausse-col qui ne siérait plus sans épaulettes, nous adopterions de légères écharpes autour du corps qui ne tarderaient pas à être généralement en faveur et à réconcilier les partisans de l'épaulette avec sa suppression.

„ Notre sixième proposition est conçue comme suit :

6. *Les épaulettes sont supprimées pour les officiers comme pour les soldats et remplacées chez les premiers par des marques distinctives plus simples* [1].

„ Avec la tunique et la coiffure basse, le port de la giberne à une ceinture autour du corps convient mieux que le mode actuel de port sur l'épaule. Cette modification est aussi dans l'intérêt du soldat; non seulement elle a pour effet de faciliter sa marche, mais encore de rendre plus commode l'usage de la giberne, surtout si elle est mobile; disposition d'autant plus nécessaire qu'il serait à peine possible de saisir la capsule dans une poche adaptée à la giberne, alors que celle-ci ne se trouverait pas devant le corps. Le port à la ceinture est d'ailleurs plus favorable à la santé de l'homme que ne l'est la pression exercée sur la poitrine par la bandoulière. L'une allége la respiration, tandis que l'autre la gêne.

„ Outre la giberne, on fixerait à la ceinture le fourreau de baïon-

[1] Nous repoussons de toutes nos forces cette suppression d'insignes auxquels l'armée s'est habituée à attacher un prestige de dignité qui est l'un des ressorts de nos institutions militaires. Pour l'officier, *épaulette oblige!* Pour le soldat, elle améliore la tenue, en égalisant la carrure des épaules; elle aide à porter le sac et le fusil ou la carabine. Le système autrichien ou des compagnies de chemin de fer: étoiles, écharpes et autres rubaneries, répugne naturellement aux militaires habitués aux épaulettes. Tout compté, et en notant qu'il faudra une paire d'insignes pour chaque grade et pour chaque habit, le système autrichien n'est ni plus simple ni plus économique que ce que nous avons aujourd'hui.

nette et en cas de besoin aussi le sabre, de telle sorte qu'une seule courroie principale suffirait pour le tout et que le croisement des courroies sur la poitrine serait entièrement supprimé. Il se peut qu'on éprouve le besoin de deux courroies auxiliaires passant sur les épaules, mais l'expérience devrait en démontrer la nécessité. Si l'on adapte à la tunique des passants convenables pour le port de la ceinture, ils suffiraient vraisemblablement de manière à rendre superflues ces courroies auxiliaires.

„ Au point de vue économique, la buffleterie disposée de la sorte serait moins coûteuse que l'actuelle, parce qu'il faut moins de cuir et que, d'ailleurs, l'ancienne buffleterie peut très facilement être transformée au nouveau système proposé.

„ Nous proposons en même temps de donner la couleur noire à la buffleterie en tout cas, lors même que le port autour du corps ne serait pas admis. L'entretien de la buffleterie blanche exige non seulement beaucoup de travail, souvent renouvelé, mais aussi le transport de terre de pipe et de savon ; puis, une fois la buffleterie péniblement blanchie et séchée, elle dépose sur l'uniforme et le salit. Pour les carabiniers, avec leur buffleterie noire, lesdits inconvénients n'existent pas, et il n'y a pas non plus le moindre motif de priver les autres armes de cet avantage départi aux carabiniers. La buffleterie actuelle est susceptible d'être noircie d'une manière très simple et peu coûteuse et d'être entretenue au moyen d'un cirage bon marché. L'opinion que la buffleterie noire est plus dure que la blanche et use davantage le drap sur lequel elle est portée, repose sur un préjugé, et l'uniforme des carabiniers, comme celui des gendarmes, se conserve tout aussi bien avec la buffleterie noire, même mieux que s'ils en portaient de la blanche. La buffleterie noire n'est pas si visible à distance et ne sert pas comme la blanche de point de mire assuré à l'ennemi, ce qui est évidemment un avantage.

„ Nous arrivons ainsi à notre septième proposition :

7. *La buffleterie sera noire et consistera dans une ceinture au lieu de la bandouillère en croix actuelle* [1].

[1] Nous ne pourrions pas nous prononcer aujourd'hui en principe sur cette innovation du ceinturon à la place de la croisée, et nous croyons que le projet du Conseil fédéral devrait avoir la même prudence. C'est là une question de renseignements à prendre et d'expérimentations à faire; or nous ne sachions pas que le Conseil fédéral ait rien de semblable par devers lui pour appuyer la transformation qu'il propose. En cédant à un caprice, il donne ainsi un nouvel exemple de l'inconcevable légèreté avec laquelle on traite les affaires militaires de la Confédération. Nous ne reconnaissons d'hommes compétents en Suisse pour trancher une telle question que ceux qui, pendant quelques semaines de manœuvres, auront porté l'un et l'autre système à tour et dans les mêmes conditions. Jusqu'à ce que des soldats, consciencieusement consultés, aient pu dire eux-mêmes : « Il nous est plus commode de porter notre fourniment par le ventre que par les épaules, » nous pensons qu'on ne doit pas détruire ce qui existe.

Quant à la croisée noire, nous concédons qu'elle satisfait non à un caprice, mais à

„ Nous ne nous occupons pas ici d'une série de questions de détail de moindre importance, comme par exemple la forme et le port du sabre chez les officiers, l'adoption du sabre-poignard pour les sapeurs de compagnie, la diminution du poids des caisses de tambour, des modifications au havresac et au mode de paquetage, et nous mentionnerons brièvement un objet de haute importance, savoir le remplacement de notre fusil actuel par une arme améliorée. Il est vrai que nos fusils ont sensiblement gagné par l'opération de la rayure, mais les vieilles armes ne sont pas rendues neuves et plus fortes par là et le fort calibre n'en est pas devenu plus petit. Déjà lors de la décision décrétant la transformation au système Prélat-Burnand des armes actuelles de l'infanterie, l'opinion prévalut que cette modification n'était à considérer que comme transition à un meilleur système qui doit être appliqué à de nouvelles acquisitions. Une des conditions essentielles de ce système serait, selon nous, un calibre plus petit, égal pour toutes les armes à feu portatives de l'armée, en même temps que la solidité voulue de toutes les parties et une baïonnette répondant au but.

„ Nous estimons que l'on devrait s'occuper activement et sans perdre de temps de fixer l'arme modèle, pour ne pas se trouver dans la nécessité de devoir tirer de l'étranger une seule arme de la forme actuelle, et afin que l'on soit bientôt en état de déterminer et arrêter règlementairement la disposition des gibernes ainsi que des caissons d'infanterie.

„ Notre huitième proposition est donc conçue comme suit :

8. *Le Conseil fédéral est invité à prendre sérieusement en mains les essais sur la meilleure forme des armes à feu portatives et à établir sans délai les nouveaux modèles. A cet effet on aura égard autant que possible à un calibre égal pour toutes les armes à feu portatives, à la solidité de toutes les parties, ainsi qu'à l'adoption d'une baïonnette convenable.*

„ Telles sont, Tit., les modifications principales que nous avons à vous proposer pour le règlement actuel sur l'habillement et l'armement, et nous ajouterons aux considérations qui précèdent quelques observations touchant les conséquences économiques qui résulteraient de l'adoption des projets.

„ Actuellement le coût de l'équipement d'un fantassin, non compris la capote et les objets qui sont maintenus, s'élève :

un besoin du jour. La même opinion qui fait donner plus de prix aux armes de précision et de longue portée, engage aussi à se garer davantage en assombrissant les tenues. Quoique nous croyons qu'on pousse déjà trop loin cette tendance et qu'on tend ainsi à accréditer l'idée que le meilleur soldat est celui qui se cache le mieux, nous ne voudrions pas refuser aux troupes un changement, possible sans rompre l'uniformité, et qui, selon elles, doit les préserver du danger. Nous leur donnerions même des amulettes par dessus le marché si elles pouvaient y avoir confiance.

a.	Pour le schako	fr.	7	—
b.	„ le frac	„	24	50
c.	„ les pantalons	„	16	40
d.	„ les guêtres	„	2	—
e.	„ la veste à manches . .	„	12	50
f.	„ le bonnet de police . .	„	2	—
		fr.	64	40

„ D'après le nouveau système il y aurait à payer :

a.	Pour képi avec toile cirée . .	fr.	5
b.	„ tunique	„	28
c.	„ pantalons gris-bleu . .	„	15
d.	„ guêtres	„	3
		fr.	51

„ La veste à manches et le bonnet de police sont entièrement supprimés, et si l'on veut cependant conserver encore la première en coutil, elle ne reviendra pas au-delà de 6 francs, de telle sorte que l'on ferait en tout cas une économie de 7 francs au moins par homme. Si l'on retranche encore les épaulettes, comme les portent les chasseurs, l'économie sera plus grande encore, et si l'on met encore de côté le sabre d'infanterie superflu, les économies suffiraient presque à couvrir le surcroît de frais d'une meilleure arme.

„ L'économie serait plus considérable encore pour la cavalerie, chez laquelle le képi remplacerait le casque coûtant 28 francs, et on diminuerait la garniture de cuir du pantalon. De cette manière, les guides notamment, seraient habillés et équipés beaucoup plus convenablement qu'ils le sont aujourd'hui.

„ La suppression des épaulettes chez les officiers procurerait aussi une économie notable. Nous avons, en Suisse, environ 4500 officiers. La paire d'épaulettes, calculée en moyenne à 60 fr., représente un capital de 270,000 fr. affecté aux épaulettes et qui doit se renouveler au moins tous les 15 ans. Avec les intérêts du capital, la dépense annuelle comporte toujours 30,000 fr., somme qui pourrait être beaucoup plus utilement employée.

„ Quant au prix des nouvelles armes à feu, nous ne pouvons naturellement fournir aucune indication positive, aussi longtemps que le modèle n'est pas établi ; cependant nous pensons qu'une bonne arme rayée, avec baïonnette, devrait pouvoir être livrée pour un prix qui excéderait à peine de 12 à 15 francs la pièce le coût actuel.

„ Nous croyons avoir démontré les avantages de nos propositions au point de vue de l'opportunité et de l'économie [1]; après qu'elles au-

[1] Nous tenons d'un de nos camarades de Lausanne, M. le lieutenant F..., connu par sa spécialité de tailleur militaire, que ces prétendues économies reposent sur

raient été adoptées, nous nous empresserions de vous soumettre un projet de loi sur cette base, en modification de la loi du 27 août 1851 sur l'armement, l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale, tout comme aussi d'élaborer le règlement spécial, avec les modèles. Nous devons cependant vous prier instamment de décider cette affaire promptement et définitivement, afin qu'il ne surgisse pas un état provisoire pendant lequel les cantons doivent ou faire beaucoup de nouvelles acquisitions d'après le règlement actuel, lesquelles auraient pour effet de rendre difficile et de retarder l'application d'un nouveau système, ou omettraient de faire les acquisitions nécessaires, dans l'attente des nouvelles prescriptions, omission qui, dans le cas d'une mise sur pied, entraînerait de grands préjudices et dangers pour la troupe. Si dans la première partie de ce rapport nous nous sommes étendus un peu au long sur l'historique de l'origine de la loi actuelle, c'est précisément dans le but de faire voir combien de temps il a fallu y consacrer alors, et de faire ressortir dans tout son jour ce qu'il y aurait de fâcheux dans les lenteurs apportées aujourd'hui quant à une décision. Une fois les questions principales clairement et positivement résolues, le reste du travail sera bientôt mené à bonne fin et l'uniformité, qui cessera d'exister durant un certain temps, ne tardera pas à être ramenée dans notre armée.

„ Résumant ce qui a été exposé, nous terminons par la proposition tendant à ce qu'il plaise à la haute Assemblée fédérale d'accorder son approbation au décret suivant :

(Suit le texte du décret, reproduisant les propositions citées ci-dessus.)

Espérons, de notre côté, que l'Assemblée fédérale repoussera ce projet en demandant préalablement :

1° Des *modèles précis et complets,* qui mettent à même de juger comparativement le nouveau système et le système actuel au point de vue du goût.

2° Une collection de *tableaux d'expérimentations* et de renseignements, qui mettent à même de juger des deux systèmes au point de vue de la commodité et de l'utilité.

des bases erronées en ce qui concerne l'habillement, et qu'il est impossible à un tailleur de faire des livraisons d'après les prix indiqués. Il n'est également pas exact de dire que le pantalon à brayette réalise une économie d'étoffe sur celui à grand pont. C'est une différence de couture et rien de plus. Il n'y aura pas davantage d'économie sur le drap rouge, car il est de même prix que le bleu.

Quant aux calculs, en général, le projet oublie de faire entrer en ligne de compte la grande perte du capital représentée par tous les objets d'équipement qui deviendront inutiles.

En tout cas, il conviendrait, au moment où l'on s'occupe des frais de ce bouleversement, de savoir qui les supportera. Il faudrait aussi savoir *comment* et dans quelles limites de temps il devrait s'opérer, afin d'arriver au plus tôt à l'uniformité.

Nous aurions encore de nombreuses objections à faire sur le projet du Conseil fédéral, mais nous renvoyons, pour autres renseignements, à notre correspondance de Genève et au remaniement qui s'expérimente actuellement en France.

3° Un *devis précis* des frais, pertes et profits occasionnés aux cantons, à la Confédération et aux individus par ce changement.

4° Des *propositions déterminées* quant au mode de cette transformation. Il s'agit, entr'autres, de savoir si la loi aura un effet rétroactif sur les militaires déjà équipés ; si l'on aura, dans une même compagnie, des hommes en tunique et d'autres en veste, des hommes en ceinturon et d'autres en croisée, des officiers en écharpe et d'autres en épaulettes, etc., etc.

Comment, en un mot, parera-t-on à une nouvelle et effroyable bigarrure ?

Le Conseil national vient d'adopter un nouveau règlement général de service à titre provisoire et pour deux ans ! !

On voit que non seulement la manie des changements n'est pas près de finir, mais qu'elle se continue sous la forme la plus déplorable, c'est-à-dire par des *essais*, qui, légalement mis en vigueur, paralysent toute activité et toute étude militaire sérieuses chez nos officiers. Qui voudra se donner la peine d'étudier, pour deux ans seulement, de nouvelles prescriptions sur le service de garde et de sûreté ? Nous espérons encore que le Conseil des Etats se refusera à consacrer une telle anarchie.

Monsieur le capitaine,

Dans un de vos précédents numéros, Monsieur Sacc, sous-lieutenant de chasseurs, parlant de l'uniforme que portaient les landwehrs prussiennes commet une grave erreur.

Ces landwehrs portaient une redingote courte (litewka), qui devait ressembler beaucoup à la tunique dont parle le *Bund*, elle était bleu-foncé et à deux rangs de boutons. La coiffure de la landwehr était une simple casquette recouverte d'une toile cirée. Ledit habillement, que tous les vieux officiers de ma connaissance qui avaient fait les campagnes de 1813, 1814 et 1815 tenaient pour fort pratique, fut changé je crois en 1822 seulement et fort regretté des hommes de la landwehr. On n'a jamais donné de bonnes raisons pour l'abandon de ce costume si simple et plus approprié que le frac aux habitudes des soldats de landwehr qui, de même que nos agriculteurs, s'habillent pour l'ordinaire *à leur aise*. Il y a lieu de croire que le désir d'une plus grande uniformité extérieure, que des considérations de parade amenèrent le susdit changement. Quant aux petites vestes de l'armée prusienne des années 1813, 1814, 1815, elles furent portées par les bataillons de réserve des régiments de ligne, ce corps n'ayant pas assez d'uniformes pour habiller lesdits bataillons. Cependant il ne serait pas juste de dire que les bataillons de réserve firent la guerre en petite veste, car ils la firent comme le reste de l'armée *en capote*.

Veuillez, Monsieur le capitaine, insérer cette rectification dans votre prochain numéro, et croire à ma parfaite considération.

De Mandrot, major à l'état-major général.

Yverdon, 3 janvier 1860.

Genève. — *(Corr. part.)* Très probablement à la veille d'un bouleversement total dans l'habillement et l'équipement de notre armée suisse, je repre

correspondanco pour dire à nos camarades que nous ne sommes point restés inactifs à l'endroit dudit changement, et que nous prenons un vif intérêt à tout ce qui concerne les questions militaires soit dans la sphère des sections soit dans celle de l'autorité supérieure. Mais avant de vous parler de la question qui est maintenant à l'ordre du jour de presque toutes les sections de notre société fédérale, permettez-moi de continuer mon récit de chroniqueur.

Depuis ma dernière correspondance, nos séances familières se sont succédé de vendredi en vendredi. Plusieurs sujets fort instructifs y ont été traités. M. le major fédéral Favre nous a donné la seconde séance sur le rassemblement de troupes d'Aarberg; son récit, clair et attrayant, a été complété par une grande carte des environs de Bienne et d'Aarberg, dans laquelle M. le major Favre, qui l'a dressée, a tracé les positions successives des troupes. Dans une autre soirée, M. Würth, lieutenant d'artillerie, a énuméré et expliqué les différentes machines dont on se sert dans les arsenaux d'Angleterre pour les diverses constructions du matériel d'artillerie.

La salle d'armes a été rouverte; un professeur d'escrime est trois fois par semaine à la disposition des officiers inscrits pour l'enseignement soit du fleuret, soit du sabre. Les vendredis il y a ordinairement rendez-vous des amateurs avec grand assaut.

Conformément au règlement, le comité a été renouvelé. M. le lieutenant-colonel fédéral Gautier a été confirmé de nouveau comme président, et on lui a adjoint pour la direction de 1860 des membres qui le seconderont de leur mieux, nous en sommes convaincus. L'Escalade a été fêtée par un banquet, comme l'année précédente. La semaine prochaine un grand bal militaire, qui aura lieu dans le vaste local de notre cercle, réunira les officiers de tous grades et de toutes armes.

La question de la réforme de l'habillement et de l'équipement, proposée par le Conseil fédéral au Conseil national dans son message du 10 décembre 1859, a été et se trouve journellement encore le sujet d'entretiens des officiers réunis au cercle dans nos longues soirées d'hiver. Enfin, vu l'importance de cet objet et le bouleversement complet qui peut en résulter dans la tenue de nos troupes, notre comité a mis cette question à l'ordre du jour de la séance du vendredi 6 janvier.

Quoiqu'on ait déjà beaucoup discuté sur ce sujet dans le public et que chaque journal ait dit son mot, j'entrerai néanmoins dans quelques détails de cette séance pour faire connaître à nos camarades de la Suisse française l'opinion de leurs frères d'armes de Genève.

La séance, fort nombreuse, a duré de 8 heures jusqu'à minuit. La discussion était une espèce de préconsultation.

La question de l'habillement et de l'équipement d'une troupe peut être considérée sous deux points de vue : sous le point de vue du *beau* et sous le point de vue de *l'utile*. Ces deux considérations sont également indispensables. Pour que l'habit militaire soit pour tous un habit d'honneur, il faut qu'il soit agréable; le soldat veut être paré et non déguisé. Surtout dans des milices une distinction marquante doit exister entre le vêtement du soldat et le vêtement civil, et cela peut donner un puissant ressort d'amour-propre et stimuler l'esprit de corps. Le soldat veut être mieux vêtu que le bourgeois. Si on l'habille en garde-champêtre, on sape par la base la bonne volonté, le plaisir du militaire, et avec cela la discipline. Une troupe laide ne s'inspire pas de confiance à elle-même; tandis qu'on suppose brave une troupe bien habillée et bien équipée, jusqu'à preuve convaincante du contraire. Beaucoup disent que le patriotisme seul doit suffire pour que nos soldats se rendent avec empressement sur nos places d'armes. Sans doute nous avons tous du patrio-

n'est que dans les temps de danger qu'il se manifeste avec toute sa force et non au moment où les recrues doivent se rendre aux premiers exercices.

Le *beau*, en fait d'habillement et d'équipement, est une juste proportion des formes jointe à une agréable disposition des couleurs. L'*utile*, c'est ce qui est profitable, avantageux et nécessaire.

L'*utile* se règle d'après l'emploi des armes et la tactique en usage; ce qui était nécessaire au temps de Jules-César l'est moins ou est onéreux dans le 19me siècle. Sur l'utile on est donc généralement d'accord.

Quant au *beau*, affaire de goût et quelquefois aussi de mode, c'est un chapitre sur lequel on s'entend moins. Un membre de notre société a fort bien dit : « La considé-
» ration du beau est fort différente d'une nation à une autre, les sons les plus har-
» monieux de notre musique sont pour d'autres peuples peut-être disgracieux et
» choquants. Je connais des députés de la Suisse allemande qui trouvent une large
» tunique tout unie, sans décoration, et un chapeau de feutre retroussé le *nec plus*
» *ultra* de la beauté, pendant que nos sens nous disent le contraire. Si nous ne pou-
» vons défendre nos propositions en les appuyant de l'utilité et de la nécessité, nous
» avons peu de chances de les voir prises en considération. » Les modèles qui ont été présentés à la fête de Schaffouse font preuve de ce que je viens de citer. Mais c'est une erreur de croire que toute la Suisse allemande veuille condamner toute ornementation de tenue; une certaine fraction seulement est ennemie déclarée de tout ce qui relève le militaire, et surtout de tout ce qui est un peu coûteux. Quant au soldat, il a le même amour-propre que ses camarades de la Suisse française. Je le prouve : Dans une école d'armes spéciales où j'ai assisté, l'été passé, ce n'est que le canton de Berne qui avait donné l'habit à ses recrues, pendant que les deux autres cantons, Zurich et Argovie, avaient envoyé leurs recrues en vestes à manches seulement. Il paraît que le Conseil fédéral l'avait permis, vu les changements à venir. Or, cette distinction des soldats bernois fut la cause d'une jalousie continuelle pendant toute la durée de l'école. Journellement j'entendais des Argoviens et des Zurichois s'écrier : « Quand aurons-nous nos habits d'uniforme? Ne nous les donnera-t-on au moins pas
» pour rentrer chez nous? car nous n'oserons nous montrer avec nos vestes à man-
» ches, etc., etc. »

Il y aurait bien d'autres exemples à citer tendant à la même conclusion. Mais revenons à notre séance.

A l'ouverture, le président de la société a lu les propositions du Conseil fédéral; puis on est immédiatement entré en discussion sur les différents articles.

A l'unanimité, on adopte la tunique croisant sur la poitrine; la capote actuelle et, facultativement en sus, la veste à manches. La tunique qui croise sur la poitrine a certainement un grand avantage sur la tunique à un rang de boutons. Celle-ci doit être faite juste à la taille, tandis que l'autre a la faculté de pouvoir s'élargir, chose indispensable, car l'homme change de taille de 20 à 35 ans. Pour les armes spéciale, il faudrait exiger la veste, en tout cas, à mon avis, pour les soldats du génie. Le sapeur et le pontonnier sont gênés dans leur travail par une tunique; ils ne la porteront pas plus souvent qu'ils n'ont porté l'habit jusqu'à présent.

On est d'accord sur les deux pantalons gris, mais on désire le second pantalon également en drap pour raison de santé. Avec la tunique, le grand pont n'a plus de raison d'être. Un vrai pantalon militaire doit être passablement large en haut pour faciliter [illegible]ure des poches; vers le bas il doit être assez étroit pour être facilement [illegible]êtres. C'est un grand avantage soit contre la poussière, soit con-

tre la boue. La démarche est beaucoup plus dégagée. On a remarqué que les régiments hongrois dont le pantalon entre dans les bottines supportent bien plus facilement les longues marches que les autres régiments autrichiens qui ont le pantalon demi-large et flottant autour de la cheville du pied.

Un képi plus élégant et plus léger a réuni la majorité des suffrages. On n'a pas parlé du chapeau de feutre; mais une forte minorité a voté pour un casque. Je crois que plus tard le casque l'emportera sur le képi; nous imiterons bientôt nos voisins des armées allemandes qui portent le casque; les Russes le portent aussi, et les Espagnols l'introduisent en ce moment dans leurs régiments en campagne. Le bonnet de police actuel semble bien plus commode que la casquette proposée. Où le soldat mettra-t-il cette coiffure, si semblable à celle des officiers, qui ne peut se plier? L'auteur des articles dans le *Bund* trouve même une seconde coiffure inutile. Nous croyons cependant qu'un bonnet est indispensable, car une coiffure, képi ou autre chose, qui se met pour la grande tenue, ne peut pas servir au quartier et au bivouac pour se coucher.

Sur l'article relatif à la chaussure, la majorité de l'assemblée s'est prononcée pour deux paires de souliers et guêtres grises montant au genou.

La cravate souple remplaçant le col raide a été très favorablement accueillie. Ce dernier est certainement une pénitence pour bien des soldats.

Nous avons essayé encore de rompre une lance en faveur des épaulettes, en rejetant leur suppression à l'unanimité. Les épaulettes des officiers sont plutôt des insignes que de simples signes de distinction. La troupe en a un certain respect quand elle sait qu'il faut se donner de la peine pour les gagner. Pour le soldat, elles lui aident à porter le sac et le fusil plus facilement et elles lui donnent une tournure plus agréable. Dans la Suisse allemande aussi bien que dans la Suisse romane, on fera de nouveaux mécontents en les abolissant. Le bataillon de Bâle-Ville, ayant toujours porté les épaulettes avant le règlement actuel, n'a jamais voulu les ôter pour les compagnies du centre; aussi tout le bataillon porte l'épaulette. Celle du soldat est peu gênante, et quant à celles des officiers on pourrait les rendre plus molles et un peu plus courtes, comme celles des Piémontais, par exemple.

La majorité s'est décidée pour la buffleterie noire et pour le ceinturon.

On a encore discuté sur l'armement et surtout pour et contre la suppression du sabre pour l'infanterie, mais il n'a été formulé aucune proposition.

Une commission composée de MM. Gautier, lieutenant-colonel fédéral, président; Moulinié, lieutenant-colonel, inspecteur des milices; Link, commandant; Diday, major; Scheyterberg, major; Van Berchem, capitaine fédéral; et Müller, lieutenant fédéral, a été chargée de rédiger une pétition à l'Assemblée fédérale en demandant l'*ajournement* du projet. A la prochaine fête fédérale des officiers on propose de discuter de nouveau ce sujet. Si l'Assemblée fédérale en juge autrement, c'est-à-dire si elle entre en matière, on lui présentera les propositions ci-dessus. Cette pétition sera soumise demain (vendredi 13 janvier) à une nouvelle assemblée de la société et remise ensuite aux députés de Genève pour la faire parvenir aux conseils fédéraux.

Samedi prochain il y aura séance de la société militaire cantonale. Les officiers qui sont membres des deux sociétés désireraient arriver à une fusion.

Le colonel fédéral Aubert, inspecteur du génie, a toujours plusieurs officiers de l'état-major du génie au service. Avant le nouvel an, il y en avait six, dont quatre au bureau de Genève et deux occupés au Luziensteig.

Un superbe atlas des fortifications du Luziensteig a été dessiné par les officiers du

bureau. Le porteur de cet atlas à Berne, le sous-lieutenant du génie Huber, a été immédiatement avancé d'un grade en remettant ce beau travail entre les mains de notre ancien chef du département militaire, M. le colonel fédéral Frey-Hérosée. On a l'intention de former un bureau permanent de l'état-major du génie, qui sera plus tard fusionné avec le bureau topographique fédéral. Ce dernier bureau publie dans le courant de ce mois les feuilles XIV et XII de la carte suisse confectionnée sous la direction du général Dufour. Dans deux ans la carte sera achevée; et je me réserve d'y revenir avec plus de détail une autre fois.

— La séance de vendredi, annoncée ci-dessus, a été très nombreuse et remplie par une discussion fort intéressante. A la suite du rapport de la commission, présenté par M. le lieutenant-colonel Moulinié, quelques explications ont eu lieu sur la question de savoir si l'adresse des officiers genevois à l'Assemblée fédérale contiendrait des vœux détaillés pour les réformes à opérer dans l'habillement et l'équipement, ou si elle se bornerait à demander l'ajournement du projet présenté. M. le général Dufour, en s'élevant contre les changements qui viendraient bouleverser notre uniformité actuelle, a recommandé une protestation semblable à celle des officiers vaudois. M. le capitaine van Berchen a vivement soutenu l'opinion de repousser purement et simplement le projet fédéral, contre celle de M. le lieutenant-colonel Friedrich, qui aurait voulu, en outre, spécifier les réformes que désire Genève. Le comité a été chargé de rédiger une adresse dans ce sens.

Fribourg. — La société cantonale des officiers fribourgeois s'est réunie jeudi 8 décembre à l'hôtel des Charpentiers, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Vonderweid, directeur de la guerre. Une cinquantaine d'officiers de toutes armes étaient présents à la réunion.

Il a été d'abord donné lecture d'une missive du comité de la société fédérale siégeant à Schaffouse, annonçant l'acceptation de la section fribourgeoise dans la société fédérale, et recommandant le nouveau recueil de chansons militaires *(Soldatenlieder)*, publié tout récemment.

M. le major d'Erlach, secrétaire de la direction de la guerre, fait un rapport historique et technique sur le fusil Prélat-Burnand, et conclut en proposant qu'à l'avenir ces fusils transformés restent dans les magasins de l'Etat, et que les officiers d'armement suivent une école spéciale dans les arsenaux pour apprendre à connaître cette arme et ses munitions. L'assemblée décide d'appuyer cette double proposition.

On communique ensuite un rapport du département militaire fédéral sur l'école des sapeurs à Thoune en 1859. Il en résulte que cette école a été très satisfaisante sous tous les rapports : hommes de taille élevée, forts et intelligents, la plupart charpentiers, maçons, menuisiers, charrons ou bûcherons, — travaux de campagne bien exécutés, — armes et outils en excellent état. L'assemblée décide à cet égard d'appeler l'attention des capitaines de compagnies et commandants de bataillons sur le choix des sapeurs, à prendre de préférence dans les professions indiquées plus haut. On exprime aussi le désir qu'un certain nombre d'officiers soient envoyés chaque année à l'école de sapeurs.

On décide également de tenir une nouvelle réunion avant [illegible] décembre, de se rendre en nombre à la fête militaire fédérale qui aur[illegible] [illegible]n d'organiser pour cette saison d'hiver un grand [illegible] ensuite à la nomination du bureau, qui est con[illegible]

MM. le colonel Vonderweid, *président;*
le colonel Gerbex, *vice-président;*
Landerset, commandant de gendarmerie, *assesseur;*
F. Glasson, capitaine d'artillerie, *caissier;*
L'avocat Broye, capitaine de carabiniers, *secrétaire.*

La soirée fut couronnée par un fort bon souper, assaisonné de franche gaîté, et semé de chants joyeux ou patriotiques qui alternaient avec des morceaux de musique exécutés par l'excellente société de l'*Harmonie.* M. Vonderweid porta un toast à la *Confédération, à l'armée suisse et aux troupes fribourgeoises. (Journ. de Fribourg.)*

— Dans une séance subséquente, la Société a décidé une adresse à l'Assemblée fédérale, sur le projet d'habillement et d'équipement, à peu près dans le sens de celle de Genève.

Neuchâtel. *(Corresp.)* — Dans sa séance du 12 décembre 1859, le Grand Conseil a voté le budget ordinaire du département militaire pour 1860, lequel atteint le chiffre de 139,019 fr., et ne diffère pas des budgets précédents. Par contre, le Grand Conseil a porté le lendemain au budget extraordinaire :

1° Une somme de 3,500 fr. pour achat de 100 lits en fer à l'usage de la caserne de Colombier et pour remplacer autant de lits en bois hors d'usage. Tous les lits en bois seront remplacés successivement par des lits en fer.

2° Une somme de 12,000 fr. pour réparations à la même caserne, ensuite d'un rapport du directeur militaire, constatant que les bâtiments de cette caserne exigent des réparations immédiates qui devront être faites avant le mois de mai prochain.

Enfin le 16 décembre le Grand Conseil s'est occupé longuement d'un rapport du Conseil d'Etat relatif à une extradition illégale autorisée par un officier de gendarmerie sans ordres supérieurs; il s'agissait de statuer sur la position de cet officier, lequel, malgré son grade, avait été renvoyé devant les tribunaux ordinaires, tandis qu'il aurait dû être traduit devant une autorité militaire. Le tribunal ayant rendu un jugement, il paraissait que l'affaire était réglée et qu'il n'y avait plus lieu de s'en occuper, mais le Grand Conseil n'a pourtant pas cru devoir se prononcer sur cette question, et il l'a renvoyée au Conseil d'Etat en reconnaissant qu'elle rentrait dans sa compétence. — Dès lors et en enlevant ce fonctionnaire, la mort a prouvé que sa compétence, à elle, était encore supérieure à toutes les autres. L. S.

Zurich. — La force armée de ce canton monte, en 1858, à 20,495 hommes, dont 574 pour le corps du génie, 1,834 artilleurs, 342 pour la cavalerie, 1,107 carabiniers et 16,636 hommes d'infanterie. 7,965 hommes font partie du contingent fédéral, 3,940 de la réserve et 8,590 de la landwehr.

Vaud. — La Société des officiers s'est réunie jeudi 5 janvier à Lausanne, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le colonel Ch. Veillon, pour s'occuper du nouveau projet d'habillement et d'équipement. Après une discussion prolongée elle a décidé une pétition à l'Assemblée fédérale, rédigée par une commission *ad hoc.* Voici le texte de cette pièce qui se signe actuellement dans le canton et qui compte déjà, dit-on, environ 15 mille signatures :

« *A la haute Assemblée fédérale.*

» Tit!

» Les soussignés, officiers, sous-officiers et soldats de l'armée et des réserves fédérales, éprouvent le besoin de vous témoigner respectueusement la pénible impression qu'ils ont ressentie de la présentation du nouveau projet de loi sur l'habillement et l'équipement des troupes.

» Ils voient avec regret que l'uniformité de notre tenue, à peine atteinte aujourd'hui après de nombreux essais, de laborieux efforts et de lourds sacrifices, soit déjà remise en question sans motifs d'une urgence généralement sentie.

» Ils craignent qu'on n'arrive à ruiner le zèle des milices par le spectacle d'une organisation militaire n'offrant aucune garantie de stabilité.

» En conséquence, et sans prétendre que ledit projet ne renferme quelques améliorations (allégement de la coiffure, pantalon à brayette, col souple, buffleterie noire, etc.), les soussignés estiment que bon nombre des réformes projetées sont inopportunes, et qu'elles ne sont, d'ailleurs, ni assez précisées ni assez étudiées pour qu'on puisse, en connaissance de cause, les comparer avec les prescriptions existantes aux termes de la loi de 1851 et du règlement de 1852.

» Enfin les soussignés prennent la respectueuse liberté d'ajouter que parmi les innovations proposées il s'en trouve une qui blesse à un haut degré des traditions chères à une partie notable de l'armée suisse, à savoir la suppression des épaulettes et des marques distinctives actuelles, et leur remplacement par une imitation du système autrichien.

» Les soussignés n'ont point honte de déclarer qu'ils tiennent à ces insignes, qui caractérisent plus particulièrement la transformation du citoyen en soldat armé pour la défense de la patrie. Ils considèrent cette portion de leur tenue comme un emblème de dignité et d'honneur, dont ils ne croient point avoir démérité, et dont, en conséquence, ils désirent la conservation.

» Agréez, etc. »

France. — Il est question, depuis quelque temps déjà, de modifier l'uniforme des troupes d'infanterie. Les divers projets dont l'adoption a été jusqu'ici proposée ont été inspirés par la même idée et tendent presque tous au même but : pouvoir conserver pendant la guerre la tenue portée pendant la paix.

Le *Constitutionnel* dit qu'après plusieurs essais, l'attention paraît s'être fixée sur le projet d'uniforme suivant, qui, porté par des militaires du 56e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Paris, a été présenté, il y a quelques jours, à Sa Majesté l'Empereur.

Le pantalon de drap garance, un peu plus large que le pantalon actuel, est garni, au bas de chaque jambe, de deux boutons cousus à la place ordinaire des boutons de sous-pieds. Ce pantalon se porte à volonté, retombant sur la guêtre, ou, dans les marches, replié intérieurement de bas en haut. Dans ce dernier cas, les boutons viennent s'attacher à de petites lanières de cuir à boutonnières, fixées au haut et de chaque côté des deux cuisses.

La moletière, qui se porte avec le pantalon retroussé, est de cuir fauve, bordé de cuir noir; elle se met avec la guêtre blanche ou la guêtre noire, suivant la tenue du jour. Cette moletière se jaunit par le procédé en usage parmi les zouaves et les chasseurs à pied de la garde.

La tunique courte ou jaquette, à peu près pareille pour la forme à celle des chasseurs à pied de la garde impériale, est de drap bleu, boutonnant droit sur la poitrine à l'aide de neuf boutons de cuivre, comme la tunique actuelle; comme elle aussi elle a le collet jaune, avec cette différence que ce collet est échancré par devant, de manière à laisser voir la cravate, au lieu d'être agrafé jusqu'au dessous du menton. Cette cravate est de coton bleu comme celle qui se porte habituellement en Afrique. Les passe-poils de la tunique sont jaunes, et l'étoile, le cor de chasse ou la grenade, qui se placent sur le pan ou retroussis de derrière pour distinguer les fusiliers, les voltigeurs et les grenadiers, sont aussi de drap jaune.

Les épaulettes vertes, jaunes ou rouges, sont petites et non rembourrées, afin de retomber naturellement sur les épaules, de ne pas gêner le soldat lorsqu'il se couche sur le lit de camp, et de pouvoir se mettre, en temps de froid et de pluie, sous la capote.

La capote, ou caban, est de drap gris-de-fer, comme la capote actuelle; les passe-

poils sont de drap garance. Ce vêtement, qui est à la fois très-chaud, très-commode et très-ample, se croise largement sur la poitrine, au moyen de quatre boutons de cuivre, espacés de chaque côté. Les manches sont fort larges et peuvent se passer par dessus l'uniforme. Une ceinture intérieure ou extérieure, à volonté, permet, suivant le cas, de le serrer à la taille. Ce caban, qui ressemble aux criméennes, est fort court, afin de ne pas embarrasser et fatiguer les jambes en temps de pluie et de boue. Comme ce dernier vêtement, il est garni d'un capuchon, qui, pouvant recouvrir la tête, même coiffée du schako, préserve la partie supérieure du corps. Quand il fait beau, pendant les marches ou dans le service, ce capuchon est posé à plat sous le sac; lorsque le temps est mauvais, on le relève sur la tête.

Le schako est le schako actuel de l'infanterie, modifié et diminué. On en a présenté un ayant des proportions à peu près semblables à celles d'un képi. Celui-là est de feutre garance ; il est orné de chevrons jaunes comme celui des chasseurs à pied de la garde, et surmonté d'un pompon sphérique, orné d'une flamme ou aigrette, de couleur différente, pour distinguer fusiliers, voltigeurs et grenadiers. Ce petit schako est garni d'une visière carrée, relevant un peu, n'a pas de jugulaires et se maintient solide et d'aplomb sur la tête, lorsqu'il en est besoin, avec une mentonnière de cuir verni.

Le bonnet de police est de drap garance, avec parement bleu à passe-poil jaune et houpette rouge, jaune ou verte, suivant le cas. Sa forme est celle de l'ancien bonnet de police, excepté que le parement bleu, arrondi en visière de chaque côté, au lieu d'être coupé en ligne droite, se rabat, selon le cas, sur les oreilles, quand on veut se préserver du froid, ou s'abaisse sur les yeux, si l'on désire se garantir du soleil.

Enfin une vareuse de moleton bleu, pareille à celle qui est en usage dans la marine, se porte sous l'uniforme lorsque le froid est rigoureux, et tient lieu de veste au besoin, lorsqu'il s'agit d'aller en corvée.

Somme toute, l'aspect d'une troupe de ligne ainsi costumée serait, aux couleurs de l'uniforme près, pareil, sous plus d'un rapport, à celui du bataillon de chasseurs de la garde, et la tenue des officiers de la ligne serait elle-même, dit-on, aux soldats de cette arme, ce qu'est la tenue des officiers de ce bataillon à celle des chasseurs.

Rien ne serait changé à l'armement et à l'équipement actuels.

Le 56e de ligne a été désigné pour expérimenter cet uniforme, et des ordres sont donnés, dit-on, pour que, dans un délai rapproché, un bataillon de mille hommes de ce régiment soit présenté à Sa Majesté l'Empereur dans la nouvelle tenue.

Autriche. — Cette puissance est en train de changer non seulement sa tenue, mais aussi son organisation. A dater du 1er février prochain les régiments d'infanterie sont augmentés de 62 à 80; en revanche leur effectif est réduit à trois bataillons en temps de paix; en temps de guerre il y a en outre une division à part pour le dépôt. Ce changement diminue l'effectif de l'infanterie d'environ 25 mille hommes.

Erratum. — Dans la *Relation de la Campagne d'Italie* une erreur de pagination s'est glissée entre les feuilles 7 et 8. La page 123 devrait porter le n° 113.

AVIS

La *Revue* continuera à paraître en 1860 comme précédemment. MM. les abonnés qui ne *refuseront* pas leur abonnement seront censés le continuer. Il pourra encore être fourni les feuilles parues de la *Campagne d'Italie* à une trentaine d'abonnés nouveaux.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 4 **Lausanne, 18 Février 1860** **Ve Année.**

SOMMAIRE. — Considérations sur le campement, le logement, la nourriture et l'équipement de la troupe. — Tableau des écoles fédérales en 1860. — Note sur le calcul des vitesses initiales. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite).*

CONSIDÉRATIONS
SUR LE CAMPEMENT, LE LOGEMENT, LA NOURRITURE ET L'ÉQUIPEMENT DE LA TROUPE.

Jusqu'ici les historiens militaires ne se sont guère attachés qu'à nous faire connaître les opérations stratégiques et les mouvements exécutés par les armées sur le champ de bataille. La guerre de Crimée, qui a fait l'objet de plusieurs écrits remarquables, a été également traitée à ce point de vue seulement.

Parmi ces écrits, la *Relation du siége de Sévastopol*, par le général Niel, mérite une mention toute particulière; mais quelque remarquable que soit ce travail, il ne donne qu'une idée imparfaite de l'héroïsme et de la persévérance déployés par les troupes alliées durant cette mémorable campagne. La tâche la plus difficile, sinon la plus glorieuse du soldat, est en effet celle qui consiste à endurer les fatigues, les privations et les misères de toute espèce que la vie des camps entraîne à sa suite, surtout dans les contrées lointaines et sous des climats rigoureux. Personne n'a mieux fait ressortir ce côté intéressant de la campagne de Crimée que ne l'a fait M. Baudens, inspecteur général du service sanitaire de l'armée française d'Orient, dans son précieux ouvrage intitulé : *La guerre de Crimée.*

En publiant ce livre, l'auteur a eu pour but d'appeler l'attention des militaires, des intendants et des médecins sur toutes les questions ayant rapport au bien-être et à la conservation de la santé du soldat. Envoyé en Crimée par le gouvernement français en 1855, cet habile médecin a pu faire une série d'observations utiles, et la plupart neuves, sur les moyens de diminuer les privations qu'entraîne la guerre; de combattre les cruelles maladies qu'elle engendre, et de soutenir le [illegible] appréciera toute l'importance de ces observa-

tions, si l'on considère que l'un des premiers éléments de succès à la guerre est de maintenir les troupes dans un bon état sanitaire; car, toutes choses égales, le général le plus sûr de vaincre sera toujours celui qui amènera le plus d'hommes valides sur le champ de bataille. C'est ce qu'avait compris d'une manière si remarquable le maréchal Bugeaud, à qui M. Baudens rend un hommage mérité, en signalant dans les termes suivants les soins intelligents que cet officier général apportait au bien-être des troupes qui, en reconnaissance de ce dévouement paternel, l'avaient surnommé *le père du soldat.*

« Quand le maréchal Bugeaud commandait une expédition, il avait „ toujours soin, dès la veille, de reconnaître la direction de la route „ du lendemain et les obstacles qui pouvaient s'y rencontrer, afin „ d'échelonner le départ des régiments à des heures différentes, et de „ ne jamais leur laisser inutilement le sac sur le dos. Les colonnes „ partaient, en toute saison, dès le point du jour, après avoir pris le „ café ou mangé la soupe; chaque bidon était rempli d'une légère in- „ fusion de café. Après trois quarts d'heure de marche, on faisait tou- „ jours une halte de vingt minutes; on repartait pour ne plus s'arrêter „ que peu d'instants, d'heure en heure. Le maréchal présidait lui- „ même au passage des gués. Les hommes ôtaient le pantalon, gar- „ daient les souliers et les guêtres. Quand l'eau était profonde, on „ formait la chaîne, et des cordes étaient tendues en guise de rampes. „ Des factionnaires étaient postés près des sources d'eau fraîche qui „ se trouvaient sur le chemin pour empêcher les soldats de s'y désal- „ térer, sage mesure qui préservait de bien des maladies. Quand elles „ n'étaient pas trop attardées par les coups de fusil, les troupes arri- „ vaient aux bivouacs vers dix heures du matin. Elles avaient ainsi „ le temps de s'y bien installer, de faire convenablement la soupe, „ de laver leur linge et de se remettre de leurs fatigues. L'emplace- „ ment des camps était choisi, autant que faire se pouvait, sur des „ lieux élevés, loin des marais, à proximité de l'eau et du bois. Quand „ le bivouac devait être privé de bois, chaque soldat portait sur son „ sac un petit fagot et, en guise de canne, un bâton qu'on brûlait au „ bivouac.

„ Souvent le maréchal goûtait la soupe des ordinaires et s'assurait „ que la ceinture de flanelle était autour des reins et non dans le sac. „ A la tombée de la nuit, il allait poster les grand'gardes et les ve- „ dettes. Pour surprendre les voleurs qui la nuit s'introduisaient en „ rampant dans nos camps, il plaçait les factionnaires les plus éloi- „ gnés sur la route même, et les plus rapprochés dans les broussailles, „ sachant bien que les voleurs abandonnent les chemins connus à „ mesure qu'ils arrivent près des bivouacs. Il rentrait le dernier dans sa

„ tente, et faisait camper une compagnie près de lui, afin d'avoir tou-
„ jours sous la main quelques soldats en cas d'alerte ou d'attaque noc-
„ turne.

„ Il s'indignait des fatigues inutilement imposées aux troupes en
„ campagne, telles que parades, manœuvres, alignements, etc.

„ Un jeune colonel, en arrivant aux bivouacs, avait laissé pendant
„ dix minutes son régiment sous les armes avant de lui faire former
„ les faisceaux : — On voit bien, monsieur, s'écria le duc d'Isly, que
„ vous n'avez jamais porté le sac sur le dos.

„ Bien qu'il admît dans son intimité le médecin en chef de ses am-
„ bulances, il voulait apprécier par lui-même l'état sanitaire et les
„ digestions en jetant un coup d'œil sur le sol autour du bivouac. Il
„ savait arrêter à propos des indispositions légères par un jour de
„ repos, une ration supplémentaire de riz, de viande, de café ou de
„ vin. Sachant que la moitié des soldats qui entrent aux ambulances
„ ou qui restent en arrière, s'exposant à avoir la tête coupée, ne sont
„ le plus souvent que des hommes écloppés par une chaussure trop
„ étroite, il prescrivait aux colonels de ne jamais laisser délivrer une
„ paire de souliers qui n'eût été essayée avec soin, et de s'assurer
„ souvent par eux-mêmes de l'état des chaussures, qui devaient chaque
„ jour être assouplies par une couche de graisse. A l'exemple du
„ maréchal Clausel, il affectait une compagnie au service de l'ambu-
„ lance, pour la suivre, en dresser les tentes, la pourvoir d'eau et de
„ bois. Il visitait souvent les malades et les blessés ; sa présence re-
„ montait leur moral. En échange de tous ces soins, qui l'avaient fait
„ surnommer le *père des soldats,* il trouvait toujours, au moment du
„ combat, des troupes énergiques, pleines de santé, d'enthousiasme et
„ d'ardeur belliqueuse. Il pouvait leur demander le désarmement des
„ tribus les plus farouches, seul moyen, aux yeux de l'illustre maré-
„ chal, d'assurer leur soumission et l'empire de nos armes. „

Nous essaierons de résumer, aussi succinctement que possible, les conclusions que M. Baudens a tirées de sa longue expérience, et particulièrement des observations qu'il a faites pendant le cours de sa mission en Crimée. Le savant auteur examine, dans les plus grands détails, toutes les questions qui se rattachent au campement, aux ambulances, au service chirurgical, aux hôpitaux et aux maladies contagieuses, qui ont exercé de si terribles ravages pendant la campagne d'Orient.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur ce qui appartient à la science médicale proprement dite. Nous n'examinerons que ce qui est relatif aux abris, aux camps, aux aliments et aux vêtements. Cette étude, enseignant les moyens d'éviter ou du moins de diminuer l'influence des

maladies qui règnent dans les armées en campagne, nous semble d'autant plus importante que dans la guerre d'Orient, comme dans toutes les longues campagnes, les maladies accidentelles ou épidémiques ont tué plus d'hommes que le fer et le feu. M. Baudens prouve que *les troupes qui résistent le mieux aux privations et aux fatigues, sont celles que commandent les colonels soigneux de leurs soldats.* Il cite, à l'appui de cette opinion, l'exemple suivant :

" Deux régiments partis du camp de Saint-Omer à la même époque, „ arrivés ensemble en Crimée (au mois d'octobre 1855), campés à „ côté l'un de l'autre, ayant subi les mêmes vicissitudes atmosphé- „ riques et fait un service pareil, l'un avait conservé, au 1er avril „ 1856, 2,224 soldats sur un effectif de 2,676 hommes; l'autre, sur „ un effectif de 2,327 hommes, n'en comptait plus que 1,239. Ce „ compte ne fait figurer que les maladies, et non les blessures de „ guerre. „

ALIMENTS.

M. Baudens démontre la nécessité de varier autant que possible la nourriture des troupes. Le soldat préférant le pain, même lourd et grossier, au meilleur biscuit, il convient, d'après l'auteur, qu'on ne donne du biscuit qu'en cas d'absolue nécessité. Peut-être serait-il utile de fabriquer pour les armées en campagne du pain biscuité à demi ou au quart, un peu chargé de levain.

L'auteur est d'avis que la viande fraîche de bœuf est préférable à toute autre, parce qu'elle donne la meilleure soupe, et que, d'après un dicton populaire, *la soupe fait le soldat.*

Il conseille de broyer les os de la viande qui a déjà bouilli, de les concasser et de les faire bouillir de nouveau pour en extraire la gélatine. Ce moyen, employé dans les hôpitaux de Constantinople, a notablement amélioré le bouillon.

En parlant des qualités réparatrices de la viande de cheval, qui donne, du reste, d'excellente soupe, l'auteur avoue qu'elle était peu recherchée. Il cite cependant deux batteries d'artillerie de la division d'Autemarre, campée à Baïdar, qui se sont nourries de chevaux réformés, et qui s'en sont bien trouvées.

M. Baudens regrette qu'on n'ait pas établi de vastes pêcheries pour faire contribuer le poisson à la nourriture de l'armée, et varier ainsi l'alimentation du soldat.

Il prétend que les légumes conservés ne remplacent qu'imparfaitement les légumes frais, dont la privation a été très-sensible à l'armée française. Cependant, il pense qu'on eût bien fait d'approvisionner l'armée de choucroute.

Le *terrassacum* de Linné, vulgairement appelé *pissenlit,* très abon-

dant en Crimée, a été une bonne fortune pour le soldat, qui s'en servait comme salade.

M. Baudens considère les légumes frais comme étant absolument nécessaires pour combattre le scorbut, et il rappelle, à cette occasion, ce qu'il disait dans un de ses rapports au ministre de la guerre :

« 100,000 francs dépensés en légumes frais, c'est 500,000 francs
„ d'épargnés sur les frais que nécessite l'entrée des malades aux hô-
„ pitaux. „

Le vin et l'eau de vie entraient alternativement dans la ration ordinaire du soldat. Un lieutenant de vaisseau, M. Laurent, a conservé pendant l'hiver la santé de ses canonniers, en leur faisant distribuer pendant la nuit trois grogs chauds à l'eau de vie.

Souvent le café remplaçait le vin et l'eau de vie. La ration se composait de 16 grammes de café et de 21 grammes de sucre. C'est la boisson préférée du soldat en campagne. Elle délasse et égaie. Au point de vue administratif, le café a l'avantage de se conserver et de se transporter facilement.

Les Anglais remplaçaient le café par le thé. Leurs troupes en prenaient matin et soir, aromatisé avec du rhum. La ration journalière était de 1/4 once par homme. C'est une boisson tonique et bienfaisante.

Les acides sont, comme on sait, anti-scorbutiques. Les Anglais recevaient du jus de citron, qu'ils considèrent comme ayant une très grande vertu anti-scorbutique, mais les expériences faites dans les ambulances françaises n'ont pas été assez prolongées pour être absolument concluantes.

M. Baudens, en parlant des améliorations à introduire dans le régime alimentaire, propose de donner au soldat un repas de café le matin. Il demande aussi qu'on varie la nourriture et qu'on la rende plus abondante. On diminuerait ainsi le chiffre des maladies, et, par conséquent, les frais d'hôpitaux. Voici comme il s'exprime à ce sujet :

« Quand l'alimentation de l'homme n'est pas variée, sa santé s'al-
„ tère vite. Le soldat mange invariablement deux soupes par jour, du
„ bœuf bouilli et des légumes dont la quantité varie selon le prix.....
„ *Ces deux éternelles soupes sont une des plus fortes raisons, j'en*
„ *ai acquis la certitude, qui empêchent le soldat libéré de se ren-*
„ *gager.* „

Cette opinion, basée sur une longue expérience et émise par un observateur aussi distingué que l'est M. Baudens, doit être prise en sérieuse considération, et, sans vouloir donner au [illegible] confort dont il jouit en Angleterre, on doit dé[illegible] améliorée dans plusieurs pays.

M. Baudens termine ses considérations sur le régime alimentaire du soldat, en disant que les tendances qu'ont beaucoup de capitaines commandants à réaliser des économies sur les dépenses de l'ordinaire *sont fâcheuses,* en ce qu'elles contribuent à augmenter la mortalité. Il voudrait qu'une commission spéciale fût chargée de la nourriture de la troupe. Il voudrait aussi que les régiments achetassent les bestiaux nécessaires à leur alimentation, afin de les initier ainsi à la vie des camps, tout en faisant bénéficier les corps des profits prélevés par les revendeurs, et en donnant aux soldats de la viande de meilleure qualité.

CAMPS ET ABRIS.

M. Baudens a reconnu que les camps français se trouvaient, en général, dans de bonnes conditions hygiéniques, mais il pense que les tentes étaient trop rapprochées les unes des autres. Il recommande de les changer souvent de place et d'assainir le sol infecté qu'elles occupent.

Quand les conditions militaires ne s'y opposent pas, il faut souvent changer l'assiette des camps, car leur permanence amène rapidement l'infection. Quand on ne peut changer de bivouac, l'hygiène exige qu'on arrose le sol des tentes avec un lait de chaux; qu'on abatte les tentes quand le temps le permet, ou que tout au moins on relève le tablier circulaire pendant une grande partie de la journée.

M. Baudens recommande les habitudes de propreté en usage dans l'armée anglaise, et désire les voir s'introduire dans les camps français. “ Les Anglais, dit-il, lavaient à l'eau chaude leur linge de corps „ et en changeaient deux fois par semaine. „ Il regrette que l'armée française n'ait pas été munie de petites buanderies à vapeur semblables à celles qui existent à l'hôpital de Nancy. Ces appareils sont économiques, faciles à transporter et à établir. Il se demande pourquoi une caserne ne serait pas tenue aussi proprement qu'un vaisseau, et pourquoi des parquets cirés et frottés par les soldats ne remplaceraient pas les planchers ordinaires.

M. le docteur Baudens passe ensuite en revue les diverses sortes d'abris qui ont été employés dans l'armée d'Orient.

1° *Les huttes.* — C'étaient des habitations creusées à 1^m de profondeur, ayant 7^m de longueur, 3^m de largeur et $2^m,50$ de hauteur. Les murs au-dessus du sol étaient formés avec de jeunes branches tressées, recouvertes d'une couche de terre argileuse. Sur ces murs, on avait placé une toiture à double pente. Un ou deux trous pratiqués dans la toiture donnaient passage à la lumière. Ces huttes for-

maient un bon abri quand on y entretenait un feu permanent. Partout où le combustible manquait, elles étaient dangereuses à habiter.

2° *Les tentes-abris.* — Ces tentes, de l'invention du maréchal Bugeaud, se composent de sacs de campement ayant des boutonnières au lieu de coutures.

Deux sacs déployés et boutonnés ensemble, soulevés à 1^{m} de terre au moyen d'un bâton, constituent un abri pour deux hommes. Cette tente très utile par la facilité du transport, a rendu de grands services en Crimée; elle a cependant peu servi au milieu des rigueurs de l'hiver. Placée à la surface du sol, elle est trop froide; ensevelie dans une couche de neige, elle est trop chaude et l'air s'y corrompt trop rapidement. Elle présente, en outre, l'inconvénient d'être trop courte et de laisser passer les pieds des hommes. On l'a remplacée avantageusement par la tente conique.

3° *Les tentes coniques.* — Ces tentes, faites pour 16 hommes, se composent d'une toile soutenue par un seul montant placé au centre. Elles résistent bien au vent, et l'on peut facilement les aérer en soulevant le tablier circulaire. Ellés sont, de plus, d'un établissement facile.

4° *Les tentes marquises.* — Ces tentes résistent mal au vent; c'est pourquoi on ne s'en est point servi en Crimée pour abriter le soldat. Cependant, comme elles sont plus hygiéniques et plus agréables à habiter que les tentes coniques, on en a fait usage pour les malades.

Les Anglais se sont servis, en été, de tentes marquises pour leurs infirmeries régimentaires. Ces tentes étaient d'un transport très compliqué; pendant l'hiver, on les a remplacées par des baraques.

Pour l'emplacement des camps, il faut chercher l'air, éviter l'humidité, et se porter sur les lieux élevés.

C'est une faute d'enterrer les tentes à une certaine profondeur pour les rendre plus chaudes. S'il faut se préserver du froid, il vaut mieux les entourer de murs de pierres sèches.

Aux termes du règlement, chaque soldat doit recevoir pour son couchage une botte de paille tous les 15 jours.

M. Baudens fait remarquer qu'il est rare que ce règlement soit exécuté en campagne. Aussi propose-t-il de remplacer la botte de paille par un morçeau de toile imperméable, que le soldat pourrait utiliser comme manteau en temps de pluie.

La peau de mouton distribuée en place de la botte de paille conservait l'humidité dont elle s'imprégnait, et propageait la vermine [1].

[1] Certains corps de l'armée anglaise avaient des toiles impénétrables, rembourées de tiges en bouchon. Ces toiles, étendues sur le sol, constituaient un bon système de couchage. Ces espèces de lits r— [illegible] et se portaient très facilement sur le havresac.

M. Baudens termine ses remarques sur les abris, en citant le camp du 81e régiment comme ayant été parfaitement installé. Voici ce qu'il en dit :

" Le camp du 81e régiment était un vrai modèle d'installation. „ Les tentes, très espacées, s'alignaient sur de larges rues en pierre, „ bordées de sapins qu'avait plantés le régiment. Elles étaient tou- „ jours ouvertes pendant le jour, et contenaient un lit de camp cir- „ culaire dont les planches articulées étaient relevées, dans la journée, „ contre les parois et se rabattaient le soir à l'heure du coucher. La „ plus grande propreté y régnait. Rien ne faisait défaut; on voyait „ même, à l'entrée, des décrottoirs faits de sabres brisés. Dans l'infir- „ merie, le régiment, avec ses seules ressources, avait improvisé cin- „ quante lits; des ventouses bien ménagées renouvelaient l'air et une „ bonne cheminée entretenait une chaleur de 14 à 16 degrés centi- „ grades. La visitant à l'improviste, j'y trouvai le colonel, M. de Clo- „ nard, qui présidait à une distribution d'oranges achetées pour les „ scorbutiques. Sous un hangar, j'ai compté trente ou quarante pièces „ de vin mises en réserve pour les jours de grande fatigue. Des champs „ d'orge, de blé, de pommes de terre, étaient ensemencés pour les „ besoins communs; on avait même fabriqué au bivouac des charrues „ à la Dombasle! Chaque jour, la musique du régiment faisait enten- „ dre des airs joyeux sur une belle esplanade plantée d'arbres par les „ soldats, et ornée d'un joli café rustique. Sur le front de bandière se „ déployaient de petites cases en pierre; les boîtes de légumes con- „ servés avaient fourni la toiture et s'étaient même façonnées en „ tuyaux de poêle : c'étaient les cuisines des compagnies. M. de Clo- „ nard a su faire tourner au profit de son régiment les milliers de „ bras qui étaient à sa disposition quand la guerre les laissait inoc- „ cupés; il a su éloigner la nostalgie et les maladies, entretenir la „ gaieté et la santé. *Son effectif est resté presque intact.* „

Un tel résultat justifie certainement les détails minutieux dont s'occupait M. le colonel de Clonard, et prouve que l'observation de ces détails est digne de toute l'attention des chefs de corps.

Frappé des nombreux ravages que l'infection du sol, provenant de la permanence des camps, avait produits dans l'armée d'Orient, M. Baudens, dans un rapport au ministre de la guerre, émet l'opinion suivante : " *Les tentes doivent toujours être assez espacées pour „ qu'on puisse, quand le temps le permet, les changer de place tous „ les quatre jours au moins.* „

Cette opinion, justifiée par des exemples frappants, prouve combien il est nécessaire de choisir les camps de séjour de manière qu'on puisse changer fréquemment l'emplacement des troupes. Il sera donc utile de

réserver, en arrière d'une grande enceinte destinée à être défendue par une armée active, des emplacements assez larges pour que cette prescription hygiénique puisse être observée. Le plus grave de tous les dangers auquel une armée occupant une position permanente puisse être soumise, est celui qui résulte de l'accumulation des troupes, de l'insalubrité ou de l'exiguïté des camps. *(A suivre.)*

TABLEAU DES ÉCOLES MILITAIRES FÉDÉRALES ET COURS DE RÉPÉTITION EN 1860.

I. GÉNIE.

A. Ecoles des recrues.

Ecole de recrues de sapeurs de tous les cantons respectifs, du 15 juillet au 25 août, à Thoune.

Ecoles de recrues de pontonniers de tous les cantons respectifs, du 13 mars au 23 juin, à Brugg.

B. Cours de répétition.

Elite. — Compagnie de sapeurs n° 2 de Zurich, du 27 août au 8 septembre, à Thoune — n° 4 de Berne (école centrale); n° 5 de Berne (rassemblement); — n° 6 du Tessin, du 10 au 21 avril, à Bellinzone.

Compagnie de pontonniers n° 2 d'Argovie (rassemblement); — n° 3 de Berne, du 23 juillet au 3 août, à Brugg.

Réserve. — Compagnie de sapeurs n° 8 de Berne, du 3 au 8 septembre, à Thoune; — n° 10 d'Argovie (école centrale); — n° 11 du Tessin, du 16 au 21 avril, à Bellinzone; — n° 12 de Vaud, du 3 au 8 septembre, à Thoune.

Compagnie de pontonniers n° 4 de Zurich (école centrale); — n° 6 d'Argovie, du 29 juillet au 3 août, à Brugg.

II. ARTILLERIE.

A. Ecoles de recrues.

Recrues de Zurich, Lucerne, Appenzell R.-Ex. et Thurgovie, du 18 mars au 28 avril, à Zurich; — de Berne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, du 13 mai au 30 juin, à Thoune; — de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève, du 24 juin au 4 août, à Bière

Recrues du train de parc de tous les cantons, du 1er juillet au 4 août, à Thoune.

Recrues de toutes les compagnies de parc et des batteries de montagne, du 12 août au 22 septembre, à Lucerne; — Soleure, St-Gall, Argovie et Tessin, du 26 août au 6 octobre, à Arau.

B. Cours de répétition.

Elite. — Batterie d'obusiers de 24 liv. n° 2 de Berne, du 11 au 12 avril, à Thoune.

Batterie de canons de 12 liv. n° 4 de Zurich, du 1er au 12 mai, à Zurich; — de 12 n° 6 de Berne, du 13 au 24 août, à Arau; — de 12 n° 8 de St-Gall (rassemblement); — de 6 n° 10 de Zurich, du 1er au 12 mai, à Zurich; — de 6 n° 12 de Lucerne, du 13 au 24 août, à Arau; — de 6 n° 14 de Soleure, du 11 au 22 avril, à Thoune; — de 6 n° 16 d'Appenzell R.-Ex., du 1er au 12 mai, à Zurich; — de 6 n° 18 d'Argovie, du 13 au 24 août, à Arau; — de 6 n° 20 de Thurgovie (rassemblement); — de 6 n° 22 de

Vaud, du 7 au 18 août, à Bière; — de 6 nº 24 de Neuchâtel (rassemblement); — de montagne nº 26 des Grisons, du 24 septembre au 5 octobre, à Coire; — de fusées nº 28 de Zurich, du 14 au 25 mai, à Zurich; — Id. nº 30 d'Argovie, du 14 au 25 mai, à Zurich.

Compagnies de position nº 32 de Zurich, du 11 au 22 juin, à Luziensteig; — nº 34 de Vaud, du 2 au 13 septembre, à St-Maurice; — de parc nº 36 de Berne, du 20 au 31 août, à Bière; — nº 38 de St-Gall, du 9 au 20 octobre, à Arau; — nº 40 de Vaud, du 20 au 31 août, à Bière.

Train de parc de l'élite des cantons de Berne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, du 20 au 31 août, à Bière.

Train de parc de la réserve des cantons de Zurich, Glaris, Zug, Fribourg, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell R.-I., St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie et Tessin, du 9 au 20 octobre, à Arau.

Réserve. — Batterie de 8 liv. nº 42 de Lucerne, du 4 au 9 août, à Lucerne; — de 6 nº 44 de Berne, du 25 au 30 avril, à Thoune; — de 6 nº 46 de Berne, du 25 au 30 avril, à Thoune; — de 6 nº 48 de St-Gall, du 21 au 26 septembre, à St-Gall; — de 6 nº 50 de Vaud, du 7 au 18 août, à Bière; — de 6 nº 52 de Neuchâtel, du 7 au 18 août, à Bière; — de montagne nº 54 des Grisons, du 30 septembre au 5 octobre, à Coire; — de fusées nº 56 de Zurich, du 20 au 25 mai, à Zurich; — Id. nº 58 d'Argovie, du 20 au 25 mai, à Zurich.

Compagnie de position nº 60 de Zurich, du 17 au 22 juin, à Luziensteig; — nº 62 de Fribourg, du 15 au 20 septembre, à St-Maurice; — nº 64 de Bâle-Campagne, du 25 au 30 juin, à Luziensteig; — nº 66 d'Argovie, du 25 au 30 juin, à Luziensteig; — de parc nº 70 de Zurich, du 22 au 27 octobre, à Arau; — nº 72 de Lucerne, du 22 au 27 octobre, à Arau; — nº 74 d'Argovie, du 22 au 27 octobre, à Arau.

Train de parc de la réserve des cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Schwytz, Glaris, Zug, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffouse, Appenzell R.-Ex., St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie et Tessin, du 22 au 27 octobre, à Arau.

III. CAVALERIE.

A. Ecoles de recrues.

Recrues de dragons de Zurich, Thurgovie et St-Gall, du 18 mars au 28 avril, à Winterthour; — de dragons et de guides de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Genève, du 7 mai au 16 juin, à Bière; — guides de Schwytz, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Grisons et Tessin, du 6 mai au 16 juin, à St-Gall; — dragons de Lucerne, Soleure, Argovie et Schaffouse, du 24 juin au 4 août, à Arau; — dragons et guides de Berne, du 29 juillet au 8 septembre, à Thoune.

B. Cours de remontes.

Remontes de Zurich, Thurgovie et St-Gall, du 19 au 28 avril, à Winterthour; — de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Genève, du 7 au 16 juin, à Bière; — de Schwytz, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Grisons et Tessin, du 7 au 16 juin, à St-Gall; — de Lucerne, Soleure, Argovie et Schaffouse, du 26 juillet au 4 août, à Arau; — de Berne, du 30 août au 8 septembre, à Thoune.

C. Cours de répétition.

Elite. — Compagnies de dragons nº 1 de Schaffouse (école centrale); — nº 2 de Berne (rassemblement); — nº 3 de Zurich, du 17 au 23 juin, à St-Gall; — nº 4 de St-Gall (rassemblement); — nº 5 de Fribourg, du 18 au 24 mars, à Thoune; — nº 6

de Fribourg, du 23 au 29 septembre, à Thoune; — n° 7 de Vaud, du 23 au 29 septembre, à Thoune; — n° 8 de Soleure, du 5 au 11 août, à Arau; — n° 9 de St-Gall, du 17 au 23 juin, à St-Gall; — n° 10 de Berne (rassemblement); — n° 11 de Berne, du 18 au 24 mars, à Thoune; — n° 12 de Zurich (rassemblement); — n° 13 de Berne, du 25 au 31 mars, à Thoune; — n° 14 de Thurgovie, du 29 avril au 5 mai, à Winterthour; — n° 15 de Vaud, du 17 au 23 juin, à Bière; — n° 16 d'Argovie, du 5 au 11 août, à Arau; — n° 17 de Vaud, du 17 au 23 juin, à Bière; — n° 18 d'Argovie (école centrale); — n° 19 de Zurich, du 29 avril au 5 mai, à Winterthour; — n° 20 de Lucerne, du 23 au 29 septembre, à Thoune; — n° 21 de Berne, du 25 au 31 mars, à Thoune; — n° 22 de Berne, du 25 au 31 mars, à Thoune; — n° 34 de Vaud, du 23 au 29 septembre, à Thoune; — n° 35 de Vaud, du 17 au 23 juin, à Bière.

Compagnies de guides n° 1 de Berne (rassemblement); — n° 2 de Schwytz (école centrale); — n° 3 de Bâle-Ville, du 9 au 12 juillet, à Bâle; — n° 4 de Bâle-Campagne, du 9 au 12 juillet, à Bâle; — n° 5 des Grisons, du 4 au 7 juillet, à Coire; — n° 6 de Neuchâtel, du 20 au 23 juin, à Colombier; — n° 7 de Genève, du 20 au 23 juin, à Colombier; — n° 8 du Tessin. du 27 au 30 juin, à Bellinzone.

Réserve. — La fixation des jours d'exercice pour la cavalerie de la réserve est laissée aux cantons.

IV. CARABINIERS.

A. Ecoles de recrues.

Recrues de Berne, des deux Unterwalden, Fribourg et Argovie, du 18 mars au 14 avril, à Thoune.

Cours spécial pour les apirants officiers de 2me classe, du 15 au 28 avril, à Thoune.

Recrues de Fribourg, Vaud, Valais et Neuchâtel, du 29 avril au 25 mai, à Moudon; — de Zurich, Zug, Bâle-Campagne et Thurgovie, du 1er au 28 juillet, à Winterthour; — de Glaris, Appenzell R.-Ex., St-Gall, Grisons et Tessin, du 29 juillet au 25 août, à Luziensteig; — de Lucerne, Uri et Schwytz, du 9 septembre au 6 octobre, à Lucerne.

B. Cours de répétition.

Elite. — Compagnie n° 2 de Zurich, du 17 au 28 juillet, à Winterthour; — n° 4 de Berne (rassemblement); — n° 6 d'Uri (rassemblement); — n° 8 de Vaud, du 16 au 25 mai, à Moudon; — n° 10 de Vaud, du 5 au 16 juin, à Moudon; — n° 12 de Glaris, du 20 au 28 juillet, à Winterthour; — n° 14 de Neuchâtel, du 19 au 30 juin, à Colombier; — n° 16 des Grisons, du 14 au 25 août, à Luziensteig; — n° 18 d'Appenzell R.-Ex., du 2 au 13 octobre, à Bühler; — n° 20 d'Appenzell R.-Ex. (rassemblement); — n° 22 de Zurich, du 14 au 23 juin, à Zug; — n° 24 d'Obwalden (rassemblement); n° 26 de Thurgovie, du 30 août au 8 septembre, à Winterthour; — n° 28 de Zug, du 12 au 23 juin, à Zug; — n° 30 de Vaud (école centrale); — n° 32 de Berne (école centrale); — n° 34 de Lucerne, du 25 septembre au 6 octobre, à Lucerne; — n° 36 des Grisons, du 14 au 25 août, à Luziensteig; — n° 38 d'Argovie, du 5 au 16 juin, à Arau; — n° 40 d'Argovie (rassemblement); — n° 42 de Schwytz (rassemblement); — n° 44 Tessin, du 12 au 23 juin, à Bellinzone.

Réserve. — Compagnie n° 46 de Zurich, du 3 au 8 septembre, à Winterthour; — n° 48 de Berne, du 23 au 28 avril à Thoune; — n° 50 de Berne, du 23 au 28 avril, à Thoune; — n° 52 de Glaris, du 20 au 25 août, à Glaris; — n° 54 d'Appenzell R.-Ex., du 9 au 13 octobre, à Bühler; — n° 56 des Grisons, du 21 au 25 août, à Lu-

ziensteig; — n° 58 d'Argovie, du 11 au 16 juin, à Arau; — n° 60 du Tessin, du 12 au 23 juin, à Bellinzone; — n° 62 de Vaud, du 5 au 16 juin, à Moudon; — n° 64 de Neuchâtel, du 19 au 30 juin, à Colombier; — n° 66 de Lucerne, du 1er au 6 octobre, à Lucerne; — n° 68 d'Obwalden, du 1er au 6 octobre, à Lucerne; — n° 70 de Zug, du 19 au 23 juin, à Zug; — n° 74 de Zurich, du 3 au 8 septembre, à Winterthour; n° 76 de Vaud, du 16 au 25 mai, à Moudon.

V. COURS DU COMMISSARIAT ET COURS SANITAIRES.

I. Cours du commissariat, du 1er au 14 mars, à Thoune.

II. Cours sanitaires :

1° Pour médecins et économes (cours allemand), du 9 au 22 septembre, à Lucerne; — 2° pour médecins et économes (cours français), du 17 au 30 juin, à Thoune; — 3° pour fraters et infirmiers (cours allemand), du 15 juillet au 4 août, à Thoune; — 4° Idem, du 18 mars au 7 avril, à Zurich; — 5° Idem, du 8 au 28 avril, à Zurich; — 6° pour infirmiers, du 2 au 22 septembre, à Lucerne; — 7° pour fraters et infirmiers (français), du 25 mars au 14 avril, à Thoune.

VI. ÉCOLE DES INSTRUCTEURS.

Du 4 au 31 mars, à Bâle. — *A*. Cours d'aspirants, du 4 au 21 mars. — *B*. Cours de répétition, du 11 au 31 mars.

VII. ÉCOLE MILITAIRE CENTRALE.

Du 29 avril au 30 juin, à Thoune.

La seconde partie, l'école d'application, sera fréquentée par les corps suivants :

Génie. — Compagnie de sapeurs n° 4 de Berne (élite); — n° 10 d'Argovie (réserve); — de pontonniers n° 4 de Zurich (réserve).

Artillerie. — Un détachement de cadres de tous les cantons. La troupe de l'école des recrues de la même époque.

Cavalerie. — Compagnie de guides n° 2 de Schwytz (élite); — de dragons n° 1 de Schaffouse (élite); — n° 18 d'Argovie (élite).

Carabiniers. — Compagnie n° 30 de Vaud (élite); — n° 32 de Berne (élite).

Infanterie. — 1 bataillon réduit du Tessin; — 1 de Schwytz; — 1 de Zurich; — 1 demi d'Argovie; — 1 formé de 2 compagnies isolées de Schaffouse et d'une compagnie isolée d'Appenzell R.-Ex.

VIII. RECONNAISSANCE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Place de réunion : *Ragatz*. Commencement, 12 juillet.

IX. RASSEMBLEMENT DE TROUPES.

Aux environs de Brugg, du 27 août au 16 septembre.

Génie. — Compagnie de sapeurs n° 5 de Berne (élite); — de pontonniers n° 2 d'Argovie (élite).

Artillerie. — Batterie de 12 liv. n° 8 de St-Gall (élite); — de 6 n° 20 de Thurgovie (élite); — de 6 n° 24 de Neuchâtel (élite).

Cavalerie. — Compagnie de guides n° 1 de Berne (élite); — de dragons n° 2 de Berne (élite); — n° 4 de St-Gall (élite); — n° 10 de Berne (élite); — n° 12 de Zurich (élite).

Carabiniers. — Compagnie n° 4 de Berne (élite); — n° 6 d'Uri (élite); — n° 20 d'Ap-

penzell R.-Ex. (élite); — n° 24 d'Obwalden (élite); — n° 40 d'Argovie (élite); — n° 42 de Schwytz (élite).

Infanterie. — 2 bataillons d'Argovie; — 2 de Berne; — 1 de Zurich; — 1 de Lucerne; — 1 de St-Gall; — 1 de Bâle-Campagne.

Ensuite de remarques obligeantes d'un officier supérieur, je crois devoir préciser mieux que je ne l'ai fait deux points de ma *Note sur le calcul des vitesses initiales.*

Le vent est rapporté au diamètre *moyen* du boulet et non pas à la grande lunette de réception. — La longueur du canon type de 20 calibres est égale à 20 fois le diamètre (ou le calibre) *de l'âme.* En sorte qu'il faut, dans chaque cas particulier, ramener la longueur du canon donné à avoir 20 fois *ce diamètre.*

F. B.

Les essais des nouveaux uniformes pour les troupes fédérales auront lieu très prochainement sur des détachements de 20 hommes, appelés aux écoles d'instruction de Berne, Lausanne, Genève, Zurich, St-Gall et Thoune. Ces essais se répéteront encore à Thoune sur des recrues d'armes spéciales.

Le Conseil fédéral a nommé une commission pour surveiller les essais; elle est composée de MM. Schwarz, colonel fédéral; Philippin, Crinsoz de Cottens, lieutenants-colonels fédéraux; Meyer et Arnold, commandants de bataillon.

Ensuite de la réc nte décision des Chambres et dans le but de procurer de meilleures armes à feu portatives à notre armée, le Conseil fédéral a chargé son département militaire de s'adresser aux cantons pour leur demander un rapport sur les expériences faites, de même que leurs avis et leurs vœux à cet endroit. De plus il a nommé une commission d'experts qu'il charge de procéder aux expériences et essais nécessaires, commission composée de MM. les colonels Wurstemberger, à Berne; Weiss, intendant de l'arsenal de Zurich, des lieutenants-colonels Noblet, de Genève et Bruderer de St-Gall. Les présidents des commissions du Conseil national et du Conseil des Etats nommées dans la dernière session seront prévenus des jours fixés pour les essais principaux, afin que ces commissions soient en mesure de s'y faire représenter.

Afin que les cantons ne se laissent pas induire en erreur et dans des dépenses inutiles par les dernières résolutions de l'Assemblée fédérale en matière d'habillement et d'équipement militaire, notamment par l'arrêté du Conseil des Etats dans cette affaire, le Département militaire fédéral a été autorisé à leur adresser une circulaire dont le but essentiel est de recommander aux cantons de se borner, jusqu'à la fixation définitive de la nouvelle tenue à pourvoir pour le moment leurs recrues simplement de la petite tenue, afin qu'une fois le nouvel uniforme adopté, les hommes dont il s'agit puissent compléter le leur d'après les prescriptions fédérales qui auront été admises pour règle générale en Suisse.

MM. les colonels Ch. Veillon et Hauser ayant décliné leur mandat d'inspecteurs d'infanterie par la raison qu'ils ignorent la langue en usage dans leurs arrondissements respectifs, le Conseil fédéral vient de décider qu'il y aura échange d'arrondis-

sement entre ces deux officiers supérieurs. M. Veillon sera chargé de l'inspection de l'infanterie des cantons du Valais et de Genève, et M. Hauser de celle du canton de Zurich.

Collombier, le 30 janvier 1860.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire la rectification insérée par M. le major de Mandrot dans votre numéro du 15 janvier au sujet de l'habillement de la landwher prussienne.

Mon intention n'étant pas d'engager une polémique inutile et sans intérêt, je me bornerai à l'observation suivante que je vous prie d'insérer dans un de vos prochains numéros.

S'il est vrai que la tunique (appelée *Litewska* par les officiers, et *Kourtka* par les soldats), soit la tenue réglementaire, il s'en faut de beaucoup que toute la landwehr prussienne ait eu cet habillement, au moins jusqu'après la première occupation de Paris en 1814.

Les soldats de landwehr avaient été équipés par leurs provinces aussi bien que possible, mais sans grande uniformité entre les provinces, d'où il suit que les uns avaient la tunique, les autres la petite veste (et c'est de ceux-là que j'ai voulu parler), et enfin une dernière partie était habillée avec des habits faits en Angleterre et qui avaient les pans ajustés au moyen d'agraffes qui permettaient de les enlever et de réduire ainsi les habits à l'état de petites vestes.

Agréez, Monsieur, etc. Henri SACC, *second sous-lieutenant.*

Neuchâtel. — Le *Tribunal militaire* pour 1860 a été composé comme suit :

Grand-juge : Jeanneret Jules (rang de major); 1er juge ; Perret David, commandant; 2me juge : Morel Numa, major; 1er suppléant : Grandjean Jules, capitaine; 2me suppléant : Virchaux J.-Fritz, capitaine; 3me suppléant : Balziguer Jacq., lieutenant d'artillerie; 4me suppléant : Robert Henri, lieutenant de carabiniers; auditeur : Borel Eugène (rang de capitaine); greffier : Quinche Louis, sous-lieutenant.

Les *Conseils de réforme* siégeront dans tout le canton le 12 mars prochain et jours suivants.

Genève. — A l'occasion de la croix des SS. Maurice et Lazare dont S. M. le roi de Sardaigne, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, vient d'honorer M. le docteur Appia, nous croyons utile de revenir sur le volume de notre compatriote de Genève.

Dans un numéro précédent de notre journal (1er octobre 1859) nous avons déjà mentionné ce livre qui a paru sous le titre : *Le chirurgien à l'ambulance, ou quelques études pratiques sur les plaies par armes à feu suivies de lettres à un collègue sur les blessés de Palestro, Magenta, Marignan et Solferino.* Genève, chez Cherbuliez; Paris, chez J.-B. Baillière et chez Cherbuliez (1 vol. in-8° de 240 pages). — Nous rappelions à cette époque combien l'auteur de ce travail avait pu se rendre utile aux blessés de la campagne d'Italie, grâce aux offrandes nombreuses en toile et charpie qui lui furent adressées de toutes les parties de la Suisse, et dont le poids total s'éleva à presque 2,000 kilogrammes.

Aujourd'hui c'est moins le chirurgien pratique que l'auteur dont nous avons à parler. — Pour faire apprécier l'ouvrage mentionné, nous ne pensons pouvoir mieux faire que de reproduire quelques-unes des réflexions contenues dans quelques comptes-rendus qui ont été publiés sur ce travail.

Le docteur Th. Maunoir, de Genève, dans un article publié le 4 décembre, dit : « Ce petit volume présente un véritable intérêt et par la nature et l'actualité des sujets qui y sont traités, et par la manière dont l'auteur les a compris et racontés. Il suffit de lire le volume du docteur Appia pour se convaincre qu'il a dû lui coûter de nombreuses recherches. Lecture des auteurs qui ont écrit sur ces matières, informations verbales prises auprès des chirurgiens militaires les mieux qualifiés, observations personnelles recueillies par M. Appia lui-même dans les hôpitaux de la haute Italie qu'il vient de visiter, tout cela a été par lui combiné et amalgamé avec beaucoup de jugement et de réflexion, de manière à former un tout dont la lecture est instructive.

» Ajoutons que le livre est écrit en fort bon style, mérite qui n'est ni commun ni indifférent.

» Le volume est petit, mais il est riche de choses. Tous les sujets ne pouvaient point y être traités avec le même développement; mais le docteur Appia en a pris à corps quelques-uns et a montré par la manière judicieuse dont il les a examinés de quoi il est capable quand il étudie à fond une question scientifique. »

Voici comment s'exprime sur cet ouvrage le docteur Hutin, inspecteur du service de santé militaire et chirurgien en chef de l'Hôtel des Invalides à Paris : « J'ai lu attentivement le livre du docteur Appia : *Le chirurgien à l'ambulance*, et c'est après lecture suivie que je ne crains pas de dire tout le plaisir qu'il m'a fait. Il résume très exactement l'état actuel de la science sur cette partie de la chirurgie, et je suis persuadé qu'il sera consulté avec fruit par tous les praticiens. En le lisant et en arrivant aux dernières pages, je me suis rappelé un vers du poète latin qui lui est applicable : *indocti discant, et ament meminisse periti.* »

Quant à l'appareil pour le transport des blessés sur le champ de bataille, imaginé par le docteur Appia, et avec lequel il a fait les premiers essais en Italie, il va être, à l'exemple du gouvernement français, l'objet d'expérimentations dans les hôpitaux de Turin, et le conseil de santé militaire d'Espagne en a fait commander six destinés à être essayés dans la guerre du Maroc.

Confédération germanique. — Le comité militaire de la Diète fédérale s'occupe, dit la *Gazette militaire* de Vienne, de l'établissement d'un système plus uniforme d'organisation des petits contingents fédéraux, de ceux surtout qui forment les trois derniers corps d'armée. Les modifications considérées comme les plus urgentes pour arriver à l'unité qu'on désire, sont : l'introduction d'un seul et même règlement de service et de manœuvres, des mêmes signaux pour le service de garnison et de campagne, des mêmes insignes pour la distinction des grades et des mêmes dénominations pour toutes les charges d'officiers et de sous-officiers, du même calibre pour les canons et les fusils, de manière que toutes les munitions puissent être fabriquées dans de grands arsenaux communs et transportées en campagne par des colonnes communes. En outre, pour favoriser davantage le développement de l'instruction pratiq dans les petits contingents, il a été décidé qu'on les formerait de temps en tem brigades, et même en divisions ou corps d'armée, afin de les exercer en attendu que, dans le système actuel, il y a des milliers de soldats qui, d

leur temps de service, n'ont pas vu un seul canon attelé, un seul escadron de cavalerie. De même, pour développer davantage l'esprit militaire, tous les contingents allemands qui ne peuvent en eux-mêmes former une brigade séparée, seraient envoyés de temps en temps dans les places de garnison. Enfin on projette la création d'une école ou académie commune pour les officiers d'état-major général des trois derniers corps d'armée, vu l'immense avantage qu'il y a pour une armée d'avoir un état-major formé par les mêmes méthodes et élevé en commun.

Espagne. — L'armée de terre espagnole se compose en ce moment de :

40 régiments d'infanterie de ligne.
1 régiment de garnison, celui de Ceuta.
10 bataillons de chasseurs.
2 — légers de chasseurs africains.
80 — de chasseurs africains.
4 régiments de carabiniers.
4 — de cuirassiers.
6 — de lanciers.
4 — de chasseurs.
2 — de hussards.
2 escadrons de chasseurs.
4 — de cavalerie de remonte.
1 escadron-école.
6 régiments d'artillerie à pied.
4 brigades d'artillerie à cheval.
2 — — de montagne.
3 bataillons de troupes du génie.

L'effectif de l'infanterie, sur le pied de guerre, est de 145,000 hommes; celui de la cavalerie, de 12,500 chevaux; celui de l'artillerie, de 12,500 hommes; celui du génie, toujours sur le pied de guerre, de 2,000 hommes.

L'armée comprend, en outre, la garde royale, un corps de hallebardiers de 300 hommes et un escadron de gardes du corps. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les troupes qui se trouvent dans les colonies.

Vaud. — Dans sa séance du 1er février 1860, le Conseil d'Etat a nommé M. *Pache*, Jean-François, à Bournens, capitaine quartier-maître du bataillon de réserve du 7e arrondissement. — Le 3, M. *Fornallaz*, Charles-Louis-Auguste, à Avenches, 1er sous-lieutenant d'infanterie dans le 8e arrond.; — Le 10, MM. *Borgognon*, François, à Montagny, capitaine de carabiniers n° 5 d'élite du 5e arrond ; — *Gétaz*, Alexandre, à Vevey, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 1er arrond.; — *Grandjean*, Ulysse, à Yverdon, capitaine de mousquetaires n° 1 d'élite du 6e arrond.; — *Hoffer*, Louis-Benjamin, à Donatyre, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 8e arrond. — Le 11, MM. *Oguey*, David, à Orbe, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite dans le 5e arrond.; — *Cherix*, Isaac, à Bex, lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve, dans le 2e arrond.; — *Perrier*, François, à Ollon, lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve dans le 2e arrond ; — *Lavanchy*, Charles-Juste, à Lutry, 2e sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite dans le 3e arrond.

Erratum. Dans la *Relation de la Campagne d'Italie* une erreur de pagination s'est glissée entre les feuilles 7 et 8. La page 123 devrait porter le n° 113.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 5 **Lausanne, 5 Mars 1860** **Ve Année.**

SOMMAIRE. — Considérations sur le campement, le logement, la nourriture et l'équipement de la troupe *(fin)*. — Opinion de Garibaldi sur la tactique moderne et observations à ce sujet. — Des fortifications en Suisse. — Deux mots à la Militär-Litteratur-Zeitung de Berlin. — Du recrutement dans les armes spéciales du canton de Vaud. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite)*.

CONSIDÉRATIONS
SUR LE CAMPEMENT, LE LOGEMENT, LA NOURRITURE ET L'ÉQUIPEMENT DE LA TROUPE.

(Fin.)

Vêtements.

Pour prémunir les soldats de l'armée d'Orient contre les rigueurs de l'hiver, on leur avait donné une ample et longue capote, à capuchon et à petit collet.

C'est, de l'avis de M. Baudens, un vêtement très utile, qui devrait être définitivement adopté; il préserverait le soldat des maladies qu'il gagne si souvent en passant brusquement de la haute température du corps de garde au froid de l'air extérieur pour monter sa faction de nuit. Le capuchon garantit la tête et le cou, et le petit collet préserve les épaules. Cette capote remplacerait avantageusement la couverture que le soldat porte sur son sac; elle composerait avec la tunique l'habillement d'hiver. Toutefois, M. Baudens voudrait que la tunique fût plus ample, ce qui la rendrait plus hygiénique sans lui faire perdre son cachet de vêtement militaire.

Il conseille la ceinture de flanelle appliquée directement sur l'abdomen comme étant le meilleur préservatif contre les flux diarrhéiques.

La chemise de laine devrait être également adoptée pour le soldat en campag[illegible] à cause de ses propriétés hygiéniques : en hiver, elle donne une douce chaleur, et, en été, elle prévient les arrêts de transpiration. Deux chemises en laine ne sont guère plus pesantes qu'une chemise ordinaire de soldat et n'occupent pas plus de place dans le sac. Quand le soldat serait mouillé, il en mettrait une, et éviterait

ainsi les bronchites si fréquentes et les pneumonies si souvent mortelles.

En attendant qu'on adopte la chemise de laine pour les soldats en campagne, le docteur Baudens demande qu'on la donne à tous les malades des hôpitaux et des ambulances.

Pendant la guerre de Crimée, l'armée française a eu l'occasion de faire l'essai de diverses espèces de chaussures. La guêtre de cuir est froide en hiver, et trop chaude en été. La guêtre de drap n'a pas cet inconvénient, mais elle s'use très vite et conserve l'humidité.

Les guêtres en peau de mouton conservent également l'humidité, et, en séchant, elles deviennent dures et cassantes.

Les chaussons et les sabots que le soldat mettait en rentrant pour quitter ses souliers mouillés ont été très utiles pendant l'hiver.

Les Russes, qui connaissaient le pays, avaient adopté la demi-botte, excellente chaussure qui, d'après M. Baudens, devrait être donnée à tous les soldats. Le fourniment se composerait alors d'une paire de souliers avec des guêtres blanches pour l'été, et d'une paire de demi-bottes pour l'hiver.

Ambulances et service chirurgical.

En s'occupant des infirmeries et des ambulances, M. Baudens montre les services qu'ont rendus *les soldats panseurs*. C'étaient d'utiles auxiliaires que le corps médical avait créés parmi les convalescents. Leur concours fut particulièrement précieux quand le typhus décimait le corps médical, et que le nombre des médecins ne répondait plus aux besoins. Ils étaient chargés des cahiers de visite, de la distribution des aliments, des médicaments et de l'application des pansements. Quelques-uns d'entre eux pansaient les amputés d'une manière irréprochable.

Les soldats russes portent dans leur sac une compresse et une bande roulée. C'est une précieuse ressource qui permet l'application immédiate et bien efficace d'un premier appareil sur le champ de bataille même, où manquent souvent les objets de pansement.

M. Baudens consacre la dernière partie de son ouvrage à l'examen de questions spéciales, qui sont essentiellement du ressort de la science médicale; telles sont les diverses opérations chirurgicales, les caractères généraux des blessures par armes à feu, dont la gravité varie avec la vitesse et la forme du projectile, les amputations, enfin la pourriture d'hôpital et les congélations, qui ont causé beaucoup de mal à l'armée française. Il montre les effets merveilleux du chloroforme administré à 20,000 blessés sans avoir produit un seul accident grave.

Les fourgons pour le transport des blessés français étaient très

bien suspendus, mais trop lourds. Ils ont peu servi. On leur préférait les mulets chargés de cacolets ou de litières.

L'auteur traite ensuite des établissements hospitaliers, du choléra, du scorbut, du typhus, et montre les ravages que ces épidémies ont exercés dans l'armée. Il termine par l'histoire du retour de l'armée française et des moyens employés pour prévenir la propagation des maladies.

La guerre de Crimée a nécessité, pendant les deux années de sa durée, l'envoi en Orient de 309,270 hommes, tant officiers que soldats.

Il est entré dans les ambulances et hôpitaux 217,303 malades, parmi lesquels 33,662 blessés par l'ennemi, 7,374 blessés ordinaires, 2,006 congelés, 117,089 fiévreux, 11,382 cholériques, 26,235 scorbutiques, 13,589 typhiques, 4,261 vénériens et 1,705 galeux.

Sur 43,024 morts, il y a eu 7,144 blessés par l'ennemi, 401 blessés ordinaires, 384 congelés, 18,360 fiévreux, 5,585 cholériques, 3,634 scorbutiques et 7,516 typhiques. Ces chiffres prouvent que les maladies ont tué plus d'hommes que le fer et la poudre, et qu'on ne saurait, par conséquent, attacher trop d'importance aux détails de toute espèce et aux prescriptions hygiéniques que nous avons indiqués d'après le précieux livre de M. Baudens. A. N.

OPINION DE GARIBALDI

SUR LA TACTIQUE MODERNE ET OBSERVATIONS A CE SUJET.

Le général Garibaldi vient d'adresser à une feuille anglaise, le *Court Journal*, la lettre suivante, dans laquelle il exprime ses opinions sur l'organisation et l'emploi des volontaires anglais.

Le prestige militaire de l'illustre partisan donne à ses vues un poids que nous ne pouvons méconnaître; quelques-unes d'entr'elles viennent d'ailleurs sanctionner des préjugés qui se sont manifestés quelquefois parmi nos milices, et plusieurs de nos journaux s'étayent déjà de cette lettre pour flatter ces préjugés. Nous croyons donc devoir aussi la reproduire, en y ajoutant nos observations :

Je vous remercie, Monsieur, pour la confiance que vous m'accordez en me demandant mon opinion sur l'armement des volontaires anglais; je vous remercie, de plus, pour la vive sympathie que vous avez manifestée en faveur de ma patrie.

La comparaison que vous faites entre la liberté anglaise et la liberté italienne est juste; lorsque l'humanité aura atteint le degré de civilisation que le progrès lui fera atteindre, elle ne permettra pas qu'un de ses membres reste dans l'esclavage et dans l'avilissement.

Au sujet de vos troupes de volontaires, je crois que l'Angleterre saura tirer tout le parti possible d'une telle force, et que sa sage prévoyance rendra son territoire inexpugnable contre toute invasion. Oh! si ma patrie avait su imiter cet exemple!

Au-dessus de toute théorie de l'art de la guerre, un fait pratique demeure toujours triomphant : *consterner l'ennemi.* — Cette vérité triomphera toujours de toutes les théories. La fuite des troupes les plus disciplinées de l'Autriche devant les zouaves prouve qu'un homme peut être bon soldat sans porter la tunique et la cravate étroite. Les bergers de Paul Emile, qui, armés seulement de faulx, se précipitaient sur la phalange macédonienne, — les bandes de *voltigeurs* français, de l'armée républicaine, — et dernièrement les bersagliers et les zouaves à Saint-Martin, Magenta, Solferino et Palestro, prouvent que les masses ne sont utiles que sur les champs de bataille, et que les volontaires, les bersagliers et les zouaves n'ont pas besoin d'apprendre à combattre en rang comme les troupes de ligne.

La discipline est sans doute la base de l'organisation de toute la force armée, et sans discipline on ne peut conduire régulièrement une guerre; mais pourquoi des volontaires, qui ont juré de ne pas abandonner leur drapeau durant le péril de la patrie, ne seraient-ils pas disciplinés à l'égal des troupes régulières? L'amour de la patrie et l'enthousiasme sont-ils des sentiments qui puissent détruire la discipline dans les troupes nationales? Certes, ces sentiments ne sont pas à mépriser, puisque dans toute guerre le prudent capitaine en tire parti dans ses proclamations; et Napoléon Ier, qui fut maître de la moitié de l'Europe et de la meilleure armée du monde, fut renversé par le patriotisme des boutiquiers anglais, dont il affectait de ne pas faire cas.

Si la Grande-Bretagne organise ses 200 mille volontaires qui formeront un total de un million de patriotes armés au besoin, — si elle continue à les instruire de manière à les rendre disciplinés comme des troupes régulières, — on verra alors qui osera envahir l'asile de l'humanité et la protectrice de l'univers.

Je pense que la théorie de la grande régularité des masses et de la ligne a été trop préconisée, et que la liberté dans le combat a trop été négligée, surtout depuis que le perfectionnement des armes à feu et les obstacles élevés à chaque pas par la culture rendent cette liberté absolument nécessaire. S'il est un pays en Europe qui ait servi et continue encore à servir de champ de combat, ce pays est certainement l'Italie. Eh bien, combien d'endroits y a-t-il en Italie où un escadron disposé en ligne puisse combattre, ou seulement un régiment disposé en carré? Je crois qu'il y en a bien peu.

D'un autre côté, on peut trouver partout des positions bonnes pour les bersagliers. Bref, je suis d'avis que quelques rangs de bersagliers, appuyés par peu de troupes, seraient le meilleur ordre de bataille dans notre contrée et en beaucoup d'autres, et que les volontaires peuvent être exercés dans ce but au même genre de manœuvres que les troupes de ligne.

J'ai lu le remarquable écrit de sir John Burgoyne sur les volontaires, et malgré que je ne connaisse pas très bien la langue anglaise, malgré que je n'aie pas eu le loisir de le suivre attentivement, je crois qu'il est l'œuvre d'un militaire habile qui a vu des combats en pleine campagne.

Cependant je ne suis pas d'accord avec lui sur ce que 50,000 vétérans battraient 100,000 volontaires, si ces derniers sont disciplinés comme doivent l'être des troupes et s'ils sont animés de l'amour de la patrie.

Je ne connais pas encore la manière dont sont organisés les volontaires anglais, mais je crois toutefois que la meilleure manière est pour toutes les nations celle des bersagliers.

La légèreté de leur uniforme, les rangs interrompus qui forment la base de leurs manœuvres, sans empêchement d'agir en masse quand l'occasion se présente, et par dessus tout la célérité de leurs mouvements, font de ces soldats les plus parfaits que j'aie vus.

Je voudrais que toute l'armée italienne fût composée de bersagliers, et je ne doute pas qu'une telle organisation serait aussi facilement favorable aux volontaires anglais, car le soldat anglais a acquis la réputation d'intrépidité et de sang-froid au milieu du feu.

La demande que vous m'avez faite m'a honoré et j'ai répondu d'ami à ami; c'est ainsi que doit être tout Italien pour la noble et généreuse nation anglaise.

Croyez-moi constamment, etc.

GARIBALDI.

Nous ne saurions blâmer le général Garibaldi, ce chef par excellence de partisans et de tirailleurs, d'avoir confiance dans ses méthodes de combat. Si souvent elles lui ont procuré des succès qu'il peut bien être conduit à espérer pleinement en elles, et même à croire qu'en agrandissant leur sphère d'action il agrandira aussi leurs bons résultats.

Ici nous croyons non-seulement que l'honorable général tombe dans l'exagération, mais encore qu'il ne se rend pas complètement justice à lui-même. S'il a tant de fois réussi, en effet, à *consterner l'ennemi*, ce n'est pas, à notre avis, parce que ses troupes se trouvaient en chaînes plutôt qu'en colonnes ou en lignes, mais parce qu'elles étaient conduites par un homme d'action, par un chef énergique qui savait animer ses soldats d'un constant enthousiasme, leur faire faire utilement des marches forcées et les enlever avec résolution au moment du combat. En attribuant à sa méthode de tirailleurs tous ses avantages, le général Garibaldi, avec une modestie qui l'honore, prend l'accessoire pour le principal. Nous croyons même qu'il ne serait pas difficile de lui démontrer que dans ses affaires les plus glorieuses de la dernière guerre, ses avantages eussent été plus grands encore s'il avait eu quelques colonnes à sa disposition.

Nous ne voulons pas déprécier les bersagliers, les zouaves, les chasseurs à pied, les tirailleurs en général; nous croyons que dans plus d'un cas ces troupes, en combattant à la débandade, peuvent rendre de très bons services. Mais en examinant les choses d'un peu près, on arrive aussi à conclure que ce n'est que sur les points où elles parviennent à agir par masses qu'elles obtiennent les succès décisifs. Ce sont des flots impétueux de zouaves qui culbutèrent les Autrichiens dans la Brida, à Palestro, ou qui enlevèrent le cimetière de Melegnano, et non des tireries individuelles. Or pour pouvoir agir par masses dans le besoin, il faut bien enseigner aux troupes à se placer dans un ordre normal, à marcher, à se ployer, à se déployer,

etc., et à faire tous ces mouvements sans confusion. Les règlements de manœuvres n'ont pas d'autre but, et ce qui fait le mérite des règlements actuellement en vigueur en Europe, c'est qu'ils n'excluent aucune méthode de combat, et les facilitent toutes. De la colonne ou de la ligne de bataille on passe aussi facilement qu'on le veut à la chaîne de tirailleurs, tandis qu'en partant de celle-ci comme base, ce n'est plus guère que le hasard, ou des nécessités indépendantes de la volonté du chef, qui peuvent ramener les hommes éparpillés à la colonne ou à la ligne de bataille. Les troupes au combat ont déjà assez de tendance, naturelle ou forcée, à rompre leurs rangs sans qu'on les rompe déjà d'avance.

D'ailleurs, si le général Garibaldi voit une grande difficulté à faire manœuvrer régulièrement, en Italie, seulement un millier d'hommes, en revanche les mêmes accidents du terrain rendent également impossible la direction de quelques milliers de tirailleurs. Il n'est pas besoin d'une grande expérience de la guerre pour savoir que rien n'est plus difficile à *conduire* que des chaînes; on peut même dire que, dans la plupart des cas, les chaînes, une fois lancées en terrains coupés, cheminent presque sans direction. Si le trajet est un peu long et périlleux, elles arrivent souvent au but complètement mélangées les unes dans les autres. Evidemment ce n'est pas là une formation normale de combat à donner à des corps nombreux, à des armées. Nous estimons donc que l'armée italienne doit bien se garder de suivre les conseils du général Garibaldi à cet égard et qu'elle fera bien de s'en tenir à son organisation actuelle La même observation s'applique, cela va sans dire, à l'armée suisse, où la direction des chaînes est encore rendue plus difficile par l'âbsence des refrains de corps dans les signaux.

Au reste, la meilleure méthode de combat c'est de n'en point avoir de systématique et de savoir tour à tour employer, suivant les circonstances si multiples de la guerre, les divers modes de formation les plus propres au résultat recherché.

Partant de cette base, on usera tantôt des colonnes, tantôt des lignes, tantôt des chaînes, ou même des trois à la fois. Vouloir adopter d'une manière absolue un des modes à l'exclusion des autres, c'est faire grandement dégénérer l'art militaire et particulièrement la tactique. Choisir comme mode exclusif celui des chaînes, c'est prendre le moins avantageux des trois modes offerts par les règlements de notre temps.

DES FORTIFICATIONS EN SUISSE.

Nous annonçions récemment que le Conseil fédéral avait décidé, ensuite de la reconnaissance d'état-major de l'an dernier, de mettre à l'étude la question de savoir s'il ne serait pas opportun de construire un grand camp retranché aux environs de Pomy.

Nous essaierons de dire quelques mots à cet égard.

Nous ne comprenons guère la connexité qu'il peut y avoir entre une reconnaissance sur le terrain et l'examen d'une telle question.

L'établissement d'un camp retranché est une mesure essentiellement stratégique. La détermination de l'utilité d'un tel camp et celle du point où il sera assis relèvent du but militaire d'une campagne autant que des exigences de la politique, et se lient, en un mot, aux combinaisons fondamentales d'une guerre. On établit les camps retranchés en raison des points qu'on veut couvrir, des forces dont on dispose et de la direction d'où l'on attend le plus probablement soit l'ennemi, soit le renfort. Or, pour résoudre l'une ou l'autre de ces questions, il n'est pas besoin d'aller sur le terrain. C'est un travail à élaborer dans le calme du cabinet, sur une carte d'échelle moyenne et à l'aide de quelques tableaux de renseignements statistiques. Avec des cartes à grande échelle on peut ensuite déterminer à peu près l'emplacement du camp; puis on le précisera mieux par le moyen des reconnaissances.

Quant à notre question spéciale, l'utilité d'un grand camp retranché à Pomy ne nous paraît rien moins que démontrée pour le moment. Nous ne voulons pas nier que cette position n'ait quelque importance pour la défense de la Suisse occidentale. Mais il y a auparavant bien d'autres points stratégiques à déterminer et à retrancher, si l'on veut affecter quelques fonds à cet objet.

En premier lieu, tout militaire suisse en est encore à se demander : Où est le point central de notre défense? Où est le point décisif, celui que nous chercherons essentiellement à couvrir et dont l'ennemi cherchera essentiellement à s'emparer, celui autour duquel se livreraient les plus importantes actions?

Dans une monarchie, ce point est ordinairement la capitale, ou une place intérieure de premier ordre. Chez nous, Confédération de vingt-deux républiques, nous n'avons ni l'une ni l'autre. Nous ne possédons pas moins de vingt-deux chefs-lieux, et même les plus populeux et les plus riches, Genève et Bâle, se trouvent à cheval sur l'extrême frontière. Lequel répondra le mieux aux exigences à la fois politiques, stratégiques et tactiques d'un point central de défense? Lequel ou lesquels pourront le mieux mettre à l'abri nos ressources

en matériel, en personnel, en munitions, en approvisionnements? offrir un asile au gouvernement fédéral d'où il puisse encore agir avec autorité? prolonger la résistance jusqu'à l'arrivée de secours ou d'incidents attendus, etc.? Cette question n'a encore été, à notre connaissance, ni tranchée ni même sérieusement étudiée en Suisse, et c'est cependant la question vitale d'une défense *sérieuse* du pays.

Sans doute, si l'on pense qu'après un premier revers, l'armée suisse doit se disperser pour opérer en guérillas, comme les Espagnols après les batailles de Burgos et de Tudela, on n'a pas grand besoin de places fortes intérieures; mais si nous voulons être en mesure de tenter plusieurs fois le sort des batailles, nous ne pouvons le faire qu'à la condition d'avoir une ou plusieurs places de ce genre. De la détermination de ces points centraux et principaux dépendrait naturellement celle des points secondaires et tertiaires qui devraient les couvrir. C'est dans ce second ordre que rentrerait, par exemple, le camp proposé à Pomy. Nous ne pensons donc pas qu'on puisse dire, d'une manière absolue et sans avoir déterminé les points centraux de notre résistance, qu'un camp retranché doive être établi dans cette localité.

A notre avis, le point central de la défense de la Suisse est Lucerne ou Thoune, si l'on se place essentiellement au point de vue militaire et stratégique. Mais les considérations politiques doivent aussi entrer en ligne de compte, et à ce titre Berne et Zurich ne peuvent être négligés, car un pernicieux effet moral serait produit sur nos populations et sur notre armée quand elles apprendraient la prise d'une de ces deux villes, même par un faible détachement ennemi. Nous serions donc obligés de choisir plusieurs points centraux et de les fortifier tous.

La question se complique, on le voit, soit en raison des dépenses, soit en raison des opérations qu'imposerait la défense de ces divers points.

Nous désirerions voir cette importante matière sérieusement étudiée par quelqu'un de nos camarades, qui examinerait aussi avec soin la possibilité plus ou moins grande de suppléer à des travaux permanents par de bons préparatifs de fortification passagère.

En attendant, nous croyons que la Confédération ne doit pas affecter de fortes sommes à des ouvrages de fortification sans plan d'ensemble et sans base générale. Que si l'on veut créer des camps retranchés, alors il faut commencer par les points centraux, qui sont les plus importants, Lucerne, Berne, etc., pour passer ensuite aux autres.

Dans tous les cas, ce qui est désirable, c'est qu'on mette en communication d'une manière centrale toutes nos grandes vallées.

Les routes du Brünig, des Mosses, de la Gemmi sont déjà d'utiles progrès pour une bonne défense; en continuant à tracer et à agrandir les autres passages des Hautes-Alpes, nous aurons conquis une véritable supériorité d'opérations sur nos adversaires, qui seraient obligés de parcourir la *circonférence* de courbes souvent très prononcées, tandis que nous n'en parcourrions que des *cordes* souvent très restreintes.

Il va sans dire que les observations ci-dessus ne s'appliquent pas, dans leur ensemble, aux fortifications de St-Maurice, de Bellinzone et de Luziensteig. La construction de ces ouvrages part d'une autre idée que celle de la défense générale du sol suisse; elle a eu en vue le but spécial d'assurer la neutralité en couvrant les routes du Simplon, du St-Gothard et du Splügen contre les tentations d'un facile passage. On ne saurait trop mettre de soin à les rendre propres à leur but.

DEUX MOTS

A LA MILITAR-LITTERATUR ZEITUNG DE BERLIN.

Le dernier numéro de ce journal, en donnant un compte-rendu des publications de la *Revue militaire suisse* de 1858, s'attribue la mission d'examiner comment nous avons rempli notre tâche.

Il finit par trouver que nous la remplissons d'une manière déplorable, sans l'ombre d'intelligence ni d'originalité propre, et que nous devrions, par conséquent, nous appeler *Recueil* au lieu de *Revue*.

Sans comprendre la profonde différence que le docte Berlinois établit entre un Recueil et une Revue, nous ne le remercions pas moins de ses bons conseils. Nous voulons bien admettre qu'il est très compétent pour juger l'activité militaire de la Suisse, la tâche qui lui incombe et la presse qui la sert. Toutefois nous pensons qu'il devrait, pour ce qui concerne particulièrement la Suisse française, se vouer auparavant à une étude plus complète de notre langue. L'esquisse qu'il fait de nos travaux de 1858 nous prouve qu'il ne comprend qu'imparfaitement le français ou qu'il n'a pas lu, même du bout des doigts, la collection qu'il juge.

Il nous trouve tout à la fois sec, lamentable et très pédant!

Rien n'est plus commode que les appréciations qu'on ne se donne pas la peine de justifier : Nous sommes *sec!*... Soit! si c'est un défaut pour une feuille littéraire, ce n'en est pas précisément un pour un journal militaire.

Nous sommes *lamentable!*... Soit encore! car nous sommes souvent obligés de gémir sur les bouleversements incessants qu'apportent chez nous des influences étrangères au militaire suisse.

Nous sommes *très pédant;* on nous appelle : *MM. les pédants de Lausanne!*.. Pour le coup nous ne nous attendions pas à une telle accusation. Nous ne savons

pas ce qui a pu nous l'attirer, sinon qu'on aura remarqué peut-être que nous goûtons peu le style de gargotte en usage dans les colonnes du journal littéraire berlinois, et que nous cherchons à mettre dans nos comptes-rendus plus de sérieux et plus d'exactitude qu'il n'en met dans les siens.

Qu'on juge de ce dernier point : La *Militär-Litteratur-Zeitung* dit que nos articles sur le camp de Luziensteig sont dus vraisemblablement à la plume du colonel Bontems lui-même. Si le critique s'était seulement donné la peine de lire les premières lignes de ces articles (page 332) il aurait vu qu'ils sont une traduction de la *Schweiz.-Militär-Zeitung,* et que nous les annonçons comme tels. Ces articles renfermant quelques éloges mérités à l'adresse du commandant en chef, il est aussi méchant qu'absurde de lui en attribuer la paternité.

A propos de l'ordre de la bataille de Morat, reproduit d'un livre de M. le baron de Gingins, notre Zoïle dit que cette publication amena le général Jomini à ajouter quelques observations sur ce sujet. Ici encore on ne nous a pas lu ou pas compris, et il s'ensuit un grand imbroglio de dates. Nous avons, en effet, à l'occasion de l'extrait de son ouvrage que nous avait transmis M. le baron de Gingins, reproduit une lettre du général Jomini sur ce même sujet. Mais cette piquante boutade de l'éminent tacticien est, comme nous l'avons dit, (page 88) bien antérieure à l'écrit de M. de Gingins. Elle avait été adressée à M. de Pixérécourt et publiée déjà en 1833, croyons-nous, dans les œuvres de ce dramaturge. La feuille littéraire et militaire de Berlin pouvait, sans pédanterie, s'abstenir de telles erreurs.

On nous blâme encore beaucoup d'avoir emprunté des fragments et donné des éloges aux volumes de M. Fieffé sur les troupes suisses au service de France. Nous aurions mieux fait de nous taire, dit courtoisement notre critique, que de glorifier sous cette forme les services étrangers. A cet égard nous contestons formellement au journal prussien des titres quelconques à nous imposer sa manière de voir ; il s'agit ici de sentiments et de traditions patriotiques qui nous regardent seuls. Sans vouloir préconiser, pour nos temps, de nouvelles émigrations de notre ardente jeunesse, nous restons fiers, aujourd'hui encore, de la belle réputation militaire que nos compatriotes ont acquise, sur de lointains champs de bataille, par leur bravoure, et de la force morale qu'ils ont ainsi reportée sur leur pays. Ce sont des faits qui appartiennent à l'histoire. Et puisque M. Fieffé a bien voulu les retracer d'une manière impartiale, nous l'avons remercié de n'avoir pas, comme tant d'autres, oublié les « vils mercenaires. » Nous ne nous en repentons pas. Si nous excusons un officier allemand de n'avoir pas les mêmes impressions que nous à cet égard, nous comprenons moins qu'il prétende nous donner ses leçons.

Le journal prussien mentionne encore, parmi nos travaux, diverses reproductions que nous aurions faites de feuilles étrangères, reproductions intéressantes, dit-il, mais qui montrent, avec notre ardeur au pillage, la disette de nos propres pensées. Et à l'appui de ce spécimen de politesse littéraire, il cite nos articles traitant d'une *descente des Français en Angleterre.* Notre critique joue ici de malheur. Cette étude, digression que nous nous étions permise sur un sujet touchant

aux plus grands problèmes de l'art, est bien notre œuvre. Elle a été, il est vrai, reproduite en tout ou en partie dans des journaux politiques et militaires de divers pays, les uns en nous citant, d'autres sans nous citer. Des publicistes universels, comme ceux de Berlin, eussent dû pouvoir remonter à la source de cette publication et reconnaître les pillards du pillé. Ici encore le journal de littérature prouve moins, on le voit, le vide de nos propres pensées que le peu d'autorité de ses prétentions bibliographiques.

Enfin nos considérations sur l'importance *stratégique* du val des Dappes ne sont pas du goût des critiques berlinois. Ils les trouvent si « inhabiles qu'elles font pitié. » Ce qui pourrait aussi faire pitié, c'est de voir un journal militaire prononcer des jugements aussi tranchants sans les appuyer d'aucun raisonnement. Mais il est probable qu'il ne sait sans doute pas même où est le val des Dappes, et qu'il ne connaît pas le premier mot des débats qui ont eu lieu à ce sujet. Au reste, si en fait de bibliographie et de librairie, la compétence du journal de Berlin peut être admise, avec les réserves d'exactitude qu'on vient de voir, il n'en est pas de même en matière de stratégie. Avant de nous chercher querelle quant au meilleur mode de défense de la Suisse, la feuille berlinoise ferait mieux de régler ses comptes pendants avec M. le capitaine van de Welde sur la défense de la Prusse.

Ajoutons encore que de notre collection de 1858 quelques articles auraient eu peut-être plus de droit à l'attention de critiques sérieux de l'Allemagne que ceux cités dans le compte-rendu. Notre étude, par exemple, sur les *œuvres* de Frédéric-le-Grand, celle sur la biographie de Radetzky, et quelques autres encore, auraient pu n'être pas sans profit pour des publicistes prussiens, s'ils avaient eu en vue autre chose qu'un dénigrement systématique. Sachant, au reste, où le bât blesse l'âne, nous pouvons assurer le journal de Berlin que ses attaques ou ses louanges nous sont également indifférentes.

DU RECRUTEMENT DANS LES ARMES SPÉCIALES DU CANTON DE VAUD

Un de nos camarades nous adresse sur ce sujet les observations suivantes :

On se plaint généralement de la petite proportion d'ouvriers spéciaux qui se trouvent dans les compagnies de sapeurs. Les rapports fédéraux en ont fait grand fracas l'année dernière et les compagnies vaudoises n'y sont pas ménagées. Il y avait là beaucoup d'exagération, car nos compagnies sont peut-être les mieux montées sous ce rapport, et, à Thoune, elles ne craignent point le parallèle avec les compagnies allemandes.

Ce n'est pas à dire qu'elles soient ce qu'il y a de mieux, car le nombre des charpentiers, par exemple, est encore trop restreint, et parmi ces charpentiers il n'y a que quelques bons ouvriers. C'est bien vrai que de nos jours les ouvriers ne se donnent plus la peine de faire un apprentissage sérieux, et même que le tour

du compagnon passe de mode. D'un autre côté, il se trouve fréquemment que tel est inscrit sur les contrôles comme charpentier qui ne l'est pas du tout. Au recrutement, il suffit d'un bon mensonge, de l'assertion de quelques compères et la farce est jouée. On croit avoir recruté un charpentier et il n'en est rien. On n'a que bien rarement le temps de faire subir au postulant un interrogatoire, une sorte d'examen qui donne à juger de ses connaissances.

Il y a encore une autre difficulté au mode de recrutement actuel. On le répartit trop également partout. Supposez qu'il y ait pour une compagnie 16 recrues à faire et à prendre sur quatre arrondissements, on en prendra quatre par arrondissement et deux par section. L'on ne peut guères s'écarter de là, tandis qu'il serait souvent avantageux de pouvoir, suivant les circonstances, les prendre pour la plupart au même endroit, ainsi, dans les villes on trouve plus d'ouvriers, dans les campagnes, plus d'agriculteurs. Il est fâcheux dans un cas de ne pouvoir prendre tout ce qui se présente de bon et dans l'autre, d'être obligé, pour se compléter, de prendre ce que l'on aurait repoussé ailleurs.

Je présume que dans le corps de l'artillerie le cas est à peu près le même. Personne ne songe à enlever à la cavalerie les recrues qu'elle peut faire. Quant aux carabiniers, ils sont les mieux traités de tous. Je dirai quelque chose plus tard du recrutement de l'infanterie.

Outre les inconvénients signalés plus haut, je tiens encore pour tel la répartition des avant-revues entre les officiers de la compagnie. Il en résulte peu d'unité dans le recrutement. Si l'on est quatre à recruter isolément et si chacun s'est accordé une tolérance dans un sens ou dans l'autre, ces tolérances peuvent s'ajouter au lieu de se compenser. Si chacun a pris un ou deux hommes de trop, cela fait quatre à huit hommes de trop; si chacun a négligé de prendre un forgeron, par exemple, on en sera totalement privé ou bien on aura trop de forgerons si chacun en a pris. Et ainsi de suite.

En résumé, le mode actuel de recrutement présente les inconvénients suivants :

1° Il est trop hâté dans certaines localités où il précède l'inspection de la troupe. On n'a pas le temps de prendre des renseignements sur les aspirants, ni celui d'examiner leur degré de connaissances.

2° Il n'y a pas d'unité dans le recrutement, fait par plusieurs officiers, agissant chacun dans son arrondissement.

3° Il y a injustice à l'égard de quelques localités, dont les avant-revues précèdent celles où le recrutement des armes spéciales se fait.

Ainsi, par exemple, pour la 2me section du 3me arrondissement, le recrutement pour les sapeurs se fait à Cully et il n'est pas loisible aux jeunes gens de Lutry de de s'y présenter parce qu'ils ont été recrutés *la veille*, à Lutry, et qu'ils n'ont *pas eu le choix*. On les a pris bon gré mal gré dans l'infanterie, bien qu'ils s'annonçassent aspirants pour les sapeurs. Une difficulté de ce genre a été tranchée par l'inspecteur-général lui même; mais il est fâcheux qu'on ait dû y recourir, et que la simple règle ne suffise pas.

Voici les moyens que je propose pour parer à ces divers inconvénients :

Les recrutements pour les armes spéciales, carabiniers, cavalerie, artillerie et génie, seraient annoncés d'avance par affiches, comme actuellement les essais pour les carabiniers. Il y en aurait un ou deux par arrondissement, suivant l'étendue de ceux-ci. Ils devraient avoir lieu avant les autres recrutements et non point simultanément avec ceux de l'infanterie. Un seul et même officier par compagnie serait désigné chaque année à tour de rôle, en suivant telle règle qu'on voudra, pour faire tout le recrutement de la compagnie.

Cet officier serait en service actif régulier et percevrait la solde et les frais de route. Il recevrait des instructions soit du capitaine, si c'est un lieutenant, soit de l'Inspecteur-général des milices. Il lui serait loisible de faire son recrutement comme il l'entendrait, dans l'intérêt de la compagnie, sans s'attacher à le répartir également entre les localités.

Les avant-revues de la troupe se feraient comme précédemment et chaque officier, à part le recruteur, devrait assister à l'une d'elles, ni plus ni moins que les soldats.

Cela offrirait peut-être l'inconvénient d'enlever dans les villes plus d'hommes à l'infanterie que dans les campagnes, mais il faudrait étudier la question d'une équitable compensation.

Quant à la manière de procéder au recrutement des armes spéciales, voici à peu près comment elle pourrait être pratiquée :

Les conscrits présents seraient réunis en rang. On examinerait ceux qui sont recrutables et l'on sortirait ceux qui ne le sont pas.

Ceux qui ont un métier ou qui sont en apprentissage, devraient en apporter une attestation de leurs patrons, laquelle attestation serait certifiée par le syndic de leurs communes respectives. On pourrait même adopter un petit formulaire pour cela.

Il y aurait alors un appel aux postulants pour chaque arme et ils se rangeraient d'eux-mêmes en groupes distincts pour chaque corps.

Là les recruteurs les examineraient à loisir : les carabiniers feraient leurs essais, les sapeurs leurs examens, les artilleurs, les cavaliers, etc., feraient ce qu'on jugerait utile, puis, chacun ayant fait son choix, on en donnerait la note au commandant qui ferait alors passer les recrues au bureau pour régulariser leur incorporation.

Quant au recrutement de l'infanterie, il y aurait bien quelque chose à dire. L'on voit parfois dans les bureaux de petites scènes entre les capitaines. Ils se disputent les recrues ni plus ni moins que des gamins à la *rapille*. Les grenadiers ont la priorité, les chasseurs ensuite, puis les mousquetaires dans un certain ordre. Mais quel que soit cet ordre, les derniers sont les plus mal partagés, et ils ont en moins ce que les premiers ont en trop.

On pourrait remédier à cet ordre de choses :

Sitôt que la troupe a passé au bureau, chaque capitaine ferait une récapitulation

de son effectif et de ses besoins pour le recrutement. Cette récapitulation ne serait qu'un *bulletin*, extrait au crayon de la dernière page du contrôle, rétabli par la présente avant-revue. Le commandant d'arrondissement jugerait, par ce bulletin, que chaque compagnie doit faire *tant* de recrues, si possible.

Le dépôt passerait au bureau par contingent, comme de coutume, et tout ce qui est recrutable serait aligné quelque part. On en ferait un rang de taille, puis le commandant diviserait cette troupe en six pelotons, selon les besoins de chaque compagnie et chaque capitaine prendrait l'état nominatif des hommes qui lui sont échus en partage. Il serait admis que des échanges puissent être faits pendant la confection de ces états nominatifs, puis les six détachements séparés et constitués repasseraient au bureau pour contrôler les incorporations.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

La commission militaire fédérale pour l'habillement et l'équipement a décidé un modèle qui sera expérimenté pratiquement dans diverses écoles de recrues et cours de répétition. On confectionne, à cet effet, 60 échantillons à peu près uniformes dudit modèle sur les bases suivantes, dit-on :

Un *képi* léger et bas, de fort drap noir, avec visière de cuir, coiffe en toile cirée et jugulaires : au bord supérieur une bordure rouge pour les fusiliers, verte pour les chasseurs et les carabiniers.

Une *cravate* bleue de laine molle et assez longue pour pouvoir faire au besoin deux fois le tour du cou.

Une *tunique* courte, dessinant la forme du corps par devant, mais plus large dans la partie de derrière et se serrant avec deux martingales de drap avec boutons, pour s'ajuster à la taille du soldat : deux rangs de boutons en ligne droite; col rabattu.

Le *pantalon* gris-bleu à passepoil rouge pour les fusiliers, vert pour les chasseurs; avec large bande au lieu de passepoil pour les officiers.

Comme *signes distinctifs*, des *croix* ou des *étoiles* au collet; en outre, les officiers auraient des galons d'or ou d'argent à la coiffure.

Le *sabre* serait porté en ceinturon par toutes les troupes; le ceinturon serait rouge pour le centre et vert pour les chasseurs. Les officiers supérieurs l'auraient en or.

La question de la transformation de nos pièces d'artillerie en canons rayés, qui est étudiée depuis plusieurs mois avec une grande attention par une commission spéciale, vient de faire un premier pas vers une réalisation pratique. Le 4 et le 11 février ont eu lieu à Aarau les premiers essais avec un canon rayé par les soins de M. le colonel d'artillerie Müller, et avec les projectiles coniques de son invention. D'après une communication d'un officier supérieur de l'état-major d'artillerie, ces essais ont été très satisfaisants pour une première épreuve dans une entreprise aussi difficile, quoique les résultats ne puissent dès à présent être qualifiés comme un succès complet.

Une correspondance de Berne adressée à l'*Indépendance belge* annonce qu'il paraît certain que la Confédération attachera un représentant militaire spécial à la Légation suisse à Paris. Il paraît également à peu près certain que le choix du Conseil fédéral pour cette importante mission tombera sur M. le colonel fédéral Huber-Saladin, qui réside déjà depuis plusieurs années à Paris, et qui a eu l'honneur d'assister au dernier camp de Châlons comme officier étranger, avec l'assentiment de l'autorité fédérale exécutive. M. le colonel Huber-Saladin serait, à tous égards, qualifié pour une telle charge.

Ensuite des propositions de son département militaire, le Conseil fédéral a décidé, le 2 mars, de publier une mise au concours pour la fourniture de modèles de nouveaux fusils d'infanterie, tout comme aussi de parties distinctes de ces fusils. Celui qui livrera le fusil modèle reconnu le meilleur dans son ensemble recevra une prime de 3000 fr., et pour le modèle reconnu le meilleur après celui-là également une prime de 2000 fr. D'un autre côté, un crédit de 1000 fr. sera réparti et appliqué en primes pour les meilleurs modèles de parties de fusil (baïonnette, canon, mire, etc). Une commission d'experts sera nommée pour examiner les différents modèles et décerner les prix. Les modèles devront être remis ou présentés à cette commission pour le 15 mai prochain. Les étrangers à la Suisse pourront également prendre part à ce concours.

M. le colonel de Salis a été nommé de nouveau commandant de l'école centrale pour cette année à Thoune.

Parmi les officiers qui iront cette année à l'étranger, chargés de diverses missions, on cite M. Wurstemberger, colonel; Schwarz, colonel; Le Royer, major; Grand, capitaine; Cérésole, lieutenant. — M. le colonel Schwarz est chargé de visiter le camp de Châlons.

Une résolution a été prise par le Conseil fédéral concernant les commandants, majors et aide-majors de bataillons désignés pour prendre part au grand rassemblement de troupes qui aura lieu en automne aux environs de Brugg. Il a été décidé que ces officiers devaient assister préalablement à l'école centrale de Thoune, à titre d'école préparatoire.

Fribourg. — Les officiers de la ville de Fribourg ont formé tout récemment un casino, soit cercle militaire, dans le but de travailler essentiellement à leur instruction et à leur développement. Il y a séance chaque samedi soir.

Vaud. — La commission législative militaire a tenu ses trois premières séances les 20, 21, 22 février. Après un examen attentif des nombreuses pièces du dossier, elle a abordé la discussion de la loi militaire vaudoise. Des vues diverses ont été émises et débattues, et la commission a, en fin de compte, posé comme première base de ses travaux le maintien sur le pied actuel de nos bataillons d'infanterie. Il s'agit maintenant de voir s'il y a lieu à les répartir dans 6, dans 9 ou

dans les 8 arrondissements actuels, de savoir comment on répartira, également dans ces diverses hypothèses, les armes spéciales, et aussi quelles mesures peuvent être décidées pour parer aux diverses plaintes faites contre notre organisation.

Pour l'étude spéciale des détails, la commission a nommé une sous-commission composée de MM. Veillon, colonel; Ruffy, major; Lecomte, capitaine, et lui a donné les indications générales et éventuelles suivantes : Mettre l'artillerie et le génie aux prescriptions fédérales; la cavalerie serait toute d'élite et n'aurait que huit ans de service si l'on peut arranger cela avec la loi fédérale. Des carabiniers on supprimerait deux compagnies d'élite, qui sont en plus de notre élite et de notre réserve fédérales; en revanche, on créerait deux compagnies de réserve cantonale de plus. La commission paraît en outre unanime pour réduire le nombre des musiques à quatre, et celui des courriers à pied au strict nécessaire; pour faire rentrer dans le service actif de l'élite les commis et sous-commis qui n'ont pas l'âge voulu pour passer à la réserve.

En somme, trois manières de voir paraissent jusqu'ici partager la commission; une minorité de cinq membres (MM. Bontems, colonel; Wenger, colonel; Quinclet, lieutenant-colonel; Fonjallaz, commandant d'arrondissement; et Burnand, commandant de bataillon) aurait réduit à six bataillons nos neuf bataillons d'élite, pour mettre toute notre élite sur le pied strict de la loi fédérale. Une majorité de six membres (M. Veillon Charles, colonel; Jaquiéry, lieutenant-colonel; Fornallaz, commandant d'arrondissement; Ruffy, major; Lecomte, capitaine) ne voit pas la nécessité de diminuer notre effectif d'élite, et la même majorité se prononcera sans doute pour le maintien des huit arrondissements actuels. Enfin un membre (capitaine Lecomte) a exprimé l'opinion qu'une révision, même partielle, de la loi n'était pas opportune, vu les changements que la réorganisation de la cavalerie et celle de l'artillerie par l'introduction des canons rayés vont amener prochainement à la loi fédérale; il pense que les meilleures mesures à prendre pour améliorer notre état militaire sont indépendantes de la loi; par exemple, mieux surveiller les recrutements et construire des casernes assez spacieuses pour que toutes les recrues puissent passer à l'école dans l'année. Sans cela les améliorations de la loi ne serviront à rien.

Vaud. — Dans sa séance du 17 février 1860, le Conseil d'Etat a nommé M. *Perrier*, Fs., à Ollon, lieutenant de carabiniers d'élite dans le 3e arrondissement. — Le 21, MM. *Cherix*, Abr.-François-Gabriel, à Bex, second sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite dans le 2e arrond.; *Gex*, Henri, à Aigle, second sous-lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve dans le 2e arrond.; *Vallotton*, Alfred, à Vallorbes, premier sous-lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve dans le 5e arrond.; — *Fornallaz*, Charles-Louis-Auguste, à Avenches, premier sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite dans le 8e arrond.; — *Meignez*, Charles, à Yverdon, second sous-lieutenant de carabiniers d'élite dans le 8e arrond. — Le 22, M. *Constançon*, Charles, à Yverdon, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite dans le 6e arrond. — Le 25, M. *Duc*, Pierre-François, à Villars-Bramard, major du bataillon de réserve du 8e arrond. — Le 28, M. *Chausson*, Benjamin, à Villeneuve, médecin-adjoint avec rang de premier sous-lieutenant.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 28.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 6 **Lausanne, 17 Mars 1860** **V° Année.**

SOMMAIRE. — **Des fortifications en Suisse.** — **Canon Withworth.** — **Rapports officiels français sur la campagne d'Italie en 1859. Opérations dans l'Adriatique. Service des télégraphes.** — **Nouvelles et Chronique.** — *SUPPLÉMENT.* **Campagne d'Italie de 1859** *(suite).*

DES FORTIFICATIONS EN SUISSE.

(Suite).

Dans notre précédent numéro nous avons émis quelques vues sur les principes qui devraient, selon-nous, diriger la détermination de points fortifiés. Nous avons dit aussi, en envisageant la face essentiellement pratique de la question, qu'on devrait étudier avec soin la manière de suppléer à l'absence d'ouvrages permanents par de *bons préparatifs de fortification passagère.*

La fortification passagère a acquis, de nos jours, une grande importance. On sait le rôle immense qu'ont joué dans les deux dernières guerres de légères murailles armées accidentellement, ou de simples parapets non revêtus, tout fraîchement élevés. Les résistances héroïques de l'Arab-Tabia, à Silistrie, et de Sébastopol, tout comme celles des cimetières crénelés de Montebello, de Melegnano et de Solferino, montrent le parti que des troupes actives et braves peuvent tirer de ces ressources improvisées au moment même du combat.

En revanche on a vu aussi, dans la dernière guerre, que des places préparées depuis longtemps et à grands frais pour une forte résistance, ont été majestueusement inutiles; ainsi Pavie, Plaisance, Pizzighetone, Brescello, Ferrare, les forts de Milan. On eût vu, sans la paix subite de Villafranca, ce que valaient Mantoue et Peschiera, en face d'une nombreuse armée d'opérations, pouvant facilement détacher un corps de blocus et se faire aider par des moyens maritimes.

Ces indications de l'expérience sont précieuses pour la Suisse.

Si l'absence de places fortes peut induire à nous considérer comme inférieurs à nos voisins, en revanche la facilité avec laquelle on peut,

en Suisse, fortifier des points importants compense largement cette prétendue infériorité.

Aucun pays n'est mieux approprié que le nôtre à une défense dans laquelle la fortification passagère jouerait un grand rôle; cela par deux raisons :

1° Par des raisons topographiques, attendu que notre sol montagneux et accidenté, traversé de nombreuses rivières et de défilés, offre cent moyens de créer de fortes positions tactiques. En maintes circonstances et en maintes localités, une simple coupure de route, un parapet, une tête de pont, quelques maisons percées de meurtrières, feront tout l'office d'importants ouvrages classiques.

2° Par les aptitudes de notre armée de milices pour de tels travaux et pour une telle guerre. Si des milices ont leurs inconvénients en campagne devant des troupes permanentes, elles ont aussi leurs avantages propres qui ne sont pas à dédaigner. Nous ne ferons pas des feux parfaitement réguliers peut-être; nos lignes de bataille se transformeront sans doute assez promptement en courbes de tous les degrés, nos colonnes tourneront facilement aux cohues et nos carrés aux hérissons. Dans les marches nos états-majors empâteront des corps les uns dans les autres, ou bien en perdront au-delà de quelque rivière qu'il faudra passer en se mouillant les pieds... Maint soldat se plaindra alors de l'absence des ponts, du manque de vivres, de la pesanteur de son sac, de la hauteur de son képi, de l'étroitesse de sa tunique, peut-être même il médira de son sabre et de son fusil, et croira pouvoir manquer à une inspection, comme au dernier Jeûne. Maint officier plus grave verra la cause de tous ces maux dans la subdivision de son canton en huit plutôt qu'en six arrondissements, ou dans l'échec récent qu'aurait rencontré une excellente loi devant l'Assemblée fédérale! Voilà nos milices démocratiques!

Mais il y a heureusement aussi le beau côté de la médaille.

Nulle part on ne trouvera plus d'énergie individuelle que dans nos rangs. Puis, que quelque incident, que quelque officier supérieur en qui les soldats ont confiance, vienne faire appel à leur patriotisme, et aussitôt toutes les petites misères sont oubliées; le dévouement devient général et illimité. On obtient d'eux des marches forcées et des travaux forcés comme un service tout à fait normal. En outre on trouve dans leurs rangs des ressources infinies pour parer à toutes les nécessités de l'imprévu.

Nos miliciens ne connaissent pas rien que leur fusil et leur sabre.

Familiers avec les travaux des diverses professions civiles, ils manient tout aussi bien la pelle, la pioche, la faux, le marteau et la hache; ils sont agriculteurs, ils sont maçons, charpentiers, menuisiers,

forgerons, bateliers, bucherons, boulangers, bouchers, etc., etc., et tout cela sert à la guerre. Pour toutes les corvées imaginables nos bataillons foisonnent de spécialités dont les armées voisines ne jouissent pas au même degré.

Pour les constructions quelconques et surtout pour celles d'ouvrages de campagne, on peut retirer de cette propriété spéciale à nos troupes les meilleurs services.

Nous ne croyons pas exagérer en disant qu'aucune armée de l'Europe ne nous égale sous ce rapport. Au reste l'expérience l'a déjà prouvé. La construction du camp retranché de Bâle, en 1856-57, passerait pour un prodige partout ailleurs qu'en Suisse.

En 19 jours deux compagnies du génie, assistées d'environ 500 hommes de corvée, ont élevé 4 kilomètres de retranchements à l'épreuve des gros calibres. Et cependant nous étions pris à l'improviste, les travaux se faisaient au gros de l'hiver, par les jours les plus courts, et le terrain des alentours de Bâle n'offre pas les avantages topographiques que d'autres points offriraient.

On reconnaîtra facilement que cette faculté de créer, comme par enchantement, des ouvrages sérieux de défense, est un avantage au point de vue de l'art militaire. Cet avantage est même plus grand en maintes circonstances que celui de posséder déjà des fortifications existantes, car en trompant l'ennemi sur le degré de résistance qu'il éprouvera, on a plus de chances à faire échouer ses attaques.

Il est certain, par exemple, que si les alliés, en 1854, avaient pensé avoir affaire aux formidables ouvrages qui se développèrent devant Sébastopol, ils auraient usé, dès le début, des ressources qu'ils n'eurent que plus tard, et eussent sans doute pris Sébastopol plus tôt. Si, en 1857, les Prussiens, croyant pouvoir prendre possession de Bâle comme d'une ville ouverte, étaient arrivés sans être disposés à un véritable siége, nous aurions eu aussi, grâce à nos retranchements subitement élevés, bien plus de chances de les repousser que si, sachant d'avance Bâle une place forte, ils l'avaient attaquée avec tout un matériel de siége.

Mais cet avantage, pour être réel, doit être préparé de telle sorte qu'on puisse compter toujours et en tous lieux sur une *rapide* construction d'ouvrages de campagne. Il faut donc que les préparatifs généraux, scientifiques et techniques, soient régularisés et déterminés d'avance dans tout ce qui peut l'être; si bien qu'au moment du besoin on puisse commencer les travaux sans aucune perte de temps, et n'avoir plus à compter qu'avec les difficultés matérielles du terrain.

Nous reconnaissons que déjà nos autorités fédérales ont fait un grand pas dans cette voie par la création récente d'un bureau perma-

nent du génie, et qu'il ne reste plus, en quelque sorte, qu'à déterminer la tâche spéciale de ce bureau.

On répondrait le mieux, nous paraît-il, aux vues semblables à celles de la reconnaissance d'état-major de l'an dernier, en faisant procéder aux études suivantes :

1° Déterminer les points stratégiques et tactiques de la Suisse où il serait utile, en temps donné, d'élever des ouvrages;

2° Déterminer ces ouvrages et leur nature suivant les diverses hypothèses principales qui peuvent se présenter;

3° Faire un dossier spécial des renseignements et dessins de chaque étude, et les classer soigneusement dans les archives du bureau du génie;

4° Préparer d'avance le matériel d'outillage et d'armement pour les ouvrages qui sont reconnus répondre à toutes les hypothèses principales;

5° Prévoir les moyens de satisfaire aux exigences de construction des ouvrages répondant aux hypothèses spéciales;

6° En tout cas augmenter de beaucoup notre matériel d'outils et d'instruments pour travaux de campagne et créer des parcs du génie.

Sur ce dernier point, nous laisserons la parole à l'un de nos camarades du génie, qui nous adresse les observations ci-dessous :

Nos miliciens se font généralement une fausse idée sur les travaux de campagne et sur les moyens de les exécuter.

Ils pensent qu'une compagnie de sapeurs dans une division de 10,000 hommes est suffisante pour toutes les éventualités, qu'elle pourvoira à tout, aux retranchements, aux ponts, aux mines, etc., et il ne leur vient pas même à l'idée que des troupes d'infanterie aient jamais rien à voir dans ces travaux, sinon de s'en servir.

Cependant l'histoire militaire de l'Europe est remplie d'exemples de travaux entrepris par des armées, et depuis les siècles les plus reculés jusqu'aux dernières guerres d'Orient. Les 14 ou 15 lieues de tranchées qu'on a faites devant Sébastopol n'ont pas été exécutées par les seules troupes du génie, qui sont dans la proportion de 3 à 4 p. °/₀ dans l'armée française.

Je ne crois pas cette proportion aussi forte dans l'armée russe; à plus forte raison n'aurait-elle pas suffi pour les travaux admirables qui ont signalé la défense de Sébastopol.

Dans les siéges on admet, dit-on, que ¹/₈ jusqu'à la moitié de l'armée assiégeante est employée aux travaux des tranchées et que ce service est organisé comme un service de garde, sauf que les tirailleurs sont plus souvent relevés que les gardes.

En campagne, cette proportion est très variable. Un corps de troupes quelconque

peut être appelé à se fortifier plus ou moins et il aura plus ou moins de temps à sa disposition suivant le degré de proximité de l'ennemi.

Supposons qu'il s'agisse de construire une de ces lignes à intervalles si vantées par les auteurs militaires et spécialement par le général Dufour. Cela fera bien des mètres courants de parapets qui devront avoir un fort relief pour être de quelque valeur. En présence des armes perfectionnées actuelles on ne peut guère lui supposer moins de 10 à 12 mètres carrés de section.

La moindre redoute a 20 mètres de côté sur la ligne de feu. Le développement de l'axe du fossé sera d'environ 140 mètres.

Cet ouvrage comportera 280 travailleurs et pourra être fait en 10 heures de temps en ne supposant aucun obstacle sérieux. Cette redoute contiendrait à peine 150 hommes. Ce ne serait pas une grande avance.

Notre ligne se composera d'au moins deux redoutes de bonnes dimensions, de trois ou quatre ouvrages ouverts à la gorge, de simples épaulements et de divers obstacles du côté de l'ennemi. En ne comptant que 800 mètres courants de parapets, cela ferait plus de 8,000 mètres cubes de terrassement.

Et pour les faire en une nuit, il ne faudrait pas moins de 1,600 travailleurs[1]. Je compte au plus bas, puisqu'outre les terrassements il y a les revêtements et tant d'autres ouvrages de détail.

En mettant les hommes sur deux rangs, pour la défense, cela ferait 1,600 hommes sur la ligne de feu plus les réserves. L'artillerie prend beaucoup de place dans les ouvrages, mais dans mon calcul elle compensera les réserves.

Vous voyez que l'étendue de mes parapets n'est pas trop considérable pour une division de 10,000 hommes. Et si l'ouvrage a dû être fait en une nuit, il a fallu employer $^1/_6$ de l'effectif, non compris la compagnie de sapeurs forte de 100 hommes[2]. Si l'on avait seulement 18 heures devant soi, les corvées se réduiraient à 500 hommes et la compagnie de sapeurs, toute seule, mettrait environ 20 jours pour faire l'ouvrage.

Bien entendu que toutes ces données sont approximatives et que l'on ne peut rien préciser d'avance sur les terrains à remuer, l'importance des ouvrages à faire et le temps à y consacrer. Mais comme les suppositions que j'ai faites n'ont rien d'exagéré, je les maintiens pour ce qui va suivre.

J'arrive au fait :

[1] Dufour compte 2 hommes par mètre courant de fossé, soit un atelier de 6 hommes pour un espace de 3 mètres.
Il compte pour faire la fouille qu'un homme fait un mètre cube par heure sans relai et $^1/_2$ mètre avec le relai qui commence bientôt en s'enfonçant dans le fossé. On ne peut facilement apprécier le travail du régalage et des revêtements. Je l'englobe avec le reste en ne comptant que $^1/_3$ m.^{3} de fouille par homme et par jour.

[2] Voir dans Laisné, page 351 de la 3e édition, un autre tableau du nombre des travailleurs. Pour 15 mètres courants à 53 hommes, 8 heures de travail; pour 300 mètres, 2,800 hommes. On excave les terre-pleins pour diminuer la hauteur du relief. Cela permet d'augmenter le nombre des travailleurs en doublant les ateliers.

Que mettra-t-on entre les mains de cette masse de travailleurs improvisés?....

A la vérité, la compagnie de sapeurs possède, je crois, une vingtaine de pelles et pioches, et il y en a bien une dizaine dans chaque bataillon. Voilà pour élever des forteresses.

J'ai entendu répéter à satiété qu'on trouverait tout le nécessaire au moment du besoin, soit par des réquisitions, soit autrement. Il faudrait donc s'occuper de réquisitions à l'instant où l'on devrait être à l'ouvrage! Est-ce commode? est-ce surtout expéditif?

Voyons d'ailleurs ces réquisitions : Je suppose que le lieu des travaux se trouve à proximité d'un village (il peut ne pas l'être) même de deux villages. Je suppose que ces villages soient agricoles (ils ne le sont pas tous), qu'ils aient chacun 500 habitants (ce ne sont pas des plus petits). Ils auront entre les deux environ 180 à 200 maisons. On trouvera dans chacune 4 ou 5 instruments aratoires propres au travail dont il s'agit; cela fera au plus 1000 outils pour armer 1600 travailleurs. Pour recueillir ces 1000 outils comment fera-t-on et combien de temps perdra-t-on?

Si, prévoyant le cas, les chefs militaires avaient préalablement fait une razzia de pelles et de pioches dans les villes les plus voisines, il faudrait des chars de réquisition pour les transporter. Mais lorsqu'on a dejà tant de peine à avoir les réquisitions nécessaires au commissariat, comment fera-t-on pour celles-là? Il semble que l'on doive toujours trouver sur place ce qui est nécessaire, même les aides, et l'on oublie que tout ce qui est valide, hommes ou chevaux, est déjà sous les armes. C'est à ce propos qu'il me paraît au moins singulier de compter chez nous, comme dans d'autres pays, sur des levées de *paysans* pour faire les terrassements. Ces paysans, chez nous, ne seront plus dans leurs maisons, ils seront dans les rangs; et pourquoi ne les emploierait-t-on pas aussi bien sous l'uniforme que sous la milaine? Il y aura cette différence qu'au militaire ils n'auront pas leurs outils avec eux.

On donne aussi ces ouvrages à l'entreprise.

C'est bon quand on a du temps devant soi. C'est bon à Thoune et dans les écoles où les sapeurs ont autre chose à faire qu'à remuer de la terre; mais dans le cas d'une guerre plus ou moins générale, où trouvera-t-on des entrepreneurs et des ouvriers alors que la Suisse serait entourée d'une ceinture de bayonnettes?

La solution la plus simple de cette affaire serait d'avoir un parc du génie qu'on répartirait suivant les besoins. Sans doute il faudra du train de parc de plus, mais, le cas prévu, la chose pourrait être prête pour l'entrée en campagne.

Je ne m'étendrai pas sur l'avantage d'avoir des voitures de guerre *ad hoc* au lieu de chars de réquisition.

Je n'ai pas la prétention que notre parc du génie soit aussi bien monté que ceux de nos voisins; du reste nous n'aurions pas l'emploi d'une partie de leur matériel; mais au moins qu'il nous soit possible de faire quelqu'usage de la fortification de campagne dont l'utilité est si généralement reconnue. Il ne faut pas trop se fier, en matière de fortification, aux montagnes et aux rochers, et d'ailleurs il n'est

jamais inutile d'améliorer, quand on le peut, la position naturelle la plus avantageuse.

Voyons de quoi se composent ces parcs du génie : On lit dans l'aide-mémoire de Laisné que pour un corps d'armée de 30 à 40,000 hommes, le parc du génie se compose de :

30 prolonges chargées de 10,000 outils de sapeurs[1].
1 » » d'outils de mineurs.
1 » » d'outils d'art.
1 » » de cuirasses, pots en tête, crocs, fourches de sape et 40 dragues.
1 » » d'agrès de la nacelle, tels que cordages, clameaux, etc.
2 » » d'une sonnette et ses agrès.
3 » » d'objets d'approvisionnements.
1 » » d'objets de rechange.
1 » » pour le service particulier du parc.
1 caisson à poudre et à pétards.
1 haquet chargé de la nacelle.
3 forges de campagne.

En tout 46 voitures qui doivent être pourvues de tous les ustensiles nécessaires pour l'exécution des travaux du génie.

Ces voitures sont conduites par des sapeurs-conducteurs tirés des régiments du génie.

Chaque prolonge est conduite par 2 sapeurs-conducteurs et est attelée de 4 chevaux.

Je me garde bien de donner le détail immense de tout cet outillage, mais il est bon d'ajouter que chaque compagnie de sapeurs a, en outre, sa prolonge spéciale attelée de 4 chevaux et deux chevaux de bât portant des caisses d'outils ; enfin que chaque homme est porteur d'un ou plusieurs outils bien ficelés dans des étuis de cuir et commodes à porter. Cette charge, pour chaque homme, est d'environ 5 à 6 livres.

En regard de ce matériel, je vous donne celui de la Confédération :

Règlementairement chaque compagnie de sapeurs doit être accompagnée de 2 chariots d'outils.

En réalité, les compagnies vaudoises n'ont qu'*un* chariot qui est un vieux caisson d'infanterie transformé à cet usage. Ce caisson a cependant été fort bien aménagé.

Le caisson renferme les outils d'art spéciaux. Sous le chariot est suspendue par 4 chaînes une caisse en manière de branle et qui renferme les pelles et les pioches au nombre d'environ 30 pièces. C'est tout.

J'ai cependant aperçu, pendant la campagne du Sonderbund, une des compagnies ayant le second chariot, mais je ne l'ai jamais revu depuis. L'autre compa-

[1] Ces 10,000 outils ne se composent uniquement que de pelles, pioches, haches et serpes dans des proportions convenables.

gnie avait fait quelques acquisitions chez un marchand de fer, et on les remorquait dans un char de réquisition.

Avec les deux chariots, nos compagnies auraient à peu près l'équivalent de l'outillage des compagnies françaises.

Cela peut être suffisant pour la compagnie seule et dans la plupart des cas, mais pour les travaux où le génie demande assistance aux autres troupes, il faudra donc avoir recours au moyen précaire des réquisitions d'outils. Je suis convaincu que pour l'ordinaire ce moyen sera presqu'impraticable, et rapportera fort peu.

J'aurais trop lourde tâche à démontrer toutes les raisons pour lesquelles notre outillage, celui au moins des compagnies vaudoises, est insuffisant. Mais supposons qu'il soit suffisant en nombre et en espèces, il n'en reste pas moins à dire qu'en qualité il laisse beaucoup à désirer. C'est un point essentiel et sur lequel je dois attirer l'attention.

A part quelques menus outils, dont on se sert rarement, les autres sont de mauvaise qualité, surtout les pelles rondes et carrées, et on est obligé de perdre beaucoup de temps à les restaurer chaque fois qu'on doit s'en servir.

En résumé, je pense qu'il serait tout à fait convenable de former au plus tôt, sinon un parc du génie complet, du moins un approvisionnement d'outils de pionniers qui seraient chargés dans des chariots aussi simples que possible. Cela vaudrait déjà mieux que des chars de réquisition.

La Confédération traiterait avec quelqu'usine pour cette fourniture et cela lui coûterait moins cher que les achats partiels faits dans des moments de presse pour chaque but spécial.

Les cantons pourraient participer, dans une certaine mesure, à cette dépense d'après un mode qui serait déterminé par l'Assemblée fédérale.

Il y a bien à Thoune un certain matériel de sapeurs, mais comme il est affecté aux écoles, il ne faut pas compter dessus pour un service de campagne.

Je n'ai pas parlé du matériel des pontonniers qui est complet avec les équipages. Les compagnies n'ont d'ailleurs besoin d'assistance d'autres troupes qu'exceptionnellement.

***

CANON WITHWORTH

On parle beaucoup d'un nouveau canon inventé par M. Withworth et dont les essais ont eu lieu à Southport, ville d'Angleterre, située entre Liverpool et Manchestre.

Les expériences de cette bouche à feu ont révélé un fait qui, tant au point de vue pratique qu'au point de vue théorique, mérite une attention particulière. Il ressort des résultats établis par les tables de tir.

M. Withwort a fabriqué, sur le même principe, des canons de trois calibres différents. Le premier est une pièce de 3, qui a 6 pieds anglais ou un mètre 829 de longueur et qui pèse 94 kilogrammes 35.

Le second est une pièce de 12. Elle a 2 mètres 361 de longueur et pèse 406 kilogrammes 41.

Le troisième enfin est une pièce de 80, dont la longueur totale a 9 pieds 10 pouces anglais ou 2 mètres 997, et un poids de 4064 kilogrammes 15.

Ces trois espèces de canons portent des rayures, qui vont de la culasse jusqu'à la gueule, et qui ont un développement égal. Seulement, comme la pièce de trois est moins longue que la pièce de 12 et la pièce de 80, ses rayures décrivent un plus grand nombre de circuits et se rapprochent plus que celles des autres de la forme de la vis.

Il résulte de cette disposition que le projectile lancé par cette pièce décrit dans son mouvement de rotation un plus grand nombre de tours, et produit comme portée et comme justesse de tir des effets supérieurs à ceux des deux autres canons.

Ainsi, sans entrer dans le détail des expériences, on mentionne une seule série de faits : trois coups tirés avec le canon de 3, sous un angle de 20 degrés, ont donné les résultats suivants, avec 227 grammes de poudre :

Le premier coup a porté à 6 kilomètres 467 mètres, avec un écart à droite de $3^{m}66$; le second coup a porté à 6 kilomètres 383 mètres, avec une déviation également à droite de $4^{m}11$; le troisième coup a porté à 6 kilomètres 364, avec un écart toujours à droite de $4^{m}11$.

Il est impossible de voir des résultats plus remarquables. Les canons de 12 et de 80 ont été très inférieurs à la pièce de 3. Les expériences qui les concernent doivent être recommencées.

A lire le compte-rendu publié par les feuilles de Londres, et dont nous tirons, sous toutes réserves, les renseignements ci-dessus, on eût été tenté de croire que le canon Armstrong, cette arme déjà si puissante, venait d'être de beaucoup dépassée, comme le canon Withworth ne tarderait pas à l'être lui-même par un nouvel engin de guerre.

Dans sa séance du 5 mars de la Chambre des communes, M. Baillie a demandé si, après les récentes expériences, on continuerait à fabriquer des canons Amstrong, et s'il était avéré qu'avec le canon de M. Withworth on pouvait, pendant un plus long espace de temps qu'avec le canon Armstrong, se passer d'eau pour laver la pièce après chaque coup. M. Sydner Herbert, ministre de la guerre, n'a pas hésité à déclarer que, quoique certainement très satisfaisants, les canons de M. Withworth étaient inférieurs aux canons Armstrong pour la portée, la justesse, et surtout pour leur puissance de destruction. M. Sydner Herbert a ajouté que les canons Armstrong sont maintenant pourvus d'un appareil qui rend l'usage de l'eau tout à fait inutile.

— Deux officiers de notre état-major d'artillerie, MM. Herzog, lieutenant-colonel, et Lehmann, lieutenant, ont été envoyés par le Conseil fédéral en Angleterre et en France pour y étudier la question des canons rayés.

Pour compléter la série des documents officiels que nous avons publiés sur la campagne d'Italie de l'année dernière, nous donnons ci-dessous deux intéressants rapports, à savoir un sur les opérations maritimes des alliés dans l'Adriatique et l'autre sur le service télégraphique :

Rapport du vice-amiral Romain Desfossés, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, à S. Ex. le Ministre de la marine.

Vaisseau *la Bretagne*, Lossini Piccolo.
le 23 juillet 1859.

Monsieur l'amiral,

Honoré par la confiance de l'Empereur du commandement en chef des forces navales de la Méditerranée, je dois compte à Votre Excellence de la répartition et de l'emploi que j'en ai dû faire, d'après les termes de vos instructions, au moment où elles ont eu pour mission spéciale de seconder, dans la mer Adriatique, les grandes opérations de l'armée de Sa Majesté.

Ces forces navales comprenaient dix vaisseaux de ligne et quatre frégates à hélice; deux de ces vaisseaux et deux frégates se trouvaient déjà détachés sous le commandement particulier du contre-amiral Jurien de La Gravière pour assurer le blocus effectif de Venise.

Votre Excellence m'avait prescrit de laisser quatre vaisseaux et deux frégates en réserve à Toulon, sous les ordres du contre-amiral Jehenne : c'était donc avec quatre vaisseaux, y compris *la Bretagne,* qui porte mon pavillon, que je devais me rendre dans le golfe de Venise, et y réunir les éléments divers de la flotte expéditionnaire.

Le plus important de ces éléments, si l'on considère la nature des eaux où nous devions opérer, était une nouvelle escadre récemment constituée par les ordres de Sa Majesté et qui, sous le nom de flotte de siége, venait, avec cinq avisos et six transports à hélice, compléter l'ensemble des forces navales placées sous mon commandement supérieur.

La flotte de siége fut confiée à l'habile direction du contre-amiral comte Bouët-Willaumez, qui arriva à Toulon le 1er juin pour activer l'appropriation spéciale et l'armement des bâtiments destinés à en faire partie.

Elle se composait de quatre frégates à roues et de vingt-cinq batteries flottantes et canonnières, pour la plupart d'un faible tirant d'eau, bardées de fer par le travers ou par l'avant, c'est-à-dire admirablement propres à démanteler les fortifications.

Les frégates à roues et les batteries flottantes furent armées si rapidement que, dès le 12, le contre-amiral Bouët-Willaumez put partir pour l'Adriatique avec cette première et lourde division de la flotte de siége.

Après une relâche forcée de trois jours à Messine, pour renouveler son approvisionnement de charbon, il atteignit, le onzième jour, la baie d'Antivari que Votre Excellence m'avait désignée comme point de rendez-vous général de la flotte expéditionnaire. Afin d'avancer autant que possible le moment de cette réunion, je m'étais décidé à faire remorquer chaque groupe de canonnières, au fur et à mesure qu'elles seraient prêtes, par un de mes quatre vaisseaux.

L'*Arcole* partait le 15 avec six de ces petits bâtiments.

Le 18, au point du jour, le vaisseau *l'Alexandre* suivait, avec six autres canonnières à la remorque, et, le soir du même jour, je quittais Toulon avec *la Bretagne* et deux vaisseaux traînant après nous nos dix dernières canonnières, et laissant à Toulon le vaisseau le *Redoutable* qui devait, trois jours après, conduire le dernier groupe de la flotte, composé de deux transports chargés de munitions de guerre et de deux canonnières toscanes.

Le 30 juin, toutes ces forces, après des difficultés de navigation que les marins devinent, et qu'il est inutile par conséquent d'énumérer à Votre Excellence, étaient réunies à Antivari, où elles se ravitaillaient en charbon au moyen des nombreux transports du commerce que vous aviez d'avance dirigés sous escorte vers ce port neutre. J'y avais été rallié la veille par une division navale sarde, composée de deux frégates à hélice et de trois corvettes et avisos à roues. Cette division, commandée par le capitaine de vaisseau Tholozano, s'était immédiatement rangée sous mon commandement.

Du 30 au soir au 1er juillet à midi, toute la flotte partit d'Antivari par groupes, comme elle y était venue; mais le premier de ces groupes que je conduisais, et que je dirigeai avec toute la rapidité possible vers le fond de l'Adriatique, où j'avais mission de m'emparer de l'île de Lossini, était composé, en vue d'une résistance à vaincre, de la manière suivante :

Les vaisseaux *la Bretagne* et *le Redoutable;*

Les frégates *le Mogador* (contre-amiral Bouët-Willaumez) et *l'Isly;*

La frégate sarde *Victor-Emmanuel;*

Huit canonnières; une batterie flottante.

L'île de Lossini, située à l'entrée de l'archipel de Quarnero, est un point central entre Venise, Trieste, Pola, Fiume et Zara, qui sont les principaux établissements maritimes de l'Autriche sur le littoral de la Vénétie, de l'Illyrie, de l'Istrie, de la Hongrie et de la Dalmatie.

La possession de cette île était pour nous d'une importance extrême, et devait nous assurer une excellente base d'opérations. L'ennemi ne pouvait manquer de le comprendre, et nous devions dès lors penser qu'il chercherait à nous opposer une résistance que nous étions d'ailleurs en mesure de briser.

Il n'en fut rien, et, soit crainte de nous laisser une garnison prisonnière, soit plutôt impuissance de se garder sur toute l'étendue des côtes menacées par la flotte alliée, les Autrichiens avaient complétement abandonné à elle-même la nombreuse population de Lossini et désarmé les tours Maximiliennes qui dominent la ville et le port Augusto.

Après avoir substitué, sur la ville et sur les tours de Lossini Piccolo, les couleurs françaises et piémontaises à celles de l'Autriche, je fis savoir aux habitants que je les traiterais comme des compatriotes, si, de leur côté, ils nous assistaient de toutes leurs ressources. Je fus compris de cette population essentiellement pacifique et commerçante; aussi je jugeai à propos de ne pas user du droit que j'avais de confisquer 14 ou 15 navires de commerce mouillés dans le port, après m'être assuré qu'ils étaient bien la propriété d'habitants de l'île.

Alors commencèrent les préparatifs de l'attaque des côtes de la Vénétie. Les batteries flottantes reçurent le complément de leur artillerie et se démâtèrent entièrement, afin d'être moins vulnérables aux coups de l'ennemi; les canonnières en firent autant. Les unes et les autres, dirigées par le contre-amiral Bouët-Willaumez

et le capitaine de vaisseau de La Roncière le Nourry, se rendirent dans une baie voisine pour y exécuter des tirs d'exercice que ces bâtiments, armés en toute hâte, et pourvus d'ailleurs d'excellents matelots canonniers brevetés, n'avaient encore pu faire convenablement.

Le commandant Bourgeois, du *Mogador*, faisait en même temps, et avec succès, des essais répétés de puissants pétards sous-marins pour faire sauter des estacades imitées de celles qui barraient l'entrée des trois ports de Venise : Chioggia, Malamocco et Lido.

Trois jours à peine avaient suffi pour nous établir fortement à Lossini, dont je confiai la garde à 400 marins et 400 soldats d'infanterie de la marine, sous le commandement supérieur du capitaine de frégate Duvauroux, officier énergique, instruit et vigilant. Des magasins, loués en ville, se remplissaient de nos approvisionnements en vivres, en charbon ; des appareils distillatoires se montaient sur la plage, pour nous fournir de l'eau par la distillation de l'eau de mer; enfin, un hôpital de 120 lits, placé à terre avec nos ressources, recevait les malades des bâtiments de flottille, tandis que nous disposions un des transports mixtes de la flotte pour recevoir les blessés le jour du combat.

Pendant qu'une partie de nos infatigables matelots accomplissaient ces travaux de première urgence, sous l'énergique et active direction du contre-amiral Chopart, mon chef d'état-major, les autres complétaient le charbon des bâtiments, dégréaient et démâtaient les batteries blindées, ainsi que les petites canonnières, travaillaient à établir sur des trabacceli capturés des mortiers de 0,32 centimètres que Votre Excellence m'avait accordés avant mon départ de Toulon.

Le 6 juillet, deux grands transports mixtes arrivaient à Lossini, m'apportant, dans le moment le plus opportun, les 3000 hommes d'infanterie de ligne faisant partie des troupes que l'Empereur avait ordonné d'adjoindre à l'expédition. Je les fis immédiatement répartir sur les vaisseaux ; j'appris en même temps que le général de division de Wimpffen venait, par ordre de Sa Majesté, pour prendre le commandement des troupes de débarquement.

Le 7, un aviso que j'avais envoyé à Rimini porter une dépêche télégraphique par laquelle je rendais compte à Votre Excellence de la prise de possession de Lossini et lui demandais les ordres de l'Empereur, ainsi que la recommandation m'en avait été faite avant de quitter Toulon, rentra au port Augusto, porteur d'une dépêche qui y attendait l'arrivée de l'escadre, et par laquelle l'Empereur m'ordonnait d'attaquer les défenses extérieures de Venise.

La flotte était prête; je fixai le départ au lendemain matin, 8 juillet, laissant seulement deux canonnières toscanes à la disposition du commandant supérieur pour concourir à la sécurité de notre établissement.

L'attaque combinée de la flotte et du corps expéditionnaire devait avoir lieu le 10 juillet, et j'en avais avisé Votre Excellence dès le 7, par le télégraphe de Rimini. Personne ne doutait de son succès.

Le 8 juillet, au point du jour, la flotte était sous vapeur et sortait de Lossini lorsque parut le vaisseau *l'Eylau*, expédié la veille au soir par le contre-amiral Jurien, pour m'apporter une lettre du gouverneur-général de la Vénétie et une dépêche de Vérone par laquelle le général Fleury, aide-de-camp de l'Empereur, en m'annonçant qu'une suspension d'armes venait d'être signée, m'ordonnait, de la part de Sa Majesté, de suspendre toute hostilité.

Un instant après un aviso parlementaire expédié de Zara me ralliait, et son capi-

taine me remettait une note par laquelle le gouverneur général de la Dalmatie me donnait également avis de la suspension d'armes.

Cet événement imprévu ne devait pas modifier nos dispositions de départ, et je pensais même que la présence d'une flotte nombreuse devant Venise emprunterait à la suspension des hostilités une nouvelle et grande importance.

Toutes les remorques prises, nous nous dirigeâmes donc vers les plages vénitiennes, et le lendemain, au lever du soleil, la flotte entière, forte de 45 bâtiments de guerre de tous rangs, mouillait sur cinq lignes parallèles à la côte, en vue des dômes de Saint-Marc et d'une population agitée, à ce moment solennel, de sentiments bien divers.

J'expédiai immédiatement un officier parlementaire à Malamocco, porteur d'une lettre par laquelle j'avertissais le feld-maréchal que je suspendais toute hostilité. Je lui demandais en même temps qu'un sauf-conduit me fût accordé pour un officier que je désirais envoyer au quartier-général de l'Empereur, par le chemin de fer de Venise à Vérone. Il me fut répondu que l'on allait en référer à Sa Majesté Apostolique elle-même.

Le 10 au matin, un aviso portant le pavillon parlementaire vint, le long de *la Bretagne,* se mettre à ma disposition pour porter l'officier que j'avais demandé à envoyer près de l'Empereur. Mon premier aide-de-camp, le capitaine de frégate Foullioy, s'y embarqua, porteur d'un rapport dans lequel je rendais compte sommairement à Sa Majesté de la situation de la flotte, de ce qu'elle avait fait jusqu'à ce jour et de ce qu'elle était prête à entreprendre au premier signal qui lui en serait donn é.

Mon aide-de-camp était de retour le 12 au matin ; il avait été accompagné pendant son voyage au travers de l'armée ennemie par des officiers autrichiens et traité avec une extrême courtoisie. Arrivé au quartier-général français, à Valeggio, il eut l'honneur d'être reçu le 11 au matin par l'Empereur, qui voulut bien le questionner longuement sur la flotte et sur ses moyens d'action.

Sa Majesté eut la bonté de lui remettre pour moi la lettre autographe suivante :

Valeggio, le 11 juillet 1859.

« Mon cher amiral,

» Une suspension d'armes est conclue jusqu'au 15 août; je vous prie donc de renvoyer à Lossini tous les bâtiments qui n'ont pas besoin de tenir la mer.

» Si la paix ne se fait pas, je compte sur l'énergie de la flotte et sur l'habileté de son chef pour concourir, avec l'armée de terre, au but que je me suis proposé.

» Employez le temps jusqu'au 15 août à exercer les équipages, à faire des reconnaissances sur toutes les côtes, et à tâcher d'avoir des renseignements sur les points faibles de l'ennemi.

» Recevez l'assurance de mon amitié.

» NAPOLÉON. »

Je termine ici, Monsieur l'amiral; le reste est connu de Votre Excellence; elle sait que l'abnégation est une vertu nécessaire et essentielle de notre profession : les marins de l'Adriatique, déçus de l'espoir de voir couronner de grands efforts d'activité par une participation honorable aux glorieux travaux de l'armée, savent encore se

nent du génie, et qu'il ne reste plus, en quelque sorte, qu'à déterminer la tâche spéciale de ce bureau.

On répondrait le mieux, nous paraît-il, aux vues semblables à celles de la reconnaissance d'état-major de l'an dernier, en faisant procéder aux études suivantes :

1° Déterminer les points stratégiques et tactiques de la Suisse où il serait utile, en temps donné, d'élever des ouvrages;

2° Déterminer ces ouvrages et leur nature suivant les diverses hypothèses principales qui peuvent se présenter;

3° Faire un dossier spécial des renseignements et dessins de chaque étude, et les classer soigneusement dans les archives du bureau du génie;

4° Préparer d'avance le matériel d'outillage et d'armement pour les ouvrages qui sont reconnus répondre à toutes les hypothèses principales;

5° Prévoir les moyens de satisfaire aux exigences de construction des ouvrages répondant aux hypothèses spéciales;

6° En tout cas augmenter de beaucoup notre matériel d'outils et d'instruments pour travaux de campagne et créer des parcs du génie.

Sur ce dernier point, nous laisserons la parole à l'un de nos camarades du génie, qui nous adresse les observations ci-dessous :

Nos miliciens se font généralement une fausse idée sur les travaux de campagne et sur les moyens de les exécuter.

Ils pensent qu'une compagnie de sapeurs dans une division de 10,000 hommes est suffisante pour toutes les éventualités, qu'elle pourvoira à tout, aux retranchements, aux ponts, aux mines, etc., et il ne leur vient pas même à l'idée que des troupes d'infanterie aient jamais rien à voir dans ces travaux, sinon de s'en servir.

Cependant l'histoire militaire de l'Europe est remplie d'exemples de travaux entrepris par des armées, et depuis les siècles les plus reculés jusqu'aux dernières guerres d'Orient. Les 14 ou 15 lieues de tranchées qu'on a faites devant Sébastopol n'ont pas été exécutées par les seules troupes du génie, qui sont dans la proportion de 3 à 4 p. °/₀ dans l'armée française.

Je ne crois pas cette proportion aussi forte dans l'armée russe; à plus forte raison n'aurait-elle pas suffi pour les travaux admirables qui ont signalé la défense de Sébastopol.

Dans les siéges on admet, dit-on, que ¹/₃ jusqu'à la moitié de l'armée assiégeante est employée aux travaux des tranchées et que ce service est organisé comme un service de garde, sauf que les tirailleurs sont plus souvent relevés que les gardes.

En campagne, cette proportion est très variable. Un corps de troupes quelconque

peut être appelé à se fortifier plus ou moins et il aura plus ou moins de temps à sa disposition suivant le degré de proximité de l'ennemi.

Supposons qu'il s'agisse de construire une de ces lignes à intervalles si vantées par les auteurs militaires et spécialement par le général Dufour. Cela fera bien des mètres courants de parapets qui devront avoir un fort relief pour être de quelque valeur. En présence des armes perfectionnées actuelles on ne peut guère lui supposer moins de 10 à 12 mètres carrés de section.

La moindre redoute a 20 mètres de côté sur la ligne de feu. Le développement de l'axe du fossé sera d'environ 140 mètres.

Cet ouvrage comportera 280 travailleurs et pourra être fait en 10 heures de temps en ne supposant aucun obstacle sérieux. Cette redoute contiendrait à peine 150 hommes. Ce ne serait pas une grande avance.

Notre ligne se composera d'au moins deux redoutes de bonnes dimensions, de trois ou quatre ouvrages ouverts à la gorge, de simples épaulements et de divers obstacles du côté de l'ennemi. En ne comptant que 800 mètres courants de parapets, cela ferait plus de 8,000 mètres cubes de terrassement.

Et pour les faire en une nuit, il ne faudrait pas moins de 1,600 travailleurs[1]. Je compte au plus bas, puisqu'outre les terrassements il y a les revêtements et tant d'autres ouvrages de détail.

En mettant les hommes sur deux rangs, pour la défense, cela ferait 1,600 hommes sur la ligne de feu plus les réserves. L'artillerie prend beaucoup de place dans les ouvrages, mais dans mon calcul elle compensera les réserves.

Vous voyez que l'étendue de mes parapets n'est pas trop considérable pour une division de 10,000 hommes. Et si l'ouvrage a dû être fait en une nuit, il a fallu employer $^1/_8$ de l'effectif, non compris la compagnie de sapeurs forte de 100 hommes[2]. Si l'on avait seulement 18 heures devant soi, les corvées se réduiraient à 500 hommes et la compagnie de sapeurs, toute seule, mettrait environ 20 jours pour faire l'ouvrage.

Bien entendu que toutes ces données sont approximatives et que l'on ne peut rien préciser d'avance sur les terrains à remuer, l'importance des ouvrages à faire et le temps à y consacrer. Mais comme les suppositions que j'ai faites n'ont rien d'exagéré, je les maintiens pour ce qui va suivre.

J'arrive au fait :

[1] Dufour compte 2 hommes par mètre courant de fossé, soit un atelier de 6 hommes pour un espace de 3 mètres.
Il compte pour faire la fouille qu'un homme fait un mètre cube par heure sans relai et $^1/_2$ mètre avec le relai qui commence bientôt en s'enfonçant dans le fossé. On ne peut facilement apprécier le travail du régalage et des revêtements. Je l'englobe avec le reste en ne comptant que $^1/_2$ m.^{3} de fouille par homme et par jour.

[2] Voir dans Laisné, page 351 de la 3e édition, un autre tableau du nombre des travailleurs. Pour 15 mètres courants à 53 hommes, 8 heures de travail; pour 300 mètres, 2,800 hommes. On excave les terre-pleins pour diminuer la hauteur du relief. Cela permet d'augmenter le nombre des travailleurs en doublant les ateliers.

d'apporter à l'avenir dans l'organisation d'un semblable service, pour réunir toutes les chances possibles de succès.

Ces améliorations ont été exposées dans un rapport spécial adressé par M. Lair à M. le directeur de l'administration.

En terminant cette note, le chef de la mission est heureux de remercier l'administration de la guerre, du concours qu'elle en a reçu et de déclarer que les rapports entre ses fonctionnaires et tous les chefs des divers services militaires et administratifs, n'ont pas cessé un seul instant d'être parfaits.

Paris, le 20 novembre 1859.

L'Inspecteur général, chef du service télégraphique de l'armée d'Italie.

C. Lair.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

L'école fédérale pour les instructeurs d'infanterie qui a commencé à Bâle le 4 de ce mois et qui finira le 31, est fréquentée par 14 officiers et 34 sous-officiers; elle est sous la direction de M. le lieutenant-colonel fédéral Wieland, de Bâle. On a adjoint à cet officier supérieur, pour les divers cours qui se donnent, MM. le colonel Hofstetter, de St-Gall, le commandant Stadler, de Zurich, le commandant Wüger, de Thurgovie, le major Schneider, de Bâle, le major Kapferer, de Zurich, le capitaine d'état-major van Berchem, de Genève, le capitaine Ducret, de Vaud, et le lieutenant Ribi, de Thurgovie.

A cette occasion, on nous signale un singulier arrêté du Conseil fédéral au sujet des instructeurs d'infanterie, sur lequel nous reviendrons plus tard.

La commission nommée pour revoir le *règlement du service de campagne* a terminé son travail; le département militaire fédéral est chargé de faire imprimer ce règlement et de l'expédier aux cantons, afin de l'introduire dans l'armée fédérale; il sera en vigueur provisoirement jusqu'au 31 décembre 1861.

Neuchâtel. — Le département militaire a publié le tableau des services et écoles pour les troupes cantonales pendant l'année courante, duquel il résulte qu'outre les écoles de recrues, exercices locaux de landwehr, etc. les corps suivants devront être mis sur pied, savoir :

I. *Artillerie.* Batterie n° 24, 21 jours à Brugg (rassemblement de troupes).
Batterie n° 52, 12 jours à Bière (cours de répétition).
II. *Cavalerie.* Compagnie n° 6, 4 jours à Colombier (cours de répétition).
III. *Carabiniers.* Compagnie n° 14, 9 à 12 jours à Colombier (cours de répétition).
— n° 64, même service.
— n° 17, 3 jours à Colombier (exercices de tir).
IV. *Infanterie.* Bataillon n° 23, 6 à 12 jours à Colombier (cours de répétition).

Le docteur *Gustave Virchaux* a été nommé le 28 février dernier médecin adjoint de bataillon, avec rang de premier sous-lieutenant. (L. S.)

Vaud. — Un beau détachement de 350 recrues d'armes spéciales a fait son entrée à l'école militaire à Lausanne le 5 mars. Le 14 est entré le premier détachement de grenadiers et de chasseurs. A l'occasion de ces deux casernements, on a pu de nouveau constater l'insuffisance et la mauvaise disposition de nos casernes. Il est de toute nécessité que le Conseil d'Etat prenne sérieusement en mains les projets d'agrandissement qui sont depuis plusieurs années sur le tapis.

— Dans le compte-rendu que nous avons donné dernièrement des travaux de la commission législative militaire, une faute typographique a fait omettre le nom de M. le commandant de bataillon Aubert parmi les six membres de la majorité qui se sont prononcés pour le maintien de notre infanterie d'élite à l'effectif actuel.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 7 Lausanne, 4 Avril 1860 Ve Année.

SOMMAIRE. — De l'organisation du service de santé dans les armées françaises et autrichiennes pendant la dernière guerre. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite).*

DE L'ORGANISATION DU SERVICE DE SANTÉ
DANS LES ARMÉES FRANÇAISES ET AUTRICHIENNES PENDANT LA DERNIÈRE GUERRE. — DES MOYENS DE TRANSPORT.

Dans l'organisation d'une armée tout est lié, tout est subordonné à une idée générale : les divers services ne sont point indépendants les uns des autres, ils ne sont que des branches d'un même faisceau.

Nous ne devons donc pas être étonnés si chaque armée présente un caractère particulier et différent dans l'organisation de ses services, du service de santé spécialement.

Dans l'armée française, c'est l'intendance militaire qui est à la tête du service de santé. L'intendance, d'une toute-puissance en France dont il est difficile de se faire une idée, ne considère presque les médecins que comme ses agents pour le traitement des blessés qu'elle leur confie. C'est contre ces prétentions que depuis plus de soixante ans proteste le corps des médecins militaires français, et à diverses époques on a fait partiellement droit à ses justes réclamations; mais le moment ne peut tarder où il sera complétement émancipé du vasselage de l'intendance.

C'est à l'intendance qu'incombe le devoir de faire ramasser les blessés sur le champ de bataille et de les apporter à l'ambulance. Là seulement commence la tâche du médecin, car les soins qui peuvent être donnés dans les rangs par les médecins de troupe (1 par bataillon) ne peuvent guère entrer en ligne de compte. Aussi tous les moyens

[1] Nous extrayons cette intéressante notice d'un *Rapport au Conseil fédéral sur une visite faite aux hôpitaux des armées en Italie, en août 1859*, par le Dr Brière, médecin de division, rapport imprimé par ordre du département militaire fédéral, et qui vient de sortir de presse. La citation que nous reproduisons ici est précédée d'une étude *sur les plaies d'armes à feu et sur leur traitement*, destinée surtout aux hommes de l'art.

de transport, tout le personnel employé à ce service, tout le matériel des ambulances et des hôpitaux appartiennent à l'intendance et sont sous les ordres directs de ses agents. Ces agents sont les *officiers d'administration des hôpitaux*, au nombre de 350, savoir :

Principaux 10. — Comptables { de 1re classe 40. / de 2me „ 50.

Adjudants { en premier 120. / en second 130.

Plus, des *élèves d'administration des hôpitaux*. Ces officiers *d'administration des hôpitaux* font partie du corps des *officiers d'administration* qui fonctionne en outre dans le service des habillements et dans celui des subsistances.

Nous ne nous occuperons pas du personnel médical des corps et du matériel dont ils disposent, ces matières sont connues dès longtemps et n'ont rien présenté de particulier. Nous voulons nous arrêter sur une autre partie du service, le *transport des blessés*, d'autant plus intéressante pour nous, que cette partie du service va incessamment être étudiée et réglementée dans l'armée fédérale.

Pour le transport des malades et des blessés, l'armée française a trois moyens[1] :

1° Le brancard pour les courtes distances;

2° Les cacolets et les litières;

3° Des voitures spéciales.

Les brancards font partie du matériel d'ambulance, les cacolets et les voitures appartiennent au train des équipages.

Nous avons trouvé à Milan le train des équipages de la garde et celui de la ligne du 5e corps campés tous les deux à une certaine distance sur la place d'armes, ayant au milieu de leurs mulets les litières et les cacolets qui leur sont affectés.

Un escadron du train de la garde a trois compagnies { 2 montées. / 1 légère.

Un escadron du train de ligne a trois compagnies { 1 montée. / 2 légères.

Les compagnies montées sont destinées à la conduite des équipages et des voitures d'ambulance, aux caissons, fourgons des parcs, etc.; les compagnies légères (à pied) à la conduite des cacolets et des litières. C'est la première fois que des cacolets et des litières sont employés hors d'Afrique (excepté dans la guerre d'Orient).

Chaque compagnie légère a ordinairement 400 hommes. Pour cette

[1] Nous ne nous occupons pas ici du transport des blessés et des malades par les *chemins de fer*, transport qui a été largement employé dans les deux armées et qui a été une ressource des plus précieuses.

campagne, ces compagnies avaient été dédoublées et étaient à 200 hommes avec 230 mulets, portant 30 paires de litières et 170 paires de cacolets. On affecte 1 homme par mulet porteur de litières et 1 homme par 2 mulets porteurs de cacolets (dans la garde 1 homme par chaque mulet). Ces compagnies fonctionnent sous les ordres de leurs officiers et sous-officiers respectifs, sous la direction des officiers d'administration des hôpitaux, et sous la surveillance des sous-intendants militaires.

Le matériel des cacolets et des litières, après divers essais et transformations[2], paraît avoir atteint un degré de perfection et de solidité remarquables : les officiers et soldats du train que nous avons interrogés sont d'accord à cet égard; les mulets porteurs sont choisis parmi les plus forts et les plus doux, et ces transports peuvent arriver jusque dans les endroits les plus difficiles. A Sébastopol, par exemple, les cacolets pénétraient jusque dans les parallèles des tranchées. En Afrique, dans les expéditions, il n'y a pas d'autre moyen de transport pour les malades et les blessés, et très souvent le trajet dure plusieurs jours, attendu que les colonnes expéditionnaires conduisent avec elles leurs blessés, ne pouvant les laisser en arrière sous peine de les faire massacrer par les Arabes. Il est vrai que, dans ces longs trajets, les blessés ne sont pas au mieux sur ces cacolets et ces litières, surtout dans les pays accidentés, où des chocs contre des arbres et des rochers occasionnent des secousses douloureuses et peuvent déranger l'appareil. Mais au dire des conducteurs, les mulets ont bien vite appris leur métier et savent avec une inconcevable adresse éviter les obstacles à leur marche et préserver leur fardeau.

Les cacolets pèsent de 32 à 35 livres la paire, outre le bât qui les supporte; ceux que nous avons vus avaient été fournis par la maison Gaugain et la maison Lachaussée, à Paris; le parc des ouvriers d'administration, à Vernon, en construit aussi. Le prix d'une paire de cacolets est de 90 fr. environ; les litières, 20 à 30 fr. de plus. Dans le cacolet, l'homme est assis comme dans un fauteuil, les pieds reposant sur une planchette; dans la litière, il est généralement couché horizontalement; mais comme elle est brisée en trois parties, celle du milieu étant immobile, l'homme peut recevoir diverses positions : ainsi, par exemple, on peut tenir relevées à volonté la tête et la poitrine du malade. Une toile protége l'homme couché contre la pluie ou l'ardeur du soleil.

L'administration possède aussi des *voitures-ambulances*, en nombre

[2] C'est en 1835, pour la première fois, que le Dr Baudens réalisa l'idée de faire porter des litières par des chameaux, une de chaque côté : le cacolet et la litière sont encore des importations de l'armée d'Afrique.

indéterminé. Ce sont celles qui ont été employées pour la première fois dans la guerre d'Orient; elles peuvent transporter trois hommes assis sur le siége de devant et deux blessés couchés sur des civières dans la caisse fermée qui se trouve à l'arrière; ces voitures peuvent, suivant les circonstances, être attelées de un ou deux chevaux; elles sont élégantes, légères; la caisse peut être bien ventilée; les roues du train de devant tournent facilement tout l'équipage.

En outre de ces deux ressources réglementaires, lorsque le cas l'exige ou qu'une grande bataille est à prévoir, l'administration requiert des voitures du pays en nombre présumé suffisant, pour le transport et l'évacuation des blessés.

Dès qu'un homme tombe blessé dans les rangs, il est porté quelques pas en arrière de la ligne par ses camarades, et il est relevé par les muletiers ou des infirmiers ou par les soldats requis s'il en est besoin (le plus souvent avant d'avoir pu recevoir des soins de l'unique médecin du bataillon), chargé sur les cacolets ou sur les brancards et dirigé sur l'ambulance de dépôt. Bien souvent c'est l'ambulance mobile (volante) détachée en avant qui donne les premiers soins aux blessés.

L'armée autrichienne a une organisation complétement différente de l'armée française pour le service de santé. Ce service est entièrement indépendant de l'intendance et fonctionne directement par l'action de ses chefs directs et sous l'autorité des chefs de corps. Il a son matériel propre dont il dispose librement, et un personnel qui lui est entièrement subordonné. Ainsi donc, outre les médecins de tout rang, il y a encore des aides pour tout ce qui concerne spécialement les soins des blessés en campagne; ce sont les soldats des *compagnies sanitaires*. Ces compagnies, au nombre de 14, soit une pour chaque corps d'armée, datent de la première campagne d'Italie, en 1849, et ont été formées à l'instigation du maréchal Radetzki; elles sont spécialement destinées à relever les blessés sur le champ de bataille, à les transporter dans les ambulances, et, au besoin, à fournir des infirmiers dans les établissements hospitaliers.

Chaque compagnie est forte de 245 hommes, se divisant en 4 pelotons, chaque peloton en 16 patrouilles. A chaque peloton sont attachés :

Un char sur ressorts, couvert en toile, pour 8 hommes assis à l'intérieur et 6 à l'extérieur.

Un char pour 8 hommes assis à l'intérieur.

Un char sur le modèle des voitures-ambulances françaises.

Un char pour transport des brancards, caisse d'instruments, etc.

Au matériel de chaque compagnie est attachée une forge de campagne; la compagnie possède 40 brancards-litières. Toutes les voi-

tures sont à deux chevaux. Nous avons examiné ces voitures; elles sont de modèles différents, mais se remplacent quelquefois les unes par les autres.

L'une, dite de *vieux modèle,* sans ressorts, couverte en toile goudronnée, ne peut recevoir que des hommes assis, au nombre de huit, disposés deux à deux sur quatre petits bancs mobiles, disposés en travers dans la voiture.

L'autre, dite *nouveau modèle* ou *modèle hongrois,* sur ressorts, couverte en toile, peut mener, à la rigueur, 14 blessés assis : 8 à l'intérieur, 3 à l'avant, 3 à l'arrière; mais ils sont mal à l'aise et on ne peut compter que sur 12 places. Dans l'intérieur, les blessés sont assis sur des bancs posés en long de la voiture, comme dans les omnibus; ces bancs, par un mécanisme très simple, peuvent se dédoubler et former un plancher pour recevoir des litières ou des paillasses pour les blessés.

Enfin l'autre, au *dernier modèle,* est tout à fait pareil au modèle français. — Ces trois genres de voitures ont été employées dans la dernière guerre et le modèle hongrois paraît avoir été le plus apprécié. — Dans la retraite de Solferino, les voitures d'ambulance étaient encombrées, et un officier de la troupe sanitaire nous a dit avoir vu 24 hommes juchés sur le char que nous avions sous les yeux; ils avaient escaladé l'impériale et se tenaient sur les marche-pieds, accrochés par les mains à tout ce qui offrait quelque saillie.

Dans les divers combats de la dernière guerre, les compagnies sanitaires ont rendu de bons services; mais, au dire même de leurs officiers, elles ne sont pas suffisantes lorsqu'arrive une masse de blessés, comme cela s'est présenté dans quelques circonstances. Mais, à bien dire, quelle organisation serait suffisante dans ce cas et surtout dans une retraite? Dans les mouvements en avant, tout devient facile; mais dans ceux en retraite, tout est d'une extrême difficulté; aussi le nombre des blessés autrichiens laissés en arrière et faits prisonniers est-il considérable, bien qu'il n'y eût pas de poursuite. J'ai été à même de voir les exercices d'un peloton de troupe sanitaire, avec son matériel réglementaire. Cette troupe fait son service avec intelligence, elle est bien dressée; elle fait les pansements extemporanés bien et rapidement, se servant soit des matériaux qu'elle trouve dans ses caisses à pansement, soit de ceux qu'elle se procure sur place.

Si nous avions à exprimer notre opinion, tout en reconnaissant ce que les deux systèmes d'organisation que nous venons d'examiner ont de bon, nous croyons que le système adopté dans l'armée fédérale est encore celui qui lui convient le mieux. Il faut seulement que le personnel continue à être instruit complétement et que le matériel soit

amélioré et augmenté suivant les besoins. L'armée suisse est peut-être la seule où chaque unité tactique (bataillon, escadron, batterie) possède en elle-même un personnel sanitaire avec un matériel suffisant pour les premiers besoins, et peut ainsi se passer, au moins momentanément, des secours souvent éloignés de l'ambulance.

En visitant les lieux où s'est livrée la bataille de Solferino, nous avons cherché à apprendre où et comment les ambulances avaient été disposées et avaient fonctionné.

A Castiglione (1 lieue et demie de Solferino) arriva, le 24 juin de bon matin, venant de Castelnodolo, l'ambulance du quartier-général de l'armée française, qui s'établit dans une caserne, dans l'église et dans un ancien bâtiment tout à côté, et y reçut les premiers blessés; puis, le nombre en augmentant sans cesse, toutes les églises et un petit bâtiment servant de caserne à la gendarmerie, furent successivement occupés, et enfin des blessés furent reçus dans des maisons particulières, ce qui compliquait énormément le service. Les évacuations se faisaient aussi fréquemment et nombreuses que le permettaient les moyens de transport, sur Montechiaro et de là sur Brescia. Dès son arrivée, l'ambulance avait porté en avant, jusque sur le lieu du combat, une ambulance volante. Le nombre des blessés augmentait énormément, puisqu'il en arriva 4000, soit français, soit autrichiens, et le personnel médical ne pouvait suffire à si rude besogne, quand sur le soir rentra l'ambulance volante; en outre arriva tout un convoi prisonnier; c'était toute une ambulance autrichienne, avec une vingtaine de médecins et des infirmiers, auxquels furent immédiatement confiés tous les blessés autrichiens. Lorsque Solferino eut été occupé par les Français, une ambulance vint s'installer dans une église isolée, située un peu en arrière du village.

A Pozzolengo (trois quarts de lieue de San Martino) se trouvait aussi dès le matin l'ambulance du 8e corps d'armée autrichien, occupant la caserne et plusieurs bâtiments avec de vastes cours. Les moyens de couchage furent comme à Castiglione fournis par les habitants ou pris de réquisition. Cette ambulance resta à Pozzolengo jusque vers 9 heures de la soirée; toute l'armée se retirant derrière le Mincio, l'ambulance quitta le village, emmenant ce qu'elle put de blessés. Durant la journée, de nombreuses évacuations avaient été faites sur Vérone par Ponti et Salionze. Tous les corps, soit de l'armée française, soit autrichiens, avaient chacun leur ambulance. L'étendue du champ de bataille faisait une nécessité de disséminer les secours et de les mettre à la portée de tous les corps de troupe; ainsi l'ambulance générale du 4e corps français était à Medole et recevait une partie des blessés des combats autour de Rebecco et Guidizolo. Le champ de

bataille fut parcouru en tous sens pendant la nuit pour recueillir les blessés, et le lendemain il ne restait pas un seul blessé français ou autrichien qui n'eût été relevé et secouru dans les ambulances françaises.

Dans les deux armées, le corps médical a subi des pertes sur le champ de bataille même. Ainsi, trois médecins autrichiens ont été tués pendant qu'ils pansaient des malades, un autre grièvement blessé a succombé plus tard, trois autres ont été plus légèrement blessés; plusieurs ont été faits prisonniers dans diverses circonstances. Dans l'armée française, à Solferino, le médecin en chef du 1er corps, Champouillon, a été blessé, ainsi que trois autres médecins; le médecin en chef Larrey a eu son cheval blessé sous lui; un autre médecin a été blessé à Magenta. Des faits semblables se reproduisent dans presque toutes les campagnes [1], et, bien que traité quelquefois dédaigneusement de *nichtcombattant,* le corps médical n'a jamais craint d'exposer ses jours, soit sur le champ de bataille où pleuvent les balles et la mitraille, soit dans les hôpitaux, autre champ de bataille encore plus meurtrier, où les émanations délétères et les épidémies frappent des coups sourds, mais qui ne tuent pas moins que le canon au bruit éclatant.

Etablissement et service des hôpitaux dans les deux armées.

Les divers hôpitaux que nous avons visités soit à Novare, soit en Lombardie ou dans la Vénétie, ne présentaient plus l'aspect d'établissements hospitaliers improvisés; excepté à Brescia où toutes les églises avaient été transformées en salles de blessés, tous les autres établissements où étaient les blessés et les malades étaient des hôpitaux civils ou militaires déjà existants. En Lombardie, tous les hôpitaux civils avaient reçu un grand nombre de militaires, et le service était fait par les médecins civils italiens de ces établissements, sous la surveillance des médecins militaires français. A St-Ambrogio, hôpital militaire de Milan, le service avait été confié aux médecins de l'armée française. Tous ces hôpitaux sont en général de très beaux et vastes bâtiments,

[1] En Crimée, 19 médecins ont été blessés par le feu de l'ennemi, dont 5 à la prise de Malakoff. Au combat de la Macta en Afrique (28 juin 1835), 2 médecins ont été tués. Dans la 2e campagne de Constantine (1837), l'armée française perdit 1 médecin sur 6 (4 sur 25), et seulement 1 officier sur 13. Au combat de Sidi-Brahim (septembre 1841), 1 médecin fut tué. A la dernière campagne de la Grande-Kabylie (oct. 1856), 1 médecin fut blessé. L'armée prussienne, dans la courte campagne de 1815, a eu 10 médecins tués sur le champ de bataille, 42 grièvement blessés; 150 environ moururent victimes de leur dévouement dans les hôpitaux, presque tous du typhus : on compte que 1 médecin sur 10 fut atteint par la mort ou les blessures. — Dans la guerre d'Orient, l'armée française a perdu 83 officiers de santé, dont 37 par le typhus. Sur 107 médecins affectés au service des ambulances en Crimée pendant les 4 premiers mois de 1856, 67 ont eu le typhus et 21 ont succombé; etc.

bien que plusieurs soient des anciennes maisons religieuses; les salles y sont vastes, très élevées, d'une grande propreté, les cours spacieuses, et tout nous a paru disposé et aménagé pour la facilité du service et le bien-être des malades; pas la moindre odeur désagréable ne se faisait sentir dans ces salles où étaient rassemblés de nombreux blessés; il est vrai que la chaleur étouffante de l'atmosphère permettait de tenir sans inconvénient toutes les fenêtres ouvertes et de procurer une ventilation incessante.

Le plus bel hôpital civil que l'on puisse voir est l'Ospedale maggiore à Milan, principal hôpital civil : c'est un ancien et immense bâtiment, de style lombard, d'une architecture très ornée, mais de bon goût; les cours sont vastes, plantées d'arbres et entourées de vastes galeries servant de promenoir; toutes les règles hygiéniques nous ont paru, autant que possible, satisfaites. C'est dans cet hôpital qu'ont pratiqué toutes les célébrités médicales et chirurgicales de Milan; des plaques de marbre placées sous la colonnade, avec inscriptions, rappellent les services qu'ils ont rendus à l'humanité.

A Brescia, dans ces vastes églises, les blessés étaient très bien, ne souffrant pas de la chaleur intense qui régnait alors, et dans de bonnes conditions hygiéniques; mais dans des temps froids et humides le séjour n'en serait pas supportable : des lits avaient été disposés sur des trétaux en bois, et les fournitures de literie provenaient d'achats faits par l'administration ou de dons patriotiques qui n'ont pas fait défaut.

A Vérone, ville essentiellement militaire, depuis longtemps préparée à faire face aux exigences de service d'une grande armée, existent des hôpitaux militaires. Le principal, San-Spirito, construit depuis peu d'années, très vaste, très bien aménagé et distribué avec toutes les aisances possibles, peut être considéré comme un modèle d'hôpital militaire [1]. Le service y était fait uniquement par des médecins militaires; mais nous avons été bien surpris de voir que les fonctions d'infirmiers y étaient remplies par des soldats de divers corps qui n'étaient nullement qualifiés pour ce service; et ce n'étaient pas les meilleurs soldats de l'armée qui étaient détachés aux hôpitaux, mais au contraire ceux que les corps ne se souciaient pas de garder, tandis que dans une caserne toute voisine se trouvait une compagnie sanitaire complétement inoccupée pour le moment. Il est vrai qu'on s'attendait à la voir avant peu appelée à ce service; mais nous ne savons pas les raisons qui ont motivé ce retard.

[1] Il avait été envoyé à Vérone de nombreux dons patriotiques pour les blessés entre autres des vins excellents; en outre, un certain nombre de riches propriétaires des provinces allemandes avaient mis à la disposition de l'administration leurs châteaux et leurs villas pour des officiers et des soldats convalescents. Nous ne doutons pas des bons effets qu'ont dû ressentir les hommes mis à même de profiter de la bienveillance de ces généreux personnages.

Dans les hôpitaux français se trouvaient des Sœurs de charité, envoyées par la communauté centrale au nombre de 150; ces femmes, comme toujours, ont rendu de grands services dans tous les hôpitaux où elles ont été employées.

Quant à la capacité des médecins chefs de service, les uns et les autres dans les deux armées étaient tout à fait à la hauteur de leurs fonctions. Leur service était très pénible, soit à cause du grand nombre de blessés qui leur était confié, des nombreuses opérations et des pansements à faire, soit à cause de l'insuffisance de leurs aides.

Il nous serait impossible de donner des résultats statistiques ayant quelque exactitude sur le nombre des blessés des diverses armes, sur la mortalité relative : les données recueillies à cet égard ne nous offrent aucune certitude et il faut attendre patiemment les publications officielles (ce qui ne veut pas dire toujours bien exactes) que donneront les diverses puissances. Cependant, il est un fait certain, c'est que, dans les deux armées, la perte des officiers est considérée comme double de ce que l'on admettait d'après les données antérieures. On prétend qu'à Solferino la perte des officiers d'infanterie a été chez les Autrichiens de 1 sur 19 hommes tués ou blessés, dans l'armée alliée de 1 sur 14, ce qui serait énorme[1].

Considérations sur quelques points se rattachant à l'hygiène militaire.

Il ne nous était pas possible de vivre au milieu des armées qui venaient de se battre, sans faire quelques rapprochements et comparaisons entre elles, sans chercher à étudier leurs habitudes et leur manière de vivre au point de vue de l'hygiène militaire.

La première chose qui frappe dans l'armée autrichienne, c'est la jeunesse de ses soldats et l'absence de vieux sous-officiers. Dans l'armée française, si les soldats sont jeunes aussi (et le mode de recrutement doit chaque année amener une foule de jeunes gens de 20 ans), les vieux sous-officiers à deux et trois chevrons se rencontrent en quantité notable. Cette absence de vieux sous-officiers dans l'armée autrichienne est un vice radical bien reconnu par les officiers de cette

[1] Pour la campagne de Crimée, Scrive admet que la proportion des blessures *très graves* aux blessures graves ou légères fut de 1 à 2 $^4/_{10}$ pour toute la guerre: pour les combats d'Alma, d'Inkerman et de Traktir, de 1 à 4 : 1 blessé sur 5 a succombé sur le terrain même de la lutte. Les amputations immédiates ont été dans la proportion de 1 sur 6 blessés.

Sur 309,268 hommes, total de ce que la France a envoyé en Orient, la perte a été de 69,229 hommes, dont

16,320 par accidents de guerre { 7,115 tués sur le champ de bataille, 9,205 morts de blessures ou d'accidents.

52,909 par maladies.

43,044 ont été tués ou blessés.

armée, et qui vient de ce que les avantages qu'on leur accorde ne sont pas suffisants pour les engager à rester sous les drapeaux après leur temps terminé. Les nombreuses levées au commencement de la guerre ont dû ramener dans les rangs beaucoup plus de jeunes gens que d'ordinaire, ce qui explique peut-être l'aspect juvénile de l'armée actuellement. A tout prendre, l'infanterie autrichienne est composée de soldats plus forts et plus grands que ceux de l'infanterie française, dont la taille est singulièrement petite.

Dans l'armée autrichienne, le formalisme en tous points tient une trop large place et ne contribue pas peu à ôter tout élan, toute spontanéité à cette armée composée de bons éléments; ce formalisme, poussé aussi loin, ne peut que détruire toute vigueur de l'esprit. Comparez la tenue et l'habillement en campagne des deux armées : dès le matin, dans l'armée autrichienne, tous les hommes sont en tenue, les officiers particulièrement, sabre au côté; aucune déviation au règlement n'est tolérée, on ne l'essaye pas même; et ici ce ne sont pas des troupes en garnison, mais en campagne. Dans l'armée française, il règne, à ce point de vue, un sans-gêne presque choquant au premier abord et pour des yeux habitués à voir des armées allemandes. La tenue de la troupe est la même au quartier, en marche et dans les parades. Avant l'entrée en campagne, on a mis de côté et laissé au dépôt tout attirail gênant, et on n'a conservé que la casquette en drap, la capote, le pantalon garance et la guêtre blanche; au lieu d'un col dur, gênant la respiration, incommode, anti-hygiénique par excellence, une cravate souple en calicot bleu entoure mollement le cou du soldat; le havresac (que le soldat porte toujours avec lui dans les parades, les marches ou en faction), surmonté de sa demi-tente roulée et de ses deux piquets de campement, complète sa tenue. Grâce à sa petite tente [1], le soldat peut en quelques instants se mettre à l'abri de la pluie ou de l'ardeur du soleil.

Tout ce qui tient aux marches est très bien ordonné dans l'armée française; les nombreuses et difficiles expéditions en Afrique ont amené dans l'armée des habitudes excellentes et qui se sont rapidement propagées. Il est difficile de voir une armée avec plus d'entrain, plus intelligente à savoir profiter de tout, à savoir se tirer d'affaire en toute circonstance. Les officiers, pénétrés des bonnes traditions, savent l'importance qu'il y a d'arriver de bonne heure à l'étape et au bivouac, pour donner au soldat le temps de chercher un abri ou de s'en cons-

[1] La tente-abri est une importation d'Afrique. Ce sont les soldats du 17e léger qui les premiers eurent l'idée de découdre leurs sacs de campement et d'en faire des abris en les réunissant deux par deux avec des ficelles et en les soutenant avec des bâtons. Le colonel Bedeau régularisa ce mode d'abri, que le maréchal Bugeaud fit adopter à l'armée d'Afrique et qui se propagea à toute l'armée française.

truire un, de préparer convenablement sa nourriture, de se reposer le temps nécessaire pour puiser de nouvelles forces. En arrivant au bivouac, la première chose est de dresser la tente-abri, puis d'allumer le feu; la troupe a toujours son pot au feu en activité et pour ainsi dire prêt à être avalé, parce qu'elle sait par expérience qu'une armée ne mange pas toujours aux heures qui lui conviennent, et qu'il faut toujours être alerte et en mesure soit de partir, soit de recevoir l'ennemi; elle est intimement convaincue de la vérité de l'adage : *la soupe fait le soldat.* Nous n'avons pas été à même de voir des troupes autrichiennes en marche ou au bivouac, et nous ne pouvons faire de rapprochements à ce point de vue avec l'armée ennemie.

Les marches un peu prolongées, surtout dans les conditions défavorables de froid ou de chaleur extrême, sont une cause d'affaiblissement considérable pour une armée. Le 5e corps de l'armée française qui, débarqué en Toscane, a fait de fortes marches pendant six semaines et sous une chaleur extraordinaire, a fait des pertes sensibles, semant sa route d'hommes malades. Ce corps n'a pourtant pas tiré un coup de fusil (excepté le 3e zouaves engagé à Robbio), et il a presque autant souffert que telle troupe qui a fait toute la campagne. Notez encore qu'il était dans un pays ami, riche et bien pourvu de toutes choses; mais au bout de quelque temps de grandes fatigues, les organisations humaines, surmenées, ont épuisé leurs forces vitales et se laissent faiblir.

En terminant ce rapport, qu'il nous soit permis de faire remarquer combien il serait important que les médecins suisses, dans leurs études universitaires, fussent mis à même de recevoir des cours sur les maladies des armées au point de vue *médical, chirurgical* et *hygiénique.* Si nous avions une université fédérale, rien ne serait plus facile que d'instituer un professeur pour ces matières; mais ne pourrait-on pas engager officieusement quelque *privat-docent* qualifié à essayer dans quelqu'une de nos trois facultés nationales de médecine de consacrer quelques heures par semestre à donner des leçons sur ces maladies, qui ne sont pas sans intérêt? Il faudrait en outre inviter les cantons à exiger dans les examens pratiques qu'ils font subir aux candidats en médecine, la preuve que ces matières ont été étudiées et sont connues. Peut-être, actuellement qu'il s'agit de concordats à établir pour l'exercice de la médecine, pourrait-on faire valoir l'idée que j'émets ici.

Quant à l'ensemble de la mission que le Conseil fédéral a bien voulu nous confier, nous ne pouvons que nous louer de nos rapports avec nos collègues et du bon accueil qui nous a été fait dans les deux armées. — Nous regrettons qu'une indisposition assez grave, due aux chaleurs excessives que nous avons éprouvées en Italie, ne nous ait

pas permis de prolonger notre séjour et d'étudier en Piémont l'armée piémontaise et ses institutions sanitaires.

A. BRIÈRE, D. M. P.,
médecin de division de l'armée fédérale.

Yverdon, 15 septembre 1859.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Dans sa séance du 19 mars, le Conseil fédéral a procédé aux avancements et nominations suivants dans l'état-major fédéral :

Colonels à l'état-major général.

MM. Crinsoz-de-Cottens, Henri, de et à Cottens; Reding-Biberegg, Léopold, de et à Frauenfeld; Borgeaud, Constant, de Penthalaz, à Lausanne; Bachofen, Samuel, de et à Bâle; von Escher, Jean-Conrad, de et à Zurich; Philippin, Jules, de et à Neuchâtel; Wieland, Jean, de et à Bâle (actuellement lieutenants-colonels à l'état-major général).

Nouvellement nommés : MM. Hofstetter, Gustave, de Eggenwyl, canton d'Argovie, à St-Gall, colonel cantonal depuis 1851; Scherz, Jaques, de Aeschi, à Berne, commandant de bataillon depuis le 28 février 1856 (entré en 1839 comme sous-lieutenant au contingent bernois).

Colonels à l'état-major d'artillerie.

MM. Herzog, Jean, de et à Arau; Burnand, Edouard, de et à Moudon (actuellement lieutenant-colonels à l'état-major d'artillerie).

Lieutenants-colonels à l'état-major général.

Promus : MM. Meyer, Jean, de Kirchdorf (canton de Berne), à Berne; Kilian, Fréd.-Samuel-Rod., d'Aarberg, à Berne (commandant de bataillon depuis le 27 juillet 1854); de Steiger, Albert, de Berne (ci-devant major au service de Naples); de Sonnenberg, Theoring, de et à Lucerne, commandant d'un bataillon lucernois; Sprecher, J.-A., de Coire (depuis 9 ans commandant de bataillon).

Nouvellement nommés : MM. Imer, Florian-Emile, de et à Neuveville; Trumpy, Gabriel, de et à Glaris; Amstutz, Jean, de Siegriswyl, à Berne; Scherer, J.-Jaques, de Richterschweil, à Winterthour; Wydler, Guillaume, de et à Aarau; de *Mandrot,* Louis-Alphonse, de Morges, à Yverdon (actuellement majors à l'état-major général).

Lieutenants-colonels à l'état-major d'artillerie.

Promus : MM. Muller Jules-Auguste, de Moudon, à Thoune; Girard, Ami, de St-Martin (Neuchâtel), à Renan (Berne); Roy, Charles-Gustave, de Neuchâtel, à

St-Jean (Berne); Schulthess, Jean, de Stœfa (Zurich), à Erlenbach (canton de Zurich); d'Erlach, Jean-François-Louis, de et à Berne; Spengler, Samuel, d'Orbe, à Cossonay (Vaud); Pestalozzi, Charles, de et à Zurich (actuellement majors à l'état-major d'artillerie).

Majors à l'état-major général.

Promus : MM. Tronchin, Louis, de et à Genève; Lecomte, Ferdinand, de St-Saphorin, à Lausanne; Grand, Paul-Ferdinand, de et à Lausanne; Van Berchem, J.-M.-William, de et à Crans (Vaud); Amrhyn, Walther, de et à Lucerne.

Nouvellement nommés : MM. Munzinger, William, d'Olten (Soleure); Glutz-Blotzheim, de et à Soleure; Stoker, Abram, de Buren (Lucerne), major d'un bataillon lucernois; Vonmatt, Joseph, de Lucerne; Feiss, Joachim, de Alt-St-Johann, à Berne, major d'un bataillon d'infanterie.

Majors à l'état-major du génie.

Promus : MM. Siegfried, Hermann, de et à Zofingue; Hegner, Edmond, de Winterthour, à Erlen (Thurgovie); Muller, Louis, de Frauenfeld, à Berne (actuellement capitaines à l'état-major du génie).

Nouvellement nommés : MM. Fraschina, Charles, capitaine de la compagnie de sapeurs du Tessin n° 6.

Majors à l'état-major d'artillerie.

Promus : De Rham, David, de et à Giez (Vaud); Imer, Frédéric, de et à Neuveville (Berne); Girard, Frédéric, de St-Martin (Neuchâtel), à St-Imier (Berne); Rothpletz, Emile, de et à Aarau; Girard, P.-A.-Louis, d'Yvorne (Vaud).

Nouvellement nommés : Hertenstein, Frédéric-William, de Kyburg (Zurich), capitaine d'une batterie zurichoise de 12 livres; Kindliman, Jean, de Wald (Zurich), capitaine d'une batterie zurichoise de 8 liv.; Adam, J.-Jacques, d'Allschwil, capitaine d'une batterie de Bâle-Campagne.

Capitaines à l'état-major général.

Promus : MM. Lambelet, Louis-Constant, des Verrières, à Neuchâtel; Bonnard, Emile, de Cossonay, à Lausanne; Forkart, Emile, de Bâle, à Zurich.

Capitaines à l'état-major du génie.

Promus : MM. Kundig, André, de Bâle, à Genève; Legler, Théophile-Henri, de Dornhaus, à Mollis (Glaris); Muller, Jean-François-Benjamin, de et à Genève; Imhoff, Emile, de et à Arau (actuellement lieutenants à l'état-major du génie).

Capitaines à l'état-major d'artillerie.

Promus : MM. Lucot, Gabriel, de et à Genève; Diodati, Charles-Aloïs, de et à Genève; Glaudy, Jean-Baptiste, de et à Rapperswyl (St-Gall); Cérésole, Paul,

de et à Vevey; de Perrot, Louis, de et à Neuchâtel (actuellement lieutenants à l'état-major d'artillerie).

Lieutenants à l'état-major du génie.

Promus : MM. Girard, Frédéric, de Genève, aux Eaux-Vives (Genève).

Sous-lieutenants à l'état-major du génie.

MM. de Meuron, Paul, de et à Neuchâtel; Cuénod, Emile, de Vevey, à Boudry; de May, Edouard, de Berne, à Lausanne; Raussemaul, Frédéric, de et à Bâle.

Sous-lieutenants à l'état-major d'artillerie.

Nouvellement nommés : MM. Daval, Alfred, de et à Vevey, 1er sous-lieutenant d'artillerie; Schäppi, Henri, de Kloten (Zurich), lieutenant d'artillerie.

Avec l'agrément du gouvernement impérial, la Suisse a augmenté sa légation à Paris d'un attaché militaire en la personne de M. le colonel fédéral Huber-Saladin. Cette position lui a été conférée afin qu'il pût être mieux renseigné pour la correspondance qu'il se propose d'entretenir avec le département militaire fédéral.

Une commission d'experts s'est réunie à Berne pour étudier la question de la fabrication de la poudre à canon. Elle devra surtout se préoccuper du meilleur mode à employer pour obtenir du charbon; on sait que de la qualité du charbon provient surtout la grande différence qui se fait remarquer entre les poudres des diverses fabriques.

M. le lieutenant-colonel Wolf, directeur des fortifications de Bellinzone, a obtenu sa démission qu'il avait demandée; il est remplacé dans ces fonctions par M. le major fédéral du génie Freschina.

Morges, le 28 mars 1860.

LE DIRECTEUR DE L'ARSENAL DU CANTON DE VAUD,

A Monsieur le Rédacteur de la *Revue militaire suisse* à Lausanne.

Dans votre numéro 6, du 17 mars courant, article *Des fortifications en Suisse*, vous rappelez les paroles que vous adresse un de vos camarades du génie, dans lesquelles il donne une appréciation sur les chariots de sapeurs du génie fournis par notre canton et sur les outils qu'ils renferment.

Je vous prie, Monsieur, de bien vouloir insérer dans votre prochain numéro les observations ci-après aux critiques que cet officier fait sur ce matériel.

1° Nous devons à l'armée fédérale deux chariots dits de sapeurs, *élite et réserve.* L'ordonnance fédérale sur ces voitures n'a pas encore paru. Dès 1853, faute de cette

ordonnance, j'ai fait approprier à cet usage, *non pas un vieux caisson*, mais deux caissons d'infanterie, modèle Gribauval, en très bon état, lesquels ont été garnis d'instruments, outils, approvisionnements, etc., conformément au règlement fédéral du 25 avril 1853. Ces chariots ont été trouvés en diverses occasions très bien aménagés, et aucune plainte ne m'a été faite sur les outils.

2° Nous devons encore deux chariots à outils de pionniers pour compagnie de sapeurs du génie, pour lesquels il n'y a pas non plus d'ordonnance fédérale. Nous avons utilisé à cet effet deux anciens fourgons pour lesquels on a confectionné deux trains neufs. Ces chariots sont approvisionnés d'outils de pionniers, conformément aussi au susdit règlement du 25 avril 1853. Les outils sont neufs, achetés en 1857.

Si ces derniers caissons n'ont pas été livrés, c'est que l'administration militaire fédérale ne les a pas demandés, n'ayant exigé que le chariot dit de sapeurs.

Maintenant, si ces chariots ne sont pas suffisamment approvisionnés d'outils, etc., il faut s'en prendre au règlement fédéral; mais quant à la qualité des outils, elle est bonne et aucun rapport défavorable ne m'a été adressé. Ce matériel a été soumis à l'inspection fédérale qui a eu lieu l'année dernière.

Agréez, etc. G. JAQUEROD.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

MM. les colonels fédéraux Bourgeois et Egloff n'ayant pas accepté de faire partie du jury pour les questions I et II mises au concours, le Comité central les a remplacés par MM. les colonels fédéraux Ott et Philippin.

Les officiers et sous-officiers assistant au cours fédéral d'instruction à Bâle se sont montrés le dernier dimanche de l'école avec le nouvel uniforme.

Comme coiffure, on a fait essayer un képi de drap noir; autour du bord supérieur est un ruban de laine, rouge pour l'artillerie et l'infanterie de ligne, vert pour les carabiniers et l'infanterie légère. L'artillerie et les carabiniers ont, comme signe distinctif d'avec l'infanterie, l'artillerie trois chevrons rouges aux côtés du képi, et les carabiniers trois verts. Le tour de tête du képi est de cuir laqué; devant est la cocarde fédérale et au dessous le numéro du bataillon, avec un petit pompon rouge ou vert, suivant la couleur du ruban de laine. — Autour du cou le soldat porte une cravate de laine bleue qu'il peut nouer simple ou double. L'habit est une sorte de capote, à col rabattu avec un passant derrière pour la serrer ou la faire plus ample; elle est très courte, et dépasse seulement de quelques pouces les hanches; elle a deux rangs parallèles de boutons sur le devant; derrière et aux manches sont aussi plusieurs boutons de métal blanc, avec une croix au milieu, mais on pense les remplacer par des boutons jaunes. Les pantalons sont gris-bleu, très larges en haut, et ils peuvent être serrés dans des guêtres de même couleur qui montent jusqu'au genou, l'habit et le pantalon sont passepoilés rouges.

Le soldat porte autour du corps un ceinturon de cuir noir, au côté gauche y est suspendue la baïonnette et dans le service la cartouchière.

Pour les officiers, le grade est désigné au képi par le nombre des chevrons d'argent.

L'officier d'état-major a en outre le ruban d'argent autour du bord supérieur.

A l'habit, les distinctions de grades sont des croix ou des étoiles au col.

Le pantalon a une large bande rouge.

Le sabre droit de l'officier d'infanterie français ou de l'officier de chasseur est suspendu à un ceinturon doré.

Dans sa séance du 3 mars 1860, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Granger*, Marc, à Nyon, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite, dans le 4e arrond. — *Cuénod*, Henri, à Corsier, capitaine de chasseurs de droite de réserve dans le 1er arrond.; — *Demartin*, Gédéon, à Ollon, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite de réserve dans le 2e arrond.; — *Perret*, Auguste, à Rennaz, lieutenant de chasseurs de droite d'élite dans le 2e arrond. — Le 6, MM. *Constançon*, Alfred, à Yverdon, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite dans le 6e arrond.; — *Colomb*, François, à St-Prex, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve dans le 7e arrond.; — *Demiéville*, Adrien, à Orbe, 2e sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 5e arrond.; — Le 10, MM. *Guex*, Jules, à Vevey, second sous-lieutenant dans la compagnie d'artillerie de parc n° 2, arrondissements 4, 5, 6 et 8; — *Pittet*, Constant, à Suchy, second sous-lieutenant de carabiniers n° 5 d'élite dans le 5e arrond.; — *Renevier*, Louis, à Pully, premier sous-lieutenant de carabiniers de réserve n° 1, arrondissements 1 et 2; *Masson*, Ferdinand, à Grandson, capitaine de la compagnie de dragons n° 2, arrondissements 2 et 3; —*Ramel*, Alexis, à Châteaux-d'Oex, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve dans le 2e arrond.; — *Cheseaux*, Benjamin, à Lavey, lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite dans le 2e arrond.; — *Amiguet*, Vincent, à Aigle, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite dans le 2e arrond.

Dans sa séance du 23 mars le Conseil d'Etat a nommé MM. *Redard*, Charles, à Echandens, 1er sous-lieutenant de la compagnie de train de parc n° 1 dans les arrondissements 1, 2, 3 et 7; — *Gallandat*, Frédéric, à Yvonand, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite, dans le 6e arrond.; — *André*, Jules-Louis, à Yens, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve, dans le 7e arrond.; — *Bourgoz*, François-David, à St-Sulpice, 1er sous-lieutenant, porte-drapeau du bataillon de réserve, dans le 7e arrond.; — *Besson*, Henri-Jean-Louis, à Chevroux, capitaine de chasseurs de gauche d'élite, dans le 8e arrond.; — Le 27 dit, MM. *Chausson*, Félix, à Noville, lieutenant de la compagnie de dragons n° 2, arrond. 2 et 3; — *Cheseaux*, Benjamin, à Lavey, lieutenant de chasseurs de droite d'élite, dans le 2e arrond.; — *Laurent*, Jean, à Aigle, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite, dans le 2e arrond.; — Le 24 dit, M. *Matti*, François, à Vevey, 1er sous-lieutenant d'infanterie, dans le 1er arrond.; — Le 28 dit, MM. *Muller*, Eugène, à Blonay, médecin militaire adjoint, avec rang de 1er sous-lieutenant; — *Curchod*, Edouard, à Lausanne, 1er sous-lieutenant dans la compagnie d'artillerie de position, arrondissements 1, 2, 4, 6, 7 et 8.

ERRATA. Dans notre précédent numéro, à la page 85, 5e alinéa, lisez 2600 travailleurs, au lieu de 1600; 7e alinéa, lisez 1500 hommes au lieu de 500.

Note 1, dernière ligne, lisez 1/3 de mètre cube de fouille par homme et par *heure*, au lieu de 1/2 mètre de fouille par homme et par jour.

INSTRUCTION

sur la partie active du service de l'état-major en campagne,

A L'USAGE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL,

par W. RUSTOW

traduit de l'allemand par **F. Lecomte**, capitaine fédéral.

Un volume de 212 pages, cartonné, avec 9 planches.

PRIX : 4 fr. 50 centimes

En vente au bureau de la *Revue militaire*, à Lausanne, et chez les principaux libraires; à Genève, chez M. Joël Cherbuliez.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 28.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 8 Lausanne, 18 Avril 1860 Ve Année.

SOMMAIRE. — **A propos de la question du jour.** — **Cavalerie.** — **Les frontières de la France.** — **Le canon Armstrong et le canon Withworth.** — **Nouvelles et Chronique.** — *SUPPLÉMENT.* **Campagne d'Italie de 1859** *(suite).*

A PROPOS DE LA QUESTION DU JOUR.

Comme feuille militaire il ne nous appartient pas de discuter la question de Savoie, car le devoir de tout officier suisse est tracé d'avance. Il n'y a pas à craindre, au cas où la patrie fût menacée, qu'aucun d'eux manquât à l'appel.

Nous restreignant à notre rôle purement militaire, nous voyons néanmoins avec peine la manière d'agir de divers organes de la presse suisse. Il devrait être de règle que chaque fois que des troupes sont sur pied les journaux s'abstinssent d'intervenir dans les affaires militaires et restreignissent eux-mêmes la liberté de la presse, afin de ne pas compliquer par une publicité souvent intempestive la tâche des autorités politiques et militaires. C'est ainsi que les choses se passent dans les pays voisins. Chez nous il n'en est pas de même. Les moindres mesures militaires de nos Conseils ou de nos Départements sont étalées à l'envi dans toutes les feuilles de la Suisse. C'est à qui donnera le plus vite les mouvements de troupes, les dislocations, la composition des corps, les quartiers-généraux, les licenciements, les inspections, les effectifs même. On peut savoir par là menu, dans nos aimables gazettes, si les chevaux des batteries sont bons ou mauvais, si le matériel est convenable, si les unités sont au complet ou pas. On y lit même des plans de campagne, accompagnés de renseignements statistiques à l'appui et d'intéressantes notices topographiques sur nos frontières.

Il y a, dans de telles habitudes, un véritable danger pour le pays, et nous croyons devoir le signaler dors et déjà à nos lecteurs, nous réservant de le leur prouver plus tard, avec des preuves positives en mains.

On place ainsi nos états-majors dans une

celle de nos voisins. Nous ne savons quelque chose des armées limitrophes qu'avec grand peine, tandis qu'au-delà de nos frontières on peut connaître, par la seule lecture des journaux suisses, tous les détails de la nôtre.

Comme nous avons peu d'espoir que nos journalistes, trop souvent préoccupés de petites luttes de personnes ou de partis, s'entendent entr'eux pour arriver à l'abstention désirable, nous estimons que le Conseil fédéral ferait bien d'envoyer une circulaire aux gouvernements des Cantons pour que ceux-ci invitent les feuilles publiques à s'abstenir dorénavant de donner des nouvelles sur les affaires militaires. On ne devra pas s'alarmer d'une telle mesure, car elle n'est pas nécessairement un signal de danger. Ce n'est pas quand le danger est là, mais quand on doit se préparer à toutes les éventualités, que la prudence et la discrétion sont le plus indispensable.

En attendant, il incombe aux officiers qui comprennent le mal que peut causer le babil inconsidéré de nos gazettes, de le neutraliser de leur mieux. Et ils peuvent le faire soit en s'abstenant de fournir des communications aux feuilles publiques, soit en y glissant le plus de *canards* possible. Quand nos journaux auront donné autant d'erreurs que de vérités, il sera difficile à l'étranger d'y démêler le vrai du faux et de pouvoir utiliser leurs renseignements.

CAVALERIE.

Au moment où l'on s'occupe sérieusement, en Suisse, de réorganiser notre cavalerie et d'améliorer l'équipement de cette arme, il peut être utile, croyons-nous, de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe actuellement en France à cet égard

La cavalerie française a toujours été une bonne arme de bataille. Elle a pu être inférieure à celle d'autres armées européennes au point de vue de l'équitation et de la régularité des manœuvres, mais elle reste néanmoins l'arme dont l'emploi tactique s'harmonise le mieux avec le tempérament spécial aux troupes françaises. De même que des hommes calmes et froids de nature, des Anglais ou des Allemands, pourront donner d'excellents feux, de même des soldats ardents, comme le sont en général les Français, brilleront dans les charges et dans les actions où il faut de l'élan et des coups de collier. Or, c'est la cavalerie qui est la plus appropriée à de telles affaires.

Mais aujourd'hui l'emploi des grosses masses d'escadrons devient, par le perfectionnement des feux, de plus en plus difficile et périlleux, par conséquent d'autant plus rare. La cavalerie légère, combinée en petits détachements avec l'infanterie et combattant au milieu de celle-ci, paraît devoir rendre les meilleurs services et avoir, en tout cas,

plus souvent l'occasion de répondre à ce qu'on attend de cette arme si coûteuse.

Mais il s'agit logiquement, pour arriver là, de satisfaire à de nouvelles exigences et de créer de nouvelles qualités dans les régiments de cavalerie. Il faut y donner plus d'importance à la manœuvre individuelle; il faut faire, en un mot, pour les troupes à cheval, ce qu'on a fait déjà presque partout pour l'infanterie, en développant et généralisant le système d'instruction des tirailleurs. Tous les bataillons sont actuellement susceptibles de faire le service de troupes légères. De même il faut que le soldat de cavalerie puisse agir plus librement. Et pour cela, il est nécessaire de le faire devenir plus réellement cavalier qu'il ne l'est aujourd'hui.

C'est dans ce but que le ministre de la guerre, maréchal Randon, a élaboré et fait mettre à l'essai, dès le mois de novembre 1859, une *Instruction sur le travail individuel de la cavalerie,* qui, si elle peut être bien suivie et si le résultat répond aux espérances, devra composer de vrais écuyers toute la cavalerie française.

L'équitation civile, aussi bien et mieux encore que le mécanisme militaire, sera connue de tous.

En attendant, d'autres officiers de l'armée s'occupent aussi des améliorations possibles à y apporter, et M. le général Rochefort, entre autres, dans une récente publication, fait les observations suivantes à propos de l'*Instruction* ministérielle :

...Voilà la cavalerie dans une voie qui peut faire espérer encore d'autres améliorations, et M. le ministre a parfaitement dit que, puisqu'elle a des armes à feu, il faut qu'elle sache s'en servir; mais ne pourrait-on désirer que ces armes à feu fussent plus à sa convenance? ne serait-il pas à souhaiter, par exemple, que le revolver remplaçât son pistolet qui n'a qu'un coup difficile à charger, et qui laisse trop à découvert quand il est tiré? La lance aussi ne serait-elle pas bien dans la main des cuirassiers dont le sabre, très redoutable sans doute, n'atteint que de près, et cause, lorsqu'il rencontre un dur obstacle, un ébranlement plus préjudiciable au poignet? Ne peut-on simplifier encore le harnachement? Ne peut-on arriver à une selle plus légère, à une schabraque qui ne pèse pas tant? Ne pourrait-on supprimer les fontes en laissant le pistolet après l'homme? Le poids des effets du cavalier ne peut-il être diminué? Si les chemises en coton remplaçent déjà celles en autre toile, pourquoi, au lieu de bottes et de bottines, avec double paires d'éperons et garniture de jambes en cuir à un pantalon, ne pas avoir un soulier couvert et une tige mobile qui, au moyen d'une garniture d'éperons, s'ajusterait parfaitement en bas et se maintiendrait très bien en haut, au moyen d'un tiran, à un bouton sur le côté de toute espèce de pantalons? Grâce aux procédés qui rendent les étoffes imperméables, ne pourrait-on également avoir des manteaux

moins volumineux, moins pesants? Et puis, ne pourrait-on essayer de monter quelques régiments en chevaux entiers français, comme on en monte en chevaux arabes? ils auraient plus de force, plus de fond, qualités d'autant plus essentielles qu'avec le perfectionnement des canons et des fusils, il faut qu'ils puissent venir vite de loin. Ne serait-il pas à propos dès lors de les tenir constamment en haleine en leur faisant parcourir au galop des distances dont on augmenterait progressivement l'étendue? on les apprécierait mieux. Il suffirait de les soumettre à cet exercice une ou deux fois par semaine, de même qu'en faisant monter régulièrement à cheval un régiment une fois par semaine, tout équipé et en faisant entrer, ce jour-là, dans le rang tout ce qui peut y paraître, on le tient plus susceptible de répondre à toutes les exigences accidentelles, de même encore qu'en faisant monter à cheval les hommes de recrue dès le lendemain de leur arrivée, on accélère leur instruction. Il ne faut pas assurément brusquer les choses qui demandent du temps et des ménagements, mais il ne faut pas non plus se méfier trop de l'intelligence; on a quelquefois plus de peine à en restreindre l'élan qu'à tirer parti de son essor : ainsi, dans les doublements et dédoublements, quand les rangs sont entremêlés, il n'y a pour les hommes du deuxième rang qu'à suivre leurs chefs de file, et pourtant ces mouvements se font beaucoup moins bien que si on les faisait exécuter dans chaque rang, marchant à un certain intervalle l'un de l'autre; en cette circonstance, les cavaliers font moins abnégation d'eux-mêmes, ils ont plus à agir individuellement, et non seulement ils ne se trompent pas, mais l'on peut encore faire ainsi des demi-tours par un, par deux et par quatre dans chaque rang, faire ensuite redoubler ou dédoubler par la droite ou par la gauche, faire des formations aussi bien en arrière qu'en avant ou sur les flancs, sans qu'il y ait d'erreur. Enfin, pour répondre encore à l'idée de M. le maréchal ministre de la guerre, sur ce qu'on peut obtenir du travail individuel, je terminerai par l'extrait suivant des notes d'un voyage que je fis en Suède, en 1834 :

« Nous n'avions pas été sans nous apercevoir de l'habileté avec laquelle les hussards de la garde du roi Charles-Jean menaient leurs chevaux; tous ceux que nous avions rencontrés dans les rues de Stockholm nous paraissaient bien placés, se servant avec facilité de leurs mains et de leurs jambes, courant, s'arrêtant, tournant et passant avec adresse de tous côtés; l'on avait annoncé un mode d'instruction tout particulier, essentiellement favorable à la cavalerie suédoise; nous étions curieux de le connaître.

» Nous trouvons cent cinquante hommes environ formés en bataille sur le terrain où ils vont recevoir la leçon d'équitation. On nous assure qu'ils sont très nouveaux de service. Ce sont de tous jeunes cavaliers.

» Ils sortent successivement du rang et nous les voyons marcher droit, se plier sur des cercles, s'engager dans toutes les directions en tenant des hanches; prendre ensuite le galop, répéter à cette allure les figures tracées au pas et au trot; appuyer à droite, changer de pied pour appuyer à gauche; alterner le galop sans

quitter la ligne droite; enfin exécuter la pirouette, sans faire de grands mouvements de corps, de bras ni de jambes; sans forcer leur position, sans paraître gênés.

» Pour obtenir promptement ce résultat, on attache à chaque cavalier un instructeur qui ne s'en sépare, pour l'envoyer au travail d'ensemble, qu'après l'avoir complétement dressé.

» Celui qui n'a qu'un seul élève peut lui donner toute son attention et ne lui passer aucune maladresse; il ne craint pas de faire recommencer vingt fois ce qui a été manqué; sa patience n'est pas contrariée par la crainte de fatiguer d'autres oreilles en répétant, pour une tête un peu dure, ce qu'il est important qu'il sache bien. Le cavalier qui travaille seul s'applique beaucoup plus que s'il était avec une douzaine d'autres que son cheval suivrait machinalement; et puis, en s'occupan isolément d'un homme, en raisonnant avec lui, en s'assurant qu'il comprend, en lui faisant répéter ce qu'on lui a expliqué, on n'en fait pas seulement un cavalier habile, on en fait un instructeur.

» L'élève ne s'éloignant jamais du maître en dehors de la portée de la voix, les chevaux sont constamment sous l'œil d'un surveillant qui ne permet que des mouvements réguliers; aussi paraissent-ils obéir avec une grande confiance.

» Il faut du terrain pour faire ainsi manéger un escadron, mais cela se passe dans une très grande plaine et les reprises ne durent qu'une demi-heure.

» Les Suédois sont partisans des allures très raccourcies dans l'équitation militaire comme dans l'équitation civile; c'est aussi le système des Hanovriens. Enfin, en Suède on ne tourne pas son cheval sur un arc de cercle de trois ou cinq pas, en faisant passer les épaules et les hanches sur la même ligne; les changements de direction se font sur place, lentement. Cela explique comment les chevaux parviennent à exécuter facilement des pirouettes.

» Résulte-t-il de tout ceci pour les chevaux une fatigue de jarrets qui en détermine promptement la ruine? Nous demandâmes à combien dans ce régiment on estimait la durée moyenne du cheval et l'on nous dit que le gouvernement, en traitant à cet égard avec les capitaines, avait fixé cette durée à dix ans. »

Mentionnons encore, comme renseignement sur les efforts qu'on fait en France pour l'amélioration de la cavalerie, une récente circulaire du ministre de la guerre aux chefs de corps, dont nous pouvons aussi faire notre profit.

Voici le texte de ce document :

Paris, le 27 mars 1860.

Messieurs, lorsqu'après une marche, soit en campagne, soit à l'intérieur, pour les changements de garnison, des chevaux sont plus ou moins grièvement blessés, les corps de cavalerie n'hésitent pas à attribuer ces blessures à la conformation vicieuse de la selle. On ne saurait nier que cette assertion ne soit fondée sous de cer-

tains rapports; mais il faut reconnaître aussi que l'imperfection du harnachement n'est pas la seule cause de ces blessures et qu'une grande partie en doit être imputée à la négligence apportée dans son ajustement, et trop souvent au manque de surveillance des officiers en ce qui se rapporte au paquetage.

Ainsi, il est à remarquer que dans les marches qui précèdent la mise en route des régiments de cavalerie et dans les grandes manœuvres avec armes et bagages, on voit rarement des chevaux blessés. Cela tient à ce que les chevaux ne portent que la charge réglementaire, à ce que les mouvements s'opèrent avec plus de régularité et surtout à ce que la surveillance du commandement s'exerce encore activement à tous ses degrés.

Mais, une fois en route, cette surveillance se ralentit, les soins que les cavaliers doivent prendre de leurs chevaux s'en ressentent, et, à chaque étape, le nombre des chevaux indisponibles augmente. On doit ajouter encore qu'à ce défaut de surveillance s'ajoute l'habitude, contractée depuis quelques années par les corps de cavalerie, de couper la marche d'un gîte d'étape à l'autre par une grande halte dont la durée est d'une heure.

Cette halte peut être agréable pour les officiers et même pour la troupe, mais assurément elle n'est en rien profitable aux chevaux qui n'ont pas de repas à prendre et qui se trouvent pendant ce temps dans de mauvaises conditions de plus d'un genre.

Pour éviter les inconvénients signalés ci-dessus, les dispositions suivantes devront être observées.

Les manteaux, au lieu d'être placés sur les sacoches, seront portés par les cavaliers en bandoulière, afin d'alléger la charge de devant.

Il sera expressément interdit aux cavaliers d'augmenter le poids de cette charge en plaçant sous la schabraque, comme cela a lieu trop souvent, d'autres effets que ceux admis dans le paquetage réglementaire.

Les chefs de corps donneront des ordres pour qu'avant le départ de chaque jour la couverture du harnachement, après avoir été soigneusement étendue, et avant de recevoir la selle, soit fixée sur le dos du cheval avec le surfaix d'écurie en sangle.

Toute grande halte dans l'intervalle d'un gîte d'étape à l'autre sera interdite; enfin les chefs de corps devront se conformer strictement, pour les allures pendant la marche et pendant les haltes, aux instructions contenues dans les art. 415, 416 et 417 de l'ordonnance du 2 novembre 1833.

Lors de l'arrivée des nouveaux régiments à leur destination, MM. les généraux divisionnaires s'assureront, en passant minutieusement la revue, qu'ils ont observé ces recommandations, et ils me feront connaître, par un rapport spécial, auquel ils joindront un état semblable au modèle ci-joint, le résultat de ces mesures.

Je m'en réfère d'ailleurs à la lettre que j'ai adressée au mois de septembre 1859 relativement aux inspections que devront passer des régiments en route MM. les commandants du territoire et aux rapports qui devront m'être adressés.

Je demeure très convaincu que si les prescriptions du service intérieur, pour ce

qui concerne les troupes en marche, sont exactement observées, et que si chacun, depuis le brigadier jusqu'au colonel, apporte la surveillance qui est prescrite par les règlements, le nombre des chevaux blessés sera considérablement diminué, quelles que soient la longueur des marches et les conditions dans lesquelles elles se feront.

Je lirai avec la plus grande attention tous les rapports qui me seront adressés, et autant je serai satisfait d'avoir des éloges à donner aux chefs de corps qui seront arrivés à leur nouvelle garnison avec peu de chevaux indisponibles, autant je me montrerai sévère dans les observations que j'aurai à adresser aux chefs de corps qui, comme cela s'est malheureusement trop souvent présenté, auraient eu pendant la route une partie notable de leur troupe mise momentanément hors de service.

Recevez, etc.

On voit donc que ce n'est pas en Suisse seulement que la cavalerie laisse à désirer, et qu'on aurait tort, par conséquent, de jeter le manche après la coignée, ainsi que quelques-uns le désirent.

LES FRONTIÈRES DE LA FRANCE.

FRONTIÈRE DE L'EST.[1]

La frontière de l'est s'étend du confluent de la Lauter dans le Rhin, jusqu'à l'embouchure du Var. Elle se divise naturellement en trois sections :

La frontière du Rhin, ou d'Allemagne;

La frontière du Jura, ou de Suisse;

La frontière des Alpes, ou d'Italie.

Frontière du Rhin. — La limite de la France, depuis Lauterbourg jusqu'à Huningue, est tracée par le thalweg du Rhin, large fleuve, couvert d'îles boisées, et d'un passage difficile. C'est une excellente frontière, bien défendue par le Rhin, par Lauterbourg, Strasbourg, Brissach et Fort-Mortier; en seconde ligne, par l'Ill, et par Schelestadt et Altkirch; en arrière enfin, par les Vosges, montagnes boisées, traversées par des défilés difficiles, et défendues par Phalsbourg. Mais tout cela est annulé par la perte de Sarrelouis, qui tourne les Vosges; par la perte de Landau et la fondation de Germersheim, qui tournent le Rhin et découvrent Strasbourg, insuffisamment protégé par Wissembourg et Haguenau; enfin par la démolition d'Huningue, qui facilite le passage du Rhin au sud de l'Alsace, et ouvre la route de Bâle à Paris, dont on signalera l'importance tout à l'heure.

Trois routes et deux chemins de fer mettent en communication la frontière du Rhin avec Paris. Les routes sont celles de :

17° Paris à Strasbourg par Metz, se composant jusqu'à Metz de la route n° 15, allant de là sur Strasbourg par *Marsal*, Sarrebourg et *Phalsbourg*.

(1) Nous empruntons cet article au *Magasin pittoresque*, paraissant à Paris, sous la direction de M. Edouard Charton. Nous le donnons moins pour les renseignements topographiques et géographiques, que pour quelques aperçus stratégiques sur la Suisse et sur son rôle en Europe, qui nous ont paru fort justes. *(Réd.)*

18° De Paris à Strasbourg par Coulommiers, *Vitry-le-François*, Saint-Dizier, *Nancy*, et de là sur *Phalsbourg* par Marsal et Sarrebourg, ou par Lunéville et Sarrebourg.

19° De Paris à Bâle par Charenton, Nogent-sur-Seine, Pont-le-Roi, Troyes, Bar-sur-Aube, — ou Pont-le-Roi, Méry, Arcis-sur-Aube et Bar-sur-Aube, — *Chaumont*, *Langres*, les Griffonotes, Pont-sur-Saône, Vesoul, *Béfort*, Valdieu, Altkirch, Huningue et Bâle. Les chemins de fer sont ceux de Paris à Strasbourg, et de Paris à Mulhouse.

Les invasions principales qui ont eu lieu sur cette frontière sont celles de 1674, pendant laquelle Turenne repoussa si glorieusement les Impériaux, qui avaient envahi l'Alsace; et celle de 1793, à la suite de laquelle les Prussiens et les Autrichiens furent vaincus à la bataille de Geisberg, et repoussés par Hoche et Pichegru de la Lauter sous Mayence.

L'Alsace a été réunie à la France en 1648 par la paix de Westphalie; Strasbourg n'a été cédé par l'Empire qu'à la paix de Ryswyck, en 1697; Mulhouse a été réuni en 1798.

C'est par le sud de l'Alsace que la coalition a lancé, en 1814, sa principale armée contre la France, suivant la trace des Barbares, qui avaient toujours envahi la Gaule en passant le Rhin au coude de Bâle. La route de Bâle à Paris a cela d'important qu'elle est la seule qui permette aux armées venant d'Allemagne de pénétrer en France en gardant bien établies leurs communications avec l'Allemagne. Les attaques par la trouée de la Sambre et par la Meuse n'ont été, en 1814, que de puissantes diversions. La route de Bâle à Paris est, de toutes, celle qui offre le plus d'avantages à l'ennemi; elle passe au sud des Vosges dans la dépression ou trouée de Béfort, arrive par Vesoul sur le plateau de Langres, excellente défense naturelle; mais, ce boulevard une fois forcé, l'ennemi se trouve dans le bassin de la Seine, dont la disposition est tout à son profit. En effet, la Seine coule du sud-est au nord-ouest, et reçoit l'Aube et la Marne à droite, l'Yonne et son affluent l'Armançon à gauche; toutes ces rivières coulent parallèlement à la Seine, se jettent dans le fleuve assez près de Paris, et amènent ainsi, sans lui présenter d'obstacles, l'ennemi à la capitale.

C'est au sud de l'Alsace qu'est le défaut de la cuirasse; la neutralité de la Suisse, établie en 1648 par le traité de Westphalie, a couvert cette partie faible jusqu'à ce que le Directoire ait violé le premier cette précieuse neutralité. En 1814, l'Europe, à son tour, lança ses troupes par Schaffouse et Bâle sur Béfort et Langres; puis, en 1815, elle fit démanteler Huningue, afin de rester maîtresse du pont de Bâle; elle ouvrit la France de ce côté comme elle l'ouvrait aux routes secondaires par Landau, Sarrelouis et Philippeville.

On a déjà dit que, par la trouée de la Sambre, on avait voulu ouvrir un chemin sur Paris par un affluent de la Seine, l'Oise : ainsi, le bassin de la Seine est tellement disposé que, de toutes parts, les rivières qui le forment conduisent à la capitale par des routes naturelles et faciles.

Il a donc été nécessaire de fortifier Paris pour obliger l'ennemi à renoncer à faire une pointe au cœur du pays, pour donner aux places de la frontière plus d'importance, et éloigner le danger le plus longtemps possible du centre. De plus, Béfort et Langres ont été rendus redoutables. Béfort, au nœud des routes de Strasbourg, de Besançon, de Nancy, de Bâle et de Langres, est aujourd'hui une grande place forte, et forme un camp retranché destiné à appuyer les opérations d'une armée [1]. Langres a été très augmenté, et est devenu une forte place de guerre. Ainsi, une nouvelle invasion trouverait sur cette route, presque ouverte en 1814, de puissants obstacles, sans compter que l'objectif principal, Paris, est lui-même un vaste camp retranché.

Paris, en effet, est entouré d'une ceinture bastionnée, comptant 94 bastions, suivant presque partout de longues lignes droites favorables à la défense, et d'une série de forts détachés. Au nord, à St-Denis, ce sont : la couronne de la Briche, la double couronne du Nord et le fort de l'Est, couverts par un système d'inondation ; — A l'est, entre Saint-Denis et la Marne, appuyés les hauteurs qui sont au nord de Paris, les forts d'Aubervilliers, de Romainville, de Noisy-le-Sec, de Rosny, de Nogent et de Vincennes ; — Au sud, entre la Seine et la Marne, le fort de Charenton ; puis les forts d'Ivry, de Bicêtre, de Montrouge, de Vanvres et d'Issy ; — A l'ouest, la forteresse du mont Valérien. Cent mille hommes sont nécessaires pour la défense de cette grande place d'armes. *(A suivre.)*

LE CANON ARMSTRONG ET LE CANON WHITWORTH [2].

Les expériences publiques que M. Whitworth vient de faire à Southport avec l'artillerie de son invention ont produit en Angleterre une sensation assez vive pour avoir fourni un sujet de discussions très suivies dans la presse et dans le Parlement ; elles paraissent n'avoir pas moins frappé les imaginations chez nous, et c'est parce que nous reconnaissons le fait qu'après avoir rapporté loyalement les résultats attribués à ces expériences par les amis ou les admirateurs de M. Whitworth, nous croyons devoir à notre tour dire quelque chose de son système.

M. Whitworth affirme et ses amis affirment en son nom qu'il a inventé ou construit des pièces d'artillerie très supérieures à celles qui existent, et particulièrement aux pièces de sir William Armstrong, avec qui M. Whitworth semble avoir

[1] « Après les désastres de 1814, le gouvernement de la Restauration songea à prémunir la France contre de nouvelles invasions. Il fit étudier la situation de nos frontières de l'est par le général Haxo. Ce dernier reconnut qu'au point de réunion des Vosges et du Jura, la dépression du terrain formait un col facilement accessible, et mal défendu à cette époque par Béfort, qui n'avait qu'une citadelle. Il proposa de remédier à ce danger en faisant de Béfort une grande place de guerre qui serait la clef de cette porte de la France. » *(Rapport à la Chambre des pairs sur le chemin de fer de Dijon à Mulhouse.* Moniteur du 11 juin 1846.) Béfort et toutes nos autres places nouvelles, comme tous les développements donnés aux anciennes, datent du gouvernement de Louis-Philippe.

[2] Extrait du *Journal des Débats.*

engagé une lutte très ardente. C'est facile à dire, mais avant de le croire aussi facilement, peut-être serait-il bon de s'entendre sur ce qui constitue en effet le mérite d'une pièce d'artillerie. La question n'est pas aussi simple que peut-être elle en a l'air, et même elle est si complexe que pour arriver à une conclusion facilement intelligible, nous allons être obligés d'examiner le problème sous plusieurs points de vue très différents; encore ne nous attacherons-nous qu'aux principaux.

Parlons d'abord du canon, on pourrait dire des armes à feu, encore mieux des armes de jet considérées uniquement sous le rapport de leurs qualités offensives. A ce point de vue spécial, les propriétés que l'on cherchera surtout à obtenir du canon sont d'abord de communiquer au projectile qu'il lance la plus grande force possible de destruction, de donner ensuite à ce projectile la plus grande justesse de direction, et enfin la portée la plus lointaine que l'on pourra atteindre. Les recettes à employer pour satisfaire à ces diverses conditions sont aujourd'hui connues, mais malheureusement elles se contrarient très souvent entre elles dans leurs effets.

La puissance de destruction des projectiles est en raison de ce que les gens du métier appellent leur vitesse initiale et que dans le langage ordinaire on peut appeler leur force de choc et de pénétration. La vitesse initiale elle-même peut se calculer sur le rapport que l'on voudra observer entre la quantité de poudre, mieux encore entre la quantité des gaz produits par l'embrasement de la poudre, et le poids du boulet qu'elle est employée à chasser du canon. Plus la charge de poudre sera considérable par rapport au boulet, plus grande sera la vitesse initiale que le développement des gaz lui imprimera. Rien ne semble donc plus facile que de l'obtenir, mais on touche bien vite à la limite où elle ne s'obtient plus qu'aux dépens de la justesse du tir et même de la portée. Ainsi le tir de la carabine française qui trouve son maximum de justesse à la charge de quatre grammes et demi de poudre, est beaucoup moins exact à la charge de cinq grammes. De même, en ce qui concerne la portée, le projectile chassé par une charge de poudre trop forte ne se présente plus dans les conditions les plus avantageuses pour diviser l'air et par suite il perd plus rapidement de sa portée que celui qui aura été lancé par une charge de poudre relativement plus faible.

De même pour ce qui est de la justesse du tir, on l'obtient surtout dans les armes rayées, les seules dont il soit aujourd'hui question, par deux procédés qui ne sont plus maintenant des secrets pour personne. Le premier consiste à allonger le canon; le second, à réduire dans de certaines limites la longueur du pas de l'hélice dans l'âme du canon. Plus en effet ce pas est étroit, c'est-à-dire plus petit est l'espace que le projectile doit parcourir pour faire l'évolution que les rayures lui imposent autour de l'axe prolongé de la pièce, et plus il a de tendance à ne pas s'éloigner de cet axe. Dans l'application cependant, ces deux procédés ont pour résultat inévitable, en multipliant les surfaces de friction et en forçant le projectile à suivre une course artificielle, de diminuer sa puissance effective en diminuant sa vitesse.

Pour ce qui est enfin de la portée, on sait qu'il est possible de la développer dans des proportions presque indéfinies pour l'usage pratique. On l'obtient surtout en allongeant le projectile, c'est-à-dire en diminuant la surface de résistance à travers laquelle il doit passer. Or, il n'est sans doute pas besoin de faire remarquer que ce procédé a pour conséquence immédiate de réduire la puissance des effets de destruction aux distances ordinaires de combat. De plus encore l'allongement exagéré du projectile a pour autre conséquence de l'exposer aux déviations produites par l'action d'un vent latéral, et par suite de nuire à la justesse du tir.

L'art de l'artilleur consiste à trouver les moyens de conciliation entre ces conditions si contraditoires et si compliquées. Remarquons cependant qu'elles ne s'appliquent qu'au canon considéré exclusivement au point de vue de sa puissance offensive, et que la complication semblerait devenir presque inextricable si, au lieu de nous borner à cette considération exclusive, nous avions voulu examiner encore quelles sont les propriétés à rechercher dans l'artillerie de bataille, l'artillerie de siége, l'artillerie de rempart et l'artillerie des vaisseaux, qui exigent chacune des qualités spéciales et sont soumises dans la pratique à des conditions très différentes. Que serait-ce s'il fallait entrer dans le détail de la légèreté et de la solidité des pièces, de la facilité et de la sûreté avec lesquelles elles peuvent se manœuvrer ou s'approvisionner, etc., etc.?

Toutefois les principes généraux que nous avons exposés peuvent nous suffire pour nous faire une opinion sur le mérite relatif des pièces de sir William Armstrong et de M. Whitworth, et, nous n'hésitons pas à le dire, cette opinion est décidément à l'avantage du système Armstrong.

On doit, paraît-il, accorder au système Whitworth que sa méthode de chargement par la culasse est plus facile et plus sûre que celle de son rival, que sa manœuvre se fait plus rapidement et que sa portée est plus longue; mais ces avantages paraissent rachetés par des défauts considérables. La vitesse initiale, qui est déjà passablement sacrifiée dans le système Armstrong, est réduite dans le système Whitworth presque à son minimum de puissance, soit par la roideur du pas de l'hélice, soit par la longueur du projectile et par la faiblesse des charges que la pièce paraît pouvoir supporter. Quant aux portées de 9 et 10,000 mètres qu'il peut atteindre et qui ont si fort séduit les imaginations, nous avouons que, pour notre part, nous en faisons assez peu de cas. Elles agissent sur l'imagination, soit; mais sur un champ de bataille nous pensons que l'effet en serait assez mince. Sur les champs de bataille, à moins qu'à l'avenir on ne les fasse ou on ne les choisisse tout exprès pour la glorification de l'artillerie Whitworth, on n'a pour ainsi dire jamais l'occasion d'appliquer de pareilles portées. D'ailleurs, dût-on trouver des circonstances de lieux où l'on pourrait voir à 10,000 mètres devant soi, il ne faut pas oublier que pour les vues ordinaires le maximum de la distance à laquelle un canonnier peut distinguer d'une manière efficace une ligne de troupes en mouvement n'excède guère 2,000 mètres. Partant, ces portées si longues peu considérées comme fort exagérées et sans but, surtout lorsque nous

faut faire des sacrifices sur la puissance du tir. C'est dans le rayon ordinaire du combat qu'une bonne artillerie de bataille doit chercher à obtenir le maximum d'effets utiles; au delà elle ne poursuit guère que des avantages incertains et même chimériques. C'est ce que nous semble faire le système Whitworth aux dépens de la réalité. Ajoutons que nous avons des doutes très sérieux sur la solidité de ses pièces, surtout dans le cas qui se présente si souvent à la guerre, d'un tir précipité. Le peu de longueur qu'elles accordent au pas de l'hélice, l'étendue des surfaces de frottement opposées par les projectiles aux parois de l'âme, doivent, selon toute probabilité, produire facilement des désordres dans les pièces. Disons encore que, par suite du système particulier de leur construction, ces pièces sont plus pesantes que celles de sir William Armstrong; car il ne faut pas être dupes de l'espèce de charlatanisme qui s'introduit aujourd'hui dans la désignation des calibres. Jadis, lorsque tous les projectiles étaient sphériques, rien n'était plus simple et plus juste, pour distinguer les calibres, que d'énoncer le poids des boulets, mais maintenant que l'on fait des projectiles plus ou moins allongés au gré des constructeurs, les désignations de pièces de 12, de 24 ou de 80 n'ont plus qu'une signification très vague. C'est par le diamètre de l'âme et par le poids des projectiles réunis dans la même énonciation qu'on peut seulement aujourd'hui désigner la véritable valeur des pièces. Or, si l'on tient compte de ces conditions, on verra que les pièces du système Whitworth sont en réalité plus lourdes que les autres. Disons enfin que l'allongement exagéré qu'il donne à ses projectiles, pour leur assurer une longue portée, ne permettrait d'en faire, particulièrement dans les petits calibres, que des obus très peu redoutables, l'expérience ayant démontré que plus l'obus est ramassé dans sa forme, plus sa puissance d'éclat est grande.

L'artillerie de sir W. Armstrong semble être supérieure à celle qu'on voudrait lui donner pour rivale. Il peut être vrai que dans le canon Whitworth l'appareil de culasse est plus satisfaisant, et que le canon lui-même se tire avec plus d'aisance et de rapidité; mais une fois ces deux points concédés, il semble que le reste est à l'avantage de sir W. Armstrong. Bien convaincu que l'augmentation de portée donnée aux pièces par le procédé de la rayure suffisait à tous les besoins pratiques, il n'a pas recherché les portées à peu près inutiles auxquelles s'est attaché son concurrent, et nous croyons qu'il a eu raison. Son artillerie peut produire plus d'effets utiles et elle possède une justesse de tir qui est tout à fait remarquable. Il nous semble même que c'est là son principal mérite, et si nous avions à en faire la critique, nous dirions qu'on a peut-être trop sacrifié par d'autres côtés pour obtenir cette qualité. Ainsi la vitesse initiale, c'est-à-dire la puissance des projectiles lancés par les pièces Armstrong, est très modérée. Dans les expériences qui ont été faites à ce point de vue sur une batterie flottante, nous n'avons pas appris que l'on ait pu tirer utilement d'une distance plus grande que 350 yards, moins de 350 mètres, ce qui est court assurément.

Le mode et l'appareil de chargement par la culasse peuvent être aussi dans le canon Armstrong l'objet de critiques assez sérieuses. Ils sont à la fois lents et com-

pliqués, à ce point qu'en expédiant deux batteries en Chine, le gouvernement anglais, ainsi que l'a déclaré le ministre de la guerre à la Chambre des Communes, a cru devoir leur adjoindre un certain nombre d'ouvriers formés depuis longtemps par M. Armstrong lui-même à la manœuvre de ces machines délicates. Si nous avions à faire la comparaison entre cette artillerie et la nôtre, nous pourrions rappeler qu'en entrant en campagne, l'année dernière, l'armée française a pu recevoir tout à coup un matériel complètement nouveau et inconnu aux soldats, sans qu'il en soit jamais résulté aucune hésitation ni aucun embarras dans le service. C'est la plus extraordinaire expérience qui ait jamais été faite dans ce genre, et le succès qui l'a couronnée est la preuve la plus incontestable des qualités que possède notre artillerie rayée, considérée au point de vue pratique. D'un autre côté, le nombre si multiplié des rayures qu'emploie M. Armstrong, quarante-deux dans son canon dit de 6, et plus de quatre-vingts dans le canon dit de 80, mais dont le calibre réel ne dépasse pas celui de nos anciennes pièces de 24; le nombre multiplié de ces rayures doit être aussi la source d'inconvénients réels. Ces rayures, qui sont nécessairement peu profondes, s'encrassent avec une facilité extrême, et après chaque coup elles exigent de la part du canonnier un nettoyage difficile et minutieux, s'il ne veut pas voir diminuer ou même cesser tout à fait l'efficacité de son arme. Le même inconvénient avait été signalé depuis longtemps dans la carabine Enfield, que l'on est obligé de soumettre aujourd'hui à des modifications si considérables qu'il en sortira une arme presque nouvelle. Le matériel français nous semble au contraire avoir su échapper à ces graves inconvénients, car à Solferino nous avons eu des pièces qui ont tiré presque 300 coups dans la journée sans que du premier coup jusqu'au dernier on ait remarqué aucune différence appréciable dans la justesse et dans la portée du tir, sans que les pièces ou leurs affûts eussent aucunement souffert. C'est une épreuve à laquelle il n'est pas probable que les pièces de M. Armstrong eussent résisté avec autant de succès.

Enfin nous dirons encore un mot des conséquences qu'a entraînées pour les pièces Armstrong la préoccupation un peu exclusive peut-être de leur assurer une grande justesse de tir jointe à l'emploi de projectiles forcés, c'est-à-dire qui, chargés dans une chambre d'un diamètre plus large que celui de l'âme des pièces, ont à faire un effort des plus violents dans la pièce elle-même avant de pouvoir prendre leur course. D'un côté, la longueur donnée au canon a conduit à diminuer l'épaisseur de ses parois, pour n'avoir pas des pièces d'un poids trop considérable; mais, d'un autre côté, il en est résulté que les pièces ou leurs chambres ne sont peut-être pas construites dans des conditions de solidité toujours suffisantes. Autant que nous avons pu le savoir par la lecture des journaux anglais, nous n'avons pas appris que les pièces de sir W. Armstrong aient jamais été soumises à ce qu'on appelle chez nous le tir à outrance; nous pensons même que leur mode de construction et celui de leurs projectiles rendent cette épreuve au moins très difficile par l'impossibilité d'augmenter les charges. Cependant le ministre de la guerre, M. Sidney Ha
a dû avouer au Parlement que plusieurs des pièces de sir William Arr

éclaté dans le cours des essais par lesquels on les a fait passer. Cet aveu nous autorise à penser que la solidité des pièces de cette artillerie n'est pas très remarquable, et que, même dans l'état actuel de nos connaissances, elle est assez faible lorsque l'on sait que dans des expériences faites à Toulon pendant l'automne dernier, et sur d'anciennes pièces de 24 appropriées aux exigences modernes de l'art, on a pu tirer un certain nombre de coups avec la charge énorme de 6 kilogr. de poudre et de 15 boulets éclissés dans l'âme de la pièce sans avoir réussi à la mettre hors de service. Il y a plus, car ce n'est pas seulement la solidité de la bouche à feu elle-même qui laisse à désirer dans le système de sir W. Armstrong, c'est aussi la solidité de l'affût qui la porte. Le violent et brusque effort que doit faire un projectile aussi pesant que ceux qu'il emploie, par rapport au poids de ses pièces réagit sur l'affût avec une puissance qui produit assez rapidement des avaries. La chose est allée si loin, que bon nombre d'affûts ayant succombé successivement aux effets du tir, le bruit s'est répandu que les bois employés à la confection des affûts Armstrong étaient tous de qualité très inférieure, et il a fallu une enquête pour constater officiellement d'où venait le mal. Du reste, sir W. Armstrong l'a presque reconnu lui-même, lorsque l'autre jour, dans la séance du 17 février, répondant aux critiques qui ont mis en doute la solidité de ses canons et de celle de leurs affûts, il disait à la Chambre des Communes, par l'organe du ministre de la guerre : « L'expérience prouve que nous avons été dans le faux en employant dans l'artillerie, surtout pour le canon rayé, une poudre aussi vive et douée d'une aussi grande force de détonation que la nôtre; le canon rayé demande une poudre plus faible et de combustion plus lente que les autres armes. » Cette proposition constate indirectement la vérité des hypothèses que nous venons d'exposer. Vouloir comme moyen curatif réduire la force de la poudre, n'est-ce pas confesser jusqu'à un certain point la faiblesse de l'arme?

Ce sujet est presque inépuisable, et nous pourrions encore en entretenir longtemps nos lecteurs, mais nous devons nous arrêter après leur avoir indiqué les données principales qu'il comporte. Si, jugeant sur ces données, nous avons accusé franchement les critiques qu'ont provoquées les systèmes de M. Whitworth et de sir William Armstrong, ce n'est pas que nous soyons jaloux de la gloire de l'un ou de l'autre, ou que nous voulions rabaisser le mérite de leurs inventions. Nous reconnaissons volontiers ce qu'il a fallu d'industrie, de talent et de persévérance ingénieuse, à sir W. Armstrong particulièrement, pour arriver à produire l'artillerie qui porte aujourd'hui son nom. Mais ce qui fait défaut chez sir W. Armstrong, comme chez son rival moins bien inspiré que lui, c'est que ni l'un ni l'autre ne sont des gens du métier, ni même des militaires, c'est qu'ils ne sont pas familiarisés avec les exigences de la profession et qu'ils ne connaissent pas par la pratique les nécessités du service de guerre. Ce qu'il y a de plus ordinaire cependant, c'est de voir échouer en campagne les inventions qui ont donné les plus brillants résultats aux expériences faites dans les laboratoires ou même sur le champ de manœuvres. D'ailleurs, nous allons bientôt pouvoir disposer d'un critérium qui nous permettra

d'estimer le canon de sir W. Armstrong, au moins comparativement avec le nôtre. En Chine, son artillerie sera bientôt expérimentée devant l'ennemi concurremment avec l'artillerie française, et si nous nous étions trompés, si par ce qui va nous revenir de là-bas nous acquérions la preuve que nous sommes dans l'erreur en croyant, comme nous le faisons très sincèrement, à la supériorité du canon rayé français sur toutes les armes du même genre, nous nous ferions un devoir de le dire sans détour à nos lecteurs.

Tous les journaux publient la récente répartition de l'armée fédérale et des états-majors pour 28 brigades et les réserves. Comme ce tableau doit être complétement remanié et complété, nous ajournons sa publication au prochain numéro.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a procédé supplémentairement aux nominations et avancements suivants :

I. ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Lieutenants-colonels.

Nouvellement nommés : MM. *Brœndlin*, de Jona, à St-Gall; Albert *Stadler*, instructeur chef dans le canton de Zurich.

Lieutenant-colonel.

Promu : M. *Favre*, François-Edouard, de et à Genève, actuellement major fédéral.

Capitaines.

Sont nommés : MM. *Diethelm*, Hermann, de et à Lachen, actuellement capitaine au service cantonal; *Murisier*, Frédéric, de Vevey, actuellement lieutenant.

Lieutenants.

Nouvellement nommés : MM. *Meyer*, Emile, d'Hérisau, actuellement lieutenant cantonal; *Rougemont*, Albert, de Berne, actuellement second sous-lieutenant; *May*, Alfred, de Berne; *Hunerwadel*, Adolphe, de Lenzbourg; *Fazy*, G., de Genève; *Siegwart*, J.-A., à Lucerne.

II. ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

Major.

Promu : M. *Studer*, Bernard, à Berne, actuellement capitaine à l'état-major du génie.

Premiers sous-lieutenants.

Sont promus les seconds sous-lieutenants : MM. *Burnier*, Charles-Victor, de Lutry, à Bulle; *Pellis*, Edouard, des Clées, à Lausanne; *Raccaud*, Emile, de et à Lausanne; *Chessex*, Clément, de Montreux, à Vevey; *Deloës*, Charles, de et à Aigle.

III. ÉTAT-MAJOR D'ARTILLERIE.

Major.

Promu : M. *Curchod*, Charles-Louis, de Crissier, à Berne, actuellement capitaine d'état-major d'artillerie.

Lieutenant.

Nouvellement nommé: M. *Ruchonnet*, Ernest, à Villeneuve, actuellement premier sous-lieutenant d'artillerie.

IV. ÉTAT-MAJOR DU COMMISSARIAT.

M. *Huser*, Joseph-Pl., d'Eggenwyl, d'Argovie, à Berne, ci-devant major à l'état-major du commissariat, rentré avec rang de lieutenant-colonel.

V. ÉTAT-MAJOR DE SANTÉ.

Médecin de division avec rang de lieutenant-colonel.

Promu : M. *Dubois*, Georges, de Neuchâtel, à Nyon.

Médecins de division avec rang de major.

MM. *Joël*, J.-F.-Jules, de Cossonay, à Rolle; *Berry*, Pierre, de Coire; — tous deux actuellement médecins d'ambulance avec rang de capitaine.

Médecins d'ambulance avec rang de capitaine.

MM. *Schulter*, Dominique, de et à Schwytz: *Spintz*, Natale, de Berzona; — tous deux actuellement médecins d'ambulance avec rang de lieutenant: *Morthier*, P.-Ch., de Dombresson, à Fontaines.

Médecin d'ambulance avec rang de lieutenant.

M. *Kistler*, Ferdinand, de Reichenburg.

Médecin d'ambulance avec rang de lieutenant.

Nouvellement nommé : M. *Rheiner*, Hermann, à St-Gall.

Médecins d'ambulance de IIIe classe avec rang de Ier sous-lieutenant.

Nouvellement nommés : MM. *Anker*, Adolphe, d'Aneth, à Berne: *Castellaz*, Félix, de Fribourg; *Gallati*, Gaspard, de Glaris; *Rumpf*, S., de Bâle; *Steiger*, Alfred, de Lucerne; *Kessler*, Hermann, à St-Gall.

VI. SECRÉTAIRES D'ÉTAT-MAJOR.

MM. *Streichenberg*, E., à Bâle; *Bury*, à Lausanne.

Dans sa séance du 31 mars 1860, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Jan*, Benjamin, à Payerne, capitaine de mousquetaires n° 1 de réserve dans le 8e arrond.; — *Béraud*, Marc-Louis, à Vevey, sous-lieutenant de la compagnie de dragons n° 2, arrondissements 2 et 3.; — *Dériaz*, Charles, à Cheseaux, 1er sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite dans le 5e arrond.; — *Jeanin*, Samuel, à Cudrefin, capitaine de mousquetaires n° 1 d'élite dans le 8e arrond.; — *Chaudet*, Jules, à Lausanne, capitaine de carabiniers n° 5 d'élite dans le 5e arrond., — Le 3 avril, M. *Pichard*, Philippe, à Ollon, 2e sous-lieutenant de carabiniers d'élite n° 2 dans le 2e arrond.; — Le 7 dit, MM. *Delaprez*, Jules, à Villeneuve, capitaine de grenadiers n° 1 de réserve dans le 1er arrond.; — *Fornerod*, Gérard, à Avenches, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite dans le 8e arrond.; — Le 10, M. *Loude*, Louis-Alfred, à Vevey, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite dans le 1er arrond.; — Le 11 dit, M. *Rebeaud*, Georges-David, à Yvonand, 1er sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve dans le 6e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 9 **Lausanne, 7 Mai 1860.** **Ve Année.**

SOMMAIRE. — Un mot sur les dernières nominations à l'état-major fédéral. — Les frontières de la France *(suite)*. — Répartition de l'armée fédérale. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite)*.

UN MOT SUR LES DERNIÈRES NOMINATIONS

A L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Nous avons publié dans nos derniers numéros la liste des nominations et promotions faites dans les diverses sections de l'état-major fédéral. Aujourd'hui nous donnons, d'après divers journaux, une répartition détaillée de l'armée, états-majors et troupes.

Qu'il nous soit permis de présenter quelques observations à ce sujet :

Le Conseil fédéral paraît vouloir entrer dans une voie nouvelle. Il veut se tenir moins collé aux droits d'ancienneté, soit pour les avancements, soit pour les emplois, et avoir plus de latitude dans ses choix. Les décisions que nous signalons ci-dessus font une large part à la faveur, tandis que les nominations par rang de date sont l'exception.

Or, tout en reconnaissant la justesse des intentions du Conseil fédéral à cet égard, nous craignons de le voir tomber dans un écueil pire encore que celui qu'il veut éviter, et qu'il ne soulève par là des tempêtes de mécontentements, de jalousies et de récriminations nuisibles au bon esprit qui doit animer une armée de milices confédérées.

Pour notre part nous avons reçu de nombreuses plaintes sur les récentes nominations ; et, en vérité, nous devons reconnaître, quoique nous ne puissions nous en faire l'écho, que quelques-unes d'entr'elles peuvent paraître fondées.

En tout cas nos institutions et notre organisation, telles qu'elles sont aujourd'hui, plaident peu en faveur des nominations au choix absolu, car ce n'est pas d'après nos petits services d'écoles, de camps et de préparatifs de guerres avortées qu'on peut prononcer des juge-

ments bien sévères sur la capacité ou sur l'incapacité de nos officiers.

A part quelques exceptions, nous n'oserions point, quant à nous, prendre la responsabilité de dire : " un tel est habile officier, et tel autre est mauvais, „ ou même : " tel officier est plus habile que celui-ci, „ car il serait fort possible qu'au bout de deux ou trois mois d'opérations sérieuses — et là est le but du militaire — toutes les notions sur cette hiérarchie morale fussent bouleversées ; que de bons officiers d'école se montrassent mauvais officiers de campagne, et vice-versa.

Enfin, si l'on veut quitter le système des avancements à l'ancienneté, ne serait-il pas convenable, pour ôter toute apparence de favoritisme aux décisions et pour régulariser autant que possible l'arbitraire, que des présentations préalables fussent faites régulièrement et par une commission *ad hoc* composée des principaux officiers de notre état-major ?

Pour terminer, nous devrons faire cette remarque que la plupart des récents avancements et emplois à titre exceptionnel portent sur des officiers qui sont, pour la plupart, instructeurs ou spécialement militaires. Ces choix nous réjouissent doublement, car ils montrent qu'on commence à comprendre l'impossibilité de confier la direction d'une armée de milices à des états-majors exclusivement miliciens, et la nécessité d'arriver peu à peu, par des voies plus ou moins indirectes, à la création de sections permanentes de l'état-major fédéral.

LES FRONTIÈRES DE LA FRANCE.

SUITE DE LA FRONTIÈRE DE L'EST [1].

Frontière du Jura. — Entre le Rhin et le Rhône, c'est-à-dire entre Bâle et Genève, la limite de la France, partout adjacente à la Suisse, peut être divisée en quatre parties. 1° D'abord elle est tracée par une ligne vague entre le Rhin et le Doubs ; cette ligne se dirige à l'ouest entre l'Ill et la Birse, entre la Largue et la Hale, passe au sud de Delle, laisse à la Suisse Porrentruy, puis elle atteint le Doubs à Brémoncourt, à l'ouest de Sainte-Ursanne. 2° La limite coupe deux fois le Doubs dans le coude de Sainte-Ursanne, et suit cette rivière jusqu'aux Brenets, village situé au sud du saut du Doubs, près du Locle. 3° Aux Brenets, la limite quitte le Doubs et suit les crêtes du Jura central jusqu'à la Chapelle-des-Bois, coupe l'Orbe, en laisse la source à la France, ainsi que le lac et le plateau des Rousses. 4° Enfin la limite, de nouveau tracée par une ligne arbitraire, se dirige entre les Rousses

[1] Nous empruntons cet article au *Magasin pittoresque*, paraissant à Paris, sous la direction de M. Edouard Charton. Nous le donnons moins pour les renseignement topographiques et géographiques, que pour quelques aperçus stratégiques sur la Suisse et sur son rôle en Europe, qui nous ont paru fort justes. *(Réd.)*

Saint-Cergues, entre Gex et Coppet, suit quelque temps la Versoie, coupe le London au sud de Saint-Genis, et atteint le Rhône un peu à l'ouest du confluent du London.

Avant 1792, la France était protégée, depuis le Rhin jusqu'au Rhône, par la neutralité de la Suisse, qui couvrait, comme on l'a déjà dit, le sud de l'Alsace, la route d'Huningue à Béfort, et en même temps toute la frontière du Jura. On ne saurait douter que, si la France a résisté à l'invasion de 1793 et de 1794, elle le doit en partie à ce qu'on ne l'a pas attaquée de ce côté quand elle l'était par tous les autres. L'ancienne monarchie avait aussi le droit d'occuper militairement le pays de Porrentruy, qui appartenait à l'évêque de Bâle, et de fermer les passages par lesquels l'ennemi pouvait pénétrer sur le territoire français à travers l'extrémité du Jura septentrional. En 1814, on a perdu Porrentruy, qu'on avait réuni à la France en 1793, mais sans reprendre l'ancien droit d'y mettre garnison.

Telle qu'elle est, la frontière du Jura est assez bonne; elle présente des obstacles sérieux, des défilés difficiles, des montagnes boisées, des cours d'eau, des routes que l'on peut rendre facilement impraticables, parce que le sol de ces montagnes est composé de roches tendres. Elle est défendue par la grande place d'armes de Besançon, et en avant par Montbéliard et Blamont, sur les routes de Porrentruy à Besançon; par le château de Joux, sur la route de Neuchâtel à Besançon; — par la place des Rousses, sur la route de Genève à Besançon.

Si le massif du Jura peut être tourné au nord par Bâle et au sud par Genève, Béfort et Lyon rendent assez difficiles de pareils événements. En arrière du Jura et de Besançon vient la ligne de la Saône, susceptible d'une bonne défense; la Saône était l'ancienne frontière avant l'acquisition de la Franche-Comté (1678). La seule place forte qui existe encore sur la Saône est Auxonne, sur la route de Besançon à Paris par Dijon.

Trois routes et un chemin de fer relient la frontière du Jura à Paris. Les routes sont celles de :

20° Paris à Besançon par Langres, suivant la route numéro 18 jusqu'à Langres, et de là à Besançon par Gray.

21° Paris à Besançon par Dijon, suivant la route numéro 18 jusqu'à Troyes, et de là à Besançon par Châtillon-sur-Seine, Dijon, *Auxonne* et Dôle.

22° Paris à Gex par Melun, Auxerre, Châlon, Lons-le-Saunier, *les Rousses*, Gex, se prolongeant sur Genève.

Le chemin de fer est celui de Paris à Lyon par Dijon, par l'embranchement de Dijon à Besançon.

Besançon est lié à Strasbourg par une route qui passe par *Montbéliard, Béfort*, Colmar et *Schelestadt*. Il est réuni à Lyon par deux routes. La première suit la Saône et passe par Mâcon, Châlons et Dôle, la seconde passe par Bourg, Lons-le-Saunier et Poligny.

La Franche-Comté, qui forme cette frontière, a été acquise par Louis XIV à la paix de Nimègue, en 1678.

La principauté de Montbéliard n'a été réunie qu'en 1793, et cédée par le Wurtemberg par le traité du 7 août 1796.

Frontière des Alpes. — La limite de la France, dans la troisième section de la frontière de l'Est, est tracée par le Rhône depuis le confluent du London jusqu'au confluent du Guier, puis par le Guier jusqu'à la source du Guier vif; après, elle suit le faîte élevé qui sépare le Guier de l'Isère, tourne à l'est, coupe l'Isère au nord du fort Barraux, suit la crête des montagnes qui séparent l'Arc de l'Isère et de la Romanche, atteint enfin la crête des Alpes au mont Tabor, et suit la grande chaîne jusqu'à la source de la Stura. De là, la limite est indiquée par un contre-fort des Alpes qui sépare le Var du Verdon; elle le quitte à la hauteur d'Aurant-sur-Coulomp, pour aller couper le Var entre Sausses et Dalys, et donner Entrevaux à la France. La ligne de démarcation rejoint le Var entre Entrevaux et Puget-Thénier, court au sud-est, et atteint l'Esteron entre Aiglon et la Roque; après, elle suit l'Esteron jusqu'à son confluent dans le Var, et le Var jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée. Dans toute cette étendue, la France est adjacente au royaume de Piémont.

La section des Alpes est une des meilleures frontières de la France, surtout depuis que Lyon est devenu une grande place forte fermant le débouché de Genève. Ainsi, Béfort et Lyon ont été élevés pour résister à une attaque venant de Suisse, par Bâle et par Genève, dans le cas où la neutralité de la Suisse serait encore violée. Le Rhône, dans sa partie qui sépare la France de la Savoie, a un cours tourmenté et coule dans un lit montueux : aussi sa vallée n'offre-t-elle aucune route; deux places défendent son cours; Fort-l'Ecluse, sur la route de Genève à Lyon; Pierre-Châtel, sur la route de Chambéry à Belley. Entre le Rhône et l'Isère, d'épaisses montagnes traversées par la route des Echelles (Chambéry à Lyon) s'opposent à toute grande opération. La vallée de l'Isère est fermée par Fort-Barraux et Grenoble. Entre l'Isère et la Durance, le massif des Alpes de la Maurienne et des Alpes Cottiennes donne de nouveau toute sécurité à la frontière; mais, aux sources de la Durance, le col du mont Genèvre ouvre la vallée de cette rivière; aussi y a-t-on construit Briançon, point central de la défense des Alpes, Mont-Dauphin, Embrun et Sisteron. Les vallées des affluents de gauche de la Durance, le Guil, l'Ubaye, par lesquels on pourrait tourner Briançon, sont défendues : le Guil, par Queyras; l'Ubaye, par Gleisolles, nouvelle place élevée pour fermer le col de l'Argentière, par fort Saint-Vincent et par Seyne. La vallée du Verdon est défendue par Colmars. Sur le Var, Entrevaux ferme une route venant de Nice. La ligne du Var, appuyée en arrière par Antibes, peut permettre une bonne défense. Enfin, en arrière des Alpes est le Rhône, dont le principal passage, Lyon, est, comme on l'a dit, une grande place d'armes.

Ce qui fait le principal mérite de la frontière des Alpes, c'est que le Rhône supérieur, l'Isère, la Durance et le Var, sont séparés par de hautes chaînes de montagnes, larges et difficiles, qui empêchent les opérations dans l'une de ces vallées de s'appuyer sur les opérations exécutées dans les autres : aussi les invasions qui

ont été tentées sur la frontière des Alpes ont-elles toujours eu peu de résultat. En 1692, le duc de Savoie envahit la vallée de la Durance, s'avança jusqu'à Gap, mais fut repoussé par Catinat. En 1709, il fut encore obligé de battre en retraite devant le maréchal de Berwick, qui, de Briançon, déjoua toutes ses tentatives. Du côté du Var, cinq invasions ont été essayées, et toutes ont été infructueuses. Ces attaques sont celles du connétable de Bourbon et de Charles-Quint, pendant le règne de François Ier; celle du prince Eugène, en 1707, qui échoua devant Toulon, habilement défendu par le maréchal de Tessé; celle des Impériaux, en 1746, qui vinrent assiéger Antibes, et furent repoussés par le maréchal de Belle-Isle; enfin l'attaque de Mélas, en 1800, qui fut arrêté sur le Var par la vigoureuse résistance de Suchet. Aussi, en 1814, la coalition, laissant les Alpes et le Var, se porta directement de Genève sur Lyon, mal défendu par le maréchal Augereau, pour faire tomber, en prenant Lyon, les Alpes, le Var, et les places de la Durance et de l'Isère.

La frontière des Alpes est reliée à Paris par deux routes et par deux chemins de fer. Les deux chemins de fer sont ceux de Paris à Lyon par Dijon, et de Paris à Lyon par le Bourbonnais. De Lyon, la route de fer se prolonge sur Genève d'un côté, et de l'autre sur Marseille et Toulon, avec un embranchement sur Grenoble.

Les routes sont celles de :

23° Paris à Lyon par Melun, Montereau, Sens, Auxerre, Châlons, Mâcon (par la Bourgogne).

24° Paris à Lyon par Fontainebleau, Briare, Nevers, Moulins, Roanne (par le Bourbonnais).

Lyon, important nœud de routes et vrai boulevard de la frontière des Alpes, est en communication avec :

Genève, par Nantua et Fort-l'Ecluse;

Chambéry et Turin, par la Tour-du-Pin et les Echelles;

Grenoble, et de là sur Montmélian;

Marseille, par Valence et Avignon.

La frontière des Alpes a été formée par l'acquisition de la Bresse et du Bugey, faite par Henri IV en 1601; — du Dauphiné, par Philippe VI; — de la Provence, par Louis IX; — Louis XIV y a ajouté, en 1713, la vallée de Barcelonette.

RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE [1]

Attachées au grand état-major:

Le service du *grand état-major général* est fait par la compagnie de guides n° 7, de Genève.

Demi-compagnie de guides n° 16 de Genève R. (réserve).

[1] Nous donnerons plus tard les changements apportés à ce tableau, qui date déjà du 27 mars 1860.

Ire DIVISION.

ÉTAT-MAJOR.

Commandant, le colonel fédéral ZIEGLER, à Zurich;
Adjudant de division, lieut.-colonel de Fischer, F.-Ch, de Berne;
Adjudant, major L. Tronchin, à Genève;
Secrétaire d'état-major, Siegfried, Albert, à Bâle;
Ingénieur de la division, major Siegfried, G., à Zofingue;
Adjudant, Pellis, Ed., sous-lieutenant, à Lausanne;
Commandant de l'artillerie, de Greyers, lieut.-colonel fédéral, à Lenzbourg;
Adjudant, Bleuer, capitaine fédéral, à Reisbach (Zurich);
Commandant du parc, de Rham, major fédéral, à Giez;
Commissaire des guerres de la division, Lambelet, Alex., aux Verrières;
Médecin de division, Löliger, de Bâle-Campagne;
Vétérinaire, Comte, lieut., à Orbe.

Génie.

Compagnie de sapeurs n° 4, de Berne.

Artillerie.

Batterie de 12 liv., n° 9, de Vaud; de 6 liv., n° 11, de Berne; 12 de Lucerne; compagnie de parc, n° 75 de Vaud, R.

Guides.

Compagnie n° 1, de Berne.

Ire BRIGADE.

Commandant, *Philippin*, Jules, col. féd,. à Neuchâtel; adjudant, Bury, major, à Berthoud; secrétaire, Grenier, Jules, à Vevey.

Bataillon n° 40 du Valais; n° 50 de Vaud; n° 61 de Fribourg; n° 111 de Vaud, R. Carabiniers, compagnie n° 3 de Vaud; n° 17 de Neuchâtel.

IIme BRIGADE.

Commandant *Letter*, colonel féd., à Zug; adjudant, Bringolf, capitaine, de Schaffouse; secrétaire, Hefti, de Glaris.

Bataillon n° 58 de Berne; n° 33 de Lucerne; n° 79 de Soleure; n° 89 de Berne, R. Carabiniers, compagnie n° 1 de Berne; n° 6 d'Uri.

IIIme BRIGADE.

Commandant, *Audemars*, Auguste, colonel fédéral, au Brassus; adjudant, Bonnard, capitaine, à Lausanne; secrétaire, Bugnion, J.-L., id.

Bataillon n° 6 de Neuchâtel; n° 10 de Vaud; 1/2 bataillon n° 84 de Genève (avec la compagnie détachée n° 7); n° 112 de Vaud, R. Carabiniers, n° 10 de Vaud, n° 63 du Valais, R.

IIme DIVISION.

ÉTAT-MAJOR.

Commandant, EGLOFF, colonel fédéral, à Zurich;
Adjudant de division, Amstutz, lieut.-colonel fédéral, à Berne;
Adjudant, Thurneysen, major, à Bâle;
Secrétaire, Schumperli, à Frauenfeld;

Ingénieur de division, Granicher, Gus., major, à Berne;
Adjudant, lieutenant de May, Ed., à Lausanne;
Commandant de l'artillerie, Schædler, lieut.-colonel, à Aarau;
Adjudant, Schobinger, capitaine fédéral, à Lausanne (?);
Commandant de parc, Hochstäetter, major, à Fribourg;
Commissaire des guerres: Schenk, J.-J., de Thurgovie;
Médecin de division; Ackermann, Joseph, major, à Soleure;
Vétérinaire: Gyger, F.-A., à Berne.

Génie.

Compagnie de sapeurs n° 5 de Berne.

Artillerie.

Batterie de 6 liv. n° 18 d'Argovie; n° 22 de Vaud; n° 44 de Berne, R. Compagnie de parc, n° 39 d'Argovie.

Guides.

Compagnie n° 6 de Neuchâtel.

IVme BRIGADE.

Commandant, *Frey*, colonel fédéral, à Aarau; adjudant, Meyer, major, à Saint-Gall; secrétaire, Rychner, C., à Bâle.

Bataillon n° 27 de Bâle-Campagne; n° 54 de Berne; 1/2 bataillon n° 76 de Schwytz; n° 88 de Zurich, R. Carabiniers, n° 9 de Berne; n° 23 de Schwytz.

Ve BRIGADE.

Commandant, de *Reding-Biberegg*, à Frauenfeld; adjudant, Munzinger; major; Wilh, à Soleure; secrétaire, Mérian, Emile, à Bâle.

Bataillon n° 36, de Berne; n° 42, d'Argovie; n° 74, d'Unterwald; n° 97, de Lucerne, R. Carabiniers, n° 28, de Zug; n° 48, de Berne, R.

VIe BRIGADE.

Commandant, *Paravicini*, Rod., colonel féd., à Bâle; adjudant, Amryhn, major, de Lucerne; secrétaire, Burkhard, C., à Bâle.

Bataillon n° 5, de Zurich; n° 7, de Thurgovie; n° 21, de Saint-Gall; n° 90, de Berne R. Carabiniers n° 15, d'Argovie; n° 24, d'Obwald.

IIIe DIVISION.

ÉTAT-MAJOR.

Commandant: VEILLON, Ch., colonel féd., à Lausanne.
Adjudant de division: Imer, lieut.-colonel, à Neuveville.
Adjudants: Lecomte, Ferd., major, à Lausanne; Borgeaud, Louis, capitaine, à Pully.
Secrétaire: Martin, F., à Vevey.
Ingénieur de division: Alioth, Achille, major, à Bâle.
Adjudant: Im Hof, Emile, à Aarau.
Commandant d'artillerie: Fornaro, Alex., de Rapperschwyl.
Adjudant: Dubied, capitaine, à Saint-Sulpice.
Commandant du parc: Imer, Fr., major, à la Neuveville.
Commissaire des guerres: Koch, Aug., lieut.-col., à Rolle.

Médecin de division : Dubois, Georges, à Nyon.
Vétérinaire : Bieler, Sam., à Rolle.

Génie.

Sapeurs compagnie n° 1, de Vaud.

Artillerie.

Batterie de 12, n° 5, de Berne. Batterie de 6, n° 23, de Vaud, n° 24, de Neuchâtel, n° 40, de Vaud, compagnie de parc.

Guides.

Compagnie n° 3, de Bâle-Ville.

VII° BRIGADE.

Commandant *Scherz*, J., col. fédéral, à Berne. Adjudant, Glutz-Blotzheim C., major, à Soleure. Secrétaire : Schwammberger, J., à Berthoud.

Bataillon n° 19, de Berne; n° 4, d'Argovie; n° 57, de Lucerne; n° 98, de Lucerne, R. Carabiniers n° 12, de Glaris; n° 27, de Berne.

VIII° BRIGADE.

Commandant, *de Salis*, Jacob, col. féd., de Jenins (Grisons). Adjudant : Walser, Ed., à Seevis. Secrétaire : Heller, Henri, à Winterthur.

Bataillon n° 26, de Vaud; n° 35, du Valais; 1/2 bataillon n° 78, de Fribourg; n° 96, de Berne, R. Carabiniers n° 14, de Neuchâtel; n° 30, de Vaud.

IX° BRIGADE.

Commandant, *Barman*, Gasp., à Saint-Maurice. Adjudant : Ribordy, J.-A., à Sion. Secrétaire : Burry, Sam., à Lausanne.

Bataillon n° 39, de Fribourg; n° 45, de Vaud, n° 62, de Berne; n° 113, de Vaud, R. Carabiniers n° 7, du Valais : n° 53, de Fribourg.

IV° DIVISION.

ÉTAT-MAJOR.

Commandant : BOURGEOIS-DOXAT, col.-féd., à Corcelette.
Adjudant de division : Braudlin, lieut.-col., de St-Gall.
Adjudant : Schem, major, de Neuveville.
Secrétaire : Gruner, F., à Berne.
Ingénieur de division : Muller, L., major, à Berne.
Adjudant : Girard, lieut., de Genève.
Commandant d'artillerie : Girard, Ami, lieut.-colonel, à Renan.
Adjudant : Reinert, capitaine, à la Chaux-de-Fonds.
Commandant de parc : Cartier, major, à Soleure.
Commissaire des guerres : Dotta, major, d'Airolo (Tessin).
Médecin de division : Brière, Adolp., major, à Yverdon.
Vétérinaire : Chevrolet, lieutenant, à Porrentruy.

Génie.

Compagnie de sapeurs n° 3 d'Argovie.

Artillerie.

Batterie de 12 liv., n° 6, de Berne; batterie de 6 liv. n° 10, de Zurich; n° 25, de Genève; compagnie du parc n° 36, de Berne.

Guides.

Compagnie n° 2, de Schwytz.

Xe BRIGADE.

Commandant: *Veret* Jaques, colonel fédéral, à Nyon. Adjudant: Jan Charles, major, à Lausanne. Secrétaire : Bory Aug., à Lausanne.

Bataillon n° 23 de Neuchâtel, n° 46 de Vaud, n° 67 de Berne, n° 115 de Neuchâtel, R. Carabiniers, n° 8 de Vaud, n° 61 de Vaud, R.

XIe BRIGADE.

Commandant: *Meyer* J., colonel, à Berne. Adjudant: Wegmann, major, à Zurich. Secrétaire : Stoos Albert, à Berne.

Bataillon n° 16 de Berne; n° 38 d'Argovie; n° 63 de St-Gall; n° 85 de Zurich, R Carabiniers, n° 29 de Berne; n° 41 de Glaris.

XIIe BRIGADE.

Commandant : *Bachofen*, colonel, à Bâle. Adjudant: Seiler F., à Interlaken. Secrétaire : Stirnimann J., à Sursée.

Bataillon n° 48 de Zurich; n° 52 de St-Gall; n° 71 de Schaffouse; n° 91 de Berne, R. Carabiniers : Compagnies n° 32 du Valais; n° 34 de Lucerne.

Ve DIVISION.

ÉTAT-MAJOR.

Commandant : DE SALIS Ed., colonel fédéral, à Coire.
Adjudant de division : Scherer, lieutenant-colonel, à Winterthour.
Adjudants: Sulzer, major, à Berne; Bouthilier de Beaumont, capitaine, à Genève.
Secrétaire : Bener Pierre, à Coire.
Ingénieur de division : Von Hegner Ed., de Thurgovie.
Adjudant : Diodati, lieutenant, à Genève.
Commandant de l'artillerie : Schulthess J., de Zurich.
Adjudant : Diodati Ch.-Aloïs, capitaine, à Genève.
Commandant du parc : Curchod, Ch.-L., major, à Berne.
Commissaire des guerres : Lanz J.-S., major, à Berne.
Médecin de division : Berry Pierre, major, à Coire.
Vétérinaire : Zangger, lieutenant, de Zurich.

Génie.

Sapeurs, compagnie n° 7 de Zurich.

Artillerie.

Batterie de 6 liv. n° 13 de Fribourg; n° 17 de St-Gall; n° 45 de Berne, R. Compagnie du parc, n° 71 de Berne, R.

Guides.

Compagnie n° 4 de Bâle-Campagne.

XIIIe BRIGADE.

Commandant: Hauser, colonel fédéral, à Arberg. Adjudant : Kappeler, capitaine, de Turgi (Argovie). Secrétaire : Lugimbühl J.-J., à Berne.

Bataillon n° 18 de Berne; n° 24 de Lucerne; 1/2 bataillon n° 83 d'Argovie; n° 87 de Zurich. Carabiniers. Compagnie n° 19 de Bâle-Campagne; n° 21 de Zurich.

XIV° BRIGADE.

Commandant: *Huber-Saladin*, colonel, de Genève (en séjour à Paris). Adjudants Frey Emile, major, d'Arau; de Reding-Biberegg, lieutenant, à Schwytz. Secrétaire Tobler J., à Berne.

Bataillon n° 3 de Zurich; n° 14 de Thurgovie, n° 32 de Schwytz; n° 108 de Thurgovie, R. Carabiniers, n° 16 des Grisons; n° 25 de Fribourg.

XV° BRIGADE.

Commandant : *Kern* Fréd., à Bâle. Adjudant : Morand, capitaine, à Martigny. Secrétaire : Cafader, Meinrad, à Bâle.

Bataillon n° 53 du Valais; n° 37 de Berne; n° 56 de Fribourg; n° 93 de Berne, R. Carabiniers, n° 13 de Fribourg; n° 20 d'Appenzell (Rh.-Ex.)

VIme DIVISION.

ÉTAT-MAJOR.

Commandant, Kurz, colonel fédéral, à Berne.
Adjudant de division : Wydler, lieut.-colonel, à Aarau.
Adjudants : Imobersteg, major, à Berne. — Jenny, capitaine, à Coire.
Secrétaire : König, G.-Ch., à Berne.
Ingénieur de division : de Steiger, capitaine, à Interlaken.
Adjudant : Courvoisier, P.-F., capitaine, à la Chaux-de-Fonds.
Commandant de l'artillerie : d'Erlach, J.-F., lieutenant-colonel, à Berne.
Adjudant : De Loës, lieutenant, à Aigle.
Commandant du parc : Girard, Fréd., major, à St-Imier.
Commissaire des guerres : Jenni, Ch.-Fréd., major, à Saint-Gall.
Médecin : Erismann, Ad., lieut.-colonel, à Brestenberg.
Vétérinaire : Horand, J., lieutenant, à Sissach.

Génie.

Compagnie de sapeurs n° 8 de Berne. R.

Artillerie.

Batterie de 12 liv. n° 4 de Zurich; batterie de 6 liv. n° 19 d'Argovie; n° 48 de St-Gall, R.; compagnie de parc n° 35 de Zurich.

Guides.

Demi-compagnie n° 9 de Berne, R. ; n° 10 de Schwytz, R.

XVIme BRIGADE.

Commandant : Gonzenbach, colonel fédéral, à St-Gall. Adjudant; Barlöcher, F.-A., à St-Gall. Secrétaire : Streichenberg, à Thal (St-Gall).

Bataillon n° 15 d'Argovie; 31 de St-Gall; 34 de Zurich; 105 d'Argovie, R. Carabiniers : n° 37 de St-Gall et 46 de Zurich, R.

XVIIme BRIGADE.

Commandant: Borgeaud, Constant, colonel féd., à Lausanne. Adjudant : Jeannot, Aug., major, au Locle. Secrétaire: de Joffrey, Arm., à Vevey.

Bataillon n° 70 de Vaud; 20 de Genève; 69 de Berne; 95 de Berne, R. Carabiniers : n° 62 de Vaud, R.; 64 de Neuchâtel, R.

XVIIIme BRIGADE.

Commandant Funk, colonel fédéral, à Nidau. Adjudant: Walser, major, à Soleure. Secrétaire: Neuhaus, Gust., à Bienne.

Bataillon n° 72 de Soleure; 55 de Berne; 1/2 bataillon n° 81 de Bâle-Campagne; 101 de St-Gall, R. Carabiniers : n° 38 d'Argovie, 42 de Schwytz.

VIIme DIVISION.

ÉTAT-MAJOR.

Commandant: DENZLER, colonel fédéral, à Neuchâtel.
Adjudant de division : Trumpy, lieut.-colonel, à Glaris.
Adjudant: Mérian, Rod., major, à Bâle. — Schiess, Ad., capitaine, à Stäfa.
Secrétaire: Richard, Ph.-Ferd., au Locle.
Ingénieur de division: Schumacher, Fréd., major, à Sumiswald.
Adjudant: Cuénod, Emile, lieut., à Boudry.
Commandant de l'artillerie : Pestalozzi, lieutenant-colonel, à Zurich.
Adjudant : Lucot, capitaine, à Genève.
Commandant du parc: Stauffer, Ad., major, à Neuchâtel.
Commissaire des guerres: Hartmann, major, à Cerlier.
Médecin: Joël, major, à Rolle.
Vétérinaire : Hausammann, lieut., à Kreuzlingen.

Génie.

Sapeurs, compagnie n° 11 du Tessin, R.

Artillerie.

Batterie de 6 liv. n° 15 de Bâle-Campagne; n° 16 d'Appenzell (Rh.-Ext.); n° 20 de Thurgovie. Compagnie de parc n° 70 de Zurich, R.

Guides.

Demi-compagnie n° 11 de Bâle-Ville. R.; n° 12 de Bâle-Campagne, R.

XIXme BRIGADE.

Commandant: *de Sprecher*, lieut.-colonel, à Coire. Adjudant: Lambelet, capitaine, à Neuchâtel. Secrétaire: Lurati, Ant., à Lugano.

Bataillon n° 12 du Tessin; 43 de Berne; 1/2 bataillon n° 80 de Bâle-Ville (plus la comp. détachée n° 1); 106 d'Argovie, R. Carabin.: n° 26 de Thurgovie; 44 du Tessin.

XXme BRIGADE.

Commandant: Ott, colonel fédéral, à Zurich. Adjudant: Rapp, Rod., capitaine, à Bâle. Secrétaire: Hasler, Jaques, à Stäfa.

Bataillon n° 41 d'Argovie; 29 de Zurich; 51 des Grisons; 94 de Berne, R. Carabiniers : n° 31 de St-Gall; 59 de Thurgovie.

XXIme BRIGADE.

Commandant : Rusca, colonel fédéral, à Locarno. Adjudant : Bossi, capitaine, à Lugano. Secrétaire : Chicherio, J., à Bellinzone.

Bataillon no 25 du Tessin; 1 de Berne; 66 de Lucerne; 104 des Grisons, R. Carabiniers : no 18 d'Appenzell (Rh.-Ext.); 22 de Zurich.

VIIIe DIVISION.

ÉTAT-MAJOR.

Commandant : Fogliardi, colonel fédéral, à Melano.
Adjudant de division : de Planta, lieutenant-colonel, à Coire.
Adjudants : van Berchem, G., major, à Crans (Vaud). — Ragazzi, cap., à Poschiavo.
Secrétaire : Airoldi, L., à Lugano.
Ingénieur de division : Fraschina, major, à Bosco (Tessin).
Adjudant : de Meuron, Paul, lieut., à Neuchâtel.
Commandant de l'artillerie : Spengler, lieutenant-colonel, à Cossonay.
Adjudant : de Perrot, capitaine, à Neuchâtel.
Commandant du parc : Girard, major, à Roche (Vaud).
Commissaire des guerres : Abys, major, à Berne.
Médecin : .....
Vétérinaire : Hilficker, lieutenant, à Arau.

Génie.

Sapeurs, compagnie no 2 de Zurich.

Artillerie.

Batterie de 12 liv. no 7 de Bâle-Ville; id. no 21 du Tessin; no 43 de Zurich, R. No 37 de Lucerne, compagnie de parc.

Guides.

Demi-compagnie no 8 du Tessin; no 14 du Tessin.

XXIIe BRIGADE.

Commandant : Crinsoz de Cottens, colonel fédéral, à Cottens. Adjudant : Testaz, capitaine, à Bex. Secrétaire : Bory, Emile, à Lausanne.

Bataillon no 8 du Tessin; 65 des Grisons; 1/2 bataillon no 75 d'Uri; 109 du Tessin, R. Carabiniers, no 5 de Thurgovie; no 45 du Tessin.

XXIIIe BRIGADE.

Commandant : Vigier-de Steinbrugg, Victor, colonel fédéral, à Soleure. Adjudant : Fratecolla, major, à Bellinzona. Secrétaire : Kathry, F.-J., à Arbourg.

Bataillon no 9 de Zurich; 28 de St-Gall; 60 de Berne; 100 de Soleure, R. Carabiniers : compagnie no 35 de Zurich; 55 de St-Gall, R.

XXIVe BRIGADE.

Commandant : de Steiger, Albert, lieutenant-colonel féd., à Berne. Adjudant (?). Secrétaire : Morel Ch., à Winterthour.

Bataillon no 47 d'Appenzell (R. Ex.); 44 de Soleure; 1/2 bataillon no 77 de Zug; no 102 de St-Gall, R. Carabiniers, no 33 de Berne; no 39 de Lucerne.

IXme DIVISION.

ÉTAT-MAJOR.

Commandant : Bontems, colonel fédéral, à Orbe.
Adjudant de division : de Mandrot, lieutenant-colonel, à Yverdon.
Adjudants : Matthey, major, à Neuchâtel. — Von Matt, major, à Lucerne.
Secrétaire : Moreillon, Gabriel, à Bex.
Ingénieur de division : Wieland, Richard, capitaine, à St-Gall.
Adjudant : Kussmaul, Fréd., à Bâle.
Commandant de l'artillerie : Hammer, B., major, à Soleure.
Adjudant : Perrier, Louis, capitaine, à Genève.
Commandant du parc : Adam, J.-J., à Bâle.
Commissaire des guerres : Zollinger, major, à Zurich.
Médecin : (?).
Vétérinaire : Reber, L., à Thoune.

Génie.

Sapeurs, compagnie no 6 du Tessin.

Artillerie.

Batterie de 12 liv. no 8 de St-Gall; de 6 no 14 de Soleure; 49 d'Argovie, R.; 38 de St-Gall, compagnie du parc.

Guides.

Compagnie no 5 des Grisons.

XXVe BRIGADE.

Commandant : Kloss, Ch., à Liestal. Adjudants : Muller, major, à Nidau; Schäfer, major, à Thoune. Secrétaire : Schabelitz, Jaques, à Zurich.

Bataillons no 17 d'Argovie; 64 de Zurich; 73 de Glaris; 92 de Berne, R. Carabiniers, no 4 de Berne; 40 d'Argovie.

XXVIe BRIGADE.

Commandant : Alioth, Aug., lieutenant-colonel, à Bâle. Adjudant : Veillon, Aug., à Arlesheim. Secrétaire : Dünz, Arnold, à Berne.

Bataillon no 49 de Thurgovie; 59 de Berne; 68 de St-Gall; 86 de Zurich, R. Carabiniers, no 2 de Zurich; 11 de Nidwald.

XXVIIe BRIGADE.

Commandant : Stadler, Albert, lieutenant-colonel, à Zurich. Adjudant : Wurstemberger, J.-R., à Berne. Secrétaire : Kopp, Aloïs, à Ebikon (Lucerne).

Bataillons no 13 de Lucerne; 22 des Grisons; 1/2 bataillon no 82 d'Appenzell (R. Int.); no 107 d'Argovie, R. Carabiniers, no 36 des Grisons et 43 de Lucerne.

CORPS DES PONTONNIERS.

Ce corps est placé sous le commandement de l'état-major du génie. Il se compose des compagnies nos 1 de Zurich; 2 d'Argovie; 3 de Berne; 4 de Zurich, R.; 5 de Berne, R.; 6 d'Argovie, R.

RÉSERVE D'ARTILLERIE.

La réserve d'artillerie a pour commandant M. Ed. Burnand, colonel fédéral, à Moudon.
Adjudant d'artillerie : Pfyffer, major, à Lucerne.
Adjudant : Cérésole, Paul, capitaine, à Vevey.
Commandant du parc : Muller, Aug., lieutenant-colonel, à Thoune.
Adjudant : (?).
Commissaire des guerres : Stucky, Louis, major, à Sion.
Médecin : (?).
Vétérinaire : Frey, Conrad, lieutenant, à Winterthur.
Secrétaire : Wagner, J., à Bâle.

1/2 compagnie de guides n° 13 des Grisons, R.; n° 15 de Neuchâtel, R.

Ire BRIGADE.

Commandant : Rothpletz, Emile, major, à Arau.
Adjudant : Davall, lieutenant, à Vevey.
Batterie de 24 liv. nos 1 de Zurich; 2 de Berne; 3 d'Argovie.

IIe BRIGADE.

Commandant : Hertenstein, major, à Kybourg.
Adjudant : (?).
Batterie de 8 liv. n° 41 de Zurich, R.; 42 de Lucerne, R.

IIIe BRIGADE.

Commandant : Kindlimann, major, à Wald (Zurich).
Adjudant : Henzi, B., à Berne.
Batterie de 6 liv. nos 46 de Berne, R.; 47 de Soleure; 50 de Vaud, R.

IVe BRIGADE.

Commandant : Bell, major, à Lucerne.
Adjudant : Widmayer, lieutenant, à Genève.
Batterie de 6 liv. nos 51 de Vaud, R.; 52 de Neuchâtel, R.; 53 de Genève, R.

Ve BRIGADE.

Commandant : Le Royer, major, à Genève.
Adjudant : Schäppi, lieutenant, à Zurich.
Batterie de fusées nos 28 de Zurich; 29 de Berne; 30 d'Argovie; 31 de Genève; 56 de Zurich, R.; 57 de Berne, R.; 58 d'Argovie, R.; 59 de Genève, R.

VIe BRIGADE.

Commandant : Leemann, capitaine, à Neisen.
Adjudant : Ruchonnet, E., à Villeneuve.
Batteries de montagnes nos 26 des Grisons; 27 du Valais; 54 des Grisons, R. 55 du Valais, R.

RÉSERVE DE PARC.

Cette réserve se compose des compagnies nos 72 de Lucerne, R.; 73 de St-Gall; 74 d'Argovie, R.

RÉSERVE DE CAVALERIE.

La réserve de cavalerie a pour commandant M. de Linden, colonel fédéral, à Berne.

Adjudant de la division : Hartmann, L., lieutenant-colonel, à Fribourg.

Adjudants : Schumacher, major, à Lucerne; Chamorel, capitaine, à Aigle; Respinger J., lieutenant, à Bâle.

Commissaire des guerres : Rietschi, major, à Lucerne.

Médecin (?).

Vétérinaire : Leuthold, lieutenant, à Cossonay.

Secrétaire d'état-major (?).

Ire BRIGADE.

Commandant: Quinclet, lieutenant-colonel, à Vevey.

Adjudant: Forcart Emile, à Bâle.

Compagnies de dragons, nos 2 de Berne; 8 de Soleure; 34 de Vaud, R.; 35 de Vaud. R.

IIe BRIGADE.

Commandant : Meyer Ferd., lieutenant-colonel, à Berthoud.

Adjudant: Fazy, lieutenant, à Genève.

Compagnies de dragons nos 10 et 21 de Berne; 3 et 19 de Zurich.

IIIe BRIGADE.

Commandant: Zehnder Théophile, major, à Arau.

Adjudant : Muller, capitaine, à Bâle.

Compagnies de dragons nos 1 de Schaffouse; 14 de Thurgovie; 4 et 9 de St-Gall.

Compagnies disponibles: n° 7 et 15 de Vaud; 5 de Fribourg; 22 de Berne; 6 de Fribourg; 17 de Vaud; 12 de Zurich; 20 de Lucerne; 11 de Berne; 16 d'Argovie; 13 de Berne; 18 d'Argovie.

BRIGADES D'INFANTERIE.

Deux brigades d'infanterie sont disponibles. *Brigade n° 28.* Commandant : Benz Rodolphe, colonel, à Zurich. Adjudants : Hartmann, Fréderic, lieutenant-colonel, à Fribourg; Höhn, Albert, lieut. à Rykon (Zurich). Secrétaire d'état-major : Siegfried, Henri, à Oberstrass (Zurich).

Bataillon n° 11 de Zurich; 1/2 bataillon 119 de Bâle-Campagne, R. (avec la compagnie n° 18); 1/2 bataillon 120 de Schaffouse, R. Bataillon combiné : compagnies nos 2-3 de Schaffouse, R.; 4 et 5 d'Appenzell (R. Ext.) R.; 16 et 17 de Bâle-Ville, R. Compagnies de carabiniers nos 49 de Berne, R.; 56 des Grisons, R.; 57 d'Argovie, R.

Brigade n° 29. Commandant (?). Adjudant : Cherix, lieutenant-colonel, à Bex. Secrétaire d'état-major (?). Bataillons nos 30 de Berne; 103 de St-Gall, R.; 1/2 bataillon n° 121 d'Appenzell (R. Ex.), R.; 1/2 bataillon n° 123 de Thurgovie, R.; 1/2 bataillon n° 125 de Genève, R., avec compagnie n° 22. Compagnies de carabiniers nos 30 de Vaud; 47 de Zurich, R.; 50 de Berne, R.

CORPS DISPONIBLES.

Génie. Compagnies de sapeurs n° 9 de Berne, R.; 16 d'Argovie, R.; 12 de Vaud, R.

Artillerie. Compagnie de position n° 32 de Zurich, 33 de Berne, 34 de Vaud, 60 de Zurich, R.; 61 de Berne, R.; 62 de Fribourg, R.; 63 de Bâle-Ville, R.; 64 de Bâle-

Campagne, R.: 65 d'Appenzell (Rh.-E.), R.; 66 d'Argovie, R.: 67 de Thurgovie, R.: 68 du Tessin, R.: 69 de Vaud, R.

Cavalerie : Compagnie de dragons n° 23 de Zurich, R.; 24, 25 et 26 de Berne, R., 27 de Lucerne, R.; 28 de Fribourg, R.; 29 de Soleure, R.; 30 de Schaffouse, R.: 31 de St-Gall, R.; 32 d'Argovie, R.; 33 de Thurgovie, R.

Carabiniers. Compagnies n° 51 de Schwytz, R.: 52 de Glaris, R.: 54 d'Appenzell (Rh.-E.) R.; 58 d'Argovie, R.; 60 du Tessin, R.: 65 et 66 de Lucerne, R.: 67 d'Uri, R.: 68 d'Unterwald-le-haut, R.; 69 d'Unterwald-le-bas, R.: 70 de Zoug, R.: 71 de Bâle-Campagne, R.; 74 de Zurich, R.; 75 et 76 de Vaud, R.

Infanterie : Bataillons n° 2 du Tessin; 99 de Fribourg, R.: 110 du Tessin, R., 114 de Vaud, R.; 1/2 bataillon n° 116 de Schwytz, R.: 1/2 bataillon n° 117 de Glaris, R.; 1/2 bataillon n° 118 de Fribourg, R.: 1/2 bataillon n° 122 des Grisons, R.: 1/2 bataillon n° 124 de Vaud, R. Compagnies détachées: n° 6 de Neuchâtel: 8 et 9 d'Uri, R.; 10 et 11 de Schwytz, R.; 12 d'Unterwald-le-haut, R.: 13 d'Unterwald-le-bas, R.: 14 et 15 de Zoug, R.; 19 de Schaffouse, R.; 20 et 21 d'Appenzell (Rh.-I.), R.: 22 de Genève, R.

—

Observations. — 1° Les officiers de l'état-major fédéral dont les noms ne sont pas contenus dans la présente division de l'armée, sont destinés à des commandements particuliers, ou seront attachés au grand état-major fédéral.

2° Les lacunes qui s'y trouvent seront remplies, en cas de besoin, par de nouveaux avancements ou nominations.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Vaud. — On nous écrit d'Yverdon que les militaires et les bourgeois de cette ville sont unanimes à faire l'éloge du bataillon n° 46 qui vient d'y faire son cours de répétition. Sous le rapport de la conduite, comme de la tenue de la troupe, de la beauté des hommes, et de ses excellentes aptitudes pour la manœuvre, ce bataillon ne laissait rien à désirer. Il a été instruit au service de campagne dans tous les alentours de la ville. M. le colonel de Salis, accompagné de deux adjudants, l'a inspecté le samedi 14 avril, et cet officier aussi a rendu un bon témoignage de ce corps.

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 13 avril, a nommé MM. *Perey*, Auguste, à Chavornay, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve dans le 6e arrondissement; — *Jaccard*, Auguste, à Ste-Croix, capitaine aide-major du bataillon d'élite dans le 6e arrondis.; — *Golay*, Samuel, à Morges, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite dans le 7e arrondis. — Le 14 dit, M. *Dubuis*, Félix, à Corbeyrier, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite dans le 2e arrond. — Le 20 dit, MM. *Monnet*, Louis, à Montreux, second sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de position dans les arrondissements 1, 2, 4, 6, 7 et 8; — *Reymond*, Jean-Louis, à Eclépens, lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 4 d'élite, dans le 4e arrondis.; — *Piccard*, Louis-Emmanuel, à Payerne, lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve, dans le 8e arrond. *Fornerod*, Achille, à Avenches, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite, dans le 8e arrondis. — Le 7 dit, M. *Puenzieux*, Emmanuel, à Montreux, capitaine de chasseurs de droite d'élite, dans le 1er arrondissement.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 10 **Lausanne, 18 Mai 1860.** **Ve Année.**

SOMMAIRE. — **Étude sur les canons rayés.** — **Les frères Rüstow.** — **De la fabrication des armes de guerre en France.** — **École centrale.** — **Nouvelles et Chronique.** — *SUPPLÉMENT.* **Campagne d'Italie de 1859** *(suite).*

ÉTUDE SUR LES CANONS RAYÉS

Parmi les études à l'ordre du jour, traitées déjà plusieurs fois sans les résoudre, celle des canons rayés ne saurait être sans importance au point de vue suisse, où l'économie doit aller de pair avec la perfection. Comme cette question est surtout une question de mécanique, il y a convenance à ce que les hommes spéciaux rendent leurs appréciations publiques, car le canon rayé, quoique paraissant au premier abord facile (en ce sens que l'on n'aurait qu'à copier en grand ce que la carabine est en petit) offre, au contraire, une série de problèmes très compliqués et renfermant des difficultés qui pourraient, dans certains cas, aller à l'encontre de ce que l'on cherche. On pourrait risquer d'aboutir à des canons rayés ne valant pas mieux et valant même moins que les autres. Pour s'en rendre raison il suffit d'examiner les qualités que doit avoir une telle arme et les défauts qu'il faut éviter.

Tout le monde sait que le canon rayé doit pouvoir lancer des projectiles d'un poids et d'une charge donnés à une distance bien plus forte qu'un canon ordinaire, y correspondant, et que pour y parvenir on suit le principe déjà existant pour la carabine, c'est-à-dire qu'on se sert de boulets allongés, pointus, pour qu'ils présentent moins de pression à l'air, et qu'au moyen de rayures légèrement en spirale, on fait tourner sur leur axe ces boulets en sortant du canon, avec assez de vitesse pour que la pointe ne dévie pas de la ligne droite devant elle.

Le problème est donc d'obtenir un tel résultat avec facilité, à peu de frais, avec sécurité et avec une certaine durée.

Ces quatre exigences renfermant toutes les difficultés doivent donc être étudiées avec attention.

D'abord le canon ne pourra être, comme la carabine, plein de rayures, parce que, dans ce cas, il faudrait aussi avoir des boulets en plomb comme pour celle-ci, puis pouvoir les forcer dans le canon pour prendre l'empreinte, enfin les chasser au fond sur la charge, car il ne serait pas possible de faire sur les boulets ces rayures d'avance avec assez de fidélité pour rencontrer en tout sens celles du canon. Il faudrait, pour cela, ou laisser une trop libre entrée, ou risquer de trop forcer. Les boulets à enveloppe en métal mou, se gonflant par l'explosion de la poudre, dans le but de prendre cette empreinte rayée, ont aussi leur défectuosité en ce sens que cette empreinte ne se prend pas régulièrement, ou se prend trop tard; le boulet ayant déjà été mis en mouvement, il s'est ainsi enlevé, raclé une partie de ce métal mou, qui s'est incrustée dans les rayes derrière les angles, a rempli ceux-ci en partie, etc., ou bien encore l'enveloppe s'est déchirée d'un côté plus que de l'autre, et le boulet ainsi déformé bat trop l'air et n'offre plus au tir ni puissance ni régularité.

Pour le second point, celui des frais, il va sans dire qu'il faut pouvoir se servir, du moins en grande partie, des anciennes pièces, car autrement la dépense serait trop forte; à cette question se lie également celle des projectiles à bon marché, objet d'une grande importance pour les tirs d'étude ou d'exercice, car une économie forcée entraverait trop cette instruction de première nécessité.

Le troisième point, la sécurité, sera résolu si les rayures ne sont pas trop profondes et n'affaiblissent pas trop les flancs du canon, surtout là où se fait l'explosion (on pourrait même ne pas toucher là), car le boulet allongé est plus lent à se mettre en mouvement que le rond et augmente par cette circonstance les chances d'explosion.

Le quatrième point, la durabilité de la pièce, exige que le canon rayé puisse au moins servir autant qu'un autre avant d'être hors d'état; il faut donc que l'ensemble du système mette les pièces à l'abri de l'usure autant que possible, car ce seront les rayures plus que la chambre du canon qui souffriront et qui tendront à se redresser, surtout vers la bouche, ce qui fera que bientôt elles n'auront plus assez d'inclinaison pour forcer le boulet à tourner de la vitesse nécessaire à un tir juste, et la pièce ne sera plus réparable.

Il nous reste maintenant à examiner les frottements, le nombre et l'inclinaison des rayures, la longueur et la composition du boulet.

Le frottement est une question de la plus haute importance, car le boulet allongé ne pouvant pas rouler, doit glisser pour sortir. Il se fait ainsi deux frottements, l'un sur les flancs par le corps du

boulet, l'autre dans les rayures par les ailettes ou guidons qui doivent faire tourner ledit projectile. Ces frottements, impossibles à éviter, doivent être atténués par de grandes surfaces lisses se touchant également sans aspérités; l'extrémité de l'avant du boulet doit aussi être bien arrondie (ce qui regarde du reste le modèle pour la fonte), enfin un arrangement de bon graissage, soit étoupe ou enduit, est indispensable.

L'inclinaison des rayures dépend de la grosseur du boulet. En prenant pour base le calibre de 6 liv. on peut admettre que sur un parcours de dix pieds, un tour est le maximum à donner. Vouloir davantage serait peut-être dangereux, car le brusque mouvement qu'est obligé de prendre le boulet ferait briser les guidons qui entrent dans les rayures s'ils sont en métal dur, et les déchirerait s'ils sont en métal tendre. Il va sans dire que plus le calibre augmente, plus aussi il faut allonger l'inclinaison des rayures.

Quant au nombre de celles-ci, cela dépend en quelque sorte de la composition du boulet, car si celui-ci est enveloppé de métal mou, s'incrustant par l'explosion, il est indifférent quelle division on lui donne; mais si l'on veut des projectiles à bon marché, fondus d'une seule pièce avec les guidons pour les rayes, on ne peut guère dépasser le nombre de quatre, car on ne pourrait mouler sans grandes difficultés des projectiles à plus de 4 guidons; moins de 4 serait illogique, car, dans ce cas, il faudrait davantage creuser les rayures.

Quant à la longueur du boulet il pourrait atteindre avec l'inclinaison sus-indiquée une longueur de deux fois son diamètre avec une pointe pour la tête, ce qui ferait en tout 2 $^1/_4$ de fois environ le diamètre. On aurait ainsi une proportion qui le ferait aller droit avec force et justesse, surtout s'il est formé d'un seul morceau de métal, il pèsera alors environ 14 liv. Toutes ces questions s'appliquent également aux autres projectiles qui pourraient être destinés à la même grandeur de canon, soit obus ordinaire, soit obus à percussion, soit obus incendiaire; tous doivent également être plus gros à leur arrière pour que, en chargeant, ils enlèvent la crasse qu'a laissée la poudre à la précédente explosion et qui repartira avec celle qui suit.

Il reste encore un mot à dire pour les canons se chargeant par la culasse, qui sont toujours plus ou moins délicats et d'un prix de revient très élevé. Il semble vraiment qu'ils ne sont utiles que dans des forteresses ou locaux très couverts, et où le nombre d'hommes est restreint par nécessité, car dans d'autres conditions, en rase campagne, par exemple, ces canons, exposés à recevoir des chocs et des avaries de tout genre, difficiles à réparer, ne peuvent être avantageux. Il ne paraît pas convenable non plus de trop diminuer les hommes

d'une pièce, car ceux-ci ne sont pas seulement des servants, mais aussi des défenseurs. Plus on réduit ce nombre d'hommes, plus aussi s'augmente le danger de voir perdre une pièce de prix.

Il serait en revanche avantageux de diminuer la valeur des pièces de campagne en les faisant de fer fondu au lieu de bronze, surtout pour les pièces rayées, car le fer fondu avec un peu plus de dureté que la fonte ordinaire a un excellent frottement et se travaille très bien; il a encore cet avantage, comme corps poreux, de conserver mieux sa graisse que tout autre métal, et une graisse molle, légèrement mélangée de plombagine impalpable, serait ce qu'il y aurait de mieux pour graisser tous les projectiles rayés sans exception.

Enfin, pour compléter cet aperçu, j'ajouterai un mot sur les canons à pans inclinés soit 4, 5, 6, 8, etc. Ces canons seraient certainement d'une grande sécurité et durables; mais leur creusure est extrêmement difficile; il serait en outre impossible de se servir de projectiles autres que ceux complétement enveloppés de métal tendre, et faits avec une grande perfection, car sans cela on risque, si la torsion du boulet n'est pas parfaitement en rapport avec l'inclinaison du canon, que ledit boulet s'engage de travers et fasse sauter la pièce.

††

LES FRÈRES RUSTOW[1].

On remarque dans la littérature militaire actuelle, principalement les travaux de trois frères, qui sont un exemple bien frappant de tout ce qui peut se développer de talent et de génie dans une famille. Ces hommes sont les frères Rüstow, qui ont encore cela de commun qu'ils servirent tous les trois dans l'armée prussienne, jusqu'au moment où l'un d'eux, par suite de circonstances extraordinaires, se vit obligé de se frayer une carrière à l'étranger.

Wilhelm Rüstow, l'aîné des frères, actuellement major de l'état-major du génie du canton de Zurich, nâquit en 1821 dans la Marche de Brandebourg, et entra, après avoir achevé ses études, au service de l'armée prussienne. En 1840 il devint officier dans le corps des ingénieurs, et acquit en peu de temps une grande célébrité par l'étendue de ses connaissances, par ses talents et son habileté dans la pratique. L'année 1848 devait, comme il arriva à beaucoup d'autres, l'arracher tout à coup à une carrière pour laquelle il semblait tout particulièrement propre. Il avait toujours manifesté ouvertement ses opinions libérales, même en présence de son père qui était un vieux officier patriote prussien de l'ancienne roche; il avait grandi avec ces sentiments là, et ce fut précisément la preuve qu'il en donna, qui lui attira

[1] Tel est le titre d'un article que nous traduisons de la *Gazette militaire* de Vienne, qui le reproduit elle-même d'une feuille littéraire de Leipsig. — *Réd.*

les désagréments d'une enquête qu'on fit à son sujet. C'était après la victoire du ministère Manteuffel, et l'enquête qui reposait sur des fondements peu solides semblait ne vouloir jamais prendre fin. Ce fut alors que Guillaume Rüstow écrivit sa célèbre brochure intitulée : « *L'état militaire allemand avant et pendant la révolution* » pour en finir, ainsi qu'il le disait, avec les tiraillements et les incertitudes. Cela paraissait aller assez au gré de ses désirs, lorsqu'il fut arrêté à Posen et devint l'objet d'une nouvelle enquête plus sévère que la précédente. Ce fut seulement lorsqu'on eût cassé la sentence prononcée en première instance contre lui, pour cause de trop d'indulgence à son égard, qu'il résolut de songer à une évasion. Il parvint enfin à son but vers la fin de juin 1850. Après bien des peines et des aventures, Rüstow trouva un asile en Suisse. Comme la carrière militaire lui était pour le moment fermée, il prit la résolution de se vouer à une branche quelconque de commerce ou d'industrie.

Mais avant d'en venir là il eut l'heureuse chance de faire la connaissance de M. Köchly le grammairien, qui travaillait alors à l'*Histoire de l'état militaire chez les Grecs*. Rüstow devint son collaborateur dans cette œuvre. Cela le conduisit involontairement à d'autres occupations de littérature militaire et ce fut ainsi que Rüstow en vînt insensiblement à écrire dès l'année 1851 une longue série d'ouvrages dont quelques-uns appartiennent à tout ce que la littérature militaire allemande possède de meilleur en ce genre. Plusieurs de ces écrits ont particulièrement trait à la Suisse, comme la *Tactique des armes réunies pour l'armée fédérale suisse* et l'*Instruction sur le service de l'état-major en campagne à l'usage de l'armée suisse*. Quoiqu'il se produisît peu en public à l'ordinaire, Rüstow n'en travailla pas moins sans relâche, et surtout à l'amélioration de l'état militaire suisse, qui, depuis 1848, était entré dans une nouvelle phase, tant par des lectures qu'il faisait à l'Université de Zurich, que par ses liaisons personnelles avec des partisans de ses opinions, qu'il avait rencontrés dans l'armée suisse. Il prenait un intérêt tout particulier à l'état-major de l'armée, ayant pour principe que l'état-major d'une armée de milices doit être, si possible, mieux composé que celui d'une armée permanente. Dès l'année 1853, il prit une part active, comme instructeur, dans les grands rassemblements de troupes qui eurent lieu et qui étaient chose toute nouvelle pour la Suisse. En 1856 il devint bourgeois de la commune de Bauma, du canton de Zurich, et, peu après, le gouvernement de ce canton le nomma major dans l'état-major du génie et en même temps le fit proposer au Conseil fédéral pour le poste de lieutenant-colonel fédéral. Ce fut à cette époque que Rüstow se maria. Il habite actuellement la commune de Riesbach, près de Zurich, nourrissant l'espoir qu'un jour viendra où une plus grande sphère d'action s'ouvrira devant lui.

Pour plus de clarté, nous diviserons par groupes tous les écrits de Rustow, qui sont au nombre de vingt-un.

Dans la partie historique de la guerre, vient en première ligne :

1° « L'*Histoire de l'état militaire chez les Grecs* » qui parut à Arau en 1852

et à laquelle Rustow travailla de concert avec M. Köchly, comme nous l'avons dit. La coopération de ces deux hommes dans cet écrit ne contribua pas peu à dissiper les nuages qui planaient encore, au point de vue philologique et militaire, sur l'état militaire de l'antiquité grecque. Rüstow en prit occasion de se livrer à de profondes recherches et à un examen des plus sérieux sur une matière aussi étendue, et ce fut en même temps pour lui une source abondante d'où jaillirent toutes les productions que son esprit enfanta plus tard.

On peut considérer comme suppléments et compléments de cet ouvrage : « *Les traductions et les commentaires concernant les auteurs grecs qui écrivirent sur l'art de la guerre* » et qui furent édités de 1854 à 1855 par Köchly et Rüstow.

2° « *La guerre de* 1805 *en Allemagne et en Italie* (Frauenfeld 1854). » Dans cet ouvrage Rüstow s'est proposé pour but d'écrire l'histoire de cette guerre, moins en critique toujours prêt à prononcer sa sentence sur les points faibles, mais bien plutôt comme quelqu'un qui se met constamment à la place de celui qui doit agir, et qui n'a pas une pleine connaissance de sa vraie position. Dans son exposition, l'auteur sépare ainsi toujours ce qui est connu de l'acteur de ce qui lui est encore inconnu et cherche à resserrer le plus possible dans le fond du cadre le jugement théorique qui est plus facile à prononcer.

3° « *Etat de l'armée et conduite de la guerre de C.-Jules César* (Gotha, 1855). » Exposition de la grande époque militaire romaine, au temps de Jules César, écrite dans un style aussi clair qu'attrayant. On peut considérer comme étant le supplément de cet ouvrage « *L'Introduction aux commentaires de Jules César sur la guerre des Gaules* (Gotha, 1857) » par Köchly et Rüstow.

4° « *La guerre offensive en Crimée et la lutte autour de Sévastopol* (Frauenfeld, 1855) » petit écrit avant-coureur d'un plus grand ouvrage, savoir :

5° *La guerre contre la Russie, sous le point de vue politique et militaire* (2 vol. avec plans, Zurich, 1855-1856) ouvrage qui captiva l'attention publique au plus haut degré. Sans se laisser abuser par les fausses nouvelles qui alarmaient alors l'Europe, Rüstow décrivit et jugea les événements qui venaient de se passer avec tant de sagacité et de vérité, que son ouvrage lui acquit la réputation d'un génie critique des plus éminents dans les choses militaires. La preuve que l'auteur a mérité une telle réputation, c'est que son ouvrage, qui a pris origine au milieu de la presse des événements qu'il décrit, n'a pu, jusqu'à ce jour, être surpassé par aucun autre.

6° « *La guerre d'Italie en* 1859 (en trois sections, Zurich 1859). » Cet ouvrage, dans le genre du précédent, est une description des grands événements de l'année 1859, d'une forme moins acerbe quant à la critique ; il a été traduit en hollandais.

Le passage de ces ouvrages d'histoire militaire à ceux qui traitent de la science de la guerre comprend :

7° « *L'art du commandant en chef du* 19e *siècle*, » en deux parties (Zurich 1857), et

8° « *L'histoire de l'infanterie* » (2 volumes, Gotha 1857-1858).

Dans ces deux ouvrages, et surtout dans le premier, la description historique n'est ni la chose ni le but principal qu'on a eu en vue, c'est plutôt une base qu'on a voulu établir pour un jugement qui doit être porté, pour un raisonnement dont la vérité historique fait ressortir l'utilité pratique. Le premier de ces deux ouvrages n'a pas encore été jusqu'à ce jour apprécié à sa juste valeur. Il y a là une grande abondance de matières diverses; les guerres depuis le commencement de la révolution française jusqu'à nos jours sont dépeintes à grands traits, qui font connaître le caractère du commandant en chef et le prêtent à la critique. Ce ne sont pas seulement les chefs d'armée qui se produisirent sur le théâtre de la guerre, dont les talents sont dignement appréciés, selon qu'ils les firent servir à la création ou au développement de l'art militaire, mais les grands représentants de la théorie de la guerre, tels que *Llogd, Berenhorst, H. von Bulow, Jomini, Clausewitz, Willisen*, trouvent aussi leur place au commencement et à la fin de chaque période de guerres, qui fournissent matière à leur critique, et sur lesquels ils exercent leur influence par leurs théories. Cet ouvrage deviendra de plus en plus un manuel indispensable à l'homme instruit comme à celui qui ne fait que commencer la carrière. « *L'histoire de l'infanterie*, » outre sa valeur historique et scientifique sous le point de vue général, en a une toute particulière pour le temps où nous vivons. Lorsque nous voyons, par la lecture de ce livre, toute l'importance que l'auteur attache aux formes dans un mouvement à faire, dans une position à prendre, aux effets bons ou mauvais des armes en cas d'offensive ou de défensive, en un mot, combien la victoire dépend de l'habileté dans la combinaison de l'ensemble des moyens, on ne peut s'empêcher de penser à ceux qui se donnent pour réformateurs de la tactique de notre infanterie et qui négligent sans cesse la chose essentielle que nous venons de signaler, pour ne s'occuper que de transformations du fusil et de la portée plus ou moins longue du tir. Ce livre est donc pour notre époque d'une utilité incontestable.

9° *Les biographies militaires* appartiennent aussi à la même catégorie d'ouvrages. Le premier volume, qui a paru à Zurich, en 1858 contient les vies de David, de Xénophon, de Montluc.

Dans le nombre des ouvrages qui traitent exclusivement de la science de la guerre nous nommerons d'abord :

10° « *La tactique des armes réunies pour l'armée fédérale suisse* » (Dusseldorf 1855).

11° « *Tactique générale au point de vue de la conduite de la guerre pour l'époque actuelle* » (Zurich 1858). D'après son contenu, l'auteur traite dans ce livre de l'emploi des principes de la tactique militaire.

12° « *Instruction pour la partie active du service de l'état-major en campagne à l'usage de l'état-major de l'armée suisse* » (Bâle 1855).

Ces deux ouvrages, dont le dernier a été traduit en français, ont eu une grande vogue, qu'ils doivent à leur importance pratique sous un format peu volumineux.

A ces ouvrages de tactique nous joindrons les écrits concernant les fortifications :

13° *Instruction pour l'emploi des retranchements, d'après les principes généraux de l'art de la guerre* » (Frauenfeld 1853). Un ingénieur-général de grand renom disait un jour, en parlant de cet ouvrage, que pour un simple ingénieur, Rustow s'était montré plutôt comme tacticien que comme constructeur de fortifications. Un tel jugement a donné matière à réflexion. Jusqu'ici on avait toujours trop séparé les idées de tactique avec celles de fortification, qui diffèrent bien dans la technique, mais non dans la base fondamentale. Rüstow est bien certainement un des premiers qui aient travaillé à cette fusion intellectuelle de la fortification et des principes de la tactique. Nous tenons ce livre pour l'un des plus intéressants de ses ouvrages, malgré toutes les critiques que la *Gazette militaire* de Berlin a pu en faire.

14° « *L'instruction pour la guerre au point de vue des fortifications nouvelles* » (Leipsig 1860), est un écrit qui peut être considéré comme le complément de l'ouvrage dont nous venons de faire mention.

Viennent ensuite deux grands ouvrages qui ont une grande connexion entre eux, ce sont :

15° « *Recherches sur l'organisation des armées* » (Bâle 1855), ouvrage riche en recherches historiques et qui fait ressortir avec beaucoup de logique les grands principes qui doivent diriger la formation d'une armée.

16° « *La guerre et ses moyens.* » C'est une exposition générale et facile à comprendre de tout l'art de la guerre, sans développement historique, d'un style simple et qui enseigne les règles à suivre pour la conduite de la guerre et la composition de ses moyens d'exécution, au point de vue de l'époque actuelle. Cet ouvrage offre cet intérêt particulier qu'il traite aussi des flottes et de leur tactique. Il a été traduit en hollandais.

Rustow a fait aussi une critique biographique sous le titre :

17° « *Ecrits militaires et mélangés* » de H. von Bülow (Leipsig 1853). C. von Bülow, le nouvelliste bien connu, fut son collaborateur dans cet ouvrage. — Le génie extravagant de H. von Bülow ne nous plaît guère, et nous ne croyons pas qu'on fasse grand cas de ses enseignements aujourd'hui; néanmoins il est incontestable que Bulow a grandement contribué au progrès de l'art de la guerre, dont il pouvait se dire à juste titre un des fondateurs.

Nous terminerons ici la liste des ouvrages de Guillaume Rustow par le :

18° « *Dictionnaire militaire au point de vue de la littérature moderne* » (en 2 vol. Zurich 1859). Nous croyons que cet ouvrage, tant par son contenu que par la judicieuse disposition des matières, comblera une lacune qui se faisait sentir[1].

Alexandre Rustow, le second des trois frères, actuellement capitaine d'artillerie, naquit en 1824, entra dans l'artillerie prussienne en 1842, passa au service du Schleswig-Holstein en 1849, et fit avec distinction la campagne de 1850 comme

[1] A ces renseignements bibliographiques nous pouvons ajouter que nous avons sous les yeux le prospectus d'un nouvel ouvrage de M. Rustow, qui paraîtra sous peu en deux volumes, et dont le sujet est *la guerre de Hongrie* en 1848-49. — *Réd.*

chef de batterie. En 1852, il rentra au service de la Prusse, fréquenta l'académie militaire et se fit si fort remarquer par ses connaissances théoriques que le roi le gratifia d'un sabre d'honneur en témoignage de sa satisfaction. En 1849, il fit paraître un petit écrit sous le nom de : « *Guerre des côtes* » (Berlin). Cet ouvrage, reposant sur des données certaines, sur un examen approfondi, eut le mérite de fournir un ensemble de faits à cette partie de la littérature militaire qui avait été très négligée jusqu'alors. Alexandre Rustow est maintenant capitaine au 8e régiment d'artillerie prussien.

César Rustow, le cadet des trois frères, naquit en 1826. Après s'être formé dans le corps des cadets de la Prusse, il entra en 1843 comme officier dans l'infanterie. Il était encore jeune lorsqu'il se fit remarquer par la solidité et l'étendue de ses connaissances à l'école de bataillon qu'il commandait. Il fut bientôt après placé dans la fabrique d'armes de Suhl, où il sut se concilier l'affection et l'estime générale par le zèle qu'il apporta à l'étude des armes à feu. Ce fut dans cette partie là qu'il fit paraître successivement plusieurs écrits : 1° « *Son guide dans la connaissance des armes* » (Erfurt 1852 et 1855). 3° *Le fusil Minié et son importance pour l'usage de la guerre* » (Berlin 1855). Ce livre attira particulièrement l'attention sur l'auteur et même à ce point que, peu après, la transformation du fusil ordinaire en fusil rayé fut décrétée et mise à exécution. Il fonctionna alors pendant une année à Suhl comme représentant de la commission nommée pour la transformation des armes à feu. 3° Il fit paraître en 1857 à Berlin son ouvrage sur les *Armes à feu à l'usage de la guerre*, qui embrasse toutes les branches de la technique des armes à feu. Par des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur, cet ouvrage n'a pas paru en son entier jusqu'à ce jour, au grand regret de tous ceux qui y prenaient intérêt. En outre, divers autres petits écrits sortirent encore de sa plume. César Rustow se maria en 1851, mais en 1859 la mort lui ravit son épouse avec qui il avait passé d'heureux jours. Ce fut au moment où il se disposait à se rendre sur le Rhin avec sa compagnie de landwehr. Il est maintenant capitaine au 32e régiment d'infanterie et professeur de tactique à l'école militaire d'Erfurt.

Les frères Rustow descendent d'une famille de la Basse-Saxe, qui s'établit dès le 12e siècle, au temps de Henri-le-Lion, dans la partie esclavonne de la Poméranie, autour des villes de Schlawe, Böslin, Belgard et Bublitz, et parvint là à la dignité de baron, puis plus tard à celle de comte de l'empire. Le nom de Rustow s'est écrit de diverses manières, ainsi Ristau, Ristowe, Rystow, selon les temps. — Les villages situés près des villes susmentionnées et qui portaient le nom de la famille restèrent longtemps en sa possession. Puis cette famille, qui ne fut jamais très nombreuse, se divisa en deux branches (ses armes étaient un cerf et un capricorne) et finit par tomber en décadence depuis l'union de la Poméranie au Brandebourg et surtout depuis que, après la paix de Westphalie, elle avait dû lutter contre les entreprises de ses nouveaux voisins. Lors de l'incendie de l'église de Buplitz, dont on ne put jamais connaître au juste la cause, des documents impor-

tants, tels que l'histoire de la Poméranie, ainsi que des papiers de famille, devinrent la proie des flammes; ce fut une grande perte pour les Rustow ainsi que pour le pays.

DE LA FABRICATION DES ARMES DE GUERRE EN FRANCE.

Un projet de loi concernant la fabrication et le commerce des armes de guerre en France vient d'être présenté au Corps Législatif.

Nous empruntons à l'Exposé des motifs quelques considérations destinées à faire connaître ce projet de loi, qui ne manque pas d'intérêt pour la Suisse, puisque nous tirons tous nos fusils de l'étranger.

Les armes de guerre sont pour une nation des instruments nécessaires d'attaque, de défense, de conservation. La fabrication, le commerce, la possession de ses armes, sont, dès lors, autant de points à l'égard desquels une faculté sans limites offrirait d'incontestables dangers.

Le gouvernement seul est chargé de la défense extérieure du pays et du maintien de l'ordre à l'intérieur. A lui seul doit appartenir la fabrication et l'emploi des ressources matérielles destinées à l'armement des troupes, des agents de la force publique et de ceux des grandes administrations.

Les dispositions de notre législation qui consacrent ce principe et ce droit ne froissent d'ailleurs aucun intérêt légitime. Nul ne saurait revendiquer avec raison l'exercice d'une industrie pour laquelle il n'existe pas de marché; nul ne saurait se plaindre de ne pouvoir fabriquer des armes qu'il est défendu aux particuliers d'acheter et de tenir, dont l'Etat est le seul consommateur, et qui lui sont fournies par ses propres établissements.

Les mêmes raisons n'existent pas pour interdire la fabrication des armes de guerre destinées à l'exportation. Mais si la législation actuelle ne contient pas à cet égard de prohibition absolue, les restrictions dont elle entoure cette production, la paralysent presque entièrement. Depuis plusieurs années, l'industrie armurière appelle une situation meilleure. Tout récemment le conseil général de la Loire s'est fait l'organe de ses souffrances. Le gouvernement a favorablement accueilli ces réclamations et ces vœux. Après un mûr examen, il vous propose d'y faire droit dans une sage mesure, et d'accorder au commerce extérieur des armes de guerre toute la liberté compatible avec les garanties d'ordre et de sécurité qu'exige l'intérêt de la société. Tel est l'objet principal du projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations . . . . . .

Autrefois, les armes de guerre se reconnaissaient à un calibre fixe qui leur était spécialement réservé . . . . . .

A cette époque, le calibre des armes de guerre étrangères était à peu près le même que celui des armes de guerre françaises; mais, depuis, il s'est notablement modifié.

Les avantages de tir que l'on obtient avec les armes rayées de petit calibre, ont déterminé plusieurs puissances à renoncer à l'ancien système. L'Angleterre et l'Autriche, par exemple, ont tellement diminué leurs calibres, que toutes leurs armes régulières sont au-dessous de 15 millimètres. Il en résulte qu'aujourd'hui, d'après la

législation encore en vigueur, la fabrication, la vente, la détention du fusil de guerre anglais ou autrichien ne pourraient être interdites en France.

Si nous ajoutons, d'une part, que les calibres de chasse, qui n'excédaient pas autrefois 13 millimètres, se sont successivement agrandis et ont franchi la limite qui leur était assignée par le décret de 1810, pour dépasser 17 millimètres et atteindre celle de notre calibre de guerre; de l'autre, que l'administration est peut-être à la veille de réduire ce calibre et de l'abaisser à 15 millimètres ou au-dessous, on comprendra que ce n'est plus dans la mesure d'un diamètre devenu essentiellement variable qu'il faut désormais chercher le signe distinctif de l'arme à feu de guerre. C'est dans la nature et la solidité des pièces qui la composent, dans sa forme convenable au maniement sur un ou plusieurs rangs, dans l'épaisseur du canon, dans l'adjonction d'une baïonnette ou d'un sabre-baïonnette, dans son prix, qui doit être relativement peu élevé. Enfin l'on atteindra le but que l'on se propose, si l'on peut compléter ces éléments d'appréciation d'une définition assez large pour demeurer juste et vraie, quelles que soient les modifications qui surviennent, soit dans la forme, soit dans le calibre. Telle paraît être celle que renferme l'art. 2 du projet. Evidemment les armes de guerre sont celles avec lesquelles les troupes françaises ou étrangères ont fait dans ces derniers temps ou feraient désormais la guerre . . . . . .

Examinons maintenant la question de fabrication des armes de guerre pour l'extérieur, au double point de vue de l'intérêt public et de l'intérêt commercial, et voyons comment ces deux intérêts sont d'accord pour réclamer un régime plus libéral et plus fécond dans ses résultats.

Sous le premier Empire, les besoins de nos armées avaient entretenu une grande activité dans tous les ateliers et manufactures appliqués à cette fabrication qui occupait de nombreuses populations sur plusieurs points de la France, tels que Versailles, Saint-Etienne, Klingenthal, Mutzig, Tulle, Charleville, Maubeuge et même Liège, comprise alors dans le territoire national.

L'ordonnance du 24 juillet 1816, rendue dans un but et dans des circonstances sur lesquels il est inutile d'insister, eut pour résultat de restreindre cette industrie dans les limites les plus étroites.

La plupart de ces établissements furent successivement supprimés, les commandes d'armes pour le compte de l'Etat presque entièrement annulées, en sorte que la population qui se consacrait à la production des armes se trouva privée des ressources de ce travail et dut chercher d'autres moyens d'existence.

Aujourd'hui il y a en France quatre manufactures impériales d'armes de guerre, Mutzig, Saint-Etienne, Tulle et Châtellerault. Les trois premières ne fabriquent que l'arme à feu; la dernière, qui en fabrique aussi, a le monopole de l'arme blanche. Elle a remplacé, sous ce rapport, depuis longues années, celle de Klingenthal.

Chaque manufacture est dirigée par un officier supérieur d'artillerie ayant sous ses ordres des capitaines, des gardes d'artillerie, des contrôleurs d'armes. Un entrepreneur est chargé, moyennant un bénéfice fixé lors de l'adjudication, de l'exécution des commandes.

Les ouvriers appartiennent à trois catégories :

1° Les ouvriers immatriculés ou engagés, qui doivent tout leur temps à l'Etat et qui, après trente ans de services, sont admis à la pension de retraite, en vertu de la loi du 11 avril 1831;

2° Les ouvriers militaires, c'est-à-dire détachés de leur régiment, ou autorisés à travailler dans une manufacture pendant leur temps de service militaire;

3° Les ouvriers libres, qui peuvent à volonté quitter la manufacture.

La fabrication courante s'exécute principalement avec les ouvriers immatriculés. Quand les commandes diminuent, on renvoie d'abord les ouvriers militaires à leurs corps; puis on congédie les ouvriers libres, et enfin on donne des permissions à ceux de la première catégorie pour travailler au dehors . . . . . .

Sous l'influence du régime de la libre fabrication, la production de la Belgique, ou plutôt de la seule ville de Liége, atteint un chiffre annuel de 500,000 armes représentant un capital de 18 à 20 millions. En Angleterre, la ville de Birmingham exporte pour plus de 10 millions.

N'est-il pas regrettable que les armes de guerre des modèles français, préférées par toutes les puissances militaires, soient produites en toute liberté et en quantités considérables à l'étranger, tandis que la fabrication en est presque interdite en France où elle se ferait cependant dans des conditions de supériorité qui lui assureraient des débouchés importants.

C'est par ces motifs que le gouvernement, tout en maintenant la prohibition de la fabrication des armes de guerre pour l'intérieur, vous propose de permettre cette fabrication pour le dehors (art. 1er).

Ce n'est pas assez d'accorder la libre fabrication; il faut, par voie de conséquence, accorder aussi la libre exportation . . . . . .

Le projet accorde donc la liberté d'exportation comme la liberté de fabrication. Il réserve toutefois au gouvernement le droit d'interdire ou de restreindre cette exportation par une frontière, pour une destination et pour une durée déterminées. Mais, dans ce cas, c'est un décret impérial et non plus une simple décision ministérielle qui statuera. De tels décrets n'interviendront certainement que dans des circonstances où l'intérêt politique ne saurait être méconnu sans danger. Il y a là, tout à la fois, pour l'Etat, un droit dont il ne saurait se dessaisir, mais dont il ne saurait abuser, et, pour le commerce, une garantie et une sécurité suffisantes (art. 9).

En retour de ces concessions qui constituent une notable amélioration, le projet impose aux fabricants ou aux commerçants certaines conditions qui ne semblent pouvoir être que difficilement contestées.

Ils devront se pourvoir d'une autorisation du Ministre de la guerre (art. 1er). Cette autorisation, donnée une fois pour toutes, pourra être révoquée, mais seulement lorsqu'ils auront encouru quelqu'une des condamnations prévues par l'art. 3, et lorsque l'administration, qui n'abusera certainement pas de ce droit, reconnaîtra un véritable danger à tolérer qu'ils exercent plus longtemps leur profession.

La nature de leur industrie exige une surveillance spéciale: ils sont donc tenus d'avoir un registre destiné, par ses énonciations détaillées, à faciliter cette surveillance (art. 4).

L'intérêt de la sûreté publique veut également que, dans certaines circonstances exceptionnelles, ils soient soumis aux mesures que le Ministre de la guerre, et en cas d'urgence, les généraux commandant les divisions ou les subdivisions croiraient devoir prescrire, relativement aux dépôts d'armes ou de pièces d'armes de guerre existant dans les magasins autorisés (art. 5). Ces mesures peuvent être de diverses natures et varier suivant les cas. C'est pour ce motif que le projet n'entre dans aucuns détails et se borne à une disposition générale . . . . . .

Les armes de guerre comprennent des armes blanches aussi bien que des armes à feu. Toutes les dispositions du projet sont donc applicables aux unes comme aux autres, à l'exception de celles relatives aux épreuves et à la marque d'exportation.

Le titre III de la loi prévoit les contraventions et y attache des pénalités. Sur ce point il nous suffira de dire que la pensée du gouvernement a été de se tenir dans une mesure convenable entre une sévérité excessive et une indulgence exagérée. On a d'ailleurs fait une juste part aux lumières et aux appréciations de la magistrature, en permettant dans tous les cas l'application de l'article 463 du Code pénal.

Cet exposé des principales dispositions du projet a dû vous convaincre, Messieurs, de la sincérité de son titre. Il ne s'agit plus d'une loi de police et de sûreté; le gouvernement est suffisamment armé par la législation actuelle, et notamment par la loi de 1834 à laquelle il n'est pas dérogé. Il ne s'agit pas davantage de toucher aux lois et règlements qui concernent les armuriers, les armes de chasse et de luxe, et les armes prohibées. L'article 19 doit rassurer tous les intérêts. Il s'agit uniquement d'une faveur nouvelle faite au commerce, il s'agit d'une industrie que le gouvernement cherche à relever en lui accordant des facilités dont elle avait été privée jusqu'à présent. Tous les renseignements recueillis à l'étranger démontrent que l'on y préfère les armes françaises aux autres armes. Du moment où notre marché sera librement abordable, il est certain que les commandes y afflueront, et l'on peut regarder comme prochain le jour où la fabrique française sera en mesure d'appeler à elle et de retenir, par une production intelligente et loyale, une partie des acheteurs qui ne peuvent aujourd'hui s'appprovisionner qu'en Angleterre ou en Belgique. Nous croyons pouvoir dire, en terminant, que le projet se rattache étroitement au programme inauguré par la lettre impériale du 5 janvier, et nous espérons que vous l'accueillerez favorablement.

ÉCOLE CENTRALE.

Nous empruntons à la *Schweizerische Militär Zeitung* les renseignements suivants :

« L'Ecole centrale annuelle s'est ouverte le 29 avril à Thoune, sous le commandement de M. le colonel Edouard de Salis.

Comme instructeurs y figurent :

MM. Wieland, colonel fédéral.
Stadler, lieutenant-colonel fédéral.
v. Steiger, » »
Zehnder, major fédéral.
wan Berchem, »
Professeur, Lohbauer.
Maître d'armes : M. le capitaine Blattmann.

Pour le génie :

MM. Schumacher, major fédéral.
Burnand, lieutenant fédéral.

Le 9 mai M. le major Schumacher, appelé au cours de répétition de pontoniers, a été remplacé par M. le major Sigfried, ingénieur de la 1re division, à Genève.

Pour l'artillerie :

MM. Borel, colonel fédéral.

MM. Wherli, colonel fédéral.
Fornaro, lieutenant-colonel fédéral.
Muller, » »
Le Royer, major fédéral.
de Perrot, capitaine fédéral.
Davall, lieutenant fédéral.
Brun, lieutenant.

Les fonctions du commissariat sont remplies par M. le lieutenant-colonel Liebi, avec M. le capitaine Pauly comme aide.

Le service sanitaire est sous la direction de M. le capitaine fédéral docteur Engelhardt.

L'Ecole se divise en 4 sections.

La 1re comprend les officiers de l'état-major fédéral qui suivent :

4 majors, dont 3 d'artillerie.
3 capitaines, dont 1 d'artillerie.
8 lieutenants, dont 1 d'artillerie.

La 2me section comprend :

6 aspirants d'état-major du génie.
6 » » de sapeurs du génie.
1 » » de pontoniers.

La 3me section comprend :

6 lieutenants d'artillerie.
10 premiers sous-lieutenants d'artillerie.
7 seconds sous-lieutenants d'artillerie.

La 4me section, formée le 6 mai, comprend tous les commandants, majors et aides-majors de bataillon, commandés pour l'Ecole centrale et pour le rassemblement annuel de troupes. Le cours de cette section dure jusqu'au 26 mai.

La 5me section comprend :

22 aspirants d'artillerie de 2me classe.

Le 13 mai, s'est ouverte en outre, une école de recrues d'artillerie, sous le commandement de M. le colonel Wehrli.

L'Ecole d'application commencera le 14 juin.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On écrit de Berne à la *Gazette de Lausanne :*

Nous avons ici un peloton de soldats habillés d'après le nouveau système ; vous aurez aussi l'occasion de les voir à Lausanne et vous pourrez vous former un jugement à son égard. Permettez-moi cependant de vous dire quelques mots de l'impression que m'ont faite à première vue les nouveaux modèles. Cette impression n'a point été favorable, mais par l'accoutumance on se familiarise avec une partie du nouvel uniforme, non toutefois avec les chapeaux de feutre qui sont affreux. Figurez-vous

un maigre Garibaldi, tel qu'on les porte aujourd'hui, mais encore bien plus disgracieux, orné d'une flamme noire où quatre crins se courent les uns après les autres et produisent l'effet le plus piteux. — Pour les officiers, c'est un peu mieux, car là du moins un panache abondant cache sous un flot de plumes vert foncé à reflets chatoyants la forme disgracieuse du chapeau. Il est vrai qu'une partie des soldats porte une sorte de képi en feutre, je crois, qui m'a paru bien plus convenable. La buffleterie noire, les guêtres et la cravate molle sont tout à fait pratiques. Le pantalon gris-bleu, quoique peu flatteur à l'œil, peut passer, mais je me demande pourquoi le simple soldat n'a qu'un passe-poil, tandis que l'officier a une bande écarlate. Je crois qu'il vaudrait mieux que tous eussent la bande ou le passe-poil. Les épaulettes ont disparu et sont remplacées par une sorte de torsade ou cordon d'argent, fixé en long sur l'épaule : dans la Suisse romande je suis sûr qu'on goûtera peu ce remplaçant de l'épaulette.

Il va sans dire que les soldats n'ont rien de ce genre. Que vous dirai-je de la nouvelle tunique-blouse? Je crois qu'elle peut être commode, mais pour élégante, à coup sûr elle ne l'est pas, surtout vue par derrière. C'est trop négligé pour un habillement de parade, ce n'est pas assez négligé pour un habillement de fatigue; ce n'est ni la veste ni l'habit, et c'est bien loin d'être la tunique à taille des autres armées de l'Europe. C'est une sorte de capote écourtée, couvrant à peine les hanches et permettant à l'œil de jouir de la vue des fonds de culottes rapés ou endommagés; à moins que la Confédération n'oblige ses milices à ne porter que des pantalons neufs. Le ceinturon se met par dessus la tunique et dessine la taille. Les gens de la campagne, affublés de cet accoutrement grimaçant par derrière de la manière la plus drôle, offriront un spectacle divertissant. On dirait que c'est là le but qu'on a voulu atteindre, à moins qu'on n'ait eu l'intention de faire servir le bourrelet qui se forme au dessus du ceinturon, comme garde-manger ou besace supplémentaire où le soldat pourra mettre en réserve vivres, pipe et tabac, et une foule d'autres menus objets qu'on aime à avoir sous la main. En tout cas, comme tous ceux qui connaissent par la pratique la difficulté qu'il y a à faire faire à un vêtement large sous le ceinturon des plis, je ne dirai pas élégants, mais passables, je crois qu'avec ces tuniques une grande partie de nos milices auront l'air d'ours mal fagotés. Je fais encore un reproche à la nouvelle tunique-robe de chambre ou plutôt *coin du feu*, c'est que sur les officiers son aspect négligé jure horriblement avec l'élégant ceinturon drap d'or qu'on leur a donné. Voilà mon opinion personnelle. Au reste, des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter.

A l'école de cavalerie de Winterthour, la selle modèle que MM. Ott, colonel, et Zehnder, major, ont fait venir du nord de l'Allemagne, a été essayée et a obtenu l'approbation de tous les officiers de cavalerie et de tous les connaisseurs présents à Winterthour. Le département militaire fédéral vient en conséquence d'autoriser M. l'inspecteur de faire venir plusieurs de ces selles afin de les distribuer aux guides et aux dragons pour voir comment elles se comporteront pendant un service prolongé.

Pour ce qui est du nouvel uniforme de cavalerie, il paraît qu'il n'a pas rencontré la même faveur.

On doit aussi, assure-t-on, essayer la nouvelle selle et le nouvel uniforme à l'école des recrues de cavalerie qui se tient actuellement à Bière.

Neuchâtel. — Promotions dans l'INFANTERIE : le lieutenant *Clerc*, L.-Ed., au grade de capitaine ; — les 1ers sous-lieutenants : *Bertschinger*, Frédéric, et *Ray*, Samuel-Henri, au grade de lieutenants ; — le 2e sous-lieutenant : *Kramer*, Fritz, au grade de 1er sous-lieutenant.

Promotions dans l'ARTILLERIE : les 1ers sous-lieutenants : *Perrochet*, Edouard, et *Bœll*, Charles, au grade de lieutenants ; — les 2mes sous-lieutenants : *Gueisbühler*, Adolphe, et *Schmelz*, Samuel, au grade de 1ers sous-lieutenants.

A teneur des modifications apportées le 30 mars dernier à la loi militaire, en ce qui touche à la taxe, le Conseil d'Etat a composé comme suit la commission cantonale de taxe militaire pour l'année 1860 :

Perret, commandant, à Neuchâtel, président ;
Piaget, commandant aux Verrières ;
Tripet, capitaine d'artillerie, à Neuchâtel ;
Matile, capitaine d'infanterie, au Locle, suppléant ;
Favre, » » à Boudry, »
Tripet, » » à Chézard, »

L'école d'instruction des recrues d'infanterie, fixée primitivement au 12 mai, s'ouvrira à Colombier le samedi 26 mai 1860.

Vaud. — Dans sa séance du 28 avril, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Magnin*, Jacques-Henri, à Corcelles-sur-Chavornay, 2e sous-lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite dans le 6e arrondissem. ; — *Girard*, David-Louis, à Roche, 1er sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite dans le 2e arrond. ; — Le 5 mai, MM. *Borgognon*, Charles, à Riez, lieutenant de mousquetaires no 2 de réserve, dans le 3e arrond. ; — *Carmentrend*, Abram-Louis, à Juriens, lieutenant de chasseurs de droite no 1 de réserve, dans le 5e arrond. ; — *Sueur*, Louis, à Ste-Croix, capitaine de mousquetaires no 2 d'élite dans le 6e arrond. ; — *Contesse*, Georges, à Romainmôtier, lieutenant dans la compagnie d'artillerie de position, arrond. 1, 2, 4, 6, 7 et 8 ; — *Delarageaz*, Louis, à Préverenges, 1er sous-lieutenant d'artillerie, batterie attelée no 1, arrond. 1 et 2 ; — *Perrin*, Victor, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite, dans le 8e arrond. ; — *Amiet*, Jean-Louis, à Mur, lieutenant de chasseurs de droite d'élite, dans le 8e arrond. ; — *Glardon*, Henri, à Vallorbes, 1er sous-lieutenant de carabiniers no 4 de réserve, arrond. 6 et 8 ; — Le 9 dit, M. *Doxat*, Charles, à Lausanne, 2e sous lieutenant d'artillerie de la batterie attelée no 4, dans le 5e arrond. ; — Le 11 dit, MM. *Bersier*, Edouard, à Villarzel, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite, dans le 8e arrond. ; — *Vallotton*, Jules, à Vallorbes, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite, dans le 5e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 11 Lausanne, 1er Juin 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — Menus propos sur la question de Savoie. — Biographie du maréchal Reille. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 *(suite)*.

MENUS PROPOS SUR LA QUESTION DE SAVOIE.

Dans les notes récemment échangées entre le Conseil fédéral suisse et le cabinet des Tuileries au sujet de la question de la Savoie, il a été produit d'une et d'autre part des considérations et des arguments militaires en très grand nombre; en si grand nombre même que nous prendrons la liberté de dire qu'on paraît avoir voulu suppléer à la qualité par la quantité. A coup sûr, nous ne nous donnerons pas la tâche de relever toutes les hérésies dont fourmillent ces controverses diplomatiques, car il est difficile de distinguer les raisons avancées de bonne foi de celles qui ne sont que des ressources momentanées d'argumentation.

D'ailleurs l'art de la guerre, malgré les grands enseignements de l'histoire et malgré l'autorité d'éminents écrivains, n'est pas encore envisagé par tous à un même point de vue. Les militaires de profession même sont loin d'être d'accord entr'eux. Les principes les plus incontestables sont encore contestés, parce qu'une ou deux fois leur application aura été traversée par des circonstances accessoires. Ceux qui font la confiance des uns sont indifférents à d'autres, et vice-versa. A bien plus forte raison les diplomates peuvent-ils être excusés de douter et souvent de déraisonner? Si absurdes qu'ils puissent être parfois, ils seront toujours sûrs de rencontrer, ci et là, un militaire se rapprochant de leur opinion.

Enfin la guerre ou les préparatifs de guerre variant aussi d'exigences et de nature suivant le but des opérations, et ce but étant souvent inconnu, il est souvent aussi téméraire de porter un jugement absolu sur l'importance d'un fait, dont on ne peut pas encore peser toutes les conséquences.

On comprend, d'après cela, qu'il y ait sur la prétendue importance militaire d'un territoire quelconque, surtout quand il s'agit de le remanier ou de le partager, autant d'avis que de systèmes de guerre et que d'intérêts en présence. Tel pays sans valeur pour une opération à la Napoléon peut en prendre une très grande dans un plan de campagne de Mack, par exemple. Suivant la situation et les plans secrets de tel gouvernement ou de tel capitaine, une zone de pays acquiert aussi plus ou moins d'importance. Le Premier Consul, par exemple, jugea aussi utile de faire occuper la Suisse en 1800, pour pouvoir se lancer à droite ou à gauche sur la ligne d'opérations de ses adversaires, que de l'éviter dès 1803, afin de faire respecter aussi par d'autres la neutralité helvétique qui couvrait très avantageusement la France sur son centre.

Nous comprenons donc qu'il n'y ait pas un accord complet, en Europe, sur l'importance militaire de la Savoie.

Pour nous, sans entrer dans les détails du sujet, nous essaierons de déterminer en quelques mots la valeur stratégique que nous attribuons à la zone neutralisée qui fait l'objet du litige pendant.

La Suisse est couverte contre la France par la frontière du Jura, qui, quoique franchissable presque partout pour les piétons, offre cependant en somme une bonne zone de défense.

Le flanc droit en est assuré par le Rhin et par le territoire allemand.

Le flanc gauche en était aussi très bien couvert par le territoire sarde, renforcé d'une neutralisation pouvant offrir, suivant les circonstances, certains avantages à la Suisse.

Mais la ligne du Jura a, selon nous, par des raisons géographiques et politiques, une partie très-faible, à savoir son aile gauche; celle-ci renferme en effet, à trente lieues de Berne, un canton populeux pouvant devenir un objectif de prix pour l'ennemi, et elle se trouve, en outre, acculée au lac Léman, dont la direction est, sur la moitié de sa longueur, parallèle au front d'une armée française arrivant par le Jura. Ce qui veut dire, pour nous, et nous l'avons, du reste, déjà dit dans plus d'une occasion, que Genève et une partie du canton de Vaud doivent être laissés en dehors de notre première ligne régulière de défense, et occupés seulement par un petit détachement indépendant. Ainsi nous laissons cet entonnoir de la gauche du Jura ouvert jusqu'à une ligne plus en arrière, que nous n'avons pas à déterminer ici.

Ce point fondamental étant admis, la situation serait-elle changée par les deux éventualités possibles, c'est-à-dire par l'annexion des provinces neutralisées sardes soit à la Suisse soit à la France?

Par l'annexion des provinces neutres à la Suisse, nous n'estimons

pas que la situation fût sensiblement changée à cet égard. Notre centre naturel de défense suisse contre l'ouest est le quadrilatère des rivières et des eaux qui entourent le Mittelland bernois et la ville fédérale, quadrilatère admirablement disposé par la nature et pouvant facilement être renforcé par les ressources de l'art. Son seul inconvénient est déjà d'être à une distance un peu courte de la frontière centrale du Jura, en regard de celles qui le séparent des extrémités, Bâle et Genève; et nous venons de voir que, même dans l'état actuel des choses, nous serions obligés de sacrifier au moins la défense de l'extrême gauche à celle de ce point central décisif. Or plus nous étendrons ces extrémités en nous chargeant de les défendre effectivement, plus nous affaiblirons notre centre du Mittelland bernois. Ce serait le cas qui se présenterait si la Savoie devenait suisse, et nous pensons que, dans une guerre contre la France, toute cette contrée au-delà du lac devrait, à bien plus forte raison encore que Genève, être laissée en dehors de notre ligne de défense, et abandonnée à la seule protection d'un détachement qui se tirerait d'affaire comme il pourrait.

Par l'annexion des provinces neutralisées à la France, nous n'estimons pas non plus, si ce que nous avons dit ci-dessus est juste, que la valeur de la ligne de défense du Jura, telle que nous l'entendons, soit directement changée. Son flanc gauche n'est plus, il est vrai, aussi bien assuré qu'auparavant. Ce flanc était infranchissable (sauf la restriction de Genève à notre point de vue); aujourd'hui il est abordable par quatre voies : par la navigation sur le lac, par St-Gingolph, par les vals d'Abondance, etc., et d'Illier, et par les vallées de Chamounix et de la Dranse. Nous n'avions pas même le souci de penser à une ligne de défense de ce côté, traités ainsi par la nature et par les actes de 1815 en véritables enfants gâtés, tandis que maintenant nous avons aussi à nous préoccuper de cette portion de notre frontière. Or reconnaissons que cette ligne, quel que soit l'ennemi au-delà, est excellente, que le lac Léman, le Rhône, les Alpes pennines et bernoises forment une frontière qui ne le cède à aucune autre en Europe, et que les quatre voies permises aux Français pour la traverser sont de la défense la plus facile.

Ainsi l'avantage pour la France et le désavantage pour la Suisse de l'annexion des provinces neutralisées sardes à l'Empire français, c'est d'ouvrir à une armée de cet Etat quatre passages directs de son territoire sur le nôtre, prenant à revers la gauche de notre ligne du Jura.

En retour, des circonstances de deux natures doivent atténuer pour nous ce désavantage, à savoir :

1° Ces nouvelles voies sont très difficiles et même dangereuses; elles seraient sans contredit les plus périlleuses pour une opération des

Français contre la Suisse. En outre, les engagements que prendrait la France à notre égard, pour maintenir la neutralisation réelle de ce territoire sur le pied actuel, augmenteraient encore ses difficultés en cas d'opérations, et faciliteraient nos précautions de défense. Néanmoins nous serions sans doute obligés de nous prémunir davantage que par le passé de cette frontière, et nous évaluerions ce surcroît d'exigences à nous imposées à la somme de 4 à 500,000 francs d'ouvrages et de 4 à 10,000 hommes.

2° L'ennemi pouvant, d'après le point de vue que nous avons émis plus haut, s'avancer sur le flanc gauche de la ligne du Jura par Genève, sans y rencontrer de résistance sérieuse, il nous est assez indifférent qu'il y pénètre encore par les gorges des Alpes, qui ne le mènent sur aucun point central.

Nous reconnaissons cependant que, sous ce dernier rapport, les avis peuvent être partagés en Suisse, et qu'ils le sont en effet, suivant la manière dont on entend la défense générale du pays. De ceux qui croient pouvoir boucher tous les passages et qui, avec de très bonnes intentions, veulent défendre pied à pied tout le territoire de la Confédération, en s'enflammant des grands principes *d'intégrité du sol suisse, d'inviolabilité des frontières,* etc., nous comprenons en effet les alarmes patriotiques. Mais pour nous, qui sommes fermement convaincus qu'avec ce système on mettrait sens dessus-dessous notre armée avant même d'avoir pu livrer une grande bataille, nous ne voyons pas d'autre danger stratégique au nouvel état de choses que celui que nous avons signalé sous le n° 2, c'est-à-dire de nous forcer à consacrer quelques ouvrages et quelques hommes de plus à la surveillance de cette zone.

Et même si cet agrandissement du territoire français autour de nous devait avoir pour résultat de nous démontrer mieux qu'avec la ligne actuelle de nos frontières, tous les dangers d'un système de défense en *cordons* et en *petits paquets*, nous y trouverions une consolation presque équivalente à un avantage.

Si jamais la Suisse doit, ce qu'à Dieu ne plaise, se trouver en guerre avec la France pour la défense de ses droits, ce ne pourra être qu'une lutte sérieuse; nous n'y devons entrer, vu la disproportion des ressources, qu'avec la ferme volonté de compenser le nombre par l'héroïsme. Qu'avec de telles prévisions, un canton de plus ou de moins, excentriquement situé, soit ravagé et rançonné, peu nous importe! Pour des soldats-citoyens, décidés à sacrifier corps et biens plutôt que de perdre leur liberté, la patrie reste tout entière sur le champ de bataille où ils pourront se mesurer avec l'ennemi. Il faut seulement que la bravoure qu'ils aspirent à y déployer, le soit en masses suffisantes pour

avoir la chance d'obtenir un succès décisif. Qu'une grande affaire fût gagnée par nous sur les forces principales de l'ennemi, autour du Mittelland par exemple, et nous verrions bien ce que vaudraient peu aux colonnes françaises les passages du val d'Illier, du col de Balme et du lac Léman ! Mais notre plus grande crainte, nous l'avouons, serait que, vu les faux raisonnements militaires s'étalant dans les documents diplomatiques, dans des discours publics et dans la presse, on ne fût entraîné, par la pression d'une opinion publique aveuglée et surexcitée, à faire moins de vraie stratégie que de la politique de passion, et à disséminer notre armée de telle sorte que nos points décisifs tombent entre les mains de l'ennemi sans que le gros de nos forces ait pu combattre une seule fois sérieusement.

***

Un débat stratégique spécial s'est engagé entre le Conseil fédéral et le ministre des affaires étrangères de l'empereur Napoléon au sujet de la question de Savoie. L'autorité exécutive de la Confédération ayant invoqué soit dans son *mémoire* de l'automne dernier, soit dans des documents plus récents, les intérêts militaires de la Suisse, M. de Thouvenel a répondu par une note *ad hoc* en date du 16 avril, à laquelle le Conseil fédéral vient à son tour de répliquer par un *mémoire* qui n'a pas encore été livré à la publicité, et que nous n'avons, par conséquent, pas l'honneur de connaître. Quoique nous soyons sûrs qu'on n'aura pas eu de peine, au Palais fédéral, à réfuter les arguments de la note française, nous croyons devoir, puisque celle-ci a été publiée, présenter à son sujet quelques observations.

Et d'abord, pour que nos lecteurs aient les renseignements nécessaires sous les yeux, nous reproduirons textuellement cette pièce :

Paris, 16 avril 1860.

Nous avons examiné au point de vue du droit les prétentions de la Suisse dans l'affaire de la Savoie, et nous avons établi combien peu elles sont fondées sous ce rapport. Le gouvernement fédéral est-il davantage dans le vrai lorsqu'il invoque les intérêts stratégiques? Le congrès de Vienne a-t-il voulu assurer à la Confédération helvétique une grande position militaire au centre de l'Europe? Et est-ce là notamment le but qu'il avait en vue en étendant à une partie de la Savoie le régime de la neutralité? Tel est le point que nous voudrions examiner aujourd'hui.

Les actes du congrès de Vienne nous font connaître la véritable pensée des puissances sur la mission qu'elles assignaient à la Suisse dans le système européen. Sans doute, elles désiraient lui donner la meilleure frontière possible; mais, en lui promettant de s'interposer à cet effet, elles prenaient soin de préciser son rôle. Ce qu'elles lui demandaient, ce n'était point d'entretenir des forces nombreuses,

d'armer telle ou telle position, de construire tels ou tels ouvrages pour interdire certains passages ouverts; le congrès ne considérait ses engagements comme obligatoires envers la Suisse qu'autant qu'elle offrirait à l'Europe par ses institutions cantonales et par la nature de son système fédératif une garantie suffisante de son aptitude à maintenir sa tranquillité intérieure, et c'est dans cette conduite que le congrès voyait pour la Confédération les moyens de faire respecter la neutralité de son territoire. Nous ne faisons que rapporter ici presque textuellement les considérations du comité pour les affaires de Suisse en date du 16 janvier 1815.

Les puissances signifiaient donc à la Suisse que les véritables garanties de la neutralité helvétique étaient tout autant dans la sagesse et la modération de son gouvernement que dans leurs propres engagements.

Il suffit, au reste, de se représenter ses frontières telles qu'elles ont été tracées par le congrès, pour se convaincre qu'il n'a pu agir sous l'inspiration d'une autre pensée. Par tous les points la Suisse est ouverte à l'Allemagne et à la France. Elle est ouverte à l'Allemagne par le lac et la ville de Constance, par Schaffouse enclavée en partie dans le grand-duché de Bade. Elle est ouverte à la France de Bâle à Genève, principalement par le pays de Gex, qui nous met à quelques heures de cette dernière ville.

Dans cet état de choses, si l'on fait abstraction de la neutralité de la Confédération helvétique, la France, pour avoir une entrée facile sur le territoire de Genève, n'a nul besoin de posséder le Chablais, le Faucigny ou le Genevois lui-même : ces provinces n'ont donc point été neutralisées en vue de fortifier la ligne de défense de la Confédération. Si les puissances s'étaient proposé ce but, le meilleur, ou, pour mieux dire, le seul moyen de l'atteindre, en ce qui regarde du moins Genève, eût été d'imposer à la France le sacrifice du pays de Gex et de le rattacher à ce canton. Pourquoi le congrès ne l'a-t-il pas fait? C'est que des agrandissements militaires étaient précisément regardés comme contraires à la destinée politique que l'on préparait à la Suisse, destinée paisible, mieux assurée par les engagements mutuels sur lesquels elle repose que par les plus solides moyens de défense et les positions stratégiques les plus importantes.

La neutralisation du Chablais, du Faucigny et du Genevois ne faisant point réellement partie du système militaire de la Suisse, a-t-elle pu, du moins, être envisagée, en 1815, comme étant d'un grand intérêt pour l'Europe? Dira-t-on que ces provinces étaient destinées à nous fermer la route de l'Italie par le Valais et le St-Bernard? Mais le principe de la neutralité suisse elle-même suffisait pour assurer ce résultat; et si l'on veut que les puissances aient prévu qu'elle peut-être violée par nous, est-il admissible que, dans ce cas, nous nous fussions arrêtés devant la neutralité de la Savoie? Lorsqu'on se place dans le domaine des hypothèses, comment oublier que deux routes conduisent de France au Valais, et qu'une armée française, qui n'eût pas été retenue par le respect du droit public, aurait atteint cette voie tout aussi bien par la rive droite que par la rive gauche du lac de Genève?

La neutralisation de la Savoie n'apportait donc aucune garantie sérieuse à la neutralité helvétique ni à la position qui lui était assignée dans le système politique de l'Europe, et c'est dans un autre ordre de considérations qu'il faut évidemment en rechercher les motifs. L'histoire même des négociations auxquelles cet arrangement a donné lieu ne laisse aucun doute sur son véritable objet. La neutralisation a été demandée par le cabinet de Turin dans l'intérêt de la Sardaigne. Le gouvernement sarde a voulu mettre à l'abri d'une invasion, en cas de guerre entre la France et l'Autriche, les parties les plus exposées du territoire de la Savoie, et, à cet égard, nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici un passage du Mémoire du gouvernement suisse du mois de novembre dernier :

« Il était dans l'intérêt du roi de Sardaigne, dit le gouvernement fédéral, de placer les parties de la Savoie voisines de la Suisse sous la protection de la neutralité de ce dernier pays. La situation topographique d'une partie de la Savoie, est en effet, telle qu'il ne saurait être question de sa défense efficace du côté du Piémont. Il n'y a de communication possible entre les provinces de la Savoie et le Piémont que par le mont Cenis et le petit St-Bernard, la restitution du Valais à la Suisse interceptant la route du St-Bernard en même temps que celle du Simplon. Une armée ennemie pénétrant dans la partie inférieure de la Savoie par les vallées de l'Isère et du Fier peut, en conséquence, couper avec facilité la retraite par le mont Cenis et le petit St-Bernard à toutes les troupes piémontaises postées plus au nord. Ce serait, en outre, pour le Piémont, une tâche singulièrement difficile que de défendre sérieusement, en cas d'agression d'un puissant Etat militaire, les provinces de la Savoie qui se trouvent complétement à découvert. Toutes les fois que l'histoire a enregistré des luttes entre la France et la maison de Savoie, c'est le territoire savoyard qui en a formé le premier objet. Ce sont des considérations de cette nature qui ont déterminé la Sardaigne à attacher un grand intérêt à ce que les provinces de la Savoie limitrophes de la Suisse fussent placées sous la protection d'une neutralité reconnue et garantie par l'Europe, et à ce que la retraite par le Valais fût assurée à ses troupes pour le cas où elles viendraient à être coupées. »

C'est là, suivant le gouvernement fédéral lui-même, un des principaux motifs de la neutralisation d'une partie de la Savoie. A notre avis, c'est le plus puissant et le seul, et les sacrifices que la Sardaigne a faits à la Suisse pour obtenir son assentiment à cette combinaison attestent assez que toute autre conclusion est en désaccord manifeste avec l'esprit comme avec les termes des actes du congrès de Vienne.

Nous ferons d'abord l'observation générale que, tout en voulant discuter stratégie, la note ci-dessus ne fait guère qu'effleurer son sujet.

Nous allons reprendre ses arguments dans leur ordre :

En premier lieu, M. de Thouvenel établit que le congrès de Vienne n'a pas voulu assurer à la Confédération une *grande* position militaire,

et il cherche à prouver sa thèse : *a)* en droit, par les actes des traités de 1815 ; *b)* en fait, par l'état actuel des frontières de la Suisse.

Sans nous attacher à l'exagération que M. de Thouvenel fait des prétentions de la Suisse, nous dirons qu'il n'est pas possible de nier la sollicitude du congrès de Vienne pour nos intérêts militaires. Dans plus de vingt passages des actes officiels, on trouve proclamée la *neutralité* de la Suisse, qui n'est, au fond et en se plaçant au point de vue des puissances, qu'une grande mesure d'équilibre militaire européen, dont l'exécution est confiée à la Suisse. En outre, l'*indépendance* de la Confédération est tout aussi catégoriquement proclamée, et l'*indépendance* d'un Etat emporte naturellement avec soi le droit, pour cet Etat, de s'occuper de ses intérêts militaires dans la limite des bonnes relations avec ses voisins. Il est tout à fait erroné que le congrès de Vienne ait pris soin de préciser le rôle de la Suisse en lui demandant de ne point entretenir de forces nombreuses, de ne point construire tels ou tels ouvrages, etc. Une telle déchéance militaire prononcée même contre un petit Etat est chose assez grave pour que des traités le disent en toutes lettres, et ceux de 1815 ne se seraient pas fait faute de le dire, tout comme ils ont positivement prescrit que la France devait raser Huningue et s'abstenir de construire des fortifications à plus de trois lieues de Bâle. Mais bien loin de rien préciser de semblable à ce qu'y a vu M. de Thouvenel, les textes des divers actes de 1815 renferment un grand nombre de passages qui contiennent une preuve manifeste du contraire, et qui montrent que les puissances n'ont point oublié les intérêts militaires de la Suisse. C'est d'ailleurs le Pacte et les constitutions de 1815 qui ont organisé nos milices sur le pied actuel, c'est-à-dire créé, dans notre petit pays, une force armée de près de 200,000 hommes, dont une armée régulière " pour soutenir *efficacement* la neutralité[1]. „ Personne ne s'est avisé, que nous sachions, de protester quand nous avons construit nos fortifications actuelles de St-Maurice, de Luziensteig, etc. On ne comprend donc pas comment le ministre français a pu, dans un document sérieux, avancer des assertions aussi dénuées de vérité et de vraisemblance.

La seconde preuve que M. de Thouvenel avance à l'appui de cette sorte de sujétion militaire de la Suisse, est tirée de l'état actuel de nos frontières ; sans être plus concluante que la première, elle proclame tout simplement le droit du plus fort. " Par tous les points, „ dit-il, la Suisse est ouverte à l'Allemagne et à la France, et à la „ France de Bâle à Genève, principalement par le Pays de Gex. „ Nous demandons à M. de Thouvenel la permission de lui dire qu'il y a

[1] Pacte fédéral de 1815, art. 8.

dans ces mots beaucoup d'erreurs. Il se peut que la Suisse ne soit pas aussi forte par ces frontières qu'elle pourrait l'être, et nous serions tentés de prendre note des opinions du cabinet de Paris à cet endroit, si elles ne nous paraissaient pas jetées au vent avec une inconcevable légèreté. Quoiqu'il en soit, la Suisse, telle qu'elle est, ne pense point être *ouverte* du côté de l'Allemagne. Ce n'est que par trahison et surprise que les alliés ont franchi le Rhin à Waldshut en 1815, et le gouvernement de S. M. Napoléon III peut savoir qu'en 1857 la Suisse ne désespérait pas de défendre son Rhin. Quant au Jura, nous en avons parlé assez longuement plus haut pour qu'on sache l'opinion que nous avons sur cette *frontière ouverte*. En France, on tient tout simplement le Jura pour infranchissable par une armée venant de l'est. En effet, tous les cols sont fort bien gardés. Mais nous, de notre côté, avec une dizaine d'ouvrages, élevés en 24 heures, nous fermerons le Jura tout aussi bien qu'il l'est du côté de la France. Si le Jura est une ligne ouverte à la France de Bâle à Genève, si le Rhin et le lac de Constance sont également des frontières ouvertes à l'Allemagne, en vérité, nous ne savons plus ce que seront des frontières fermées. L'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre même, sont-elles bien sûres de n'être pas ouvertes à M. Thouvenel? La muraille de Chine ne pourrait-elle pas aussi se trouver ouverte d'une façon ou de l'autre?

Au reste, et pour cesser toute plaisanterie, M. de Thouvenel a plus raison, stratégiquement parlant, que ses arguments en ont l'air, car il est parfaitement vrai que devant une brave armée il n'y a pas de frontières fermées, et c'est ce bon principe d'art militaire qui se retrouve instinctivement au fond de tous ses efforts de démonstrations stratégiques. Nous lui pardonnons ce mouvement d'orgueil, bien légitime chez un ministre de l'empereur Napoléon, au lendemain des guerres d'Orient et de Solferino. Mais, sans rien ôter à la gloire de la belle et vaillante armée française, il pourrait bien ne pas trop mépriser la nôtre. Elle est petite, il est vrai; en déduisant les non-valeurs, notre armée régulière ne se monterait guère à plus de 90 à 100,000 hommes; mais, dans nos foyers et sur notre terrain, elle vaut laquelle que ce soit de même effectif. Or, une frontière bonne ou mauvaise, qui a derrière elle 100,000 hommes bien décidés et bien employés, n'est jamais ouverte.

Nous concédons, en revanche, à M. de Thouvenel la justesse de son raisonnement appliqué à l'entrée par le Pays de Gex. Mais de ce qu'on a laissé une portion de ce territoire à la France en 1815, de ce qu'on ne l'a pas dépouillée davantage encore, on ne peut pas conclure que l'Europe ait voulu créer par là un antécédent favorable à l'extension future de la France en Savoie, ou lui donner des facilités pour une entrée en Suisse. La preuve que les puissances ne l'entendaient pas ainsi,

c'est qu'elles ont fini par nous donner Versoix pour éloigner la France du lac, qu'elles ont rendu la vallée des Dappes au canton de Vaud, avec certaines restrictions plus tard, il est vrai, restrictions qui ne se seraient certainement pas produites si la France avait fait savoir alors que sur ce terrain des Dappes, qu'elle réclamait pour une route *commerciale*, elle construirait un jour une immense forteresse. Nous ne répéterons pas les articles d'Huningue, qui prouvent aussi que les puissances n'entendaient pas procurer à la France des entrées faciles sur le sol suisse. Autant vaudrait dire, d'ailleurs, en se plaçant au point de vue du raisonnement de M. de Thouvenel sur le Pays de Gex, que puisque, en 1815, on a laissé l'Alsace et la Lorraine à la France, malgré les vœux d'une portion de la Confédération germanique, on n'a pas voulu fermer l'Allemagne et la ligne du Rhin aux revendications de frontières naturelles que la France pourrait faire plus tard.

Puis, qu'on remarque la singulière contradiction de la note française! Basée sur son examen des actes de 1815 et de nos frontières, elle démontre éloquemment que les provinces neutralisées n'ont aucun intérêt réel pour nous; elles n'en ont pas plus pour la France, car la Savoie entière et même Nice ne sont, on le sait, pour ce grand pays qu'un bibus, et leur annexion doit plutôt être appelée une simple rectification de frontières; enfin elles n'ont pas davantage d'importance pour l'Europe.

Or comment se fait-il que pour contester à la Suisse tout droit à obtenir une parcelle de cet atome insignifiant des provinces neutres, il soit besoin de démontrer qu'elle n'a pas de titre à devenir une “ *grande position militaire* „? Comment ces molécules d'un infime territoire pourraient-elles transformer la Suisse, ouverte de Bâle à Genève, en une *grande position militaire?* Hélas! par la simple raison que, pour contester nos prétentions, M. de Thouvenel élève d'une manière exagérée le prix de leur objet; pour faire valoir les siennes, il le rabaisse. Tous ses raisonnements sont basés sur ce système, véritable stratégie de maquignon!

Nous avons déjà dit quelle était la valeur militaire que nous attachions, pour notre compte, à la zone neutre de Savoie. Nous l'accroîtrons encore de quelques centimes en répondant à l'un des arguments du ministre de l'Empereur. Deux routes, dit-il, conduisent de France au Valais par les deux rives du Léman, et l'annexion de la Savoie à la France ne faciliterait en rien une armée française qui ne serait pas retenue par le respect du droit public, car elle passerait aussi bien par une des rives du lac que par l'autre. Ici encore nous demandons pardon à M. de Thouvenel de devoir repousser de nouveau sa doctrine, vraiment trop cavalière, de la *facile entrée par la frontière ouverte.*

Une armée française opérant par la rive droite du lac serait en pays ennemi depuis le Jura, et aurait peut-être, suivant la nature de la guerre, à lutter contre des forces plus ou moins sérieuses sur son front ou sur ses flancs. Cette même armée, en opérant par la rive gauche, s'épargnerait un trajet d'une ou deux journées en pays hostile, aurait neuf chances sur dix de ne point rencontrer de troupes suisses sur cette voie, sans compter que, suivant la saison, elle pourrait bénéficier de quelques passages de montagne tournant ou menaçant de fort près les défilés de Saint-Maurice et leurs ouvrages.

Voilà l'avantage de la rive gauche.

Il est possible que contre des milices suisses cela ne compte pour rien aux yeux de M. de Thouvenel; cependant il est toujours plus prudent, quand on se donne la peine de discuter des questions militaires, d'admettre l'hypothèse qu'on a un ennemi sérieux et intelligent devant soi.

Nous ne suivrons pas la note des Tuileries dans sa partie finale, qui nous paraît être plutôt du ressort de la politique que de la stratégie. Nous nous bornerons seulement, pour ce qui nous concerne, à récuser l'autorité morale des preuves plus ou moins limitées de notre indépendance et de notre neutralité qu'on affecte de chercher dans les traités de 1815. Tout en reconnaissant hautement les bienveillantes dispositions de quelques-uns de ces actes en notre faveur, tout en désirant maintenir entr'autres le précieux bienfait de notre neutralité proclamée au congrès de Vienne, nous n'entendons point abdiquer notre autonomie nationale antérieure.

Nous voulons la neutralité et l'intégrité de la Suisse avec toutes leurs conséquences, non-seulement parce qu'elles existent en déclarations authentiques dans des parchemins d'un demi-siècle, non-seulement parce qu'on nous les a garanties à perpétuité, en 1815, à Vienne et à Paris, mais parce que nous sommes un peuple indépendant et qui, ne voulant pas sortir de ce qui est juste et légal, ne cherchant de querelles à personne, se croit doublement capable de se faire respecter de tous.

Sans nous inquiéter des traités de 1815, et sans éplucher les protocoles, nous sentons aussi, comme d'autres, au fond de notre conscience le droit inné d'avoir souci de nos frontières et de notre avenir quand des remaniements territoriaux s'opèrent autour de nous, et de faire valoir, dans ce but, les titres qui, selon nous, peuvent apporter à ces remaniements quelques correctifs en notre faveur.

C'est ce que nous avons fait; ou plutôt c'est ce que nous avons voulu faire. Il est fâcheux que, dans cette circonstance, nos autorités supérieures aient été plus jurisconsultes que politiques, et qu'elles aient

confondu le grand droit international avec un mesquin droit civil. Il nous semble les voir d'ici discuter longuement le for du délit et le tribunal compétent, pour savoir à qui adresser leurs réclamations!

Soit au nom des droits auxquels elles croyaient, soit au nom de nos intérêts, elles pouvaient, comme organe d'une nation libre qui ne veut être sujette ni des uns, ni des autres, ni même de tous à la fois, traiter de puissance à puissance avec l'Etat en mesure de satisfaire à nos légitimes vœux. Nous avons préféré remettre d'entrée le soin de notre litige à une mère-tutrice, l'Europe de 1815, qui n'est plus aujourd'hui qu'un mythe. Plaise au ciel que, par suite des complications de l'Europe de 1860, nous n'ayons pas doubles motifs de regretter cette démarche!

BIOGRAPHIE DU MARÉCHAL REILLE [1]

Reille (Honoré-Charles-Michel-Joseph), fils d'un conseiller du roi, lieutenant de la justice à Antibes, était né dans cette ville le 1er septembre 1775. Au premier cri de guerre qui se fit entendre sur nos frontières, il s'enrôla comme simple grenadier dans le 2e bataillon du Var, que commandait celui qui devait plus tard mériter le surnom d'*enfant chéri de la victoire;* c'était le 16 septembre 1791, et Reille avait à peine seize ans. Il fut envoyé à l'armée du Nord sous les ordres de Dumouriez et nommé sous-lieutenant le 15 septembre 1792 au 94e régiment d'infanterie qu'on appelait encore royal Hesse Darmstadt. Un an après, le 27 novembre 1793, il obtenait le grade de lieutenant pour sa conduite aux affaires de Rocoux, de Liége et de Nerwinde. Masséna, qui avait eu l'occasion d'apprécier sa bravoure, le prit pour aide-de-camp et l'emmena au siége de Toulon, où il se distingua de nouveau.

De là, Reille passa à l'armée d'Italie; il combattit vaillamment à la prise de Saorgio le 29 avril 1794, à Loano surtout, où il exécuta une charge brillante. Il était un des plus braves officiers et une des espérances de l'armée à Montenotte, à Dego, à Lodi, qui ouvrirent le Milanais aux phalanges républicaines.

Le général Bonaparte, qui succéda à Schérer à l'armée d'Italie, le cita avec éloge dans son rapport au gouvernement, ce qui lui valut le grade de capitaine le 25 mai 1795. Castiglione, Corona, Bassano, Saint-Georges, Mantoue où il fut blessé, Arcole, Rivoli, la Favorite

[1] Article de M. E. *Fieffé*, dans le *Moniteur de l'armée.*

furent autant de triomphes pour le jeune officier que le général en chef nomma le 7 janvier 1797 chef d'escadron provisoire, à la suite du 15e régiment de dragons. A Tarvis, il chargea avec une poignée d'hommes un régiment de cavalerie sur la glace et le détruisit; c'est ainsi qu'il mérita d'être confirmé dans son grade de chef d'escadron le 23 mai 1797.

La guerre, que le traité de Campo-Formio avait interrompue, se ralluma avec fureur. Reille, nommé le 15 février 1799 adjudant-général, suivit Masséna en Helvétie et justifia constamment la confiance de son illustre chef, qui, après l'avoir chargé de reconnaître tous les passages du Rhin depuis les Grisons jusqu'au lac de Constance, ainsi que les mouvements de l'ennemi sur la même ligne, arrêta, d'après son rapport, le plan de ses opérations. Il se signala encore à Coire, à Feldkirch, à Luciensteig et à Schwitz. Le général Oudinot, dont il devait recueillir un jour le bâton de maréchal, ayant été blessé, ce fut Reille qui prit le commandement de ses troupes, quoiqu'il ne fût pas l'officier le plus élevé en grade; mais il ne tarda pas à prouver qu'il était digne d'un tel honneur; il franchit le premier la Limath, se porta avec Masséna sur Zurich, où ils pénétrèrent ensemble, poursuivit l'ennemi vigoureusement et lui fit un grand nombre de prisonniers.

Avant de se rendre à Gênes comme général en chef de l'armée d'Italie, Masséna se reposa sur l'adjudant général Reille du soin de reconnaître les positions de l'armée française depuis Nice jusqu'au Mont-Cenis. Il le choisit ensuite pour aller exposer au premier Consul la situation de ses troupes et lui rendre compte des opérations de la campagne. Le général Bonaparte, ayant besoin à son tour d'un officier intelligent et dévoué pour envoyer un million à l'armée de Gênes et annoncer à Masséna qu'il se disposait lui-même à franchir les Alpes, jeta les yeux sur l'adjudant général Reille. Cette mission était difficile et périlleuse. Reille s'en acquitta glorieusement; il traversa pendant la nuit la flotte anglaise qui bloquait Gênes, échappa aux chaloupes lancées à sa poursuite, au feu de mousqueterie dirigé sur sa frêle embarcation, et entra dans la ville le 2 mai 1800. Peu de jours après, il faisait des prodiges de valeur en avant du mont Faccio, à la tête d'une colonne du centre des troupes aux ordres du général Miollis.

De retour en France, Reille fut envoyé le 30 septembre au camp d'Amiens, bientôt transformé en armée d'observation du Midi; il alla ensuite rejoindre les troupes stationnées dans la république italienne.

Promu général de brigade le 29 août 1803, Reille partit aussitôt pour le camp de Bruges, qu'il abandonna pour être employé à l'armée des côtes de l'Océan. C'est là qu'il fut nommé membre de la Légion d'Honneur, puis commandant de l'ordre le 14 juin 1804. Après avoir

visité successivement les plus importantes places du littoral, il obtint, sous le général Lauriston, le commandement en second des troupes embarquées à Toulon sur la flotte de l'amiral Villeneuve et prit part au combat du cap Finistère.

Mais déjà naissait la Grande Armée; elle réclamait Reille comme l'un des jeunes officiers généraux les plus distingués. Il la rejoignit au mois de septembre 1805, et commanda, dans la haute Autriche une brigade du 5e corps, qui marcha en première ligne au combat de Saalfeld, où fut tué le prince de Prusse, et à la journée d'Iéna, où périt l'armée de Frédéric-Guillaume.

A la bataille de Pulstuk, le 26 décembre 1806, il prit le commandement de la division du général Gudin, grièvement blessé, et enfonça le centre des Russes. Quatre jours après, l'Empereur signait à Varsovie un décret qui le nommait général de division. Mais ce n'était pas encore assez. Reille mérita bientôt une nouvelle distinction par son héroïque conduite à Ostrolenka, où, comme chef d'état-major du 5e corps, il déploya autant de talent que de bravoure. Napoléon se l'attacha alors comme aide-de-camp le 13 mai 1807.

Après avoir été deux fois témoin de la défaite des Russes à Heilsberg et à Friedland, le général se porta sous les murs de Stralsund assiégée, jusqu'à ce que la paix de Tilsitt l'investit de fonctions administratives; il fut nommé commissaire extraordinaire en Toscane et reçut la décoration de chevalier de la couronne de Fer le 23 décembre.

Reille quitta l'Italie pour l'Espagne, comme il avait quitté les côtes de l'Océan pour les rives du Danube: pour le suivre dans sa glorieuse carrière, il faut en quelque sorte passer en revue tous les grands événements de l'ère impériale.

En Catalogne, où il fut employé en 1808, il signala son arrivée par la levée du siége de Figuières et la prise de Roses. Ayant appris qu'un corps espagnol de 10,000 hommes s'avançait sur nos frontières, il ne laissa qu'un faible détachement dans ces deux places et marcha à la tête de cinq bataillons à la rencontre de l'ennemi; il tourna ses flancs, le harcela et le contraignit, par l'habileté et la sûreté de ses manœuvres, à chercher un refuge dans Girone. Il dut à ce brillant fait d'armes d'être créé comte de l'Empire le 8 décembre 1808, au moment où Napoléon lui-même venait d'entrer à Madrid.

L'Empereur ne resta pas longtemps dans la Nouvelle-Castille; la cinquième coalition le ramena en 1809 sous les murs de Vienne. Reille fut alors rappelé à la Grande Armée, où il combattit, comme au début de sa carrière, sous les yeux de son maître, Masséna. Si la journée du 22 mai immortalisa le héros d'Essling, celle du 6 juillet, à Wagram, couvrit Reille de gloire; il y commanda avec la plus rare

intrépidité la division de la garde chargée de soutenir la batterie de cent pièces de canon qui, selon l'expression de Napoléon, foudroya les carrés autrichiens comme une forteresse.

La même année, on retrouve Reille en Zélande et ensuite en Espagne, où il alla, au mois de septembre, prendre le commandement des deux divisions de l'armée du Nord. Le 29 mai 1810, il devint gouverneur de la Navarre. Dans cette position, il fit une guerre acharnée aux partisans espagnols et particulièrement à Mina, qui avait donné à ses bandes une organisation presque régulière. Le général Reille marcha contre lui, l'attaqua près de Siguenza, le mit en déroute et dispersa les guérillas dans les montagnes. Il courut aussitôt au secours de Suchet, dont les forces n'étaient pas suffisantes pour faire le siége de Valence, et il contribua à la prise de cette place.

Chargé au mois de janvier 1812 du commandement du corps de l'Ebre, il le quitta le 16 octobre pour celui de l'armée de Portugal. composée de huit divisions d'infanterie, de deux divisions de cavalerie, ainsi que de détachements d'artillerie et de génie, formant un effectif de 61,000 hommes. C'était l'héritage de Masséna et de Marmont; il avait sous ses ordres des généraux tels que Foy, Clauzel, Boyer. Lui seul avait paru digne à Napoléon de prendre en mains un commandement aussi important. « M. le duc de Feltre, écrivait l'Empereur au ministre de la guerre, je pense que l'homme le plus propre à commander l'armée de Portugal est le général de division Reille. S'il n'est survenu aucun événement, vous lui donnerez le commandement de cette armée. »

Le 3 avril 1813, Napoléon lui conféra une nouvelle récompense en le nommant grand'croix de l'ordre de la Réunion, témoignage de reconnaissance que l'illustre capitaine qui allait fouler une dernière fois les plaines de la Germanie donnait au général qui le servait avec dévouement dans la Péninsule.

Dans le conseil de guerre qui fut tenu avant la bataille de Vittoria, le général Reille proposa de rassembler toutes les troupes disponibles et de prendre la ligne d'opération par Logrono et la Navarre. Ses avis ne furent pas écoutés, mais il n'en soutint pas moins sa réputation l'épée à la main, et avec 7,000 hommes seulement il concourut à conserver l'armée du roi Joseph. Investi dès le 6 juillet du commandement de l'aile droite de l'armée aux ordres du maréchal duc de Dalmatie, il combattit sur la Bidassoa, à Saint-Jean-de-Luz, à Orthez et à Toulouse.

Chevalier de Saint-Louis le 27 juin 1814, inspecteur général des 14e et 15e divisions militaires, grand officier de la Légion d'Honneur le 29 juillet, il fut mis en non-activité à la même époque et épousa

la fille du maréchal Masséna, qui s'était plu depuis longtemps à le considérer comme son fils et son émule.

Les Cent Jours ajoutèrent un nouveau lustre à la gloire du général Reille; placé à la tête du 2e corps d'armée, il se distingua aux Quatre-Bras et dans la fatale journée du 18 juin, où il eut deux chevaux blessés sous lui. Il avait trente-neuf ans lorsqu'il eut la douleur de voir la fortune de la France s'abîmer dans le grand naufrage de Waterloo. Il ramena jusqu'à la frontière les débris des 1er, 2e et 6e corps, qui furent réunis en un seul sous son commandement le 23 juin; dès ce moment, comme si le destin qui avait brisé l'aigle impériale eût en même temps brisé son épée, son cœur cessa de battre au feu des batailles.

Mis en non-activité en 1815, Reille fut successivement pair de France, membre du conseil supérieur de la guerre, président du comité consultatif de l'infanterie et de la cavalerie, et enfin maréchal de France le 17 septembre 1847, sous le ministère du général Trezel.

Telle fut la vie de l'une des plus pures illustrations militaires de l'Empire, de l'homme de bien que les honneurs recherchèrent plus qu'il ne les rechercha lui-même. Il était sénateur, grand-croix de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, de Saint-Michel et du Saint-Esprit, de Saint-Henri de Saxe, des Séraphins de Suède, commandeur de l'ordre militaire de Bavière, décoré de la Médaille militaire, et son nom est inscrit sur l'arc de Triomphe de l'Etoile; mais dans la retraite où il abritait sa vieillesse, il semblait s'efforcer de se faire oublier, comme si l'on pouvait oublier de tels services rendus à la patrie.

Le maréchal Reille a terminé sa carrière le 20 mars dernier, à l'âge de quatre vingt-quatre ans, après avoir pris part à 180 batailles ou combats; le temps qu'il n'a pas donné à la guerre, il l'a employé, toujours au service de son pays, dans des missions diplomatiques ou administratives.

Vaud. — Dans sa séance du 15 mai courant, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Porchet*, Fr., à Yverdon, 1er sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite dans le 6e arrond.; — *Blanc*, A., à Vevey, capitaine de mousquetaires no 1 de réserve dans le 1er arrond.; — *Fauquex*, Gabriel-Fréderic, à Riez, lieutenant de chasseurs d'élite du bataillon 9e dans le 3e arrond.; — *Secretan*, Charles, à Lausanne, médecin-adjoint au rang de 1er sous-lieutenant; — *Aguet*, Charles, à Yverdon, capitaine de chasseurs de gauche no 1 de réserve dans le 6e arrond.; — Le 21, MM. *Corthey*, Adolphe, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de chasseurs no 1 de réserve dans le 3e arrond.; — *Muliquet*, Samuel-Alphonse, à Pully, mousquetaires no 2 de réserve dans le 3e arrond.; — Le 25, M. *Falquier*, Jules-Edouard, à Montreux, lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite dans le 1er arrond; — Le 29, M. *Vivian*, Louis, à Crissier, capitaine d'état-major, de cavalerie. — Le 1er juin, M. *Bercier*, Benjamin, à Ollon, 2e sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve dans le 2e arrond.; — Le 31 mai, MM. *Dufaux*, Louis-Abram, à Vevey, lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve dans le 1er arrond.; — *Rossat*, Auguste, à Granges, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite no 2 de réserve dans le 8e arrond.; — *Jaunin*, Eugène-Henri, à Cudrefin, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve dans le 8e arrond.; — *Bauverd*, Jules, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de grenadiers no 1 de réserve dans le 3e arrond.; — *Bezenens*, Charles, à Echallens, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite dans le 5e arrond.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 12. Lausanne, 15 Juin 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — **Des intérêts stratégiques de la France et de la Suisse.** — **De la nouvelle tenue fédérale.** — **Bibliographie.** Idées sur une organisation militaire rationnelle en Suisse. Considérations sur les causes des succès de Napoléon III en Italie. — **Nouvelles et Chronique.** — *SUPPLÉMENT.* **Campagne d'Italie de 1859** *(suite).*

DES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES DE LA FRANCE ET DE LA SUISSE [1].

I.

Le vrai moyen d'établir une paix durable au sein de la confédération européenne, c'est de donner à chacun des Etats qui la composent la plus grande somme possible de forces naturelles défensives. En effet, plus un peuple est, par sa constitution territoriale, à l'abri des agressions, moins il se sent porté aux mouvements offensifs et plus il y a de chances pour que la paix se maintienne. Un Etat sans autre frontière que des frontières de convention, sans cohésion territoriale, sans unité, comme la Prusse, par exemple, peut-il attendre en paix qu'on vienne l'attaquer? Il est certain que si on l'attaque il sera coupé. Sa constitution l'oblige donc à prévoir l'attaque et à tenir toujours prêtes de grandes forces offensives.

On crut sans doute, en 1814, diminuer la force offensive des Etats en diminuant leur force défensive. On espérait, à ce qu'il semble, fonder la paix sur la crainte. Ce fut une étrange erreur. La paix ne peut résulter que de la confiance que chacun a dans sa force de résistance. En ôtant à plusieurs Etats de l'Europe le sentiment d'une entière sécurité, les huit puissances co-signataires des traités de Vienne déposèrent sans le vouloir, au centre du continent, le germe de cette inquiétude que l'Europe n'a pas cessé un seul instant de ressentir depuis quarante ans.

On entend parfois décorer du nom de paix la période qui s'est

[1] Nous reproduisons du *Nord* ces articles, qui nous ont paru, malgré quelques points faibles, frappés, en somme, au coin des bons principes, et renfermer des observations dignes d'être mises sous les yeux de nos lecteurs. — *Réd.*

écoulée de 1815 à 1854. En bonne conscience, je n'y puis voir qu'une longue et pénible préparation à l'état de guerre. L'effectif des troupes permanentes s'est augmenté partout dans de notables proportions. On a entrepris à grands frais de tous les côtés des ouvrages militaires que le progrès incessant des armes à feu rend souvent inutiles avant même qu'ils ne soient achevés, et le bien-être intérieur des peuples a été sacrifié à la nécessité de nourrir, d'habiller et de faire perpétuellement voyager en chemin de fer deux ou trois millions d'hommes robustes qui, sauf le cas de guerre, ne rendent aucun service à la chose publique. Nous voulons croire à la sincérité des gouvernements qui ont exprimé le désir de procéder à un désarmement gradué par le moyen d'une entente diplomatique, mais leurs bonnes intentions n'ont produit aucun résultat. Il n'y a point de désarmement possible là où il n'y a point de sécurité réelle, et tant que la force naturellement défensive des Etats ne sera point le principal objet des arrangements territoriaux, les gouvernements seront bien obligés d'avoir recours aux baïonnettes. C'est un axiome en stratégie, que si l'on est faible sur la défense, il faut toujours se tenir prêt à prendre l'offensive.

Il n'est pas inutile d'examiner à ce point de vue quelle est la force ou la faiblesse du système défensif donné à la France en 1815; en quoi l'annexion de la Savoie et de Nice peut le modifier et dans quelle mesure cet agrandissement territorial peut favoriser, du côté de la France, l'établissement d'une paix générale et à peu près définitive dont l'Europe a si grand besoin.

Depuis Dunkerque jusqu'à la Meuse la frontière septentrionale de la France est ouverte. On a cherché à la couvrir par trois rangs de forteresses. Mais ces forteresses ont été construites avant que l'art de la guerre ne fût bouleversé, ou, si l'on veut, perfectionné, et, d'ailleurs, la perte de Marienbourg et de Philippeville a rompu, en 1815, le réseau de ces places fortes dans lequel Vauban, en suivant le génie militaire de son temps, avait enveloppé le nord de la France. Pour aller de Chimay à Paris, il ne faut à une armée que sept jours de marche. Givet et Mézières, admirablement situés pour une opération offensive de la France, sont médiocrement défensifs. Les autres places de la Meuse et du Chiers n'opposeraient qu'une faible résistance, de sorte qu'entre la Sambre et la Meuse il y a comme une grande porte ouverte, par laquelle un ennemi audacieux et prompt peut pénétrer en France jusqu'à Laon et la rivière d'Aisne, sans rencontrer de sérieux obstacles. La frontière du nord de Dunkerque à Mézières est si bonne pour l'offensive et si mauvaise pour la défensive qu'en 1831 les cinq grandes puissances sont convenues de neutraliser à perpétuité le territoire belge, garantie doublement utile si on la respecte, et par la sécu-

rité qu'elle donne aux Pays-Bas et par la sécurité qu'elle donne à la France, du moins sur une ligne de 40 à 50 lieues.

De la Meuse au Rhin la frontière du nord de la France est couverte par les Ardennes et les Vosges, mais elle n'est pas non plus complétement fermée. Entre ces deux chaînes, la Moselle ouvre un passage, et cette rivière courant perpendiculairement à la frontière, du nord au sud, pendant 25 lieues, forme une ligne d'opération excellente pour pénétrer d'abord et ensuite pour s'avancer, suivant les circonstances, soit à l'est, soit à l'ouest. Metz, place forte de premier ordre par sa position comme par ses ouvrages, a beaucoup perdu de son importance depuis que les traités de 1815 ont donné à la Prusse Sarrelouis et Sarrebruck. Elle est tournée par la vallée de la Sarre ou par Luxembourg, d'où plusieurs routes conduisent sur l'Aisne et sur la Marne.

La frontière du côté de l'orient, de Wissembourg à St-Laurent, longue de 175 lieues environ, présente trois segments parfaitement distincts. Le Rhin, qui coule entre la France et le grand-duché de Bade, semble offrir, au premier abord, une bonne ligne de défense. Cependant, il est possible aussi de tourner cette ligne au nord par Landau et Germersheim. On peut même la forcer à Huningue, dont la France s'est engagée, en 1815, à ne jamais relever les fortifications. Or, une fois ce passage forcé, le Rhin, le Jura, les places de l'Alsace et de la Franche-Comté, les Vosges et la Saône, perdent toute valeur comme ligne de défense. La frontière du Rhin, forte à son milieu, est donc à ses extrémités d'une extrême faiblesse.

De Bâle à Genève, le territoire de l'empire français est rendu inviolable par une neutralité qui n'a pas seulement le mérite d'être consignée dans les traités. La neutralité helvétique a encore, et ce qui vaut mieux, l'avantage de se trouver d'accord avec les données de la stratégie moderne. Indépendamment de tout engagement, les grandes puissances limitrophes sont toutes également conduites à la respecter. Elle se soutient donc, pour ainsi dire, par elle-même. C'est là un fait trop important pour qu'il ne fût pas nécessaire de l'approfondir. Il constitue, pour la France, le plus précieux avantage. Nous y reviendrons. Qu'il nous suffise d'abord de le constater.

La délimitation de 1815, entre la France et le Piémont, comme celle du nord et du nord-est, au point de vue du système défensif, laissait beaucoup à désirer. A partir de Saint-Genix, près Pont-Beauvoisin, point auquel la Savoie cesse d'être comprise dans la neutralité suisse, jusqu'à l'embouchure du Var, la Sardaigne occupait les vallées alpines qui conduisent en France. La construction récente du fort de Lesseillon, sur la rivière d'Arc, au centre de la Maurienne, les fortifi-

cations d'Exilles et de Fenestrelles formaient une bonne base d'opérations pour pénétrer, soit par l'Isère, soit par la Durance, dans la vallée du Rhône et menacer Lyon. Le traité du 24 mars va modifier très avantageusement pour la France cet état de choses. En lui donnant la Savoie, il la rend maîtresse de tout le cours de l'Isère et de l'Arc, son affluent. Au midi, ce même traité substitue à la ligne du Var, qui n'est guère qu'une expression géographique, bien qu'elle soit dominée par le fort d'Entrevaux, une frontière à peu près impénétrable, qui, du col de l'Argentière au col de Tende, en suivant la haute chaîne des Alpes maritimes, ira s'appuyer à Menton, sur la rivière de Gênes. La partie intermédiaire de la frontière de Sardaigne, celle qui s'étend du Mont-Thabor au col de l'Argentière, reste, à la vérité, encore ouverte par la Durance, mais l'incomparable place de Briançon et l'impossibilité de combiner désormais une tentative sur ce point avec une marche au nord en suivant l'Isère ou au midi sur le Var, enlèvent au danger qui pourrait menacer la France sur ce point toute sa gravité.

Ainsi la frontière de France, telle qu'elle avait été réglée en 1815, mauvaise au nord, défectueuse à l'est, bonne seulement de Bâle à Genève, défectueuse encore de Genève à l'embouchure du Var, prendra dans cette dernière partie, par suite du traité du 24 mars, une solidité qu'elle était loin d'avoir. Déjà atténué au nord, du côté de la Belgique, l'inconvénient d'une frontière ouverte sera circonscrit à l'avenir pour la France dans l'angle formé par la rencontre de ses deux frontières du nord et de l'est. Dégagé au sud, le système défensif de l'empire français roulera sur trois points placés à peu près à égale distance les uns des autres, c'est-à-dire Montmédy, Wissembourg et Huningue. C'est dans ce triangle équilatéral que résidera la faiblesse défensive de la France et aussi sa force offensive, puisque toute faiblesse défensive exige l'entretien permanent d'une force offensive correspondante.

Il y a lieu d'observer en outre que l'agrandissement territorial résultant du traité de Turin augmente la population de l'empire d'un cinquantième environ, et va offrir au recrutement la ressource nouvelle d'une race d'hommes parfaitement aptes au service militaire. Si l'on estime à 700,000 le chiffre total des habitants des deux territoires annexés, et si l'on calcule que l'armée française peut être de 437,500 hommes, c'est-à-dire de 1 soldat pour 80 habitants, en calculant sur 35 millions, on voit que l'annexion donnera à la France un contingent de 8,750 hommes, et qu'en dernière analyse, envisagée dans ses conséquences exclusivement militaires et stratégiques, cette annexion équivaut à l'entretien permanent de cinquante mille hommes, savoir :

8,750 fournis par le territoire annexé;

8,750 que l'ancien territoire donne en moins;

Et un corps d'armée de 33,500 hommes, rendu inutile par l'amélioration de la frontière du sud-est, que les garnisons protégeront à l'avenir d'une manière très suffisante:

Total 50,000.

Telle est la portée militaire et économique du changement territorial dont l'Europe est en ce moment préoccupée. Il simplifie le système défensif de la France au sud-est et rend possible un premier pas dans la voie d'un désarmement progressif, fondé non point sur la base trop souvent chimérique des conventions internationales, mais sur la nature des choses et sur des sécurités réelles.

Mais en augmentant la force défensive de la France, l'importante stipulation du 24 mars va-t-elle diminuer celle de la Confédération helvétique? La neutralité lui sera-t-elle moins garantie ou plus compromise qu'elle ne l'était auparavant? Le développement que nous venons de constater dans le système défensif de la France, ne peut-il se faire qu'aux dépens de la Confédération helvétique? C'est ce qu'il faut examiner avec la plus sérieuse attention.

II.

Nous avons vu que le traité du 24 mars, en augmentant les ressources naturelles défensives de la France, allait permettre au gouvernement français de réduire dans une certaine proportion l'effectif de son armée permanente, et que ce traité s'accordait par là avec le besoin général d'un désarmement progressif impossible à réaliser par la voie purement diplomatique. Il nous reste à examiner maintenant si le traité du 24 mars, en augmentant la force défensive de la France du côté de l'Italie, augmente sa force offensive du côté de la Suisse, au point de mettre en danger l'indépendance et la neutralité du corps helvétique. Cette question, de beaucoup la plus délicate, n'a pas encore été, à ce qu'il nous semble, suffisamment approfondie, et il subsiste, au moins à Berne, des doutes qu'il importe de dissiper.

Dans une note-circulaire en date du 19 mars dernier, le Conseil fédéral affirme " que par l'incorporation de la Savoie à la France, la neutralité de la Confédération sera *fortement et journellement menacée,* et que *toute défense sérieuse et efficace de cette neutralité deviendra impossible.* " [illegible] 1° que, en principe, la France peut av[illegible] isse; 2° que, dans ce cas, la pos[illegible] qu'elle n'a pas de pénétrer [illegible] des réclama-

tions du Conseil fédéral dépend évidemment de l'éclaircissement de ces deux points.

Et d'abord l'intérêt de la France au maintien de la neutralité suisse est-il un de ces intérêts douteux, variables, sur lesquels l'homme d'Etat et l'homme de guerre peuvent, suivant le temps, différer d'opinion? La neutralité des montagnes suisses repose-t-elle seulement, comme on pouvait le croire en 1815, sur la vertu d'un engagement diplomatique? C'est le premier point que pour aujourd'hui nous demandons la permission d'examiner.

En 1815 on était sous l'impression fort vive, mais non encore réfléchie, des grandes guerres de la révolution et de l'empire. On n'avait pas encore eu le temps de déduire théoriquement tous les enseignements qu'elles contenaient, et les souverains réunis à Vienne, lorsqu'ils reconnurent et garantirent la neutralité du territoire helvétique, ne se doutaient point qu'ils énonçaient, sous la forme d'une stipulation diplomatique, une règle nouvelle de stratégie que la science allait bientôt découvrir et formuler à son tour. En effet, dès que la paix eut rendu aux officiers studieux les loisirs dont ils avaient été privés depuis 1792 par la durée presque constante des hostilités, il fut possible de contrôler, par l'expérience acquise dans les campagnes, les anciens principes admis dans l'école, et les recherches auxquelles prirent part eux-mêmes les deux plus grands hommes de guerre de l'époque, Napoléon et l'archiduc Charles, déterminèrent, par rapport à la possession des montagnes, l'adoption d'une règle nouvelle, absolument contraire à celle qui avait été religieusement conservée jusqu'à la fin du siècle dernier. C'était alors un article de foi qu'en occupant les montagnes on dominait la plaine. Le dicton : *Maître des sources est maître des bouches,* „ était à l'ordre du jour. Ce principe, vrai en tactique, faux en stratégie, avait fait naître l'opinion que la Suisse est une citadelle dont la France ou l'Autriche devaient, en cas de guerre, s'assurer la possession. On croyait que du haut de “ ces formidables bastions, „ comme les appelait Bonaparte, on pouvait, par des sorties, faire échouer toutes les entreprises de l'ennemi en Souabe, en Italie, sur le Rhin, le Rhône, le Pô ou l'Adige. Méconnaissant la plus importante règle de guerre moderne, celle qui veut que l'on s'assoie sur une base et qu'on assure sa ligne de retraite, on pensait que l'occupation des plus hautes montagnes de l'Europe devait être le premier objet des opérations au centre du continent.

Sans aucun doute, la possession *non-contestée* de ces montagnes assurerait à un grand empire militaire une prépondérance marquée. Mais du moment qne la Suisse forme un petit Etat indépendant et sans alliance exclusive, dès que, pour franchir ses montagnes et dé-

boucher dans les grandes plaines du Danube, de la France ou de l'Italie, il faut d'abord s'emparer des vallées intermédiaires, il n'en est plus de même. L'avantage d'être maître des montagnes, quand on y est chez soi, fait place à l'inconvénient, disons mieux, au danger d'occuper un pays où l'on n'a forcément ni bases d'opérations, ni lignes de retraite.

Dans une contrée formée de plusieurs chaînes de montagnes de premier ordre et uniquement constituées, à l'intérieur, par les ramifications de ces chaînes, toutes les vallées descendent des crêtes principales. Elles s'en éloignent comme d'un centre en suivant des lignes divergentes qui ne sont reliées entre elles que par des sentiers tortueux, souvent impraticables. Les lignes d'opérations suivent nécessairement ces vallées, et, nécessairement encore, n'ont entre elles d'autres communications que les sentiers. On ne peut les relier, comme les branches d'un éventail, que par le système des cordons, et pour que ces différentes lignes se prêtent un sérieux appui l'une à l'autre il faut toujours remonter à l'embranchement commun. Il en résulte que dans la guerre de montagnes on arrive toujours au même point par des directions différentes, et que pour pénétrer offensivement jusqu'au centre des opérations de l'armée maîtresse du pays, l'assaillant peut choisir sa ligne d'attaque comme il lui convient et porter s'il veut toute la masse de ses forces sur tel débouché qu'il jugera le plus avantageux. Si l'armée d'abord envahissante n'a qu'un front, rien n'est plus facile que de la tourner. Si elle en a plusieurs, elle doit les défendre tous à la fois, ce qui exige une quantité prodigieuse de troupes qu'il est impossible de nourrir dans un pays nécessairement stérile (1). Et encore, en supposant cette dernière condition remplie, l'ennemi, maître de la plaine, s'avançant en colonne sur un seul point, l'enfonce, gagne les hauteurs et culbute à revers toutes ces troupes éparpillées. Tourné, s'il n'a qu'un front d'opérations, enfoncé s'il en a plusieurs, telle est, sauf le hasard, sur lequel il ne faut pas compter, l'inévitable destinée du général qui s'empare d'un pays montagneux, tel que la Suisse, et qui, par cette prise même de possession, en fait un des théâtres ou le seul théâtre de la guerre.

Il ne subsiste maintenant aucune incertitude sur la valeur de cette théorie de la guerre de montagnes. La campagne du duc de Rohan, dans la Valteline, en 1638, celle des Espagnols dans les Pyrénées, en 1793, en avaient pour ainsi dire déjà donné le pressentiment. La campagne de 1799 en a fourni les preuves les plus éclatantes. Il est

(1) Dix à quinze mille hommes périrent de faim, en 1799, dans la vallée de l'Ill. Voyez l'*Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*. t. XI. p. 105.—(Note du *Nord.)*

donc admis aujourd'hui par tous les hommes du métier que ce n'est plus en se rendant maître des montagnes que l'on domine dans la plaine, mais en se rendant maître de la plaine que l'on domine dans les montagnes; que, dans le cas d'une guerre continentale, la prise de possession de la Suisse est un désavantage et un danger immense pour celle des puissances qui l'occupe d'abord; qu'il n'y a que deux routes qui conduisent de Paris à Vienne ou de Vienne à Paris, celle du Pô et surtout celle du Danube, dont la vallée est, pour employer les expressions vivantes de l'archiduc, la pomme de discorde qu'il faut à tout prix enlever; que la Suisse, comme lieu de passage, est le chemin des écoliers, comme champ de bataille, un coupe-gorge; et qu'enfin cette neutralité de la Confédération helvétique, garantie par les traités, ce qui n'est pas un mal, assurément, est bien mieux garantie encore par l'intérêt stratégique réciproque des deux grandes puissances militaires de l'Europe centrale [1].

Et, si tel est l'intérêt permanent de la France; si non-seulement dans le cas d'une guerre défensive, ce qui est par trop évident, mais dans le cas même d'une guerre offensive, elle est intéressée au maintien de la neutralité suisse; si cet intérêt se fonde sur une règle nouvelle, reconnue par Napoléon, formulée par l'archiduc Charles, exposée par Jomini, admise par M. Thiers et démontrée par tous les écrivains militaires de la Suisse elle-même; s'il n'y a pas aujourd'hui en France un homme en position de tracer un plan de campagne qui soit susceptible de renouveler la faute du Directoire, comment le Conseil fédéral serait-il fondé à dire que la France menacera fortement et journellement la neutralité helvétique quand elle possédera la province dont précisément le Directoire ne s'est pas servi en 1798 pour faire avancer ses troupes sur le territoire suisse? Il ne semble pas qu'il y ait en ce monde d'engagements plus sûrs que ceux au respect desquels l'intérêt conspire avec la bonne foi. Or, l'intérêt actuel et permanent de la France, son intérêt le mieux démontré, c'est de mettre toujours la Suisse en dehors de son échiquier stratégique. La possession particulière du Chablais et du Faucigny ne peut rien changer à un intérêt qui découle de l'ensemble des rapports stratégiques des deux territoires. L'examen du second point fera l'objet d'un prochain article.

[1] *Le Nord* pourrait ajouter que la neutralité de la Suisse est encore garantie par la ferme volonté de ses habitants, et que, avec leurs institutions militaires actuelles, ils se croient tout à fait en état de la faire respecter par tel de ses voisins tenté de la violer, ou tout au moins de faire payer assez cher cette violation pour que le jeu n'en vaille pas la chandelle. — *Réd.*

DE LA NOUVELLE TENUE FÉDÉRALE.

Des échantillons du nouveau modèle d'habillement et d'équipement pour l'armée fédérale ont été récemment en essai à l'école militaire de Lausanne. Une vingtaine de soldats et trois officiers en étaient revêtus. Lundi et mardi derniers deux délégués de la commission fédérale, M. le colonel Crinsoz de Cottens et M. le lieut.-colonel Meyer, ont fait l'inspection de cette troupe, inspection qui a coïncidé, du reste, avec celle de M. l'inspecteur fédéral, colonel Kern. En même temps Messieurs les officiers de Lausanne ont aussi examiné la question, et, dans une réunion tenue le 6 juin, ils ont chargé une commission de neuf membres, présidée par M. le colonel Charles Veillon, de procéder à une enquête spéciale et de faire un rapport.

Cette commission a voué un soin consciencieux à sa tâche; elle a eu plusieurs séances, dans lesquelles ont été entendus des soldats et des officiers de l'école de Lausanne, et, quoiqu'elle n'ait pas encore formulé ses conclusions définitives, voici quels sont les résultats sommaires de ses investigations et les avis auxquels paraissent se ranger la plupart de ses membres.

A. En premier lieu la nécessité de graves changements à la tenue actuelle, venant bouleverser pour 7 à 8 ans l'uniformité des troupes et imposer des frais nouveaux aux militaires, n'est pas complètement démontrée. On ne compte naturellement pas dans les graves changements les améliorations à l'équipement et à l'habillement, qui pourraient être introduites à peu de frais et sans détruire sensiblement l'uniformité des corps.

B. En second lieu le modèle proposé offre d'assez nombreux vices de détail, qui, indépendamment de la question de fond et d'opportunité, plaident contre son introduction.

C. En troisième lieu quelques correctifs sont proposés à l'uniforme fédéral qui le rendraient plus acceptable comme pis-aller.

Nous allons reprendre ces trois ordres d'idées pour ajouter les développements nécessaires.

Au paragraphe A, se rattachent plusieurs questions qu'on peut appeler fondamentales et de la solution desquelles doivent plus ou moins dépendre les autres. Par exemple : ne veut-on plus qu'une seule tenue? Veut-on ôter le sabre à toute l'infanterie, aux soldats

comme aux sous-officiers ? au centre, comme aux carabiniers et aux chasseurs ? Veut-on aussi l'abolition du petit frac de l'artillerie et de la cavalerie ? celle des épaulettes et des galons, etc. ? Si tout ou partie de ces changements doit se faire, comment y sera-t-il procédé pour éviter le plus possible la bigarrure et l'anarchie de tenue dans les compagnies ? Qui indemnisera les intéressés pour les objets actuels rebutés ou dépréciés ? qui supportera les frais des nouveautés, etc. ? Sur toutes ces questions, qui ont une importance capitale, Messieurs les officiers de Lausanne s'en réfèrent surtout à leurs précédentes décisions et aux opinions émises dans la pétition adressée à l'Assemblée fédérale. C'est aux autorités compétentes qu'il importe surtout de peser ces considérations majeures.

Quant au paragraphe B, les inconvénients de détail suivants ont été signalés dans le nouveau modèle :

1° Habillement. Dans la nouvelle *tunique* ou *blouse*, les soldats sont à l'aise, mais quand ils ont chaud et qu'ils s'arrêtent, le froid les prend plus facilement dans les reins qu'avec l'habillement actuel, s'adaptant mieux au corps. L'étoffe qui se met en paquet sous le sac fait des plis qui meurtrissent le dos. On ne voit pas l'avantage d'avoir tant d'ampleur à la taille de la tunique, avec un ceinturon qui tend à un effet tout opposé.

Les *pans* sont trop courts, car ils laissent à découvert les fonds des pantalons, ce qui est d'un aspect désagréable surtout quand ceux-ci seront un peu usés.

Les *poches* sur les côtés sont trop petites et leur orifice bouché par le ceinturon.

La *cravate bleue* est plus commode que le col, mais trop grosse, trop chaude et de mauvaise couleur, déteignant fortement à la sueur.

Le *col rabattu* de la tunique avance trop ; il empêche de crocher la capote quand on la met sur la tunique, et il fait alors un trop gros paquet autour du cou du soldat, qui, outre sa forte cravate, a encore deux cols rabattus. Au bout de quelque temps ces cols se froissent, et le rouge se salit par le frottement du menton, ce qui ne forme plus un vêtement convenable.

Les soldats disent tous que l'absence de l'*épaulette* leur rend plus pénible le port du sac, et impossible le port du fusil en bandouillère.

Les *grandes guêtres* sont trop chaudes ; les pantalons n'étant pas ajustés à cet usage, les soldats ont la jambe et le pied trop empaquetés, ce qui gêne la marche. En outre, serrer la jambe au dessus du mollet et au mollet même peut facilement provoquer des varices.

2° Coiffure. Le petit képi proposé est très gracieux, mais de-

mande une certaine élégance de tournure pour s'assortir convenablement. Aux grosses figures et aux gros hommes, par exemple, il ne va pas bien. En carton et en drap il paraît plus pesant, plus coûteux et moins solide, à ce que disent des gens du métier, que si on le faisait en feutre. En feutre, on pourrait utiliser les képis actuels. Quant au chapeau à plumes, proposé concurremment, la majorité le repousse comme une coiffure d'opéra plutôt que de service militaire. Quelques-uns pensent cependant que ce chapeau, plus ou moins corrigé, est mieux assorti avec le reste du costume, et qu'il ne siérait pas mal aux troupes faisant surtout un service individuel, par exemple aux carabiniers.

3° Equipement. On est assez généralement d'accord que le sabre d'officier proposé est plus convenable, sauf la réserve des ornementations accessoires, que le sabre actuel. Il est en revanche plus cher. Les officiers qui le portent s'en louent beaucoup comme arme de guerre, et préfèrent surtout le ceinturon au baudrier.

Les soldats donnent presque tous aussi la préférence au ceinturon sur la croisée. En revanche ils regretteraient de se voir dépouillés du sabre. Ils trouvent toutefois le *ceinturon* proposé trop massif. La *giberne* est aussi trop grosse, mal commode et mal suspendue. Quand ils la ramènent sur le devant, ils ne peuvent plus *croiser arme*, ni *apprêter arme*, ni même commodément charger. Les capsules y sont très pénibles à prendre. Le crochetage au sac est difficile.

4° Marques distinctives. On remarque l'absence de tout signe de service, ce qui paraît une lacune. Les étoiles au cou sont trop peu apparentes soit pour les officiers soit pour les sous-officiers. L'officier dépourvu d'épaulettes semble avoir moins d'autorité morale sur la troupe. Les caporaux et sous-officiers préfèrent les galons. Quant à la troupe, elle regrette aussi l'absence de l'épaulette, au point de vue de la dignité de la tenue militaire.

Sur le paragraphe B, il résulte des observations précédentes que si le nouveau modèle de tenue devait être adopté, il faudrait au moins y apporter les modifications ci-dessous :

1° Habillement. Ajuster la tunique à la taille; allonger les pans; mettre les poches derrière; faire le col droit et rouge. Cravate plus légère et meilleure couleur, noire ou garance. Guêtres jusqu'au dessous du mollet et mieux agencées avec le pantalon. Garder l'épaulette pour la troupe et les officiers, en les rendant peut-être plus petites. Laisser la faculté d'avoir un ou deux rangs de boutons à la tunique, afin de pouvoir transformer, suivant les cantons, la petite veste et l'habit en tunique.

2° Coiffure. Képi nouveau modèle, mais en feutre, suivant les cantons, avec quelques variantes d'ornementation, et un passe-montagne.

3° Equipement. Ceinturon au lieu de croisée, mais plus léger et plus souple; cartouchière plus petite et plus molle, mieux crochée et mieux suspendue, n'ayant pas besoin d'être glissée devant; sabre-bayonnette pour la troupe; sabre-ceinturon pour les officiers, mais avec ceinturon en cuir. Pochettes au sac pour paquets de cartouches; poche en cuir au pantalon pour cartouches égrenées. — Maintenir le sac actuel.

Marques distinctives. Conserver, en somme, le système des épaulettes, des galons et les marques de service.

En outre, on ne pense pas qu'il y ait des changements fondamentaux à apporter dans la tenue de l'artillerie et de la cavalerie.

BIBLIOGRAPHIE.

Idées sur une organisation militaire rationnelle en Suisse, par un officier d'artillerie suisse. — Winterthour, librairie Ziegler, 1860. 1 broch. in-8°.

Cette brochure, écrite en allemand et anonyme, nous est parvenue avec une petite circulaire imprimée, demandant une mention dans nos colonnes. Nous croyons donc, à titre de renseignement, devoir nous exécuter. Mais nous n'irons pas plus loin, car il ne nous paraît pas que cette publication soit assez sérieuse pour mériter de retenir longtemps l'attention de nos lecteurs. Il suffit, pour la caractériser, de citer deux des sept propositions qui la terminent: La 1re consiste à supprimer les armes spéciales pour former une armée composée uniquement de carabiniers; une autre demande la nomination des officiers et sous-officiers par les soldats. *Ab uno disce omnes!*

Considérations sur les causes des succès de Napoléon III dans la dernière guerre d'Italie. — Paris. Leneveu. 1860. 1 broch. in-8°.

Nous avons lu avec intérêt les quelques pages qui constituent cette étude, publiée d'abord dans le *Spectateur militaire,* et nous ne saurions mieux faire que d'en détacher les fragments suivants. Venant d'un écrivain français, ces témoignages corroborent d'autant mieux quelques-unes des opinions que nous avons émises dans notre *Relation de la campagne d'Italie* :

Un des points les plus saillants de la campagne de 1859 est la négligence avec laquelle s'est fait le service des avant-postes; elle a été telle que presque tous les engagements ont eu lieu inopinément, de telle sorte qu'on n'a jamais eu le temps d'étudier à l'avance des plans bien combinés, comme ceux des batailles d'Austerlitz et d'Isly, qui, réussissant suivant les prévisions, deviennent classiques, et font époque dans l'histoire de l'art militaire. Ne cherchons pas la cause de cette négligence, bor-

nons-nous à la signaler comme une des fautes les plus blâmables qui se puissent commettre. Elle a été commune aux deux partis[1], et, par suite, elle n'a entraîné de désastres ni pour l'un ni pour l'autre, mais elle n'en est pas plus pardonnable. S'il n'y a pas de règles certaines pour vaincre une armée de cent mille hommes, il est au moins toujours possible de savoir si elle est en marche ou arrêtée, si elle va à droite ou à gauche ; une telle masse ne peut se dissimuler, et de bons officiers bien montés, secondés par un petit nombre d'hommes intelligents, qu'on chargera de la surveiller, sauront l'approcher assez pour deviner tous ses mouvements, sinon ses projets.

On pouvait s'attendre que l'emploi des armes à feu perfectionnées amènerait de grands changements dans la manière de faire la guerre : il n'en a rien été. Soit que la substitution de ces armes aux anciennes n'ait pas eu lieu sur une échelle assez étendue, soit que l'infériorité du fusil et du canon chez les Autrichiens ait été notable, l'empereur Napoléon III, comme nous l'avons remarqué précédemment, n'a point eu une tactique différente de celle qui, si souvent, avait réussi à son oncle, et qui est si conforme à l'esprit français, c'est-à-dire de mépriser le feu et d'en venir de suite à la baïonnette. Sans doute la généralisation d'engins destructeurs d'une portée et d'une puissance considérable exigera de nouvelles règles pour engager les combats et pour la stratégie(?), mais on serait dans une funeste erreur si l'on croyait que, pour se prémunir contre des revers, il suffit de se procurer l'artillerie, les carabines, l'organisation, que possédaient les vainqueurs de Solferino, et que ceux-ci n'auront qu'à conserver sans modifications les moyens dont ils ont eu à se louer en Italie. Cependant telle est la tendance : selon nous elle est fâcheuse, car en s'y laissant aller on arriverait simplement à égaliser les chances, et le gain des batailles se trouverait à peu près remis aux mains du sort. A part de grands principes qu'enseigne l'étude du passé, et qui une fois découverts subsistent presque éternellement, la meilleure garantie qu'on l'emportera sur ses ennemis est de posséder quelques perfectionnements auxquels ils ne soient eux-mêmes pas encore parvenus, ou de pouvoir user contre eux d'une manière de combattre bonne en soi, et qui leur soit inconnue. Innover est le grand art de vaincre : aussi Napoléon Ier, prétendant qu'il fallait changer la tactique tous les dix ans, entendait certainement qu'il fallait modifier un système couronné de succès aussitôt qu'il se vulgarisait. Concluons de là que le progrès de l'art militaire ne consistera point à copier servilement les faits heureux enregistrés par l'histoire, et qu'il naîtra plutôt de recherches continuelles faites dans le but de découvrir mieux ou seulement autre chose que ce qui existe chez ses voisins.

La science de la guerre est souvent la science des contraires : Fabius opposa la lenteur à l'activité d'Annibal ; à Rocroi, Condé sachant combien l'infanterie espagnole était redoutable aux troupes de même arme, l'attaqua et la défit avec de la cavalerie ; les Français ont souvent vaincu en chargeant à la baïonnette sans tirer ; les Anglais, au contraire, ont prouvé maintes fois qu'un feu de pied ferme exécuté de sang-froid arrêtait presque infailliblement les plus intrépides assaillants ; celui qui est habitué à ne compter que sur le choc sera détruit s'il se trouve opposé à des tireurs adroits qui le tiennent à distance. Rien n'est donc bon ou mauvais que par comparaison : aussi un général qui voudra être à la hauteur de sa position, non-seu-

[1] Il est bon de noter cependant que le service de sûreté était bien mieux fait et plus régulier chez les Autrichiens que chez les alliés. Le service de place des troupes françaises était ordonné avec autant d'insouciance à Alexandrie, par exemple, qu'en pleine France. — *Réd.*

lement méditera sans cesse sur le bon emploi de tous les moyens qu'il pourra avoir à sa disposition, mais encore se tiendra parfaitement au courant de ce qui se fait dans les autres armées. Une nation qui voudra toujours être prête à soutenir puissamment ses droits ou ses prétentions sera attentive à envoyer en mission de tous côtés des officiers instruits, versés dans les langues de l'Europe et capables de faire profiter leur pays de ce qui s'invente et s'élabore à l'étranger. Elle fera encore sagement, pendant la paix, de ne pas remplir ses magasins et ses arsenaux d'objets, d'armes et de projectiles qui peuvent être subitement frappés d'infériorité en raison de nouvelles découvertes ; et elle devra plutôt mettre de côté chaque année les économies qu'elle réalisera ainsi pour les employer au moment opportun de la manière la plus avantageuse; il y aurait alors à créer dans les budgets un chapitre de plus : celui de la réserve d'argent pour le cas de guerre.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

L'état-major du grand rassemblement de troupes qui aura lieu cet automne près Brugg, a été composé comme suit :

A. *Etat-major.*

Commandant en chef : colonel DENZLER, à Neuchâtel. 1er adjudant : major Mérian, de Bâle. 2e adjudant : lieutenant Hunerwaldel, de Lenzbourg. Chef d'état-major : colonel Paravicini, de Bâle. 1er adjudant : major Amrhyn, de Lucerne. 2e adjudant : lieutenant Rougemont, à Thoune. Adjudant-général : lieutenant-colonel Meyer, à Berne. Adjudant : 1er lieutenant Veillon, à Arlesheim. Il est adjoint à l'adjudant-général les lieutenants-colonels Imer (Berne), Alioth (Bâle), de Steiger (Berne) et le major Munzinger, de Soleure. — Commandant du génie : major Schumacher, à Lucerne ; adjudants-capitaines : Kündig et Legler ; lieutenant : Dominicé.— Commandant de l'artillerie : lieutenant-colonel de Greyerz ; majors : Bell, de Lucerne ; Curchod, à Berne ; capitaine : Gaudy, St-Gall. — Commandant de la cavalerie : major Zehnder, d'Argovie ; capitaines : Bringolf, de Schaffouse ; Forcart, de Bâle ; lieutenant : L. Fazy, de Genève. — Grand-juge, au cas de convocation d'un conseil de guerre : major Bützberger, avocat à Langenthal. — Commissariat de la division : major, Jenny, à Saint-Gall ; capitaines : Kramer, de Zurich ; Schnewlin, de Bâle ; lieutenants : Lerch, de Wangen ; Holz, de Zurich, Sulzer, de St-Gall ; Debrunner, de Frauenfeld. — Etat-major de santé. Médecin de division : lieutenant-colonel Erismann ; capitaine : Oschwald, Schaffouse ; 1er lieutenant : Hüttenmooser, St-Gall ; sous-lieutenant : Fisch, Appenzell-Ext.

1re brigade d'infanterie. Commandant : colonel de Gonzenbach, St-Gall ; adjudants : major Feiss, à Berne ; 1er lieutenant Meyer, à Hérisau. — 2e brigade d'infanterie. Commandant : colonel Schærz, de Berne ; adjudants : major Glutz-Blotzheim, Soleure ; capitaine Diethelm, de Lachen. — 3me brigade d'infanterie. Commandant : colonel Philippin, Neuchâtel ; adjudants : major Bury, Berne ; capitaine Dimier, à Fleurier.

B. *Personnel d'instruction.*

Instructeur en chef : colonel Hans Wieland, Berne. Instructeur de la 1re brigade : colonel Hofstetter ; de la 2e : lieutenant-colonel Stadler ; de la 3e : lieutenant-colonel Schædler, Aarau.

L'état-major entier entre au service le lundi 27 août ; les armes spéciales le 2 septembre ; l'infanterie le 6 septembre. Le licenciement des troupes aura lieu le 17 septembre et celui des états-majors le 18.

Neuchâtel. A la date du 26 mai 1860, les citoyens *Gréther*, Numa, et *Bertholet*, Fritz, tous deux domiciliés aux Ponts de Martel, ont été nommés officiers de carabiniers, avec grades de 2me sous-lieutenants. — Le citoyen *Ab. Buhler*, a également reçu un brevet de vétérinaire de batterie avec rang de 2me sous-lieutenant.

— Dans sa séance du 5 juin courant, le Conseil d'Etat a assermenté le citoyen Etienne *Grosjean*, domicilié à la Chaux-de-Fonds, et nommé par le Conseil fédéral commissaire d'ambulance à l'état-major sanitaire (rang de 1er sous lieutenant).

— A teneur d'une publication du département militaire, la compagnie de guides n° 6 fera un cours de répétition à Colombier du 19 au 24 juin 1860, ainsi que la compagnie de carabiniers n° 64; cette dernière dès le 18 juin pour le cadre et dès le 21 juin pour la troupe jusqu'au 1er juillet 1860.

Quant à la compagnie de carabiniers n° 14 qui devait faire le même service que la compagnie n° 64, elle l'a fait du 29 mars au 10 avril à Colombier, où elle a été appelée en même temps que le bataillon n° 6, lequel fut envoyé à Genève pour un service de garnison jusqu'au 10 mai suivant.

Genève. *(Corresp. part.)* Le comité central de la Société militaire fédérale a fixé au lundi 6 août l'assemblée générale annuelle de la Société. Un programme détaillé de la fête sera très prochainement envoyé aux diverses sections. Son contenu sera en résumé :

Samedi 4 août. Arrivée et réception des députations.
Dimanche 5. Séances des armes séparées.
Lundi 6. Assemblée générale des sections réunies.

Nous espérons un nombreux concours de visiteurs et nous les convions à venir nous réjouir de leur présence à Genève, qui y sera saluée avec bonheur aujourd'hui plus que jamais.

France. — Jusqu'à la dernière guerre les bagages d'officiers étaient transportés à dos de mulet, à raison de 15 mulets, en somme, par bataillon. En Italie, l'été passé, ce mode de transport fut changé provisoirement contre des voitures. Ce dernier système ayant été reconnu plus avantageux, une ordonnance vient de le rendre permanent. Chaque bataillon aura à l'avenir deux voitures de bagages d'officiers, ce qui permettra d'allouer à chaque officier place pour une couverture de campement, un pliant, une cantine contenant un rechange complet d'effets, et le linge le plus urgent; on y admet aussi une tente d'un nouveau modèle, pour chaque officier supérieur, pour chaque capitaine, pour deux lieutenants ou sous-lieutenants; une cantine de cuisine, pouvant renfermer, outre les ustensiles, quelques provisions pour les officiers d'une compagnie; une pour le chef de bataillon et une pour l'adjudant-major et le médecin.

Les deux voitures d'un bataillon contiendront donc :

1re Voiture.

9 cantines d'effets pour 3 compagnies.
1 pour le chef de bataillon.
4 id. de cuisine,
7 tentes, avec 10 couvertures.
10 pliants.

2e Voiture.

9 cantines pour 3 compagagnies,
1 pour l'adjudant-major,
1 pour le médecin,
4 id. de cuisine,
8 tentes, avec 11 couvertures.
11 pliants.

De plus, il y a, au-dessus du chargement, la place nécessaire pour l'avoine et le pain.

Cette charrette à deux roues (avec l'essieu et la roue du train des équipages) est attelée d'un cheval entre les brancards, et à sa gauche d'un autre sur lequel est monté le conducteur. Un cheval de renfort peut être, en cas de besoin, placé de l'autre côté. Cet attelage de front peut facilement marcher au trot et diminue beaucoup la longueur des colonnes. Dans les mauvais chemins, la disposition du harnais permet d'atteler les chevaux en file.

Ce mode de transport offre à l'Etat une économie notable, puisqu'il suffit de quatre chevaux pour les bagages d'un bataillon qui avait auparavant au moins quinze mulets de bât.

Il facilitera aussi une entrée subite en campagne, en permettant aux officiers de trouver dans les magasins de l'Etat des objets que le commerce ne peut fournir en quantité suffisante dans un moment pressant.

Angleterre. — Un grand tir s'organise pour le 2 juillet à Wimbledon, à une lieue de Londres. Le Conseil fédéral en a reçu communication officielle avec le désir de

la part du comité anglais d'y voir des tireurs suisses. Voici quelques détails donnés par le *Bund* à ce sujet:

« Les distances du tir auxquels sont admis les étrangers sont les suivantes :

a) 200 yards (244 pas); — *b)* 300 yards (366 pas); — *c)* 500 yards (610 pas); — *d)* 600 yards (732 pas); — *e)* 800 yards (975 pas); — *f)* 900 yards (1097 pas): — *g)* 1000 yards (1219 pas).

A toutes les distances on devra tirer à bras franc; aux 2 premières debout; aux autres distances, les tireurs seront autorisés à prendre la position qui leur conviendra, assis, couché, à genoux, etc.

La grandeur des cibles pour la distance de 200 yards sera de 6 pieds 1 pouce de haut sur 4 pieds de large; le noir est du diamètre de 2 pieds, et le carton de 6 pouces 8 lignes. Aux autres distances, les cibles seront de 6 pieds carrés et le noir de 2 pieds.

Les prix sont les suivants : à la distance *a*, 20 liv. sterling (500 fr.); à la distance *b*, 30liv. sterl. (750 fr.); à la distance *c*, 40 liv. sterl. (1000 fr.); à la distance *d*, 50 liv. sterl. (1250 fr.); aux distances *c* et *f*, il y a un prix de 100 liv. sterl. (2500 fr.), don d'honneur du prince-époux Albert.

A ces deux distances là pourront seulement tirer ceux qui auront obtenu des prix aux 4 premières distances, et ceux qui auront eu les 20 meilleurs coups après les gagnants. Le tireur peut tirer à chacune de ces distances 10 coups, et les prix seront proportionnés d'après la somme de points qu'il aura eu au tir.

Si deux ou plusieurs tireurs ont le même nombre de points aux distances *a, b, c*, et *d*, ils tirent entr'eux à la même distance jusqu'à ce qu'un ait l'avantage; si des tireurs ont le même nombre de points aux distances *e, f* et *g*, ils se disputent l'avantage à la dernière distance.

On peut se servir de l'arme qu'on veut pourvu qu'elle ne pèse pas plus de 10 livres suisses et qu'elle n'ait ni double détente ni lunette.

A la distance *g* (1000 yards), il y a un prix particulier; on peut se servir d'une lunette, mais toujours avec la carabine de 10 livres au plus. En outre, pour que ce prix soit disputé, il doit s'être annoncé au moins 6 tireurs, 21 jours avant l'ouverture du tir.

Le duc de Cambridge donne aussi un prix de 50 liv. sterl. (1250 fr.) pour les armes qui, chargées par la culasse, auront produit les meilleurs coups aux trois distances les plus éloignées.

Les points sont notés comme suit:

Aux distances *a* et *b*, un carton vaut 3 points, un coup dans le noir 2 points, un coup dans le blanc 1 point.

Aux distances *c, d, e, f, g*, un coup dans le noir vaut 2 points; dans le blanc 1 point.

Enfin, comme règle, il est établi que les tireurs doivent s'inscrire 21 jours avant le tir, sous réserve toutefois d'une permission particulière du comité. »

Le *Bund* pense que le comité central de la Société fédérale des carabiniers ne restera pas en arrière devant cette invitation, et qu'il enverra une digne députation de tireurs soit avec la carabine, soit avec le fusil de chasseurs qui, tous les deux, peuvent remplir les conditions exigées tant pour l'arme que pour la distance. Le fusil de chasseurs pèse, avec la baïonnette, 9 livres 6 onces; la carabine 10 livres. A la distance de 1200 pas on tire parfaitement avec le fusil de chasseurs; le diamètre de 2 pieds du noir qui est fixé et celui de 6 pouces 8 lignes pour le carton sont beaucoup plus grands que ceux qui sont déterminés dans nos tirs.

Vaud. Dans sa séance du 2 juin, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Massy*, M., au Sentier, quartier-maître du bataillon de réserve dans le 5e arrond.; — *Vincent*, Jean-Daniel, à Chailly, capitaine de mousquetaires nº 1 d'élite dans le 1er arrond.; — *Pache*, François, à Bournens, capitaine de mousquetaires nº 2 d'élite dans le 7e arrond.; — Le 6, MM. *Mayor*, François, à Echallens, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 4 d'élite dans le 5e arrond.; — *Fornallaz*, Alphonse, à Avenches, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 de réserve dans le 8e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 13. Lausanne, 1er Juillet 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — **Société militaire fédérale.** — **Etudes sur les canons rayés** (2me article). — **Utilité des chemins de fer et télégraphes à la guerre.** — **Bibliographie.** Armes rayées; divers. — **Nouvelles et Chronique.** — *SUPPLÉMENT.* **Campagne d'Italie de 1859** *(fin).*

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE

FÊTE ANNUELLE

Genève, le 29 juin 1860.

Frères d'armes, chers Confédérés,

Nous vous invitons à prendre part à la réunion militaire fédérale qui aura lieu cette année à Genève les 4, 5 et 6 du mois d'août.

Venez animer une fête qui a pour but, vous le savez, non-seulement de créer des liens d'estime et d'affection entre les enfants d'une même patrie, d'entretenir parmi eux des sentiments d'union fraternelle et le feu sacré de la liberté, mais encore de stimuler, chez tous ceux qui pourraient être appelés à défendre notre honneur et notre indépendance, le désir de s'instruire dans les sciences militaires et de se rendre capables de remplir avec intelligence les fonctions qui leur seraient confiées.

Les circonstances du moment actuel ajoutent à ces considérations générales un motif de plus de vous rendre à notre pressante invitation.

Accourez donc, chers Confédérés; que votre présence à notre réunion y provoque d'intéressantes communications et donne à nos travaux l'influence légitime qu'ils doivent avoir sur tout ce qui concerne le militaire suisse. Vos plus jeunes frères brûlent du désir de vous serrer la main : ils veulent, en cette occasion, vous renouveler l'assurance de leur dévouement, et vous convaincre qu'ils feront constamment leurs efforts pour se rendre, en toutes circonstances, dignes de leurs aînés.

Ils sentent, comme vous, que la Suisse, tranquille dans les limites

que la nature lui a données, heureuse de voir sa prospérité se développer librement, que la Suisse, inoffensive, se doit à elle-même d'être constamment en mesure de repousser toute agression et de faire respecter, quoiqu'il pût lui en coûter, la neutralité que les traités lui assurent, il est vrai, mais qui n'a de garantie réelle et efficace que dans la force de ses institutions.

Représentants de l'armée fédérale, quittez un instant vos foyers domestiques, venez à notre fête nationale. Nous vous y convions avec les plus vives instances, et dans l'espoir que vous répondrez à notre appel, nous vous adressons nos salutations les plus cordiales.

Au nom du Comité central :

Le Président,

Gén[l] G.-H. Dufour.

ÉTUDES SUR LES CANONS RAYÉS.

Deuxième article. *

Dans le précédent exposé on a pu quelque peu reconnaître à combien de difficultés est soumise la fabrication du canon rayé; mais si tout était réuni dans cet aperçu, la tâche serait facile, et il en est bien autrement lorsqu'on examine de plus près les divers détails qui souvent sont de la plus haute importance, et qui, mal étudiés, contribuent à faire manquer les bons résultats. Cela dit, commençons, article par article, à examiner brièvement les avantages et les inconvénients qui accompagnent cette fabrication, et cela autant que, par avance, on peut les prévoir.

Du canon ordinaire à transformer en nouveau système. — Tout le monde connaît plus ou moins bien cette pièce : c'est un tube rond d'un calibre donné, recevant un corps sphérique y correspondant qu'il doit lancer au dehors par l'inflammation de la poudre; ces deux objets ne peuvent que toujours se bien rencontrer; étant circulaires tous deux, le boulet se met à sa place en quelque sorte par lui-même, on ne saurait l'en empêcher. Il s'agit maintenant de changer ce système. Le tube susdit, au lieu de lancer des boulets ronds, doit en lancer des longs et pointus, dans le but de les porter plus loin et d'avoir plus de puissance, car le boulet pointu fend mieux l'air et a un plus grand volume de métal qui parcourt son chemin sans présenter une plus grande surface devant. Si, dans cette condition, ce boulet présen-

* Voir le numéro du 18 mai.

tait invariablement la pointe droit en avant, la chose serait des plus simples, mais il n'en est pas ainsi; ayant reçu de la poudre son impulsion par derrière, c'est cette partie qui cherche à devancer, qui commence à incliner, qui tourne et arrive devant, continue et retourne en arrière et ainsi de suite. Il s'établit alors une espèce de pirouettement qui permet que le boulet se présente en tout sens et qui détruit force et justesse. Pour obvier à ce défaut, on creuse en long dans l'intérieur du canon des rayures, qui tournent légèrement en spirale, et dans lesquelles plusieurs saillies s'engrainent (glissent), qui le forcent à tourner sur son axe en avançant, et c'est ainsi, lancé par une prodigieuse vitesse, que se crée, autour de son corps, un rayonnement d'air, qui tourne avec lui, qui le tient en équilibre et le fait aller droit jusqu'à son entier épuisement.

Charge du boulet long. — Le canon destiné aux boulets longs est, en proportion du poids de son boulet, d'un calibre plus petit que l'autre et sera plus difficile à charger, parce que le boulet allongé n'est pas rond par derrière; il ne peut, comme le rond, être présenté en tout sens, surtout s'il y a des guidons fixes; il faudra le présenter dans la position convenable, l'entrée du canon sera ainsi plus difficile à saisir, il faudra, par rapport à cela, l'évaser, ainsi que les rayures, pour donner une entrée plus facile et plus libre.

Propreté des rayures. — Les rayures qui servent à faire tourner le boulet sur son axe se garniront du dépôt que laisse la poudre et des fragments de métal mou; si l'on se sert de boulets doublés, ces rayes ne pourront être nettoyées avec l'écouvillon ordinaire, et il sera nécessaire d'avoir un instrument *ad hoc*, qui, de temps en temps, dégage ces matières; toutefois, comme on le verra plus loin, le boulet écouvillonne lui-même en chargeant.

Refouloir. — Les boulets de petit calibre ne seront pas d'un poids à empêcher à un seul homme de les refouler au fond, mais pour les gros, il sera probablement nécessaire d'avoir deux hommes, car le boulet long, ne pouvant rouler, doit glisser en tournant, et cela demandera plus de force que pour les ronds, surtout dans la position du bras qui est étendu pour laisser le corps à couvert.

Proportion de l'ancien canon avec le nouveau boulet. — Le canon ordinaire étant d'un poids proportionnel à son boulet, il n'en sera plus de même si cette pièce sert aux projectiles allongés. Ceux-ci étant d'un poids double produiront plusieurs inconvénients, ainsi un plus fort recul et un ébranlement dans les affûts, une diminution de force projective, une fatigue pour les tourillons. Il est donc à prévoir que les anciennes pièces ne pourront longtemps servir, peut-être ne pas donner des résultats de toute précision, mais alors même qu'il y aurait une

parfaite réussite, il faudra malgré cela faire de nouvelles pièces pour les petits calibres puisque ceux qui existent serviront en plus gros.

Du métal à employer. — Le bronze, le métal le plus employé pour les pièces de campagne, sera peut-être remplacé par un autre dans un temps plus ou moins éloigné, mais par lequel? sera-ce le fer? sera-ce l'acier? c'est difficile à prédire. Le meilleur sera l'acier fondu, mais son prix de revient est tel qu'il dépassera peut-être le bronze, parce qu'il est très dispendieux à travailler, et il aura le désavantage qu'une pièce hors d'état de service n'aura plus aucune valeur. Le fer fondu, qui sert déjà depuis si longtemps dans la marine, serait le plus avantageux à employer pour les canons rayés qui, ayant besoin d'un plus petit diamètre, ont par ce fait déjà plus de force; puis rien ne s'opposerait à renoncer aux moulures d'embellissements inutiles, aux épaisseurs de mire (qui pourraient être remplacées par des plats) et les porter sur les parties où se fait l'explosion; en un mot, répartir le métal avec une rigoureuse utilité, et il est certain que, disposé de cette manière, le poids du fer nécessaire à la solidité d'une pièce ne dépassera pas beaucoup le bronze, qui est d'un poids spécifique bien supérieur au fer. Mais si ces deux métaux n'étaient pas reconnus bons, le bronze pourrait encore avantageusement les remplacer en mettant les soins nécessaires à sa fabrication, soit sous le rapport d'une exacte proportion de cuivre et d'étain, soit d'un mélange intime des deux, soit enfin et surtout en fabriquant la pièce, car le bronze est un métal assez tendre qui se creuse, s'affaisse, et dont on peut durcir les surfaces par un martelage ou une pression quelconque. Après avoir foré la pièce, on pourrait forcer les parois avec des instruments arrondis qui, refoulant le métal autant que sa ductilité le permet, produiraient une surface assez dure pour résister longtemps aux frottements; quant aux rayures, on peut les durcir de la même manière.

La lumière. — Le canon est percé dessus pour mettre le feu; on pourrait changer cette disposition et mettre la lumière par derrière au centre, là où se trouve le bouton, qui lui-même, s'il est absolument nécessaire, pourrait se trouver autre part, en bas ou de côté; cette nouvelle lumière pourrait être arrangée de manière que le feu qui en sort monte également, afin de ne pas incommoder les servants; par cette méthode on allumerait au centre, la poudre prendrait plus promptement et plus également feu, perdrait moins de grains qui sortent non brûlés, et le boulet recevrait son impulsion droit par derrière, ce qui serait un grand avantage pour le système rayé.

Des boulets en général. — Le boulet allongé ne doit être ni trop long ni trop court. Dans le premier cas, il serait impossible de le guider droit, car les rayures ne pourront dépasser un certain degré d'in-

clinaison sans s'exposer aux plus graves accidents. Il ne doit pas être trop court, car dans ce cas il ne vaudrait pas mieux que le rond; il y a donc une moyenne à chercher (je crois que la longueur indiquée dans le précédent exposé est assez près de la proportion); il doit également autant que possible être en équilibre, c'est-à-dire aussi pesant devant que derrière, afin que, libre en l'air, il ne monte ni ne descende sa tête, ce qui le ferait dévier; enfin, quoique légèrement plus gros par derrière dans le but d'enlever la crasse de la poudre (principalement les guidons), il doit être d'égale grosseur, bien arrondi devant, et avoir l'arrière presque anguleux, sans toutefois présenter de la résistance en entrant. Disposé de cette manière, il aura les qualités voulues pour un tir de toute puissance et justesse; pour bien apprécier ces qualités, on pourrait faire des essais très courts, à 30 ou 40 pas, afin de pouvoir suivre à l'œil ses mouvements et ensuite vérifier s'ils sont en rapport avec le degré d'inclinaison des rayures. Dans ce but on pourrait placer, de distance à distance, quelques cibles en matière tendre qui ne se déchire pas (plomb par exemple), et qui, traversées par le même boulet, permettraient de reconnaître cette rotation dans ses rapports avec la distance.

Boulets doublés de métal tendre. — Quoique l'article du 18 mai mentionne déjà quelques inconvénients de ces projectiles, comme la déchirure du métal tendre, l'encombrement des rayures, etc., il en est d'autres qui méritent d'être signalés. Par exemple le boulet, se gonflant par l'explosion de la poudre, dans le but de prendre l'empreinte des rayures, subit une transformation désavantageuse; d'égale grosseur qu'il était il est devenu plus gros par derrière, et peut-être plus d'un côté que de l'autre; cela fait dévier la tête qui fait un balancement en tournant. Ce balancement augmente au fur et à mesure que la force diminue, le projectile bourdonne dans l'air, se trouve entravé dans sa marche et peut finir par toucher de côté. En outre, ces sortes de boulets, préparés d'avance et empilés au magasin, se déforment par leur propre poids; leur métal tendre s'aplatit et se cabosse; transportés en caisson, les chocs répétés, le roulement de la voiture, etc., forgent le métal tendre. Enfin, fabriqués par différents ouvriers, il n'a pas la même régularité et perfection; toutes ces causes, réunies au prix de revient plus élevé, doivent, selon moi, exclure ce système qui ne pourra donner des résultats satisfaisants.

Boulets tout en fer d'un seul morceau. — Ces boulets ont le désavantage, lorsqu'ils sont coulés dans le sable, d'avoir une croûte dure, scoriée qu'il faut enlever soit par main d'œuvre, soit par acide; tout cela est dispendieux, et il faut pourtant que cette croûte disparaisse, car sans cela le boulet limerait et userait trop le canon. Cet inconvé-

nient pourra être évité soit en moulant dans une terre onctueuse, qui ne fasse pas de scorie, ou bien dans des moules en fer fondu bien allésés, qui existent et réussissent déjà pour d'autres objets. Par ce moyen on obtiendrait des projectiles d'une exactitude rigoureuse, du meilleur marché possible et surtout d'une disposition que rien ne saurait déranger, étant à l'abri de toute déformation; si, à côté de cela, on faisait une creusure autour du boulet que l'on remplirait d'étoupe grasse, l'objet aurait l'avantage de graisser à chaque charge la chambre du canon sur toute la longueur. Quant aux guidons, qui seront moulés sur le boulet même, ils doivent avoir la légère inclinaison des rayures et une certaine longueur (1 pouce environ). Des boulets ainsi disposés, et malgré les frottements, useront en moyenne moins le canon que les ronds. Suivant moi, ce sont les seuls possibles.

Avantage à tirer de la rotation du boulet. — Le boulet allongé dans de bonnes conditions, outre sa puissance ordinaire, a encore un autre avantage dont on peut tirer le plus grand parti dans certains cas : c'est son mouvement de rotation qui est d'une puissance telle (50 tours environ par seconde) que nulle force ne saurait l'arrêter tout court. En disposant sur la tête des entailles tranchantes, arrangées de manière à pouvoir être fondues avec le boulet, ces entailles arrivant contre une matière quelconque aident puissamment à la pénétration et déchirent les corps durs, même l'acier, surtout si le boulet a été coulé dans un moule en fer fondu, ce qui lui donne une croûte dure.

Sans entrer dans un plus grand développement des phénomènes à prévoir dans la fabrication des canons rayés et de leurs projectiles, il est un fait qui ne doit pas être perdu de vue, c'est que, malgré tous les obstacles, partout on étudie cette question avec une rare persévérance. Quoiqu'il soit probable que beaucoup de travaux déjà faits peuvent être les mêmes que ceux élaborés en ce moment, ou qu'ils seront à refaire plus tard quand on aura acquis une expérience suffisante, néanmoins rien n'empêchera ces terribles et magnifiques instruments de faire le tour du monde, et nous sommes heureux de savoir que la Suisse, qui a, de tout temps, été un des pays où l'on comprenait le mieux les armes à feu, s'occupe avec soin de la question. On est en droit d'espérer que cette nouvelle arme, qui fera faire de grands changements à tout ce qui a trait aux fortifications et dont il est impossible de prévoir toutes les conséquences, sera encore aussi bien comprise en Suisse que les autres armes, et qu'au lieu d'être en retard, nous serons, comme pour la carabine, des plus avancés, peut-être même en état d'en faire pour d'autres pays. ††

UTILITÉ DES CHEMINS DE FER ET DES TÉLÉGRAPHES A LA GUERRE [1].

Il n'y a pas de doute que Pönitz, dans son écrit bien connu où il traite la question des chemins de fer sous le rapport militaire, ne se soit représenté la chose trop en beau et n'en ait exagéré les avantages. Il était épris de son sujet, n'avait fait aucune guerre en personne, et son ouvrage avait paru avant les grandes expériences des dix à douze dernières années. Il n'en est pas moins vrai que Pönitz a eu des imitateurs qui ont porté, comme lui, leur admiration pour les chemins de fer au-delà des bornes convenables.

D'un autre côté, on va trop loin aussi lorsqu'on prétend que les chemins de fer et les télégraphes ne sont d'aucune utilité à la guerre et qu'on ne doit absolument pas en faire usage.

Cette opinion est défendue par M. Streubel dans un ouvrage assez étendu et qui a pour titre : *Du manque actuel de bons généraux en chef.*

L'importance du sujet en question nous engagea alors à en faire l'objet d'un examen approfondi et à le traiter à part. Les arguments de l'auteur ne sont pas sans importance, sans doute, mais ils ne peuvent pourtant pas le justifier lorsqu'il condamne d'une manière absolue l'emploi des deux inventions (chemins de fer et télégraphes). Supposons qu'une armée voulût se passer de ces moyens, on pourrait être sûr que l'armée adverse les emploierait et saurait en tirer le plus grand avantage.

Mais écoutons plutôt ce que l'auteur nous dit à ce sujet :

" Il n'y a pas de champ de bataille, quelque peu étendu qu'il soit, „ où l'on puisse relier entr'eux tous les points importants stratégiques „ au moyen des chemins de fer, et même une telle combinaison ne „ serait pas possible. S'il arrive qu'un chemin ait une importance „ marquée sous ce rapport, ce ne peut être que l'effet du hasard. „ Quelquefois la direction d'un chemin est telle que le stratége ou „ le tacticien n'en a que faire. Ainsi donc il est impossible de baser une „ ligne d'opération en règle sur les chemins de fer. Il faudra toujours „ pour le principal s'en tenir, comme on l'a fait jusqu'à présent, aux „ réseaux des chemins ordinaires dans la conduite de la guerre. „

Très bien! Nous ferons toutefois observer que l'on recherche les routes bonnes et bien entretenues plutôt que les mauvaises et que, par conséquent, partout où cela sera possible, on utilisera les chemins

[1] Traduit de la *Militär-Zeitung*, de Vienne, du 30 mai 1860.

de fer, car un chemin de fer, indépendamment de la force de la vapeur, n'est autre qu'une route carossable dans toute sa perfection. Les premiers chemins de fer n'eurent pas de locomotives, et si l'on eût inventé plus tôt la machine à vapeur, il est possible qu'on eût cherché à l'utiliser sur les routes ordinaires et qu'on en fût venu à bout.

" Le nombre des lignes ferrées est si restreint qu'un point dont la „ base serait même assez étendue ne pourrait être atteint par plus de „ deux de ces lignes à la fois. Il arrive fréquemment qu'on n'a qu'une „ seule ligne à sa disposition. Si l'on compare les moyens de trans- „ port, dont on peut disposer sur une ligne ferrée, avec les immenses „ armées de notre temps, on trouvera qu'ils ne sont pas aussi grands „ qu'on se l'imagine; ainsi c'est tout au plus si l'on peut obtenir le „ transport de dix mille hommes d'infanterie en un seul jour et à de „ courtes distances. S'agit-il d'aller loin et d'expédier aussi la cava- „ lerie et l'artillerie, alors le nombre d'hommes transportés sera de „ beaucoup moindre. „

La portée des moyens de transport est plus grande que l'auteur ne veut bien l'admettre; cependant nous convenons que les chemins de fer ne suffisent pas pour faire arriver à destination, à point nommé, des masses de troupes. Nous nous proposons d'entrer plus tard dans quelques explications à ce sujet.

" Dans la dernière guerre d'Italie, le corps d'armée de Clam-Gallas mit 14 jours pour franchir la distance de Prague à Vérone, en passant par Leipzig et Munich, disposant de sept trains jour et nuit, et tout service particulier étant suspendu.

„ De tout cela et de nombre d'autres observations on peut conclure : *Qu'à des distances même moyennes, on ne peut transporter avec avantage sur chemins de fer des troupes prêtes à entrer en lice, lors même qu'il s'agira d'un transport accéléré, et qu'on peut être certain que des troupes réunies en corps d'armée arriveront plus promptement au but en marchant.* „

Nous sommes persuadés que cette assertion de l'auteur rencontrera une forte opposition chez nos militaires en général, mais surtout chez les administrateurs et chefs de nos chemins de fer. Ces derniers en appelleront aux services importants rendus l'année dernière, par leurs chemins de fer, et feront valoir les perfectionnements que l'on introduit journellement dans le but d'augmenter la vitesse des moyens de transport. — Mais ce sont précisément ces personnes-là qui ne se font aucune idée de tout ce qui concerne une armée et qui s'imaginent que, parce qu'elles voient passer comme un vol d'oiseau, trains sur trains, soldats, chevaux, canons et caissons, cela doit suffire pour garnir, en quelques jours, tous les lieux qui doivent devenir le théâtre

des opérations de la guerre. Eclaircissons cela par un exemple et admettons que deux corps d'armée considérables, munis de tout l'attirail et des réserves nécessaires doivent se rendre par chemin de fer du point A. au point B. qui est à une distance de 60 milles. La ligne ferrée devra servir exclusivement pour le transport des troupes, et comme cela sera d'une assez longue durée, on ne fera partir que 7 à 8 trains par jour. S'il ne s'agissait que d'un transport de quelques jours le nombre des trains pourrait être augmenté. — Dans le cas présent voici quel serait le nombre de trains dont nous aurions besoin pour le transport des deux corps d'armée :

		trains
Pour	66 bataillons, infanterie et chasseurs	66
„	24 escadrons cavalerie, au moins	16
„	20 batteries d'artillerie	30
„	Corps d'artillerie de rechange	6
„	Artillerie de réserve (corps principal)	8
„	Une brigade de cavalerie de réserve et son artillerie	16
„	Pionniers, équipages de pont, etc.	5
„	Etat-major	2
„	Service de santé, hôpitaux, médecins	2
„	Les dragons et fantassins attachés à l'état-major, etc.	2
„	Un bataillon du génie et son attirail	2
„	Charrois et objets servant aux réparations . . .	3
	Trains	158

Ainsi en tout, près de 160 trains, sans faire mention ici d'une infinité de petites choses qu'on ne met pas en ligne de compte. — Les deux corps d'armée, avec tout ce qui leur est indispensable seront donc rendus à leur destination dans un intervalle de 23 jours pleins ; maintenant on peut raisonnablement supposer que sur une distance de 60 milles, il doit se trouver une ou plusieurs grandes routes d'une longueur d'environ 54 milles, conduisant dans la direction du point de réunion que l'on a en vue. Si la troupe se mettant en marche faisait seulement trois milles par jour et se reposait le quatrième, suivant l'ancien usage, elle arriverait également au lieu de sa destination, ou bien près, après 23 jours de marche, sans compter que l'infanterie serait rompue à la fatigue. En définitive le résultat serait donc le même. Mais il y a à observer ici qu'une réquisition prolongée du chemin de fer en faveur du transport des troupes tendrait à le ralentir et à le rendre plus difficile ; quelque abondantes que puissent être les ressources d'une voie ferrée, il arrivera qu'à tel ou tel endroit, il y aura surcharge dans les trains, tandis que dans d'autres lieux ce sera le contraire ; il pourra arriver aussi que les locomotives souffrent beau-

coup par l'usage continuel qu'on en fait, qu'elles ne soient même plus en état de service, et qu'enfin le personnel desservant, malgré toute sa bonne volonté, en soit réduit à l'épuisement et occasionne par là des retards. Nous parlons ici comme ayant l'expérience des choses militaires, ainsi que celles des chemins de fer. Il est de fait que les sociétés ferrugineuses, afin d'obtenir de beaux dividendes pour leurs actions, ne gardent à leur service que le personnel qui leur est indispensable. Les employés subalternes, lorsque l'entreprise offre peu de profit, ne sont autre que des prolétaires, mangeant leur pain *noir* à la sueur de leur visage. Lorsque le service exige des efforts doubles et même triples, il ne faut donc pas s'étonner si ce personnel en est bientôt réduit à l'épuisement et succombe à sa tâche au bout de quelques jours. Aussi ne voit-on plus que des caissiers et des emmagasineurs endormis, des conducteurs de locomotives et autres à moitié morts, des emballeurs ivres enfin, partout de la confusion, de la négligence. C'est ainsi qu'un trajet qui devait se faire en 11 heures ne se fait plus qu'après 20 heures d'attente, et qu'il arrive que, dans une station, 50 wagons et plus peuvent rester là d'un jour à l'autre sans être déchargés. On pourrait écrire bien des in-folios sur ce sujet, et aucun rapport quelconque de comité d'administration de chemins de fer ne saurait donner le change à notre conviction.

Que l'expédition des troupes par chemins de fer devienne surtout difficile lorsque le point de sortie ou tout autre partie du centre est menacée et attaquée par l'ennemi, cela se comprend de soi-même, et c'est pour cela que nous nous abstenons de rapporter ce que dit l'auteur à ce sujet.

« Un transport continuel par chemins de fer déshabitue les troupes de la marche; c'est là un point d'une haute importance, surtout au moment d'une entrée en campagne. — On peut dire en thèse générale et sans crainte d'être démenti, que cette manière de voyager en voiture pour des troupes qui sont appelées à manœuvrer sur un champ de bataille est tout ce qu'il y a de plus funeste et de plus désavantageux. »

Ici nous devons signaler un fait dont nous avons été souvent témoins. Dans un transport de troupes par chemin de fer on ménage en général fort peu le soldat. Les haltes dans les stations, hors des wagons, sont à l'ordinaire trop courtes. Lorsqu'on a donné le signal pour la descente, c'est à qui sortira le plus promptement du wagon. Quelques-uns sont assez heureux pour trouver un morceau de viande à acheter chez les restaurateurs, ou du moins de la soupe et du pain, mais le plus grand nombre en est réduit à se contenter de mauvaise pâtisserie, de salé corrompu, de bière aigre, de vin de fruit, d'eau-de-

vie. Dans les lieux de station, la sortie des wagons prend tellement de temps, que la troupe arrive ordinairement plus tard dans ses quartiers que cela n'est le cas après une marche. Il arrive fréquemment aussi que la troupe doit se rembarquer aussitôt pour aller plus loin.

On comprend déjà dans quelles dispositions de telles troupes doivent se trouver pour la marche. Le 3e bataillon des volontaires viennois dut s'arrêter le 3 juillet 1859 à Nabresina, pendant 5 heures consécutives, pour charger leurs uniformes et leurs havresacs qu'ils devaient renvoyer (ils avaient mis 18 heures et demie par chemin de fer pour le trajet de Cilly à Nabresina), puis après cela ils se dirigèrent à pied sur Monfalcone. Ce jour là et le jour suivant plus de la moitié du bataillon, succombant à la fatigue, ne put aller plus loin, cinq hommes restèrent morts sur la place. Dans les marches suivantes ce bataillon avait repris un peu de vigueur, lorsqu'il arriva à Pordenone, où le chemin de fer les transporta à Vérone. Dans le court trajet qu'il eut à faire de la gare au camp, il perdit encore 3 hommes, et près de 60 durent être transportés à l'hôpital.

Il n'est pas moins vrai encore que de grands corps de troupes surtout se trouvent entièrement disloqués sur la voie ferrée et, pour ainsi dire, comme soustraits à l'action immédiate de leur chef.

" L'année dernière beaucoup de personnes apprirent avec plaisir qu'une division du corps de Clam-Gallas était arrivée de Vérone à Magenta par chemin de fer encore assez à temps pour pouvoir prendre part à la bataille qui se livra dans ce dernier endroit. Cette division était forte d'environ 7000 hommes. Cela nous fait l'effet d'un badinage. Lorsqu'il s'agit d'en venir à des coups décisifs avec l'ennemi, tous les renforts que les chemins de fer peuvent nous procurer ne sont que comme une goutte d'eau qu'on jetterait à la mer. Les corps d'armée qui arrivent de cette manière sont tous disloqués (ainsi le corps de Clam-Gallas se trouvait à 23 milles en arrière près de Vérone), les parties qui en sont détachées sont décimées, avant que le gros ait pu seulement apercevoir l'ennemi. "

Comme nous avons non-seulement approuvé les arguments sur lesquels notre auteur s'appuie pour faire ressortir tous les désavantages que présentent les chemins de fer dans leurs rapports avec la conduite d'une guerre, mais que nous leur avons même donné, si possible, une nouvelle force, on devrait s'attendre à nous voir maintenant confirmer le jugement que nous avons déjà porté. — Mais il y a un juste milieu à prendre en toutes choses.

Nous disons donc, en dernière analyse, que ce n'est pas tant l'usage en lui-même, que l'on fait des voies ferrées qui est nuisible, comme c'est bien plutôt le mode de cet usage. On s'est trop

hâté dans son jugement, on a voulu emporter l'affaire d'assaut sans examen et on l'a compromise dans ce sens qu'on a basé son opinion uniquement et exclusivement sur l'usage des lignes ferrées au lieu de voir là un puissant auxiliaire selon les cas qui pourraient se présenter. Si, comme nous l'avons démontré, deux corps d'armée ont plus d'avantage de marcher de concert à la rencontre de leur ennemi sans faire usage de la voie ferrée, d'un autre côté, il ne peut être indifférent quelle route on choisisse, lorsqu'il s'agira d'envoyer à une armée un train de siége, une grosse artillerie, une division de cavalerie ou quelques bataillons de chasseurs dont elle peut avoir un pressant besoin, ou bien encore s'il s'agit d'envoyer de nouveaux renforts pour combler les pertes qu'on vient de faire dans un combat; il ne peut être indifférent, disons-nous dans de tels cas, que les envois parviennent beaucoup plus tôt, par la voie ferrée, qu'en suivant la marche ordinaire.

Ainsi donc les chemins de fer conserveront toujours leur importance pour le mouvement des troupes, et il suffira d'en savoir faire un emploi judicieux et non exclusif pour en obtenir les plus grands services.

Quant aux télégraphes, voici en quels termes notre auteur en parle :

« Les télégraphes ne sont pas non plus un progrès pour l'art de la guerre. *Leur côté désavantageux est si grand à nos yeux, que nous ne savons réellement comment concilier une télégraphie un peu étendue avec l'habileté qu'exige la conduite d'une armée.* »

A l'appui de son assertion l'auteur signale la facilité avec laquelle les télégraphes sont détruits, l'influence que les orages, etc., exercent sur eux, les fréquents malentendus, les nouvelles incomplètes et douteuses auxquelles ils donnent lieu et l'impossibilité d'obtenir des renseignements sûrs, lorsque le télégraphe est à portée de l'ennemi. Outre cela, l'emploi des télégraphes exige un nombreux personnel, ce qui augmente par conséquent la fréquence des hasards et des périls. » L'auteur fait comprendre, par un exemple, qu'il cite et où il énumère toutes les contrariétés et désastres même qui peuvent survenir, dans quels embarras peut se trouver un chef d'armée lorsqu'il a recours au télégraphe, dans quelle erreur il peut tomber et quelle influence cela doit avoir sur sa détermination lorsqu'il est appelé à prendre tel ou tel parti. — Comme pièces à l'appui, l'auteur raconte comment il arriva que des renseignements donnés coup sur coup par le télégraphe et bien qu'ils fussent fréquemment contredits, donnèrent néanmoins lieu au combat de Montebello et au fameux *Tartare* venu de Balaclava. On fait observer encore que le général en chef ainsi que le personnel de son état-major dépensent un temps précieux en réceptions, réponses

et expéditions de dépêches télégraphiques, qui, pour le plus souvent, sont d'un très mince intérêt pour l'armée et les opérations de la guerre, et n'ont d'autre but que de satisfaire la curiosité publique. Les colonnes de notre journal ne suffiraient pas, si nous voulions reproduire mot à mot tout ce que notre auteur dit à ce sujet.

Le télégraphe est donc complètement mis de côté, et nous devons l'avouer, l'auteur a pleinement raison sous beaucoup de rapports, lorsqu'il blâme l'emploi ou plutôt l'abus du télégraphe, tel qu'il s'est montré jusqu'à présent.

Toutefois il y aurait bien de la précipitation et de l'imprudence à vouloir priver, d'une manière aussi absolue, l'état-major d'une des plus importantes et des plus utiles inventions des temps modernes, parce que les inconvénients provenant d'un emploi mal dirigé ou fait mal à propos, surpasseraient de beaucoup les avantages qu'on en aurait retiré jusqu'à ce jour. Au reste nous sommes entièrement d'accord avec l'auteur dans le jugement définitif qu'il porte, savoir que les voies ferrées, eu égard à leur utilité dans la conduite d'une guerre, l'emportent de beaucoup sur les télégraphes, et que ces derniers, lorsqu'ils sont mal employés peuvent causer beaucoup plus de mal que les premiers.

BIBLIOGRAPHIE

Essai d'une description de l'armement rayé de l'infanterie européenne en 1858, par Gaugler de Gempen, ancien officier de chasseurs à pied.; 2 vol. in-8°, dont un de planches. — Paris, librairie Corréard, 1858.[1]

Les armes rayées ont été et sont encore l'objet de nombreux écrits. D'autre part les essais et les inventions se sont tellement multipliés qu'il est aujourd'hui difficile de se reconnaître dans leur dédale, de remonter à la vraie origine des travaux accomplis et de se faire un tableau exact de leurs résultats. Or l'ouvrage que nous indiquons ci-dessus a le mérite de fournir des indications utiles à cet égard.

Publié en 1858, il n'est plus aussi complet qu'on pourrait le désirer, car depuis deux ans la science a marché et marche toujours. On peut aussi constater, même pour 1858, quelques lacunes dans le volume de M. de G..., mais il n'en renferme pas moins des faits intéressants et qu'on est bien aise d'avoir sous la main, condensés dans un petit nombre relatif de pages.

L'auteur donne d'abord un historique succinct de l'armement rayé en France, en prenant pour point de départ les applications de Delvigne, en passant par la carabine à tige (Thouvenin), les études Tamisier, pour arriver à la balle Minié et à la balle perfectionnée de Nessler.

[1] Nous devons des excuses à M. de G... d'avoir mis un an, depuis l'envoi de ses volumes, avant de publier ce bulletin. Ce retard est dû à un accident tout à fait indépendant de notre volonté.

De la France, l'auteur passe à l'Angleterre, et fait le résumé des travaux qui ont amené le fusil Enfield et la balle Pritchett, introduits dès 1853 dans toute l'armée.

Après l'Angleterre, M. de G... esquisse aussi en quelques mots les systèmes en usage dans les différents Etats de l'Europe et il termine par quelques considérations générales sur les écoles de tir et les manufactures d'armes.

Le volume de planches renferme une collection de 265 figures, toutes bien dessinées et très claires, avec une légende explicative.

En somme, ce recueil offre de l'intérêt. Il est écrit avec simplicité et sans autre prétention que de réunir dans un but utile des renseignements épars au milieu de nombreuses publications.

Mémoire sur les ponts métalliques, avec applications aux ponts militaires, par le capitaine Rossien.

Nous ne faisons, aujourd'hui, que mentionner cette publication, sur laquelle nous reviendrons plus tard.

Le canon Armstrong, sa fabrication et son emploi, traduit de l'anglais (en allemand). Leipsig, 1860.

Sous ce titre il a paru dernièrement à Leipsig une petite brochure qui donne une description complète de cette bouche à feu, d'après les journaux anglais, surtout d'après le *Times*. L'auteur y a joint ses propres observations, qui sont celles d'un homme spécial dans cette partie. Cette brochure doit aussi, dit-on, être publiée en français.

Puisque nous sommes sur ce sujet des armes à feu et des inventions modernes, ne manquons pas de mentionner une analyse des plus intéressantes à cet égard. Dans le vol. 3, IVe année de la *Rivistà militare* de Turin, M. le colonel Carbone, directeur au ministère de la guerre, publie une relation des inventions, essais, perfectionnements, etc., qui ont eu lieu en 1858 et 1859 dans les divers Etats de l'Europe. Cette notice, témoignage des travaux vastes et consciencieux qui occupent le ministère sarde, offre sous l'espace d'environ 80 pages un précieux résumé du mouvement de l'art et des sciences militaires pendant les deux dernières années. Quoique cette étude soit essentiellement technique et qu'elle se rapporte plus spécialement au matériel de guerre (armes rayées et accessoires, etc.), elle renferme néanmoins des notions d'un ordre plus supérieur. A propos de l'opuscule du général Jomini sur la formation des troupes pour le combat, quelques considérations tactiques viennent rappeler avec un sage à-propos que tous ces perfectionnements d'armes et d'engins doivent être surtout considérés comme des moyens d'exécution subordonnés à un but plus élevé.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

La communication suivante a été adressée au *Journal de Genève* :

Monsieur le Rédacteur,

Ceux de vos lecteurs qui s'intéressent à notre armée apprendront peut-être avec satisfaction que les ateliers de Zofingue pour la transformation de nos fusils d'infanterie sont maintenant de nouveau en activité.

Des plaintes avaient été portées précédemment par quelques cantons sur la mauvaise exécution du travail confié à un entrepreneur; sur quoi le Conseil fédéral dut nommer une commission d'experts pour aviser aux moyens d'arriver à un travail plus satisfaisant.

Les efforts de cette commission n'ont, comme vous le savez, pu aboutir qu'à une résiliation des conventions passées avec l'entrepreneur, résiliation demandée par ce dernier.

Aujourd'hui ces ateliers sont de nouveau en activité sous la régie de la Confédération; la surveillance en est laissée à la commission des experts, et la direction et le contrôle confiés à M. le capitaine Muller, de Sumiswald. Cet officier, qui est très entendu dans la construction des armes, vient d'introduire plusieurs changements et améliorations dans le travail qui permettront à l'avenir de livrer aux cantons des fusils transformés d'une manière irréprochable, et contre lesquels la commission espère qu'il n'y aura plus de plaintes portées.

Par la même occasion, je vous dirai que la commission nommée par le Conseil fédéral pour la proposition d'un nouveau fusil d'un calibre unique pour toute l'armée, réunie à Lucerne, procède à l'examen et aux essais des modèles présentés par les cantons, par les armuriers et les particuliers, que ce travail sera poursuivi avec activité, mais en même temps avec beaucoup de prudence, afin de pouvoir répondre avec exactitude à une question aussi difficile et aussi importante, vu qu'il s'agit d'un changement complet dans notre armement où la moindre inexactitude pourrait avoir de graves conséquences.

Parmi les modèles qui nous sont présentés, quelques-uns sont d'une fort bonne construction et très bien raisonnés; reste à prouver l'exactitude du tir de chaque arme, puis la réunion de la simplicité et de la solidité, pour créer une nouvelle arme pratique qui puisse être présentée avec avantage pour notre armée, laquelle possédant déjà la meilleure carabine, doit, à mon avis, aussi posséder le meilleur fusil.

Recevez, etc. S.-F. Noblet, lieutenant-colonel.

Genève, 20 juin 1860.

M. le colonel Fischer, d'Arau, ayant donné définitivement sa démission d'inspecteur fédéral d'artillerie, le Conseil fédéral l'a remplacé en cette qualité par M. le colonel Herzog, d'Arau, que nous félicitons d'un aussi bel avancement.

Genève. Sur la proposition de M. le lieutenant Friedrich, appuyée par plusieurs membres, la municipalité de la ville de Genève a donné au conseil administratif des pleins pouvoirs pour que la ville coopère aux arrangements de la fête fédérale des officiers, le 6 août prochain.

Neuchâtel. Dans sa séance du 15 juin 1860, le Conseil d'Etat a promu :

1° Au grade de capitaine d'infanterie les lieutenants H.-F.-L. *Rosselet-Redard*, et Alfred *Philippin ;*

2° Au grade de lieutenant d'infanterie, les 1er sous-lieutenants Ch.-Ed. *Bersot* et Paul *Jequier ;*

3° Au grade de 1er sous-lieutenants d'infanterie les 2me sous-lieutenants G.-Louis *Quinche,* Adolphe *Dubois,* Hyppolite *Rosselet,* Henri-Louis *Miéville,* et Henri *Sacc.*

Vaud. Le Conseil d'Etat a nommé M. le colonel fédéral Bontems aux fonctions d'inspecteur-général des milices, en remplacement de M. le colonel Fréd. Veillon, démissionnaire. Tout en félicitant le Conseil d'Etat de cet heureux choix, ainsi que de cette haute marque de confiance, nous avons le regret d'annoncer que M. le colonel Bontems, par suite de circonstances personnelles, n'a pas pu accepter cette nomination. En attendant qu'il soit repourvu à cette vacance, M. le colonel Charles Veillon, conseiller d'Etat, a été chargé de la surveillance spéciale du bureau de l'inspecteur-général.

— La section vaudoise de la Société fédérale d'officiers s'est réunie jeudi dernier à Lausanne. Elle a décidé, après une discussion très sérieuse, de persister à repousser en principe un changement de notre équipement. Mais comme les essais en vue d'une modification se continuent successivement dans les cantons, il lui a paru convenable d'étudier aussi éventuellement un uniforme qui remplisse les conditions d'une bonne tenue. La section fera confectionner deux tenues complètes (officier et sous-officier); certaines bases ont été posées par une commission qui a fait le rapport que nous avons analysé dernièrement. La section se réunira prochainement pour examiner ces spécimens.

Le Comité a été complété; M. le colonel Delarageaz est nommé président.

La fête annuelle cantonale n'aura pas lieu cette année; il a paru convenable de la laisser de côté, puisqu'il convient d'aller à Genève en aussi grand nombre que possible.

France. — Un décret impérial vient de rétablir la division militaire de Grenoble qui formera la vingt-deuxième division militaire de l'empire français. Elle se partagera en quatre subdivisions.

La première comprendra le département de l'Isère et aura pour chef-lieu Grenoble, qui sera ainsi le double chef-lieu de la division et de la première subdivision; la seconde comprendra le département des Hautes-Alpes et aura pour chef-lieu Gap; la troisième comprendra le département de la Savoie et aura pour chef-lieu Chambéry; la quatrième, enfin, comprendra le département de la Haute-Savoie et aura pour chef-lieu Annecy.

La division militaire de Grenoble dépendra du quatrième corps d'armée qui a son quartier-général à Lyon.

AVIS

Avec le numéro de ce jour, nous expédions à nos abonnés la fin de la Relation de la *Campagne d'Italie en* 1859, plus un plan de la bataille de Solferino, que nous devons, ainsi que les précédents, à l'extrême obligeance de M. le capitaine Van de Welde, officier d'ordonnance de S. M. le roi des Belges. Avec le prochain numéro, nous donnerons les titres et la couverture du volume pour le brochage.

A M. H..., à B... La lacune des pages 112-123 de la *Relation* est une erreur de pagination; il n'y a pas solution de continuité dans le texte.

A M. G..., à G... Nous avons pour règle de ne point insérer d'annonce.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

le terme d'un an, à dater de l'échange des ratifications du présent Traité. En attendant, on appliquera à la navigation les dispositions stipulées dans la convention du 22 novembre 1851, pour la répression de la contrebande sur le lac Majeur, le Pô et le Tessin; et, pendant le même intervalle, il ne sera rien innové aux règlements et aux droits de navigation en vigueur à l'égard du Pô et de ses affluents.

Art. 19. Le gouvernement autrichien et le gouvernement sarde s'engagent à régler par un acte spécial tout ce qui tient à la propriété et à l'entretien des ponts et passages sur le Mincio, là où il forme la frontière, aux constructions nouvelles à faire à cet égard, aux frais qui en résulteront et à la perception des péages.

Art. 20. Là où le thalweg du Mincio marquera désormais la frontière entre l'Autriche et la Sardaigne, les constructions ayant pour objet la rectification du lit et l'endiguement de cette rivière, ou qui seraient de nature à altérer son courant, se feront d'un commun accord entre les deux États limitrophes. Un arrangement ultérieur règlera cette matière.

Art. 21. Les habitants des districts limitrophes jouiront réciproquement des facilités qui étaient antérieurement assurées aux riverains du Tessin.

Art. 22. Pour contribuer de tous leurs efforts à la pacification des esprits, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et Sa Majesté le Roi de Sardaigne déclarent et promettent que, dans leurs territoires respectifs et dans les pays restitués ou cédés, aucun individu compromis à l'occasion des derniers événements dans la Péninsule, de quelque classe ou condition qu'il soit, ne pourra être poursuivi, inquiété ou troublé dans sa personne ou dans sa propriété, à raison de sa conduite ou de ses opinions politiques.

Art. 23. Le présent Traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Zurich dans l'espace de quinze jours ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Zurich, le dixième jour du mois de novembre 1859.

Signé : *(L. S.)* Bourqueney.
(L. S.) Banneville.
(L. S.) Karolyi.
(L. S.) Meysenbug.
(L. S.) Des Ambrois.
(L. S.) Jocteau.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

			Pages.
Chapitre	I.	Coup-d'œil sur la situation politique	1
»	II.	Théâtre de la guerre (avec croquis)	17
»	III.	Forces en présence	25
»	IV.	Observations comparatives sur les parties belligérantes	35
»	V.	Premières hostilités. Offensive des Autrichiens	46
»	VI.	Combat de Montebello (20 mai 1859)	62
»	VII.	Première offensive des alliés (affaires de la Sesia, de Varese et de Côme)	73
»	VIII.	Mouvement de l'armée alliée par sa gauche (affaires de Palestro, 30 et 31 mai 1859)	78
»	IX.	Combat de Robecchetto (3 juin 1859)	94
»	X.	Bataille de Magenta (4 juin 1859)	99
»	XI.	Observations sur la bataille de Magenta	130
»	XII.	PIÈCES JUSTIFICATIVES:	
		a) Composition et répartition des armées belligérantes	139
		b) Justification de Giulay sur la bataille de Magenta	150
		c) Etat numérique des pertes de la bataille de Magenta	152

SECONDE PARTIE

Chapitre	I.	Evacuation de Milan par les Autrichiens	155
»	II.	Combat de Melegnano (8 juin 1859)	159
»	III.	Observations sur le combat de Melegnano	165
»	IV.	Prise de possession de la Lombardie par les alliés. Concentration des Autrichiens vers le Mincio	169
»	V.	Bataille de Solferino. Topographie. Observations préliminaires (24 juin 1859)	177
»	VI.	Bataille de Solferino. Indications générales	183
»	VII.	Id. Premier moment	185
»	VIII.	Id. Second moment	199
»	IX.	Observations sur la bataille de Solferino	223
»	X.	Dispositions des alliés contre le quadrilatère des forteresses autrichiennes	235
»	XI.	Opérations du 5e corps et sa jonction avec le gros de l'armée alliée	239
»	XII.	Opérations dans l'Adriatique	243
»	XIII.	Coup-d'œil sur la situation de l'Europe	247
»	XIV.	Armistice et paix de Villafranca	257
»	XV.	Appendice	265

Chapitre XVI. Observations générales sur l'art de la guerre, à propos de la campagne de 1859 271

PIÈCES ANNEXES :

Lettres échangées entre les maréchaux Canrobert et Niel, sur la bataille de Solferino 281

Texte des traités de paix de Zurich 283

PLANCHES :

1° Carte générale du théâtre de la guerre.

2° Plan de la bataille de Magenta.

3° Plan de la bataille de Solferino.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 14. Lausanne, 15 Juillet 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — **Nécrologie** (Le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte. Le général Bismark). — **Un fusil se chargeant soi-même.** — **Société militaire fédérale** (Programme de la réunion de Genève). — **Nouvelles et Chronique.** — *SUPPLÉMENT.* Couverture et titres du volume *La Campagne d'Italie en 1859.*

NÉCROLOGIE.

I. — LE PRINCE JÉROME-NAPOLÉON BONAPARTE

Jérôme Bonaparte, qui vient de mourir au château de Villagenis, était le dernier et le plus jeune des frères de Napoléon Ier. Il naquit à Ajaccio le 15 novembre 1784, de Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolino. Son enfance se passa comme celle de tous les enfants qui naissent les derniers dans une famille nombreuse, il en fut en quelque sorte le Benjamin. Celui dont le nom devait bientôt prendre un essor si prodigieux, Napoléon, avait surtout pour le jeune enfant une prédilection toute particulière, et qui ne se démentit dans aucune des circonstances de sa vie militaire et politique.

A l'âge de neuf ans, Jérôme dut abandonner les douceurs de la maison paternelle pour un premier exil dont il comprit déjà les douleurs. Sa famille, bannie de l'île de Corse, se retira en France, et lui fut placé au collége de Juilly pour y faire ses études. On était en 1793. La révolution menaçait d'étendre ses bras redoutables sur l'Europe entière liguée contre elle. Personne ne se doutait alors que dans les rangs les plus [illegible]urs des défenseurs de la France combattait l'homme prodigieux qu[illegible]ientôt la dominer.

Pour le je[illegible] Bonaparte, six années s'écoulèrent (de 1793 à 1799) dan[illegible] et les plaisirs du lycéen. Après le 18 brumaire il sorti[illegible] de Juilly pour continuer son éducation, sous les yeux mên[illegible]ère que six années avaient grandi de façon à attirer sur lui les regards et l'admiration du monde entier.

Le grand capitaine, qui semblait entrevoir ses destinées futures, cherchait parmi les membres de sa famille des hommes qui eussent du

goût pour le noble métier des armes. La nature ardente, la vive imagination, le besoin de mouvement et de plaisir qui formaient les traits dominants du caractère de Jérôme firent comprendre au général Bonaparte, devenu premier consul, qu'une épée serait bien placée dans cette jeune main. Il résolut donc de lui faire suivre une carrière pour laquelle ses autres frères montraient peu de propension.

C'était le moment où l'Italie, perdue par suite des désastres de la campagne de 1799, et malgré la belle défense de Masséna à Gênes, de Suchet sur le Var, était prête à échapper à la France sans retour. Bonaparte venait de combiner son plan hardi du passage des Alpes par le Saint-Bernard. Il partit pour se rendre à l'armée, emmenant avec lui Eugène de Beauharnais. Jérôme voulut le suivre, mais il était tellement jeune encore (il n'avait pas seize ans) que le premier consul ne crut pas pouvoir lancer dans les hasards de la guerre une existence aussi précieuse et à peine sortie de l'enfance. Il le laissa donc à Paris.

Au moment de son retour aux Tuileries, Bonaparte n'eut rien de plus pressé que de faire venir Jérôme qu'il considérait plutôt comme son fils que comme son frère, car il avait pour lui toute la sollicitude du père le plus tendre. Le collégien se présenta boudeur et mécontent, ne voulut embrasser ni sa belle-sœur ni son frère.

Bonaparte lui fit en riant des reproches, le prit sur ses genoux, et l'interrogeant avec bonté, apprit que le sujet de ce grand courroux venait de ce qu'on ne l'avait pas mené en Italie comme Eugène de Beauharnais. " Ecoute, lui dit le premier consul, veux-tu faire la paix, je te donnerai quelque chose? — Que me donnerez-vous? reprit Jérôme. — Ce que tu voudras. — Eh bien! donnez-moi le sabre que vous portiez à Marengo. " Ce sabre était là; le premier consul le tendit à son frère, qui, depuis, ne s'est jamais dessaisi de cette précieuse relique.

Quelques jours après le retour de la campagne de Marengo, le premier consul, cédant aux vœux de Jérôme, le fit entrer comme simple chasseur dans sa garde.

L'enfant devenait un homme, mais la fougue de son caractère était difficile à calmer. En vain, le premier consul l'avait fait placer aux Tuileries, dans une chambre située à l'entresol, au-dessous de ses propres appartements et d'où on pouvait entendre ce que faisait le jeune chasseur; en vain il cherchait à fixer ses idées sur les sciences exactes, Jérôme trouvait toujours moyen de faire l'école buissonnière, et Bonaparte, après avoir feint de le gronder, était le premier à pardonner et à rire de ses nombreuses escapades. Toutefois, à la suite d'un duel avec le frère d'un général qui devait bientôt marquer comme un des plus habiles lieutenants de Napoléon, duel dans lequel Jérôme

blessa son adversaire, le premier consul lui fit quitter les chasseurs de sa garde et le plaça dans la marine.

Le 29 novembre 1800, il le nomma aspirant de 2e classe et l'envoya à Brest, où il fut embarqué immédiatement sur le vaisseau l'*Indivisible*. Il y resta jusqu'au 26 août 1801.

Du 31 octobre 1801 au 9 février 1802, le jeune aspirant de marine, promu à la 1re classe de son grade, fut embarqué sur le vaisseau le *Foudroyant*. Ces deux premières campagnes, il les fit sous les ordres du célèbre amiral Gantheaume, le même qui ramena Napoléon de sa glorieuse expédition d'Egypte.

Enseigne de vaisseau le 15 janvier 1802, Jérôme, alors âgé de 17 ans et demi, partit avec son beau-frère, le général Leclerc (mari de Pauline Bonaparte), pour l'expédition de St-Domingue. Il s'embarqua à Rochefort, au commencement de 1802. Le général Leclerc ayant à faire parvenir au premier consul d'importantes dépêches, ne crut pouvoir en charger un homme plus sûr que Jérôme. Ce dernier quitta donc St-Domingue pour retourner en Europe. Sa mission remplie, il reprit la mer sur la corvette l'*Epervier* pour se rendre à la Martinique.

Dans une lettre du 21 novembre de cette même année 1802, le contre-amiral Villeneuve, commandant en chef les forces stationnées aux îles du Vent et à Cayenne, écrivait au ministre de la marine :

« Il (Jérôme) paraît pénétré de la noble émulation de rendre son nom aussi célèbre dans la marine, qu'il est déjà fameux dans les fastes de la guerre et de la politique, etc. »

Le 15 janvier 1803, Jérôme fut nommé lieutenant de vaisseau; il commandait alors provisoirement le brick l'*Epervier*, dont il devint le commandant titulaire. Du 15 novembre 1802 au 1er juillet 1803, le jeune frère du premier consul croisa devant la rade de Saint-Pierre et de l'île de Tabago. Il remplit ses instructions avec habileté, mais les forces ennemies furent tellement augmentées de ce côté du théâtre de la guerre maritime qu'il reçut l'ordre de partir pour les Etats-Unis.

Arrivé à Baltimore au commencement de 1803, Jérôme, très jeune encore, puisqu'il n'avait que dix-neuf ans, devint épris d'une fort belle personne, fille d'un riche négociant nommé Paterson, et, sans consulter sa famille, quoique mineur, il l'épousa. Le premier consul, furieux lorsqu'il apprit ce mariage, voulut le faire casser, bien qu'un fils fût né de cette union. Jérôme s'y opposa et montra dans cette circonstance un noble et beau caractère. Mais revenons à sa vie maritime.

Les Anglais désiraient beaucoup faire sa capture; son frère Napoléon le sut et lui fit écrire à ce sujet, le 5 décembre 1803, par le ministre de la marine :

L'intention du premier consul est que sous aucun prétexte vous ne revenez France autrement que sur un bâtiment de guerre français, etc.

Le ministre ajoutait :

Je saisirai bientôt l'occasion de vous procurer celle de votre retour, et dans le cas de rencontre de l'ennemi, ce sera par la distinction de vos services et le développement de votre courage qu'il sera parvenu à vous reconnaître.

En 1804 (le 30 mai), le prince Jérôme Bonaparte partit pour la Nouvelle-Angleterre sur un bâtiment américain. Du 30 mai au 26 septembre 1805, il exerça le commandement de la frégate la *Pomone*. Mandé par son frère l'empereur Napoléon, qui allait ceindre à Milan la couronne de Lombardie, il accourut, bravant pour le rejoindre les périls d'une traversée rendue dangereuse par les croisières anglaises. L'ardent jeune homme était décidé à se faire sauter plutôt que de tomber entre les mains des ennemis de la France. On prétendit que Napoléon avait eu l'intention, en appelant Jérôme en Italie, de mettre sur sa tête la couronne refusée par son frère aîné Joseph. Cela n'est pas admissible. Jérôme était plus propre alors au métier aventureux du marin ou à celui du soldat, qu'au gouvernement d'un Etat italien. Quoi qu'il en soit, le prince débarqua à Lisbonne, traversa le Portugal et l'Espagne à franc étrier et rejoignit l'empereur et roi à Alexandrie.

Là il reçut une mission nouvelle, celle de se rendre à Alger à la tête d'une escadrille de frégates, pour y réclamer 250 Génois que le dey retenait en esclavage. Jérôme s'acquitta avec intelligence et bonheur de cette noble tâche et fut, à son retour, nommé (le 27 novembre 1805) capitaine de vaisseau. On lui confia le commandement du *Vétéran*.

Avant de continuer, qu'on nous permette de citer encore une lettre qui lui fut écrite le 25 mai 1805 par le ministre de la marine, lettre qui prouve combien l'empereur comptait sur son jeune frère.

Monsieur Jérôme Bonaparte, capitaine de frégate, S. M. l'Empereur et Roi vous ayant confié le commandement d'une division composée de sa frégate la *Pomone* et de ses deux bricks le *Cyclope* et l'*Endymion*, armés au port de Gênes, elle m'a prescrit de vous faire connaître ses intentions sur le service que vous aurez à remplir.

Sa Majesté ordonne qu'aussitôt que vous aurez pris le commandement de la frégate et des deux bricks ci-dessus dénommés, vous preniez tous les matelots français de la Corse et de l'île d'Elbe, qui pourront se trouver à bord des différends bâtiments qui sont sur la rade de Gênes, et qui pourraient y mouiller ultérieurement.

Lorsque la division à vos ordres sera parfaitement armée, l'excédant de marins qui resterait à votre disposition sera envoyé par vous à Toulon pour y former les équipages d'autres bâtiments de Sa Majesté.

Son intention est que vous croisiez devant le port de Gênes, pour y exercer aux

différentes manœuvres les équipages de votre division, ainsi que les officiers sous vos ordres.

Dans le cas où vous seriez forcé de vous éloigner de Gênes, l'intention de S. M. est que vous vous rendiez en Corse et que vous préveniez le général Morand, commandant militaire de cette île, de votre arrivée, afin qu'il mette à votre disposition les matelots et conscrits de la Corse qu'il pourra réunir immédiatement. A cet égard, vous vous conformerez à ce qui est prescrit ci-dessus sur les levées que vous devez faire à Gênes.

S. M. veut que la division qu'elle vous confie soit tenue constamment en haleine, qu'elle reste le moins possible au mouillage, sans cependant le perdre de vue, à moins que des circonstances ne vous forcent de vous en éloigner.

Si le mauvais temps vous obligeait à relâcher, ces relâches ne devront durer que le temps indispensablement nécessaire, et vous devriez reprendre la mer aussitôt que les circonstances le permettraient.

Dans tout état de choses, après votre première sortie, vous devez expédier un brick pour Bastia, qui, suivant les circonstances, pourra attérir au golfe Saint-Florent. Le capitaine de ce bâtiment sera porteur de la dépêche ci-jointe pour le général Morand, par laquelle je lui transmets les ordres de ne pas retenir le brick au-delà de huit jours, et de le réexpédier sur-le-champ pour Gênes avec cent bons matelots et les conscrits qu'il pourra se procurer. Les matelots seront embarqués sur la *Pomone*, et, s'il y a lieu, sur les deux bricks. Quant aux conscrits, ils seront dirigés de Gênes sur Toulon.

Vous devez en même temps écrire au commissaire de marine en Corse qu'il n'y a pas un moment à perdre pour vous envoyer ces matelots afin qu'il emploie tous les moyens qui dépendent de lui pour concourir à l'exécution de cette mesure.

Toutes ces dispositions doivent être exécutées assez promptement pour que votre division soit dans le meilleur état possible, et que vos équipages soient portés au complet le 20 prairial, afin que lorsque S. M. l'Empereur se rendra à Gênes, elle y soit satisfaite de la revue qu'elle passera des bâtiments sous votre commandement.

Je dois vous prévenir que S. M. a donné des ordres pour que, pendant que vous commanderez sa frégate la *Pomone*, il y ait à bord de ce bâtiment, outre la garnison ordinaire, une compagnie du 102e régiment au complet de soixante hommes avec tous les officiers, et le ministre de la guerre a été chargé de mettre cette compagnie à votre disposition.

Telles sont, monsieur, les intentions de S. M. l'Empereur et Roi.

Il m'est très agréable d'avoir à vous transmettre ce témoignage de sa confiance. Il est particulièrement flatteur pour toute la marine de voir associé à ses travaux le frère de son souverain.

Bientôt Jérôme, devenu sur le *Vétéran*, dont il devait d'éclat. Une surtout ire

français. L'amiral Willaumez, qui commandait l'escadre dont en 1806 Jérome faisait partie, écrivit, le 13 avril, au ministre de la marine :

A bord du vaisseau de S. M. le *Foudroyant*.

Monseigneur, M. Jérôme Bonaparte s'étant toujours fait remarquer par la manière habile dont il commandait lui-même ses manœuvres, l'installation, la police, la discipline et l'ordre qu'il a établis à bord du *Vétéran*, les commandants des vaisseaux, convaincus qu'il est le plus capable de conduire l'escadre dans le cas où le général n'existerait plus, m'ont témoigné le désir de voir M. Jérôme Bonaparte à leur tête. En répondant aux vœux des capitaines, j'ai été flatté en même temps de faire un acte de justice. Il est de mon devoir d'engager Votre Excellence à faire agréer à S. M. ce que j'ai fait en cette occasion pour le bien du service.

Le *Vétéran*, qui avait appareillé pour la Martinique avec l'escadre de Willaumez, fut pendant sa route séparé des autres bâtiments par une épouvantable tempête. Le 15 août, le prince Jérôme, réduit à son seul vaisseau, rencontra un riche convoi anglais escorté par deux frégates. Il s'en empara. Quelques jours après, il se trouva sous le vent d'une flotille anglaise qui le cherchait avec ardeur. On était en vue des côtes de Bretagne. Serré de près par l'ennemi, il n'avait que deux partis à prendre : amener son pavillon ou combattre et se faire sauter.

Le jeune et bouillant capitaine avait adopté sans hésiter cette dernière résolution, lorsqu'il eut la pensée audacieuse de faire entrer son bâtiment dans le petit port de Concarneau. Malgré le péril qu'il courait de se briser contre les récifs qui hérissent la côte sur ce point, il mit son projet à exécution, et il réussit, à la grande stupéfaction de l'escadre anglaise, à se mettre à couvert et à sauver glorieusement son vaisseau.

Ce fut le dernier acte de la carrière maritime du prince Jérôme. Il fut rappelé à Paris, où l'empereur le combla d'éloges. Napoléon était fier du jeune capitaine comme un père est fier de la gloire d'un fils bien-aimé. Il le nomma contre-amiral, grand'croix de la Légion-d'Honneur et prince français.

On était à la fin de 1806; la guerre avec la Prusse était sur le point d'éclater; Napoléon voulut rapprocher de lui son frère Jérôme et utiliser d'une façon nouvelle les talents qu'il se plaisait à lui reconnaître. Il lui confia d'abord le commandement d'une division bavaroise (de Wrède), que le prince rejoignit le 10 octobre devant le petit fort de Plassembourg. Le 1er novembre, son commandement fut augmenté d'une division bavaroise (de Deroy) et d'une division wurtembergeoise (de Seckendorf). Il se trouva ainsi, quoique général de brigade, commandant en chef un corps d'armée d'environ 26 à 28,000 hommes, avec lequel il eut ordre d'opérer sur l'extrême droite de la grande ar-

mée. C'est avec ce corps, appelé primitivement *Armée des Alliés,* qu'il commença ses opérations pour conquérir la province prussienne de la Silésie. Il s'empara de Gross-Glogau le 2 décembre 1806, de Breslau le 8 janvier 1807, de Brieg le 17 janvier, de Schweidnitz le 7 février, de Kosel, de Neiss le 16 juin, du camp retranché de Glatz le 22 juin. L'empereur apprécia beaucoup, pendant cette rude campagne de dix mois, les talents et le courage du jeune prince. Il le nomma général de division le 14 mars 1807 et lui apprit lui-même cette nouvelle par une lettre datée du même jour.

Le 5 janvier, par ordre de Napoléon, l'armée dite des *Alliés* avait pris le nom de 9e corps de la grande armée. Un des bulletins contient ces mots : " le prince Jérôme, commandant les troupes en Silésie, fait preuve d'une grande activité et montre les talents et la prudence qui ne sont d'ordinaire que les fruits d'une longue expérience. „

Le 4 mai 1807, dans une lettre adressée par l'empereur à son frère aîné Joseph, alors roi de Naples, on trouve ce passage [1] :

Le prince Jérôme se conduit bien, j'en suis fort content, et je me trompe bien s'il n'y a pas en lui de quoi faire un homme de guerre du premier ordre. Vous pouvez croire cependant qu'il ne s'en doute guère, car toutes mes lettres sont des querelles. Il est adoré en Silésie. Je l'ai jeté exprès dans un commandement isolé et en chef; car je ne crois pas au proverbe que pour savoir commander il faut savoir obéir.

Cette campagne du 9e corps, la conquête de la riche province de Silésie, qui en fut la conséquence, eurent une influence décisive sur les opérations de la guerre de Pologne en 1807. En effet, grâce à la prise de possession successive des places de Glogau, de Breslau, de Kosel, de Neiss, de Schweidnitz, la grande armée, qui combattait sur les bords de la Vistule, dans un pays marécageux et ruiné, put recevoir des envois prodigieux de grains de toute espèce, d'habillements, d'approvisionnements de denrées de toute nature. En outre, ce fut le prince Jérôme qui fournit le parc pour le siége de Dantzig, et des chevaux pour une bonne partie de la remonte de la cavalerie française. 1,500 bouches à feu, une quantité énorme de munitions et de projectiles, 25,000 prisonniers, tels furent les résultats dus à la prudence et aux talents d'un jeune prince, qui sut tout à la fois combattre et administrer, et qui préféra les services utiles qu'il pouvait rendre et rendit réellement à la grande armée, au désir de faire briller son courage sous les yeux mêmes de

Une couronne fut pour le [illegible] de l'activité, du mérite que Nap[illegible] se plut à lui reconnaître, [illegible] patriotique du frère de l'e[illegible]

à la France, en assurant par ses conquêtes des ressources de toute espèce à l'armée française.

Le 7 juillet 1807, Napoléon écrivit de Tilsitt à Jérôme :

Mon frère, je viens de conclure la paix avec la Russie et la Prusse. Vous avez été reconnu roi de Westphalie. Ce royaume comprend tous les Etats dont vous trouverez ci-joint l'énumération. J'irai passer quelques jours à Kœnigsberg et de là je me rendrai à Dresde. Je vous préviendrai à temps pour que vous puissiez arriver avec moi à Dresde ; et nous nous concerterons là pour l'organisation à donner à votre royaume. Il est inutile que vous ébruitiez cette nouvelle. [1]

Depuis près d'une année déjà, l'empereur était en pourparlers avec le roi de Wurtemberg, un des souverains créés par les armes de la France, pour obtenir la main de la princesse Catherine, que Napoléon destinait à son jeune frère. Le premier mariage de Jérôme avait été déclaré nul, et sans la résistance qu'opposait la fille du roi de Wurtemberg, il n'est pas douteux que cette nouvelle union n'eût été déjà contractée. Enfin, la princesse accomplie qui devait montrer par la suite une conduite si admirable à l'égard de son mari et de la France, céda aux instances du roi son père, et donna le consentement longtemps refusé par elle. Le 23 août 1807, Jérôme l'épousa, et tous deux vécurent, depuis ce jour, unis dans une commune affection pour la France et pour l'empereur.

Ce fut à la fin seulement de cette même année 1807 que le nouveau roi de Westphalie se rendit dans ses Etats et prit en main leur administration préparée par les sages dispositions de l'empereur.

Napoléon, cédant aux exigences d'une politique inflexible, enleva au royaume de Westphalie plusieurs des provinces qui dans le principe avaient fait partie des Etats de son jeune frère. Jérôme fit de vives observations à l'Empereur, mais soumit sa politique à celle de la France.

Malgré cet amoindrissement et les impôts nécessités par le nombre de troupes françaises qu'il se voyait forcé d'entretenir, Jérôme commençait à organiser son royaume, lorsque la guerre contre l'Autriche éclata de nouveau au commencement de 1809. Il reçut de Paris, le 8 avril, l'ordre de prendre le commandement d'un corps de troupes formé d'une division française, d'une division du grand-duché de Berg et de deux divisions recrutées de Westphaliens et de Hollandais. Ce corps prit le numéro 10 dans la grande armée et s'établit autour de Dresde et de Leipsick. Une autre division de six mille hommes de toutes armes, entièrement composée de Westphaliens, était depuis quelque temps en Espagne, sur les bords de l'Ebre.

[1] Cette lettre est tout entière dans les Mémoires du roi Joseph, à sa date.

Bientôt on apprit en Allemagne le danger que l'armée française avait couru à la bataille d'Essling. A cette nouvelle, grossie par des gens intéressés à exciter le trouble, quelques parties des provinces de la Vieille-Marche, du côté de Salzwedel, essayèrent de se soulever; mais Jérôme, tout en agissant avec la douceur qui était un des traits de son caractère, montra assez de fermeté et imprima aux moyens de répression assez de vigueur pour comprimer, dès le principe, ces ferments de révolte.

Le roi allait se rendre à Dresde pour prendre le commandement du 10e corps, tandis que la reine rejoignait l'impératrice en France, à Strasbourg, quand un coup de main des plus audacieux et des plus singuliers fut tenté sur le royaume de Westphalie par le fameux partisan Schill. Cet homme, major au service de la Prusse, qui le désavoua, très entreprenant, mais dénué de tout talent militaire, passa brusquement l'Elbe à Acken et parcourut pendant huit jours, assez inutilement, le plat pays entre Halle et Magdebourg, dévalisant les caisses des receveurs, les bureaux des postes, ramassant çà et là quelques bandits qui le suivaient dans l'espoir du pillage.

Comme il ne restait pas de troupes à Cassel, et que tout le royaume n'avait pas deux mille soldats à sa disposition, la tentative, toute ridicule qu'elle fût du partisan prussien, jeta l'alarme jusqu'à Magdebourg et à Cassel. Quelques engagements eurent même lieu près de la première de ces deux places, et à Donnitz, entre Schill (qui fut repoussé partout), et les faibles garnisons de ces villes. Enfin, après avoir causé quelques troubles, le major quitta le territoire westphalien pour gagner Stralsund, où sa bande s'enferma, fut attaquée, battue, anéantie par le général Gratien. Schill fut tué pendant l'attaque; mais le danger, conjuré de ce côté, reparaissait d'un autre. Plus de vingt mille paysans de la Hesse s'étaient soulevés, armés, et marchaient sur la capitale du royaume.

Jérôme se trouvait dans une position des plus critiques. Aucun secours ne pouvait parvenir assez tôt pour le délivrer, et il se trouvait en quelque sorte bloqué dans son propre palais. Il n'avait à opposer aux insurgés que peu de troupes d'infanterie, quelques pièces de canon et les dépôts des régiments de cavalerie de sa garde. Un colonel envoyé avec six cents hommes des chasseurs-gardes et deux bouches à feu contre la principale colonne d'insurgés, aux portes de Cassel, passa aux révoltés, et marcha à leur tête pour s'emparer de la personne du roi.

Jérôme voyant la défection se mettre dans les rangs de sa propre garde, prend une noble résolution. Il monte à cheval, fait assembler ce qui lui reste de soldats, les harangue avec énergie, en appelle à

leur loyauté, les laissant libres de se ranger parmi ses ennemis ou de défendre fidèlement leur prince, mais leur prescrivant d'opter immédiatement entre les deux partis.

Il n'y eut qu'un très petit nombre de soldats qui passèrent aux insurgés ; la plupart de leurs camarades et tous les officiers jurèrent de défendre leur prince. Pendant la nuit, ce qu'il y avait de canons dans l'arsenal fut disposé sur les divers points menacés. Au jour, cette artillerie joua sur les masses de paysans et mit le désordre dans leurs rangs. La cavalerie les sabra et bientôt les chefs restèrent seuls

Le 25 mai 1809, après cette échauffourée, Jérôme écrivait à la reine : « Tout prend une assiette assez tranquille, mais je découvre malheureusement à chaque instant des traîtres parmi ceux que je croyais de bons officiers. J'espère pourtant que tout ira bien ; et avec de la sévérité pour les plus coupables et de la clémence pour les égarés, je viendrai à bout de tout. »

Telle fut en effet la ligne de conduite fort sage que le jeune roi tint dans cette circonstance ; il couvrit d'un oubli profond les fautes de beaucoup de ceux dont il avait à se plaindre. Il montra une clémence, une modération telles, qu'il ne voulut même pas que les parents du colonel qui l'avait trahi, et qui étaient élevés à ses frais à l'école militaire de Brunswick, fussent inquiétés, il leur conserva la faveur dont ils jouissaient ; cette magnanimité de Jérôme lui fit plus de partisans qu'il n'en eût pu attendre de la plus vigoureuse répression.

Tout étant apaisé dans ses Etats, le roi partit, dès les premiers jours de juin, pour se mettre à la tête du 10e corps, et commencer les opérations en Saxe ; mais, à son grand regret, l'ennemi ne tint nulle part.

« J'ai reçu ta bonne lettre du 17, écrivait-il le 24 juin à la reine, j'ai cru que demain j'aurais une belle bataille ; ma situation actuelle est superbe ; l'ennemi était vis-à-vis l'avant-garde, commandée par d'Albignac ; mais cette nuit il a levé son camp et se retire avec précipitation. D'Albignac le suit, mais c'est fini, il ne tiendra plus, et il est plus que probable qu'il n'y aura plus que des affaires partielles. Nous sommes très gais, et nous n'avons de chagrin que parce que l'ennemi s'en va. On parle de paix depuis la victoire que le prince Eugène a remportée le 14 (à Raab). »

En effet, Jérôme ne put joindre ses adversaires et leur livrer bataille. Il les chassa, le 26, de Leipzig. Il se trouvait dans cette ville lorsqu'il reçut un aide de camp de son frère Joseph, roi d'Espagne, qui lui apportait l'ordre de la Toison-d'Or.

Les opérations offensives durèrent cependant encore jusqu'au 18

juillet, époque où l'on connut la suspension d'armes qui précéda la paix de Vienne. *(A suivre.)*

II. — GÉNÉRAL BISMARK.

Une des notabilités militaires de notre époque, le lieutenant-général Frédéric-Guillaume comte de Bismark, a terminé sa carrière le mois dernier à Constance, dans sa 78e année. Entré d'abord au service du Hanovre, il passa à ceux de Nassau, puis d'Angleterre, et enfin en 1807 sous les drapeaux de son pays, le Wurtemberg. A Ridau, le 1er mai 1809, il se distingua si avantageusement qu'il fut dès lors l'objet d'une attention particulière ; en 1812 il fit comme colonel, sous les ordres de Ney, la campagne de Russie. A Leipsig il fut fait prisonnier ; en 1814 et 1815 il combattit avec vigueur contre la France et fut, en récompense de son zèle, élevé par le roi de Wurtemberg à la dignité de comte. Nommé chef de la cavalerie wurtembergeoise après la première paix de Paris, il se fit remarquer par quelques innovations dans le domaine de la tactique et se créa de cette arme une spécialité. Il donna plus d'importance aux demi-sections, et forma une section d'élite à chaque escadron pour le service de tirailleurs et de flanqueurs. En 1819 le comte de Bismark fut nommé général-major et en 1830 lieutenant-général. En 1826 il fut appelé à Copenhague pour organiser l'armée danoise, et en 1848 il prit sa retraite. Comme soldat, comme diplomate et comme écrivain militaire, Bismark laisse après lui une réputation honorable. Il assista à 18 batailles et à environ 80 combats ; il fut blessé deux fois et eut quatre fois des chevaux tués sous lui. Comme ambassadeur il ne remplit ordinairement que des postes secondaires ; il représenta le Wurtemberg auprès des cabinets badois, prussien, saxon et hanovrien. La plupart de ses écrits traitent surtout de la cavalerie, et renferment, à côté de beaucoup de science, des observations aussi justes qu'originales. Les principaux sont : *Leçons sur la tactique de la cavalerie. — Eléments de l'art des manœuvres d'un régiment de cavalerie. — Système de la cavalerie. — Service de campagne dans la cavalerie. — Instruction sur le service de campagne des tirailleurs et des cavaliers. — Nouveau système de tirailleurs pour la cavalerie. — Bibliothèque du cavalier. — Idées tactiques sur la cavalerie. — Le général d'après les anciens, etc.* — La poitrine du comte de Bismark était décorée de 18 ordres.

UN FUSIL SE CHARGEANT SOI-MÊME.

Sous ce titre, la *Militär-Zeitung*, de Vienne, publie la con tion suivante dont nous laissons la pleine responsabilité à

Dans notre siècle, où toutes les armées européennes s'occup perfectionnement des armes à feu, je me trouve dans le cas de

militaire en général de plus amples renseignements sur la récente découverte d'un capitaine de l'armée autrichienne.

Déjà au commencement de cette année la *Gazette militaire* contenait un article qui faisait allusion à l'invention d'un fusil se chargeant soi-même. Comme une découverte de ce genre serait d'une utilité incalculable, tant au point de vue technique qu'économique, et vu d'ailleurs que son acceptation est parfaitement constatée, à ce qu'on apprend, par le fait d'une commission, instituée par S. A. l'empereur, n'est certainement pas sans intérêt d'avoir quelques détails sur ce fusil, et je donne ci-dessous ceux qui me sont connus :

1° Le fusil nouvellement construit est aussi fort que le fusil ordinaire à capsules, mais il est moins pesant et arrangé pour huit coups sûrs. (D'après des expériences nouvelles il peut être construit jusqu'à seize coups.)

2° Il ne faut que 50 grains de poudre par coup, tandis que le fusil à capsule, en demande 55, et cependant on peut tirer à de plus grandes distances et avec plus de justesse.

3° L'encrassement du fusil est insignifiant, soit qu'on tire un seul coup ou cent coups. On a employé cependant, avec quelque perfectionnement il est vrai, la même poudre et la même balle compressive que précédemment.

4° Chaque cartouche peut-être employée dix à douze fois, ce qui est une importante économie, surtout pour les exercices à feu en temps de paix, car on sait que par le tir il se perd toujours une assez grande quantité de poudre.

5° Par quelque temps qu'il fasse, on n'a pas a craindre que le coup rate, même alors que les cartouches auraient été précédemment dans l'eau. On comprend l'importance d'un tel avantage par les temps de pluie.

6° Le recul est presque nul, ce qui, en épargnant les joues et les épaules des soldats, leur donne l'assurance nécessaire pour le tir.

7° La promptitude de tir de cette arme est si étonnante que, sans se hâter, on peut tirer 12 coups par minute.

8° La pratique de cette arme et l'introduction de son système sont si simples qu'en très peu de temps, et même avec une seule instruction, les recrues pourront sans beaucoup de fatigue être complétement familiarisées avec elle.

9° Par cette invention, de grands changements seraient aussi introduits dans notre tactique, car tous les carrés et les formations en masse deviendraient inutiles; une troupe décidée, dans quelque formation qu'elle soit, pourra bien tranquillement laisser arriver la cavalerie, et culbuter chevaux et cavaliers avant de se servir de la bayonnette, en lui envoyant huit coups parfaitement sûrs; on n'aura besoin que de faire faire demi-tour à droite au troisième rang.

10° Une circonstance très rassurante de cette invention, c'est qu'elle repose aussi sur un principe d'économie. Toutes les armes actuelles peuvent être, à peu de frais, transformées au nouveau système, tandis qu'avec d'autres systèmes la transformation ne peut s'opérer ni si facilement, ni si économiquement. Les parties suivantes du fusil disparaîtraient : *a)* le chien actuel (remplacé par un beaucoup

plus léger); *b)* la cheminée; *c)* les capsules et leur poche; *d)* la queue de culasse; *e)* la baguette; *f)* le tire-balle. On voit donc qu'il y a une diminution notable.

Le mécanisme du nouveau fusil étant un secret et le privilége spécial de l'inventeur, M. le capitaine pensionné Edmond Pistotnik, du régiment Prohaska-Infanterie, il ne peut pas être donné ici des détails ultérieurs.

L'art actuel de la guerre date de l'introduction des armes à feu et des troupes permanentes. Chaque siècle apporte son nouveau contingent, et comme tout se change et se perfectionne, il est réjouissant de penser que c'est de notre sein que sortira une invention qui dépassera toutes les autres.

Le capitaine Pistotnik est actuellement occupé, en suite d'ordres supérieurs, à appliquer son système aussi au pistolet de cavalerie.

Nous attendons avec impatience le résultat final de cette importante invention, espérant qu'elle sera mise en vigueur avant qu'une autre puissance nous devance.

Vienne, 20 juin 1860.

Signé, Chevalier Auguste de S...., capitaine I. R.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la *Revue militaire suisse* s'efforcera de tenir ses lecteurs au courant de l'invention autrichienne, si phénoménale qu'elle a, d'après la description ci-dessus, toutes les apparences d'une gasconnade ou d'une mystification.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE

Le Comité genevois de la fête de 1860 aux sections de la Société militaire fédérale.

Chers frères d'armes,

Pour faire suite à l'appel qui vous a été adressé par le Comité central, nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le programme de la fête qui aura lieu à Genève les 4, 5 et 6 du mois d'août prochain.

Les circonstances actuelles sont sans doute bien faites pour retremper le patriotisme de tous les Suisses, pour ranimer ce zèle et cet esprit de dévoûment qui, chez eux, ne font jamais défaut au moment du besoin, pour rappeler enfin à chacun l'importance de nos institutions militaires, sur lesquelles reposent les premiers intérêts et l'existence même de la patrie. Aussi nous pouvons espérer qu'en ce moment, plus que jamais, vous viendrez en grand nombre à cette solennité et que notre position à l'extrême frontière sera pour vous une raison de plus d'y assister. Votre présence à Genève sera saluée avec joie et sera une fête non point seulement pour nous vos frères d'armes, mais aussi pour le peuple genevois tout entier. De notre côté, nous serons heureux de faire tous nos efforts pour vous recevoir dignement, et nous croyons pouvoir le dire, si quelque chose devait être au-dessous de nos intentions, ce n'est ni la cordialité, ni l'esprit fédéral, ni le dévoûment à nos confédérés qui feront défaut dans la section de Genève.

Dans la conviction que vous répondrez nombreux à notre invitation, nous vous serrons la main, chers confédérés, et vous adressons notre salut fraternel.

Au nom de la section de Genève :
Le président du Comité d'organisation,
A. Link, commandant.
C. Burnet, lieut., *secrétaire.*

PROGRAMME DE LA FÊTE

SAMEDI 4 AOUT.

1. A 4 heures, arrivée des sections. Un bateau spécial venant d'Ouchy et partant de Morges à 1 1/2 heures est destiné à prendre à son bord les officiers qui se rendent à Genève.

Le drapeau de la Société est salué par une salve de vingt-deux coups de canon. Le cortége se forme immédiatement au jardin du lac, lieu du débarquement, et se rend au jardin botanique, où le vin d'honneur est offert par les autorités cantonales.

2. Les cartes de fête seront distribuées sur le bateau à vapeur; elles pourront être également retirées au bureau du trésorier, soit par chaque membre individuellement, soit de préférence par les quartier-maîtres de chaque section. Les indications nécessaires aux logements seront données par la commission de réception, dont le bureau, ainsi que celui du trésorier, se trouvera à l'entrée du jardin botanique. Ces bureaux seront ouverts le samedi, de 3 à 10 heures du soir, le dimanche de 9 heures du matin à 9 heures du soir, et le lundi de 8 heures à 1 heure.

3. A 6 1/2 heures, réunion des délégués des sections dans la salle du Conservatoire botanique (1er étage).

4. A 9 heures, ouverture du bal au palais électoral.

MM. les officiers des autres cantons sont invités à ce bal par le Conseil d'Etat de Genève.

DIMANCHE 5 AOUT.

5. De 9 heures à midi, réunion des armes séparées dans les locaux suivants :
Génie et artillerie : Salle des gravures au musée Rath.
Cavalerie : Salle du cabinet des médailles, bâtiment de l'Académie (Grande Rue).
Carabiniers et infanterie : Salle du Grand Conseil à l'Hôtel-de-Ville.
Service de santé : Amphithéâtre de l'Académie (Grande Rue).

6. A 3 1/2 heures, rassemblement au Jardin des plantes, pour se rendre en cortége sur le lieu d'embarquement.

A 4 1/4 heures, départ en bateau à vapeur; promenade sur le lac, courses de régates, illuminations et feu d'artifice.

A 9 heures, concert public sur les deux rives, et réunion libre au local de la Société militaire (Rive).

LUNDI 6 AOUT.

7. A 6 heures, salves d'artillerie.

A 7 1/2 heures, le nouveau Comité central, ainsi que les membres de la Société, se réunissent dans la plaine de Plainpalais. Le Comité d'organisation de la fête conduit l'ancien Comité central au lieu de rassemblement, accompagné d'une escorte militaire.

Remise du drapeau au nouveau Comité; salve de vingt-deux coups de canon.

8. A 8 1/2 heures, déjeûner au palais électoral.

A 9 1/2 heures, départ pour le temple de Saint-Pierre.

Ordre du cortége:

Un détachement de chasseurs;

La musique militaire;

Les deux Comités avec le drapeau de la Société;

Les invités;

Les membres de la Société;

Un détachement de chasseurs.

9. Les délibérations de la Société s'ouvrent, dans le temple de Saint-Pierre, à 10 heures.

Des places seront réservées pour les autorités et les invités.

10. Les délibérations terminées, le cortége se reforme dans l'ordre indiqué et accompagne le drapeau, qui sera déposé chez le président du Comité central.

11. A 5 heures précises, banquet au palais électoral.

Le premier toast est porté à la patrie suisse par le président du Comité central.

Les orateurs doivent s'annoncer au président du Comité d'organisation.

12. Tous les officiers devront porter le brassard fédéral et se conformer à l'art. 14 du règlement.

Les signes distinctifs des comités et commissions sont les suivants:

Pour le comité central: un brassard rouge et blanc.

Pour les membres du comité d'organisation de la fête: un brassard rouge et jaune.

Pour les commissaires du bal: un brassard blanc.

Pour la commission de réception et logement: un ruban violet.

Pour la commission de police: » bleu.

Pour la commission des vivres et liquides: » rouge.

Pour la commission de décoration: » vert.

Pour la commission des finances: » orange.

Ce ruban est porté à la boutonnière.

Genève, le 30 juin 1860.

Le Comité d'organisation de la fête.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Une Société de secours mutuels vient de se constituer à Genève, en vue d'assurer l'assistance dont peuvent avoir besoin les orphelins et les veuves des soldats morts ou blessés au service de la patrie, soit que ce service ait lieu au cantonal ou au fédéral. Le comité fondateur de cette nouvelle institution a élaboré un projet de statut, puis a délégué quelques-uns de ses membres à Berne dans le but de solliciter en sa faveur l'appui de la Confédération. Ces délégués ont reçu, comme ils le méritaient du reste, un accueil très sympathique de la part du département militaire suisse. Le chef de ce département a promis de soutenir cette institution

générale de secours mutuels et il en nantira même le Conseil fédéral, afin de lui procurer la sanction officielle des autorités. Tout porte donc à croire que la tâche que l'on s'est proposée, rencontrera un accueil favorable et que cette association prendra racine dans notre pays, où chaque citoyen est soldat.

Elle prendra le titre de *Société de Winkelried*, car elle aura pour but de réaliser le vœu exprimé par le héros de Sempach lorsque, en mourant, il s'écriait: « Confédérés, prenez soin de ma femme et de mes enfants. » Plus tard, nous ferons connaître les statuts définitifs.

Neuchâtel. — En 1859, les dépenses militaires de ce canton se sont élevées à 141,569 fr. 75; — 3834 hommes ont été exemptés du service actif et soumis à la taxe, savoir; 203 recrues; 2536 hommes des classes 1825 à 1838 et 1095 hommes des classes 1815 à 1824. La somme nette des taxes perçues a été de 40,217 fr. 65 c.

Après avoir examiné les comptes de l'Etat, la commission nommée à cet effet par le Grand Conseil, s'exprime comme suit relativement à la caserne de Colombier : « Les » travaux de réparation et d'assainissement qui ont été ordonnés par le Grand Con- » seil sont en voie d'exécution, mais ne pourront être terminés à l'intérieur avant la » fin des casernements. Ces travaux étaient urgents, et il est à désirer qu'ils soient » exécutés d'une manière complète et avec tous les soins possibles. Les nouveaux » supports de lits en fer ont été en partie installés dans les chambres d'officiers et » font un bon usage. Les autres seront introduits dans les dortoirs de la troupe » après l'achèvement des réparations. »

— La fête cantonale des officiers qui devait avoir lieu à Neuchâtel, a été supprimée, eu égard à la fête fédérale de Genève, où il a paru convenable de se rendre en aussi grand nombre que possible.

Vaud. Dans sa séance du 12 juin, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Hollard*, Aloïs, à Lausanne, capitaine de dragons n° 3, dans les arrondissements 4 et 7; — *Cugnet*, Louis, à Bursins, 2e sous-lieutenant dans la batterie attelée n° 1, arrond. 1 et 2; — *Moret*, Félix, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 2 de réserve, arrond. 3 et 5. — Le 9 dit, M. *Vincent*, Jules, à Vevey, lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve, dans le 1er arrond. — Le 19 dit, MM. *Aviolat*, Jules-Frédéric, à Aigle, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite dans le 2e arrond.; — *Mandrin*, Gustave, à Aigle, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve; — *Rossat*, Jaques-Victor, à Granges, 2e sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite, dans le 8e arrond.; — *de Senarclens*, Eugène, à Vufflens-le-Château, 2e sous-lieutenant de la compagnie de train de parc n° 1, arrond. 1, 2, 3 et 7. — Le 26 dit, MM. *Pilliod*, François, à Blonay, lieutenant porte-drapeau du 9e bataillon d'élite dans le 1er arrond ; — *Noverraz*, Joseph-Samuel, à Lausanne, lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve dans le 3e arrond.; — *Thuillard*, Jean-Louis, à Froideville, 2e sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve dans le 5e arrond.; — *Panchaud*, Edouard, à Lausanne, médecin militaire adjoint avec rang de 1er sous-lieutenant.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 15. Lausanne, 1er Août 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — **Nécrologie** (Le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte (fin). — **Justice militaire.** — **Ecole centrale.** — **Nouvelles et Chronique.**

NÉCROLOGIE.

LE PRINCE JÉROME-NAPOLÉON BONAPARTE

Le 23 février 1810, le roi de Westphalie fut informé officiellement par l'Empereur de la signature du contrat de mariage de Napoléon avec Marie-Louise, et, trois jours après, une nouvelle dépêche l'invitait à se rendre à Paris avec la reine pour assister à cette cérémonie.

Napoléon accueillit son frère et la reine Catherine avec une affection toute paternelle. Il les engagea à l'accompagner ainsi que la nouvelle Impératrice dans leur voyage en Hollande. Ils visitèrent pendant le mois de mai ce pays et la Belgique. Napoléon, qui avait toujours un grand but dans toutes ses actions, chargea son frère de faire une étude sérieuse des fortifications des villes du Nord et le consulta souvent. Ils revinrent ensuite par Boulogne, où il donna à dîner à sa belle-sœur, à Jérôme et aux personnes de sa suite, dans la baraque qu'il avait occupée, en 1804 et en 1805, lors du fameux camp où la grande armée s'était préparée aux victoires d'Austerlitz et d'Iéna.

Le roi et la reine de Westphalie retournèrent dans leurs Etats au commencement de juin, et peu de temps après leur arrivée, ils eurent le chagrin d'apprendre l'abdication du roi Louis. Dans toute cette affaire délicate qui affligeait l'Empereur, Jérôme se conduisit avec beaucoup de sagesse, car Napoléon lui écrivit pour lui en témoigner sa satisfaction.

L'année 1811 se passa, pour le roi Jérôme et pour la reine, assez paisiblement. Tous deux eussent joui d'un bonheur sans mélange si l'état financier du royaume n'eût été un sujet de préoccupations cons-

tantes. Le 24 novembre, un événement d'une certaine gravité vint donner une nouvelle occasion au jeune souverain de prouver son sang-froid et son courage. Le feu prit, pendant la nuit, au château de Cassel. Jérôme, sur le point d'être asphixié dans son lit, fut miraculeusement sauvé. A peine remis du danger qu'il avait couru, il organisa lui-même les secours et supporta avec stoïcisme la perte que lui fit éprouver ce sinistre, et qui n'était pas sans importance dans la situation où il se trouvait. La ville de Cassel lui offrit 800,000 francs et 400,000 à la reine. Il refusa noblement les 800,000 francs qu'on lui destinait, mais il prescrivit à sa femme d'accepter les 400,000 francs et d'en distribuer une partie aux pauvres de la ville.

Avec l'année 1812 commencèrent les immenses préparatifs de l'Empereur pour porter la guerre en Russie et pour attaquer le colosse du Nord. Jérôme, bien que les finances de la Westphalie fussent toujours dans le plus triste état, dut se préparer à fournir à la grande armée un contingent de 18,000 hommes, contingent considérable pour un pays appauvri par les charges qui pesaient déjà sur lui. Mais ainsi le voulait Napoléon, et le Roi, en montant sur un trône allemand, n'avait pas oublié que sa patrie était la France. Il avait dans le génie de son frère une foi aveugle, et s'il se permettait quelquefois de sages observations, il obéissait toujours aux volontés du grand homme. Dans les premiers jours de décembre 1811, il avait reçu de l'Empereur avis d'un projet d'occupation de la Silésie, et des lettres qui lui faisaient pressentir la mise à exécution prochaine d'un vaste plan contre la Russie. Il ne lui fut plus permis d'avoir un doute à cet égard lorsque, vers le commencement de mars 1812, il fut invité à se rendre incognito et dans le plus grand secret à Paris pour s'entretenir avec Napoléon.

C'est alors que l'Empereur apprit à Jérôme qu'il allait lui confier le commandement de toute la droite de la grande armée, formant plus de 80,000 hommes répartis dans trois corps d'infanterie, 5e polonais de Poniatowski, 7e saxons de Reynier, 8e westphaliens de Vandamme, et un de cavalerie, 4e de réserve de Latour-Maubourg. L'Empereur lui annonça également qu'il avait fait choix pour ce grand commandement d'un chef d'état-major habile, vigoureux, et dans les talens duquel il avait la plus entière confiance : le général Marchand.

Muni de ces instructions, Jérôme revint au bout de quelques jours à Cassel. Le 5 avril, il partit de cette ville pour se mettre à la tête des quatre corps qui étaient en marche sur la Silésie et prêts à atteindre la Vistule.

Après être resté plusieurs semaines en position, Jérôme reçut l'ordre, les 5 et 10 juin, de se concentrer et de porter ensuite ses 80

mille hommes vers le nord, dans la prévision d'un mouvement de Bagration sur Grodno. Bientôt le centre et la gauche de la grande armée franchirent le Niémen, et le roi de Westphalie marcha sur Augustowo. Le 30 juin, il fit son entrée à Grodno, et les troupes durent se préparer à quitter cette place pour se mettre à la poursuite de la deuxième armée russe. Malheureusement, une fausse manœuvre de Reynier, commandant le 7e corps, la lenteur calculée des Autrichiens de Schwartzemberg, qui n'agissaient qu'à contre-cœur, enfin les erreurs où l'on était au grand quartier impérial sur les mouvements de Bagration, et la fausse direction qu'à la suite de ses erreurs on voulait imprimer à l'aile droite de la grande armée, causèrent aux opérations un préjudice notable.

Le mal pouvait néanmoins encore être réparé. Entré le 30 juin à Grodno, Jérôme prescrivit aux troupes de s'avancer le lendemain par la route de Mostouï, tous les rapports de la cavalerie légère s'accordant à désigner cette ligne de retraite comme étant celle qu'avait prise Bagration. Le général russe, pris entre le prince d'Eckmülh et le roi, allait se trouver dans la position la plus critique, lorsqu'un orage, qui ne dura pas moins de quarante-huit heures, effondra à tel point les routes, fit perdre tant de chevaux, qu'il y eut nécessité absolue de faire rentrer les troupes dans leurs cantonnements, pour réorganiser l'artillerie et les transports. On perdit ainsi quatre journées. Enfin, le 4 juillet les 5e et 8e corps de la réserve de cavalerie se portèrent sur Nowogrodek et de là sur Mir. La cavalerie polonaise, arrivée le 9 à Koreliczi, s'engagea imprudemment sur une longue et étroite chaussée traversant des marais fangeux, à la poursuite de l'arrière-garde russe. Elle tomba dans une embuscade, fut ramenée et perdit inutilement beaucoup de monde.

Malgré tous ces contre-temps, Jérome était à Nesvij le 11 juillet, serrant de près Bagration et en communication avec le prince d'Eckmülh, prêt à combiner un grand mouvement pour combattre les Russes, lorsque Davoust, s'appuyant d'une lettre confidentielle de Napoléon, fit connaître brusquement et dans des termes assez durs au roi qu'il prenait le commandement général. Blessé d'un procédé que rien ne justifiait, Jérôme, chez qui le sentiment de la dignité personnelle avait toujours été très vif, fit dire cependant au prince d'Eckmülh qu'il était prêt à faire le sacrifice de son amour-propre, dans l'intérêt du service de l'Empereur; qu'en conséquence, il lui laissait le choix entre trois partis : ou donner la bataille aux Russes, en adoptant le plan arrêté par lui, et alors il abandonnait le commandement en chef, se bornant à commander ses propres troupes; ou donner la bataille en adoptant tel plan que voudrait Davoust, et alors, lui, Jérôme, servirait

comme volontaire ; ou enfin laisser les troupes de l'aile droite et se tenir à l'écart avec ses gardes du corps.

Davoust répondit qu'il n'avait pas à discuter les ordres de l'Empereur, et qu'il réclamait le commandement de toute l'aile droite comme lui appartenant. Jérôme, en recevant cette seconde dépêche, encore plus blessante que la première, pensa qu'il y avait une limite, même à l'abnégation, et que sa dignité ne lui permettait pas de sacrifier plus longtemps aux impérieuses exigences du prince d'Eckmülh. Croyant entrevoir que pour un motif quelconque son frère désirait son départ de l'armée, il se décida à se retirer, n'emmenant que ses propres gardes du corps.

L'Empereur, en apprenant ces incidents regrettables, fut très courroucé ; il se prit à regretter de s'être laissé tromper, et il expédia au roi un officier, porteur d'une lettre dans laquelle il l'engageait à reprendre son commandement. Il était trop tard, Jérôme était déjà en route pour Cassel, où il arriva le 12 août.

Lorsque Napoléon sut que son frère était décidément parti, et n'avait pu être rejoint par l'officier qu'il lui avait dépêché, il ne témoigna aucun mécontentement, sembla approuver sa juste susceptibilité, et se borna à le prier de répandre partout le bruit que son retour dans ses Etats n'avait d'autre motif que sa santé.

La fin de l'année 1812 fut triste et pénible pour le roi et la reine de Westphalie. Les nouvelles des désastres de la grande armée, la destruction à peu près complète du corps westphalien, fort de 18,000 hommes de choix, au départ pour la campagne, et réduit à 5 à 600 éclopés, la perte de presque tous les officiers de ce corps, perte qui plongeait la plupart des grandes familles dans le deuil, semblaient autant de présages sinistres pour l'avenir.

La campagne de 1813 commença ; le prince Eugène sut contenir l'ennemi et se maintenir sur l'Elbe en couvrant la Westphalie. Napoléon, en gagnant les batailles de Lutzen, de Bautzen, de Dresde, fit espérer que la paix allait enfin rendre la tranquillité à l'Europe. Déjà le roi Jérôme, ainsi que la reine, se berçaient de l'espérance de voir la tranquillité rétablie partout, lorsque la bataille de Leipzig vint rendre leur position plus critique qu'elle n'avait jamais été.

Les alliés ne tardèrent pas à envahir la Westphalie ; le général russe se porta sur Cassel. Toutefois, comme Jérôme, en épousant la princesse Catherine, était devenu l'allié des grandes familles souveraines de l'Europe, l'Empereur de Russie et les autres têtes couronnées lui firent proposer de rester dans son royaume.

Czernischeff, aide de camp d'Alexandre, lui fit dire qu'il ne voyait

pas de raison pour que le cousin du czar, le gendre du roi de Wurtemberg, quittât ses Etats.

« Roi par les victoires de la France et pour la France, répondit sans hésiter Jérôme, je ne saurais rester sur le trône lorsque des revers accablent ma patrie. »

Il quitta donc la Westphalie et revint en France, mais se tint en dehors du conseil de régence. Cependant lorsqu'il apprit, à la fin de mars 1814, qu'on allait discuter le départ de l'Impératrice et du Roi de Rome, il se rendit aux Tuileries, et, s'autorisant en sa qualité de prince français, il réclama de Marie-Louise la faculté de donner son avis sur la grande question qu'on allait agiter. L'Impératrice lui envoya l'archi-chancelier pour lui exprimer ses regrets de ne pouvoir faire droit à sa demande. Jérôme, voyant qu'on le mettait à l'écart lorsqu'il s'agissait de délibérer, pensa qu'il lui restait un autre devoir à remplir : celui de défendre en soldat la capitale de la France.

Après avoir eu une vive altercation avec le ministre de la guerre Clarke, sur qui, à tort ou à raison, on rejetait la responsabilité du peu de moyens de défense de Paris, Jérôme se porta aux avant-postes du côté de Belleville, décidé, puisqu'il ne pouvait participer en rien à l'exercice du pouvoir, à prendre part à sa défense.

Il demanda qu'on mît à sa disposition deux bataillons ; ces deux bataillons lui furent refusés. Toutefois, quoique réduit au rôle le plus passif, à celui de simple spectateur, il ne consentit à quitter le champ de bataille et Paris que fort tard et pour suivre à Blois le roi Joseph, qui allait rejoindre l'Impératrice. Joseph et lui essayèrent en vain de retenir Marie-Louise ; tous leurs efforts furent inutiles, alors l'ex-roi de Westphalie se dirigea sur la Suisse, où il devait être rejoint par la reine Catherine, qui était encore près de Paris. Jérôme et la reine ne restèrent pas longtemps en Suisse, ils allèrent fixer leur résidence à Trieste.

Ils se trouvaient dans cette ville et Catherine venait de mettre au monde un fils, premier fruit de leur union, lorsqu'on apprit tout à coup le débarquement de l'Empereur, en mars 1815.

A cette nouvelle, le prince Jérôme n'hésite pas, il trompe la surveillance de la police autrichienne, s'embarque sur une frégate que lui avait envoyée Murat, et arrive après mille péripéties en France assez à temps pour assister à la cérémonie du Champ-de-Mai.

La guerre allait commencer, tous les grands commandements étaient distribués, il n'y en avait plus pour Jérôme ; n'importe, il ne veut pas rester à Paris lorsqu'on va se battre à la frontière. Napoléon, rempli d'estime et d'affection pour le Roi redevenu soldat lorsque la patrie est en danger [illegible] ision restée vacante,

la 6e du 2e corps. C'est le brave Reille qui commande ce 2e corps. Ainsi, l'ex-Roi de Westphalie, qui trois fois déjà a commandé en chef des corps d'armée, est réduit au rôle de simple général de division. Il accepte, demande et obtient pour chef d'état-major le savant Guilleminot, et court se mettre à la tête de ses troupes. Avec cette division, il se trouve le premier engagé aux Quatre-Bras, le 16 juin.

Tandis que Napoléon gagne la bataille de Ligni, Ney lutte sur la gauche. La division Jérôme a ordre de s'emparer du bois de Bossu, centre de la position. Le prince reçoit deux balles en même temps que le colonel Cubières, qui commande son 1er régiment, est blessé de dix coups de sabre. Devant lui est le corps du duc de Brunswick, qui est tué au moment où il harangue les soldats français pour les engager à trahir.

Malgré les souffrances que lui font éprouver ses blessures, Jérôme reste sur le champ de bataille, conserve sa position toute la nuit, et le surlendemain il est un des premiers en face de l'ennemi. Sa division, placée à l'extrême gauche de la ligne française, reçoit l'ordre de s'emparer de la ferme retranchée, du château et des bois de Houguemont, clef de cette partie de la position anglaise. Jérôme conduit lui-même ses bataillons, l'épée à la main; toute la matinée et une partie de l'après-midi il lutte avec héroïsme contre les forces sans cesse renaissantes que lord Wellington envoie pour conserver Houguemont, déjà défendu par les gardes.

Le soir de cette journée néfaste pour la France, l'un des derniers carrés de la vieille garde venait de recevoir dans ses rangs Napoléon lui-même. Tout à coup Jérôme rejoint son frère: « C'est ici que nous devons mourir! lui dit l'ardent officier. — Mon frère, répond l'Empereur après l'avoir embrassé avec effusion, je vous ai connu trop tard! Ralliez les débris de l'armée; c'est un commandement que personne ne vous disputera en ce moment. »

Les volontés de Napoléon étaient des ordres pour Jérôme. Immédiatement et quoique accablé de fatigue, il prend la direction de la retraite, ou plutôt il essaie de rétablir quelque ordre dans la déroute. Il parvient, après des efforts inouïs, de continuels dangers, à réunir 35,000 hommes près de Laon. Alors il envoie un de ses officiers d'ordonnance, M. de Vatry, encore vivant aujourd'hui, pour annoncer à l'Empereur ce qu'il a pu faire; puis le maréchal Soult ayant réclamé le commandement comme major-général, il le lui cède et revient se mettre à la disposition de son frère.

Après la seconde abdication, Jérôme parvint avec beaucoup de peine, et grâce surtout au duc d'Otrente auquel il conserva toujours un précieux souvenir de sa conduite en cette occasion, à quitter la

France. Le roi de Wurtemberg, son beau-père, lui avait fait promettre de le bien traiter. Il se rendit donc sans défiance dans ses Etats. Au lieu d'y trouver les attentions délicates dont le prince Eugène avait été l'objet de la part du roi de Bavière, il trouva l'esclavage et les plus indignes traitements. Jérôme et sa femme montrèrent une dignité de caractère, disons le mot, un héroïsme qui eût dû faire l'admiration des princes allemands, mais qui fut du moins apprécié par l'empereur Alexandre.

Il serait trop long d'entrer dans tous les détails de la conduite qu'on tint envers Jérôme et la reine Catherine. La carrière militaire du prince était terminée. Nous terminerons là cette notice; nous ajouterons seulement qu'après des vexations inouïes, et dont il serait difficile de se faire une idée, qu'après avoir erré en proscrits dans les Etats de Wurtemberg et en Autriche, la reine et lui obtinrent enfin de se fixer à Rome près de madame Bonaparte mère. Ils reçurent du saint père l'accueil le plus sympathique.

En 1818, Jérôme et la reine Catherine écrivirent au prince-régent d'Angleterre les deux lettres suivantes :

Schœnau, avril 1818.

Altesse royale,

Des motifs entièrement dégagés de toute idée politique me font désirer vivement de pouvoir aller passer quelques mois à Sainte-Hélène avec ma femme, mon fils et un petit nombre de personnes de ma suite. Les sentiments qui m'inspirent cette démarche ne sauraient être étrangers à l'âme de Votre Altesse Royale ; c'est l'attachement, c'est la reconnaissance envers un frère qui fut longtemps mon père et mon bienfaiteur, c'est le désir, partagé par ma femme, d'adoucir sa captivité par nos soins et par nos respects ; c'est enfin le besoin de lui prouver que sa famille ne fut jamais ingrate envers lui, et qu'au contraire il est plus que jamais un objet d'amour et de vénération pour elle. Des motifs aussi sacrés pour tous les hommes seront sans doute appréciés par Votre Altesse Royale ; en faisant droit à ma demande, elle honorera l'humanité et acquerra des droits éternels à la reconnaissance de toute ma famille. JÉROME.

Altesse Royale,

Accoutumée depuis longtemps à n'avoir d'autres désirs que ceux du prince mon époux, d'autre règle de ma conduite que sa volonté, j'aurais pu me dispenser de sortir du cercle étroit de mes devoirs pour vous écrire ; mais il s'agit de remplir une tâche sacrée... Mon beau-frère, éloigné depuis trois ans de tout ce qui lui est cher, séquestré du monde entier, en proie à de douloureuses infirmités, réclame toute notre sollicitude. Je ne puis oublier les liens de parenté qui m'unissent à lui, encore moins ceux de la reconnaissance pour les bontés dont il me combla au temps de sa prospérité. L'attachement et le respect dont il m'inspira toujours se sont accrus

par ses malheurs, et je m'estimerais bien heureuse si je pouvais, par mes soins, contribuer à adoucir les rigueurs de sa captivité. Souffrez donc que je joigne mes instances à celles du prince mon époux, et que, dans cette circonstance, j'ose me prévaloir du sang de la maison de Brunswick, qui m'unit de si près à Votre Altesse Royale. J'espère qu'elle ne me fera pas éprouver la douleur d'un refus.

CATHERINE.

Leur demande ne fut pas accueillie.

Jérôme eut de Catherine de Wurtemberg trois enfants. Deux sont en France; l'aîné mourut avant que les portes de la patrie fussent ouvertes à la famille du grand capitaine.

En 1848, le prince, devenu veuf depuis quelques années, obtint, après de pressantes sollicitations, de rentrer en France.

Il n'est personne qui ne connaisse la part que le prince a prise aux affaires de l'Etat, comme gouverneur des Invalides, comme maréchal de France, comme président du Sénat, comme Prince impérial, en donnant à son neveu l'appui moral le plus désintéressé. L'année dernière encore, lorsque l'Empereur dut s'éloigner pour se mettre à la tête de ses armées en Italie, c'est à la vieille expérience de son oncle, le prince Jérôme, qu'il confia sa femme et son fils; il ne pouvait leur donner pour conseil un homme plus profondément dévoué à la dynastie napoléonnienne et à la France.

JUSTICE MILITAIRE.

La nouvelle organisation judiciaire pour les troupes fédérales n'a pas encore reçu d'assez nombreuses applications pour qu'on puisse porter un jugement définitif sur ses mérites ou ses défectuosités. Il ne sera donc pas sans intérêt d'enregistrer les arrêts rendus et de les livrer à l'examen de la critique.

Un conseil de guerre général était réuni à Genève le 12 mai 1860, pour prononcer sur l'accusation portée contre un soldat du bataillon n° 84, à raison de voies de faits précédées de menaces envers l'officier de la garde dont il faisait lui-même partie.

Voici le texte du jugement :

Passant au jugement, le conseil a reconnu en fait que le soldat Jaques Panchaud, du bataillon n° 84, en activité de service fédéral, s'est, le 8 mai courant, faisant partie d'un poste de garde, rendu coupable de s'être livré à des voies de fait sur la personne de son commandant de poste, et qu'avant de se livrer à ces voies de fait il s'était rendu coupable de menaces envers cet officier.

Faisant application des art. 65 (1er et 2me alinéa), 6 et 34 (1er alinéa) de la loi du 27 août 1851, ainsi conçus :

« Art. 65. Celui qui, dans le service, insulte ou menace d'une manière quelconque

son supérieur militaire, sera puni, dans les cas les plus graves, de deux ans de réclusion au plus. Si le fait a eu lieu hors du service ou dans un service d'instruction, la peine sera d'un an d'emprisonnement au plus, ou même dans les cas de peu d'importance, il pourra n'être infligé qu'une simple peine de discipline.

» Celui qui, dans le service, se livre à des voies de fait contre son supérieur militaire sera puni de cinq ans de réclusion au plus.

» Si le fait a eu lieu hors du service ou dans un service d'instruction, la peine sera de trois ans d'emprisonnement au plus.

» Art. 6. La peine de la réclusion consiste dans la détention du condamné dans une maison de force où il est astreint à des travaux convenables.

» La peine de la réclusion entraîne toujours la dégradation et la privation des droits politiques pendant un temps déterminé par le juge. Les effets civils de la réclusion sont réglés par les lois du canton dont le condamné est originaire.

» La durée de la peine de la réclusion ne peut être inférieure à un an ni excéder trente ans.

» Par exception, la réclusion à perpétuité dans les cas où la loi la prononce expressément.

» Art. 34. Lorsqu'un individu est reconnu coupable de plusieurs délits par un seul jugement, la peine encourue pour le plus grave des délits doit être appliquée, et les autres délits doivent être considérés comme des circonstances spécialement aggravantes. »

Condamne le soldat Jacques Panchaud à la peine de trois ans de réclusion, à la dégradation et à la privation des droits politiques pendant six ans et aux frais, réglés à vingt-cinq francs.

Le présent jugement a été rapporté en audience publique par M. le grand-juge, qui en a donné lecture à l'accusé en présence de l'auditeur et du défendeur.

Notification a été faite aux parties, que l'une et l'autre peuvent, dans le délai de deux fois vingt-quatre heures, faire parvenir au grand-juge un recours en cassation, conformément à l'art. 398 de la loi, et que dans le même délai le condamné peut recourir en grâce en transmettant son recours par écrit au grand-juge.

Fait au quartier-général à Genève, le 12 mai mil huit cent soixante.

(Signé) JULES KOCH, grand-juge.
Charles DARNET, lieutenant-greffier.

Comme on le voit, la peine n'a pas été appliquée dans toute sa rigueur, car, aux termes de l'art. 34, le maximum pouvait être élevé de moitié à raison du cumul des délits et la peine portée ainsi à 7 ans et demi de réclusion.

La cause présentait une question assez controversable. C'est celle de savoir ce qu'on doit entendre par ces mots « *dans le service* » et « *hors du service.* » La distinction a de l'importance, puisque dans le premier cas il y a lieu à appliquer la peine de la réclusion, qui ne peut jamais être inférieure à un an, et que dans le second cas la peine est celle de l'*emprisonnement*, dont le minimum n'est pas déterminé.

D'après une opinion, les mots *dans le service* comprennent tout l'espace de temps pendant lequel un militaire est à la solde fédérale, et les mots *hors du service* comprendraient les cas où un militaire est revêtu de son uniforme et par conséquent soumis à la juridiction fédérale, aux termes de l'art. 1er, paragraphe B.

Si cette distinction était exacte, le Code pénal de 1838 n'aurait pas prévu les voies de fait commises en dehors du service, car ce Code ne s'appliquait qu'au militaire qui était à la solde fédérale, et cependant l'art. 60 porte : « Quiconque, » dans le service, se livre à des voies de fait contre son supérieur militaire, est » puni de la détention correctionnelle. — Si le fait a lieu hors du service, la peine » est d'un à deux ans de prison ou de détention correctionnelle. »

Il est à remarquer de plus que le Code français régissant une armée permanente fait la même distinction et porte à son art. 223 :

Les voies de fait exercées, pendant le service ou à l'occasion du service, par un militaire envers son supérieur, sont punies de mort.

Si les voies de fait n'ont pas eu lieu pendant le service ou à l'occasion du service, le coupable est puni de la destitution, avec emprisonnement de deux ans à cinq ans, s'il est officier, et de cinq ans à dix ans de travaux publics, s'il est sous-officier, caporal, brigadier ou soldat.

Il faut donc chercher la distinction ailleurs, et reconnaître que depuis le moment où le militaire est appelé jusqu'à celui de son licenciement, il y a pour lui des phases diverses pendant lesquelles il est considéré sous le rapport des délits qu'il peut commettre comme étant dans le service ou bien hors du service.

Dans l'espèce, l'accusé était de garde et l'officier frappé était commandant du poste et il était impossible de considérer le fait comme ayant eu lieu hors du service.

L'acte coupable a été commis le mardi 8 et le jugement était annoncé à la troupe par l'ordre du jour du samedi 12, promptitude qui est due en partie à ce que l'accusé n'avait pas réclamé le concours du jury.

Si le jury avait dû fonctionner, de graves difficultés auraient pu se présenter à raison des deux langues. Si dans les débats on peut les surmonter au moyen d'interprêtes, on comprend difficilement comment des jurés peuvent délibérer à huis-clos s'ils parlent une langue inconnue de quelques-uns d'entr'eux. Du reste, l'introduction du jury en matière militaire paraît une innovation malheureuse et complique l'administration de la justice d'une manière préjudiciable à la discipline, qui exige encore plus de promptitude que de sévérité.

ECOLE CENTRALE

Villeneuve, 27 juillet 1860.

Serais-je encore à temps, Monsieur le Rédacteur, pour communiquer quelques notes sur l'école centrale de Thoune?

La *partie théorique* (du 29 avril au 10 juin) a suivi paisiblement sa marche habituelle.

Parmi les diverses branches d'enseignement, les cours donnés aux officiers d'état-major par M. le colonel Wieland furent particulièrement appréciés (organisa-

tion de l'armée suisse en temps de guerre et de paix, tactique, reconnaissance, service de l'état-major, etc.) — On peut mentionner comme heureuse innovation une série de séances sur la campagne de 1859 par M. le professeur Lohbauer. Des cartes nombreuses, travail du professeur, et dressées sur une grande échelle, permettaient de marcher presque pas à pas dans ces plaines de la haute Italie où se renouvellent à chaque génération de mémorables combats.

Le 10 juin s'ouvrit l'*école d'application* à laquelle prirent part les corps suivants :

Génie : Compagnie de sapeurs n° 4 (Berne);
» » n° 10 (Argovie) R.;
» de pontonniers n° 4 (Zurich).

Artillerie : 4 batteries d'école formées des soldats de l'école de recrues de Thoune réunis à un nombre suffisant de cadres fournis par tous les cantons.

Cavalerie : Compagnie de guides n° 2 (Schwytz);
» de dragons n° 1 (Schaffouse);
» » n° 14 (Thurgovie).

Carabiniers : Compagnie n° 30 (Vaud);
» n° 32 (Valais).

Infanterie : Bataillon réduit n° 109 (Tessin);
» » n° 32 (Schwytz);
» » n° 3 (Zurich);
demi-bataillon n° 83 (Argovie) composé de 3 compagnies détachées (1 de Schaffouse et 2 d'Appenzell R.-E.).

A l'exception des bataillons du Tessin et de Schwytz et des trois premières batteries, les troupes étaient campées sur l'Allmend.

Durant les quinze premiers jours, les différentes armes travaillèrent séparément; réunies pendant la dernière semaine, elles exécutèrent quelques manœuvres de division sur la plaine, ainsi qu'une marche-manœuvre sur Berne et retour.

Cette dernière course, qui dura trois jours, fut certainement la partie la plus intéressante et la plus instructive de l'école. Vous me permettrez donc d'entrer ici dans quelques détails en vous donnant les diverses hypothèses qui présidèrent aux manœuvres et la manière dont elles reçurent leur application. — L'on avait pris soin de faire dresser une carte spéciale du terrain à parcourir et un exemplaire en avait été remis à chaque officier.

Dispositions pour la marche-manœuvre des troupes de l'école centrale les 25, 26 et 27 juin 1860.

25 JUIN.

SUPPOSITION :

L'armée suisse occupe la ligne de l'Aar, front contre l'ouest. Une faible division (troupes de l'école) garde Thoune et les débouchés du Simmenthal.

L'adversaire réussit à franchir l'Aar près de Berne et dirige simultanément une

attaque contre Thoune. Cette attaque contraint la division suisse à abandonner la rive gauche de l'Aar pour passer sur la rive droite.

A la suite de ces échecs, le divisionnaire reçoit, le 24 au soir, l'ordre de se retirer par Diesbach sur la route de l'Emmenthal et d'attendre à Grosshöchstetten des ordres ultérieurs.

Exécution :

Le 25 au matin la division abandonne Thoune dans l'ordre suivant :

1re *Brigade.* — Commandant, colonel de Reding (Thurgovie).

1 1/2 bataillon.
2 batteries.
1 compagnie cavalerie.
1/2 compagnie sapeurs.

2e *Brigade.* — Commandant, colonel d'Escher (Zurich).

1 1/2 bataillon.
1 compagnie carabiniers.
1 batterie.

Arrière-garde. — Commandant, lieut.-colonel Favre (Genève).

2 demi-bataillons.
1 batterie.
1 compagnie carabiniers.
1 comp. cavalerie.
1/2 comp. sapeurs.

Il est admis que l'ennemi a réussi de rétablir les ponts de Thoune (non entièrement détruits lors de notre retraite) et qu'il nous poursuit.

L'arrière-garde prend position sur la Zulg, jusqu'à ce que le gros de la division ait passé le défilé de la Dornhalden. Elle a soin de ne pas perdre de vue l'occupation du Schnittweyer-Pass.

La 2e brigade prend position à la Dornhalden pour recevoir l'arrière-garde.

La 1re brigade prend position à Diesbach pour recevoir la 2e brigade qui de son côté marche jusqu'à Konolfingen.

A l'arrivée de l'arrière-garde à Diesbach, la 1re brigade continue sa retraite.

Bivouac à Gross-Höchstetten.

Un demi-bataillon de 2e brigade fournit les avant-postes près de Konolfingen, front contre le Sud.

La cavalerie prend ses cantonnements à Worb.

---

26 juin.

Supposition.

Le 25, l'adversaire a arrêté sa poursuite au ruisseau du Rothachen.

A Gross-Höchstetten, le divisionnaire est averti que l'armée principale a livré

un combat heureux près de Langenthal, et comme conséquence de ce succès, il reçoit l'ordre de ne plus se préoccuper de l'ennemi établi à Thoune, mais de s'avancer résolument contre Berne en rejetant au-delà de l'Aar les forces ennemies qu'il rencontrera devant lui.

—

Exécution :

La cavalerie cantonnée à Worb pousse de bonne heure de fortes patrouilles dans les directions de Stettlen, Gümligen et Allmendingen, et éclaire toute la contrée en avant de Berne.

La division quitte ses bivouacs dans l'ordre suivant :

Avant-garde. — Commandant Favre.

2 demi-bataillons.
2 compagnies carabiniers.
1 batterie.
1/2 compagnie sapeurs.

1re *Brigade.* — Commandant de Reding.

1 1/2 bataillon.
2 batteries.
1/2 compagnie sapeurs.

2e *Brigade.* — Commandant d'Escher.

1 1/2 bataillon.
1 batterie.

L'avant-garde se rend à Worb sur deux routes, par Biglen et Richigen, et pousse jusqu'à Gümlingen qu'elle occupe. Le gros prend position entre Gümligen et Rüfenacht, et attend les rapports des patrouilles de cavalerie.

Réunion de toute la division au point de jonction des routes de Thoune et de l'Emmenthal, et défilé à travers Berne devant le Conseil fédéral.

Les troupes vont prendre leurs bivouacs à Kehrsatz.

Un demi-bataillon fournit les avant-postes; front contre Berne.

—

27 juin.

Supposition :

La division qui a pénétré au-delà de Berne reçoit l'ordre de remonter la rive gauche de l'Aar pour prendre en flanc l'adversaire qui tient encore à Thoune. Le divisionnaire est en même temps informé que de nombreux détachements ennemis occupent le district de Schwarzenberg et qu'il doit prendre de ce côté-là les mesures de sûreté nécessaires pour assurer son flanc droit.

Exécution :

La division marche sur Thoune en trois colonnes.

1re *Colonne.* — Brigade n° 2, d'Escher.

2 bataillons.
1 compagnie carabiniers.
3 batteries.
1 compagnie cavalerie.
1 compagnie sapeurs.

Elle marche sur Utendorf par Belp, Kirchdorf et Uttigen.

2e *Colonne.* — Brigade n° 1, de Reding.

1 1/2 bataillon.
1 compagnie carabiniers.
1 batterie.
1 compagnie cavalerie.

Elle marche sur Utendorf par Belp, Kirchthurnen et Seftigen.

3e *Colonne.* — Lieutenant-colonel Favre couvre la division à droite.

1/2 bataillon.
1/4 compagnie cavalerie.

Elle marche sur Thierachern par Zimmerwald, Muhlern, Riggisberg, Wattenwyl et Wahlen.

Chaque colonne forme pour soi une avant-garde. La colonne de droite se couvre sur son flanc droit.

A la hauteur de Kirchdorf, Mühlethurnen et Riggisberg on fait une halte et des patrouilles établissent la communication entre les colonnes.

A la hauteur d'Utendorf et de Thierachern, la division reçoit l'ordre de s'avancer contre Thoune.

Voilà, Monsieur, en quelques mots, le programme des manœuvres pendant ces trois jours. Quant à son exécution sur le terrain, satisfaisante dans son ensemble, elle a cependant laissé à désirer sur quelques points. On aurait voulu, par exemple, plus d'élan et de vie parmi les troupes en général. L'infanterie en particulier aurait dû observer plus de régularité dans les marches, tandis que, sous ce dernier rapport l'artillerie et la cavalerie (les canonniers par pelotons derrière leurs pièces) se sont attirés des éloges mérités. Mais aussi, comment faire oublier au fantassin plus ou moins efféminé par l'abus des chemins de fer, la chaleur, la fatigue, le poids de son bagage et de ses armes, et lui faire digérer avec entrain des marches suivies de contre-marches dont il n'a pas la clef, quand il sait après tout n'avoir à faire qu'à un ennemi fictif? Et cependant l'habitude des marches et de marches régulières est un élément de succès si important pour une armée que, dans nos manœuvres de campagne, l'on ne saurait faiblir sur ce point sans danger pour l'avenir.

Est-il nécessaire ici de revenir sur les bruits malveillants semés par certaines presse en quête de popularité? L'on n'a point exigé des troupes pendant ces trois jours au-delà de ce qu'on pouvait légitimement en attendre. Il suffirait d'ailleurs

de citer les noms des officiers supérieurs qui ont pris part aux manœuvres pour donner à chacun la certitude que non-seulement les actes de dûreté que l'on a reprochés à quelque-uns d'entre eux sont sans fondement, mais même qu'il n'en est aucun qui, s'il eût été témoin de tels actes, ne les eût immédiatement réprimés.

Ajoutons encore, pour être juste, que s'il y a eu lieu de regretter un peu d'apathie chez la troupe, l'on doit se réjouir de son obéissance et de sa parfaite bonne volonté qui lui permirent de bien accomplir son devoir.

Les diverses positions de combat, fort heureusement choisies, présentaient un fort beau coup d'œil et une image aussi rapprochée que possible de la réalité. N'oublions pas les deux bivouacs tous deux très-animés et dont les nombreux épisodes défraieront plus d'une causerie.

Les derniers jours de la semaine furent consacrés aux examens et à des manœuvres de divisions sur l'Allmend en présence des inspecteurs et colonels des armes spéciales et de monsieur le chef du département militaire. Ce dernier voulut bien à ce sujet témoigner aux troupes son entière satisfaction.

Le dimanche 1er juillet, tandis que les convois du Central, lancés dans toutes les directions, ramenaient directement les divers corps dans leurs foyers, le département militaire faisait au bataillon tessinois, qui s'était distingué comme bon manœuvrier, la galanterie de lui laisser prendre pour le retour le chemin de l'école. Il était venu par Lucerne et le Gothard et s'en retournait par Zurich, Coire et le Bernhardin. E. R.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

A la date du 5 juillet, le Conseil fédéral a rendu une ordonnance concernant l'organisation de la landwehr. Les prescriptions relatives à l'organisation de la réserve fédérale sont en général applicables à celles de la landwehr. Celle-ci se divise par conséquent en génie, artillerie, cavalerie, carabiniers, infanterie. Les hommes passant de la réserve dans la landwehr entrent dans leur arme respective. Les cantons fixent les dispositions nécessaires quant à l'habillement militaire et à l'équipement. On exige cependant comme minimum que la troupe soit pourvue d'une coiffure et d'un habit aussi uniforme que possible, ainsi que d'un havresac ou sac de chasse, pour y loger les effets de campagne et les provisions les plus indispensables. Les officiers portent les marques distinctives de leur grade, le sabre et la capote d'officier. Les épaulettes peuvent être remplacées par des étoiles ou des galons au collet. La landwehr sera réunie chaque année pendant un jour au moins, pour ê[illegible] exercée. Les cantons doivent faire connaître avant le 15 [illegible] militaire fédéral l'époque et le lieu des exercices de l'[illegible] vante.

Neuchâtel. — En février 1860, un grand r[illegible] adressé au Conseil d'Etat, soit à l'autorité milit[illegible]

2 bataillons.
1 compagnie carabiniers.
3 batteries.
1 compagnie cavalerie.
1 compagnie sapeurs.

Elle marche sur Utendorf par Belp, Kirchdorf et Uttigen.

2e *Colonne.* — Brigade n° 1, de Reding.

1 1/2 bataillon.
1 compagnie carabiniers.
1 batterie.
1 compagnie cavalerie.

Elle marche sur Utendorf par Belp, Kirchthurnen et Seftigen.

3e *Colonne.* — Lieutenant-colonel Favre couvre la division à droite.

1/2 bataillon.
1/4 compagnie cavalerie.

Elle marche sur Thierachern par Zimmerwald, Muhlern, Riggisberg, Wattenwyl et Wahlen.

Chaque colonne forme pour soi une avant-garde. La colonne de droite se couvre sur son flanc droit.

A la hauteur de Kirchdorf, Mühlethurnen et Riggisberg on fait une halte et des patrouilles établissent la communication entre les colonnes.

A la hauteur d'Utendorf et de Thierachern, la division reçoit l'ordre de s'avancer contre Thoune.

Voilà, Monsieur, en quelques mots, le programme des manœuvres pendant ces trois jours. Quant à son exécution sur le terrain, satisfaisante dans son ensemble, elle a cependant laissé à désirer sur quelques points. On aurait voulu, par exemple, plus d'élan et de vie parmi les troupes en général. L'infanterie en particulier aurait dû observer plus de régularité dans les marches, tandis que, sous ce dernier rapport l'artillerie et la cavalerie (les canonniers par pelotons derrière leurs pièces) se sont attirés des éloges mérités. Mais aussi, comment faire oublier au fantassin plus ou moins efféminé par l'abus des chemins de fer, la chaleur, la fatigue, le poids de son bagage et de ses armes, et lui faire digérer avec entrain des marches suivies de contre-marches dont il n'a pas la clef, quand il sait après tout n'avoir à faire qu'à un ennemi fictif? Et cependant l'habitude des marches et de marches régulières est un élément de succès si important pour une armée que, dans nos manœuvres de campagne, l'on ne saurait faiblir sur ce point sans danger pour l'avenir.

Est-il nécessaire ici de revenir sur les bruits malveillants semés par certaines presse en quête de popularité? L'on n'a point exigé des troupes pendant ces trois jours au-delà de ce qu'on pouvait légitimement en attendre. Il suffirait d'ailleurs

de citer les noms des officiers supérieurs qui ont pris part aux manœuvres pour donner à chacun la certitude que non-seulement les actes de dûreté que l'on a reprochés à quelque-uns d'entre eux sont sans fondement, mais même qu'il n'en est aucun qui, s'il eût été témoin de tels actes, ne les eût immédiatement réprimés.

Ajoutons encore, pour être juste, que s'il y a eu lieu de regretter un peu d'apathie chez la troupe, l'on doit se réjouir de son obéissance et de sa parfaite bonne volonté qui lui permirent de bien accomplir son devoir.

Les diverses positions de combat, fort heureusement choisies, présentaient un fort beau coup d'œil et une image aussi rapprochée que possible de la réalité. N'oublions pas les deux bivouacs tous deux très-animés et dont les nombreux épisodes défraieront plus d'une causerie.

Les derniers jours de la semaine furent consacrés aux examens et à des manœuvres de divisions sur l'Allmend en présence des inspecteurs et colonels des armes spéciales et de monsieur le chef du département militaire. Ce dernier voulut bien à ce sujet témoigner aux troupes son entière satisfaction.

Le dimanche 1er juillet, tandis que les convois du Central, lancés dans toutes les directions, ramenaient directement les divers corps dans leurs foyers, le département militaire faisait au bataillon tessinois, qui s'était distingué comme bon manœuvrier, la galanterie de lui laisser prendre pour le retour le chemin de l'école. Il était venu par Lucerne et le Gothard et s'en retournait par Zurich, Coire et le Bernhardin. E. R.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

A la date du 5 juillet, le Conseil fédéral a rendu une ordonnance concernant l'organisation de la landwehr. Les prescriptions relatives à l'organisation de la réserve fédérale sont en général applicables à celles de la landwehr. Celle-ci se divise par conséquent en génie, artillerie, cavalerie, carabiniers, infanterie. Les hommes passant de la réserve dans la landwehr entrent dans leur arme respective. Les cantons fixent les dispositions nécessaires quant à l'habillement militaire et à l'équipement. On exige cependant comme minimum que la troupe soit pourvue d'une coiffure et d'un habit aussi uniforme que possible, ainsi que d'un havresac ou sac de chasse, pour y loger les effets de campagne et les provisions les plus indispensables. Les officiers portent les marques distinctives de leur grade, le sabre et la capote d'officier. Les épaulettes peuvent être remplacées par des étoiles ou des galons au collet. La landwehr sera réunie chaque année pendant un jour au moins, pour être inspectée et exercée. Les cantons doivent faire connaître avant le 15 décembre au département militaire fédéral l'époque et le lieu des exercices de la landwehr de l'année suivante.

Neuchâtel. — En février 1860, un grand nombre d'officiers de ce canton ont adressé au Conseil d'Etat, soit à l'autorité militaire, une pétition demandant la créa-

tion, à leur usage, d'une salle d'armes et d'un salon de lecture avec bibliothèque d'ouvrages militaires, dans le château de Colombier servant de caserne cantonale.

Quoique aucune réponse ne soit encore connue, on a lieu de croire que le département militaire s'est occupé de cette demande dans un sens favorable aux pétitionnaires.

Sur le rapport du département militaire fédéral, le Conseil d'Etat a délivré des brevets de seconds sous-lieutenants d'artillerie aux citoyens *Bovet*, Louis-James, à Areuse, et *Dubois*, Charles-Philippe, au Locle.

Soleure. — Une commission de la Société militaire fédérale, réunie samedi en vue de la question de l'habillement et de l'équipement, s'est prononcée pour le maintien de l'épaulette, pour la tunique et le ceinturon, le képi léger, etc.

Etats-Romains. — L'armée actuelle du Saint-Père est composée comme suit :

2 régiments indigènes	formant	4 batteries.
2 » suisses	»	4 »
Chasseurs indigènes	»	2 »
Chasseurs suisses	»	2 »
Tirailleurs autrichiens	»	3 »
Tirailleurs franco-belges	»	1 »
Corps irlandais, dit de *St-Patrice*. .	»	1 »
Total . . .		17 batteries.

Les bataillons sont en moyenne de . .	1,000	hommes.
La gendarmerie à pied comprend . . .	3,500	»
Ce qui fait pour l'infanterie un total de	20,500	»

La cavalerie est formée de :

Dragons romains	2	escadrons.
Chevau-légers (étrangers)	1	»
Ecole de dressage (étrangers)	1	»
Guides de Lamoricière (Français)	1	»
Total . .	5	escadrons.

En ajoutant à ces troupes à cheval les carabiniers montés dispersés dans Rome et les principaux centres, on obtient un effectif de 1,500 hommes, ce qui met l'armée à 22,000 soldats, sans comprendre l'artillerie, dont l'organisation n'est pas achevée. Cette dernière arme doit être portée au chiffre de 12 batteries : mais à l'heure qu'il est, 4 de ces batteries seulement sont complétement constituées.

Viennent enfin les compagnies de vétérants, les 2 bataillons de sédentaires, qui ne peuvent être considérés comme faisant partie de l'armée active, et le corps de financiers ou soldats de douane, qui, par la nature même de son service, ne peut être ajouté sur les contrôles des troupes de ligne.

D'ici peu un nouveau bataillon d'Irlandais sera mis sur pied; un nouveau corps de volontaires sera formé à Rome, et le général de Lamoricière se trouvera placé à la tête d'une armée de 25,000 soldats bien équipés et bien armés.

Ces troupes seront partagées en trois divisions de deux brigades, et sans doute formées chacune des mêmes éléments; les Français et les Belges d'une part, les Suisses et les Autrichiens d'une autre; enfin les Italiens.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 17. Lausanne, 1er Septembre 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — Camp de Chalons. — Rapport de gestion du Département militaire fédéral pour 1859 *(suite)*. — Ordonnance sur l'organisation de la landwehr. — Bibliographie. — Nouvelles et Chronique.

CAMP DE CHALONS.

(Corresp. part.) — La *Revue militaire* a donné déjà, en 1857 et 1858, de nombreux détails sur l'emplacement et sur les dispositions du camp, accompagnés d'un plan.

Cette institution en était alors à ses débuts, et l'on se souvient que c'est la garde impériale qui l'a inaugurée en 1857. En 1858 un corps d'armée de la ligne y fut réuni sous le commandement du maréchal Canrobert. Le camp de l'année dernière, commandé par le général Schramm, passa à peu près inaperçu entre la campagne d'Italie et le camp de St-Maur. Celui de cette année, sous le commandement du maréchal Mac-Mahon, méritait, en revanche, d'autant plus d'attention qu'il en avait été fort peu parlé, ce printemps dans la presse française, et que quelques petits nuages politiques semblaient plâner du côté du Rhin. Or on sait que la situation de Chalons n'est pas sans importance stratégique, comme point d'observation, contre l'Allemagne. Toutefois je me hâte d'ajouter que rien ne me paraît donner au camp de 1860 un caractère plus belliqueux qu'à ses devanciers, et qu'à part l'incident qui lui a enlevé deux régiments (déjà remplacés) pour la Syrie, il se passera aussi pacifiquement qu'un camp de manœuvres peut se passer.

L'effectif actuel est d'environ vingt-cinq mille hommes, à savoir :

3 bataillons de chasseurs à pied, à 6 compagnies;
12 régiments d'infanterie de ligne, à 2 bataillons de 8 compagnies;
4 régiments de cavalerie lé[illegible] rons (2 de hussards et 2 de chass[illegible]
10 batteries d'a[illegible] et 2 à cheval (la ba[illegible]

4 compagnies du génie;

1 escadron du train des équipages.

Détachements de gendarmerie, d'ouvriers d'artillerie, d'ouvriers d'administration, d'infirmiers, etc.

Cet effectif est réparti en :

a) *Trois divisions d'infanterie,* comprenant chacune 2 brigades à 2 régiments (plus 1 bataillon de chasseurs à pied pour la première brigade de chaque division), 2 batteries montées et une compagnie du génie;

b) *Une division de cavalerie,* comprenant 2 brigades à 2 régiments chacune, et une batterie à cheval;

c) *Une réserve d'artillerie* de 3 batteries;

d) *Les parcs,* etc.

Le campement dessine deux lignes un peu brisées.

En première ligne et en commençant par la droite, sont placées une brigade d'infanterie (1re de la 1re division), la cavalerie, les 2e et 3e divisions d'infanterie.

A la seconde ligne, beaucoup plus courte que la première, se trouvent une brigade d'infanterie (2e de la 1re division), les parcs et l'artillerie.

Toute la troupe est sous la tente, sauf deux régiments d'infanterie qui sont baraqués. Il se construit encore des baraques, toutes en maçonnerie, de manière à pouvoir y loger une division entière, qui y restera, dit-on, cet hiver. Tous les chevaux sont au piquet, et malgré le mauvais temps, il y en a peu de malades. L'étendue totale du front a un développement d'environ une lieue et demie.

Le fusil rayé a maintenant remplacé partout les canons lisses, et plusieurs corps sont presque en totale partie dotés du nouvel habillement, c'est-à-dire d'une tunique raccourcie devenue une jaquette, d'un bonnet de police, aussi coquet que commode, et d'une capote qui n'est plus une tenue, comme celle d'aujourd'hui, mais une sorte de robe-de-chambre, un par-dessus à gros col rabattu. En général le soldat se plaint de ces innovations. Ils ne se sent bien habillé ni avec sa petite veste, qui est un vêtement de corvée, ni avec sa capote qui est plutôt un manteau, ni avec sa jaquette qui laisse trop voir les cuisses, et qui, en outre, n'a presque pas de poches. Aussi l'Empereur, dans son dernier séjour au camp, a fait contremander la confection des nouvelles tenues, afin d'y apporter des correctifs convenables. On agrandira les pans et on élargira le pantalon, qui se portera avec des molletières.

Le temps est en général bien mis à profit, et quoique la pluie ait souvent dérangé le service, on constate de notables progrès dans les

corps au point de vue de la manœuvre. Tous les jours il y a prise d'armes; et le tir à la butte a eu sa bonne part des exercices.

Depuis un mois environ ont commencé les manœuvres de campagne, et trois ont été exécutées récemment devant l'Empereur. Elles ont lieu ordinairement le mardi et le vendredi; dorénavant elles auront lieu trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi. Pendant quelques jours, les troupes bivouaqueront hors du camp. La troupe part après l'appel de 5 $^1/_2$ heures du matin et rentre entre 10 et midi. Des programmes des mouvements à opérer sont distribués la veille à tous les officiers généraux et supérieurs, qui donnent, sur le terrain, les explications nécessaires à leurs subalternes. Le lendemain ou déjà le soir, le maréchal fait ses observations aux généraux sur leurs dispositions, et des conférences souvent fort instructives et intéressantes ont lieu à cette occasion. On a essayé de représenter quelques-unes des batailles de l'Empire, système fort à la mode en Allemagne; mais, d'après ce qu'on m'a dit, la réussite n'a pas été brillante. A moins, en effet, d'avoir le même terrain et les mêmes effectifs, conditions presque impossibles à réaliser, il doit être fort difficile de rendre un peu fidèlement une des grandes batailles de l'histoire. Il vaut mieux laisser cela au cirque ou à l'hippodrome.

Comme dans les manœuves des armées précédentes, le maréchal Mac-Mahon ne divise pas ses troupes en deux corps d'égale force ou à peu près. L'ennemi est plutôt jalonné que représenté. On le figurait, à la dernière affaire, par un bataillon qui était censé compter pour 20, par un escadron de cavalerie qui en valait 25 et par deux pièces d'artillerie qui en indiquaient 40. *(A suivre.)*

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION DE 1859.

(Suite.)

Transformation des fusils d'infanterie à Zofingue.

Notre message du 11 janvier appelait votre attention sur la nécessité de l'introduction d'armes à feu rayées pour l'infanterie et vous proposait de faire transformer les fusils de l'élite et de la réserve d'après le système Burnand-Prélat.

Sur votre arrêté du 26 du même mois, nous nous mîmes aussitôt en relation avec les inventeurs pour les engager à se charger de la transformation. Ils nous présentèrent à leur place M. Jules Manceaux, manufacturier à Paris, avec lequel et conjointement avec MM. Burnand-Prélat nous contractâmes sous date du 25 février une conventi

Déjà dans leur commencement les travaux ne s'exécutèrent pas suivant la marche fixée par la convention, et les difficultés entre l'entrepreneur et le contrôleur fédéral s'accrurent de jour en jour. Les cantons se plaignirent en outre du mauvais travail de transformation, en sorte que nous nous vîmes bientôt dans la nécessité de nommer une commission d'experts, chargée de surveiller la transformation avec le contrôleur.

Il n'entre pas dans la tâche de ce rapport de s'étendre plus longuement sur la suite de cette entreprise et nous nous bornons en conséquence à vous soumettre quelques données sur l'activité de l'atelier à Zofingue.

Du 1er mai au 31 décembre les cantons livrèrent à l'atelier de transformation

25,796 canons de fusils et
6,708 baguettes de fusils.

et en retirèrent par divers motifs 1840 canons.

L'entrepreneur reçut

22,224 canons et
1,459 baguettes

pour leur appliquer le système.

On ne put retourner aux cantons que 2,554 canons de fusils dûment transformés. Le reste fut remis à l'atelier pour y être fini ou y était encore inachevé.

Les *munitions pour armes à feu portatives* exigent de grands efforts de la part des cantons pour pouvoir arriver à la quantité réglementaire en ce qui concerne celles des fusils transformés et des fusils de chasseurs. La confection de ces munitions réclame beaucoup de soins si l'on veut qu'elles répondent à leur but, il est donc à désirer que les cantons conservent leurs anciennes cartouches, d'autant plus qu'ils en avaient un nombre trop faible et que la confection des nouvelles exige beaucoup de temps.

Le *matériel du service de santé* n'est point encore au complet. Il est à regretter que les cantons des Grisons et du Valais n'aient pas encore fait les acquisitions nécessaires pour la troupe, les chevaux et les mulets de leurs batteries.

Il manque encore dans l'élite :

1 pharmacie de campagne pour l'artillerie à Fribourg;
1 » » » » le génie au Tessin;
3 » » » » l'artillerie aux Grisons, Tessin et au Valais;
6 » » » » l'infanterie à Schwytz, Fribourg, Tessin et Valais;
12 sacs d'ambulance à Schwytz, Fribourg, Argovie, Tessin et Valais;
28 brancards à Schwytz, Grisons et Valais;
6 pharmacies de vétérinaires à Fribourg, Grisons, Tessin et Valais.

Les approvisionnements de matériel pour la *landwehr* sont en général de peu d'importance et ceux qui existent ne satisfont ni sous le rapport de la quantité ni sous celui de la qualité.

Afin de nous assurer si les cantons ont exécuté nos ordres en ce qui concerne

le matériel, nous organiserons pour le premier semestre de 1860 une inspection des arsenaux.

Nous devons, pour terminer, mentionner que l'armement de cette année a de nouveau prouvé que beaucoup d'officiers et de soldats négligent trop l'entretien des armes et des munitions.

B.

ADMINISTRATION MILITAIRE EN PARTICULIER.

I. — DÉPARTEMENT ET CHANCELLERIE MILITAIRE.

Les préparatifs extraordinaires nécessités par les constellations politiques de l'Europe ont imposé au Département et à sa chancellerie non-seulement une activité redoublée, mais encore l'obligation d'augmenter le personnel des employés.

Les affaires courantes ne furent du reste point perdues de vue et terminées autant que les circonstances le permirent. La place de premier secrétaire vacante par suite de décès a été confiée à M. le major Feiss, Joachim, de Alt St-Johann, canton de St-Gall.

II. — FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION.

a) *Commissariat des guerres.*

Par suite des conjonctures du moment l'activité du commissariat des guerres a été pareillement mise à réquisition dans une mesure extraordinaire, à tel point que des officiers de l'état-major du commissariat ont dû être appelés de temps à autre pour accélérer la liquidation des travaux arriérés d'années précédentes. Cette mesure extraordinaire était d'autant plus nécessaire que le commissaire des guerres en chef empêché par l'état de sa santé, n'avait pas toujours l'énergie que demandait l'achèvement des travaux.

Le commissariat des guerres à Thoune a accomplit aussi cette année son mandat avec l'exactitude et le soin qui le distinguent.

b) *Administrateur du matériel.*

L'activité de cet habile fonctionnaire est chaque année davantage mise à réquisition.

L'introduction d'armes à feu portatives et de bouches à feu rayées, la transformation des munitions au système Burnand-Prélat, et la quantité d'autres questions qui rentrent dans cette sphère, ont augmenté la somme des affaires dans une mesure telle qu'il a fallu des efforts extraordinaires pour les terminer en temps utile.

c) *Contrôleur des poudres.*

C'est pour la première fois que nous nous voyons dans le cas de rapporter sur cette branche d'administration. Le contrôleur que nous nommâmes le 25 novembre 1858 s'occupe avec zèle et beaucoup de bonne volonté de ses nouvelles fonctions qui sont réglées par une institution spéciale. Les rapports que le contrôleur doit transmettre mensuellement au Département rend ce dernier à même de con-

trôler cette sphère de travaux. La création de cette place paraît ne pas avoir peu contribué à la fabrication d'une meilleure poudre de tir.

Nous vous soumettons ci-après le résumé des poudres contrôlées pendant l'année.

Suit un tableau par lequel on voit qu'au lieu de trois moulins où l'on dut refuser 19,100 livres de poudre au I. semestre, il n'y eut au II. semestre rien que deux moulins avec 10,608 livres de poudre refusée. Ces proportions seraient bien plus favorables si dans l'acceptation du I. semestre l'on n'avait pas dû être moins minutieux en vue des événements du printemps. Le moulin de Thoune auquel on dut refuser en proportion le plus de poudre, a fourni dans les derniers temps de la poudre d'une très bonne qualité, en sorte qu'il n'y a plus qu'un seul moulin qui soit en arrière pour la bonté de la fabrication.

Il est à prévoir qu'à l'avenir on parviendra à des résultats encore plus satisfaisants, si l'on voue à la fabrication la même attention que jusqu'à présent.

III. — INSTRUCTEURS.

Un changement dans ce personnel n'a eu lieu qu'en ce qui concerne la charge de colonel de la cavalerie qui a été repourvue et qui a été dévolue à M. le colonel fédéral Ott de Zurich.

IV. — INSTRUCTION.

a) *Places d'exercices.*

Elles ne fournissent matière à aucune observation particulière. Nous mentionnons toutefois que les cantons s'efforcent d'améliorer de plus en plus leurs établissements et qu'ils attachent du prix à avoir chez eux des écoles militaires fédérales.

En ce qui concerne la place d'exercice de Thoune, nous avons encore à mentionner que les négociations relatives à la construction d'une caserne ont été poursuivies tant avec le gouvernement de Berne qu'avec la commune de Thoune et que l'on sera bientôt en mesure de vous présenter des propositions définitives. Il est fort à désirer que cette affaire soit réglée aussitôt que possible, le besoin d'une caserne convenable se faisant sentir chaque année plus sérieusement.

b) *Subsistances.*

Il n'y a pas d'observations particulières à faire au sujet de l'entretien, de son organisation et des frais sur les différentes places d'armes. Les prix de la viande qui se maintiennent à une certaine élévation ont été balancés par le prix du pain relativement bas.

La ration de pain de 1 $^1/_2$ livre a été au plus bas prix à Arau, savoir 13 $^1/_2$, à Brugg et Luziensteig à 15 centimes; les prix les plus élevés ont été à Winterthour et à St-Maurice à 20 centimes, et à Thoune à 19 centimes.

Le prix de la ration de viande de $^5/_8$ a été au plus bas à Arau, savoir 22; à Bière 23 et au plus haut à Winterthour 32, à Bâle 33, et Genève et St-Maurice 31 centimes.

La ration de bouche entière a été au plus bas à Arau par 35 ½ centimes, au plus haut à Winterthour par 52 centimes.

L'élévation des prix du foin a été cause que malgré les achats d'avoine faits à des conditions avantageuses, la ration de fourrage n'a pas subi de diminution.

c) *Personnel d'instruction.*

Il n'est survenu aucune mutation dans le personnel d'instruction, à cette seule exception que M. le commandant Graf, instructeur de première classe des carabiniers, est décédé. Il n'a pas été remplacé, notre Département militaire estimant que ce corps d'instruction est suffisamment pourvu dans les grades supérieurs et qu'il conviendrait plutôt de nommer des sous-instructeurs.

d) *Instruction.*

1. Génie.

L'école des recrues de sapeurs a eu lieu comme en 1858 à Thoune. Elle se composait de 180 hommes, cadres et aspirants compris.

Dans la première semaine, l'instruction a compris le service intérieur, la connaissance des armes, l'école du soldat et de peloton, le service de garde et de sûreté. Avec la deuxième semaine a commencé le service technique, il comprenait la fortification provisoire et de campagne, la construction des mines, les travaux de campement et les ponts provisoires; il a duré cinq semaines et a compris la partie théorique et les exercices de campagne. Les leçons de théorie de chaque jour ont été de 1 ½ heure le matin. Elles ont été données aux officiers et aspirants par le commandant, aux sous-officiers et caporaux par un officier d'état-major et aux recrues par les trois sous-instructeurs. Les travaux de campagne venant après les leçons de théorie, ont été de 8 heures par jour, sous la direction spéciale des officiers. Les divers détachements de travailleurs étaient commandés par des sous-officiers et caporaux, et plus tard par des aspirants comme chefs de section. Le commandant de l'école et le personnel d'instruction surveillaient le tout et donnaient les directions nécessaires. Les ouvrages de fortifications et redoutes sur l'Allmend de Thoune ont reçu une extension instructive et utile par la restauration de la moitié orientale du polygone entièrement dégradée; notamment les exercices de profil et les nombreux matériaux de revêtement de toute espèce ont été d'une excellente application. Il y a eu aussi des mouvements de terre considérables nécessités par l'irrégularité du tracé primitif, actuellement corrigé, travaux qui exécutés par des journaliers ont offert l'occasion d'exercer les sapeurs dans la surveillance de pareilles opérations. Les sapeurs ont confectionné et jeté un nouveau pont devant le magasin aux munitions. Indépendamment de ces travaux instructifs, le polygone dans la lunette N° 1 a été achevé par les ouvriers en bois et un fossé de chasseurs long de 90 pieds a été établi *de nuit*.

Dans le travail des mines on s'est borné à charger et faire sauter des mines de pierres et des fougasses, et à commencer un grand boyau de cadres et planches. Les travaux de campement ont consisté essentiellement dans l'établissement d'un

camp mixte de baraques, huttes et tentes, pour deux compagnies d'infanterie, qui a été occupé pendant quatorze jours par toute l'école.

En fait de ponts de campagne on s'est exercé dans la connaissance des matériaux d'ordonnance et de leur emploi et maniement sur le terrain ; dans la confection des chevalets en la manière usitée lesquels ont été enfoncés à sec et immergés.

En application de ces nombreux exercices il a été jeté un pont sur la Simme grossie par les eaux, à quel effet il a fallu utiliser du matériel provisoire et d'ordonnance et même des supports flottants. Le pont a été jeté vers le soir par une forte pluie, et enlevé pendant la nuit à la lueur des lanternes.

A l'école des recrues de pontonniers à Brugg ont pris part 16 hommes de cadre, 4 aspirants officiers, dont 3 de l'état-major du génie et 79 recrues.

Le choix de ces dernières était en général satisfaisant ; Berne devrait cependant y apporter plus de soin et mettre dans le corps un plus grand nombre de flotteurs et de bateliers.

L'instruction a été donnée exactement d'après le plan d'instruction prescrit, et l'on a eu la satisfaction de voir que les corps se sont, cette année aussi, recrutés d'hommes aptes au service et disciplinés. Il est à remarquer que l'instruction dans l'école du soldat est mieux donnée que d'habitude et que l'on a pu dès lors consacrer plus de temps à l'enseignement spécial.

D'après le rapport de l'inspecteur du génie, l'école des recrues de sapeurs et de pontonniers a présenté un résultat très favorable. L'armement, l'habillement et l'équipement, ainsi que le choix des hommes étaient bons et les prestations ont parfaitement répondu à l'instruction.

Les aspirants de première classe, tant pour l'état-major fédéral du génie que pour les corps, ont été répartis dans les deux écoles et ont eu à y remplir les fonctions de sous-officier. Nous aviserons à ce qu'après qu'ils seront brevetés ils soient envoyés à une école où ils n'ont pas passé comme aspirants. Par là nous réalisons le but que nos officiers du génie acquièrent une instruction complète et que les officiers de l'état-major du génie apprennent à connaître par la pratique les deux branches de l'arme.

Dans le but de faciliter le service des officiers de corps de cette arme nous avons commandé cette année des officiers de l'état-major du génie, et ce premier essai a fait voir combien il est nécessaire que ces Messieurs fassent l'exercice pratique de ces corps, et nous avons été encouragés par là à suivre ce système à l'avenir.

Les *cours de répétition* ont eu lieu d'après le plan d'école établi par nous et le plan d'instruction spécialement arrêté pour chaque cours. Est exceptée : la compagnie de sapeurs N° 1 de Vaud, dont une moitié a été employée à un service extraordinaire à St-Maurice, et a dû être remplacée au rassemblement de troupes d'Arberg par la compagnie de sapeurs N. 3 d'Argovie. L'autre moitié de la compagnie de sapeurs N° 1 a eu son cours de répétition avec la compagnie N° 5 de Berne, à Thoune.

Nous avons lieu d'être satisfait des prestations de ces corps. L'armement, l'habillement et l'équipement étaient en général conformes aux prescriptions réglementaires, et la conduite de la troupe mérite tout éloge.

2. Artillerie.

Les exercices de l'artillerie eurent lieu cette année d'après les prescriptions de la loi fédérale sur l'organisation militaire. Pour la première il y eut possibilité d'appeler tous les corps de la réserve en cours de répétition, mais l'effectif n'était pas réglementaire chez tous.

Il y a eu pendant cette année quatre écoles de recrues pour le contingent des batteries attelées et des compagnies de position, une école pour les canonniers de parc et les contingents des batteries de montagne et enfin une école pour le train de parc.

Il y eut dix cours de répétition pour les batteries attelées, deux cours pour les batteries de montagne et les compagnies de position, et deux cours pour les compagnies de parc et le train de parc.

Quatre batteries attelées prirent en outre part au rassemblement de troupes d'Arberg et à l'école centrale militaire; l'artillerie fut représentée par un détachement de recrues et par un certain nombre d'officiers et sous-officiers de l'arme.

a) *Ecoles de recrues.*

On procéda cette année à l'organisation des écoles de recrues de la même manière que l'année dernière, ensorte que les recrues des batteries attelées et des compagnies de position reçurent leur instruction sur les places d'armes principales d'Arau, de Bière, de Thoune et de Zurich.

Les recrues des compagnies de parc, ainsi que celles des deux batteries de montagne des Grisons et du Valais furent réunies à Lucerne, les recrues du train de parc par contre reçurent leur instruction à Thoune où les chevaux de régie purent être utilisés.

La combinaison des écoles d'artillerie pour les contingents de recrues des différents cantons a de nouveau différé cette année de celle des années précédentes à cause de la prolongation d'une semaine de l'école des recrues à Thoune, qui, par sa réunion à l'école centrale, nécessite l'observation d'une certaine rotation vis-à-vis des cantons qui doivent fournir des détachements de recrues pour cette école. La combinaison des contingents de recrues d'artillerie a eu lieu cette année de la manière suivante : Les recrues des cantons de Zurich, Lucerne, Bâle-Ville, Appenzell R.-E. et Tessin furent instruites à *Zurich;* celles de Berne (Jura), Fribourg, Soleure, Bâle-Campagne et Thurgovie à *Thoune;* celles de Berne (partie allemande) et d'Argovie à *Arau,* et enfin celles de Vaud, Neuchâtel et Genève à *Bière.*

(A suivre.)

ORDONNANCE SUR L'ORGANISATION DE LA LANDWEHR[1].

LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE,

Considérant que, lorsqu'il y a danger, la landwehr suisse doit, aux termes de l'art. 19 de la Constitution fédérale, être effectivement disponible, il importe de pourvoir en temps utile à une organisation complète de cette troupe;

En exécution ultérieure de l'art. 19 de la Constitution fédérale et des art. 10, 40, 42 et 66 de l'organisation militaire suisse, du 8 mai 1850;

ORDONNE :

Art. 1. La landwehr se compose des hommes de l'armée fédérale (réserve) sortant ou congédiés comme surnuméraires, pour autant qu'aux termes des art. 10 et 11 de l'organisation militaire ils sont encore tenus au service.

Art. 2. La répartition de la landwehr en espèces d'armes et en unités tactiques correspond à celle de la réserve fédérale.

Toutes les prescriptions sur l'organisation de la réserve fédérale sont applicables à celle de la landwehr. Sont réservées les modifications prévues aux articles ci-après :

Art. 3. En vertu de l'art. qui précède, la landwehr se divise dans les espèces d'armes suivantes :

Génie,
Artillerie,
Cavalerie,
Carabiniers,
Infanterie.

Les hommes passant de la réserve dans la landwehr entrent dans la même espèce d'armes.

Art. 4. Pour chaque arme que les cantons fournissent à l'armée fédérale, ils ont aussi à appliquer l'organisation de la landwehr d'après les directions suivantes :

Art. 5. *Génie.* Les cantons qui fournissent des compagnies de sapeurs à l'armée fédérale ont aussi à former des compagnies de landwehr de cette espèce.

Les cantons qui livrent des compagnies de pontonniers auront pareillement à former des compagnies de la même arme.

Art. 6. *Artillerie.* L'artillerie de la landwehr se divise :

en batteries attelées,
et troupe de position, de parc et de train.

Art. 7. Les batteries attelées ne seront formées qu'exceptionnellement et de concert avec les cantons qui fournissent de l'artillerie attelée à l'armée fédérale.

[1] En application de la circulaire fédérale que nous avons publiée dans notre dernier numéro, nous croyons devoir reproduire le texte même de l'ordonnance du 5 juillet qui y est rappelée. Nous aurons à revenir sur cette question de l'organisation de la landwehr. — *Réd.*

La Confédération donne une indemnité pour l'attelage et les chevaux de selle que les cantons ont à fournir.

Art. 8. La troupe non répartie dans les batteries attelées est organisée :

en compagnies pour le service de pièces de position ;

en détachements destinés aux dépôts de parc ou de munitions ;

en détachements du train pour être employés aux transports de l'armée.

Art. 9. Les compagnies pour le service de pièces de position, les détachements de parc et de train, sont formés à l'instar des demi-compagnies de position de réserve, des compagnies de parc de réserve et des détachements du train de réserve.

Art. 10. *Cavalerie.* Les compagnies de dragons sont formées comme celles des dragons de réserve ; les guides pareillement d'après les demi soit compagnies de guides de la réserve.

Avec l'approbation de l'autorité militaire fédérale, la cavalerie de la landwehr peut toutefois, au lieu de compagnies entières ou demies, être organisée aussi en détachements de 10 à 15 cavaliers avec 1 officier et 2 sous-officiers au moins.

Art. 11. *Carabiniers.* L'organisation des carabiniers de la landwehr est analogue à celle des compagnies de carabiniers de réserve.

Art. 12. *Infanterie.* Elle sera organisée :

en bataillons entiers,

en demi-bataillons,

en compagnies détachées, comme dans la réserve fédérale.

Dans les compagnies au-dessous de la force réglementaire, le nombre des officiers et sous-officiers peut être réduit en proportion.

Art. 13. Les détachements d'espèces d'armes d'un canton qui n'atteignent pas le chiffre minimum d'une compagnie entière ou demie, seront traités comme corps disponibles qui, dans le cas d'un service effectif prochain, seront ou réunis à des détachements pareils d'autres cantons, ou pourront être destinés à des parcs ou à des dépôts.

Art. 14. La landwehr doit être armée de fusils au calibre fédéral (art. 40 de l'organisation militaire).

Pour les armes spéciales, les modifications suivantes seront appliquées :

Pour les sapeurs et les pontonniers, le sabre peut suffire.

Pour les compagnies de position et les détachements de parc et de train, de même.

La cavalerie sera pourvue du sabre de cavalerie et du pistolet.

Pour les carabiniers, la carabine, autant que possible à l'ordonnance.

Art. 15. Les cantons fixent les dispositions nécessaires quant à l'habillement militaire et à l'équipement (art. 42 de l'organisation militaire).

On exige cependant comme minimum que la troupe soit pourvue d'une coiffure et d'un habit aussi uniformes que possible, ainsi que d'un havresac ou sac de chasse, pour y loger les effets de campagne et les provisions les plus indispensables.

Les officiers portent les marques distinctives de leur grade, le sabre et la capote d'officier. Les épaulettes peuvent être remplacées par des étoiles ou des galons au collet.

Les ustensiles de cuisine sont répartis aux corps de la landwehr dans la même proportion qu'ils le sont aux troupes de l'armée fédérale.

L'équipement de corps est pareil à celui de l'armée fédérale. Pour un bataillon en sus de 600 hommes, un demi caisson est suffisant.

Les dispositions que les cantons fixent en vertu de l'art. 42 de l'organisation militaire, quant à l'habillement et à l'équipement de la landwehr, doivent être communiquées au département militaire fédéral.

Art. 16. Le matériel d'artillerie des cantons, pour autant qu'il n'appartient pas à l'armée fédérale ou n'est pas mis à réquisition pour les batteries attelées de la landwehr, peut être employé par la Confédération comme artillerie de position. La totalité du matériel de guerre des cantons est aussi à la disposition de la Confédération; le tout dans le cas prévu à l'art. 19 de la Constitution fédérale.

Art. 17. La landwehr sera réunie chaque année pendant un jour au moins pour être inspectée et exercée (art. 66 de l'organisation militaire).

Les cantons doivent faire connaître avant le 15 décembre au département militaire fédéral l'époque et le lieu des exercices de la landwehr de l'année subséquente, ainsi que cela se pratique à l'égard des plans d'instruction pour l'élite et la réserve.

Le département militaire fédéral peut à cette occasion soumettre la landwehr à une inspection fédérale, de la même manière que cela a lieu pour l'élite et la réserve.

Art. 18. Les inspecteurs fédéraux ont le droit de prendre connaissance dans les cantons des contrôles de la troupe et des actes justifiant de l'organisation, de l'armement et de l'équipement de la landwehr de la même manière que pour l'armée fédérale.

Art. 19. Les cantons ont à communiquer au département militaire, sur sa demande, l'état du matériel de guerre qu'ils possèdent en sus du contingent prescrit pour l'armée fédérale.

Ce matériel peut aussi être soumis à l'inspection fédérale à l'occasion des inspections des arsenaux cantonaux.

Art. 20. Pour le cas où la Confédération aurait à disposer de la landwehr, aux termes de l'art. 19 de la Constitution fédérale, le Conseil fédéral peut la répartir à l'avance en divisions, etc., et désigner les états-majors.

Art. 21. Cette ordonnance sera insérée au Recueil officiel de la Confédération et communiquée aux cantons.

Berne, le 5 juillet 1860.

Au nom du Conseil fédéral suisse :
Le Président de la Confédération,
F. FREY-HEROSÉE.
Le Chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

BIBLIOGRAPHIE.

FELDHERRN-STIMMEN AUS UND UBER DEN POLNISCHEN KRIEG VOM JAHR 1831. — (OPINIONS DES GÉNÉRAUX SUR LA GUERRE DE POLOGNE EN 1831, PAR FRÉDÉRIC DE SMITH). Deux volumes in-8. Leipzig et Heidelberg, C.-F. Winter, 1858.

Il y a une vingtaine d'années, M. Frédéric de Smith publia une histoire de l'insurrection et de la guerre de la Pologne, qui reçut en Allemagne l'accueil le plus favorable. L'auteur, néanmoins, ne crut pas avoir tout dit, et il pressentait déjà que, lorsque les archives secrètes de Saint-Pétersbourg pourraient lui être ouvertes, il y trouverait des documents importants, essentiels peut-être à l'entière intelligence des événements. Il ne s'était pas trompé. Un gouvernement plus éclairé, plus digne, moins méfiant et moins ombrageux ayant succédé à celui de Nicolas, M. de Smith a eu toute liberté de puiser à pleines mains dans le trésor jusque-là enfoui des archives russes. Il y a fait un choix de pièces justificatives pour servir d'appendice à son premier ouvrage et y a découvert des choses précieuses qui complètent son histoire de l'insurrection polonaise et en rectifient même plusieurs points importants.

Le livre qu'il vient de publier, et qui a pour titre : *Opinions des généraux sur la guerre de Pologne en* 1831, ne fait guère, il est vrai, que reproduire ces mêmes documents; mais de quelle lumière ces documents n'éclairent-ils pas l'histoire! La plupart, en effet, consistent en rapports et correspondances officielles des généraux entre eux ou avec leur gouvernement. Ce sont donc les chefs eux-mêmes, les promoteurs ou acteurs principaux des événements, les Chrzanowski, les Toll, les Prondzynski, les Diebitch, les Paskiévitch, qui racontent ici ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont ordonné, dirigé ou conduit, et qui le racontent en l'accompagnant de réflexions critiques. L'intérêt est, par conséquent, incontestable, et nous comprenons parfaitement que la presse militaire allemande ait insisté d'une manière toute spéciale dans ses comptes rendus sur cette publication.

Les rapports de Chrzanowski et de Prondzynski forment les deux premières divisions de l'ouvrage. Celui-là écrivit ses réflexions sur les opérations militaires de Pologne, à l'invitation du gouvernement russe, peu de temps après le rétablissement de l'autorité moscovite à Varsovie : il raconte simplement, et comme sans parti pris apparent de bon ni de mauvais vouloir envers qui que ce soit, la part qu'il a eue à cette guerre, et son récit est sans contredit une des meilleures esquisses de la campagne au point de vue polonais. M. de Smith regarde Chrzanowski comme un des caractères les plus élevés, un des hommes les plus résolus et les plus braves, une des plus belles figures, avec Prondzynski, de cette guerre fatale que les Russes, pour mieux justifier sans d[illegible] s'obstinaient à qualifier de soulèvement mil[illegible] in[illegible] d'avoir, pour l'histoire militaire, [illegible]

Prondzynski, la plus forte tête de son armée, au physique comme au moral, avait déjà communiqué à l'auteur, en 1850, par l'entremise du ministre Turkull, quelques réflexions sur le combat d'Iganie, la bataille d'Ostrolenka, etc., réflexions qui, destinées d'abord à rectifier, dans une seconde édition, quelques passages de l'*Histoire de la guerre de Pologne*, ont dû tout naturellement trouver ici leur place, la seconde édition projetée n'ayant pas eu lieu. Ces réflexions ont cependant leur valeur, en ce qu'elles font connaître la nature des relations de Prondzynski avec Strzynecki, le général en chef de l'armée polonaise, et jettent un nouveau jour sur la participation du premier aux opérations de cette armée.

La troisième partie de l'ouvrage est remplie par les notes d'un général russe, notes qu'accompagnent quelques observations du quartier-maître général Neidhardt. Ces notes embrassent toute la période comprise entre l'ouverture de la campagne et la mort du feld-maréchal Diebitch, qui, emporté par le fléau dont l'Europe entière fut alors frappée, laissa glisser entre les mains d'un autre la gloire du triomphe d'Ostrolenka. Elles sont surtout intéressantes au point de vue administratif. Quant aux observations de Neidhart, elles ont pour but d'élever la signification des détails par la critique des plans qui ont préparé l'issue de la lutte. Son opinion sur Diebitch est que ce maréchal avait prévu, arrangé d'avance tout ce qui s'est fait ensuite, et qu'à lui surtout appartient la gloire de la campagne. La fortune ennemie, dit-il, avait entassé dans son chemin obstacles sur obstacles. A peine avaient-ils été vaincus, à peine l'opinion mieux éclairée commençait-elle à revenir sur le compte de Diebitch, qu'il mourut du choléra à Kleczewo (10 juin 1831), laissant à un autre plus heureux le soin de recueillir ce qu'il avait semé. L'opinion publique, entraînée par des passions et ignorante du véritable état des choses, fut injuste à son égard. C'était un noble caractère, un homme d'un grand talent : il ne fut que malheureux... Quoi qu'on puisse penser de lui, personne ne contestera la dignité, l'élévation de ses habitudes, la pénétration de son esprit, la noblesse de ses sentiments; et lorsque les agitations du temps se seront calmées, que les choses seront mieux connues, on lui rendra la gloire qu'il a si bien méritée par ses sentiments et sa conduite comme homme, et par ses actions comme héros.

Ce moment est arrivé. Aujourd'hui que, sous le sceptre béni d'Alexandre II, « tout renaît en Russie; que le mensonge et l'hypocrisie ne prévalent plus; que l'*on peut penser ce qu'on veut et dire ce qu'on pense;* aujourd'hui que les archives n'ont plus de secret pour personne, » tous les nuages amassés par l'envie et les passions mauvaises disparaissent devant l'éclatante vérité, et la quatrième partie du livre de M. Smith, où sont reproduits textuellement les rapports confidentiels adressés à l'Empereur par le méréchal, semble être une justification de ces éloges.

Voici ce qui donna lieu à ces rapports :

Après avoir suivi quelque temps l'usage ordinaire des bulletins destinés à être publiés, Diebitch ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne pouvait guère s'expliquer ouvertement, dans ces sortes de relations, sur les projets qu'il méditait, et dont le succès dépendait souvent du secret. Il crut, en conséquence, devoir séparer la

pensée intime des rapports de leurs détails matériels. Dans cette correspondance confidentielle, qui commence au 22 mars 1831, et se termine à la mort du maréchal, il expose les motifs de ses mouvements et de sa conduite, fait connaître l'état réel des choses, souvent opposé à celui que publiaient les bulletins, donne des renseignements caractéristiques sur les personnes, développe son opinion particulière sur différents objets, et exprime enfin ses vœux et ses espérances. C'est donc un des guides les plus sûrs, le plus sûr peut-être, pour l'exacte appréciation de ses manœuvres et de son talent. C'est sa justification la plus éclatante, son entière et complète justification. On voit par ces documents que l'impulsion venait de Saint-Pétersbourg, et que Diebitch proposait ensuite les plans, et prenait toutes les mesures capables d'en assurer le succès. Et quand il eut tout mené à point, et qu'il ne lui restait plus qu'à recueillir, l'épidémie l'enleva, et un autre vint, homme de résistance, il est vrai, mais d'un génie bien inférieur, qui moissonna tout ce que son prédécesseur avait semé!

Sic vos non vobis mellificatis, apes;
Sic vos non vobis vellera fertis, oves.

La cinquième partie du livre reproduit le rapport de l'intendant-général Pogodin sur l'administration et l'entretien de l'armée durant la seconde période de la campagne. Ce rapport est écrit avec une grande netteté, et renferme des détails intéressants sur une des branches importantes de l'administration militaire, celle de l'entretien matériel.

Nous arrivons maintenant aux deux points principaux de l'ouvrage ; l'attaque de Toll et la défense de Paskiévitch Le général d'infanterie comte Toll, ancien chef d'état-major général sous Diebitch, mort à Saint-Pétersbourg en 1842, comptait, à la mort du maréchal, recevoir le commandement de l'expédition. Initié à tous les plans et à tous les projets du général en chef dont la carrière venait d'être brisée, il connaissait en outre parfaitement tout le personnel de l'armée et aucun autre n'était mieux au courant de toutes choses que lui. La nomination du feld-maréchal Paskiévitch, qui renversait toutes ses espérances, ne pouvait lui être indifférente. Elle lui fit beaucoup de peine, et comme d'ailleurs l'impétuosité de son caractère contrastait trop vivement avec le flegme du nouveau chef, leurs rapports durent devenir très difficiles. Leurs manières de voir étaient du reste entièrement opposées. Le comte Toll, élève de Souvarof, sous lequel il avait fait ses premières armes en Italie, était résolu, entreprenant, plein de courage et d'énergie, et voulait des coups prompts et décisifs. Paskiévitch, au contraire, était irrésolu, timide, et craignait toujours de s'engager trop : il avait l'air de se méfier de ceux qui l'entouraient et leur faisait mystère de tout. Avec un caractère semblable, est-il étonnant qu'il n'ait pu s'accorder avec Toll? Le principe de Paskiévitch, même en Hongrie, fut toujours celui-ci : *tenir son armée fortement concentrée et attendre*. Il n'avançait qu'avec prudence et après avoir pris les plus grandes précautions, toujours dans la crainte d'être attaqué. En Pologne, où il

s'agissait d'une insurrection à combattre, ce principe ne pouvait raisonnablement être appliqué; car plus une insurrection dure, plus elle devient difficile à vaincre.

Obligé de se taire et d'obéir, Toll attendit la fin de la guerre pour éclater. Néanmoins, le journal qu'il avait eu soin de tenir ne fut point publié, et ce n'est que dans l'ouvrage de M. de Smith qu'il a paru pour la première fois. Paskiévitch, à son tour, crut devoir combattre Toll, et ce n'est certes pas un des côtés les moins intéressants du livre en question que cette défense du maréchal écrite par lui-même. Nous n'insisterons point sur ces deux documents : il suffit de les signaler pour en faire comprendre toute l'importance. Toll et Paskiévitch, les deux principaux chefs de la grande expédition de Pologne, se discutant publiquement, souvent avec passion, c'est un spectacle qui doit intéresser au plus haut degré tout lecteur, militaire ou civil !

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Italie. — Les journaux de Zurich nous apprennent que M. Rustow, l'écrivain militaire si connu en Suisse et en Allemagne, est allé rejoindre l'armée de Garibaldi en Sicile, avec le grade de colonel et l'emploi de chef d'état-major du dictateur.

Vaud. — Dans sa séance du 18 août 1860, le Conseil d'Etat a nommé, MM. *Vessaz*, Philippe-Antoine, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires, n° 3 d'élite; — *Gatabin*, Joseph, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires, n° 5 d'élite; — *Vidoudez*, F., à Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires, n° 3 de réserve; — *Ponnaz*, Jean-Louis, à Cully, 1er sous-lieutenant de mousquetaires, n° 4 de réserve, tous les quatre dans le 3e arrond.; — *Glardon* Jules, à Vallorbes, capitaine de carabiniers, n° 6 d'élite dans le 6e arrond.; — *Sillig*, Oscar, à Vevey, sous-lieutenant de dragons, n° 3 dans les arrondissements 4 et 7. — Le 21 dit, M. *Nicod*, Alfred, à Echallens, 2e sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite dans le 5e arrond. — Le 25 dit, MM. *Dubuis*, Abram-Louis-Etienne, à Corsier, 1er sous-lieutenant de grenadiers, n° 1 de réserve dans le 1er arrond.; — *Jaques*, Ferdinand, à Vevey, 2e sous-lieutenant de mousquetaires, n° 3 d'élite dans le 1er arrond.; — *Testuz*, Henri, à Montreux, 2e sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite dans le 1er arrond.; — *Meylan*, Henri, à Bougy, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche, n° 2 de réserve dans le 4e arrondissement.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 18. Lausanne, 19 Septembre 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — Camp de Brugg. Dispositions pour les manœuvres de la division. — Procès-verbaux de la réunion fédérale des officiers à Genève. — Nouvelles et Chronique.

CAMP DE BRUGG

Dispositions pour les manœuvres de la division pendant les journées des 9, 10 et 11 septembre 1860.

ORDRE DE BATAILLE.

Avant-garde. — Lieutenant-colonel Trumpi (commandant).

3 compagnies de carabiniers n°s 4, 20 et 40; 1 compagnie de cavalerie n° 2; $^2/_3$ batterie (pièces de 6 livres).

Dans les journées des 10 et 11 septembre ces corps sont réunis à leurs brigades.

Corps principal. — *1re Brigade.* Colonel de Gonzenbach (commandant). Attaché, lieut.-colonel de Sprecher.

3 bataillons n°s 13, 18, 38.

N.-B. Le bataillon n° 64 fait partie de la 3e brigade pour les manœuvres; 1 compagnie de carabiniers n° 6.

3e Brigade. Colonel Bachofen. Attaché, lieut.-colonel Imer.

3 bataillons n°s 42, 59, 64; 1 compagnie carabiniers n° 42.

Réserve. — *2e Brigade.* Lieut.-colonel Alioth.

2 bataillons n°s 21 et 27; 1 compagnie de carabiniers n° 24.

Génie. Major Schumacher.

1 compagnie de sapeurs n° 5; 1 dite de pontonniers n° 2.

Artillerie. Lieut.-colonel de Greyerz.

3 batteries n°s 8, 24 et 20.

Cavalerie. Major Zehnder.

3 compagnies de dragons n°s 4, 10 et 12.

9 Septembre.

Supposition générale. — Une division suisse, postée près des villages de Mägenwyl, Büblikon et Wohlenschwyl, et prête à s'opposer

à la marche d'une colonne ennemie débouchant de Brugg ou d'Arau, reçoit l'ordre de rejeter de l'autre côté du fleuve l'ennemi qui a passé l'Aar près de Brugg, dans la nuit du 8 au 9, s'est montré au Birrfeld.

Exécution. — La division se réunit vers les 9 heures du matin à Steglerhau, elle se concentre sur la droite de la route de Mägenwyl à Braunegg, faisant front au Nord.

Service divin.

Inspection.

Commencement des manœuvres.

1er Mouvement. — L'avant-garde occupe l'extrémité Nord de la forêt du Birrhardt, son artillerie prend position entre la route et la forêt. On suppose un fort détachement placé à l'extrémité orientale de la dite forêt. Les trois autres compagnies de carabiniers, sous le commandement du lieut.-colonel Stadler, occupe le Neuhof.

L'artillerie entière, protégée par les carabiniers, s'avance jusqu'à la ligne qu'occupe l'avant-garde et établit ses batteries sur sa gauche.

La cavalerie (3 compagnies) conduite par le major Zehnder tourne la forêt et vient prendre position sur la lisière du bois, à droite de l'avant-garde, dans le but de prendre en flanc l'ennemi s'il dirigeait une attaque de côté.

2e Mouvement. — Dès que ces dispositions, destinées à protéger la marche de la division, auront été prises, la 1re brigade s'avancera et se déploiera en une seule ligne à gauche de l'artillerie. La 3e brigade suivra le mouvement et formera la seconde ligne de bataille. La brigade de réserve n° 2 disposée en masse par bataillons, se placera à 600 pas en arrière, s'appuyant sur la forêt.

3e Mouvement. — Les carabiniers du Neuhof s'avancent contre Birr, couvrant le flanc gauche. La brigade de réserve traverse la forêt et vient se déployer sur deux lignes, puis, accompagnée par les carabiniers de l'avant-garde et appuyée à droite par la cavalerie, elle s'avance vers le Totenweg pour attaquer l'aile gauche ennemie. L'artillerie suit le mouvement en avant par l'aile droite, tout en déchargeant ses batteries.

La 1re brigade, dont deux bataillons forment la première ligne et un la seconde, suit l'artillerie à cent pas de distance.

La 3e brigade suit la 1re à égale distance et dans le même ordre.

Le feu des chasseurs et de l'artillerie se fait entendre ainsi que la musique et les tambours.

4e Mouvement. — La cavalerie ennemie fait une charge en masse. L'infanterie se forme en carrés et protège les flancs de l'artillerie.

La cavalerie arrive et se jetant sur le flanc gauche de la cavalerie ennemie, l'oblige à la retraite.

5e Mouvement. — La brigade de réserve arrivée au Totenweg se déploie et commence un feu de file.

La 1re brigade prend position à la même hauteur, la 3e brigade en fait autant à la suite de la 1re.

La grosse artillerie, placée entre la réserve et la 1re brigade, continue ses décharges.

Les deux batteries de 6 liv., protégées par la cavalerie entière, s'avancent sur l'aile droite. — L'engagement devient général.

6e Mouvement. — La seconde ligne de la réserve et de la 1re brigade, soutenue par les chasseurs et les carabiniers, commence à attaquer à son tour; la première ligne de ces deux brigades se forme en colonne par bataillons et suit le mouvement.

La 3e brigade, formée en colonne en masse sur le premier bataillon, suit comme réserve accompagnée de la batterie de 12 liv.

Les deux batteries de 6 liv., avec la cavalerie secondent l'attaque.

Halte. — Poursuite de l'ennemi par le corps entier des chasseurs et la cavalerie.

Journée du 10 Septembre.

Supposition générale. — L'ennemi battu le 9 a repassé l'Aar, nos patrouilles surveillent les rives du fleuve. Mais, dans la nuit du 9 au 10, la division reçoit l'ordre d'aller au devant d'une colonne ennemie qui s'avance d'Arau sur Lenzbourg, d'arrêter sa marche, et, pour le cas où la division rencontrerait des forces supérieures, de s'échapper en passant la Reuss près de Mellingen.

Exécution. — La division se réunit à 9 heures du matin en prenant les positions suivantes : la 1re brigade en arrière de Othmarsingen sur la rive droite de la Bünz, faisant front à Lenzbourg; les ponts d'Othmarsingen sont occupés par les carabiniers et chasseurs.

La 3e et la 2e brigade à droite de Mägenwyl, faisant front à la route de Braunegg, et réunies en masse.

L'artillerie devant Mägenwyl domine le défilé (une batterie est momentanément jointe à la 1re brigade).

La cavalerie avec deux canons de 6 liv. est en observation sur le Birrfeld et la route qui conduit à Brugg, à la hauteur du Neuhof.

Le génie avec le train des pontons stationne près Echwyl.

1er Mouvement. — L'ennemi attaque Othmarsingen avec de grandes forces; la 1re brigade se retire en combattant sur Mägenwyl, et va prendre position derrière ce village, sur le bord méridional de la route qui conduit à Mellingen.

Toute l'artillerie, par un feu bien nourri, cherche à retarder la sortie de l'ennemi d'Othmarsingen.

La 3e et 2e brigade, dans la prévision d'un engagement prochain, se forment en ordre de bataille sur le bataillon de la première ligne.

Comme il n'y a rien à craindre du côté de Brugg, d'après le rapport des patrouilles, on retire la cavalerie de Steglerhau pour la placer sur la droite du village faisant front à Braunegg.

2e *Mouvement.* — Des colonnes ennemies tentent de déboucher du Birrwald dans la direction de Braunegg, la cavalerie envoyée à leur rencontre les oblige à rentrer dans la forêt.

L'artillerie, exposée au feu meurtrier des carabiniers ennemis, est ramenée jusqu'à Echwyl, la 1re brigade suit ce mouvement et va prendre une position définitive à gauche de ce village.

Cela fait, la 3e et la 2e brigade commencent à opérer leur retraite, en échelons, par l'aile gauche en arrière; elles sont protégées par les tirailleurs.

3e *Mouvement.* — Le 3e brigade prend position près d'Eckwyl à droite de la grande route.

La 2e brigade continue sa retraite jusqu'au Münzthal; elle va se placer derrière la 3e brigade.

La cavalerie se concentre près de Steglerhau et par une brusque attaque de flanc au-delà du Wolfsboden, elle refoule les tirailleurs ennemis sur Mägenwyl. Après avoir achevé sa charge, elle va se placer en réserve à droite de la 2e brigade à Münzthal.

Les compagnies réunies de carabiniers de la 1re et de la 3e brigade, sous le commandement du lieut.-colonel Stadler, occupent la lisière occidentale du terrain boisé de Niggenbühl.

4e *Mouvement.* — Comme l'ennemi ne peut retirer qu'avec peine ses bataillons de Mägenwyl, qui a été incendié, la 1re et la 3e brigade profitent du moment pour reprendre l'offensive; la 2e brigade formée en réserve suit le mouvement; les carabiniers restent stationnés au bois du Niggenbühl.

5e *Mouvement.* — L'ennemi ayant été arrêté dans sa marche par l'effet du mouvement offensif, la 2e brigade et l'artillerie profitent de l'occasion pour retraverser le Münzthal; aussitôt qu'elles ont pris position entre Kreuzacker et Rüti, la 1re et la 3e brigade, protégées par les carabiniers du Niggenbühl et la cavalerie du Münzthal, opèrent leur retraire sur Mellingen.

Les pontonniers ont jeté un pont au-dessous de la ville; ils ont également pourvu aux passages nécessaires par le Schwarzgraben; les sapeurs élèvent des moyens de défense aux abords de la ville.

La 1re brigade passe par Oberburg et l'Allmend et prend position à gauche de St-Antoni; la 3e brigade revient par la grande route et va se poster à droite de St-Antoni.

L'artillerie, disposée par batteries, passe la Reuss et va prendre position sur la rive droite pour couvrir les derniers mouvements de la retraite.

La cavalerie va prendre poste en arrière de St-Antoni.

6e Mouvement. — La 2e brigade, découvrant le front de la position près St-Antoni, se dirige par Büblikon vers le pont de bateaux sur la Säge; ses compagnies de carabiniers vont occuper Mellingen. Dès que le passage est entièrement effectué entre Reussgarten et Mellingen, les compagnies de chasseurs de la brigade prennent position sur la rive droite de la Reuss.

Les carabiniers du Niggenbühl suivent le mouvement de la 2e brigade jusqu'au Schwarzgraben et couvrent leur retraite en faisant la chaîne. Arrivés à la hauteur de St-Antoni, ils se rendent à leurs brigades respectives.

7e Mouvement. — Dans le but de faciliter l'entière retraite par la Reuss, les deux brigades postées près St-Antoni se forment en colonnes d'attaque et se jettent sur l'ennemi qui débouche de Wohlenschwyl. La cavalerie charge.

Grâce à cette attaque furieuse, la 1re brigade peut opérer sa retraite sur Mellingen, de même la 3e par le pont de bateaux, et enfin la cavalerie par une marche précipitée.

Les deux brigades prennent de bonnes positions sur la rive droite et c'est en entretenant continuellement ses feux d'infanterie et d'artillerie que le pont de bateau est enfin rompu. — Clôture.

Bivouac près Fislisbach.

Journée du 11 Septembre.

Supposition générale. — La division a reçu du renfort dans la soirée du 10 et en même temps l'ordre de reprendre l'offensive, de repasser la Reuss et de rejeter l'ennemi sur la Bünz; une attaque simultanée, faite du côté de Brugg et de Windisch contre le flanc gauche de l'ennemi, doit seconder cette offensive.

Exécution. — La division cherchera à passer la Reuss en trois colonnes, savoir :

La 1re division, composée de l'artillerie au complet, sauf les deux trains d'obusiers, des équipages de pont et de la brigade de cavalerie, se dirigera par le Brand sur le plateau de Eber-Eich.

La 2e colonne, composée de la 3e brigade d'infanterie, suivra la grand'route qui conduit à Mellingen.

La 3e colonne, composée de la 2e brigade d'infanterie et des deux trains d'obusiers, fera halte à Reussgarten et cherchera à attirer l'attention de l'ennemi sur ce point.

Tandis que ces colonnes s'organisent sur le plateau de Fislisbach, on prend les dispositions suivantes :

1° La troisième brigade d'infanterie envoie ses deux compagnies de carabiniers et ses deux de chasseurs à Mellingen pour renforcer la garnison qui est supposée s'y trouver.

2° La 1re et la 2e brigade d'infanterie font appuyer leurs mouvements par deux compagnies de carabiniers qui les précèdent et par deux compagnies de chasseurs qui les suivent. Elles avancent jusqu'à la Reuss et occupent les bords du fleuve au-dessus et au-dessous de Mellingen, pour faciliter la position de l'artillerie.

3° L'artillerie s'avance, les deux trains d'obusier prennent poste au Grünenberg; les autres pièces sur le Eber-Eich.

4° Le train de pontons suit l'artillerie; aussitôt que l'artillerie a pris possession, les pontonniers font passer sur la rive gauche les deux compagnies de chasseurs de la 1re brigade; il en est de même à Reussgarten où les chasseurs occupent la Säge.

5° Les pontonniers commencent la construction des ponts de bateaux et celle d'un pont volant à Reussgarten.

1er mouvement. — Les trois colonnes se sont cependant mises en mouvement; la 1re colonne, soit la 1re brigade d'infanterie avec la cavalerie, prend place derrière l'artillerie au Eber-Eich.

La 2e colonne, soit la 3e brigade d'infanterie, se rend à Mellingen où elle disposera tout pour effectuer son débouché de la ville.

La 3e colonne, formée de la 2e brigade d'infanterie, suivra la grande route jusqu'à Reussgarten, et fera passer ses troupes sur l'autre bord par le moyen du pont volant.

2e mouvement. — La 3e brigade d'infanterie cherche à déboucher de Mellingen, mais elle est repoussée.

3e mouvement. — En attendant le pont de bateaux a été achevé; la 1re brigade d'infanterie commence le passage, la 3e brigade débouche de nouveau de Mellingen; lorsque la 2e brigade ne peut pas utiliser le pont volant, elle effectue son passage par Mellingen.

La 1re brigade prend position près de St-Antoni; la 3e brigade à droite de la 1re, la 2e brigade et la cavalerie derrière les deux brigades, formant le corps de réserve.

Les trains d'obusiers traversent Mellingen au galop et vont prendre position près de St-Antoni, pour de là jeter des grenades sur Wohlenschwyl et Büblikon.

Les compagnies détachées de chasseurs et carabiniers prennent possession du Schwarzgraben. On réunit tout ce qui reste de chasseurs et de carabiniers de toutes les brigades. Les chaînes sont doublées.

On forme un seul corps de cette masse dont le chef de l'état-major général prend le commandement.

4e mouvement. — L'assaut contre les hauteurs commence avec accompagnement des tambours et de tous les corps de musique.

5e mouvement. — Les chasseurs et les carabiniers font halte à la position de Kreuzacker et de Rüti, et sont réorganisés.

6e mouvement. — La 1re brigade formée en colonne arrive sur la hauteur par Wohlenschwyl; la cavalerie la suit.

La 3e brigade s'avance par Büblikon.

La 2e brigade suit par la grande route.

L'artillerie qui se trouve encore sur la rive droite de la Reuss commence son passage sur l'autre rive.

7e mouvement. — La 1re et la 3e brigade prennent position à Kreuzacker et à Rüti et rappellent leurs chasseurs et carabiniers. L'artillerie cherche à prendre position entre les masses.

8e mouvement. — La 2e brigade suivie de la cavalerie, pénètre du côté d'Eckwyl et de Breite, pour en déloger l'ennemi. Quelques compagnies de chasseurs de la 3e brigade occupent le Niggenbühl. La cavalerie poursuit l'ennemi jusqu'à Mägenwyl. Les ponts sont rompus. — Clôture. — Mise en ordre des corps de l'Est et Ouest. Rentrée dans les cantonnements.

Quartier-général de Lenzbourg, le 4 septembre 1860.

Par ordre du commandant de division:
Le chef de l'état-major général,
(Signé) PARAVICINI, colonel fédéral.

RÉUNION FÉDÉRALE DES OFFICIERS A GENÈVE.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES DIMANCHE 5 ET LUNDI 6.

Le 4 août, dans l'après-midi, les députations des divers cantons sont arrivées à Genève. Le bateau à vapeur *le Simplon*, chargé de quatre cents officiers, abordait à 6 heures au Jardin du Lac, au bruit des salves d'artillerie, au son de toutes les cloches de la ville et aux acclamations joyeuses de la population entière.

Le cortége se forma immédiatement, ayant à la tête le drapeau de la société, accompagné du comité central de Schaffouse, pour se rendre au Jardin Botanique, où le vin d'honneur était offert aux officiers par les autorités cantonales et municipales genevoises.

Un retard dans la marche du bateau ayant rendu impossible la réunion des délégués des sections en comité général, cette réunion fut renvoyée au lendemain 5 août, à 9 heures, dans la salle du Grand Conseil (Hôtel-de-Ville).

Comité général du 5 aout 1860.

Le lieutenant-colonel Gautier, président, lit à l'assemblée la liste des tractanda pour l'assemblée générale du lendemain, telle qu'elle est proposée par le Comité central. Ce tableau, qui est adopté à l'unanimité, est ainsi conçu :

Ordre du jour pour la séance du 6 *août* 1860.

I. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale précédente.

II. Nomination de deux scrutateurs.

III. Rapport du Comité central et du trésorier.

IV. Proposition d'approuver les statuts de la section des Grisons.

V. Propositions relatives aux décisions du jury sur les mémoires présentés en réponse aux questions du concours.

VI. Proposition relative à la société de Winkelried.

VII. Propositions relatives à l'emploi des fonds de la société. Nomination de trois vérificateurs des comptes.

VIII. Mémoire sur les états-majors, de M. le major F. Lecomte.

IX. Question de l'armement de l'armée et des tirs libres.

X. Détermination des questions de concours de 1860.

XI. Rapports des sections de Fribourg et de Bâle-Campagne.

XII. Détermination de la contribution annuelle.

XIII. Détermination des allocations aux journaux militaires.

XIV. Fixation du lieu de réunion pour 1861 et choix du Comité central.

XV. Présentation de divers modèles d'habillement.

XVI. Rapport des vérificateurs des comptes.

MM. les officiers se répartissent ensuite immédiatement dans les diverses séances des armes spéciales, qui sont présidées : la séance de l'artillerie du génie, par M. le colonel fédéral *Delarageaz ;* — la séance de la cavalerie, par M. le colonel fédéral *Ott ;* — la séance de la section de médecine, par M. le Dr *Figuière ;* — la séance de l'infanterie, par le lieutenant-colonel *Gautier*, vice-président du Comité central.

Assemblée générale du lundi 6 *août* 1860.

Réunis à 8 heures du matin dans la plaine de Plainpalais, les officiers appartenant à *tous* les cantons, sauf *un*, au nombre de 869, assistent à la remise du drapeau.

Ce Comité central sortant de charge et ses camarades de Schaffouse conduits par le Comité de la fête et précédés d'une escorte militaire, accompagnent le drapeau.

M. le commandant *Rauschenbach*, président, le remet à M. le général *Dufour*, son successeur, en exprimant chaleureusement ses sentiments de sympathie, de confiance et d'affection confédérale pour le canton-frontière de Genève qui aura l'honneur de l'avoir sous sa garde pendant cette année.

Le général, en le recevant, fait ressortir éloquemment les avantages précieux

de l'adoption de cette bannière unique par tous les cantons suisses : il promet, au nom de ses compatriotes, de la tenir haut et ferme, de la conserver pure et sans tache à Genève, où elle sera un signe éclatant pour tous de leur attachement à la commune patrie.

Après une courte station au Palais électoral, le cortége se remet en route pour la cathédrale de Saint-Pierre, où la séance générale s'ouvre à 10 heures.

Prennent place au bureau les membres du Comité central : MM. le général Dufour, président; lieutenant-colonel Gautier, vice-président; capitaine Chauvet, trésorier; lieutenant Fréderich, secrétaire.

Autour du bureau prennent place dix-sept colonels fédéraux : MM. Ziegler, Ch. Veillon, Ad. Veillard, Veret, Ott, Letter, Delarageaz, Kloss, Audemars, Kern, Crinsoz de Cottens, Burnand, Borgeaud, Von Escher, Philippin, Scherz et Ad. Pictet, — ainsi qu'un grand nombre d'officiers supérieurs de l'état-major fédéral et des cantons.

Vient aussi assister à la séance M. le conseiller fédéral Stämpfli, président du département militaire.

M. le général *Dufour* ouvre la séance en invoquant la bénédiction du Très-Haut sur les travaux de la Société; il invite M. le lieutenant-colonel *Gautier* à prendre la présidence de l'assemblée.

I. *Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale précédente.*

Conformément à l'usage suivi, il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a été publié dans les journaux militaires, et l'assemblée déclare l'approuver.

II. *Nomination de deux scrutateurs et de deux traducteurs.*

M. le président désigne comme scrutateurs M. le commandant *Poncy* (Genève) et M. le major *Krauss* (St-Gall).

Comme traducteurs, MM. les capitaines *Cérésole* (Vaud), et *Steck* (Berne).

III. *Rapport du Comité central.*

M. le vice-président donne lecture de ce rapport.

Le Comité central genevois a souhaité avant tout aux officiers suisses la bienvenue dans cette cité où, tout en représentant le pouvoir administratif, temporaire de la Société, il ne peut faire abstraction de sa qualité de Genevois. « Comme Genevois, et parlant au nom de nos compatriotes, dit l'orateur, nous saluons avec joie dans nos murs votre présence, confédérés. Nous vous remercions d'avoir répondu en aussi grand nombre à notre appel, et au moment d'entreprendre la partie sérieuse de notre assemblée annuelle, nous voulons vous témoigner notre bonheur de vous posséder au milieu de nous et de sentir les liens qui nous unissent à vous se resserrer de plus en plus. Nous sommes, nous le savons, les cadets dans cette alliance privilégiée de cantons libres qui, avec la protection du Tout-Puissant et sous l'égide de la liberté, subsiste au milieu de l'Europe depuis des siècles. Lorsqu'il y a quarante-cinq ans vous nous accueillîtes comme des frères, notre

entrée dans la Confédération coïncida pour notre pays avec un retour à l'indépendance, qui était pour nous le plus grand des bienfaits. Nous quittions le joug étranger, dur et pesant pour de vieux républicains que nous étions, — et nous retrouvions une atmosphère libre à respirer, de concert avec d'anciens et précieux alliés qui avaient fait leurs preuves de vaillance, et nous en avaient souventes fois donné de leur loyale et précieuse amitié. — Aussi, Messieurs, le jour où vos bannières nous furent apportées pour la première fois par vos prédécesseurs, fut un jour d'allégresse universelle dans Genève. Aucun de ceux qui y ont assisté n'y pense sans émotion encore à l'heure qu'il est; et nous tous, de date plus récente, nourris des récits de nos pères, nous voyons dans le passé cette journée brillant d'un éclat sans pareil dans les fastes de notre histoire.

Aujourd'hui, bonheur inattendu, nous voyons ces souvenirs se réveiller, ces images prendre une forme vivante. Lorsque, au mois de septembre dernier, notre députation demanda à votre assemblée générale de Schaffouse que le prochain lieu de réunion choisi fût Genève, nous ne nous doutions pas que les événements extérieurs se chargeraient de donner à cette décision une importance dont nous sommes les premiers à constater le remarquable à-propos. — Dès lors, Messieurs, les nuages se sont amoncelés à l'horizon, tous les regards se sont tournés de notre côté; vous avez vu Genève exposée, et d'une voix unanime vous nous avez témoigné de diverses manières votre ferme résolution de maintenir ces précieux liens qui nous unissent à la Confédération. — Plaise à Dieu, Messieurs, que l'occasion ne se présente pas de donner à ces fraternelles assurances une démonstration matérielle..... mais quoiqu'il arrive, vos manifestations nous ont été au cœur, elles y restent gravées. Nous avons témoigné notre amour et notre reconnaissance aux diverses troupes d'occupation que le Conseil fédéral nous a envoyées, aux chefs accomplis qui les commandent; leur séjour au milieu de nous a été pour nos concitoyens une occasion unique de raviver leurs sentiments d'affection pour leurs confédérés de tous les cantons, et nous constatons avec bonheur que ce résultat a été produit. — Vous en jugerez, Messieurs, vous en avez jugé, — votre présence dans notre ville est la cause d'une allégresse générale, aussi répétons-nous encore une fois du fond du cœur : Soyez les bienvenus! »

L'orateur, rappelant ensuite l'importance du rôle que doit jouer notre armée dans nos institutions républicaines, rappelle à l'assemblée que les alertes de l'époque actuelle, les menaces auxquelles nous sommes exposés, doivent être un motif de plus pour nous exciter à travailler avec zèle au perfectionnement de notre militaire. Grâce à l'active sollicitude des autorités pour le développement de notre armée, nous pouvons chaque année signaler un pas en avant. A nous de répondre avec un empressement redoublé aux exigences de notre position, en provoquant dans nos réunions une étude sérieuse des questions relatives à notre organisation militaire.

Le Comité central exprime ensuite le regret que les rapports entre lui et les sections ne soient ni assez suivis ni assez réguliers; il devrait exister avec les sec-

tions une correspondance utile et profitable sur les sujets d'intérêt général concernant notre militaire. Il doit s'établir à l'avance un certain accord sur les sujets à traiter dans l'assemblée générale.

Le nombre des sections s'est augmenté par la fondation de trois nouvelles sections : Uri, Zug et Grisons; Unterwald seul n'a pas de section, mais la présence d'un officier de ce canton à la réunion permet d'espérer que cette lacune sera comblée l'année prochaine.

Après avoir donné le résultat de l'examen des mémoires présentés au concours et qu'on retrouvera plus loin, M. le rapporteur communique à l'assemblée la proposition faite par le Comité central relativement à la Société de Winkelried.

Cette Société, dit-il, portait à son origine le titre de *Société mutuelle suisse pour les orphelins et les veuves des miliciens,* et l'a ensuite modifié en celui de *Société de Winkelried*, prenant pour devise les paroles du héros de Sempach : « Confédérés ! prenez soin de ma femme et de mes enfants. » La Société militaire fédérale doit témoigner sa sympathie pour cette grande et belle idée en prenant cette Société sous sa protection et en lui prêtant son appui et son encouragement.

L'orateur termine par un exposé de la position financière de la Société.

IV. *Proposition d'approuver les statuts de la section des Grisons.*

Le Comité central, après avoir examiné ces statuts et reconnu qu'ils ne contenaient rien de contraire aux règlements généraux, en propose l'approbation. Cette proposition est adoptée.

V. *Propositions relatives aux décisions du jury sur les mémoires présentés en réponse aux questions du concours.*

M. le président annonce que le jury de concours pour la 1re et la 3me question n'ayant pu être complété que tardivement et après plusieurs vaines tentatives, n'a pas encore pu procéder; il propose en conséquence d'autoriser le jury à décerner les prix pour ces questions en référant au Comité central pour la mise à exécution de sa décision. Quant à la 2me question, le jury spécial a pris connaissance de deux mémoires envoyés, et conclut à ce qu'il ne soit pas décerné de prix. — Adopté.

VI. *Proposition relative à la Société de Winkelried.*

Le Comité central présente à l'assemblée la proposition suivante :

La Société militaire fédérale, donnant son approbation pleine et entière à la fondation et au but de la Société de Winkelried, et désirant concourir à sa réussite et à sa prospérité,

ARRÊTE :

Chaque section cantonale sera invitée à travailler dans la sphère de son activité en vue de propager et de développer l'œuvre de la Société de Winkelried, et à nommer des délégués d'ici au 1er octobre prochain pour participer à la rédaction de ses règlements.

VII. *Propositions relatives à l'emploi des fonds de la Société. Nomination de trois vérificateurs des comptes.*

Le président attire l'attention de l'assemblée sur la situation favorable de la caisse qui, les comptes arriérés une fois bouclés, devra posséder plus de 7,000 fr. à la fin de 1860. Il y aura lieu d'examiner quel serait l'emploi le plus convenable de l'excédant de fonds que la Société recueille chaque année.

M. le président propose à l'assemblée de désigner comme vérificateurs des comptes M. le colonel fédéral Closs (Bâle-Campagne), M. le lieutenant-colonel Fonjallaz (Vaud), et M. le commandant Tschudi (Glaris). Ces indications sont approuvées et les commissaires désignés se retirent pour procéder à cette vérification.

VIII. *Mémoire sur les états-majors de M. le major Lecomte.*

M. le major *Lecomte* (Vaud) donne lecture de ce mémoire.

M. le colonel fédéral *Delarageaz* (Vaud) aurait désiré que l'auteur du mémoire eût examiné la question de la convenance de créer un état-major spécial pour la landwehr; sans se prononcer sur le fond de la question, il attire l'attention sur les inconvénients que peut présenter la séparation en deux branches de l'état-major. — M. le lieutenant-colonel fédéral *d'Erlach* (Berne) se prononce contre la constitution de la landwehr en divisions spéciales, la landwehr devant être, selon lui, répartie dans chacune des divisions existantes. M. le colonel fédéral *Ott* (Zurich) et M. le colonel fédéral *Veret* (Vaud), préfèrent l'organisation de corps spéciaux de la landwehr, parce que, sauf quelques marches exceptionnelles sur des points déterminés, la landwehr n'est pas destinée en temps de guerre à agir hors du territoire de son canton; les bataillons seront heureux de se voir commandés par d'anciens officiers qui auront repris l'épaulette; les deux orateurs insistent surtout comme l'auteur du mémoire en faveur d'une organisation permanente de l'armée; les commandants de divisions et de brigades devraient être également chargés des inspections; c'est le seul moyen pour eux de connaître leurs troupes et de se faire connaître d'elles. — A la suite de cette discussion et sur la proposition de M. le vice-président, l'assemblée décide « d'exprimer au département militaire fédéral » le vœu que les colonels et les lieutenants-colonels appelés au commandement » des divisions et des brigades soient en même temps chargés de l'inspection des » troupes qu'ils seront appelés à commander. » Aucune décision n'est prise sur la question de l'état-major de la landwehr. L'assemblée exprime à M. Lecomte ses remerciements et vote l'insertion dans les journaux militaires du mémoire présenté.

IX. *Question de l'armement de l'armée et du tir.*

La séance de l'infanterie présente la proposition suivante :

« La Société militaire fédérale remercie le Conseil fédéral du soin qu'il apporte à » la question de l'armement et des promesses par lui faites sur l'achèvement des » travaux de la commission chargée de les exécuter.

» Elle est convaincue de l'importance de l'unité du calibre pour toute l'infante-
» rie et aussi de l'importance de conserver la carabine. En vertu de ces convic-
» tions, elle présente à l'autorité supérieure le vœu que de nouvelles acquisitions
» de fusils de chasseurs soient suspendues jusqu'à l'adoption du rapport de la com-
» mission.

» La Société exprime en outre le vœu qu'il soit créé une école normale de tir. »

M. le colonel fédéral *Burnand* (Vaud), chargé de présenter cette proposition, fait observer que la supériorité actuelle des tireurs suisses doit surtout être attribuée à deux causes : l'aptitude particulière des montagnards pour cet exercice et l'entière liberté laissée à son développement. Mais aujourd'hui on doit reconnaître que ce développement a été poussé trop loin ; la détente de la carabine a été rendue trop délicate. Le tir est devenu une industrie et on a laissé de côté le tir à l'arme de guerre. La création d'une école normale de tir est destinée à obvier à cet état de choses.

MM. les colonels fédéraux *Veret* et *Delarageaz* (Vaud) se joignent à ces observations. Il faut espérer que le concours ouvert pour un nouveau fusil de chasseur permettra de choisir un calibre unique pour l'armée et qui réunira les conditions voulues pour la justesse et la portée; jusqu'à ce moment il faut suspendre l'acquisition de fusils de chasseurs. Cet état transitoire dans lequel se trouve l'armée au point de vue de l'armement est un état dangereux dont il faut sortir au plus vite. M. le président exprime ses regrets de l'absence de M. le colonel fédéral Wieland, chargé dans le moment actuel de la direction de l'école des officiers de Soleure, et qui s'était livré à une étude spéciale de la question des tirs.

La séance de l'artillerie présente, par l'organe de M. le colonel fédéral *Delarageaz*, les propositions suivantes :

« La Société militaire fédérale exprime le vœu que, pour le cas où les batteries
» de fusées seraient maintenues, elles soient réorganisées de telle sorte qu'on
» ajoute à l'effectif actuel quelques surnuméraires indispensables.

» La Société exprime en outre le vœu que, jusqu'à ce que la question des fusées
» ait été complètement étudiée, les cours de répétition des batteries de fusées soient
» supprimées et les cantons dispensés d'acquérir du matériel pour ces batteries. »

M. le commandant *Challet-Venel* (Genève), trouve que ces deux propositions sont en quelque sorte contradictoires; il désire que la question soit encore étudiée avant qu'on impose aux cantons de nouvelles dépenses considérables en matériel. Il ne faudrait pas cependant que les compagnies actuelles restassent complétement inoccupées, mais leur personnel pourrait être employé au service ordinaire de l'artillerie.

M. le lieut.-colonel *Empeyta* (Genève), et M. le capitaine *Cérésole* (Vaud), expliquent que la contradiction signalée n'est qu'apparente; ce n'est que pour le cas où les compagnies de fuséens seraient maintenues, qu'on demande une augmentation de surnuméraires.

A la votation, [illegible] positions présentées sont adoptées.

X. *Détermination des questions de concours pour* 1860.

M. le président donne lecture des questions arrêtées dans la séance de l'infanterie, suivant l'ordre adopté par elle. La première de ces questions a été présentée par la section de Genève, les trois autres par le Département militaire; elles sont ainsi conçues :

« I. Composition et rédaction d'un carnet pour l'officier d'infanterie, contenant » les notions nécessaires au service en campagne, destiné à faciliter à l'officier l'é- » tude et l'emploi des règlements en vigueur et à lui éviter de les porter tou- » jours avec lui.

» II. L'annexion de la Savoie à la France venant à détruire la neutralisation de » ses provinces du Nord, que devient la valeur militaire de la position de Saint- » Maurice pour la Suisse? Est-elle suffisante pour défendre la route du Simplon?

» III. Quels moyens seraient les plus propres pour améliorer l'état de notre » cavalerie et pour l'augmenter par un nouveau système de recrutement?

» IV. Quelle serait la meilleure organisation du landsturm pour la défense du » sol suisse et quel serait l'armement le plus favorable de cette troupe? »

La section d'artillerie présente les deux questions suivantes :

« I. Quel changement l'emploi des canons rayés et des armes portatives de » grande portée amènera-t-il dans la tactique, et l'emploi de l'artillerie de cam- » pagne.

» II. Quels changements nécessiterait pour la fortification en général et spécia- » lement pour la fortification passagère, les modifications introduites dans les armes » à feu portatives et dans l'artillerie. »

M. le général *Dufour* fait observer sur cette dernière question qu'on ne doit pas grouper des questions qui n'ont entr'elles que des rapports indirects; il vaut mieux des questions simples et bien posées, plus faciles à traiter parce qu'elles sont plus spécialisées.

M. le lieut.-colonel *Girard* (Neuchâtel), trouve qu'en général les questions proposées sont trop difficiles; que quelques-unes ne sont abordables que pour un ou deux officiers. Il s'oppose en outre à l'admission de la question du carnet d'officier; un ouvrage de cette nature est surtout inutile dans un moment de transition comme celui où nous nous trouvons.

M. le lieut.-colonel *Gautier*, président, fait observer que la question du carnet comprend précisément le résumé d'observations et de notes qu'a dû faire tout officier d'infanterie désireux de s'instruire; qu'il est facile par quelques corrections de tenir un pareil ouvrage au courant des modifications que le temps peut amener.

M. le major *Kraus* (St-Gall), attire l'attention sur la question relative à l'organisation du landsturm comme question d'un intérêt pratique et général.

A la votation l'assemblée, à une grande majorité, adopte les deux premières questions proposées par la séance de l'infanterie et la première de celles proposées par la séance de l'artillerie, pour les questions de concours de 1860.

XI. *Rapports des sections de Fribourg et de Bâle-Campagne.*

L'assemblée décide l'insertion par extrait de ces rapports dans les journaux militaires.

XII. *Détermination de la contribution annuelle.*

L'assemblée, avant de passer à cette discussion, décide d'entendre la lecture du rapport de MM. les vérificateurs des comptes.

M. le colonel fédéral *Kloss,* déclare au nom de la commission nommée à l'ouverture de la séance, que les comptes de l'exercice de l'année précédente ont été trouvés réguliers, le désordre qui existait précédemment et qui provenait surtout de l'absence des sections cantonales, a disparu. MM. les vérificateurs proposent l'approbation des comptes du comité sortant de Schaffouse, avec remerciements au dit comité, et tout spécialement à son trésorier, M. le commandant G. Oschwald.

La discussion est reprise au sujet de la contribution annuelle.

M. *Delarageaz* propose de fixer cette contribution à 1 fr. 50 c., mais d'abandonner 50 cent. aux sections. Cette proposition ayant été combattue par MM. *Kloss* et *Philippin* à ce point de vue que les sections sont libres de fixer leurs contributions et qu'il est inutile de leur fixer des chiffres qu'elles peuvent toujours dépasser. M. Delarageaz propose la réduction pure et simple à 1 fr. de la contribution fédérale.

Cette proposition n'est pas adoptée, et sur la proposition du comité central, le chiffre de 1 fr. 50 est maintenu.

XIII. *Allocations aux journaux militaires.*

L'assemblée confirme l'allocation annuelle de 550 fr. faite à chacun des journaux militaires suisses.

XIV. *Fixation du lieu de réunion pour* 1861 *et choix du Comité central.*

La section du Tessin ayant demandé que la fête ait lieu dans ce canton, l'assemblée adhère à cette demande. Sur la présentation faite par cette même section. Le Comité central est composé de MM. *Fogliardi*, colonel fédéral, président; *Rusca*, colonel fédéral, vice-président; *Beroldingen*, commandant, secrétaire; *Flori*, capitaine, trésorier.

XV. *Présentation de divers modèles d'habillements.*

Le président annonce que le Comité central ne désire point soulever de discussion sur cette question qui doit être étudiée sans précipitation et qui est actuellement soumise à l'examen d'une commission fédérale; il se borne à prévenir l'assemblée que MM. Demartine, de Lausanne, et Chanal, de Genève, ont envoyés des nouveaux modèles de képis et de casquettes qui sont déposés sur le bureau. La section de Vaud ayant fait préparer deux modèles de nouvel uniforme avec tunique, [illegible] officier l'autre pour soldat, et la section de Genève un modèle

pour soldat, des militaires revêtus de ce nouvel uniforme sont introduits dans l'assemblée; le projet pour officier conserve l'épaulette, mais dans une plus petite dimension.

La séance est levée à 2 heures.

(Signé) *Le président :* général G.-H. Dufour;
Le vice-président : E. Gautier, lieutenant-colonel;
Le secrétaire : Ch. Fréderich, lieutenant.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Les compagnies vaudoises de dragons nos 7 et 8 qui devaient faire un cours de répétition à Thoune, le feront à Genève du 7 au 14 octobre. Les compagnies nos 16 de Fribourg et 20 de Lucerne feront ce même cours à Thoune.

D'après la dernière circulaire fédérale, le nombre des anciens militaires suisses au service de Naples qui ont droit à une pension de retraite est d'environ 900.

Genève. — Le Grand Conseil doit être prochainement nanti d'un projet de loi tendant à augmenter le personnel de la gendarmerie, on créerait 15 gendarmes à cheval.

Dans sa séance du 31 août écoulé, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Davall*, Emile, à Vevey, sous-lieutenant de dragons dans la compagnie no 4 arrond. 5 et 6; — *Vuagniaux*, Jean-Daniel, lieutenant de grenadiers d'élite dans le 1er arrond. — Le 4 septembre, MM. *Paschoud*, Charles, à Vevey, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite dans le 1er arrond.; — *Bartré*, M.-Auguste, à Aubonne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 4 de réserve dans le 4e arrond. — Le 11 dit, M. *Bory*, Alexandre, à La Sarraz, 2e sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve dans le 7e arrond. — Le 12 dit, MM. *Greyloz*, Henri, à Ollon, lieutenant de carabiniers no 2 d'élite dans le 2e arrond. — *Chenevard*, Abram-Philippe, à Mézières, lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite dans le 1er arrond.; — *Martin*, Paul-Louis-Rodolph, à Rossinières, 2e sous-lieutenant de mousquetaires, no 2 d'élite dans le 2e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 19. Lausanne, 1er Octobre 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — Camp de Chalons. — Rapport de gestion du département militaire fédéral pour 1859 *(suite)*. — Nouvelles et Chronique.

CAMP DE CHALONS.

(Suite.)

9 septembre 1860. [1]

Il devait y avoir en tout 18 manœuvres de campagne, arrêtées, dit-on, par l'Empereur, à peu près sur le modèle de celles exécutées sous ses ordres en 1857 [2]. Mais le mauvais temps a souvent contrarié les programmes. A cette heure il n'y a eu que 12 manœuvres, desquelles j'ai pu voir les quatre dernières. Il n'y a pas grand intérêt à ce que je vous en donne ici une description détaillée. Pour en tirer quelque profit, il faudrait en examiner la série complète, suivre leur progression, et accompagner le tout des plans nécessaires. Mais cette œuvre est au-dessus des ressources de la *Revue militaire,* et je dois y renoncer malgré l'intérêt qu'elle pourrait présenter en Suisse où l'on fait un si grand abus des pétarades et des mêlées dans nos grands rassemblements de troupes.

Qu'il me suffise de répéter qu'ici le corps d'opérations n'est pas partagé en deux parties égales, que l'ennemi est indiqué par de faibles détachements de jalonneurs avec des fanions, et que, grâce à ce système, tous les mouvements, même ceux de l'action décisive, se passent avec le plus grand ordre, sans bruit ni confusion. Les chefs disposent sans cesse de leurs troupes et les commandements sont promptement suivis.

Après cela le fait le plus remarquable, à mon avis, des manœuvres de Châlons, est leur grande rapidité, qualité de tout temps inhérente à l'armée française, et qui me semble maintenant poussée à ses dernières limites. Je ne crois pas exagérer [illegible] les pantalons

[1] Cet article, qui aurait dû paraître dans [illegible] rdé par des circonstances accidentelles.

[2] Il a été imprimé, par ordre de l' [illegible] t des manœuvres du camp de la garde [illegible] *lons-sur-Marne en 1857*. 1 vol. in- [illegible] recueil n'est pas dans la librairie.

garance arpentent le terrain avec une vitesse de 30 pour cent plus grande que celle de nos bataillons suisses ou des armées allemandes. Je ne connais que l'armée française et quelques corps piémontais pour avoir cette marche nerveuse et hardie, qui sait être naturellement accélérée et se soutenir égale pendant plusieurs heures. Cela seul est un signe d'énergie et une garantie de succès dans une troupe. J'ai pu me convaincre que cette qualité, — car c'est une qualité quand, comme ici, la rapidité de la marche ne nuit ni à sa solidité ni à sa régularité, — tient non-seulement au tempérament national, mais à la ferme volonté des chefs et à la sagesse de l'ordonnance réglementaire, secondées par un bon système de musiques, de clairons et de tambours. On y a fait dominer l'*allegro,* le sachant et le voulant, d'où il est résulté que la vivacité dans la marche a engendré des qualités analogues dans le reste du service. Tout se pratique promptement; c'est en carrière que les ordonnances fendent la plaine; c'est au pas de course que se font les conversions, les manœuvres des tirailleurs et de leurs soutiens; de même peu de verbiage dans les instructions et dans les ordres ; point de petit trot pour les armes montées; en un mot, le moins possible de temps perdu dans tout ce qui tient à l'action.

La onzième manœuvre, entr'autres, m'a fourni à cet égard un frappant sujet d'observations. Tout le corps d'armée, moins deux bataillons et deux escadrons représentant l'ennemi, est parti du camp à 11 heures. A midi, il prenait son bivouac à 2 kilomètres en avant du front de bandière en ordre de bataille; les tentes-abris furent dressées sur toute la ligne en un clin-d'œil; le service de sûreté organisé, les fourneaux arrangés et le café sur le feu. Au signal de l'*assemblée* donné par la droite et annonçant l'ennemi, tout se leva, s'arrangea, le café fut avalé bouillant ou soigné dans les bidons, et, en moins de dix minutes, le corps entier était sous les armes et marchait en avant, sans laisser derrière soi d'autres bagages que quelques tisons fumants.

La douzième manœuvre a offert, à un autre point de vue, le même exemple de promptitude. En une heure et un quart le corps d'armée en ordre de marche prit une position de combat et procéda à une attaque d'ouvrages sur un front d'environ une lieue avec une simultanéité suffisante pour en assurer le succès.

Permettez-moi d'ajouter quelques détails sur cette manœuvre, une des plus importantes, et qui peut résumer les autres.

Voici le texte du programme distribué quelques jours auparavant:

Les ouvrages blancs présentent un obstacle sérieux, l'artillerie de ces ouvrages pouvant en battre les abords à une grande distance; il est donc probable qu'ils ne pourraient être enlevés de front qu'avec des pertes considérables.

Le général qui aurait à enlever cette position, chercherait sans doute à la tourner en exécutant des mouvements hors de la vue de l'armée chargée de la défendre. Toutefois, la nature du terrain peut présenter des obstacles tels qu'il soit impossible d'exécuter ce mouvement tournant hors de la vue de l'ennemi. C'est cette supposition qui dirigera le général en chef dans le mouvement qu'il fera exécuter dans la douzième manœuvre.

Le corps du camp arrive par la route de Vadenay et reconnaît, près de la carrière de tuf, la position des ouvrages blancs qu'il doit attaquer. Des obstacles infranchissables se trouvent sur la droite et ne lui permettent pas de les tourner à distance. — Une attaque de front lui ferait éprouver des pertes trop considérables. — Une marche de flanc telle qu'elle a été exécutée dans la dixième manœuvre, en présence d'un ennemi qui surveille ses mouvements, le mettrait en danger de perdre sa communication et d'éprouver une défaite complète.

Le général cherche alors, en manœuvrant, à arriver à prendre d'écharpe cette position, en disposant ses troupes de telle sorte qu'elles puissent toujours présenter à l'ennemi une grande partie de leurs forces en bataille.

Dans ce but, il place ses troupes en bataille, de manière que leur gauche menace le front des ouvrages blancs, puis il forme des échelons par la droite pour gagner la gauche de la position ennemie. Ces échelons marchent de manière à pouvoir se former le plus vite possible en bataille soit en avant sur le premier échelon, soit obliquement à gauche par un mouvement de conversion de tous les échelons.

POSITION.

La 1re division viendra se placer sur deux lignes parallèles aux ouvrages blancs, sa gauche près des carrières de tuf, chaque brigade ayant un régiment en 1re ligne et un régiment en 2e ligne, les chasseurs en 1re ligne. Les bataillons de chaque ligne seront en colonne par division à distance entière, à intervalle de déploiement; les bataillons de la 2e ligne vis-à-vis les intervalles de la 1re.

La 3e division sera formée dans le même ordre à la droite de la première.

La 2e division, division de réserve, sera formée également sur deux lignes, par bataillons à demi-distance de déploiement, sa droite à hauteur du centre de la 3e division; le bataillon de droite de chaque ligne à la même hauteur.

Une brigade de cavalerie sera déployée à droite sur deux lignes, à peu près à hauteur de la 2e ligne de la 3e division. Un régiment sera placé en arrière de la gauche de la 1re division.

Les bataillons ont été formés, dans le principe, en colonne à distances entières, afin d'être moins exposés au feu de l'artillerie, mais les généraux de division et de brigade les feront serrer à demi-distance dès qu'ils se rapprocheront de l'ennemi.

PREMIER MOUVEMENT.

Toute la ligne se portera en avant, en échelons par brigade; le mouvement commencera par la droite de la 3e division. Les échelons prendront entr'eux la distance nécessaire pour pouvoir se former obliquement en bataille par un simple changement de direction à gauche de chaque échelon (distance un peu moindre que l'étendue du front de chaque échelon).

On s'élèvera ainsi par la droite de telle manière que le premier échelon étant arrivé à hauteur des bois qui se trouvent à la gauche des ouvrages blancs, tout le corps d'armée puisse, par un mouvement de conversion à gauche de chaque échelon, se

former en bataille, la droite à ces bois, la gauche en arrière du mouvement de terrain qui se trouve sur la droite du puits D.

SECOND MOUVEMENT.

Après une vive canonnade de toute l'artillerie du corps d'armée, tout le corps se portera en avant, enlèvera la position et forcera l'ennemi à battre en retraite.

—

Si le corps d'armée, dans ce mouvement dangereux, était attaqué sur son flanc gauche, et que les échelons fussent obligés de se former en bataille obliquement à gauche, les généraux de division auraient soin, si les intervalles s'étaient perdus pendant la marche, de combler les vides qui existeraient dans la ligne de bataille avec leur artillerie et, au besoin, avec des bataillons tirés de la 2e ligne.

La division de réserve suivra le mouvement, prête à se porter et à se déployer à droite du premier échelon si celui-ci est attaqué, ou à marcher vers le centre de la ligne si l'ennemi, débouchant des ouvrages, voulait prendre l'armée en flanc.

L'artillerie de réserve marchera, dans le principe, sur la droite de la division de réserve.

La brigade de cavalerie appuiera la droite du premier échelon; le régiment qui est à la gauche du corps d'armée se tiendra un peu en arrière du dernier échelon prêt à prendre en flanc les troupes ennemies qui chercheraient à déboucher des bois du Haut-Cheneu.

Les bataillons de la première ligne se couvriront de tirailleurs; les tirailleurs de chaque échelon ne chercheront à se relier à ceux de l'échelon qui les précède que dans le cas où le corps d'armée se formerait en bataille.

Les *ouvrages blancs,* qu'il s'agissait d'attaquer, forment une ligne de trois redoutes ouvertes à la gorge, avec quelques petits ouvrages autour. Ils sont à environ 3 kilomètres de la gauche du camp. Ils étaient occupés par un bataillon du 97e, deux escadrons de cavalerie et une batterie sous le commandement en chef d'un lieutenant-colonel d'état-major qui m'a paru remplir ces fonctions avec autant d'intelligence que d'entrain. Chaque homme, dans les deux camps, avait 10 cartouches, et l'artillerie des munitions à proportion. A 11 heures, la troupe sortit du camp, fit un détour dans la plaine, arriva sous les ouvrages vers une heure et prit position pour le premier mouvement. Les éclaireurs furent détachés dans la direction des ouvrages, pendant que le corps s'étendait par sa droite, formant une ligne concave jusqu'à environ 1 kilomètre sur la gauche et en arrière de la position retranchée. Vers 2 $^1/_2$ heures, les ouvrages débordés par leur gauche furent enlevés après une vive fusillade, et surtout par les troupes de la droite les plus rapprochées du centre, qui avaient un peu d'avance sur celles de la gauche. L'ennemi prit alors une position plus en arrière, à un kilomètre, jalonnant fort bien ses lignes par des détachements d'hommes sur un seul rang. La droite du corps d'armée, secondée d'une brigade de cavalerie, continua à le déborder; il y eut

quelques feux de bataillons bien exécutés, quelques charges de cavalerie, et la manœuvre cessa, les deux corps étant à un demi-kilomètre de distance. Ni dans cette action finale, ni dans l'attaque des ouvrages, il n'y eut des mêlées et des accidents comme on en voit si fréquemment chez nous et ailleurs. Le grain de sel de chauvinisme et de plaisanterie ne manquait cependant pas, car en arrivant sur le parapet quelques-uns des premiers vainqueurs n'oublièrent pas de crier : vive l'empereur!

A 3 $^1/_2$ heures, la troupe rentrait au camp du même pas léger qu'elle avait en partant.

En somme, la manœuvre s'était passée avec régularité, car je ne veux pas éplucher les petits détails, et à peu près conformément au programme. Je dis *à peu près,* car si le programme a été suivi dans ses principales dispositions, il ne me paraît pas qu'il en soit de même quant à son idée fondamentale. Et l'on voit ici que c'est encore la fonction des états-majors qui, en France comme ailleurs, est en arrière sur les qualités de la troupe. Je ne parle pas des jalons ennemis, qui, je le répète, ont été, selon moi, parfaitement dirigés. Mais le corps d'armée assaillant n'a pas pris suffisamment le soin de masquer et de couvrir son grand mouvement par la droite, si bien que dès les premières dispositions les défenseurs pouvaient savoir de quel côté allait fondre l'orage sur eux. Une fusillade très nourrie signala la droite pendant toute sa marche débordante, tandis que la gauche qui aurait dû entretenir l'attention des ouvrages, resta plus d'une heure complétement inactive devant eux. A mon humble avis, c'est tout juste le contraire de ce qui aurait dû être exécuté. C'était à la gauche de faire beaucoup de bruit, et à la droite d'en faire fort peu pour porter d'autant mieux ses coups. Au reste, il me parut que ce fut là l'impression du maréchal Mac-Mahon quand, arrivé de la droite dans les ouvrages, il remarqua que la gauche était encore un peu en retard.

On me dit que le camp doit être levé vers le 15 septembre et que cette douzième grande manœuvre sera la dernière. En effet, depuis lors ont commencé des manœuvres par division, fort intéressantes par le coup-d'œil d'ensemble qu'elles offrent dans cette vaste plaine.

Le tir à la cible n'est également pas négligé ; il s'exécute sous la direction de M. le commandant Nessler, directeur de l'école de tir de Vincennes.

P.-S. A propos de tir de Vincennes, vous savez qu'il s'y prépare un grand tir international du 30 septembre au 9 octobre. Les tireurs de tous pays et avec toutes armes y sont conviés ; et l'on s'attend entr'autres à [illegible] bon nombre de carabiniers suisses.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION DE 1859.

(Suite.)

Le total des recrues d'artillerie formées en 1859 a été de :

553 recrues de canonniers et
486 » » soldats de train.

L'indication spéciale de la répartition de ces recrues entre les cantons fournissant de l'artillerie nous paraît superflue, mais nous nous faisons par contre un vrai plaisir de pouvoir attribuer à la persévérance de notre Département militaire le fait d'être parvenu à un recrutement beaucoup plus régulier dans les cantons où cela n'avait pas eu lieu jusqu'à présent. Quelques cantons ont cependant fourni plus de recrues que ne l'exigeait le passage régulier des troupes de l'élite à la réserve, mais ils y auront été obligés sans aucun doute par suite de diminutions extraordinaires dans l'effectif de leur élite, comme elles ont lieu dans les cantons à population mobile. Le canton de Vaud cependant n'a pas fourni cette année le nombre normal de recrues, ce qui nous paraît d'autant plus remarquable que ses batteries n'ont rien de moins que des surnuméraires lorsqu'elles passent leurs cours de répétition.

Quant au recrutement des compagnies de parc, nous devons tout d'abord dire que des six cantons qui fournissent cette artillerie il y en a cinq qui font tous leurs efforts pour les recruter d'hommes dont les métiers répondent au service spécial de ces compagnies. C'est encore le canton de Vaud seul qui fait exception ici en ce que des huit recrues de parc qu'il a fournies, pas une seule ne connaissait et ne pratiquait un des métiers requis.

Les qualités intellectuelles et corporelles de la troupe ne laissèrent au reste pas beaucoup à désirer et l'on ne fut obligé de renvoyer des écoles qu'un très petit nombre de recrues à cause de faible constitution.

L'uniformité que depuis l'introduction du règlement sur l'habillement, l'équipement et l'armement l'on s'est efforcé d'obtenir et à laquelle on était parvenu jusqu'à un résultat satisfaisant a éprouvé quelques préjudices cette année par l'élimination anticipée du frac, ou pour mieux dire par la non-acquisition de cette pièce d'habillement dans divers cantons. Nous nous trouvons également dans une période transitoire pour ce qui concerne la forme et la couleur de la seconde paire de pantalons. La majorité des cantons fournissent à leurs recrues une seconde paire de pantalons gris-bleu en demi-drap qui varie beaucoup dans ses nuances; d'autres cantons ont conservé les pantalons règlementaires en *coutil* noir. Il est donc très à désirer que l'on parvienne de nouveau à une uniformité pour cette partie de l'habillement de nos troupes.

Il en est de même des guêtres. Tandis que quelques cantons ont conservé les guêtres en drap noir pour les pantalons gris-bleu, d'autres, par exemple le canton de Vaud, ont introduit la guêtre gris-bleu de la même étoffe que le pantalon, et

encore d'autres cantons, tels que Argovie, donnent à leurs recrues les guêtres en toile grise. Enfin quelques-uns sont lors de l'introduction du pantalon allé encore plus loin en pourvoyant ce dernier d'une garniture en peau de veau d'environ 8 pouces de hauteur, qui, si elle doit être reconnue bonne, n'en est pas moins non-règlementaire.

Sans vouloir douter de la convenance de la plupart de ces réformes dans l'habillement, nous croyons devoir les signaler ici pour prouver la nécessité de ne pas tarder plus longtemps à les régler par des prescriptions fédérales, afin que l'uniformité à laquelle on est parvenu après des efforts, ne soit pas mise en jeu par des réformes partielles et anticipées.

L'armement et l'équipement des recrues ont été en général satisfaisants et conformes aux prescriptions règlementaires, à l'exception de ceux de la plus grande partie des soldats du train fournis par les cantons qui n'ont pas de compagnies d'artillerie et où existe encore le système d'emmagasinage qui fait que les recrues sont pourvues d'objets d'habillement et d'équipement ayant déjà servi à une génération antérieure.

L'instruction des recrues d'artillerie a été faite d'après les principes qui ont servi de base jusqu'à présent et que l'expérience des dernières années a reconnus bons. Le résultat final des écoles a été satisfaisant quoique sa réalisation ait été rendue plus difficile par la maladie de quelques instructeurs. A cette occasion nous devons avouer que le nombre des instructeurs de l'arme ne répond plus au besoin, depuis que l'organisation de tous les corps d'artillerie exigés par la Confédération est entièrement achevée et que le nombre des cours de répétition s'est accru d'une manière assez considérable, ce qui rend l'augmentation du corps des instructeurs de toute urgence. Cette augmentation est d'autant plus nécessaire que l'on devra aviser à ce qu'à l'avenir les recrues des batteries de montagne et celles des batteries de fusées, dont le matériel a enfin été reconnu bon, reçoivent une instruction spéciale et séparée, et ne soient plus appelées aux écoles de recrues des batteries atelées. La matériel et service des batteries de fusées, quoique pas compliqués, doit néanmoins être connu et appris, et c'est même la simplicité de ce service qui pourrait faciliter la solution d'un problème que dans notre armée de milices l'on n'a pas cherché à résoudre, savoir : la *combinaison* des canonniers et des soldats du train, combinaison qui a été effectuée dans d'autres armées. Si l'on adopte cette fusion des canonniers et des soldats du train, les recrues des quatre batteries de fusées devront être appelées à une école spéciale dans laquelle il sera possible de les instruire suffisamment et sans en augmenter la durée tant dans le service spécial de canonnier que dans celui du train et de parvenir à une simplification dont l'avantage a été reconnu ailleurs depuis longtemps.

b) *Cours de répétition.*

Sur tous les corps qui d'après la rotation établie avaient à passer un cours de répétition [illegible] batterie N° 21 du Tessin seul n'en subit point parce qu'elle

fut appelée au service actif lors de la mise sur pied dans ce canton, et qu'elle fut instruite autant que le service journalier le permit. C'est donc avec raison que cette batterie a pu être dispensée du cours de répétition ordinaire.

Les deux compagnies d'artillerie de position N° 65 d'Appenzell R.-E. et N° 67 de Thurgovie nouvellement formées, quoique peu complètes, l'étaient cependant plus que la batterie de montagne de réserve N° 55 du Valais qui comptait à peine quelques hommes et qui dut être réunie pour ce service à la batterie d'élite du même canton.

Le service de ces corps et leur effectif fut le suivant :

Au cours de répétition à Arau :			
Batterie d'obusiers de 24 liv. N° 1 Zurich	144 hommes		
» » » » 3 Argovie	138 »		
» de canons de 12 » 7 Bâle-Ville	140 »		
		422	hommes.
Au cours de répétition à Bâle :			
Batterie de canons de 6 liv. N° 15 Bâle-Campagne	169 hommes		
» » » » 19 Argovie	190 »		
		359	»
Au cours de répétition à St-Gall :			
Batterie de canons de 6 liv. N° 17 St-Gall			
		188	»
Au cours de répétition à Bière I :			
Batterie de canons de 6 liv. N° 13 Fribourg	164 hommes		
» » » » 23 Vaud	137 »		
		321	»
A St-Maurice :			
Batterie de montagne N° 27 Valais	110 hommes		
» » » 55 » R.	11 »		
Compagnie de position N. 61 Berne R.	49 »		
» » » » 69 Vaud R.	48 »		
		218	»
Bière II :			
Batterie de fusées N° 29 Berne	83 hommes		
» » » » 31 Genève	69 »		
» » canons de 6 liv. N° 51 Vaud	155 »		
» » fusées N° 57 Berne	45 »		
» » » » 59 Genève	25 »		
		377	»
	Transport	1885	hommes.

	Report	1885	hommes.
Thoune :			
Compagnie de position N° 33 Berne	83 hommes		
Batterie de canons de 6 liv. N° 45 Berne	182 »		
» » » » » 47 Soleure	135 »		
		400	»
Thoune :			
Compagnie de parc N° 35 Zurich	62 hommes		
» » » » 37 Lucerne	59 »		
» » » » 73 St-Gall	42 »		
Trains de parc des cantons de Berne, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Glaris, Schaffouse, St-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie	82 »		
		245	»
Thoune :			
Compagnie de parc N° 39 Argovie	68 hommes		
» » » » 71 Berne	42 »		
» » » » 75 Vaud	58 »		
Trains de parc des cantons de Fribourg, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève	68 »		
		236	»
Zurich :			
Batterie de canons de 8 liv. N° 41 Zurich	172 hommes		
» » » 6 » 33 »	170 »		
		342	»
Arau :			
Batterie de canons de 6 liv. N° 49 Argovie			
		164	»
Genève :			
Batterie de canons de 6 liv. Genève			
		140	»
Luziensteig :			
Compagnies de position N° 63 de Bâle-Ville	59 hommes		
» » » » 65 Appenzell R.-E.	21 »		
» » » » Thurgovie	55 »		
		135	»
	Total	3547	hommes

qui furent instruits dans treize cours répartis sur neuf

Report 3547 hommes.

A ce nombre se joint encore l'effectif des quatre batteries qui ont pris part au rassemblement de troupes d'Arberg, savoir :

Batterie de canons de 12 liv.	N° 5	Berne	148 hommes	
» »	9	Vaud	134 »	
» »	11	Berne	192 »	
» »	25	Genève	165 »	
				639 »

En somme 4186 hommes.

Seize compagnies entrèrent en service avec un effectif règlementaire ou avec plus ou moins (au plus 23 °/₀) de surnuméraires, vingt-quatre compagnies dont 13 de la réserve et 11 de l'élite, restèrent par contre au-dessous de cet effectif.

Les cantons de Bâle-Ville et de St-Gall avaient leurs corps d'élite au complet, ceux de Berne étaient également complets à l'exception d'une compagnie de réserve. Zurich et Argovie avaient des surnuméraires dans leurs compagnies d'élite, leurs corps de réserve ont en revanche quelques lacunes de peu d'importance; Lucerne, Fribourg, Bâle-Campagne n'avaient pas leurs batteries d'élite au complet. Il en était de même pour les compagnies de réserve de Soleure, Appenzell R.-E. et Thurgovie. Les batteries d'élite et de réserve des cantons de Vaud, Valais et Genève ont de grandes lacunes dans leur personnel, surtout des deux premiers de ces cantons.

Ces lacunes peuvent être justifiées pour ce qui concerne les corps de réserve dont l'organisation a seulement été commencée dans les dix dernières années et en tant qu'elles ne forment pas le 90 °/₀ de l'effectif réglementaire comme c'est le cas pour le Valais.

Ce qui nous a frappés surtout, ce sont les fortes lacunes dans l'effectif des compagnies du canton de Vaud, qui, à juger des efforts bien connus qu'il fait pour son militaire, devrait plutôt fournir des corps ou tout au moins des cadres de sous-officiers complets.

Il est de fait que la plus grande partie des corps, surtout ceux de l'élite, ont un effectif du personnel plus que complet, nous devons donc d'autant plus désirer que les cantons se montrent moins larges dans les exemptions du service des cours de répétition que ce n'a été le cas jusqu'à présent, car abstraction faite de ce que la Confédération a le droit de voir des corps non-seulement au complet sur papier, respectivement les états annuels, mais aussi au service dans leur effectif réglementaire; on ne doit pas oublier que l'entrée au service avec un effectif incomplet entraîne le désavantage d'avoir toujours une partie de la troupe qui ne reçoit aucune instruction et qui sort d'un service actif et ne serait pas apte à la remplir convenablement. Quels efforts ne faut-il pas faire pour repasser le strict nécessaire de la connaissance du service dans un cours de répétition et quelles difficultés n'aurait

pas à vaincre la troupe, restée sans instruction pendant plusieurs années, pour par venir à remplir honorablement ses devoirs lors d'un service actif.

c) *Instruction des cadres.*

Cette instruction eut lieu pour les officiers comme pour les sous-officiers :

a) aux écoles de recrues;

b) à l'école centrale.

Le chiffre des cadres appelé aux écoles de recrues était de 32 officiers et de 274 sous-officiers, ouvriers et trompettes, ce qui fait environ la sixième partie de l'effectif réglementaire des cadres d'artillerie.

Cet effectif des cadres aux écoles des recrues se fonde sur le principe d'après lequel chaque officier et sous-officier doit assister au moins à deux de ces écoles pendant la durée de son service dans l'élite. Il n'est malheureusement pas possible de se tenir partout à ce principe, parce que dans quelques cantons on ne met pas assez de régularité dans le commandement de ce service, en sorte que très souvent une partie des cadres a plus de service que l'autre.

Après avoir réduit dans ces dernières années l'effectif des sous-officiers dans les écoles pour se conformer à un arrêté fédéral régularisant leur service, il serait très à désirer que les cantons introduisissent une rotation régulière pour ce service des sous-officiers basée sur un contrôle exact.

Cette rotation régulière est également à souhaiter pour le service de l'école centrale, à laquelle furent appelés 20 officiers et 82 sous-officiers, ouvriers et trompettes au lieu des 22 officiers et 233 sous-officiers, ouvriers et trompettes exigés par l'ancien règlement.

L'école centrale a pour but de donner aux officiers et sous-officiers qui la fréquentent une instruction plus relevée, qui ne peut pas leur être donnée dans les instructions de recrues. Le désir de ménager les cadres de l'artillerie pour ne pas détourner les jeunes gens d'entrer dans cette arme et pour que leur représentation ne soient pas dans des portions anormales vis-à-vis des autres armes appelées à l'école centrale, ne permet pas de porter leur effectif à un chiffre plus fort, ce qui serait cependant nécessaire, si l'on voulait maintenir le principe mentionné plus haut, d'appeler les officiers et sous-officiers à deux écoles de recrues pendant la durée de leur service. La tenue d'un contrôle exact sur ce service est nécessaire, si l'on veut le répartir d'une manière équitable entre ceux qui doivent le remplir, et l'expérience fait désirer que l'on n'envoie à l'école centrale que des cadres qui dans leurs grades ont déjà fréquenté une école de recrues.

d) *Aspirants.*

Le nombre des aspirants d'artillerie resté jusqu'à présent en-dessous du chiffre normal était plus forte cette année que les années précédentes, et le corps des officiers s'est, comparativement à ces années, accru considérablement. Le chiffre des aspirants de 1re classe était de 32 et 36 celui des aspirants de 2e classe qui suivi-

rent l'école centrale. La plus grande partie de ces derniers ont très bien fait le service dans cette école, et à la suite de l'examen qu'ils ont subi 27 ont pu être recommandés pour être brevetés sans conditions. Les succès de 8 aspirants n'ont pas été assez satisfaisants pour pouvoir leur donner un témoignage de capacité et ils durent refaire un second examen, que subirent 6 d'entre eux, à la suite duquel ils furent recommandés pour être brevetés. Les deux autres aspirants auront l'alternative de faire une école centrale ou celle de renoncer au brevet d'officier.

e) *Corps d'instruction.*

Parmi les instructeurs d'artillerie qui ont fonctionné cette année, il se trouvait:

2 instructeurs de Ire classe,
8 » » IIe »
15 sous-instructeurs et
2 instructeurs-trompettes,

qui sans exception ont rempli leur service pénible avec beaucoup de zèle et de persévérance. Quelques-uns de ces messieurs ont dû être exemptés du service pour un temps plus ou moins long, et cela seulement par raison de santé. Quoique l'on ait cherché à remplir ces lacunes en appelant au service quelques officiers de l'arme comme aide-instructeurs, il n'a cependant pas été possible, vu le grand nombre de cours de répétition, de satisfaire partout d'une manière convenable aux exigences d'une bonne instruction. L'école centrale de neuf semaines qui eut lieu au milieu de l'été, présenta surtout des difficultés en ce que à cause d'elle on ne pouvait pas disposer du personnel d'instruction nécessaire pour les cours d'artillerie dont la tenue coïncidait avec celle de cette école qui absorbe bien des forces, ce qui n'a pas été le cas dans les deux années précédentes, où les cinq premières semaines de l'école, cours théorique, qui exigent un grand nombre d'instructeurs, tombaient à une époque où tous les instructeurs n'étaient pas occupés dans d'autres cours et tout à fait disponibles.

Quoique l'on ait cherché à désigner un nombre suffisant d'instructeurs pour l'école centrale, il n'a cependant pas été possible pour ce qui concerne les branches d'instruction, d'avoir égard aux deux langues principales dans la mesure voulue pour une instruction centrale de ce genre, et cela au préjudice plus ou moins grave de la troupe appartenant à une de ces langues, en tant que cela concerne au moins les officiers et les aspirants. Ces expériences font reconnaître la nécessité d'augmenter le personnel des instructeurs de deux instructeurs de IIe classe et de deux sous-instructeurs.

3. Cavalerie.

Il y a eu pendant l'année dernière des écoles de recrues de dragons et de guides sur les places d'exercice d'Arau, St-Gall, Bière, Thoune et Winterthour.

L'instruction a été donnée à 445 recrues de dragons et de guides, avec les remontes et le cadre correspondant, plus à 4 aspirants de Ire et 10 aspirants de IIe classe.

Ont passé le cours de répétition toutes les compagnies d'élite, avec un effectif de 1542 hommes.

Les hommes nouvellements incorporés étaient en grande majorité parfaitement aptes pour l'arme; nous devons cependant recommander aux cantons d'apporter plus de soin au recrutement. Le chiffre des recrues ne s'est pas encore accru et il est dès lors fort à désirer que l'on arrête des dispositions législatives propres à procurer régulièrement au corps un nombre suffisant de recrues, but que l'on pourrait le mieux atteindre en abrégeant le temps de service et en supprimant la cavalerie de réserve et de landwehr.

L'équipement, l'habillement et l'armement gagnent chaque année sous le rapport de l'uniformité, mais pas toujours sous celui de la qualité et de l'élégance. L'équipement des chevaux, bien que conforme extérieurement au règlement, ne laisse pas de présenter des défectuosités internes, dont la principale est la mauvaise construction de l'arçon. Notre Département militaire a en conséquence chargé le colonel de la cavalerie de soumettre la chose à un examen approfondi et de faire les propositions convenables.

Les chevaux qui sont amenés au corps sont bons et convenables pour le service de la cavalerie. Le nouveau plan d'instruction a été strictement suivi et paraît produire de bons résultats. L'équitation et les manœuvres ont bien marché; la troupe était suffisamment exercée au maniement de l'arme. Quant aux autres branches, le service de sûreté et celui de garde de place laissent encore beaucoup à désirer. Si l'on veut que l'instruction des guides soit suffisante, il faut y consacrer une semaine de plus et avoir une instruction spéciale. Il conviendrait aussi qu'à l'avenir les guides fussent appelés à des cours spéciaux. Il sera aussi nécessaire de faire un règlement particulier pour les guides.

Si l'instruction des officiers fait des progrès à tous égards et que ceux-ci puissent être à peu d'exceptions près reconnus comme capables, le corps des sous-officiers et brigadiers est par contre encore en arrière, et il importe de vouer une plus grande attention à cette classe d'élèves.

Les cours de remonte ont présenté de bons résultats, mais l'on n'a pas toujours pu réussir à réunir dans ces cours tous les chevaux de nouvelle acquisition.

Les cours de répétition des dragons ont eu lieu de la même manière que l'année précédente. Deux compagnies y ont passé à l'école centrale et six au rassemblement de troupes; de plus six compagnies ont été appelées à un cours de répétition à Winterthour. Le nouveau plan d'instruction, d'après lequel toutes les branches du service ne sont pas exécutées durant les huit jours d'un cours de répétition, mais doivent être réparties dans deux ans, aura de bons résultats.

Cette troupe a obtenu de la part des officiers supérieurs appelés à la commander et à l'inspecter, dans tous ses cours, le témoignage de bien faire son service et d'être parfaitement apte à entrer en campagne, après avoir été davantage exercée. Les compagnies ne sont pas encore portées à l'effectif réglementaire, ce qui ne laisse pas d'être d'un grand inconvénient pour un corps qui, sans cela est déjà faible.

Les cours de répétition des guides ont eu des résultats satisfaisants, bien que leur durée soit décidément trop courte.

Les guides employés lors du rassemblement de troupes ont bien fait leur service. D'après les rapports qui sont parvenus, la cavalerie de réserve est un corps apte au service, qui dans quelques cantons peut marcher de pair avec l'élite. Dans d'autres cantons il devrait y être voué plus de soin et veillé à ce que l'habillement, l'armement et l'équipement soient meilleurs. Il y a telles compagnies de réserve qui ne pourraient guère être employées à un service effectif, tandis que dans d'autres on a dû constater l'abus fâcheux que des chevaux de l'élite y ont été amenés.

4. Carabiniers.

Dans le courant de l'année dernière, les recrues de carabiniers ont reçu l'instruction sur cinq différentes places d'exercice, savoir : Lucerne, Winterthour, Bière, Luziensteig et Thoune, et l'on a la satisfaction de constater que les cantons s'efforcent d'améliorer toujours davantage les locaux et établissements nécessaires.

709 recrues et 175 hommes de cadre ont passé à l'instruction dans les cinq écoles.

L'école d'aspirants à Lucerne a été suivie par 31 aspirants de deuxième classe, dont 23 ont pu être recommandés sans restriction pour être brevetés; les autres ont dû en partie être tenus de passer à une seconde école, en partie renvoyés.

On apprend avec satisfaction que la rigoureuse discipline, le zèle et le bon vouloir ont essentiellement contribué aux progrès signalés de la jeune troupe.

L'armement et l'équipement, ainsi que l'habillement étaient réglementaires ; on a vu encore cette année se reproduire l'inconvénient que les recrues des cantons où existe le système d'emmagasinage, se sont présentés avec d'anciens uniformes, ce qui est absolument inadmissible. L'acquisition d'une deuxième paire de pantalons d'étoffe gris-bleu trouve toujours plus faveur dans les cantons.

Le résultat de l'instruction des carabiniers, dans l'année objet de ce rapport, doit être signalé comme très satisfaisant; par contre on ne saurait que rappeler encore aux cantons, combien il est nécessaire que les recrues reçoivent une instruction préparatoire convenable avant leur entrée aux écoles fédérales. Malheureusement tel n'est pas le cas dans quelques cantons, ce qui a pour effet que le temps de l'instruction déjà trop court est encore abrégé pour l'instruction proprement dite, de telle sorte que malgré le bon vouloir et le zèle de la troupe et des instructeurs il n'est pas possible d'obtenir l'aptitude désirable dans toutes les branches.

Le service de troupes légères et le tir au but ont été l'objet d'une attention toute particulière, et ici aussi on a dû se convaincre que l'exercice fait le maître. Bien que les résultats obtenus dans ces deux branches d'instruction puissent être signalés comme très satisfaisants, il n'en est pas moins de fait que l'on devrait pouvoir y consacrer plus de temps. *(A suivre.)*

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Depuis quelques jours, le cours pour les sapeurs d'infanterie a commencé à Thoune, sous la direction de M. le major fédéral Schumacher. C'est l'année passée qu'a eu lieu pour la première fois ce cours, et il a déjà eu des résultats satisfaisants ; il a surtout eu cela de bon qu'il a prouvé aux sapeurs qu'ils sont bons à quelque chose de plus qu'à parader en tête du bataillon et à repousser ou contenir la foule lors des revues ou des fêtes militaires. Dans l'enseignement que M. Schumacher leur donne, il joint la théorie à la pratique. Le matin et le soir, l'application pratique à lieu sur l'*Allmend*. Jusqu'à présent on s'est occupé des détails de l'établissement des tranchées, ainsi que de la fabrication des fascines et des gabions nécessaires à leur revêtement.

Neuchâtel. — Aux dates des 17 août, 27 août et 3 septembre écoulés, les bataillons d'infanterie et les compagnies de carabiniers numéros 3, 2 et 1 de *landwehr* ont été inspectés sur les places d'armes de Fleurier, d'Engollon et du Mail, après trois jours d'exercices locaux.

— Un brevet de second sous-lieutenant d'infanterie a été délivré, le 25 septembre 1860, au citoyen *Joseph Wanza*, à la Chaux-de-Fonds.

Italie. — Des événements importants viennent de se passer dans les Etats-Romains et des Deux-Siciles, et quoiqu'ils soient plus politiques que militaires, ils peuvent présenter aussi quelque intérêt au point de vue de l'art de la guerre, et comme conséquence plus ou moins logique de la campagne de 1859.

Toute la Sicile et la plus grande partie du territoire du roi François II et du pape ont arboré la bannière italienne. Pour ce résulat, comme pour les incidents qui peuvent encore survenir, cinq armées ou plutôt cinq camps ont été et sont encore en présence, à savoir :

a) Le *corps de Garibaldi*, parti de Gênes par noyaux successifs, pour la Sicile, puis ensuite pour Naples, fort de trois divisions (Bixio, Medici, Türr), et s'augmentant de jour en jour. Ces forces sont actuellement groupées autour de Naples.

b) Les *débris de l'armée de François II*, réunis à Capoue et à Gaëte.

c) La *division française* de Goyon, à Rome et dans la banlieue.

d) Les *troupes pontificales*, fortes d'environ 20,000 hommes, sous le commandement de Lamoricière, qui vient de recevoir un échec devant Ancône, et dont le noyau restant est réfugié dans cette place.

e) L'*armée piémontaise*, d'environ 40,000 hommes, sous les ordres supérieurs du lieutenant-général Fanti, ministre de la guerre, et qui, après avoir pénétré dans les Etats-Romains en deux corps, de chaque côté de l'Apennin, vient de faire sa jonction près de Macerata. Le corps de gauche, Cialdini, a enlevé sur la route Pesaro, Sinigaglia et battu l'armée pontificale à Castelfidardo, le 18 septembre. Le corps de droite a pris Pérouse, Spolète, etc., après quelques combats dans lesquels les pontificaux ont aussi laissé des prisonniers.

Nous reviendrons sur les opérations qui ont eu lieu. Mais constatons dors et déjà les dispositions des uns et des autres, par lesquelles on a vu :

1° *Garibal*[illegible] tranquillement en Sicile, en pleine paix, à la barbe d'une ar[illegible] [illegible]nnellement très fortes.

2° Continuer cette même expédition sur le continent napolitain sans rencontrer plus d'obstacle.

3° S'emparer de Naples par une marche merveilleuse, puis s'endormir dans cette capitale pendant deux ou trois semaines, en laissant aux débris de l'armée royale le temps de se reformer autour de Gaëte et de Capoue.

4° *Lamoricière* éparpiller sa petite armée sur une étendue d'une quarantaine de lieues, à droite et à gauche de l'Apennin, si bien qu'il devait lui être et qu'il lui fut en effet impossible de se présenter promptement sur un point quelconque de la ligne avec les masses de son effectif.

5° Les *Piémontais*, s'avancer en deux corps isolés, de chaque côté de l'Apennin, à trois à quatre marches de distance, et, plus heureux que les généraux autrichiens en 1796, ne subir aucun préjudice d'une telle imprudence.

On doit toutefois reconnaître que, dans ces limites-là, les trois généraux aux prises ont bien mené leurs opérations secondaires. Fanti et Cialdini ont eu tous deux des succès; et Lamoricière, gardant sagement une ligne intérieure, a fini par livrer bataille sur le point qui lui était réellement le plus avantageux. Mais il aurait dû attaquer deux ou trois jours plus tôt, avec toutes ses forces réunies, et non avec la moitié seulement.

Allemagne. — Juliers *(Corresp. part.)*. — Depuis le 8 de ce mois un petit camp de manœuvres de siége est rassemblé ici, pour travailler à la destruction de cette forteresse, dont l'inutilité a été reconnue de tous. L'effectif est de deux régiments d'infanterie de ligne, un bataillon de chasseurs, deux batteries d'artillerie, plus de l'artillerie de place, et un demi-bataillon du génie, sous le commandement du général Wasserschleben. Le 25 ont eu lieu les grandes opérations des mines et des batteries de brèche, en présence du prince-régent et d'un nombreux entourage. Cinq mines, chargées de 2 à 300 quintaux de poudre, ont joué successivement, et cela faisait vraiment un très beau vacarme! Après la dernière explosion, qui avait pratiqué une large trouée dans une contrescarpe, les troupes tenues à l'écart furent formées en colonne et lancées à l'assaut. A ce moment les défenseurs parurent aussi sur les débris des remparts et un feu très nourri, d'artillerie surtout, s'ouvrit des deux côtés. — Le plus intéressant à noter au point de vue militaire, c'est qu'une batterie de canons rayés de 24 liv. a eu bien de la peine à pratiquer sa brèche, et qu'elle a dû tirer, à cet effet, le triple des coups présumés par le calcul. Un grand nombre d'officiers de presque tous les Etats de l'Allemagne accompagnaient le prince-régent de Prusse, ainsi que des officiers russes, belges, serbes; je crois même avoir entrevu un uniforme de notre état-major fédéral.

Belgique *(Corresp. part.)*. — La fameuse question des fortifications d'Anvers ne fait plus grand bruit dans la presse; en revanche elle occupe activement de nombreux travailleurs. Environ 10,000 hommes, presque tous de l'armée, sont employés sans relâche aux traveaux projetés, qui feront de cette place une des plus fortes et des plus vastes de l'Europe. On sait qu'Anvers était déjà fortifié, mais il s'agit aujourd'hui de transporter l'enceinte au-delà des faubourgs, et de la renforcer par une ligne de forts détachés.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 20. Lausanne, 19 Octobre 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — Quelques observations sur la répartition et la composition des états-majors. — Affaires d'Italie. — Bibliographie. — Société militaire fédérale. — Nouvelles et Chronique.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LA RÉPARTITION ET LA COMPOSITION DES ÉTATS-MAJORS [1].

L'état-major est la cheville-ouvrière d'une armée puisque c'est de lui qu'émanent tous les plans d'opérations et tous les ordres qui mettent l'armée en mouvement. On ne saurait donc mettre trop de soin à le bien composer et à le bien répartir.

Depuis longtemps, en Suisse, on sent le besoin d'apporter des améliorations à notre état-major fédéral, et divers projets ont été présentés dans ce but, qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas abouti.

Je ne veux pas examiner la question des réformes fondamentales à opérer dans cette branche de notre militaire; à mon avis il n'y en a qu'une seule susceptible de donner tous les fruits désirables; c'est la création d'états-majors ou au moins de sections d'états-majors en service permanent, création qui, je le reconnais, n'est cependant ni dans les goûts ni dans les mœurs de la population suisse, et qui inaugurerait un ordre de choses très nouveau.

A ce défaut, il est cependant quelques modifications qui peuvent être apportées aux usages existants sans changer l'organisation actuelle au fond et par conséquent sans grande perturbation. C'est de ces améliorations-là que je veux parler.

Notre état-major fédéral se compose de deux catégories bien distinctes d'officiers, à savoir :

1° Ceux qui exercent un commandement direct, et que, dans d'autres armées, on appelle *officiers-généraux*. Ce sont nos colonels fédéraux, et, par exception, des lieutenants-colonels.

[1] Mémoire lu par son auteur à la dernière réunion annuelle de la Société militaire fédérale, à Genève.

2° Les *adjudants* pris parmi les officiers dès le grade de lieutenant-colonel et en dessous.

Quant à la première catégorie, l'emploi des officiers-généraux se lie directement à la répartition de l'armée. Je me trouve donc amené à parler de la répartition de notre armée fédérale.

Cette répartition ne peut être soumise à une ordonnance absolue, puisqu'elle dépend en premier lieu des effectifs disponibles, lesquels peuvent bien changer dans le cours d'une guerre. Toutefois on sait que les trois dernières répartitions formaient notre armée en *neuf divisions* d'infanterie, plus des corps de réserves et d'armes spéciales.

Cela étant posé, essayons préalablement de nous éclairer de ce qui se passe dans d'autres armées, au point de vue de la répartition des troupes, et prenons, par exemple, l'expérience la plus récente, c'est-à-dire celle de la dernière campagne d'Italie.

Cet exemple a l'avantage d'offrir dans chacune des trois armées belligérantes un système différent de répartition, et il fournit, en outre, cette particularité que chaque armée était commandée par son souverain, ce qui fait supposer que la répartition, ainsi que celle des états-majors, en aura été faite avec d'autant plus de soin.

Les *Sardes* avaient le *système divisionnaire,* semblable à celui de la Suisse, et, en général, à celui de tous les Etats secondaires. Leur grande unité tactique était la division de deux brigades, avec armes spéciales. Ils avaient cinq divisions d'infanterie.

Les *Français,* quoique ayant aussi ce système comme base, l'augmentent d'un rouage supérieur, soit du *corps d'armée,* composé de 2 à 4 divisions. Ils avaient en Italie 6 corps d'armée, dont 3 à 3 divisions d'infanterie, et 3 à 2 divisions. Trois corps avaient chacun une division de cavalerie, les autres seulement une brigade.

Les *Autrichiens* avaient non-seulement la *division* comme les Sardes, et le *corps,* comme les Français, mais encore l'*armée* [1], qui forme leur grande unité administrative, stratégique et tactique, et qui se compose de 3 à 4 corps.

Quel est le meilleur des trois systèmes?

Sans entrer dans une discussion approfondie, et par conséquent trop longue ici, on peut remarquer:

1° Que l'*armée* étant une masse complète par elle-même avant, pendant et après la campagne, elle doit avoir une tendance naturelle à trop agir pour son propre compte, à se rendre indépendante et par-

[1] Aussi les Autrichiens ont dans leur cadre d'officiers-généraux un grade de plus qu'en France, celui de *feldzeugmeistre* et *général de cavalerie.*

fois à entraver l'ensemble des opérations, quand il y a plus d'une armée. On ne peut guère donner à une force pareille que des instructions générales, et l'on doit laisser une grande latitude pour les ordres spéciaux. — En fait, on a vu, à Magenta et à Solferino, quelques-uns des inconvénients de ce rouage, en ce que chaque armée, se trouvant dans le danger, ne s'est plus occupée que d'elle seule. A Magenta les deux corps fraîchement adjoints à l'armée de Giulay, quoiqu'étant cependant sous son commandement direct puisqu'il n'y avait pas encore deux armées complètes, ces corps, dis-je, ont battu en retraite sans ordres, au-delà du nécessaire, dans une direction excentrique contraire à celle du reste de l'armée et aux vues de Giulay, ce qui fit que le général autrichien ne put pas recommencer l'attaque du lendemain. A Solferino il en a été à peu près de même. Le gros d'une des armées s'est retiré au Nord, sur Peschiera, le gros de l'autre au Sud, sur Mantoue, laissant le centre ouvert à l'armée française, qui, s'étant massée précisément vers ce point de Cavriana, pénétra dans l'ouverture et fixa ainsi la victoire de son côté;

2° La *division*, en revanche, est une unité qui peut paraître un peu faible. Elle oblige le général en chef à de petits détails de logistique et autres, qui peuvent l'absorber au détriment d'exigences plus importantes, et qui, s'ils ne sont cependant pas bien combinés et bien étudiés, rendent le jeu de l'ensemble des divisions plus difficile. On risque facilement, en somme, d'avoir des opérations trop décousues et morcelées, le chef supérieur ayant trop de rênes à tenir en main. — C'est aussi, en fait, ce qui est arrivé à l'armée sarde dans les deux principaux combats qu'elle a livrés : A Palestro, le 30 mai, quatre divisions ont enlevé chacune son village sans lien entr'elles et se sont arrêtées là, quoiqu'elles eussent pu facilement obtenir d'ultérieurs succès. Le lendemain elles ont dû, à leur tour, repousser une attaque de 4 brigades autrichiennes, et 2 divisions seulement (Cialdini et Durando) ont réussi à donner; les deux autres (Fanti et Castelborgo) ne purent rien faire quoiqu'étant à une à deux lieues de distance à peine. Il est vrai d'ajouter que la tâche des Sardes n'était pas de prendre une offensive bien vigoureuse, puisqu'ils devaient se borner à masquer le mouvement de l'armée vers le Tessin.

A San Martino, le 24 juin, il en fut de même. Trois divisions et demie se consumèrent toute la journée en assauts successifs et opiniâtres, sans pouvoir arriver à une attaque collective avant 7 $^1/_2$ heures du soir. Benedek, avec son corps concentré, sut bien profiter de ce désavantage des Sardes.

De ces faits il paraîtrait résulter qu'un moyen-terme entre la *division* et l'*armée* serait le système préférable pour une force qui atteint

60 à 70 mille hommes; et c'est le système admis par les Français, soit celui des *corps d'armée*[1].

Revenant maintenant à la Suisse, nous avons dit que les dernières répartitions formaient l'armée fédérale en divisions. Nous en avons non pas seulement 5, comme les Sardes l'an passé, mais 9, plus les diverses réserves, les détachements et les services spéciaux, ce qui fait près d'une quinzaine de grandes unités à diriger.

Or avec un tel système, et dans un pays comme le nôtre, il serait bien difficile à un commandant en chef de faire mouvoir seul une machine aussi complexe, surtout en face d'un adversaire mieux organisé et quelque peu intelligent. Nous n'en avons pas encore fait d'expérience sérieuse, et il est à souhaiter que nous n'en fassions pas à nos dépens[2]. En tout cas il me paraîtrait qu'une répartition de l'armée fédérale en trois corps, un centre et deux ailes, donnerait plus de garanties de bonne exécution et faciliterait la tâche du commandant en chef. Cette innovation peut au besoin se faire sans grands efforts, puisque la répartition de l'armée dépend du Conseil fédéral ou du commandant en chef. Il n'y aurait rien à changer à nos lois et règlements, sauf qu'il faudrait prévoir que ce système réclamerait quelques officiers d'état-major de plus.

Un autre service essentiel des états-majors, à côté de celui du *commandement*, que nous venons d'examiner, est celui des *adjudants*.

Laissant encore de côté ce qui concerne l'aptitude du personnel, attendu que nous nous en référons aussi sur ce point à ce que nous avons dit plus haut concernant l'utilité de sections permanentes d'état-major, je ne m'occuperai que du *nombre des adjudants*, afin de rester dans les limites de l'organisation actuelle de l'état-major fédéral.

A cet égard aussi il peut être utile d'examiner préalablement ce qui se passe au dehors, en tenant compte, bien entendu, des différences naturelles entre une armée républicaine et une armée monarchique où des souverains et des princes exercent des commandements.

Je mentionnerai, pour curiosité, que dans la dernière guerre, l'empereur d'Autriche avait avec lui 32 officiers, adjudants à divers titres, dont 15 généraux.

L'empereur Napoléon en avait 25, dont 11 aides-de-camp et 14

[1] Dans la campagne actuelle contre les troupes pontificales et napolitaines, les Sardes ont déjà fait droit à nos observations, en ce qu'ils ont créé des corps d'armée de deux divisions chacune.

[2] En 1847, l'armée fédérale était répartie en six divisions, mais l'adversaire était inférieur en forces et en organisation. Quelques-unes de nos divisions étaient d'ailleurs de vrais corps d'armée par leur effectif.

officiers d'ordonnance, sans compter ceux du chef et du sous-chef d'état-major qui étaient le plus souvent autour de sa personne.

Le roi Victor-Emmanuel avait 15 officiers, à savoir 7 aides-de-camp et 8 officiers d'ordonnance.

On comprend qu'en Suisse nous n'ayons pas besoin de porter le grand état-major à de telles proportions; mais il ne faudrait pas non plus qu'un esprit austère de républicanisme et un mépris peu raisonné de l'étiquette le fissent trop restreindre. A certains moments critiques, ce n'est pas trop de 4 à 5 adjudants pour transmettre le même ordre et pour assurer son exécution.

On sait, par exemple, qu'à Waterloo, au moment anxieux, Napoléon Ier reprochait à Soult de n'avoir envoyé que 4 aides-de-camp après Grouchy. Berthier, disait le grand capitaine, en aurait déjà envoyé une douzaine.

Quant aux chefs *de corps d'armée*, les Autrichiens comme les Français avaient, dans la dernière guerre, de 6 à 8 adjudants personnels.

Les divisionnaires 3, sans compter le chef d'état-major.

Le brigadier 2 ou 1.

Sous le premier Empire, les maréchaux français avaient 6 aides-de-camp personnels, les divisionnaires 3, les brigadiers 2. Ces officiers ne comptaient pas dans ce qu'on appelait l'état-major.

L'état-major d'un corps d'armée avait pour chef un général, avec un nombre d'*adjoints d'état-major* variable suivant le nombre des divisions du corps et suivant l'abondance des officiers disponibles au grand quartier-général, dont on faisait alors de soi-disants officiers d'état-major. En 1805, à la campagne d'Ulm, on prit pour la première fois un colonel comme chef d'état-major d'un corps.

L'état-major d'une division était composé d'un colonel chef d'état-major et de deux à trois adjoints. Ainsi un divisionnaire pouvait disposer au besoin de 6 à 8 officiers pour transmettre ses ordres.

En Suisse nos divisionnaires ont 4 à 5 adjudants; et je trouve, pour ma part, que 5 adjudants constituent, dans la règle, un nombre suffisant.

En revanche, les brigadiers n'ont que deux adjudants, parfois un seul, et ce nombre est décidément trop faible. Il est trop calculé sur une fausse hiérarchie d'étiquette et pas assez sur les exigences du service. S'il est imité de ce qui se passe à l'étranger, l'imitation est malheureuse, car il faut aussi tenir compte des différences qui existent entre les armées.

La nôtre manque d'un rouage et de deux emplois d'officiers supérieurs qui figurent dans toutes les autres armées, c'est-à-dire qu'elle n'a [illegible] nent, unité intermédiaire entre le bataillon et la bri-

gade, renfermant les grades de colonel et de lieutenant-colonel, qui sont des officiers de troupe et non des officiers-généraux.

Il en résulte qu'un de nos brigadiers a plus d'unités tactiques à diriger immédiatement et moins d'officiers supérieurs pour le seconder qu'un brigadier français, par exemple. Celui-ci peut à la rigueur s'arranger de manière à n'avoir que deux unités, ses deux régiments, à faire mouvoir, et se servir pour cela des colonels. Notre brigadier suisse, avec 4 bataillons et 2 compagnies de carabiniers, a six unités, dix si l'on dédouble les bataillons, et, en vérité, c'est là de nouveau une machine trop complexe pour un seul chef, avec un ou deux adjudants subalternes. C'est donner trop de rênes à tenir à une seule main, et il est impossible que, dans l'action, quelques-unes ne glissent pas des doigts. Dans la règle il faudrait qu'un brigadier eût à peu près autant d'adjudants qu'il a d'unités sous son commandement, car bien souvent il ne pourra conduire sa brigade à la voix ou par les signaux, et il pourrait être cependant urgent que tous ses corps agissent ensemble. Ce serait cependant aller un peu loin, et il vaudrait mieux trouver un moyen terme, c'est-à-dire réduire, en les concentrant, le nombre des unités, tout en augmentant l'état-major de la brigade. C'est-à-dire que l'on pourrait adjoindre à chaque brigadier deux lieutenants-colonels, qui commanderaient ou plutôt dirigeraient chacun une ligne, ou une aile suivant les circonstances, et qui compteraient dans l'état-major de la brigade. Ils rempliraient à peu près dans nos brigades les fonctions des colonels et des lieutenants-colonels des armées étrangères.

Cette innovation me paraîtrait non-seulement faciliter le service ordinaire de campagne, mais encore parer à une lacune qui parfois se ferait vivement sentir. Supposons, par exemple, qu'une brigade étant engagée sur un espace assez étendu et se trouvant sur deux lignes, son chef vienne à être mis hors de combat. On n'ose, en vérité, penser aux conséquences de cette perte! Un commandant de bataillon, qui ne sait peut-être rien de ce qui s'est passé jusque-là en dehors de son bataillon, ou de son demi-bataillon, va avoir tout à coup six ou peut-être dix unités à diriger, au milieu d'une bagarre! Cela revient à dire que dans la plupart des cas cette pauvre brigade sera abandonnée au hasard ou à l'inspiration seule des troupes. Or l'on ne doit pas d'avance placer le sort de quelques milliers d'hommes dans la dépendance d'un accident arrivé à un seul homme. Dans toutes les armées, si un brigadier tombe, il se trouve encore de 2 à 4 officiers supérieurs, ayant autorité sur la troupe et étant un peu au courant des mouvements généraux de la brigade, pour pouvoir remplacer tant bien que mal leur chef. Chez nous, au contraire, une brigade peut, par le seul fait d'une blessure au

brigadier, tomber entre les mains d'un capitaine, ou major fédéral, qui n'a pas l'autorité suffisante sur la troupe, ou d'un commandant de bataillon, qui n'est pas au courant de la situation.

On pourrait objecter peut-être à cette proposition qu'elle nécessiterait la création d'un trop grand cadre de lieutenants-colonels fédéraux. Sans doute, répondrais-je, il faudrait deux fois, au moins, autant de lieutenants-colonels fédéraux que de colonels de brigade. Mais quoique cela paraisse énorme, au point de vue actuel, nous serions encore bien au-dessous des proportions des autres armées. Il y aurait d'ailleurs un avantage à ce système, c'est de fournir à l'officier d'état-major un emploi intermédiaire, qui me paraît indispensable, entre les fonctions d'état-major proprement dites et celles de l'officier-général. Au point de vue de l'instruction et de l'aptitude, il n'est pas logique de donner tout-à-coup à un officier qui n'a jamais fonctionné que comme adjudant, toute une brigade à commander. L'emploi de lieutenant-colonel, comme je l'ai proposé, serait une utile transition et familiariserait l'officier d'état-major avec le maniement des troupes sans lui confier, au début, trop de responsabilité.

En outre, il y a un vice évident dans le mode de composition de notre état-major, et dans la proportion des grades entr'eux. Nous avons, par exemple, à l'état-major général, 40 colonels et seulement 30 lieutenants-colonels, d'après la loi. D'après les emplois, il y a une trentaine de places de colonels brigadiers et seulement une douzaine de places de lieutenants-colonels comme adjudants. Ces proportions me paraissent vicieuses. En général la fonction subalterne devrait être la source d'alimentation de la fonction immédiatement supérieure, pour qu'on puisse faire à la fois de bons choix et de bons avancements sans constituer l'arbitraire en usage légal. Or quand 30 lieutenants-colonels doivent fournir 40 colonels, ou quand 12 emplois de lieutenants-colonels doivent alimenter 30 emplois de brigadiers, c'est justement l'inverse de ce qui devrait exister pour constituer de bons cadres. Il en résulte qu'il y a pénurie et nécessité d'arbitraire pour maintenir le cadre des colonels au complet, et qu'il y a, au contraire, engorgement, surabondance, et par conséquent aussi une sorte d'arbitraire à la porte du cadre des lieutenants-colonels, où entrent à la fois les majors fédéraux, les majors cantonaux et les commandants de bataillon.

Je sais qu'on peut parer à cet inconvénient par divers procédés. D'une part en avançant des commandants de bataillon au grade de colonel fédéral, ce que permet la loi, mais [illegible] moins, au point de vue du service, un saut [illegible] ployant des lieutenants-colonels f[illegible]

gades, ce qui se peut sans doute, mais ce qui offre aussi quelques inconvénients, en ce que cette brigade a toujours une tendance à se croire, du fait de son chef, inférieure à celles commandées par un colonel. D'ailleurs cette faveur faite à quelques lieutenants-colonels, sans tenir compte de l'ancienneté, comme on l'a fait récemment, donne trop de prise à l'arbitraire. En outre, le même inconvénient signalé plus haut se retrouve de nouveau ici. C'est qu'un officier qui n'a jamais fait qu'un service d'adjudant ou qui n'a commandé qu'un bataillon, est placé tout à coup en présence d'une tâche bien autrement difficile quand il a une brigade à commander.

Ces diverses raisons font qu'on ne devrait pas craindre, à mon avis, de porter le cadre des lieutenants-colonels à 60 au moins et de ne plus admettre, qu'à titre tout à fait exceptionnel, le saut de commandant de bataillon à colonel fédéral.

On pourra me répliquer que c'est trop augmenter notre cadre et entrer dans le système des états-majors de luxe. Cette objection n'est pas solide au fond; si elle paraît sérieuse par la comparaison avec ce que nous avons aujourd'hui, elle ne l'est pas si nous continuons nos comparaisons avec d'autres Etats. La France, par exemple, a pour son armée un état-major infiniment plus nombreux à proportion que le nôtre, et cependant des troupes permanentes sont bien plus faciles à mener que des milices. Il y avait en France l'an dernier :

Officiers généraux	342
(soit 9 maréchaux, 162 divisionnaires, 171 brigadiers)	
Officiers supérieurs d'état-major, soit colonels, lieut.-colonels, chefs d'escadron	167
Colonels, lieut.-colonels, commandants de dépôt de régiments d'infanterie (117 régiments)	351
Id. de cavalerie (64 régiments, plus les 4 chefs d'escadrons par régiment)	448
Id. d'artillerie (8, 6, 4 chefs d'escadron par régiments), 17 régiments	184
Génie	15
Soit :	1507

officiers-généraux et supérieurs remplissant en France les fonctions de nos colonels, lieut.-colonels et de ceux de nos majors fédéraux qui commandent des brigades d'armes spéciales. Dans ce nombre je ne compte pas, comme on le voit, les officiers d'ordonnance détachés des régiments, ni les états-majors particuliers des places, de l'artillerie et du génie, parce que ces derniers emplois correspondent à des fonctions que nous n'avons chez nous qu'à titre exceptionnel pour nos officiers d'état-major.

Admettons en moyenne l'armée française à 500 mille hommes et l'armée suisse à 100 mille, pour avoir des nombres ronds et quoique chacune d'elles puisse à la rigueur être portée plus haut.

Pour nos 100 mille hommes, nous avons, d'après l'annuaire de 1860, 54 colonels fédéraux, 51 lieutenants-colonels, 57 majors, ce ce qui fait un total de 162, ou en nombres ronds 160 officiers fédéraux supérieurs. Dans la même proportion, l'armée française devrait avoir cinq fois 160, soit 800 officiers remplissant les fonctions de nos officiers supérieurs d'état-major. Or nous venons de voir qu'elle en a à peu près le double, c'est-à-dire plus de 1500. Quand nous augmenterions notre cadre de lieutenants-colonels de 30 à 40, nous aurions amplement de quoi en mettre deux par brigade; nous aurions plus de choix pour les avancements réguliers au grade de colonels, une meilleure préparation à ce grade, et notre cadre d'officiers supérieurs fédéraux, porté à environ 200, serait encore fort inférieur, toutes choses égales d'ailleurs, à celui de l'armée française.

On dira peut-être qu'en France on déploie trop de luxe d'officiers-généraux, supérieurs et d'état-major. A ceci, je répondrai par la lecture d'un document montrant que même ce nombre, qui nous paraît énorme, est jugé insuffisant. On vient de porter à 580 le chiffre des officiers du corps d'état-major, et voici l'exposé des motifs de cette mesure :

En 1853, le corps d'état-major se composait de 450 officiers dont 160 officiers supérieurs. Il devait, comme aujourd'hui, suffire aux besoins des états-majors divisionnaires, aux travaux et aux études topographiques et géodésiques qui dépendent du dépôt de la guerre, au service des armées et des camps d'exercice, et fournir des aides-de-camp pour les inspections générales et les commandements divers.

La France alors ne comptait que 21 divisions militaires; elle n'avait pas de corps d'armée organisés à l'intérieur; elle n'entretenait en Afrique que 30,000 soldats uniquement occupés, pour ainsi dire, à se maintenir sur le littoral.

L'effectif général était en moyenne de 300,000 hommes.

Depuis cette époque, l'armée a été portée au complet normal de 400,000 hommes, le nombre des divisions militaires vient d'être élevé à 22; l'Algérie occupe 70,000 hommes avec un nombreux personnel de commandants territoriaux, et, dans son immense étendue, beaucoup d'officiers d'état-major sont utilement affectés à des emplois tout spéciaux. A l'intérieur, il a fallu composer l'état-major de la garde impériale, ceux de six grands commandements et des armées de Paris et de Lyon, et, cependant, le corps d'état-major est resté le même qu'en 1833.

Aussi, quand [illegible] later, comme en 1854 et 1859, ce corps, encadrem[illegible] [illegible]troit pour le service de paix, devient, sous le r[illegible]t.

Le service dans les divisions se désorganise, les états-majors d'armée se forment d'une manière incomplète, les officiers généraux manquent d'aides-de-camp, et il devient inévitable de recourir à trois expédients également fâcheux :

1° Accroissement temporaire du cadre pour le temps de guerre ;

2° Placement hors cadre de quelques officiers employés dans certaines fonctions spéciales qui sont cependant du service d'état-major ;

3° Nomination d'officiers d'ordonnance pris dans les régiments.

Puis, à la paix, il faut imposer à l'avancement un temps d'arrêt pénible et immérité, pour rétablir l'état normal.

L'insuffisance de l'effectif du corps d'état-major est donc un fait notoire pour le temps de paix et bien plus pour le temps de guerre.

L'annexion des nouveaux territoires cédés à la France va rendre cet inconvénient plus sensible.

D'après cet exposé, je pense qu'il y a urgence à augmenter le cadre du corps d'état-major, et je suis convaincu de rester au-dessous des besoins vrais du service en me bornant aujourd'hui à prier l'empereur de rendre permanent le cadre qui avait été créé temporairement pour la guerre d'Orient et celle d'Italie, et qui deviendrait le cadre normal fixé ainsi qu'il suit :

	35 colonels,	au lieu de	30
	35 lieutenants-colonels,	»	30
	140 chefs d'escadron,	»	100
	300 capitaines [1],	»	300
	100 lieutenants,	»	100
Total,	580	au lieu de	568

En conséquence et pour me résumer, je pense qu'il serait avantageux d'étudier les trois points suivants :

1° Répartir notre armée fédérale en trois corps d'armée ;

2° Faire participer les lieutenants-colonels fédéraux à la direction des brigades ;

3° Augmenter le cadre des lieutenants-colonels fédéraux, et prendre, dans la règle, parmi eux les colonels fédéraux. *F. L.*

AFFAIRES D'ITALIE.

Depuis notre dernier numéro de graves événements se sont passés en Italie. On peut les résumer en quatre faits principaux :

[1] Si le nombre des capitaines ne subit pas un accroissement correspondant à celui des grades supérieurs, c'est que de 30 capitaines employés à la carte de France, 20 au moins pourront être rendus au service ordinaire au printemps de 1862.

1° Après la bataille de Castelfidardo, livrée le 18 septembre par Lamoricière à Cialdini, le premier, battu, put cependant traverser les lignes piémontaises et se réfugier à Ancône avec quelques débris de ses troupes. Mais la place fut bientôt resserrée par terre et par mer, et le 29 septembre elle capitula dans des termes honorables. M. de Lamoricière, transporté à Gênes, se trouve maintenant à Rome; l'armée pontificale n'existe plus.

2° Le corps français d'occupation de Rome a été renforcé d'une division, Géraudon, et se compose actuellement de deux divisions au grand complet, toujours sous le commandement du général comte de Goyon. Le rayon d'occupation a été étendu à quelques localités de la campagne de Rome, qui s'étaient déjà insurgées.

3° Une bataille sérieuse s'est livrée entre les troupes de Garibaldi et celles de François II, le 1er octobre, sur le Volturne, aux environs de Capoue et de Caserte. Les royaux, fortement établis dans la place de Capoue qu'ils ont toujours tenue, et étant rentrés le 21 à Cajazzo après un combat assez vif, ont commencé, le 30 septembre, un mouvement offensif contre Naples, qui amena la rencontre du 1er octobre. Les royaux paraissent être sortis de Capoue et de Cajazzo, simultanément en 4 à 5 colonnes, sous la direction supérieure du général Palermieri, au nombre de 25 mille hommes; ils ont obtenu un avantage marqué jusque vers midi. Depuis lors les efforts désespérés des Garibaldiens, renforcés par un détachement de bersagliers et d'artilleurs piémontais du corps débarqué à Naples, rétablirent l'équilibre; les royaux durent renoncer à leur marche offensive et se retirer dans la place de Capoue, où ils ne rentrèrent qu'après avoir perdu quatre à cinq mille hommes, dont environ deux mille prisonniers. Les Garibaldiens ont eu, dit-on, 4500 hommes hors de combat. Au reste, les nouvelles sur les détails de cette affaire, qu'on ne connaît encore que par des correspondances particulières, sont fort contradictoires. Comme d'habitude, chaque corps veut avoir tout fait. La compagnie française de Flotte, de 65 hommes, qui occupait la ferme de la *Paille*, sur la route de Capoue, prétend sérieusement avoir gagné la bataille, en repoussant quatre fois un corps de 4 à 5 mille hommes, et elle se plaint, dans le *Journal des Débats*, qu'on ne l'ait pas mise à l'ordre du jour. Le divisionnaire Bixio à son tour est désigné par le plus grand nombre comme le héros de la journée; d'autres font hommage spécial de la victoire à Garibaldi lui-même et à son action personnelle, à la batterie du mont San-Angelo, avec les Hongrois du colonel Mogyorady. Quant à nous, nous penchons à croire que le secours, arrivé fort à point, des troupes piémontaises a été l'incident qui a dû avoir le plus

de poids sur la retraite des royaux, qui croyaient n'avoir à combattre que les Garibaldiens.

4° Le roi Victor-Emmanuel a rejoint son armée à Ancône et vient de lui faire franchir (le 6 octobre) la frontière napolitaine pour aller, sans doute, mettre le siége devant les forteresses de Capoue et de Gaëte. La flotte sarde de l'amiral Persano, qui a déjà eu une si grande part dans la prise d'Ancône, bloque maintenant le port de Gaëte.

Le roi a adressé à ses troupes les ordres du jour suivants :

Soldats!

Je suis content de vous, parce que vous êtes dignes de l'Italie. Par les armes, vous avez vaincu nos ennemis; par votre conduite, vous avez désarmé les calomniateurs du nom italien. Les vaincus, que je renvoie libres, parleront de l'Italie et de vous aux étrangers, après avoir appris que Dieu récompense celui qui le sert et non celui qui opprime le peuple et méprise le droit des nations. Nous devons fonder la forte monarchie italienne dans la liberté : les peuples nous y aideront avec ordre et concorde. L'armée nationale augmentera toujours de plus en plus la gloire qui, depuis huit siècles, resplendit sur la croix de Savoie.

Soldats! je prends le commandement; il m'en coûtait trop de ne pas me trouver le premier là où peut être le danger.

Donné à Ancône le 4 octobre 1860. VICTOR-EMMANUEL.

Soldats et marins,

Vous avez bien mérité de moi et de la patrie.

Vos exploits sous les murs d'Ancône succèdent dignement aux gloires de Pise, de Venise et de Gênes.

La nation vous contemple avec orgueil. Votre roi vous remercie. Les destinées de la marine italienne sont grandes.

Donné à Ancône, le 4 octobre 1860. VICTOR-EMMANUEL.

Le 9 octobre, Sa Majesté a adressé encore d'Ancône une proclamation aux peuples de l'Italie méridionale contresignée du ministre de l'intérieur, M. Farini, et qui se termine par les paroles suivantes :

Peuples de l'Italie méridionale, mes troupes s'avancent parmi vous pour consolider l'ordre : je ne viens point vous imposer ma volonté, mais bien faire respecter la vôtre. Vous pourrez librement la manifester. La Providence, qui protége les causes justes, inspirera le vote que vous déposerez dans l'urne. Quelle que soit la gravité des événements, j'attends avec calme le jugement de l'Europe civilisée et celui de l'histoire, parce que j'ai la conscience d'accomplir mes devoirs de roi et d'Italien. Ma politique ne sera peut-être pas inutile pour réconcilier en Europe le progrès des peuples avec la stabilité des monarchies. Je sais que je mets un terme en Italie à l'ère des révolutions.

BIBLIOGRAPHIE

De l'armée fédérale allemande, par Léon DELUZY. Une brochure in-8°. Paris, Tanera éditeur, 1860.

Une des armées les plus complexes et des plus difficiles à débrouiller est bien l'armée fédérale allemande, formée de trente-cinq Etats de grandeur et d'organisation fort diverses. Les lois et règlements qui l'organisent sont, en outre, assez nombreux et ont souvent été révisés. Aussi la publication ci-dessus mentionnée rend-elle un véritable service aux officiers qui, désireux d'être renseignés sur le militaire de l'Allemagne, veulent s'épargner la peine de faire eux-mêmes de difficiles recherches aux sources orginales. Cette brochure indique d'abord la formation des Diètes, puis elle donne un résumé de la constitution militaire, et enfin la composition sommaire des huit corps de l'armée allemande, montant à 352,054 hommes de contingent et 151,584 hommes des réserves; total 503,821 hommes, chiffre qui peut s'élever facilement à 600 mille hommes avec 1500 bouches à feu. L'auteur fournit aussi quelques détails sur le commandement; mais ici il eût bien pu ajouter quelques mots sur les dernières modifications demandées par la Prusse et sur les arrangements en faveur des Etats secondaires. Du reste ce travail nous paraît consciencieusement fait et basé sur des documents authentiques.

La Guerre défensive en Suisse, par Aymon de GINGINS-LA SARRAZ. Une brochure in-8°. Corbaz et Rouiller fils, Lausanne, septembre 1860.

Cette publication a eu déjà quelque retentissement dans la presse suisse, car on veut y voir un intérêt d'actualité. Nous en dirons aussi notre mot.

La brochure se divise en deux parties assez distinctes. La première examine la situation politique de l'Europe et de la Suisse, conclut de cet examen que notre pays est menacé par les « projets ambitieux de Napoléon III » qui n'a pas voulu nous donner le Chablais et le Faucigny, et recommande en conséquence la rancune et la défiance contre la France. Sur ce terrain, les opinions sont loin d'être unanimes en Suisse; nous n'en discuterons pas.

La seconde partie développe un système particulier de résistance, qui consiste à combiner la défense régulière du territoire avec une guerre de partisans. A cet effet, l'auteur veut des « compagnies franches de 100 à 150 hommes s'organisant successivement et *secrètement* sur les derrières de l'armée ennemie, à mesure qu'elle parvient à refouler devant elle les troupes nationales. » Nous remarquerons d'abord que le meilleur moyen d'organiser secrètement une troupe ne nous paraît pas de l'annoncer d'avance dans une brochure; qu'en conséquence, l'auteur doit, dors et déjà, croyons-nous, faire son deuil de cette création, car il n'est pas probable qu'après cet avertissement, les généraux français qui s'avanceraient dans notre pays laissassent derrière eux des provisions d'armes et de munitions assez considé[illegible] bien dangereuses. Mais rien n'empêche d'organiser ces

compagnies autour de l'armée fédérale pour opérer en braves cosaques sur les flancs et même, si possible, sur les derrières de l'armée ennemie, pour lui couper ses convois, l'empêcher de dormir, en un mot l'inquiéter et la fatiguer sans cesse. Moyennant cette restriction nous partageons pleinement les vues de M. de Gingins sur l'utilité des partisans et nous pourrons même lui dire secrètement qu'il est bien probable qu'à cet endroit sa brochure n'a pas pris nos autorités au dépourvu.

Il est un point encore sur lequel nous ne pouvons être d'accord avec l'honorable M. de Gingins. « La guerre de partisans, dit-il, telle que nous la souhaitons dans » le cas d'une invasion de notre territoire, ne sera en aucun cas une guerre de » maisons ou de rues, et ne pourra ainsi fournir aucun prétexte spécieux ni ex- » cuse valable au saccage et à l'incendie. Les partisans doivent, dans l'intérêt du » pays aussi bien que dans celui de leurs succès durables, s'interdire absolument » d'engager une lutte dans un lieu habité. »

Nous ne comprenons pas qu'on veuille interdire la lutte dans les endroits habités. C'est là au contraire que les partisans pourraient faire les meilleurs coups, surprendre un poste au repos, un détachement en réquisition, et avoir le plus d'appui. C'est d'ailleurs dans les lieux habités, sur les chemins fréquentés, que se trouvera l'ennemi plutôt que dans les bois.

Si l'on veut user de scrupules en faveur des maisons, il n'y a pas moyen d'en éviter d'autres du même genre. Les uns voudront sauver leurs bâtiments, d'autres leurs équipages, d'autres leurs caisses; d'autres ne voudront pas qu'on s'expose à avoir jusqu'à 50 mille blessés (dans la campagne de l'année dernière il y en avait déjà 50 mille après un mois d'opérations), d'autres voudront que préalablement on leur assure des rentes pour les veuves et les orphelins, etc., etc., etc.

Dans l'intérêt du pays aussi bien que dans celui de succès durables on doit penser à tout cela *avant* de se décider à dégaîner et à suivre une politique extérieure de rancune et de provocations menant tout droit, par le temps qui court, à l'ouverture des hostilités. Nous ne saurions trop répéter que dans un pays et avec une organisation comme les nôtres, ce n'est pas seulement l'armée mais la nation qui est appelée à faire la guerre; que par conséquent l'ennemi, à son tour, fera la guerre à l'armée et à la nation, et que les ménagements et les courtoisies possibles avec des armées permanentes ne peuvent pas entrer en ligne de compte dans une défense de notre territoire.

Au reste cette brochure se recommande par son style agréable et clair et par des vues fort justes sur la neutralité de la Suisse.

Lettres sur la campagne d'Italie en 1859, par Ch. Poplimond; 1 fort vol in-8°. Paris, Tanera éditeur, 1860.

Ces lettres ne sont pas d'un militaire mais d'un homme de lettres envoyé sur le théâtre de la guerre par deux journaux belges. Elles ont le mérite de raconter les événements, sinon avec justesse, au moins avec un cachet de couleur locale et d'impressions plus ou moins naïves qui ne manque pas d'intérêt. Elles commencent

à Paris le 29 avril et se terminent à Parme le 16 juillet; il y en a, en tout, 63, et il faut convenir que c'ést peut-être un peu trop pour les lecteurs d'aujourd'hui. Plusieurs d'entr'elles auraient pu être retranchées ou résumées sans inconvénients; d'autres en revanche sont dignes d'être remarquées pour le charme de leur style, celles, par ex., relatives aux belles journées de Palestro, à l'entrée des alliés à Milan après Magenta, à la bataille de Solferino. Nous avons lu avec plaisir, pour notre part, la 56me et les suivantes, postérieures à la paix de Villafranca, et parlant d'une période de la guerre qui, bloquée entre deux grands événements, la bataille de Solferino et la paix, a passé trop inaperçue : les préparatifs de siége qui se faisaient sous Peschiera par l'armée piémontaise et qui furent beaucoup plus importants qu'on ne l'a généralement dit, ont été un peu tirés de l'obscurité par l'auteur. Les *Lettres* de M. Poplimont sont précédées d'un exposé historique de la situation de l'Europe au commencement de la campagne, formant un excellent tableau chronologique de faits indispensables à l'intelligence des événements de la guerre même. Des documents officiels terminent le volume, qui est aussi accompagné d'une carte générale du nord de l'Italie.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE

Le Comité croit devoir rappeler à tous ses ressortissants les questions de concours choisies dans l'assemblée générale de la Société militaire du 6 août 1860, en faisant connaître les noms des jurys désignés, pour examiner les mémoires auxquels ces questions pourront donner lieu.

1re QUESTION : « Composition et rédaction d'un carnet pour officier d'infanterie, » contenant les notions nécessaires au service en campagne, destiné à faciliter à l'of- » ficier l'emploi et l'étude des règlements en vigueur et à lui éviter de les porter tou- » jours avec lui.

Jury d'examen : MM. H. Wieland, colonel fédéral (Bâle); A. Stadler, lieut.-colonel fédéral (Zurich); C. Gerbex, lieut.-colonel (Fribourg).

2me QUESTION : « L'annexion de la Savoie à la France venant à détruire la neutralité » de ses provinces du nord, que devient la valeur militaire de la position de St-Mau- » rice pour la Suisse ? Est-elle suffisante pour défendre la route du Simplon ?

Jury d'examen : MM. L. Aubert, colonel fédéral (Genève); R. Merian, major (Bâle); B. Hammer, major (Soleure).

3me QUESTION : « Quels changements l'emploi des canons rayés et des armes por- » tatives de grande portée, amènera-t-il dans la tactique et l'emploi de l'artillerie ?

Jury d'examen : MM. H. Herzog, colonel fédéral (Aarau); C. Pestalozzi, lieutenant-colonel fédéral (Zurich); F. Lecomte, major (Lausanne).

Les mémoires sur ces diverses questions de concours doivent être envoyés au comité central du Tessin avant le 31 mars 1861. Les signatures seront transmises en billets cachetés, revêtus d'une devise, qui devra se trouver sur l'original du mémoire.

Au nom du Comité, le vice-président :
E. GAUTIER, lieut.-colonel.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Une réunion d'officiers, délégués des autorités cantonales et des sections de la Société militaire fédérale, a eu lieu le 1er octobre à Sempach, pour s'occuper de la fondation d'une caisse de secours mutuels en faveur des veuves et des orphelins des militaires suisses. Après mûr examen, l'assemblée a décidé de s'adresser par pétition à l'autorité fédérale pour qu'elle veuille étendre le principe de la loi actuelle sur cette matière. Le comité genevois a été spécialement chargé de cette démarche, et à cet effet il s'est adjoint trois nouveaux membres en dehors de Genève.

On annonce qu'il sera prochainement procédé à un essai pratique des nouveaux modèles de selle pour la cavalerie et l'artillerie. Un détachement d'officiers et de sous-officiers de ces deux armes fera une marche de campagne d'une quinzaine de jours dans la Suisse allemande et dans la Suisse française afin d'expérimenter convenablement les systèmes proposés.

Genève. — Dimanche dernier, entre 11 heures et une heure après-midi, les deux compagnies de dragons vaudois qui terminaient ce jour-là leur cours de répétition ont été passées en inspection, malgré un temps déplorable qui avait presque partout défoncé la plaine de Plainpalais où a eu lieu la parade. L'inspection a été passée par M. le colonel fédéral Ott, inspecteur fédéral de la cavalerie, et terminée par un défilé par peloton au pas, puis au trot et enfin au galop. Lundi matin ces deux belles compagnies ont quitté Genève pour rentrer dans leurs foyers.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

A M. P., à Ch. — Votre article paraîtra au prochain numéro.

RELATION
HISTORIQUE ET CRITIQUE
DE LA
CAMPAGNE D'ITALIE
EN 1859
PAR

Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

2e édition. Paris; Tanera, édit., 1860.

2 vol. in-8° avec un atlas. Prix, 16 fr. — Avec la carte générale sans atlas, 8 fr.
Au Dépôt Bibliographique de *J. Chantrens*, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 21. Lausanne, 1er Novembre 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — Affaires d'Italie. — Artillerie de position. — Des Ambulances. — Bibliographie. — Canons rayés Armstrong et Whitworth. — Manuel pratique des tribunaux militaires français.

AFFAIRES D'ITALIE.

La campagne se continue de la manière la plus favorable à la cause de l'indépendance et de l'unité de l'Italie.

Entrées le 8 octobre dans les Etats de Naples, les troupes piémontaises du général Cialdini se sont avancées par les Abruzzes ultérieure et citérieure sur la ligne de communication des Napolitains entre *Capoue* et *Gaëte*, et, le 16, elles arrivaient en vue de l'ennemi sur les contreforts de l'Apennin qui dominent la petite ville d'*Iscrnia*.

En même temps d'autres forces piémontaises, dont nous ne connaissons pas exactement l'effectif, mais qu'on évalue au chiffre de 8 à 10 mille hommes, étaient débarquées à Naples et allaient promptement renforcer la position de Garibaldi à Caserte, observant toujours Capoue depuis la bataille du 1er octobre.

Devant ces mouvements sagement combinés, les Royaux ne devaient plus penser à tenir la ligne du Volturne et Capoue conjointement avec celle du Garigliano. C'était une zone trop étendue pour leurs forces. Ils se décidèrent à évacuer la première ligne pour se retirer sur la seconde, et dès le 12 octobre le gros matériel de Capoue fut dirigé sur Gaëte.

Les Napolitains, gravement menacés dans ce mouvement de retraite par les troupes de Cialdini, portèrent à la rencontre de ce dernier un corps d'environ 10 mille hommes, et un combat assez vif s'en suivit à *Iscrnia* le 17 octobre. Les Napolitains repoussés se replièrent sur *Venafro*, puis sur *Teano*, vivement talonnés par les Piémontais, mais défendant le terrain pied à pied. A *Teano*, les Royaux venant d'*Iscrnia* purent faire leur jonction avec un corps de 4 à 5 mille hommes se retirant de *Capoue* et de *Cajazzo*, et là ils essayèrent, à l'aide des positions avantageuses qui s'étendent de

[illegible] à [illegible] le [illegible] les [illegible] de Victor-Emmanuel, après [illegible] escarmouches insignifiantes. [illegible] plus [illegible] sur [illegible] le 24 [illegible]. Les Piémontais, commandés par le [illegible] en personne, rejetèrent les Napolitains derrière le Garigliano, [illegible] leur faisant 1 à 600 prisonniers de leur arrière-garde 3e de ligne.

Dès le 27, les Bavaroises étaient concentrées sur le Garigliano. Leur gauche appuyée à la mer et à Fregette, et leur droite aux montagnes qui occupent le coude du Garigliano. Cette position est très forte: elle n'a pas plus de deux lieues d'étendue et s'élève du côté des Etats-Romains en gradins favorables à la défense. Gaëte, à environ deux lieues de l'embouchure du Garigliano, lui sert de pulque sûre de [illegible].

Les troupes de Garibaldi sont rejointes celles du roi Victor-Emmanuel à Teano: elles doivent avoir occupé Capoue le 24, où sont cependant restés quelques détachements de Bavarois enfermés dans deux forts. On ne tardera sans doute pas à recevoir la nouvelle d'une bataille décisive livrée sur le Garigliano et de l'ouverture du siège de Gaëte. Quelques escarmouches ont déjà eu lieu devant Trajetto, mais aux dernières nouvelles les Piémontais n'avaient pas encore pu franchir le fleuve.

Pendant ce temps les autorités piémontaises se hâtent de faire relever les fortifications d'Ancône, place qui, dans les circonstances actuelles et par le voisinage de Venise, de Pola et de Trieste, acquiert une haute importance.

De leur côté, les troupes autrichiennes en Vénétie font, autour de Mantoue et de Borgoforte, quelques démonstrations destinées à soutenir le moral des Napolitains et à inquiéter les Piémontais.

Les troupes françaises à Rome ont, à leur tour, étendu leur zone d'occupation.

On annonce pour paraître prochainement un rapport développé du général Lamoricière sur son commandement. En attendant, le général Fanti vient de publier un premier document officiel que nous croyons devoir reproduire en entier, vu son intérêt, et que nous ferons suivre plus tard d'une carte spéciale :

Rapport du général Fanti sur la campagne militaire dans l'Ombrie et dans les Marches.

Septembre 1860.

Sire,

Conformément aux ordres de Votre Majesté, j'ai concentré les trois divisions du 4e corps d'armée, commandées par le général Cialdini, sur les frontières des Marches, ligne de Tavullo, et une division à laquelle j'ai adjoint une brigade du 3e

corps et qui a pris plus tard la dénomination de division de réserve, sous les ordres du général Della Rocca, à Arezzo et Borgo San-Sepolcro, frontière de l'Ombrie.

Le 5 septembre, j'ai fait, par prévision, embarquer à Gênes un petit parc de siége composé de 24 pièces de canon, qui, joint à l'escadre royale sous les ordres du contre-amiral Persano, devait se rendre devant Ancône.

Les forces ennemies que nous avions à combattre s'élevaient approximativement à 25,000 hommes, qui s'appuyaient sur les places d'Ancône, de Pérouse, de Pesaro, d'Urbino, Spoleto et San-Leo.

Les forces de Votre Majesté, destinées à opérer, se montaient à un tiers de plus.

D'après les dispositions que l'ennemi avait prises, je pensai qu'en concentrant le gros de son armée il aurait cherché ou à prendre position aux environs d'Ancône, ou à se retirer dans la Comarca et dans le patrimoine de Saint-Pierre, ou enfin à prendre position au sommet de l'Apennin, à Gubbio, par exemple, où plusieurs fois il avait exécuté des manœuvres de concentration en faisant ouvrir une route militaire sur Fratta, dans la vallée Tiberina, et établir une ligne télégraphique à Fano et à Pérouse.

Pour prévenir l'ennemi, quelle que soit l'hypothèse qui se vérifie, j'ai donné ordre au quatrième corps d'armée de marcher sur Pesaro, de s'emparer du fort sans retard, d'envoyer une division en avant par Urbino, Cagli et Gubbio, de s'avancer avec les deux autres divisions sur Ancône, en passant par Fano et Sinigaglia, et de prendre position de manière à couper les communications entre Ancône et Macerata.

L'idée de cette opération m'avait été suggérée par la supposition que le général de Lamoricière aurait exécuté sur Macerata un mouvement de concentration, pour se replier ensuite sur Ancône, comme il l'avait fait plusieurs fois en guise d'exercice.

La 1re division et la division de réserve du 5e corps, pour éviter les embarras du lac Trasimène, devaient se rendre dans les villes de Castello, Fratta et Pérouse, en passant par le val de Tovere, s'emparer de vive force, en passant, du fort qui domine cette dernière ville, et marcher sur Foligno, objet de cette opération militaire.

La division du 4e corps recevait en même temps l'ordre d'agir au sommet de l'Apennin, de se rendre maîtresse d'Urbino et de s'arrêter à Gubbio, où elle se rendait pour servir de lien entre les deux corps d'armée dont les opérations étaient séparées par l'Apennin.

Il résulta des dispositions que j'avais prises que nos différentes colonnes, la gauche en avant, marchaient échelonnées; ce plan était basé sur l'idée que j'avais que Lamoricière étant un homme plus militaire que politique, se porterait où le danger serait le plus imminent.

Ce plan stratégique arrêté, toutes nos opérations successives furent subordonnées à celles de l'ennemi.

Lorsque la colonne de droite eut atteint Foligno et que j'eus appris la concentration de Lamoricière sur Macerata (notre colonne de gauche s'était déjà rendue maîtresse de la petite vallée d'Esino) je fis exécuter un changement de direction à gauche afin de fermer le passage du Val de Chienti à notre adversaire, en faisant en même temps descendre la colonne qui arrivait par le sommet de l'Apennin, dans la vallée de Potenza.

Pour garantir nos derrières je laissai une colonne mobile à Spoleto, avec ordre de s'emparer de cette forteresse et du long défilé qui conduit à Terni, d'où elle pourrait faire face à ceux qui, par hasard, pourraient arriver inopinément de Rome et de la Comarca.

Le onze septembre, à midi, d'après les ordres de Votre Majesté les troupes franchirent la frontière.

Le 4e corps, divisé en trois colonnes, se dirigea sur Pesaro, Fano et Urbino.

Le même soir, la quatrième division investit le fort et emporta de vive force la ville de Pesaro, qui se rendit à discrétion après avoir essuyé de notre part une vigoureuse canonnade; 1,200 prisonniers, 5 canons et un certain nombre de chevaux, des vivres et des munitions de guerre furent le résultat de ce premier fait d'armes.

Le même jour, la brigade des grenadiers de Sardaigne s'empara de la ville de Castello et y fit 70 gendarmes prisonniers.

Le 12, la septième division se rendit maîtresse de Fano et fit prisonnière la garnison, forte de 300 hommes.

En même temps, la troisième division arriva à Urbino, qui était au pouvoir de l'insurrection et se porta sur Fossombrone. La colonne de droite continua sa marche sur Fratta.

Le 13, l'avant-garde de cette colonne, sous les ordres du major-général de Sonnaz, qui était composée de la brigade des grenadiers de Sardaigne, commandée par le major-général Camerana, du 16e bataillon des bersagliers, de la 5e batterie du 8e régiment d'artillerie, et de la 1re compagnie du 2e régiment des sapeurs du génie, s'avança hardiment sur Pérouse, et après un combat vif et brillant de rue en rue sous le feu bien nourri de l'ennemi, elle s'empara de cette ville et contraignit les troupes ennemies à se retirer dans la forteresse.

La brigade des grenadiers de Lombardie, sous le commandement du général Della Rocca, le 9e et le 14e bataillon de bersagliers, une batterie de seize et une d'obus du 8e régiment étant arrivés, dans cet intervalle, on commença le blocus de la forteresse.

Dans ce moment, le général Schmidt demanda à traiter pour la reddition de la ville, mais ne pouvant nous entendre sur les conditions, je fis commencer le feu dans la soirée. Après quelques coups tirés par nos batteries, la garnison du fort se constitua prisonnière de guerre au nombre de 1,700 hommes, avec 2 pièces de campagne et 4 pièces de siége.

Le même soir, la colonne de gauche échelonnée arriva successivement à Sini-

gaglia. Là, les lanciers de Milan et quelques bataillons de la septième division, malgré leur fatigue extrême, poursuivirent une colonne de soldats pontificaux qui se dirigeait vers Ancône, et lui firent 200 prisonniers.

Ladite division, après avoir séjourné à Sinigaglia la journée du 14 pour attendre les parcs qui étaient restés en arrière à cause des mauvais chemins, s'avança le 15 sur Val d'Esino et se retrancha fortement à Jesi et à Torre di Jesi, afin de s'assurer les communications avec les Marches.

La colonne de droite continuait sa marche sur Foligno, dont elle se rendit maîtresse le 15; elle y fit 300 prisonniers. L'ennemi, qui avait concentré sur ce point 8 à 9,000 hommes, sous les ordres des généraux de Lamoricière et Pimodan, avait pris la direction de Macerata.

Ayant appris que Spoleto était occupé par l'ennemi, j'ordonnai au général Della Rocca d'envoyer de ce côté-là, le 16 au matin, une colonne mobile commandée par le major-général Brignone et composée du 3e régiment de grenadiers, du 9e bataillon de bersagliers, de la 6e batterie du 8e régiment et de deux escadrons de Nizzacavalleria.

Le lendemain ces troupes attaquèrent, avec une ardeur sans égale, l'entrée de la forteresse et montèrent à l'assaut, malgré le feu de l'artillerie et la fusillade. La garnison capitula dans la nuit : 800 prisonniers de guerre, trois canons, des armes, des vêtements et d'autres objets furent le fruit de cette nouvelle victoire.

Le quatrième corps fut informé, en ce moment, qu'il pourrait bien se faire que la colonne commandée par le général de Lamoricière cherchât à se jeter dans Ancône, en suivant, à marche forcée, la route de Tolentino et de Macerata. Mais le général Cialdini, avec son habileté ordinaire, pour prévenir l'ennemi se porta sur les hauteurs d'Osimo et de Castelfidardo, en s'étendant jusqu'aux Crocette, pour couper le chemin au général ennemi; pour opérer ce mouvement il fit 38 milles en 28 heures.

La colonne de droite, voyant l'ennemi se concentrer dans la direction de Tolentino et de Macerata, prit la direction sur la gauche, et marcha en passant par Colfiorito sur Muccia, où elle arriva dans la soirée du 18.

Pendant ce temps, la colonne centrale, composée de la 3e division qui occupait les hauteurs de l'Apennin, et qui s'était rendue à marches forcées à Gualdo Tadinoi reçu l'ordre de repasser l'Apennin et de se rendre à Albacina dans la soirée du 18, pour descendre le même jour du val di Potenza à San Severino, pendant que la colonne du 5e corps quitterait le val de Chienti pour se porter à Tolentino.

Le mouvement rapide qu'exécuta le général Cialdini, et l'occupation de positions importantes, entre Osimo et Castelfidardo, exercèrent une grande influence sur l'issue de la campagne.

Resserré de tous les côtés, il ne restait plus au général ennemi qu'un parti extrême, celui de s'ouvrir un passage à travers les deux divisions du quatrième corps, pour se jeter dans la place d'Ancône.

En prenant ce parti le général de Lamoricière donna lieu au brillant combat dont j'ai l'honneur de transmettre les détails à Votre Majesté.

Le général de Lamoricière avait concentré toutes ses forces à Loreto; le général Cialdini avait prévu que son adversaire, avec l'aide d'une sortie de la place d'Ancône, convenue d'avance, chercherait à s'ouvrir un passage par les Crocette et Camerano, ou bien le long de la mer par Umana et Sirolo.

Dans la matinée du 18, une forte colonne, commandée par le général Pimodan, attaqua vigoureusement nos positions avancées du côté du confluent du Musone et de l'Aspio, en se heurtant au vingt-sixième bataillon de bersagliers qui était de garde, et laissant, par son impétuosité, dans l'incertitude si c'était une fausse attaque.

Mais le général Cialdini avait considéré que le Musone, depuis le confluent de l'Aspio, était grossi par les eaux, et que par conséquent il ne pouvait donner passage aux charriots d'aucune dimension; que, d'un autre côté, l'Aspio lui-même, dans le passage du pont sur la route des Crocette à Umana, jusqu'à son confluent, présentait un accès difficile à cause de la profondeur de ses eaux et de la hauteur de ses rives, et qu'enfin, par les bonnes dispositions qu'il avait prises le jour précédent, la cavalerie placée à Rostecchietto garantissait la droite dans la large vallée du Musone.

Alors il porta le gros de son armée, qu'il avait sous la main, aux Crocette en avant vers le Musone, et occupa, avec des forces suffisantes, le pont qui traverse l'Aspio et conduit desdites Crocette à Umana.

Il savait en outre que le brigadier Cugia, commandant la brigade Como, occupait fort heureusement Camerano avec un régiment, et que la colonne ennemie sortie d'Ancône par Sirolo et Umana, suivant les bords de la mer, cherchait à faire sa jonction avec Lamoricière, donnant ainsi à connaître que celui-ci était décidé, au prix du sacrifice de toute leur artillerie et de tout leur bagage, à se jeter dans Ancône avec l'infanterie en traversant le Musone dans sa partie inférieure.

Le 10e régiment d'infanterie, commandé par le brave colonel Bossoli, eut ordre de porter secours au 26e bataillon de bersagliers qui combattait valeureusement, mais qui était peu nombreux.

Les colonnes du général de Pimodan furent repoussées par une violente charge à la baïonnette, et les nouveaux efforts que le général tenta plusieurs fois pour reprendre l'avantage de la position se brisèrent contre la valeur des nôtres; et lorsque d'autres colonnes, conduites par le général de Lamoricière lui-même, se présentèrent fortes et serrées, sur le lieu du combat entre la Santa-Casa de dessus et la Santa-Casa de dessous, elles trouvèrent une résistance égale au choc, parce que le vigilant général Cialdini ayant fait avancer d'autres troupes, accabla et repoussa de toute part l'ennemi, qui combattait en désespéré et se défendait avec un grand acharnement, puis le tournant sur la rive droite du Musone, le contraignit, poursuivi vigoureusement par les nôtres qui lui firent 400 prisonniers, de regagner Loreto dans le plus grand désordre, en abandonnant sur le champ de bataille l'ar-

tillerie, les caissons, le bagage, une infinité d'armes, de sacs jetés dans la fuite et tous les morts et les blessés, entre autres le général de Pimodan mourant.

Le général en chef Lamoricière voyant la déroute de son armée, abandonna le champ de bataille, et avec une trentaine de cavaliers réussit, par une course rapide, à gagner Ancône en longeant la mer.

En même temps le général Cialdini expédia l'ordre aux troupes qui occupaient Camerano de se porter rapidement sur Massignano pour ôter tous les moyens de retraite à la colonne ennemie sortie d'Ancône, et au 9e régiment celui de déboucher par le pont de l'Aspio pour prendre sa direction vers Umana.

Mais l'ennemi voyant que sa sortie était intempestive, se retira précipitamment vers la place; le 9e régiment commandé par le brigadier Avenati n'eut que le temps d'attaquer la queue de la colonne, en faisant 270 prisonniers, parmi lesquels 17 officiers.

Les troupes qui occupaient dans cette journée les positions de Castelfidardo et des Crocette ne montaient pas au nombre de 8,000 hommes et n'avaient que trois batteries; celles qui prirent une part active au combat se montaient seulement à 2,525 hommes et n'avaient que deux batteries.

Le glorieux succès du combat engagea le général Cialdini à tirer parti de la victoire. Ayant calculé l'état de fatigue et de démoralisation dans lequel devaient se trouver les troupes ennemies arrêtées à Loreto, et profitant de la nuit, il fit occuper Recanati, San-Angostino et les Case Lunghe, et ôter à l'ennemi par ce moyen toute possibilité de retraite.

Le lendemain matin nos troupes occupèrent les points désignés ci-dessus, et l'ennemi se voyant enveloppé de toute part demanda à capituler. — Plus de 4,000 hommes, avec ce qui restait des guides du général Lamoricière, déposèrent les armes à Recanati, et laissèrent en notre pouvoir 11 pièces d'artillerie, des caissons remplis de munitions, des chevaux et des bagages; ainsi se termina cette brillante journée.

Environ 3,000 hommes, la majeure partie étrangers au pays, changeant leur uniforme contre des habits de bourgeois, parvinrent seuls à éviter le sort du corps d'armée; ils tombèrent dans les mains des colonnes mobiles du 5e corps, que de Macerata j'avais envoyé dans toutes les directions, dans les vallées de Chienti et de Potenza.

Après avoir couché la nuit du 19 à Tolentino la colonne du 5e corps fit son entrée le 20 à Macerata, où elle se réunit à la 3e division qui y était arrivée par le val de Potenza. Dans la journée du 20 la colonne du 5e corps occupa Loreto, et la 3e division fut dirigée à Osimo.

Dans ce même jour les troupes du 4e corps exécutèrent les mouvements préparatoires, nécessaires au premier investissement de la place d'Ancône.

L'escadre royale, qui s'était réunie le matin du 18 devant cette forteresse, exécuta avec un rare courage une hardie reconnaissance du côté de la mer, en répon-

dant par une vive canonnade aux coups nombreux et bien ajustés que les forts et les batteries de la place dirigeaient contre nos vaisseaux.

Pour complément de toutes ces importantes opérations, la colonne mobile du 5e corps, commandée par le général Brignone, dirigés sur Spoleto, ayant eu l'ordre d'occuper Terni, Narni et Rieti, parvint, en se portant sur ces différents points, à faire 700 prisonniers, partie de la garnison, partie des fuyards du champ de bataille de Castelfidardo.

Une autre colonne, sous les ordres du colonel Masi, s'était en même temps rendue maîtresse d'Orvieto, de Viterbe et de Civitacastellana.

De Loreto, j'envoyai des colonnes mobiles dans toutes les directions, en en portant une plus forte jusqu'à Fermo et Ascoli, où l'on m'avait dit que l'ennemi avait établi une forte ligne de défense.

Le résultat fut la prise de 700 prisonniers et de 86 chevaux.

Après avoir, le 23, reconnu la place du côté de la mer et m'être concerté avec le contre-amiral Persano, je déclarai le blocus par terre et par mer.

Je pris aussi, le même jour, les dispositions pour l'investissement de la place par les troupes et le débarquement du parc d'artillerie dans le port d'Umana.

(A suivre.)

ARTILLERIE DE POSITION.

Cours de répétition à Saint-Maurice.

Cette année encore Saint-Maurice a reçu successivement dans ses murs du 1er au 14 et du 14 au 21 septembre, les deux compagnies d'artillerie de position Robert et de Gottrau, nos 34 de Vaud et 62 (R.) de Fribourg.

Casernes spacieuses, arsenal, champ de manœuvre et de tir, ligne naturelle de défense, tout invite en effet à utiliser comme *place d'instruction* la position de Saint-Maurice, position considérée d'ailleurs *jusqu'ici* comme la porte du Valais et la clef du Simplon.

Toutefois, pour faire de Saint-Maurice une place d'instruction convenable, diverses améliorations sont encore nécessaires. Nous signalerons les suivantes :

1° Achat par la Confédération du château de Saint-Maurice qui, réparé et aménagé pour le but, logerait commodément deux fortes compagnies, y compris les accessoires indispensables, tels que cuisines, corps-de-garde, chambres d'arrêts, etc. — Dans l'état actuel du château, la troupe de la compagnie vaudoise, forte de 76 hommes, n'avait que la place strictement nécessaire, les accessoires ci-dessus laissant d'ailleurs à désirer ou faisant même entièrement défaut.

2° Etablissement de deux magasins, l'un pour les *munitions*, l'autre pour les outils et engins divers, afin que l'officier chargé de la direction de ce service puisse y apporter l'ordre et la sécurité désirables.

3° Agrandissement de la place d'armes située au bord du Rhône et enlèvement des décombres qui l'obstruent, de manière à pouvoir y exercer convenablement l'école de peloton et de compagnie.

Avec ces quelques améliorations sur la nécessité desquelles tous les officiers que nous avons entendus sont d'accord, carabiniers, artilleurs, sapeurs et même pontonniers auront à Saint-Maurice et dans les environs un centre parfaitement approprié à l'emploi séparé ou combiné de leurs armes respectives.

Mais, revenons-en au dernier cours de répétition.

Le commandement en avait été confié à M. le lieutenant-colonel d'Erlach, qui sut promptement se concilier l'estime et l'affection de chacun et mettre à bon profit, malgré un temps défavorable, ce court temps d'instruction. Celle-ci fut dirigée dans un esprit à certains égards nouveau, le commandant du cours s'efforçant de faire prévaloir, autant que possible, le principe de l'instruction de la troupe par ses propres officiers. Si ce système, laissant de légères fautes se glisser inévitablement çà et là, fait perdre à l'instruction quelque peu de sa rectitude et de sa vigueur, en revanche, il fait jouer à l'officier le rôle qu'il devrait jouer sur le terrain, consolide ses connaissances, le forme au maniement de sa troupe et stimule son intérêt pour la bonne direction d'un service dont il sait qu'il porte réellement la responsabilité.

Pour nous du moins, nous pouvons assurer que chaque fois que nous l'avons vu appliquer il a produit d'heureux résultats, et que l'expérience de Saint-Maurice en particulier a été tout entière en sa faveur.

Les 10, 11, 12, 13, 19 et 20 septembre ont été consacrés aux exercices de tir.

Le matériel et les munitions de la batterie vaudoise consistaient en :

2 canons de 18 ℞.
2 canons de 12 ℞ } fournis par le canton.
2 obusiers courts de 24 ℞ }
70 coups à boulets pour canons de 18 ℞ avec charges de 96 et de 144 lots.
70 coups à boulets pour canons de 12 ℞ avec charges de 60 et de 96 lots.
60 coups à obus pour obusiers de 24 ℞ avec charges de 20 et de 44 lots.

Le matériel et les munitions de la batterie fribourgeoise consistaient en :

2 canons de 18 ℞.
2 canons de 8 ℞, fournis par le canton.
70 coups à boulets pour canons de 18 ℞.
70 coups à boulets pour canons de 8 ℞.

Les calibres de 18 et de 8 ℞ armaient deux batteries de la rive droite (Capucins), ceux de 12 et de 24 ℞ deux batteries de la rive gauche (Wielandi et Clocher).

Le but était une cible de 6 pieds en carré placée au centre d'un cadre de 9 pieds de hauteur sur 30 de longueur.

Les résultats du tir furent les suivants :

Batterie vaudoise :

Canons de 12 à distance 1,600 pas), 12 coups dans le cadre.

Canons de 12 ℞ (distance 1,300 pas), 13 coups dans le cadre, dont un dans la cible.
Obusiers courts de 24 ℞ (distance 1,300 pas), 2 coups dans le cadre.

Batterie fribourgeoise :

Canons de 18 ℞ (distance 1,600 pas), 14 coups dans le cadre, dont un dans la cible.
Canons de 8 ℞ (distance 1,600 pas), 11 coups dans le cadre, tous par la pièce n° 1.

En général, le tir n'était exact qu'avec les charges fortes; celui du 18 ℞ était le plus serré; celui du canon de 12 ℞ assez irrégulier, ce qu'il faut attribuer à un matériel médiocre.

Ajoutons encore, pour terminer ce sujet, que 35 shrapnels pour canons de 12 ℞ et obusiers de 24 ℞ (fusées ancien système) ont été tirés pendant ce cours. Les distances, jugées approximativement, étaient de 700, 1,100 et 1,500 pas. Le but consistait en deux parois de planches, chacune de 9 pieds de hauteur sur 90 de longueur, placées à 50 pas de distance en profondeur. Ces 35 projectiles, dont les deux tiers environ ont éclaté au moment voulu, ont logé dans les parois un total de 1216 balles, soit 34 balles environ par projectile. Les 6 meilleurs coups ont donné une moyenne de 62 balles par projectile.

Le tir à shrapnels n'était guère exercé jusqu'ici dans les compagnies de position. A Saint-Maurice, du moins, l'essai en était fait pour la première fois. Cette innovation nous paraît heureuse; elle est due à l'initiative du commandant du cours. C'est, en effet, dans les batteries de position que l'emploi des shrapnels nous paraît être le plus avantageux. Ici les distances sont connues d'avance et l'opération si délicate de la graduation, sans la justesse de laquelle l'effet du projectile est annulé, peut s'y pratiquer avec le calme et l'exactitude que ne comportent pas des positions découvertes.

Il est enfin un point spécial sur lequel le cours de répétition de Saint-Maurice n'a pas laissé que de présenter de l'intérêt, nous voulons parler de la mise en application du projet de règlement sur les manœuvres de force, élaboré l'été dernier par M. le major Le Royer. Ce règlement se divise en deux parties principales et se résume dans les matières suivantes accompagnées de deux planches.

1re PARTIE. — *La chèvre.*

Nomenclature descriptive des nœuds en usage dans l'artillerie.
Nomenclature des chèvres et du cric.
Théorie de la chèvre, l'assembler, la dresser, l'équiper, la manœuvrer, la déséquiper, la démonter.
Manœuvre de la chèvre pour les cas particuliers.

2me PARTIE. — *Mouvements à bras du matériel.*

Fonctions et règles générales, agrès divers.
La pièce à terre, l'établir sur deux chantiers.
Conduire un affût chargé ou non chargé de sa pièce avec ou sans avant-train.

La pièce étant sur son affût dans l'encastrement de tir, ôter et amener l'avant-train.

La pièce étant sur son affût dans la position de route, changer l'avant-train.

Faire passer la pièce de l'encastrement de tir à la position de route et l'inverse.

Changer, graisser, dégager, mettre une roue.

Monter une pièce sur son affût et la redescendre.

Du cric et des manœuvres à l'aide du cric.

Manœuvres diverses.

Au point de vue de l'ordre des matières, de la netteté des explications et de la combinaison des mouvements dans les différentes manœuvres, ce projet de règlement laisse peu à désirer. Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de regretter que la commission d'artillerie ne se soit pas bornée, en fait d'ordonnance sur ces sujets, à un résumé substantiel et sommaire des manœuvres les plus importantes, évitant ainsi de réglementer de nombreux détails, qui, quoiqu'on fasse, ne s'exécuteront jamais réglementairement, pour en laisser l'exécution à l'appréciation de l'officier et au bon sens du soldat. Tel est, sur ce point, notre humble avis, partagé, croyons-nous, par un grand nombre de nos collègues.

E. R

DES AMBULANCES

C'est en faveur des ambulances de notre armée que je me permets de faire quelques propositions de modifications dans l'organisation de nos ambulances fédérales, modifications qui me paraissent fort urgentes et qui sont basées sur la division de notre force fédérale, d'après la répartition qui a eu lieu cette année.

Notre armée est divisée en neuf divisions d'infanterie, formant un effectif de 27 brigades, et chaque brigade doit être accompagnée d'une section d'ambulance. Pour desservir toutes ces ambulances, il nous faut un effectif absolu de 27 médecins d'ambulance de Ire classe et 108 médecins d'ambulance de IIe et IIIe classes; maintenant selon l'annuaire de 1860, notre état-major sanitaire se compose d'un médecin en chef, de neuf médecins de division, d'un médecin d'état-major, de 22 médecins d'ambulance de Ire classe, de 24 médecins d'ambulance de IIe classe et de 22 médecins d'ambulance de IIIe classe pour l'élite; de 12 médecins d'ambulance de Ire classe et seulement trois médecins d'ambulance de IIe classe pour la réserve; en tout nous avons 85 médecins d'ambulance pour toute notre armée.

Commençons par les médecins de division qui sont répartis dans les 9 divisions. Nous avons vu que la 8e et 9e divisions figurent sur le tableau sans médecin de division, ce qui se comprend, parce que le médecin en chef s'est réservé un médecin de division en qualité d'aide-de-camp et qu'un second s'est trouvé malade, donc on n'aurait pu l'incorporer; il serait, par conséquent, plus qu'urgent qu'on nommât encore 3 médecins de division surnuméraires, par la simple raison qu'il faut prévoir

des empêchements de se rendre à son poste, soit par des maladies ou toute autre raison, et qu'il faudrait pourvoir de suite à leur remplacement; de plus, les médecins d'ambulance de Ire classe peuvent être appelés à remplir le service de médecin de brigade, ce qui est prévu; mais leur charge essentielle est celle de commandant d'une section d'ambulance ou d'une infirmerie. Comme les médecins d'ambulance ne sont pas au complet, pas même ceux de Ire classe, vu que nous devons posséder pour l'élite 27 sections d'ambulance, on ne saurait les employer autrement qu'à commander leurs sections quand toute l'armée serait mise sur pied et il nous manquerait encore cinq médecins d'ambulance de Ire classe pour être au strict complet, et au lieu de 4 médecins d'ambulance de IIe et IIIe classes, nous n'aurions pas même deux médecins d'ambulance; il est donc clair que nous n'avons que 11 sections au complet, et si nous ne prenons que 3 médecins d'ambulance par sections, nous n'aurions toujours que 15 sections à mettre en campagne; nous ne pouvons guère diminuer le nombre de médecins par section.

Il est vrai que tous les médecins civils, en cas de guerre, se prêteraient certainement volontiers au service de la patrie et il faudrait les employer dans les hôpitaux, dans la réserve, etc. Tous ces exposés m'amènent à constater que nos ambulances sont très défectueuses, qu'il faut absolument y porter remède et mettre au moins l'élite au complet; nous avons une quantité de jeunes médecins, surtout à Genève, à Bâle, etc., qui ne font point de service cu du moins qui entrent de très bonne heure dans la réserve et la landwehr; preuve en est que dans l'état-major sanitaire fédéral on ne compte pas un seul Genevois et Bâlois, tandis que tous les autres cantons sont représentés et font leur service à tour de rôle.

Il serait donc fort nécessaire de mettre au moins notre élite au complet et de porter le nombre des médecins de division à 12, le nombre des médecins d'ambulance de Ire classe à 30, celui des médecins d'ambulance de IIe classe à 35 au moins, et celui des médecins d'ambulance de IIIe classe à 50 ou 60. Nous espérons que les jeunes médecins qui sont pour ainsi dire hors de leur service cantonal, témoigneront plus de zèle et de patriotisme et qu'ils entreront comme volontaires dans l'ambulance fédérale, ainsi ils soulageront leurs confrères et ils seront appelés moins souvent en activité.

***

BIBLIOGRAPHIE

Canons rayés systèmes Armstrong et Whitworth, leur construction, leur puissance, par *Edouard Buchwalder*, ingénieur. 1 brochure in-8. Genève 1860.

L'œuvre de M. Buchwalder sera lue avec intérêt, et on lui saura gré des détails qu'il donne sur ces instruments de guerre dont on a fait tant de bruit, et dont le besoin d'une description exacte se fait sentir.

Tout en appréciant les détails que fournit l'ingénieur suisse, je ne puis m'empêcher de regretter les lacunes de ce travail : il ne satisfait pas complètement les officiers d'artillerie auxquels il semble particulièrement destiné. Les données contenues dans cet ouvrage sont insuffisantes pour se faire une idée exacte des bouches à feu qui en font l'objet, et à plus forte raison pour les reproduire. Il suffira de citer quelques-unes des omissions qui se font particulièrement sentir.

Canon Armstrong. La profondeur des rayures est bien indiquée ; mais il faudrait savoir aussi quel en est le nombre, quelle en est la forme ; c'est ce que l'auteur ne dit pas. Les détails donnés sur le mode de pointage sont vagues et peu intelligibles ; on voit bien que la dérivation peut être corrigée par la position particulière de la ligne de mire ; mais comme la grandeur de cette direction varie avec la distance du but, on aurait aimé trouver la description du mécanisme par lequel s'opère cette correction.

Quelques détails de plus sur les projectiles auraient eu de l'intérêt. Le canon Armstrong tire-t-il des projectiles pleins ou creux? fait-il usage de shrapnels, de boîtes à balles? La brochure ne le dit pas. Et pourtant la nature du projectile, objet essentiel à connaître, valait bien la peine de quelques explications.

Dans l'épreuve faite en vue de reconnaître la résistance du canon, le lecteur reste dans le vague par le fait de l'omission de la charge. Il est bien dit que le canon fut chargé avec autant de poudre que la chambre peut en contenir ; mais cette quantité n'est pas indiquée, et sans cette donnée il est impossible de se rendre compte de la force de l'épreuve.

On regrette l'absence de tout résultat de tir. Des tableaux donnant les résultats du tir à différentes distances, comme l'auteur l'a fait pour le canon Whitworth, étaient le seul moyen de donner une idée de la justesse et de la portée du canon Armstrong.

Les détails manquent aussi sur les principales dimensions pour chaque calibre, telles que diamètres de l'âme, longueur de l'âme, diamètre de la lumière, angle de mire naturel, épaisseur du métal, diamètre du projectile, etc.

Canon Whitworth. La plupart des observations faites sur le canon Armstrong s'appliquant également au canon Whitworth, il est inutile de les signaler de nouveau : manque de détails et de dimensions, description incomplète de la pièce et des projectiles, omissions de données utiles à connaître, voilà quelques-unes des lacunes sur lesquelles je désire appeler l'attention de l'auteur. Y aurait-il de l'indiscrétion à lui demander de vouloir bien les combler en publiant dans la *Revue militaire* les détails qu'il a jugés inutiles, et qui compléteraient l'intéressant ouvrage qu'il a fait paraître?

Le tableau final résume l'ensemble des résultats moyens obtenus des essais qui ont été faits à Southport, du 15 au 23 février 1860, avec le canon Whitworth.

Si ces résultats moyens so[illegible] la justesse du tir, il n'est pas sans intérêt d'y [illegible] déviations laté-

rales extrêmes. Le tableau suivant donne ces résultats, tels que je les ai tirés des tableaux particuliers donnés dans la brochure.

Calibre.	Elévation.	Nombre de coups tirés.	Charge.	Portée moyenne.	Différences entre les portées extrêmes	Différences entre les déviations latérales extrêmes.
Livres.	Degrés.		Grammes.	Mètres.	Mètres.	Mètres.
3	3	9	196	1445	50	1,8
»	10	18	226	3651	516	32
»	20	17	»	6129	692	64,9
»	35	10	»	8550	714	72,1
12	2	5	793	1138	67	1,8
»	5	24	»	2090	179	10,5
»	10	15	»	3527	378	14,5
80	5	4	5436	2354	65	2,8
»	7	4	»	3192	21	1,9
»	10	6	»	4120	374	27,9

J'avoue que l'inspection de ce tableau a passablement diminué mon admiration pour le canon Whitworth, qui, sur un nombre de coups peu considérable, présente les énormes différences de portée de 374, 378, 516, 692 et 714 mètres, et des écarts latéraux de 28, 32, 65 et 72 mètres. Observons que ces écarts latéraux extrêmes se rapportent à de grandes distances, représentent des écarts de 6^m,8 8,8 10^m,6 8^m,9 pour 1000 mètres de distance.

Il ne sera pas sans intérêt pour l'artillerie suisse de comparer ces résultats de tir du fameux canon Whitworth avec ceux qui ont été obtenus à Thoune le 9 juin 1860. On s'est servi d'un canon du calibre de 4 liv. fondu et rayé à Arau. Le projectile pesait 8 liv. 8^{lo}, et la charge était de 1 liv. 4^{lo} de poudre.

Les seules distances de tir du canon Whitworth comparables avec celles du canon essayé en Suisse sont celles de 1445^m pour le canon de 3 liv., et de 1138^m et 2090^m pour le calibre de 12 liv.

Première série. Sur 10 coups tirés à Thoune sous l'angle de 4°, on a obtenu une portée moyenne de 1464^m ; la déviation latérale moyenne, en corrigeant la déviation, a été de 3^m,1 ; la différence entre les déviations latérales extrêmes a été de 9^m,1, et la différence entre les portées extrêmes de 136^m. En comparant ces résultats avec ceux du canon Whitworth de 3 liv., à la distance moyenne de 1445^m sur 9 coups, on trouve en faveur de ce dernier une différence de 7^m,3 pour le plus grand écart latéral, et de 86^m pour le plus grand écart des portées.

Deuxième série. Sur 10 coups tirés à Thoune sous l'angle de 3°19', avec une portée moyenne de 1284^m, la déviation latérale moyenne étant de 1^m,7, la différence entre les déviations latérales extrêmes a été de 7^m,9, et la différence entre les portées extrêmes de 140^m. Ces résultats comparés à ceux du canon Whitworth de 12 liv. à la distance moyenne de 1138^m sur 5 coups, donne en faveur de ce

dernier une différence de $6^m,1$ pour le plus grand écart latéral, et de 75^m pour le plus grand écart des portées.

Troisième série. Sur 10 coups tirés à Thoune sous l'angle de 5°12', la portée moyenne a été de 1750^m, la déviation latérale moyenne de $3^m,1$, la différence entre les déviations latérales extrêmes de $9^m,9$, et la différence entre les portées extrêmes de 85^m.

Les différences avec le canon Whithworth de 12 liv. à la distance moyenne de 2090^m sur 24 coups, sont de $0^m,6$ pour le plus grand écart latéral et de 94^m pour le plus grand écart des portées, en faveur du canon suisse.

Ainsi les deux premières séries donnent l'avantage au canon Whitworth, et la dernière à notre canon. Toutefois la commission d'artillerie chargée de ces essais n'a pas jugé que celui-ci donnât des résultats assez satisfaisants pour en proposer l'adoption.

Remarquons, pour terminer, qu'il ne faut pas attribuer une valeur décisive aux conclusions qu'on vient de tirer de la comparaison de ces divers essais, puisqu'ils n'ont été faits ni dans les mêmes circonstances, ni avec la même qualité de poudre, ni avec le même nombre de coups. Plus le nombre de coups est considérable, plus les moyennes sont exactes et plus les écarts extrêmes sont grands.

***

Manuel pratique des Tribunaux militaires, par *Alla*, officier d'administration de 1re classe. — 1 fort vol. in-8. Tanera, éditeur. Paris 1860.

Ce livre, qui nous est adressé de Paris, ne peut pas offrir un grand intérêt aux militaires suisses, vu que l'organisation de nos tribunaux militaires est fort différente de celle de la France. Toutefois, les hommes spéciaux qui seraient désireux de connaître la procédure en usage dans l'armée française ne sauraient plus facilement se renseigner que par l'ouvrage de M. Alla, fruit des laborieuses études d'un officier qui fonctionne depuis vingt-deux ans près les conseils de guerre et de révision. Ce volume, d'environ 600 pages, se divise en deux parties. La première forme un dictionnaire raisonné qui traite principalement de l'*organisation*, de la *compétence* et de la *procédure* des tribunaux militaires. Les devoirs des présidents, des commissaires, des rapporteurs et des greffiers y sont indiqués sous diverses rubriques alphabétiques faciles à trouver.

La deuxième partie comprend le texte des lois pénales, un extrait du code d'instruction criminelle, des décrets, circulaires et arrêts de la cour de cassation, et enfin un formulaire donnant un grand nombre de modèles d'actes. Une table des matières faite avec soin et très développée, termine le volume, qui constitue, en somme, un bon résumé de tout ce qui concerne l'administration de la justice militaire.

Vaud. — Dans sa séance du 18 septembre 1860, le Conseil d'Etat a nommé M. *Blondel*, Victor, à Crissier, lieutenant de mousquetaires nº 5 d'élite dans le 3e arrond. — Le 29 dit, MM. *Henny*, Marc-Louis, à Lausanne, lieutenant de mousquetaires nº 5 de réserve; — *Devallière*, Emile, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite; — *Francillon*, F.-Emile, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 d'élite; — *Rouge*, Georges, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de mousquetaires nº 5 d'élite; — *Pelichet*, Albert, à Aubonne, 1er sous-lieutenant de carabiniers nº 3 d'élite dans le 3e arrond. — Le 2 octobre, M. *Vuagniaux*, Charles-Daniel, à Vucherens, 1er sous-lieutenant de droite nº 2 de réserve dans le 1er arrond. — Le 5 dit, M. *Mayor*, Rodolph, à Montreux, 2e sous-lieutenant de grenadiers d'élite dans le 1er arrond. — Le 12 dit, M. *Charbonnier*, Alfred-Octave, à Begnins, 2e sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite dans le 4e arrond. — Le 17 dit, MM. *Rouge*, Louis-Fréderic, à Forel, a été nommé 2e sous-lieutenant commis-d'exercices dans le 3e arrond.; — *Chausson*, F.-Alexandre, à Aigle, 2e sous-lieutenant commis-d'exercices dans le 2e arrond.; — *Thierry*, Jean, à Vuarrens, 2e sous-lieutenant commis-d'exercices dans le 5e arrond. — Le 20 dit, MM. *Rod*, Jean-Pierre, à Ropraz, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 de réserves dans le 1er arrond.; — *Bron*, Auguste, à Prilly, lieutenant de carabiniers nº 6 d'élite dans le 6e arrond. — Le 26 dit, MM. *Meylan*, Henri, à Bottens, capitaine de mousquetaires nº 4 de réserve dans le 5e arrond.; — M. *Reymond*, Auguste-David, à l'Abbaye, capitaine de chasseurs de droite nº 1 de réserve dans le 5e arrond.; — *Carmentrand*, Abram-Louis, à Juriens, capitaine de mousquetaires nº 3 de réserve dans le 5e arrond.; — *Besson*, Henri-Jean-Louis, à Chevroux, capitaine de chasseurs de droite nº 1 de réserve dans le 8e arrond.; — *Thury*, Jean-Louis, à Morges, 2e sous-lieutenant de carabiniers nº 4 d'élite dans le 4e arrond. — Le 26 dit, MM. L. *Mercanton*, à Cully commandant du bataillon de réserve du 3e arrond.; — *Doleyres*, Jules, d'Avenches, commandant du bataillon d'élite du 8e arrond.; — *Ruffy*, Victor, à Lutry, commandant du bataillon de chasseurs nº 9 (113 fédéral); — *Bardel*, Ch. à Yverdon, major du bataillon de réserve du 6e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

RELATION
HISTORIQUE ET CRITIQUE
DE LA
CAMPAGNE D'ITALIE
EN 1859
PAR

Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

2e édition. Paris; Tanera, édit., 1860.

2 vol. in-8º avec un atlas. Prix, 16 fr. — Avec la carte générale sans atlas, 8 fr.
Au Dépôt Bibliographique de *J. Chantrens*, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 22. Lausanne, 21 Novembre 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — Affaires d'Italie. — Rapport sur l'expédition des Marches et de l'Ombrie *(fin)*. **— Rapport sur une visite à l'école de tir de Hythe. — Bibliographie.** 1° Système de défense de l'Angleterre. 2° Nécessité d'une place forte fédérale pour la défense de la Suisse. — SUPPLÉMENT. **Rapport de gestion du Département militaire fédéral pour 1859** *(suite)*.

AFFAIRES D'ITALIE.

Pendant la quinzaine qui vient de s'écouler, les événements que nous prévoyions dans notre dernier numéro se sont réalisés et la campagne s'est en quelque sorte terminée par deux faits importants, à savoir la capitulation de Capoue et l'investissement de Gaëte; cette dernière place ne peut tarder à se rendre.

Dès le 16 et surtout dès le 26 octobre Capoue était serrée de près par les Garibaldiens, par une partie des Piémontais du général Sonnaz, débarqués d'Ancône à Manfredonia, et par d'autres venus de Naples. Le commandant du 5e corps d'armée, général della Rocca, dirigea en chef les opérations du siége qui durent être plus sérieuses qu'on ne le pensait. Il paraît qu'un corps de royaux, en retraite du Volturne sur le Garigliano pendant l'affaire du 17, revint subitement sur ses pas sur l'avis de l'apparition de Cialdini autour de Teano, et ce corps, rentré à Capoue, en porta la garnison à environ 10 mille hommes, coupés ainsi du gros de l'armée.

Le 1er novembre, à midi, les Piémontais avaient pu mettre trente-six bouches à feu en batterie, sous le commandement du colonel Botacco, et vers trois heures le bombardement commença. Le feu fut très-vif de part et d'autre jusqu'au soir, et les Piémontais le continuèrent, un peu ralenti, pendant toute la nuit. Au point du jour il recommença avec plus de vigueur, et vers huit heures les royaux arborèrent enfin le pavillon parlementaire.

Après quelques pourparlers, la capitulation de la place fut convenue et s'effectua aux termes de la convention suivante:

Art. 1er. La place de Capoue et son armement complet, drapeaux, magasins à poudre, armes, habillements, vivres, équipages de ponts, trains des équipages, et tout

autre objet appartenant au gouvernement, tant militaire que civil, sera livré le plus tôt possible, c'est-à-dire dans les vingt-quatre heures après la signature de cette capitulation, aux troupes de S. M. le roi Victor-Emmanuel[1].

Art. 2. A cet objet seront consignés immédiatement aux troupes de ladite majesté les portes de la ville et tous les ouvrages de fortification.

Art. 3. Toute la garnison de la place de Capoue, y compris les employés militaires de l'armée qui se trouvent dans la place, en sortira avec les honneurs de la guerre.

Art. 4. Les troupes qui composent la garnison sortiront avec drapeaux, armes et bagages, successivement, d'heure en heure, 2,000 hommes à la fois. Ces troupes, après avoir rendu les honneurs militaires, déposeront les armes et les drapeaux au bas des remparts (excepté les officiers de tous grades, qui garderont le sabre ou l'épée), et seront envoyées à pied à Naples, d'où elles seront transportées dans un des ports du roi de Sardaigne.

Tous lesdits militaires, moins les malades, sortiront de la ville par la porte de Naples, demain 3 du mois de novembre, à commencer de sept heures. Seront traités comme déserteurs de guerre ceux qui resteraient sans aucune cause qui les empêche de marcher.

Art. 5. Les officiers de tous grades (excepté les généraux, qui seront envoyés à Naples par le chemin de fer), marcheront avec leurs troupes. Les familles des militaires ne pourront pas suivre la colonne.

Art. 6. Les blessés et les malades seront laissés à Capoue sous la garantie des troupes qui occupent la ville. Il est permis aux officiers malades de garder leurs ordonnances.

Art. 7. Les parties contractantes nommeront une commission mixte, composée pour chacune d'elles :

D'un officier d'artillerie,

D'un officier du génie,

D'un employé de l'intendance militaire, afin de recevoir tout ce qui existe dans la place et ses dépendances, appartenant au gouvernement. De tout cela, il sera rédigé un inventaire.

Art. 9. Les officiers emmèneront avec eux leur simple bagage.

Art. 10. Il est convenu que, après la signature de cette capitulation, il ne devra plus exister aucune mine chargée dans la place. S'il s'en trouvait, cette capitulation serait considérée comme nulle, et la garnison serait exposée à toutes les conséquences d'une reddition à discrétion.

Art. 11. Cette capitulation serait considérée également comme nulle si l'on trouvait dans la place des pièces d'artillerie enclouées, ou bien mis hors d'usage les fusils, les carabines et les autres armes.

Art. 12. Les familles des officiers de la garnison de Capoue, aussi bien que de ceux appartenant au reste de l'armée du roi François II, qui se trouvent à Capoue, sont placées sous la protection de l'armée de S. M. le roi Victor-Emmanuel.

Art. 13. Les chevaux appartenant aux officiers leur seront laissés.

[1] Les trophées des Piémontais à Capoue se montent à 10,500 prisonniers, 6 généraux, 290 canons de bronze, 160 affûts, 20,000 fusils, 10,000 sabres, 80 chariots, 240 mètres de ponts, 500 chevaux ou mulets, outre des munitions de tout genre, et une grande quantité de vêtements.

Ceci a été rédigé en double au quartier-général de Sainte-Marie, aujourd'hui 2 novembre 1860.

Signé : le général d'armée, DELLA ROCCA. Girolamo DE LIGIORI, brigadier; Gian Luca DE FORNARI. Maréchal DE CERNI.

Pendant ce temps le gros de l'armée piémontaise, sous les ordres du roi, remportait aussi ses succès sur la ligne du Garigliano. Déjà dans la nuit du 1er au 2, le fleuve fut franchi par les avant-gardes du général Sonnaz, vers l'embouchure, et le lendemain le roi, avec les forces du général Cialdini, se porta contre le centre des positions ennemies, au-dessus de Traetto. L'amiral Persano devait seconder cette attaque en battant de sa flotte le chemin qui conduit, le long de la mer, de Traetto à Mola. Cette double opération, aussi vivement exécutée que sagement ordonnée, eut une complète réussite. Après un combat assez vif autour de Traetto, les royaux furent rejetés sur Mola, d'un côté, et dans les montagnes de l'autre. Le 3 au soir le roi a occupé Mola après avoir recueilli environ deux mille prisonniers. Le 4, les Piémontais investissaient déjà Gaëte. S'ils ne réussirent pas à s'en emparer, et s'ils subirent même quelques pertes en s'exposant avec trop d'élan aux premiers feux de la place, ils parvinrent, en revanche, à couper les communications d'une vingtaine de mille hommes, attardés du côté de l'Apennin, et qui n'eurent d'autre alternative que de se rejeter au nord, sur le territoire des Etats-Romains, où ils furent désarmés.

Depuis lors du matériel et des troupes sardes ont été débarqués à Mola pour ouvrir le siége de Gaëte. Cette place, très-forte par sa position, est défendue par une garnison qu'on évalue à une quinzaine de mille hommes, sous les ordres du général Bosco, qui vient d'y rejoindre son souverain.

Le roi Victor-Emmanuel a fait son entrée à Naples, le 7 novembre, ayant à ses côtés le général Garibaldi. L'illustre chef de partisans a déposé ses pouvoirs aux pieds du roi pour rentrer modestement dans son île de Caprera. Son corps va être fondu dans la nouvelle armée italienne, dont l'organisation occupe déjà, et avec raison, les meilleures têtes du royaume.

RAPPORT SUR L'EXPÉDITION DES MARCHES ET DE L'OMBRIE

(Fin.)

Pour atteindre dans le plus bref délai le but de nous rendre maîtres de cette place importante de l'Adriatique, je m'entendis avec le lieutenant-général Menabrea et le lieutenant-colonel, chef d'état-major d'artillerie, le chevalier Thaon de

Revel, je fixai pour point de mire du siége le pont si important et si fortifié du Gardetto qui, par sa position et sa hauteur, nous permettait, une fois pris, de battre avec succès les autres défenses de la place qui étaient le fort des Capucins, la forteresse et le camp retranché.

Une considération qui me fit choisir ce point principal d'attaque, le Gardetto, c'est la coopération efficace que l'escadre pouvait donner en battant les ouvrages par le revers.

D'après cela, il était de conséquence que l'attaque commençât à l'extrême droite, et que, pour atteindre le but désigné, on s'emparât des points formidables et des positions fortifiées du mont Pelago et du mont Pulito pour y établir les grosses batteries au moyen desquelles je pourrais éteindre le feu de la lunette de San-Stefano et faciliter l'assaut du Gardetto.

Pour faciliter l'attaque de ce dernier point et pour n'être pas molesté par les batteries basses du Môle et de la Marine, l'escadre était chargée de les détruire.

Pour exécuter ces opérations avec toute la promptitude possible, j'ordonnai une fausse et vigoureuse attaque de la gauche, afin de nous emparer de vive force de la lunette Scrima, puis du Lazaret, en concentrant un grand nombre de feux d'artillerie sur la forteresse et le camp retranché, pour attirer de ce côté l'attention de l'ennemi.

J'assignai l'attaque de droite aux troupes du 5e corps sous les ordres du général Della Rocca, et celles de gauche aux troupes du 4e corps sous les ordres du général Cialdini.

Le 24, je transportai mon quartier-général de Loreto à Villa Favorita sous Castro.

Ce même jour, on ouvrit le feu contre les ouvrages extérieurs de la place sur toute la ligne, avec des batteries de campagne de 8 rayées, de 16 ordinaires et des obus, tandis que l'escadre, avancée vers le mont Acuto, tirait sur le Gardetto, cherchant en même temps à battre le Pelago, qui, vu son élévation, ne permettait pas à la marine de l'atteindre efficacement.

Du 4e corps, la 13e division s'empara de la lunette Scrima, tandis que la 7e envahissait les hauteurs des monts d'Ago et de Pedocchio.

Les troupes du 5e corps, ayant culbuté les avant-postes de l'ennemi, s'établirent sur les hauteurs du mont Acuto au mont Ago. Dans cette soirée, j'appris que le fort de San Leo, attaqué par les troupes royales, était tombé en notre pouvoir, et que toute la garnison s'était rendue à discrétion.

Le 25, le cercle de l'enceinte se rétrécit et le général Della Rocca s'empara du plateau di Pietra della Croce et du contre-fort de Santa Maria delle Grazie.

Le feu continua sans interruption sur toute la ligne. Nos batteries de camp de 16 et de 8 rayées, et des obus tinrent bon contre les gros canons de la place.

Cependant on avait réussi, à force de peine et de fatigue, à débarquer un parc de siége au port de Umana, grâce à la direction active et intelligente du major d'artillerie Mattei qui commandait. J'avais ordonné que tous les chevaux et cha-

riots disponibles de l'artillerie fussent envoyés sur ce point pour accélérer le transport vers Monte-Acuto.

Dans la matinée du 26, ayant visité les positions de l'extrême droite, je combinai avec les généraux Della Rocca et Menabrea l'attaque du bourg Pietro de la Croce pour faciliter l'assaut des ouvrages du mont Pelago.

Le général Della Rocca, après avoir donné les instructions les plus précises et les plus intelligentes au major-général Savoiroux, commandant de la division de réserve, fit attaquer par la brigade de Bologne soutenue par le 23e et le 25e bataillons des bersagliers.

Ces troupes se sont élancées avec un courage incroyable sous un feu meurtrier de l'ennemi et se sont rendues maîtresses du village de Pietro de la Croce; et les deux 7e compagnies des 39e et 40e régiments d'infanterie, dirigées par leurs commandants, se portèrent en avant par une charge à la baïonnette jusque sur le glacis des ouvrages de mont Pelago.

Alors le major-général Savoiroux, voyant cette charge des troupes, donna le signal de l'assaut des ouvrages.

La brigade de Bologne, guidée par le brigadier Pinelli, se jeta au pas de course à la suite de deux compagnies qui se maintinrent dans leur position difficile, tandis que les deux bataillons 23e et 25e de bersagliers s'élançaient rapidement par l'extrême droite à la bouche des ouvrages.

En un clin d'œil, toutes ces troupes, sous le feu le plus vif de la mitraille et de la fusillade, s'élançant en avant, traversent les fossés, grimpent sur les parapets et plantent le drapeau national sur les ouvrages où l'ennemi laissa 7 pièces d'artillerie, des morts et des blessés. Le 11e bataillon de bersagliers a pris part à l'attaque. D'après mes ordres donnés le matin au brigadier Cugia, ce bataillon devait s'avancer à l'abri de la position qu'il occupait sous la tour du mont Ago, pour aider en temps opportun sur le flanc gauche l'attaque des œuvres du mont Pelago.

Ce bataillon, ayant vu l'attaque par les troupes du 5e corps, marcha hardiment à la bouche du fort du mont Pelago, sous le feu de la mitraille, repoussa un mouvement offensif de l'ennemi et menaça les lignes du mont Pulito.

Ce ne fut pas assez pour ces troupes valeureuses. Le 39e régiment et les bataillons presque entiers des 23e et 25e de bersagliers, mettant en déroute l'ennemi qui fuyait, tombèrent sur les ouvrages du mont Pulito, et malgré le fossé profond et le parapet élevé, s'en rendirent maîtres, y firent flotter le drapeau national, s'y maintenant, bien que sous le feu ardent des autres ouvrages de la place.

Tandis que ces faits se succédaient à l'extrême droite, le général Cialdini faisait diriger un feu soutenu, avec des pièces de 16 de campagne, contre la forteresse et le camp retranché, du haut de la lunette Scrima, causant ainsi grand dommage à l'ennemi, bien que celui-ci répondit vivement de la place, au point qu'au coucher du soleil cette lunette n'était plus qu'un amas de ruines.

Le même soir, le général Cialdini ordonnait aux 6e, 7e et 12e bataillons de bersagliers, et au 49e régiment de la brigade de Parme, sous les ordres du général

Cadorna, de s'emparer du bourg de Porta Pia, ce qui fut exécuté avec l'élan ordinaire, en repoussant l'ennemi à qui ils firent quelques prisonniers et en l'obligeant à se renfermer dans l'enceinte de la ville.

Dans la nuit du 27 au 28, le 6e bataillon de bersagliers, traversant le bras de mer, occupa le Lazaret sous un feu meurtrier, et en éteignant l'incendie allumé par l'ennemi, il réussit à sauver une grande quantité de vêtements et de provisions rassemblés là, en s'assurant des prisonniers.

Sur ces entrefaites, un parc de siége avait été, avec des efforts incroyables, à cause de la montée rapide, traîné sur le mont Acuto. Là le génie et l'artillerie travaillèrent gaîment, sous une grêle de projectiles de l'ennemi, à la construction d'une batterie destinée à battre de la mer, du mont Pulito et de Notre-Dame delle Grazie, la lunette de San-Stephano, le Gardetto, les Capucins et le camp retranché.

Dans cette même nuit, le contre-amiral Persano, ayant armé les grosses chaloupes de l'escadre, essaya, par un hardi coup de main, de couper la grosse chaîne qui fermait l'entrée du port. Cette opération, bien que conduite par l'amiral en personne avec la plus grande vigueur, sous la mitraille de l'ennemi, n'a pas réussi complétement, n'ayant pu desceller les anneaux qui retenaient la chaîne sous l'eau.

Dans la matinée du 28, l'ennemi, gêné par nos bersagliers qui occupaient le Lazaret, dirigea contre cet édifice un feu nourri avec les batteries du camp retranché de la porta Pia et du môle, accompagné d'un feu de mousqueterie, afin de déloger les bersagliers.

Comme il importait de nous maintenir sur ce point, qui donnait facilité d'abattre la porte d'entrée dans la ville pour y pénétrer de vive force, j'ai cru à propos d'écrire au contre-amiral Persano pour l'inviter à contrebattre la batterie du môle et de l'entrée du port.

Vers une heure après-midi, les pyroscaphes *Carlo Alberto, Vittorio Emanuele,* le *Governolo* et la *Costituzione* allèrent prendre position de bataille pour croiser leurs feux contre la solide batterie du môle à deux rangs de canons.

Toutes les batteries de la place du côté de la mer dirigèrent leurs feux contre nos vaisseaux.

Les coups de nos frégates, et en particulier ceux du *Carlo Alberto,* firent bien vite taire la batterie supérieure du môle et amortirent les feux de la batterie inférieure casematée.

C'est alors que le *Vittorio Emanuele*, par une manœuvre audacieuse, s'avança à toute vapeur vers l'entrée du port, et, virant de bord, passa à 50 mètres de la batterie casematée, lui lança sa bordée, soutenue par la canonnade du *Carlo Alberto*, qui se tenait déjà ferme en face de cette batterie.

Peu de minutes après, une épaisse colonne de fumée s'éleva de cette batterie et l'on voyait sortir et fuir en désordre bon nombre de troupes. Mais en un instant beaucoup rentrèrent. Peu de minutes se passèrent encore, et une grande explosion

annonçait que la poudrière avait sauté. Quand la colonne de fumée se fut dissipée, nous vîmes que la batterie n'était plus qu'une masse de ruines sous lesquelles restaient ensevelis 150 artilleurs ennemis.

Je suis fier de pouvoir dire à Votre Majesté, que cette journée fera époque dans l'histoire de notre marine.

Il était 5 ½ heures de l'après-midi quand on vit flotter sur la forteresse un drapeau blanc, mais, quelques heures s'étant écoulées sans que je visse venir aucun parlementaire. Achevées qu'étaient, grâce à l'ardeur et au sang-froid de l'artillerie et du génie, les grosses batteries qu'on avait construites dans les positions indiquées ci-devant du Pelago, du Pulito et delle Grazie, sans compter celle du faubourg de Porta Pia de 4 canons de 16 et de 2 canons de 40, débarqués du *Monzambano,* j'ordonnai qu'à 10 heures du soir on rouvrit le feu sur toute la ligne, pour faire cesser toute hésitation de l'ennemi, et décider la capitulation.

En même temps après m'être entendu avec les généraux Cialdini et de la Rocca, j'avais ordonné que les troupes du 4e corps abattissent la Porta Pia et pénétrassent de vive force dans la ville, et qu'une colonne du 5e corps s'avançât vers les portes Calamo et Farina, et tentassent d'y pénétrer par un vigoureux coup de main pour surprendre le Gardetto.

Vers minuit on m'annonça un parlementaire de la part du général de Lamoricière.

C'était le chevalier Mauri, major de l'artillerie pontificale, commandant de la forteresse. Il n'était muni d'aucune lettre de créance de la part de son général, il me proposa de vive voix un armistice de 6 jours. Sur mon refus d'accéder à une telle proposition, il se réduisit à demander une trêve de 48 heures. Ma réponse étant encore négative, il en vint à dire que le général Lamoricière était disposé à traiter de la reddition de la place, sur les bases générales de la capitulation de Loreto. Je lui dis alors que je ne refusais pas de traiter sur cette base générale, mais avec quelques additions, celle entr'autres de rendre compte de la somme considérable qu'il y avait dans la caisse du gouvernement et que je savais être aux mains du général de Lamoricière, par des dépêches télégraphiques que j'avais interceptées en divers endroits; je le prévenais que je ne ferais pas cesser le feu avant que la capitulation ne fût signée; j'écrivis dans ce sens au général de Lamoricière, en l'invitant de nommer des commissaires munis de lettres de créance pour traiter définitivement.

Il était alors une heure après minuit. C'est à neuf heures du matin que se sont présentés à mon quartier-général ledit major d'artillerie chevalier Mauri, et le capitaine des dragons marquis Lepri, envoyés par le général Lamoricière avec plein pouvoir de fixer les conditions de la capitulation.

Deux compagnies de bersagliers du 7e bataillon, escaladant la muraille d'enceinte de la cité, réussirent à ouvrir la Porta Pia, qui fut ainsi occupée par les nôtres; et la colonne du 5e corps, composée des bataillons du 14e et 16e des bersagliers, du 4e régiment de grenadiers, d'une section de 16 et d'une compagnie du

génie, étaient parvenus à s'emparer de la porte Calamo, tandis que la marine royale, débarquant au môle, s'était emparée de la porte du Môle.

Je nommai commissaires, pour stipuler la convention de la capitulation, les majors d'état-major chevalier de Sonnaz et chevalier Bertolé-Viale, et la conférence s'ouvrit. Mais les commissaires pontificaux ayant déclaré qu'ils ne se croyaient pas autorisés à accepter cette condition, que la garnison, après être sortie avec les honneurs de la guerre, aurait à déposer les armes et à se constituer prisonnière pour être dirigée sur le Piémont, la séance fut suspendue, et le texte de l'entière capitulation arrêté, je permis à un des commissaires pontificaux de rentrer en ville pour obtenir la ratification du général en chef.

A 1 ½ heure après midi, le marquis Lepri étant revenu avec la copie de la convention acceptée par le général de Lamoricière, j'ai fait cesser le feu ; la séance fut reprise, les termes de la convention furent écrits et la convention dûment signée par les commissaires nommés, à 2 heures 50 minutes après midi, du 29, avec les chapitres qui la composent, dont j'ai eu l'honneur d'adresser une copie à Votre Majesté.

J'ai ordonné, en conséquence, que nos troupes occupassent le soir la place même sur le front respectif de la manière suivante :

Les troupes du 4e corps, la Porta-Pia, le Lazaret, la forteresse et le camp retranché ;

Celles du 5e corps, la lunette de San-Stefano, le Gardetto, le fort del Cappuccini, et les deux portes Calamo et Farina ;

La marine royale, la lanterne, le môle et la porte du Môle.

Le lendemain matin, la garnison ennemie, au nombre de 3 généraux, de 348 officiers et de 7,000 hommes de troupes, sortit de la place avec les honneurs de la guerre, consigna les armes à la Torretta, et se constitua prisonnière de guerre.

Avec la place sont tombés en notre pouvoir 154 pièces de canons, dont 2 batteries de campagne, avec leurs munitions, affûts, etc.; 180 chevaux, 100 bœufs, 250,000 myriagrammes de farine, 25,000 rations de fourrage, des vivres de toute espèce ; 2 vapeurs, 6 trabacoles ; des magasins de charbon, des objets d'habillement, des armes, et 1,125,000 francs.

Avec la chute d'Ancône a fini cette campagne, courte, mais glorieuse pour les armes de Votre Majesté.

En 18 jours, nous avons pris les places de Pesaro, d'Urbino, de Pérouse, de Spoleto, de San Leo et d'Ancône.

Sont tombés en nos mains : 28 pièces de campagne, 160 pièces de place, 20,000 fusils, des munitions, des chariots de toute sorte, des magasins d'habillement, outre 500 chevaux, et nous avons fait de 17 à 18,000 prisonniers à l'ennemi, en général. Je ne pourrais pas aujourd'hui préciser les pertes des ennemis en morts et en blessés, je les estime à un millier.

Les nôtres ont été :

Pour le 4e corps, de	27	officiers.
	267	soldats.
Dans le 5e corps, de	22	officiers.
	263	soldats.
En totalité,	579	

Ce nombre est petit en comparaison des grands résultats que nous avons obtenus et vu l'acharnement et l'ardeur avec lesquels l'ennemi s'est défendu ; mais ce résultat est dû à l'élan et au courage que les soldats de Votre Majesté ont déployé, et qui a partout abrégé la lutte.

La plus grande discipline, une profonde abnégation, le respect affectueux pour les populations, ces qualités que nos braves soldats ont montrées partout me rendent fier de l'honneur que Votre Majesté m'a fait en me choisissant de les commander.

C'est mon devoir de signaler à Votre Majesté la coopération intelligente et laborieuse que les généraux et les officiers de tous grades et de toute arme ont donnée à l'issue de cette campagne, ainsi que la prévoyance et la régularité de l'administration, comme la sollicitude humanitaire qu'a montrée le corps médical.

Je me réserve de présenter aux récompenses de Votre Majesté ceux qui, parmi tant de braves, ont eu l'heureuse chance de se distinguer.

Ancône, 1er octobre 1860.

Le commandant général de l'armée d'occupation des Marches et de l'Ombrie,
M. Fanti.

RAPPORT

SUR UNE VISITE A L'ÉCOLE DE TIR DE HYTHE,

sur l'enseignement et l'organisation du tir dans l'armée anglaise [1].

J'avais souvent entendu parler, avant ma course en Angleterre, de l'école de tir de Hythe. Tout ce que j'eus l'occasion d'apprendre sur cette institution pendant le tir de Wimbledon ne fit qu'augmenter mon désir de la visiter. Le ministre de la guerre de Sa Majesté, M. Sidney Herbert, voulut bien m'en accorder l'autorisation. J'avais aussi eu l'occasion, à Wimbledon, de faire la connaissance du général Hay, commandant de l'école de tir, et de plusieurs des officiers instructeurs. Je me rendis à Hythe pour deux jours avant de quitter l'Angleterre. Je ne pus malheureusement y séjourner plus longuement. Ce rapport ne sera donc qu'une esquisse bien incomplète de ce que j'ai été à même de voir et d'apprendre, grâce à la parfaite obligeance et aux communications du général Hay, inspecteur général du tir, et du colonel Wilford, instructeur en chef. Ces messieurs ont bien voulu me consacrer tout leur temps pendant mon séjour à Hythe, et j'ai cherché à profiter le mieux possible de tous les détails intéressants qu'ils m'ont donnés.

[1] Nous devons à la bienveillance du Département militaire fédéral la communication de ce rapport intéressant de notre collègue, le major van Berchem, qui suit actuellement les cours de l'école de Hythe. — *Réd.*

But et fondation de l'école de tir.

L'école de tir de Hythe a été fondée en 1853 par le général lord Hardinge, commandant en chef de l'armée anglaise. Lord Hardinge avait décidé l'introduction de la carabine Enfield dans toute l'armée. Il avait compris que si l'on partait, comme lui, du principe que l'on ne pouvait mettre une trop bonne arme dans les mains de l'infanterie, il fallait encore, sous peine de n'avoir fait qu'une dépense inutile, apprendre au soldat à s'en servir.

La création d'une école de tir fut, en quelque sorte, le complément de l'introduction du nouvel armement. On envoya d'abord à Hythe des détachements pour les exercer au tir avec la nouvelle carabine, mais l'on s'aperçut bien vite que tout n'était pas fait avec des exercices de tir, qu'il fallait, pour mettre les hommes en état de se servir de leur arme avec avantage, un système d'instruction logique et uniforme dans toute l'armée.

Caractère actuel de l'école.

L'école de Hythe devint alors ce qu'elle est aujourd'hui, une *école normale,* où l'on forme des officiers et des sous-officiers qui retournent dans leurs corps pour y diriger l'instruction et les exercices du tir, d'après les principes qu'ils ont y reçus.

Ajoutons que l'école de Hythe est aujourd'hui, de l'aveu des auteurs étrangers, l'école de tir la plus pratique, si ce n'est pas la plus scientifique. Les cours de l'école durent dix semaines. Il y en a quatre par an. Chaque cours comprend 2 à 300 hommes. Officiers, sous-officiers et soldats, tous soumis au même système d'instruction. Il y a maintenant dans l'armée anglaise 4 à 5,000 hommes ayant passé à l'école de tir, il y a dans chaque régiment des instructeurs de tir sortis de Hythe avec des certificats de première classe; aussi, chaque année, les rapports sur le tir de l'armée accusent-ils un progrès sensible, et l'on peut déjà dire que le tir de l'armée anglaise est supérieur à celui de toute autre armée, grâce à la carabine Enfield et à l'école de Hythe.

L'école même.

L'école même se compose de trois corps de bâtiments simplement construits et peu élevés. Ils renferment les logements pour la troupe, les bureaux, les salles de théorie, une bibliothèque, la mess des officiers, etc. Ces bâtiments sont séparés de la route par une grande cour gravelée et plantée d'arbres et de gazon.

La place de tir.

La place de tir est une immense plage graveleuse qui s'étend le long de la Manche. Sept lignes de tir différentes sont piquetées, aboutissant chacune à une butte différente. Chacune de ces lignes de tir offre une distance d'au moins 900 yards, sur plusieurs on peut aller jusqu'à 2,000 yards et au-delà.

Personnel de l'école.

Le personnel de l'école se compose du général Hay, commandant l'école et inspecteur général du tir de l'armée, du colonel Wilford, instructeur en chef, de deux

capitaines et deux lieutenants instructeurs et d'un nombre suffisant de sous-instructeurs.

L'état-major de l'école de Hythe forme un comité permanent qui examine et expérimente les perfectionnements proposés dans la construction des armes à feu, dans la confection des munitions, etc.

L'instruction journalière dure six heures : de 9 heures à midi et de 1 heure à 4 heures.

Les élèves sont partagés en classes de 10 ou 12, qui ont chacune un sous-instructeur et dont plusieurs sont placées sous la surveillance d'un officier instructeur.

Marche de l'instruction.

La marche de l'instruction est exactement la même que celle pour l'instruction de l'armée dont nous allons bientôt donner un résumé; seulement à Hythe on ne perd pas de vue que les élèves doivent non seulement recevoir cette instruction, mais encore se mettre en état de la donner à leur tour. Aussi, tout en suivant la même méthode, on entre dans plus de développements et l'on s'attache à tous les détails pratiques qui peuvent faciliter la tâche d'un instructeur.

Au sortir de l'école, tous ceux qui y ont pris part reçoivent des certificats de première ou de seconde classe.

Certificats de sortie.

Pour obtenir un certificat de première classe, il faut non seulement remplir les conditions de tir et d'estimation des distances qui sont, comme nous le verrons, requises dans l'armée pour faire partie de la première classe, mais encore prouver que l'on est en état d'enseigner toutes les branches que comprend l'instruction du tir.

Ceux qui remplissent cette condition, mais qui n'ont pu arriver à la première classe pour le tir et l'estimation des distances, reçoivent des certificats de seconde classe.

Les autres ne reçoivent qu'une attestation qu'ils ont suivi l'école.

Mon court séjour à Hythe ne me permet pas d'entrer dans plus de détails sur cette école. Comme je l'ai déjà dit, la méthode suivie est celle dont je vais parler tout à l'heure; mais ce que j'ai eu l'occasion de voir, et ce qui est difficile à rendre, c'est l'entrain, la précision avec lesquels cette instruction est donnée à Hythe, l'intérêt avec lequel elle est suivie par tous ceux qui la reçoivent.

Il me reste encore à donner un aperçu de la manière dont l'instruction du tir est donnée, organisée, encouragée et contrôlée dans toute l'armée. J'extrais ces détails d'une ordonnance officielle que l'on a bien voulu me donner à Hythe et de tout ce que le général Hay m'a montré dans ses bureaux qui sont le quartier-général d'où il dirige et surveille le tir de l'armée, jusque dans les colonies les plus éloignées.

Système de l'instruction du tir.

Le système de l'instruction proprement dite repose sur le principe que tout homme, qui n'a pas de défaut physique qui s'y oppose, doit, moyennant une bonne instruction, arriver à savoir se servir d'une carabine, comme de tout autre instrument dont on lui enseignerait le maniement. Mais l'enseignement ne consiste pas seulement à lui mettre une arme entre les mains et à le faire tirer. Il faut d'abord s'adresser à l'intelligence du soldat, il faut qu'il se fasse une idée du but de son arme et de la manière dont elle remplit ce but, il faut le préparer par des exercices appropriés à la manier avec facilité et précision.

L'instruction se divisera donc en exercices préparatoires et en exercices pratiques.

Exercices préparatoires.

Il y a 8 exercices préparatoires.

1. Connaissance de l'arme et manière de la tenir en état.

Cet exercice comprend huit leçons pendant lesquelles on enseigne aux hommes la nomenclature complète de l'arme et de la platine, la manière de les démonter et de les remonter, de maintenir l'arme en bon état et de remédier aux fautes qui peuvent se produire.

2. Les principes théoriques.

Cet exercice comprend aussi huit leçons qui comprennent toute la théorie du tir et celle des armes rayées. Ces théories sont éclaircies par de nombreux et ingénieux modèles.

3. Exercices pour viser.

Après avoir donné aux hommes les règles pour viser correctement et leur avoir expliqué ce que l'on entend par le guidon plein ou fin, on les exerce à viser eux-mêmes de 100 à 900 yards. L'on apporte une attention particulière à leur manière de viser à de grandes distances, où cela devient plus difficile. Cet exercice contribue à fortifier leur vue. Dans ce but, on fait viser sur des visuels plus petits que ceux employés pour le tir.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Système de défense de l'Angleterre, observations critiques sur le rapport de la commission d'enquête nommée en 1859, par M. *A. Brialmont*, capitaine d'état-major belge. 1 brochure in-8°, Paris, Tanera, éditeur, 1860.

M. le capitaine Brialmont, qui s'est occupé à plusieurs reprises et avec succès de sujets militaires ayant trait à la Grande-Bretagne, nous donne, dans la brochure mentionnée ci-dessus, quelques aperçus intéressants sur la défense toute particu-

lière de cette grande puissance. On sait que les Anglais se sont alarmés plus ou moins sincèrement, en tout cas fort bruyamment, du vigoureux essor pris, dans ces dernières années, par la marine française et des avantages relatifs que la vapeur a assurés à celle-ci. Cette agitation a abouti à la résolution d'accroître la force britannique de tout ce que les progrès modernes, réalisés sur le continent, pouvaient lui avoir fait perdre. Une commission d'enquête d'officiers et de spécialités de toutes armes a examiné mûrement la question, et il en est résulté un projet tendant à assurer la défense de l'Angleterre par quatre modes à la fois : 1° Construction de nouveaux navires. 2° Constructions de fortifications sur divers points. 3° Augmentation de l'armée du royaume d'environ 60 mille hommes, et toujours par le recrutement. 4° Organisation de corps de volontaires.

C'est l'examen de ces mesures, toutes à cette heure en pleine voie d'exécution, qui fait l'objet de la brochure de M. Brialmont.

L'auteur ne dit pas grand'chose des décisions spéciales concernant l'augmentation de la marine et de l'armée. Mais il déplore, quant à celle-ci, que l'Angleterre n'entre pas franchement dans le système que la Prusse et l'Autriche ont dû adopter après leurs désastres d'Iena et de Wagram, c'est-à-dire qu'elle ne substitue pas au recrutement volontaire la conscription forcée, aujourd'hui en vigueur dans presque toutes les armées de l'Europe. M. B. s'étaie de l'opinion du célèbre Wellington et du général Burgoyne pour manifester la ferme conviction que l'armée régulière, forte seulement d'environ 120,000 hommes, est totalement insuffisante à la défense du pays, une fois l'ennemi débarqué, surtout si l'on augmente le nombre des points fortifiés à garder. Quant aux volontaires, si beaux et si braves qu'ils soient, il n'en saurait faire aucun cas contre des troupes françaises opérant dans les riches plaines des comtés de Kent, de Sussex, de Hampshire, de Dorset et de Surrey, semés de routes et partout accessibles. Il cite les paroles mêmes du général Burgoyne, disant textuellement : « Des centaines de mille de volontaires anglais, fussent-ils animés » des plus fiers sentiments nationaux, se disperseraient, comme la paille au souffle » du vent, devant le dixième de leur nombre de soldats français. »

En conséquence, l'auteur voudrait l'augmentation de l'armée régulière et permanente par le moyen de la conscription.

Quant aux points de la côte dont la commission propose d'augmenter ou d'améliorer les défenses, ce sont *Woolwich*, le seul grand dépôt de munitions de guerre de la Grande-Bretagne, *Chatham, Medway, Sheerness* et les batteries de la *Tamise, Douvres* et *Portland*, deux rades d'une grande capacité, *Portsmouth* le port le mieux fortifié du pays, l'île de *Wight, Plymouth, Pemboroke* et *Cork*, station navale de l'Irlande.

A la simple inspection de ce dispositif on voit qu'il n'est qu'une nouvelle application du système de cordon si généralement condamné. Quoique renonçant, et avec raison, à la défense directe de Londres, enceinte si vaste qu'elle demanderait plus de force en hommes et en matériel que l'Angleterre n'en saurait fournir, ce projet

de défense n'assure point cette grande capitale ni le cœur du pays contre un ennemi qui aurait débarqué ses troupes entre le North-Foreland et Portsmouth.

Aussi, pour remédier à ces vices, M. Brialmont voudrait créer un réduit central de défense, et, dans ce but, augmenter l'importance des fortifications de *Chatham;* construire une nouvelle forteresse à *Guilford;* créer une grande place de dépôt avec un vaste camp retranché à *Croydon*, à dix milles de Londres.

Cette dernière place se trouverait en arrière et au centre de la chaîne de mamelons qui sert de limite au versant méridional de l'Angleterre. Trois débouchés importants de cette chaîne seraient occupés par les forteresses de *Douvres*, de *Chatham* et de *Guildford*.

Portsmouth servirait de position avancée et serait destinée à prévenir une attaque par la droite de la ligne de défense.

En outre, trois têtes de pont, au fort Tilbury en avant de *Gravesend*, à *Woolwich* et à *Kingston*, permettraient à l'armée anglaise de déboucher facilement de Croydon sur la rive gauche de la Tamise.

A l'aide d'un tel dispositif, qui aurait derrière lui un magnifique réseau de chemins de fer, de Croydon sur les ports de la Manche et de ceux-ci entr'eux, combiné avec la conscription, l'Angleterre, dit l'auteur, serait invincible chez elle.

Telle est l'analyse de la brochure de M. le capitaine Brialmont, et en faisant nos réserves contre ses assertions un peu trop absolues, soit en ce qui concerne l'invulnérabilité de son dispositif, soit dans le peu de cas qu'il fait des volontaires, nous estimons que ses conclusions réalisent en somme un progrès marquant sur les *desiderata* de la commission, et qu'elles sont plus que ceux-ci conformes aux vrais principes.

Toutefois elles auraient pu s'en rapprocher plus encore.

Nous ne saurions point, par exemple, nous reposer avec la même sécurité que l'auteur sur la petite portion de côtes vulnérables pour laquelle il organise sa défense. La courbe de son front pourrait facilement se trouver plus étendue qu'il ne la calcule, et son centre proposé en devenir d'autant plus excentrique. Il y a bien d'autres points que ceux compris entre Deal et Portsmouth, qui pourraient être utilisés pour des débarquements, sans compter qu'une évolution pour changer de base, comme les alliés l'ont fait en Crimée en 1854, pourrait, en maints endroits de l'Angleterre, s'opérer tout aussi bien qu'autour de Sébastopol. Sans doute une ligne d'opérations maritime longue serait plus difficile à prendre et surtout à garder qu'une courte; mais, quand il s'agit de débuter par une surprise, le plus droit chemin n'est pas toujours le meilleur, et nous pensons que ni courte ni longue ligne d'opération ne pourrait d'ailleurs être gardée sans qu'une grande affaire navale n'eût été livrée auparavant. Jusque-là, il ne peut guère y avoir que des lignes momentanées et accidentelles.

—

Nécessité d'une place forte fédérale pour la défense de la Suisse, par un ami de ce pays. — Broch. in-8. Librairie Martignier et Chavannes, Lausanne, 1860.

Nous avons lu avec un vif plaisir cet intéressant opuscule sur une matière que nous avons plusieurs fois abordée nous-même avec des conclusions analogues. L'auteur, qui veut bien laisser sous le voile de l'anonyme un nom favorablement connnu dans le monde diplomatique et militaire, traite son sujet en juge éclairé et impartial autant qu'en écrivain élégant. Il a vu la guerre et ses chances en maints pays; il voyage; un vent heureux l'a conduit dans notre Suisse qu'il connaît et qu'il aime, et c'est à ces divers titres que, dégagé de nos préjugés de routine, il signale consciencieusement à notre attention un vice qui frappe en général toute personne compétente examinant notre édifice militaire au-dedans après l'avoir regardé du dehors.

M. X...., observateur intelligent, a dû bientôt voir qu'un élément essentiel nous fait défaut. Il nous manque un centre de force, un point militaire tellement choisi et constitué que chacun puisse dire « Voilà le cœur de notre organisme national et » militaire; voilà le siége de la puissance et de la vie du pays. Tant que ce poins » sera en notre pouvoir nous serons un Etat; une fois perdu, nous ne sommes » plus que des débris. Aussi voyez! ce point est si bien fortifié que nous sommet » sûrs qu'il restera entre nos mains courageuses jusqu'à la dernière extrémité. »

Sans doute dans une république, et surtout dans une Confédération de républiques à milices souveraines, une telle forteresse, réminiscence des Zwing-Uri, dirait-on, est difficile à ériger. On y confond trop les exigences de la paix avec celles de la guerre; les idées de concentration militaire avec celles de centralisation politique; on y redoute l'organisation réelle de la force nationale comme un péril pour les libertés cantonales et communales; on n'y souffre pas de ville ou de localité prédominante, et, prétendant même que notre nation républicaine doit avoir un cœur dans tous ses membres, on veut autant de centres que de cantons ou de demi-cantons. Superbes maximes peut-être pour la vie civile, mais qui ne sauraient s'appliquer à la conduite de bonnes opérations en campagne!

Fort heureusement les militaires n'ont pas l'obligation de s'arrêter à ces beaux arguments. Nous avons une armée suisse; donc nous devons, pour nous en servir utilement à la guerre, l'entourer des institutions qui lui assurent un rôle sérieux. Or, la fondation d'une place forte fédérale pouvant servir de base d'opérations, de pivot central et de camp de refuge dans toutes les hypothèses et contre toutes nos frontières, est la première chose nécessaire à une troupe, après un bon état-major.

Sans place centrale sur laquelle l'armée puisse appuyer ses mouvements, d'où elle tirera ses subsistances, ses munitions, ses renforts en hommes, en chevaux et en matériel qu'on y aura concentrés d'avance; dans laquelle le gouvernement, les caisses publiques, les parcs, les arsenaux, les fonderies, les ateliers pourront être mis en sûreté; sans cette place on n'a, même avec la meilleure armée du monde, force militaire réelle, et il faut renoncer à faire la guerre sérieu-

sement au-delà de quelques jours. On pourra bien tirer de fins coups de fusils et de carabine à droite et à gauche, fournir de belles défenses locales, livrer peut-être *une* affaire décisive, si l'ennemi ne nous traîne pas en longueur, et avoir ensuite des corps plus ou moins isolés rivalisant d'héroïsme entr'eux dans une suite de combats partiels, mais tout cela ne saurait mener à de grands résultats ni s'appeler *faire la guerre*. Sans prétention, on peut demander mieux d'un effectif comme le nôtre, en admettant qu'il soit conduit par un état-major tant soit peu capable. Avec les avantages tactiques que nous offre notre sol, nous devons pouvoir livrer au moins trois grandes affaires contre un ennemi supérieur avant d'être à bout d'haleine; mais cela ne se peut, soyons-en sûrs, que moyennant l'appui, en arrière de l'armée, d'une place solide et bien approvisionnée, de laquelle il s'agira, bien entendu, de ne pas se laisser couper.

C'est ce que l'auteur de la brochure fait comprendre par des raisonnements empruntés tour à tour à la politique, à la stratégie et à la tactique. Il n'entre pas dans les détails de la question, qui mèneraient fort loin, on le comprend; mais ce qu'il en dit, et quoiqu'on puisse fort bien aussi contester quelques-unes de ses assertions, est suffisamment explicite pour faire réfléchir nos militaires et nos hommes d'Etat.

M. X.... choisirait, par exemple, les environs de Sempach pour l'emplacement de la forteresse, sans se prononcer cependant d'une manière absolue. Nous pensons à cet égard que Lucerne, centre politique déjà formé, serait plus naturellement indiqué.

Nous ne goûtons guère ses observations finales concernant le défaut d'habitude de la bayonnette que nos troupes pourraient compenser par l'appui de fortifications; quoique justes en elle-mêmes, elles se rapporteraient mieux à des retranchements de postes avancés qu'à la fondation d'un pivot stratégique. Quand les murs de la grande place entreront directement en action, les troupes auront eu déjà maintes fois l'occasion de manier la bayonnette. Avant que le canon de Vérone, l'an dernier, fût appelé à fonctionner, cinq affaires s'étaient déjà livrées.

Nous ne saurions non plus admettre, avec M. X., que le canton de Vaud doive être considéré comme étant tout entier à la merci de son puissant voisin de l'ouest, ni que le corps principal d'opérations ennemi dût toujours arriver, de cette direction, par la partie du nord du Jura. Mais ce sont là des accessoires qui n'ôtent rien au mérite des conclusions.

Nous reviendrons sur cet important objet; en attendant nous devons remercier l'auteur d'être venu en nantir notre public et d'avoir dans ce but mis au service d'une exposition de bons principes militaires, un savoir, un jugement, un esprit élevé qu'on rencontre trop rarement dans la presse suisse et auxquels même ses contradicteurs, s'il s'en trouve, seront obligés de rendre pleine justice.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ

SUPPLÉMENT au N° 22 de la REVUE MILITAIRE SUISSE

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION DE 1859[1].

(Suite.)

Le matériel pour le service de santé a subi un accroissement considérable à l'occasion de la mise en disponibilité de l'armée et l'on a fait l'acquisition de 3 pharmacies de campagne depuis longtemps nécessaires pour les armes spéciales.

Il a été appelé aux écoles militaires et au rassemblement de troupes 2 médecins de division, 17 médecins d'ambulance, 1 commissaire d'ambulance, 90 médecins de corps et 200 fraters.

Les troupes mises sur pied pour l'occupation des frontières avaient 2 médecins de division, 3 médecins d'ambulance, 1 commissaire d'ambulance, 32 médecins de corps, 67 fraters et 5 infirmiers. A peu d'exceptions près la conduite du personnel de santé a été très satisfaisante.

Un aperçu de l'état sanitaire des troupes au service fédéral fait voir que le nombre des malades a été de 5,714.

Sur ce nombre 5,087 ont été guéris à la troupe, 436 envoyés dans les hôpitaux, 186 congédiés comme incapables de servir et 5 sont morts.

Les rapports d'hôpital mentionnent 368 hommes qui ont été renvoyés guéris à leurs corps et 48 qui ont été renvoyés chez eux. Dans d'autres hôpitaux il en est sorti 12. Demeuré en traitement 1, morts 7. Il suit de là que l'année dernière l'état sanitaire des troupes fédérales a été satisfaisant et que le personnel de santé a lutté avec succès contre les cas de maladie qui se sont produits, parmi lesquels nous mentionnons la dissenterie qui a régné au Tessin.

6. Ecole militaire centrale.

Le commandement de cette école, que nous avons organisée cette année, sans la séparer en deux parties, savoir en un cours théorique et en un cours d'application, a été confié à M. le colonel fédéral E. de Salis, de Coire. L'école s'ouvrit le 1er mai et se termina le 2 juillet.

Le personnel qui entra à l'école au 1er *mai* se composait :

a) de l'état-major de l'école;

b) du personnel d'instruction;

c) des officiers d'état-major fédéral appelés à l'école, à partir du major.

Au 14 mai : les détachements des recrues d'artillerie.

Au 22 mai : les commandants, majors et aide-majors des bataillons et demi-bataillons désignés pour prendre part à l'école; deux capitaines par bataillon et un capitaine par demi-bataillon, plus un officier de chaque compagnie de cavalerie et de carabiniers commandée pour cette école.

Au 4 juin : un certain nombre de sous-officiers d'artillerie.

[1] numéro 19 du 1er octobre.

Au 10 *juin :* la compagnie de sapeurs N° 7 de Zurich.

Au 12 *juin :* quelques officiers supérieurs de l'état-major général.

Au 16 *juin :* *a)* la compagnie des guides N° 1 de Berne.

b) les compagnies de carabiniers N°s 13 Fribourg et 23 Schwytz.

c) l'infanterie, savoir : 1 bataillon réduit de Lucerne, 1 bataillon du Tessin, 1 de Thurgovie et 1 demi-bataillon de Schwytz et de Fribourg.

Au 19 *juin :* les compagnies de dragons N° 16 d'Argovie et 35 de Vaud.

Au 25 *juin :* la compagnie de sapeurs N° 9 de Berne et la compagnie de pontonniers N° 5 de Berne.

L'instruction fut dirigée par des instructeurs capables et donnée d'après un plan approuvé par notre Département militaire. Nous ne croyons pas devoir entrer dans les détails de cette instruction et nous nous contenterons de mentionner que les officiers qui en ont été chargés ont fait tout le possible pour mettre à profit leur temps, et qu'ils ont été satisfaits du zèle et de l'application de leurs auditeurs. Nous voulons en revanche nous étendre plus longuement sur la seconde partie ou école d'application. MM. les brigadiers, colonels fédéraux Veret et Frey, A., ainsi que M. le lieutenant-colonel fédéral Engelhard se trouvaient déjà à l'école le 12 juin. L'entrée au service des différents corps ayant déjà été indiquée, il nous reste encore à faire observer qu'avec l'ouverture de l'école d'application, l'artillerie fut divisée en 3 batteries. Une partie des troupes fut casernée à Thoune et l'autre dut camper sur l'Allmend. Les troupes ont sous ce point de vue des aptitudes offert beaucoup de différences. Le bataillon N° 49 de Thurgovie était en tête, le bataillon N° 66 de Lucerne, dont les chasseurs de droite étaient armés de nouveaux fusils, venait ensuite. Le bataillon N° 76 de Schwytz était beaucoup plus arriéré, et le N° 40 du Tessin encore davantage. Le demi-bataillon N° 78 de Fribourg était faible sous tous les rapports. Ce bataillon n'avait pas reçu la moindre instruction préparatoire et n'avait depuis sa formation pas encore été réuni. Son commandant n'avait pas fait de service depuis huit ans et n'avait reçu sa nomination que peu de temps avant l'ouverture de l'école centrale. Les premiers soins furent employés pour s'orienter sur l'état de préparation des troupes, sur quoi l'instruction eut son cours ordinaire, et l'on utilisa les derniers jours pour faire des manœuvres de brigades avec bivouacs. A cet effet la première brigade prit position à Uetendorf et la seconde à Thierachern. On pratiqua le service de sûreté à l'aller et au retour. Le samedi après-midi la division entière fut réunie sur l'Allmend pour y exécuter une grande manœuvre, qui malgré bien des défectuosités peut être considérée comme bien réussie, et servit comme préparation aux manœuvres de division dans le feu.

Les 27, 28 et 29 juin furent employés à des simulacres de guerre qui s'exécutèrent d'après un plan dans la direction de Thierachern à Wattenwyl et donnèrent un résultat satisfaisant.

L'inspecteur de l'école, M. le colonel fédéral Fischer de Reinach, arriva à Thoune le mercredi soir et les trois derniers jours furent entièrement consacrés à

l'inspection. Le jeudi, les officiers d'état-major durent subir un examen, dont le résultat ne fut pas tout à fait satisfaisant. Les réponses étaient en général vagues et peu sûres, et l'on pouvait distinguer de suite ceux des officiers qui avaient travaillé et mis leur temps à profit et ceux qui n'avaient rien fait.

La grande revue ainsi qu'une grande manœuvre de division, qui fut très bien exécutée, eut lieu le vendredi.

Le samedi l'on réunit de nouveau les bataillons d'infanterie et les compagnies de carabiniers pour pratiquer l'école de brigade avec l'emploi en masse des chasseurs. Ces manœuvres contentèrent entièrement et l'on put en conclure que les commandants des bataillons avaient profité de l'instruction qui leur avait été donnée.

En résumé nous pouvons dire que le résultat général de l'école centrale a été satisfaisant, et nous devons encore nous acquitter d'un devoir agréable en donnant au commandant et aux instructeurs de l'école le témoignage qu'ils ont bien employé le temps dont ils disposaient, et que les troupes ont gagné considérablement tant sous le point de vue de la discipline, qui ne donna lieu à aucune plainte grave, que sous celui de l'instruction.

Il nous reste à mentionner que la santé de la troupe a toujours été excellente, et que le service sanitaire a été bien fait pendant la durée de l'école.

En terminant nous vous soumettons encore un aperçu de l'effectif des troupes et des chevaux qui prirent part à l'école :

Force de l'école militaire centrale de 1859.

	Officiers.	Aspirants.	Troupes.
Cours théorique :			
Officiers d'état-major général	20	—	—
Officiers d'instruction	8	—	—
Officiers d'artillerie	18	—	—
Section du génie	—	10	—
Section d'artillerie	—	36	—
Cours d'application :			
Compagnies de sapeurs N° 7	4	—	65
» » » » 9	3	—	65
» » pontonniers » 5	4	—	63
Cadres d'artillerie de tous les cantons	—	—	75
Les recrues de l'école d'artillerie	5	—	305
Compagnie de guides N° 1	2	—	21
» » dragons » 16	4	—	45
Compagnie de dragons N° 35	4	—	73
» » carabiniers » 13	4	—	86
» » » » 23	3	—	96
Transport	79	46	

	Officiers.	Aspirants.	Troupes.
Report	79	46	894
Bataillon d'infanterie » 49	18	—	357
» » » 66	18	—	354
» » » 110	18	—	348
½ » » » 76	9	—	169
» » » » 78	9	—	185
Instructeurs d'infanterie	—	—	8
Total :	151	46	2315

Effectif des chevaux.

Chevaux d'état-major	15	chevaux.
Chevaux d'état-major de bataillon	17	»
Chevaux de louage	133	»
Chevaux de régie	113	»
	278	»
Compagnie de guides N° 1	25	»
» » dragons » 16	49	»
» » » » 35	79	»
Total :	431	chevaux.

7. Rassemblement de troupes.

Le rassemblement de troupes de cette année eut lieu sous le commandement de M. le colonel fédéral J.-C. Egloff aux environs d'Arberg. (Suit une longue description de ce rassemblement que nous épargnons à nos lecteurs. Mentionnons seulement la conclusion de cette rubrique) :

Et maintenant, dit le rapport, jetons un regard sur l'ensemble. Les officiers supérieurs prouvèrent une grande sagacité dans l'emploi du terrain. Les conditions stratégiques-tactiques furent pour la plupart bien saisies et mises à profit. Les officiers de l'état-major général furent zélés, prêts à exécuter les ordres. Quant aux troupes :

Le génie fut partout où on l'employa prompt et énergique, travaillant continuellement et avec beaucoup de succès ;

L'artillerie a peut-être été par ci par là un peu pédantesque et pas assez mobile à cause du mauvais attelage. Elle choisissait en général très bien ses positions et avait beaucoup d'effet ;

La cavalerie a été employée comme on ne l'oserait pas faire devant l'ennemi, c'est-à-dire sacrifiée, mais comme l'ennemi en aurait fait usage et avec plus de succès encore.

Son énergie a eu le grand avantage de rendre l'infanterie et les carabiniers plus mobiles ;

Les carabiniers et *l'infanterie* manquaient généralement de mobilité parce que la conduite de la troupe n'était souvent pas assez énergique ; — cette mobilité s'accrut néanmoins d'une manière visible pendant ces courtes manœuvres.

Bref, celui qui voulait apprendre quelque chose en a eu l'occasion et s'en est retourné avec plus d'expérience. Le commissariat a rempli son service d'une manière satisfaisante. Les subsistances furent distribuées exactement et ne donnèrent pas lieu à des plaintes.

La santé des troupes a été excellente et il n'y eut que quelques petits malheurs[1].

8. Infanterie.

La durée de *l'école d'instructeurs d'infanterie* à Bâle avait été fixée par nous du 6 au 26 mars, et le commandement confié à M. le colonel fédéral Letter. M. le lieutenant-colonel fédéral Wieland a fonctionné comme instructeur-chef.

15 instructeurs supérieurs de l'infanterie y ont pris part. Il avait été adjoint à l'instructeur-chef six aides et 4 chefs de classe. — L'instruction a été organisée de manière à procurer l'application uniforme des règlements d'exercice, et d'une méthode d'instruction aussi intelligible et convenable que possible. Ici on a eu notamment en vue l'enseignement du tir. En théorie comme en pratique, il n'a rien été négligé pour rendre les instructeurs capables de former les jeunes soldats dans cette importante branche de l'instruction et de l'éducation militaire. L'introduction prochaine d'une arme rayée dans toute l'infanterie de l'armée fédérale justifie parfaitement cette sollicitude.

Nous pouvons signaler le résultat comme complètement satisfaisant. Les instructeurs et les élèves ont réuni leurs efforts pour que ce cours portât de bons fruits.

Nous avons rendu sous date du 14 décembre une nouvelle ordonnance sur les rapports des instructeurs de l'infanterie, à l'égard desquels il importait de déterminer les conditions de rang ainsi que le mode de leur instruction par la Confédération. Par là on a obtenu une base sur laquelle on peut dorénavant édifier. Il ne faut en outre pas perdre de vue que l'on doit tenir compte de l'aptitude supérieure des instructeurs de l'infanterie, car c'est d'eux que dépend essentiellement le développement militaire de notre infanterie, noyau de l'armée.

Après ces brèves observations sur l'école des instructeurs d'infanterie, nous passerons à *l'instruction de l'infanterie dans les cantons*. Les plans d'instruction dans les cantons qui doivent être de par la loi soumis à l'approbation de notre Département militaire, sont presque tous parvenus à temps cette année et ont été examinés par les inspecteurs respectifs et par l'instructeur en chef de l'infanterie. Ce qui était conforme aux exigences des lois fédérales a été approuvé immédiatement. Tandis que la plupart des cantons s'efforcent d'y satisfaire, il y en a cependant d'autres qui cherchent à se soustraire en partie à leurs obligations. Nous regrettons de devoir signaler à cet égard le canton du Valais. C'est en vain que nous l'avons requis d'appeler le bataillon N° 53 qui n'avait plus eu aucun service depuis janvier 1857. Il est aussi parvenu des plaintes contre les cantons de Schwytz et du

[1] Sans vouloir chicaner sur les mots, vu l'affreuse traduction française du texte allemand, nous noterons toutefois que nous ne croyons pas qu'avec le système de faire batailler deux corps l'un contre l'autre, on ait pris le meilleur moyen d'instruire des officiers d'état-major dans leur service de campagne. *(Réd.)*

Tessin, lesquels doivent faire des efforts considérables s'ils veulent que leur militaire occupe une place honorable à côté de celui des autres cantons. La durée de l'instruction prescrite par la loi est un minimum. Plus l'instruction du tir gagne en importance, moins le temps donné suffira. Il est à espérer sans doute que les cantons favoriseront les exercices de tir volontaires, soit en livrant des munitions, soit en distribuant de petites primes de tir. Or ces exercices ne peuvent être de quelque utilité que s'ils sont basés sur une solide instruction théorique et pratique. La nécessité de consacrer à cette instruction un temps suffisant est une condition à laquelle on doit se conformer.

En ce qui concerne l'instruction donnée dans les cantons, on voit par les rapports ce qui suit : L'instruction a été donnée à 10,748 recrues, dont 3145 ont été répartis dans les chasseurs et 7603 dans les compagnies du centre. Nous estimons de notre devoir de mentionner de nouveau d'une manière honorable les efforts du canton de Vaud qui donne à ses recrues une première instruction de 35 jours, aux chasseurs de 45 jours; Soleure aussi a donné à ces derniers une instruction de 42 jours, mais en réduisant au minimum de la loi celle des fusiliers, ce qui est à regretter.

Dans l'infanterie d'élite 41 bataillons, 5 demi-bataillons et 3 compagnies détachées ont été appelées aux cours de répétition règlementaires. Dans la réserve, cette instruction a été donnée à 18 bataillons, 7 demi-bataillons et 8 compagnies détachées, en tout à peu près 40,000 hommes. Le déficit, comparativement à 1858 s'explique par le service de frontière effectif, auquel ont été appelés 9 bataillons et 2 demi-bataillons, plus 9 compagnies détachées. La plupart des cours cantonaux ont été inspectés par les inspecteurs d'arrondissement. Leurs rapports constatent à peu près le même résultat que celui qui a été consigné dans le rapport annuel. Les bataillons inspectés sont dans un nombre prépondérant, parfaitement aptes au service de campagne. La discipline et la subordination sont généralement exemplaires, témoignage qui peut aussi être rendu quant à l'instruction, quoiqu'elle laisse dans les détails encore bien des choses à désirer. L'équipement et l'habillement sont en majeure partie dans un état satisfaisant, ce qui est moins le cas pour la réserve. L'armement se trouve dans un état de transition, qui met au jour mainte défectuosité d'ancienne date.

En général on peut affirmer que dans les cantons qui ont eu soin de leurs corps d'instruction et ont le bonheur de posséder dans les instructeurs supérieurs des officiers capables et instruits, un progrès incessant se fait remarquer. Dans d'autres, l'éducation de la jeune troupe laisse encore beaucoup à désirer. On ne saurait dissimuler que l'instruction supérieure des officiers, notamment des officiers d'état-major de l'infanterie, n'a pas encore atteint le degré qu'elle doit nécessairement avoir. Ce qui manque souvent c'est la pratique du service de campagne. Tels officiers d'état-major qui sont en état de bien commander leurs bataillons sur la place d'exercice et sont sûrs dans toutes les connaissances élémentaires, devie
qu'ils manœuvrent sur le terrain, indécis, perdent le coup d'œil d'ens

chent, en s'attachant à des bagatelles, à des accessoires insignifiants, à cacher leurs embarras; leur commandement devient timide, les bataillons n'avancent pas et tout s'arrête. — On ne saurait mieux remédier à cet inconvénient qu'en donnant une application plus étendue à l'art. 73 de l'organisation militaire fédérale. Dans certains cantons les forces intellectuelles font souvent défaut; les ressources ne permettent pas d'avoir des cours d'officiers proprement dits. Si donc il s'agit d'obtenir une instruction plus élevée des officiers d'état-major, il sera nécessaire de donner de l'extension au cours de l'école centrale; cela entraînera sans doute un surcroît de dépense, lequel sera toutefois largement compensé par l'utilité qui en résultera pour l'aptitude de notre armée. Si l'on travaille de la manière indiquée à l'instruction des officiers, et que d'un autre côté la Confédération en se chargeant de l'instruction des aspirants officiers pourvoie à former une génération capable, on peut s'attendre à voir avant qu'il soit peu se réaliser un progrès marquant.

Parmi les bataillons qui ont été au service fédéral d'instruction se sont distingués par leur bonne instruction et tenue les bataillons N° 49 de Thurgovie et N° 66 de Lucerne qui ont passé à l'école militaire centrale; de plus le demi-bataillon N° 81 de Bâle-Campagne, les bataillons N° 36 de Berne et N° 10 de Vaud qui étaient au rassemblement d'Arberg.

Inspection de la landwehr.

Conformément à l'arrêté du 27 juin, il y a eu inspection de la landwehr de toutes les armes. En exécution du mandat qu'il avait reçu, le Département militaire chargea immédiatement MM. les inspecteurs de l'infanterie de se mettre en rapport avec les cantons de leur arrondissement, afin de pouvoir procéder à l'inspection aussitôt que possible. Les cantons furent en même temps invités à organiser les inspections et à s'entendre avec leurs inspecteurs.

Si nous entrons ici dans quelques détails sur le résultat de ces inspections, et particulièrement de celles des carabiniers et de l'infanterie, c'est afin de placer sous vos yeux un tableau plus clair de l'état de ces troupes.

Zurich a depuis plusieurs années organisé au mieux la landwehr qui se compose de

	Hommes.	
3 compagnies de carabiniers	245	
8 bataillons d'infanterie	6819	
		7,064

L'habillement et l'équipement sont naturellement usés par le service, l'armement paraît suffisant, l'aptitude aux manœuvres surprenante.

Berne. 3 compagnies de carabiniers	459	
8 bataillons d'infanterie	6649	
		7,108

Berne n'avait pas encore organisé sa landwehr et ne s'en occupa que sur notre arrêté.

Transport	14,172

		Hommes.
Report		14,172

L'inspecteur apprécie cette troupe de la manière suivante :

Le personnel est plus que bon, mais le matériel pour autant qu'il appartient aux hommes mêmes ne vaut rien. — Le canton devra sous ce rapport se résoudre :

1° A armer ses bataillons de landwehr de fusils et de gibernes appartenant à l'Etat pour la durée entière de leur service ;

2° A pourvoir à la stricte exécution de l'arrêté qui prescrit à la landwehr de s'équiper à ses frais des havresacs et de leur contenu détaillé ;

3° A soumettre chaque année la landwehr à l'inspection prévue par l'art. 66 de la loi militaire fédérale, pour contrôler la présence des effets qui sont entre les mains de la troupe ou ceux qu'elle a à acquérir.

Lucerne. 2 compagnies de carabiniers	134	
2 bataillons d'infanterie	994	
		1,128

Les deux compagnies de carabiniers sont bien armées ; le personnel de l'infanterie est excellent, son matériel, en revanche, vaut peu de chose. L'équipement est suffisant. Ce qui surprend c'est l'effectif peu nombreux en comparaison du chiffre du contingent fédéral lucernois.

Uri. 1 compagnie de carabiniers	105	
3 compagnies d'infanterie avec état-major	200	
		305

Le personnel est bon, l'armement et l'habillement peuvent servir, tenue et aptitude de manœuvre satisfaisante.

Schwytz. 1 compagnie de carabiniers	146	
2 bataillons d'infanterie	953	
		1,099

Tous les corps de landwehr sont pourvus de blouses et de feutres. Le havresac et la giberne sont remplacés par un sac pratique. L'armement de l'infanterie suffit ; celui des carabiniers laisse à désirer. La tenue et l'aptitude de la troupe sont très bonnes. Le devoir de service ne va pas au-delà de l'âge de 40 ans [1].

Unterwalden-le-Haut. 1 compagnie de carabiniers . . .	65	
1 compagnie d'infanterie	124	
		189
Transport		16,893

[1] Nous ne comprenons pas trop ce qu'on veut dire ici par le *devoir de service*. Le fait est que, d'après la loi fédérale de 1850, les hommes de landwehr doivent leur service jusqu'à 44 ans. *(Réd.)*

	Hommes.	
Report		16,893
L'équipement est insuffisant, l'armement est bon. L'aptitude à la manœuvre satisfaisante.		
Unterwalden-le-Bas. 1 compagnie de carabiniers	85	
2 compagnies d'infanterie	229	
		314
Personnel bon, armement propre et bon, équipement suffisant. L'instruction et l'aptitude de la troupe laissent en revanche à désirer.		
Glaris. 2 compagnies de carabiniers	200	
1 bataillon d'infanterie	671	
		871
Les troupes et l'équipement satisfont aux exigences.		
Zug. 1 compagnie de carabiniers	93	
3 compagnies d'infanterie	354	
		447
Le personnel est bon, l'équipement suffisant, l'armement mauvais, l'aptitude suffisante.		
Fribourg. 1 compagnie de carabiniers	70	
1 bataillon d'infanterie	769	
		839
Le personnel est très bon, l'habillement défectueux et l'armement tout à fait insuffisant. L'aptitude de la troupe est satisfaisante.		
Soleure. 1 bataillon d'infanterie		1,059
Le personnel est très bon, l'habillement et l'équipement suffisants, l'armement bon, et l'instruction satisfaisante.		
Bâle-Ville. 1 bataillon d'infanterie		460
Personnel bon, habillement et armement très bons, l'instruction suffisante.		
Bâle-Campagne. 1 compagnie de carabiniers	48	
2 bataillons d'infanterie	797	
		845
Personnel très bon, habillement suffisant, équipement et armement laissent en revanche à désirer. Manque d'exercice.		
Schaffouse. 1 bataillon d'infanterie		508
Le personnel est bon, l'habillement et l'équipement suffisants, l'armement de même. L'aptitude à la manœuvre satisfaisante.		
Appenzell R.-E. 2 compagnies de carabiniers	221	
2 bataillons d'infanterie	1422	
		1,643
Transport		23,879

	Hommes.	
Report		23,879

Les deux compagnies de carabiniers se distinguent par leur habillement, armement et leur aptitude à la manœuvre. L'infanterie répond de même aux exigences.

Appenzell R.-I. 1 $^1/_2$ bataillon d'infanterie		386

Le personnel est bon, l'habillement, l'armement et l'équipement par contre défectueux.

St-Gall. 1 compagnie de carabiniers	185	
3 bataillons d'infanterie	3204	
		3,389

La landwehr de ce canton est bien organisée et répond en général aux exigences. L'effectif du personnel est fort.

Grisons. 6 compagnies de carabiniers		828

Le personnel est très bon, composé en partie de chasseurs de chamois; l'habillement est suffisant; l'armement varie beaucoup, les chasseurs de profession sont le mieux armés. L'infanterie n'est pas encore organisée entièrement.

Argovie. 2 compagnies de carabiniers	71	
3 bataillons d'infanterie	1221	
		1,292

Le personnel est bon, l'habillement et l'équipement satisfaisants, l'armement laisse à désirer. L'aptitude à manœuvrer bonne; ce qui surprend c'est le faible effectif.

Thurgovie. 2 compagnies de carabiniers	235	
3 bataillons d'infanterie	1972	
		2,207

La landwehr du canton est très bien organisée et équipée depuis des années.

Tessin. La landwehr de ce canton est encore en voie d'organisation. L'effectif en est fort de		889
Vaud. 8 compagnies de carabiniers	662	
8 bataillons d'infanterie	7165	
		7,827

Le personnel est très bon, l'armement et l'équipement sont bons, il en est de même de l'aptitude à manœuvrer et de la tenue. La landwehr vaudoise est une des mieux organisées.

Valais. En voie d'organisation.		
Neuchâtel. 3 compagnies de carabiniers	131	
3 bataillons d'infanterie	1282	
		1,413
Transport		42,110

		Hommes.
Report		42,110
Personnel bon; habillement et équipement satisfaisants; armement passable, aptitude à manœuvrer satisfaisante.		
Genève. 1 compagnie de carabiniers	131	
2 bataillons d'infanterie	1388	
		1519
Cette landwehr répond sous tous les rapports aux exigences qui peuvent être faites.		
Nous avons donc un total de		43,629

hommes qui, d'après les contrôles, devrait être de 10,000 hommes plus fort.

Quoique ce résultat doive satisfaire, nous ne pouvons pas nous abstenir d'inviter les cantons à porter à l'organisation entière de leur landwehr et notamment à leur armement, la plus grande attention. C'est particulièrement sous ce dernier rapport qu'il reste encore beaucoup à désirer. Nous ne devons pas oublier que pour le cas d'une lutte sérieuse, nous possédons en cette troupe une force de résistance qui ne le cédera en rien à l'élite et à la réserve.

Les rapports sur l'inspection des armes spéciales de la landwehr ne sont pas encore parvenus au complet, de telle sorte que nous ne pouvons à cet égard communiquer que des fragments; cela suffira toutefois à donner au moins une idée de l'état de situation.

I. *Personnel des troupes du génie.*

a) Sapeurs : 14 officiers; 51 sous-officiers; 150 soldats. Total : 215.

b) Pontonniers : 5 officiers; 23 sous-officiers; 56 soldats. Total : 83.

II. *De l'artillerie.*

57 officiers, 684 sous-officiers et ouvriers, 890 canonniers, 453 soldats du train. Total : 2084.

La troupe réunit les qualités voulues; l'âge prescrit par la loi fédérale n'est pas dépassé et les hommes ont ainsi assez de vigueur pour satisfaire le cas échéant aux exigences d'un service actif.

L'habillement est différent, selon les cantons. Dans ceux où depuis des années on a voué des soins à l'organisation de la landwehr, la troupe s'est présentée aussi avec l'habillement prescrit pour l'arme.

Naturellement dans cette catégorie de milices, la majeure partie des habillements militaires, qui ont fait avec l'homme le service de l'élite et de la réserve, ont été trouvés en grande partie fort usés; ils sont néanmoins toujours encore suffisants pour un service actif, notamment si l'on y joint la capote, dont la troupe était pourvue dans la plupart des cantons lors de l'inspection. Ces inspections n'ont pu constater si après que l'élite et la réserve seraient complètement équipées, il resterait encore assez de [illegible] pour la landwehr, dans tous les cantons; selon nous il importerait [illegible]erve. L'armement et l'équipement différaient aussi selon

les cantons, et pour ce qui est de l'aptitude au service, on ne peut guère se former un jugement. On peut toutefois admettre que les réminiscences des anciens exercices en général sont encore assez présentes pour que ces troupes puissent être en peu de temps remises au fait du service de leur arme, à tel point que l'on pût en attendre les prestations que selon les circonstances on serait dans le cas d'exiger d'une division de landwehr. En ce qui concerne la cavalerie de la landwehr, nous pouvons nous borner à l'observation qu'elle a été pareillement inspectée et pourrait en cas de besoin être encore d'une bonne ressource.

Cours pour sapeurs d'infanterie.

Il a aussi été signalé comme lacune de notre instruction militaire le fait que les sapeurs d'infanterie ne reçoivent aucune direction ni instruction sur les travaux de sapeur qui leur incombent, tandis que ces travaux peuvent être d'une grande importance eu égard à la configuration du terrain de notre pays.

Sur la proposition de notre Département militaire, nous l'autorisâmes à faire ouvrir un cours d'instruction pour lequel la Confédération se chargeait des frais de l'instruction, les cantons ayant à supporter ceux de l'entretien et de la solde des troupes. Ce projet fut favorablement accueilli par les cantons et 82 hommes de 14 cantons prirent part au dit cours qui eut lieu dès le 11 au 24 septembre à Thoune sous la direction de l'instructeur du génie, M. le major d'état-major fédéral Schumacher.

Le personnel de ce corps réunissait toutes les qualités voulues. A peu d'exceptions près, l'aptitude intellectuelle répondait entièrement aux exigences du service technique, et cela dans une mesure plus grande qu'on ne s'y attendait. Relativement à l'aptitude corporelle, les gens étaient, sans exception, sains, de vigoureuse constitution et habitués au travail; un tiers des hommes avaient la taille de 6 pieds et au-delà.

Dans tout le détachement fort de 82 hommes il ne se trouvait que 46 ouvriers en bois, dont 30 charpentiers de profession. Nous mîmes à profit cette occasion pour rappeler aux cantons de quelle importance est le choix de gens de métier comme sapeurs d'infanterie et en général pour le service de sapeur. L'instruction a compris la fortification de campagne, le travail de campement et les ponts provisoires. On s'est en tous points tenu dans les limites tracées par le temps, les ressources, l'instruction des gens et leur destination militaire. A l'occasion de la fortification de campagne on s'est occupé des redoutes de terre pour l'infanterie avec leur matériel de revêtement, des obstacles et moyens de renfort et des fortifications.

Les travaux de campement ont essentiellement eu pour objet des camps en marche et des bivouacs. En fait de pont on s'est borné à jeter des ponts volants à supports fixes. Le résultat du cours a été des plus satisfaisants; les gens ont acquis la conviction qu'ils sont appelés à rendre de meilleurs services que ceux dont on les a chargés jusqu'à présent. Ils ont suivi l'instruction avec zèle et l'inspecteur leur rend le témoignage d'avoir fait plus qu'on ne l'avait attendu.

Les cantons en ont été informés et invités à déclarer s'ils ont l'intention d'envoyer à l'avenir des sapeurs d'infanterie à des cours de ce genre. Comme on pouvait s'y attendre, les réponses ont été affirmatives.

e) *Visite d'établissements militaires étrangers.*

A été envoyé à l'étranger pour se perfectionner :

1. M. le capitaine d'état-major Leemann, qui a voyagé en France et en Angleterre pour étudier notamment ce qui a rapport au matériel d'artillerie de ces Etats et recueillir sur place des notes sur les canons rayés et leur usage. M. Leemann a pu fournir à ce sujet des renseignements fort intéressants, bien que l'accès ne fût pas facile à obtenir, notamment dans les ateliers de l'Etat.

2. MM. les médecins de division Wieland et Brière, et les médecins d'ambulance Weinmann et Moosherr ont été envoyés sur le théâtre de la guerre en Italie. Les rapports des deux premiers sont fort intéressants et prouvent que ces Messieurs ont su mettre à profit l'occasion qui se présentait d'étendre leurs connaissances au point de vue militaire. Nous avons autorisé notre médecin en chef à faire imprimer ces rapports, et à les répandre dans l'intérêt de notre service sanitaire. A l'occasion de la campagne d'Italie, nous avions l'intention d'envoyer encore d'autres officiers de l'état-major fédéral sur le théâtre de la guerre, projet auquel on a dû renoncer, l'une des puissances belligérantes ayant refusé de les recevoir [1].

1. *Effectif des chevaux.*

Chevaux de régie.

L'effectif des chevaux de selle et de trait pour l'artillerie était en 1858 de 68 chevaux pour une valeur de 37,200 fr.; 6 en ont été vendus à des officiers au prix de 4,050 fr.; 4 de la valeur de 1,400 fr. ont péri.

Restent ainsi fin 1859, 58 chevaux pour	Fr. 32,400 —
Lors de la révision de tous les chevaux et de leur valeur d'estimation il s'est constaté une diminution de valeur de . . .	» 6,050 —
La valeur d'inventaire comporte dès lors	Fr. 26,350 —

En présence des événements d'Italie, l'acquisition d'une seconde partie de chevaux de régie, ayant été décrétée, il en fut acheté 55 pour le prix de 41,900 fr.

Ces chevaux ont été en partie employés à l'attelage de l'artillerie, et quatre ont été vendus pour le prix de 3,600 fr. à des officiers pour leur usage personnel. La valeur de ces 51 chevaux se réduisit suivant l'inventaire à 30,385 fr., après que des experts eurent constaté sur ce nombre une moins-value qui a dû être portée à la charge de la surveillance des frontières.

Les louages des chevaux ont produit 30,860 fr. 50 c.; les dépenses pour la nourriture et l'entretien dans les mois d'hiver et les intervalles où ils n'ont pu être

[1] C'est sans doute par inadvertance que le rapport oublie de mentionner ici qu'un capitaine de l'état-major fédéral a été néanmoins délégué sur le théâtre de la guerre et a pu suivre les opérations de l'armée alliée. *Réd.*

employés se sont élevées à 62,065 fr. 67 c., dont un tiers tombe sur les chevaux nouvellement achetés que la régie a dû garder longtemps à son compte pour les dresser avant de pouvoir être utilisés.

Il reste à mentionner encore ici une autre partie de l'effectif des chevaux qui a exigé une administration à part. Il s'agit des chevaux qui ont été acquis aux frais de la Confédération pour la mise en disponibilité de l'armée, et ont été cédés au prix d'achat à des officiers de l'état-major fédéral. Ensuite d'une décision du Conseil fédéral, le major Ochsenbein, de Nidau, fut envoyé à la fin d'avril dans le Hanovre pour y acheter un certain nombre de chevaux aptes au service.

Il arriva à Berne vers la fin de mai avec 36 chevaux, dont la qualité et le prix méritèrent la satisfaction générale.

Le coût de cette acquisition s'est élevé à 36,000 fr. qui ont été avancés par la caisse fédérale spécialement pour l'armement de 1859. Un certain nombre de ces chevaux trouva immédiatement des acheteurs, moyennant remboursement des frais. Comme plusieurs de ces chevaux n'étaient pas encore suffisamment dressés, le Département militaire les confia au soin de piqueurs appelés à cet effet à Thoune sous la direction de MM. les colonels Linden et Wehrli.

Ces 36 chevaux furent taxés en comprenant les frais d'entretien et de dressure, et inscrits à la valeur d'estimation de 40,500 fr. En 1859 il ne put toutefois en être vendu que 10 à des amateurs, contre paiement de 10,800 fr. A la fin de 1859, 3 qui avaient des défaut durent être vendus à l'enchère non sans une perte notable.

Ce ne fut que dans le courant des derniers mois et à la suite d'une nouvelle taxation que 13 des chevaux purent être vendus à des officiers supérieurs de l'état-major fédéral et le montant versé à la caisse fédérale par 13,300 fr.

Ceux qui restaient encore ont été joints aux chevaux de régie pour simplifier la comptabilité.

2. *Service de vétérinaires.*

Dans les différentes écoles, aux cours de répétition et pour le rassemblement de troupes d'Arberg, il a été évalué en tout;

a) Aux écoles d'artillerie et cours de répétition	chevaux	2336
b) » » de cavalerie	»	2057
c) A l'école centrale à Thoune	»	175
d) Au rassemblement de troupes	»	92
	Chevaux	4660

1520 sont tombés malades; entièrement guéris et rendus sans autre aux propriétaires	chevaux	281
Avec dépréciation	»	1203
Gardés et vendus à l'enchère	»	17
Abattus ou péris	»	19
	Chevaux	1520

Pour les 1203 chevaux dépréciés, il a été payé 50,201 fr. 65 c., ce qui fait en moyenne à peu près 41,73 par cheval, tandis que l'année précédente la dépréciation a été de 47,50. Pour les 19 chevaux qui ont péri il a fallu bonifier 9,315 fr., soit 490 fr. 26 c. pour chaque cheval.

Tous les frais de vétérinaires et dédommagements s'élèvent à 84,563 fr. 82 c. qui se répartissent comme suit :

Frais d'estimation et de dépréciation	Fr.	4,298 55
Médicaments, traitement et pansement	»	12,905 47
Bonifications pour dépréciations	»	50,201 65
Bonification supplémentaire pour chevaux vendus à l'enchère	»	7,843 15
Bonification pour chevaux péris	»	9,315 —
	Fr.	84,563 82

Si nous répartissons cette somme entre tous les chevaux qui ont été au service, cela fait en moyenne par cheval 18 fr. 15 c. (en 1858, 20 fr. 94 c.) Cette année aussi il y a à tenir compte du nombre considérable de chevaux de cavalerie qui ont eu des lésions et ont été dépréciés, inconvénients dont les causes ont dû être recherchées avec persistance. Nous avons jugé nécessaire d'appeler des vétérinaires d'état-major en titre aussi aux écoles d'artillerie, mesure qui s'est parfaitement justifiée pour la cavalerie.

V. TRAVAUX TRIGONOMÉTRIQUES.

Atlas suisse.

Les feuilles nos XII et XIV ont été terminées en 1859.

De la feuille XIII. La triangulation a été achevée dans les cantons d'Uri et d'Unterwalden et continuée dans le canton de Berne.

De la feuille XXIII. Canton du Valais a été commencé. Levé à l'échelle de 25,000.

De la feuille VIII. La section 1 (Berne) est commencée et la section 5 (Berne) achevée.

La section 3 (Unterwalden) a été continuée, ainsi que la section 4 (Unterwalden et Uri). En somme, ces levés comprennent environ 11 $^1/_2$ lieues carrées du canton de Lucerne; 7 $^1/_2$ de Berne et 5 $^1/_2$ d'Unterwalden et d'Uri. Levé à l'échelle de 50,000.

De la feuille XIII. La section 9 (Berne) est commencée et la section 13 (Berne) achevée.

De la feuille XXII. Les sections 4, 7 et 11 achevées.

De la feuille XXIII. La section 5 (Valais) commencée.

Au total, ces levés comprennent 17 lieues carrées dans le canton de Berne et 18 dans le canton du Valais.

Gravure.

De la feuille VIII. L'esquisse et la lettre sont achevées dans les sections 9, 11, 13 et 15.

De la feuille XXII. L'esquisse du territoire hors de la Suisse est faite. L'esquisse et la lettre sont achevées dans les sections 1, 2, 3 et 6.

Carte réduite.

L'esquisse et la lettre des quatre feuilles sont gravées, à l'exception des parties non encore levées. Le terrain est gravé sur les $^2/_3$ de la feuille II.

Il résulte de ces communications qu'en 1859 il a été levé 24 $^1/_2$ lieues carrées à l'échelle de 25,000, et 15 lieues carrées à l'échelle de 50,000.

VI. FORTIFICATIONS.

Les travaux d'entretiens prévus au budget ont été exécutés aux fortifications de Luziensteig, Bellinzone et St-Maurice.

Plus importants sont les travaux extraordinaires que les événements de l'année dernière ont provoqués, et qui ont mis en réquisition une grande partie de nos officiers du génie.

Ayant été chargés par vous d'aviser aux dispositions nécessaires en vue du maintien de la neutralité suisse, nous portâmes avant tout notre attention sur les points fortifiés de notre frontière.

Nous mentionnerons succinctement ce qui a été fait sur les divers points.

Luziensteig. Déjà en 1858, une commission avait été instituée avec mandat de présenter les devis des travaux qu'il y avait encore à exécuter pour arrondir tout le système de défense de ce point. Les crédits nécessaires à cet effet furent alloués, et l'opération a été promptement terminée sous la direction d'habiles officiers de l'état-major du génie.

Nous avons maintenant la conviction que la position du Luziensteig peut faire une résistance extraordinaire, et qu'une garnison suffisante, commandée par un officier intelligent et dévoué serait en état d'arrêter un ennemi de beaucoup supérieur en nombre. Sans vouloir entrer dans les détails, nous ajouterons ici qu'après l'achèvement des ouvrages de Luziensteig, on devra s'occuper sérieusement des positions du Schollenberg, près Tardisbruck et Trubbach, points qu'il est nécessaire de renforcer pour la défense du Rheinthal supérieur; cettte contrée ayant gagné une grande importance militaire depuis la construction de la ligne ferrée de Wallenstatt.

(A suivre.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 23. Lausanne, 11 Décembre 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — **Affaires d'Italie.** — **Combat de la Singine.** — **Rapport sur une visite à l'école de tir de Hythe** *(fin)*. — **Réunion annuelle de la Société d'état-major et des armes spéciales du canton de Vaud.** — **Bibliographie.** Des nouvelles armes rayées, par Léon Marès.

AFFAIRES D'ITALIE.

La campagne de l'Italie méridionale se borne maintenant au siége de Gaëte par les troupes du général Cialdini. Les travaux de cheminement sont en pleine exécution, et sont dirigés spécialement, pour le début, contre le mamelon du *Monte-Secco,* position avancée à un demi-kilomètre de l'enceinte extérieure, d'une grande importance pour les deux parties. A cet effet, des batteries piémontaises seront établies vers le *couvent des Capucins* entr'autres. Un parc de 50 canons Cavalli est arrivé, dit-on, au camp des assiégeants. Les royaux auraient, de leur côté, 5 à 600 bouches à feu en position. Le général Bosco, qui commande en chef, a fait opérer une vigoureuse sortie le 29 novembre, dans la direction de Mola, qui n'a pas eu grand résultat. La place étant très forte du côté de terre, et ne pouvant pas être bloquée par mer, il est assurément possible aux royaux, dont la garnison se monte à environ 15,000 hommes, de tenir pendant plusieurs semaines encore. Toutefois leur résistance, à moins d'incidents imprévus, ne peut guère aboutir qu'à une capitulation, que l'état-major piémontais s'empressera sans doute de rendre aussi honorable que possible.

LE COMBAT DE LA SINGINE
(5 mars 1798)

d'après les recherches les plus récentes, par M. le professeur Lobhauer.

Trois bataillons, trois compagnies isolées d'infanterie légère, trois compagnies de dragons et douze pièces de campagne composaient le

corps bernois, posté près de Neueneck, sous les ordres du colonel de Graffenried. Sans l'artillerie, il comptait 1,800 hommes, et formait une brigade de la première division. Les deux autres brigades stationnaient, l'une, forte de 2,200 hommes, à Laupen; l'autre, forte de 3,000 hommes, à Gumminen. Le colonel Frédéric de Watteville commandait en chef la division.

Lorsque le colonel de Graffenried arriva, le soir du 4 mars, à Neueneck pour prendre le commandement, il trouva la troupe dans un état peu rassurant. La plupart des hommes étaient ivres. Les habitants des localités voisines avaient, dans les meilleures intentions, apporté le vin par baquets; point d'avant-postes; aucune patrouille n'avait été envoyée sur la rive gauche de la Singine. On voulait attaquer le lendemain matin, et l'on ne pensait pas que l'ennemi prendrait l'avance. Ainsi arriva-t-il aux Autrichiens à Solferino.

En arrière du pont, avec deux bouches à feu, étaient placées trois compagnies; une de contingent, les deux autres de volontaires de Berne et de Zofingue; deux bataillons d'infanterie avec 10 canons, occupaient les pentes de la rive droite au-dessus de Neueneck. Les dragons étaient aux deux ailes. On avait détaché deux compagnies d'infanterie au gué de Thörishaus; une compagnie de carabiniers (Tscharner) se tenait en réserve dans la forêt, au-dessous de Niederwangen.

Il faisait clair de lune; le ciel était légèrement couvert. Deux colonnes de Français de la brigade Pigeon, forte en tout de 3 à 4,000 hommes, traversent sans bruit la rivière, partout guéable en ce moment, à Flamatt et près de la Salzau, à environ 1,000 pas au-dessus et au-dessous du pont. A une heure et demie du matin commence l'attaque; les grenades tombent dans le camp bernois; une colonne ennemie s'élance sur le pont; et tandis que de la position principale tous les regards se portent en avant, et que les dix canons répondent au feu des Français, ceux-ci apparaissent sur les deux flancs, en arrière de Fluh et du côté de Kæppeli. Désordre complet; entre deux et trois heures du matin retraite, fuite précipitée; les canons sont abandonnés.

Cependant le poste du pont tint ferme; il reprit même à la baïonnette le pont déjà perdu; mais à la fin, ayant perdu beaucoup de monde, il dut aussi céder; et comme il ne pouvait probablement plus suivre la grande route, il se replia en amont de la rivière, puis sur Oberwangen. Les vainqueurs eux-mêmes en désordre, comme cela arrive surtout dans un combat de nuit, durent d'abord se reformer; une avant-garde française avança lentement, et plus lentement encore, lors-

qu'au haut de la pente elle entra dans l'obscurité de la forêt. Pigeon fit arrêter le gros de ses troupes sur le Strassacker supérieur.

La compagnie de carabiniers Tscharner, au bruit de la canonnade, s'était portée en avant, vers deux heures, jusque près de Kessiboden; elle laissa passer les fuyards et se retira à droite sur la lisière du bois. Les Français de l'avant-garde commençaient à se montrer; mais leurs culottes blanches, qu'on distinguait au clair de lune, servant de point de mire aux carabiniers, cette troupe ennemie se replia bientôt dans la forêt.

De Graffenried arriva près de Berne vers cinq heures et demie avec les restes de sa brigade et fit son rapport: il demandait des troupes fraîches pour arrêter l'ennemi, qui marchait sur la ville. Grande agitation à Berne. Le gouvernement provisoire fit réunir tout ce qu'on avait de troupes dans le voisinage, et les envoya au colonel. Bientôt, vers huit heures, arrivèrent deux bataillons, l'un et l'autre du régiment de Thoune, qui avaient été cantonnés entre Ostermundigen et Muri. C'étaient le bataillon d'élite Manuel, qui avait combattu le 2 mars sur la montagne de Diesse, et le bataillon de réserve de Watteville de Montbenay, qui avait été avec Rovéréa au Vully. Il ne restait de l'ancienne brigade de Neueneck que le seul bataillon d'élite Steiger, aussi du régiment de Thoune. Lorsque ces trois bataillons se rassemblèrent entre Berne et Bümplitz, les troupes suivantes se joignirent encore à eux : une partie du bataillon May, du régiment de l'Emmenthal, qui avait donné le 1er mars à Büren; une compagnie de chasseurs (Seiler), du régiment d'Aarau et de Brugg; elle s'était battue le 1er mars sur le Jura et restait seule de toute la troisième division; la compagnie de carabiniers Schnyder; deux compagnies de valets de Berne; trois pièces de canons, bien attelées, bien servies, sous le commandement du lieutenant d'artillerie Freudenreich, de la 1re division. La compagnie de carabiniers Tscharner s'était retirée, au petit jour, jusqu'au sommet de la montagne boisée de Könitz. Elle se réunit alors au gros de la troupe, dont la force se montait à 2,300 hommes, infanterie et carabiniers.

La disposition des soldats se montrait excellente, et Graffenried se résolut aussitôt à attaquer. De son côté, l'ennemi s'était mis en mouvement vers sept heures, et vers neuf heures l'extrême avant-garde de l'infanterie française avait dépassé Wangenhubel (à un quart de lieue de Niederwangen), là où la forêt s'arrête de nouveau. Les Bernois s'avancèrent à neuf heures de Niederwangen dans l'ordre suivant:

En tête, sur la route, deux compagnies du bataillon Manuel, sous le commandement du major May de Perroy; immédiatement après, les trois canons de Freudenreich; à gauche, dans la forêt, la compa-

gnie de chasseurs Seiler; plus à gauche la compagnie de carabiniers Tscharner (ce mouvement commença sur la pente près d'Oberwangen). A droite dans la forêt, les deux compagnies de valets, plus à droite la compagnie de carabiniers Schnyder. Ensuite marchaient en colonne serrée sur la route le reste du bataillon Manuel, et les trois bataillons de Watteville de Montbenay, Steiger et May.

Ainsi formés les Bernois attaquèrent la tête de la colonne Pigeon. Les carabiniers de l'aile gauche ouvrent le feu; ceux de l'aile droite continuent; les deux compagnies du major May de Perroy se déploient sur la route et complètent la ligne des feux; les canons, traînés à force de bras, font leur décharge à tous les points favorables, lorsque la ligne d'infanterie s'ouvre devant eux; puis ils rechargent, la ligne se forme, s'ouvre de nouveau. L'avant-garde française est ainsi repoussée jusque près de Kessiboden, où elle est soutenue sur la lisière du bois par un fort détachement d'infanterie. Là, au bord de la clairière, de Wangenhubel jusqu'à Neueneck, le combat devint sérieux, et bientôt acharné. Les Français ne combattaient pas, comme ils le dirent plus tard, pour la forme; cependant tout semble chez eux avoir été calculé pour une feinte. Les Bernois gagnent du terrain; il y a une pression en avant. Le pays boisé des deux côtés de la route leur donnait l'avantage. L'ennemi dans cette contrée inconnue, n'avait pas de vue d'ensemble, et ne parvenait pas à les déborder. C'est à quoi avaient toujours visé les Bernois; leur manœuvre était aussi simple que juste. Ne pas trop étendre les ailes, et ne pas trop les serrer à la route, telle était pour eux la chose principale. Ils paraissent avoir constamment maintenu la bonne distance, cinq à six cents pas de la route, pour leur détachement de carabiniers.

Le centre était conduit par l'adjudant-major Wœber, qui mourut l'année suivante à Freuenfeld, de la mort des braves; l'adjudant Kneubühler, dont la pierre tumulaire se voit sur le mur de l'église de Thoune, au dire de Rasthofer, avait dirigé avec succès les ailes.

Au-delà de Kessiboden le combat se continua d'arbre en arbre; les soldats irrités se tiraient dessus à vingt pas; on employa la baïonnette et la crosse. Ainsi l'on avança jusque près de Landstuhl, où se termine la forêt. Le terrain s'élève encore et forme au nord une petite colline droit à côté de la route, puis il s'abaisse vers Neueneck, d'abord doucement, ensuite par une pente plus forte.

Les ailes des Bernois, qui marchaient dans la forêt souvent sans chemins frayés, étaient restées un peu en arrière, lorsque les bataillons, s'avançant vivement sur la route, arrivèrent sur un terrain découvert. Une forte ligne de Français, infanterie et artillerie, le gros des troupes de Pigeon, les attendait à quelques cents pas, et ouvrit aussitôt

un feu terrible de mitraille et de mousqueterie. Le moment décisif était là. Les Bernois allaient être débordés.

Les premiers rangs s'arrêtent, veulent battre en retraite. Mais les officiers, comme à Vilmergen en 1712, s'élancent au milieu d'eux, encourageant, ordonnant, donnant surtout l'exemple du mépris de la mort; avec eux des volontaires de toute condition et de tout âge, patriciens, hommes de la campagne, sans distinction de couleurs politiques, se précipitent en avant; alors tout les suit. Les Oberlandais, le bataillon de l'Emmenthal, la baïonnette croisée, se jettent sur les Français; la batterie est atteinte, prise, la ligne est rompue. Les ennemis essayent encore une manœuvre. Leurs ailes obliquaient déjà contre les Bernois, lorsque des coups de feu sont dirigés sur leur flanc droit du bouquet de bois au-dessus de Natterhaus, sur leur flanc gauche du Pfrundwald près de Neuriedern; ce sont les ailes des Bernois qui arrivent; les Français sont débordés à leur tour. Encore une fois ils essayent de se reformer à l'abri du petit bois près de l'ancienne maison d'école; mais la compagnie de carabiniers Schnyder a suivi la lisière du Pfrundwald, et tombe de nouveau sur leur flanc gauche. Quelques enfants qui se trouvaient dans le voisinage virent alors la pente toute noire de Français qui fuyaient; la dernière résistance était brisée. La brigade Pigeon n'arrêta pas sa retraite à la Singine, mais, ainsi que le comportait l'énergie de l'attaque et la nature du terrain, elle la continua jusque sur les hauteurs de la rive fribourgeoise. — Les Bernois l'y saluèrent encore de quelques boulets et occupèrent même le pont. Il était trois heures du soir, le 5 mars 1798.

Du récit de ce combat ressortent pour les descendants des instructions précieuses, entr'autres :

1° Que quand on n'abandonne pas une affaire perdue, on peut facilement la regagner avec intérêts; que (militairement parlant), un combat défensif perdu, repris avec des réserves fraîches et une offensive énergique, se change en une victoire définitive;

2° Que les Français, dans leurs meilleurs temps, ont été battus à fond par des Allemands[1], et même par des milices, lorsque celles-ci ont pris feu, et qu'avec cela elles ont conservé l'intelligence, soit réfléchie, soit inconsciente de la position; qu'en conséquence ce qui est arrivé une fois peut arriver encore, et, si Dieu le veut, en grand et au complet.

(Traduit de l'*Eidgenössische-Zeitung*, n° 210. 1860.)

[1] L'auteur, avec les conclusions duquel nous ne saurions être complétement d'accord, aurait nu distinguer ici les Suisses des Allemands. Il y a entr'eux, au point de vue militaire, en fait foi, une notable différence. *(Note du traducteur).*

RAPPORT

SUR UNE VISITE A L'ÉCOLE DE TIR DE HYTHE,

sur l'enseignement et l'organisation du tir dans l'armée anglaise [1].

(Fin.)

4. Exercices de position.

Ces exercices sont regardés par les instructeurs de Hythe comme de la plus haute importance. On ne saurait, disent-ils, trop les répéter. Ils ont pour but de donner à l'homme une grande habitude des maniements d'arme qui précèdent et accompagnent le feu, de fortifier les parties du corps qui sont en jeu dans ces mouvements. Il y a trois de ces exercices.

Le premier consiste à apprêter l'arme, à la mettre en joue en deux mouvements et à reprendre la position d'amorcez.

Le second consiste à apprêter, puis cinq mouvements pour mettre en joue, abattre le chien et reprendre la position d'amorcez.

Le troisième consiste à exécuter la charge, puis mettre en joue et abattre le chien à volonté, en exécutant ces mouvements exactement comme ils ont été enseignés en détail dans les deux premiers exercices.

Ces exercices se font tantôt debout, tantôt à genoux, dans les positions du premier et du second rangs.

Pendant chacun d'eux, il est prescrit de ne jamais mettre en joue sans viser un point déterminé. A cet effet, des visuels noirs de cinq pouces sont peints sur les murs de la caserne dans la cour de laquelle on exerce.

5. Brûler des capsules.

Cet exercice a pour but d'habituer l'homme au bruit et de donner à l'instructeur la facilité d'observer s'il abat le chien régulièrement. On brûle vingt capsules par homme. Les cas où l'on doit faire recommencer cet exercice sont prescrits.

6. Tirer à poudre.

Chaque homme doit ensuite tirer vingt cartouches à poudre, dans le même but que l'exercice précédent.

7. Exercice d'estimation des distances.

Un des traits saillants de l'instruction à Hythe et dans l'armée, c'est l'extrême importance attachée à l'estimation des distances. On s'en convaincra encore mieux lorsque nous parlerons des exercices pratiques. Pour les exercices préparatoires, on ne part point de ces données arbitraires qui ne s'accordent avec la vue de personne. On place d'abord des hommes de 50 en 50 yards, de 100 à 300 yards. Les instructeurs font faire à chacun, pour chaque distance, les remarques que sa vue lui permet, puis l'on fait estimer quelques distances pour donner aux hommes l'occasion de contrôler ces remarques et de se les graver dans la mémoire. De 300 à

[1] Voir notre précédent numéro.

600 yards, on procède de même, seulement on place les hommes qui doivent servir de points d'observation deux par deux ou trois par trois. De 6 à 900 yards, on fait faire les observations sur plusieurs files réunies. L'on parvient ainsi à développer, chez la plupart des hommes le sens de la distance. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à voir les résultats de l'estimation des distances dans les cours de Hythe et de l'armée, résultats qui sont contrôlés aussi exactement que ceux du tir à balles.

8. Confection des munitions.

Chaque homme doit, pendant le cours d'instruction, prendre une idée de la confection des munitions. En outre, douze hommes de chaque compagnie doivent y être soigneusement exercés chaque année.

Exercices pratiques.

Lorsque la série de ces exercices préparatoires est terminée, et seulement alors on passe aux exercices pratiques qui sont au nombre de trois.

1. Les exercices de tir.

Les exercices de tir ne sont pas considérés par les Anglais comme une instruction. Ils sont plutôt, pour eux, la constatation des résultats obtenus au moyen de l'instruction préparatoire, une manière de juger comment les hommes ont profité de cette instruction.

Pour les exercices de tir on se sert de cibles en fer de 6′ de haut sur 2′ de large qu'on peut réunir 2 à 2, 3 à 3, etc.

Les marqueurs sont placés à l'abri, de manière à voir les cibles et marquent les coups de derrière leur abri avec des drapeaux, de la manière suivante :

De 150 à 300 yards, il y a deux cibles, un visuel noir de 22 pouces, un centre de 8 pouces ; on marque :

Les coups en cible avec un drapeau blanc, ils comptent 1 ;

Les coups dans le visuel avec un drapeau bleu, ils comptent 2 ;

Les coups dans le centre avec un drapeau rouge et blanc, ils comptent 3.

De 3 à 600 yards, 4 cibles réunies, visuel de 2′ de diamètre ; on marque :

Les coups en cible avec un drapeau blanc, ils comptent 1 ;

Les coups dans le visuel avec un drapeau bleu, ils comptent 2.

De 6 à 900 yards, les coups se marquent et se comptent de même, seulement on réunit 6 cibles et le visuel a 3′ de diamètre.

On ne marque rien pour les coups manqués. On agite un drapeau rouge à ras terre pour les coups qui touchent par ricochet. Lorsque les marqueurs veulent aller aux cibles, ils hissent un drapeau rouge et l'on cesse le feu.

Chaque homme doit tirer 90 balles dans un cours d'instruction. On les répartit de la manière suivante :

1° Feu individuel : 60 balles.

2° Feu de files : 10 balles.

3° Feu de volée : 10 balles.

4° [illegible] : 10 balles.

1° *Feu individuel.* — La section qui doit tirer est amenée sur le terrain et charge au commandement. Le premier homme du premier rang sort du rang, tire et retourne en arrière, quand son coup est marqué, et ainsi de suite. L'instructeur de compagnie tient le registre. Après que le tir est fini à une distance, on va vérifier les coups sur la cible, en la comparant au registre. Il est signé par le chef de compagnie, l'instructeur et le marqueur qui est d'une autre compagnie. L'officier instructeur prend le registre et remet au chef de compagnie un duplicata des points.

Pour le tir individuel, tous les hommes font d'abord partie de la troisième classe et tirent 5 coups à 150, 200, 250, 300 yards. Ceux qui obtiennent 15 points passent dans la seconde classe, les autres tirent encore une fois dans la troisième.

La seconde classe tire 5 coups à 400, 500, 550, 600 yards. Ceux qui obtiennent 12 points passent dans la première, les autres tirent leurs 20 dernières cartouches dans la seconde classe.

La première classe tire 5 coups à 650, 700, 800, 900 yards. On établit un registre des hommes qui ont 7 points et plus dans la première classe. Ceux qui n'ont pas réussi à sortir de la troisième doivent refaire un cours préparatoire.

2° *Feu de files.* — On tire à 300 yards 10 cartouches en feu de files sur 8 cibles ayant chacune un visuel de 2 pieds, un centre de 8 pouces.

3° *Feu de volée.* — C'est un feu à volonté partant des deux ailes. On tire ainsi 10 cartouches à 400 yards. Mêmes cibles que pour le feu de files.

4° *Feu de tirailleurs.* — On fait tirer en chaîne 10 cartouches sur 8 cibles de 2′ de large espacées de 6 pieds, chacune a un visuel de 2′ et un centre de 8 pouces. On exécute ces feux en avant et en retraite de 2 à 400 yards. Chaque file a sa cible.

Après chacun de ces feux les coups sont reportés sur un tableau des cibles préparé d'avance (voir les formulaires joints au rapport).

La moyenne des points obtenus dans ces trois derniers feux et dans le tir individuel de 100 à 300 yards détermine le *mérite* du tir de chaque escouade, compagnie ou bataillon.

Lorsqu'un corps n'a pas une place de tir assez étendue, on réduit les exercices de tir dans une proportion prescrite.

2. Exercices d'estimation des distances.

Jusqu'à 300 yards, on estime la distance de un ou plusieurs hommes ; au-delà, on place comme point d'estimation 8 ou 10 files.

Voici comment l'on compte les points obtenus par les hommes :

De 100 à 300 yards l'on donne :

Pour une erreur	de moins de	5	yards,	3	points.
»	»	10	»	2	»
»	»	15	»	1	»

De 300 à 600 yards l'on donne :

Pour une erreur de moins de 20 yards, 2 points.
» » 30 » 1 »

De 600 à 900 yards l'on donne :

Pour une erreur de moins de 30 yards, 2 points.
» » 40 » 1 »

Il y a trois classes comme pour le tir. Dans chaque classe, il y a deux exercices, chacun de 6 estimations, en tout 12 réponses.

Tout le monde estime d'abord dans la troisième classe de 100 à 300 yards. Ceux qui obtiennent 14 points passent seuls dans la seconde classe et estiment de 300 à 600 yards. Il faut, pour passer dans la première classe, qui estime de 600 à 900 yards, avoir obtenu 14 points dans la seconde.

3. Tirer sans élever la hausse mobile.

Un troisième exercice pratique est prescrit à la fin du cours, pour les meilleurs tireurs et pour employer l'excédant de munition qui peut rester, c'est de tirer à 3 et 400 yards sans se servir de la mire mobile. Pour se préparer à cet exercice, on vise d'abord sur le chevalet avec la mire mobile élevée, puis on la rabat et l'on voit quelle est la partie du canon ou des anneaux qui correspond à l'encoche. On cherche ensuite à viser de cette manière et, en relevant la mire, on voit si l'on a réussi. A Hythe, on fait ensuite tirer trois ou quatre coups de cette manière.

Voilà quelle est la marche de l'instruction. Elle offre, comme on le voit, beaucoup de rapports avec la méthode prescrite par notre excellente instruction pour le tir à la cible. Seulement, les Anglais ont compris qu'un système d'instruction n'était rien, quelque bon qu'il fût, si l'on n'avait des instructeurs qui en comprissent l'esprit et la portée et qui fussent à même de le suivre avec exactitude et intelligence. L'école de Hythe est destinée à fournir ces instructeurs qui, à leur retour dans leurs corps, y introduisent de plus en plus la méthode et les bons principes qu'ils ont reçus à l'école normale.

C'est de cette manière qu'en moins de 6 ans les Anglais sont parvenus à uniformiser, dans toute leur armée, l'instruction sur le tir et à la généraliser plus qu'elle ne l'est dans aucune autre armée[1].

Voici maintenant comment ce système d'instruction est appliqué pour la troupe.

Organisation de l'instruction dans l'armée.

L'instruction a lieu dans chaque corps sous la responsabilité du commandant. Il y a par bataillon un officier instructeur du tir qui doit avoir obtenu à Hythe un certificat de première classe. Il est dispensé de tout autre service. Il y a par bataillon un officier adjoint à l'instructeur et un ou plusieurs sergents instructeurs

[1] Notre collègue ne tient peut-être pas assez compte ici des immenses progrès en voie d'exécution dans l'armée française sous le rapport du tir depuis deux ans, grâce à l'impulsion donnée par l'école de Vincennes et par le commandant Nessler. *Réd.*

ayant aussi été à Hythe. Dans chaque compagnie, le sergent que l'on appelle *colour-sergeant* est chargé de la surveillance et de l'instruction du tir. Chaque bataillon doit avoir un matériel complet pour l'instruction du tir, comprenant tous les modèles et instruments nécessaires pour les exercices préparatoires et un jeu complet de cibles et accessoires pour les exercices pratiques. Il existe un catalogue complet de ces objets et des prix auxquels on peut les obtenir au dépôt du matériel. Les bataillons peuvent ainsi se les procurer au meilleur compte et exactement pareils. Chaque corps doit se procurer dans les environs de sa garnison une place de tir convenable. Les plans de ces places de tir sont envoyés à l'inspecteur général du tir qui juge si elles sont suffisantes.

L'instruction du tir est donnée aux recrues et aux jeunes officiers dès qu'ils ont une connaissance suffisante des règlements d'exercice. Cette instruction dure trois semaines environ.

Chaque bataillon doit, chaque année, détacher successivement chacune de ses compagnies pour un cours d'instruction de tir dirigée par l'officier instructeur du bataillon. Ce cours doit être conforme au système d'instruction déjà décrit, il dure douze jours et chaque homme doit y tirer 90 cartouches à balle.

Primes d'encouragement.

Pour l'encouragement du tir, on a institué dans l'armée des récompenses pour les meilleurs tireurs. Le meilleur tireur de chaque bataillon reçoit une haute paie de 30 centimes par jour et porte sur la manche gauche une couronne et deux carabines brodées en or. Le meilleur tireur de chaque compagnie reçoit 20 centimes par jour et porte une couronne et deux carabines en drap jaune. En outre, un certain nombre d'hommes qui peut aller jusqu'à 10 par compagnie sont appelés *marksmen*, reçoivent 10 centimes et portent deux carabines en drap sur la manche gauche.

Pour obtenir cette dernière distinction, il faut figurer sur la liste de ceux qui ont obtenu 7 points ou plus dans le tir de la première classe.

Pour obtenir une de ces distinctions, il faut, en outre, avoir été dans la première classe pour obtenir l'estimation des distances et avoir répondu d'une manière satisfaisante sur les parties théoriques de l'instruction.

La haute paie n'est délivrée que sur l'ordre de l'inspecteur général du tir et d'après les résultats du cours d'instruction de l'année.

Elles ne sont valables que jusqu'au cours d'instruction suivant.

Contrôle sur l'instruction et les résultats du tir.

Il me reste à dire un mot de la manière dont toute cette instruction est dirigée et contrôlée. Il serait trop long d'entrer dans tous les détails, je me bornerai à en donner une idée générale, en renvoyant aux formulaires anglais que je dois à l'obligeance du général Hay et que je joins à ce rapport.

Pendant les exercices de chaque compagnie les résultats du tir sont notés et

contrôlés sur le terrain (voyez le formulaire intitulé : *Register of trajet practice*). Puis ils sont reportés par l'instructeur dans un registre général, qui mentionne en outre l'instruction reçue par la compagnie dans toutes les branches de l'instruction du tir (voyez le formulaire intitulé : *Musketry Drill and Practrice Return*).

Ces rapports servent à faire le rapport annuel du bataillon (voyez le formulaire intitulé : *Annual Musketry Return*) qui doit donner par compagnie les résultats généraux du tir, les résultats de l'estimation des distances, le nom de tous les hommes qui n'ont pas suivi leur cours de tir et ce qui les en a empêché, et au revers le nom de tous les hommes qui ont obtenu 7 points ou plus dans la première classe, avec des observations qui indiquent s'ils sont qualifiés ou non pour la position de *marksmen*.

Chaque bataillon doit, en outre, envoyer un rapport mensuel indiquant où en est l'instruction du tir dans chaque compagnie (voyez le formulaire intitulé : *Progress Return*) et l'emploi de chaque jour du mois pour l'instruction du tir.

La surveillance et le contrôle de l'instruction sont confiés par districts à des inspecteurs spéciaux du tir, qui transmettent les rapports et leurs observations à l'inspecteur général et reçoivent ses ordres.

Les rapports mensuels et annuels parviennent à l'inspecteur général du tir, général Hay, à son quartier-général de Hythe. Les rapports annuels lui servent de base pour un rapport général sur le tir de toute l'armée. Je joins à ces notes un exemplaire de ce rapport pour 1859 qui prouve à l'évidence avec quelle précision tout ce mécanisme joue actuellement dans toute l'armée anglaise. Ce jeu n'est point si compliqué qu'on pourrait le croire, avec tous les détails qu'il comporte. Grâce à l'ordre parfait et à la vigoureuse observation des ordonnances que le général Hay a introduits, il peut seul avec un adjudant et deux sous-officiers secrétaires, suffire à la direction de ce système qui s'étend pour ainsi dire d'un bout du monde à l'autre. Pendant la journée que j'ai passée dans son bureau, j'ai vu arriver des rapports du Canada, de Hong-Kong et de la Nouvelle-Zélande.

Réflexions sur l'instruction du tir en Suisse.

Après avoir examiné rapidement cette organisation si complète et dont les excellents résultats se font déjà sentir, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil sur cette branche de l'instruction dans notre propre armée. Je n'ai pas la prétention de croire que nous puissions imiter une armée permanente, mais n'y a-t-il rien dans le système anglais qui se laissât adapter à nos circonstances et avons-nous à cet égard une organisation si parfaite que nous n'ayons rien à emprunter à personne?

Nous sommes sur le point d'introduire dans toute notre armée une nouvelle arme aussi perfectionnée que possible. Nous avons déjà deux armes excellentes et un fusil d'infanterie qui peut rivaliser avec la plupart de ceux de l'étranger. L'adresse de nos soldats et l'instruction qu'ils reçoivent sur le tir sont-elles à la hauteur qu'exigeraient les armes qu'ils ont entre les mains? Si nous envisageons cette [illegible] d'une manière générale, il faut bien répondre que non.

Nous avons une excellente instruction sur le tir à la cible, mais je crois qu'on pourrait difficilement citer un cours, une école où elle ait été suivie d'une manière logique et complète. Il y a pour cela deux raisons : les instructeurs et le temps manquent. On peut y remédier : il faut former des instructeurs. Quant au temps, c'est plus grave. Je crois cependant que, par un emploi judicieux du temps, on pourrait en donner davantage à l'instruction du tir sans nuire à celle des autres branches. Un troisième inconvénient, c'est le manque de contrôle pour l'instruction et les résultats du tir. Sans doute, on montre aux inspecteurs qui les demandent quelques résultats généraux du tir. Cela ne suffit pas. Il faut pour cette branche toute spéciale une surveillance spéciale aussi. C'est la seule manière d'uniformiser le tir et d'arriver à se rendre compte de la valeur du tir de l'armée. En Angleterre, l'inspection du tir est toute spéciale et confiée, pour la plupart des districts, à des capitaines qui ont étudié le sujet à fond à l'école de Hythe [1].

La formation d'instructeurs ne suffit pas, on n'en aura jamais assez pour suffire à leur tâche et assister à tous les tirs. Il faut donc, si l'instruction et les exercices doivent être dirigés régulièrement, arriver à avoir, dans chaque corps, un certain nombre d'officiers et sous-officiers ayant suivi une instruction spéciale sur le tir. Le tir, une fois régulièrement dirigé et contrôlé, on pourrait examiner la question de savoir s'il ne serait pas avantageux d'accorder une distinction honorifique comme encouragement à ceux qui s'y distingueraient.

« Mais, dira-t-on sans doute, à quoi bon compliquer encore l'instruction militaire déjà si étendue, relativement au temps que nous pouvons y consacrer, et d'ailleurs, ajoutera-t-on, à quoi bon dans ce cas-ci? Tous les Suisses sont tireurs? »

C'est là une phrase toute faite, une opinion reçue que nous ferons bien de laisser aux étrangers, mais que nous ferons encore mieux de ne pas partager nous-mêmes. Il est parfaitement vrai que l'on s'exerce beaucoup au tir en Suisse, mais ces tirs sont-ils bien ce qu'il faut pour obtenir de bons tireurs dans l'armée? Je n'hésite pas à répondre que non, et je pourrais le prouver par la théorie et par la pratique. Il n'y a que les sociétés de tir de campagne, les exercices de tir militaire à de grandes distances avec des armes de guerre qui puissent former de bons tireurs pour l'armée. Ce sont ces sociétés qu'il faut encourager, répandre, rendre accessibles à tous; mais il faut aussi chercher à introduire dans leur organisation, dans leurs exercices de l'uniformité et un système qui leur fasse atteindre leur but.

Je me résume; nous avons en Suisse deux moyens d'arriver à améliorer le tir de l'armée : 1° une meilleure instruction pendant le service militaire; 2° une bonne organisation des exercices de tir auxquels s'adonnent les citoyens en dehors du service. Le jour où ces deux moyens seront organisés de manière à concourir de concert au même but, nous serons dans la bonne voie. Il faudra, pour y arriver, lutter contre la routine, les habitudes prises. Il faut accepter cette lutte, rechercher

[1] On sait qu'en France l'Empereur vient de nommer un inspecteur-général du tir, dans la personne du général Douai, qui résidera à Vincennes. — *Réd.*

l'avis d'hommes compétents, tout faire, en un mot, pour arriver au résultat. C'est là une initiative qui revient au département militaire fédéral. Lorsque l'on cherche à mettre entre les mains de tous la meilleure arme possible, l'on a le droit d'exiger que chacun fasse ce qui est en son pouvoir pour arriver à s'en servir le mieux possible.

Quels sont les moyens les plus propres à conduire au but? Ce n'est pas ici la place d'examiner cette importante question, je ne ferai qu'indiquer quelques idées dont la mise en pratique pourrait hâter sa solution [1] :

1° Profiter de l'occasion qui nous est offerte d'étudier à fond un système d'instruction du tir simple et pratique. Envoi dans ce but d'un officier suisse, pour suivre un cours complet d'instruction à Hythe.

2° Formation d'instructeurs d'infanterie capables et spéciaux pour le tir. On exigerait, par exemple, de chaque canton la nomination d'un officier ou sous-officier intelligent comme instructeur spécial pour le tir. Ces instructeurs seraient réunis le plus tôt possible pour suivre un cours exclusivement sur le tir. Ce cours, dirigé par l'officier envoyé à Hythe, d'après la méthode qu'il en aurait rapportée [2], offrirait à la fois un moyen d'apprécier cette méthode et de former des instructeurs spéciaux pour l'infanterie.

3° Rechercher la meilleure manière de combiner l'emploi du temps pour la durée ordinaire d'un cours, de manière à arriver à une instruction suffisante sur le tir, sans négliger les autres branches. On pourrait, par exemple, étudier cette combinaison pendant une école d'aspirants, puis la déterminer par une ordonnance que l'on communiquerait aux instructeurs en chef.

4° Etablissement d'une école normale de tir. Le cours d'instructeurs proposé plus haut fournirait un moyen de régler de la manière la plus convenable les dispositions de détail pour cette école. L'on y enverrait successivement, dans une proportion déterminée, des officiers et sous-officiers capables, de tous les corps de l'infanterie. Les instructeurs cantonaux spéciaux y seraient appelés tour à tour de manière à répéter leur instruction en servant d'aides à l'instructeur en chef.

5° L'instructeur chargé de la direction de l'école normale pourrait être appelé dans les écoles fédérales d'instructeurs, d'aspirants, etc. Il serait adjoint à l'instructeur en chef de l'infanterie pour l'instruction et la surveillance spéciale du tir. Il aurait le droit d'exiger des contrôles uniformes et réguliers sur l'instruction du tir et les résultats obtenus dans les services cantonaux, et de transmettre ses instructions et ses observations à cet égard aux départements militaires respectifs.

Voilà, sans entrer dans aucun détail, quelques mesures qui contribueraient à améliorer l'instruction militaire du tir. Il sera plus difficile de trouver le meilleur

[1] Il est bien entendu que ces observations ne s'appliquent qu'à l'infanterie, les carabiniers ayant une instruction et un contrôle à part pour leur tir.

[2] Ce cours pourrait aussi bien être dirigé par un officier capable d'après notre instruction sur le tir; mais, comme je l'ai dit, la *méthode de Hythe* est à peu près la même, et je n'entends par ces mots que les détails pratiques qu'une grande habitude de l'instruction peuvent avoir fait adopter à Hythe.

moyen d'encourager les sociétés de tir et de les diriger dans la voie la plus pratique. Il s'agit là de se mêler à une partie de la vie des citoyens qui échappe complétement au contrôle militaire. Si l'autorité militaire veut exercer là une influence qui ne pourrait qu'être salutaire, elle doit l'acheter au moyen de quelques sacrifices. Voici quelques idées à ce sujet[1] :

1° Rédiger, de concert avec les hommes qui se sont occupés de cela, un règlement d'organisation pour les sociétés de tir de campagne. Ce règlement imposerait certaines obligations, telles que : un certain nombre d'exercices forcés de tir, peut-être même d'estimation des distances, organisation de ces exercices à un point de vue tout militaire; contrôle exact tenu sur leurs résultats; frais et contributions accessibles à tous, etc.

2° Provoquer la formation de sociétés et encourager celles qui adopteraient ce règlement. Par exemple: en leur livrant tout ou partie du matériel nécessaire à leurs exercices (ce qui aurait l'avantage d'uniformiser ce matériel), en leur fournissant, à prix réduit, les munitions nécessaires à leurs exercices; en recommandant aux gouvernements cantonaux de les faciliter en tout.

3° Contrôle général sur les résultats obtenus par ces sociétés. Ce contrôle pourrait être confié à l'instructeur du tir. Publication d'un rapport qui les classerait par ordre de mérite. Primes accordées, en munitions, par exemple.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce sujet, je n'ai voulu qu'indiquer, en terminant ce rapport, quelques idées qui, étudiées avec soin, pourraient peut-être être mises en pratique avec succès.

Crans, le 30 août 1860.

W^m^ VAN BERCHEM, *major fédéral.*

RÉUNION ANNUELLE

de la Société vaudoise d'état-major et des armes spéciales.

Cette réunion a eu lieu, comme d'habitude, le jour de Ste-Barbe, 4 décembre, à l'Hôtel-de-Ville à Lausanne.

La séance est ouverte à midi, présidée d'abord par M. le lieutenant-colonel *Quinclet*, puis par M. le colonel Ch. *Veillon*. Une quarantaine d'officiers sont présents, parmi lesquels se trouvent quelques-uns de nos camarades de Genève et de Neuchâtel, entr'autres MM. les lieutenants-colonels *Gautier* et *Favre*.

1° Conformément à l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion de 1859 est d'abord lu et approuvé.

2° On entend ensuite un rapport verbal de la commission chargée de l'examen du mémoire de M. le major *van Berchem* sur les grands rassemblements de troupe. La commission se range aux conclusions de ce travail. Elle estime, en effet, qu'il y a des inconvénients à partager les troupes en deux corps égaux pour les ma-

[1] Il va sans dire qu'il faut, dès aujourd'hui, encourager par tous les moyens les tirs qui font une large part au tir de campagne; faire de cette part une condition pour les autorisations ou les subsides dont ces tirs peuvent avoir besoin.

nœuvres de campagne et qu'il serait préférable de représenter l'ennemi par des jalons indicateurs. En conséquence, elle propose de transmettre avec recommandation le travail de M. le major van Berchem au département militaire fédéral. — Adopté.

3° Lecture du rapport de MM. *de Vallière*, capitaine, et *Emery*, lieutenant, sur le récent cours d'expérimentation des nouveaux modèles de selle. A cette occasion, M. le lieutenant-colonel *Quinclet* présente son projet, déjà essayé le matin au Manége, et donne quelques explications sur ce modèle, qui a entr'autres l'avantage d'alléger le porte-manteau et d'avoir une couverture servant de housse. Sur la proposition de la commission, l'assemblée émet le vœu, malgré l'avis de M. Quinclet, que la Confédération procède encore à de nouveaux essais dans les écoles d'artillerie et de cavalerie de l'année prochaine, et qu'elle fasse faire aussi pour cela un bon modèle de selle Quinclet.

4° M. le major *Lecomte* donne lecture d'une étude sur le *militaire belge*, fragment d'un travail sur les *Etats neutres de l'Europe* (Belgique, Turquie, Suisse). Sera publié plus tard.

5° M. le lieutenant-colonel *de Mandrot* présente quelques observations critiques sur le système actuel des secrétariats d'état-major, qui rend peu de services, et propose qu'on étudie la question des lithographies et imprimeries de campagne. — Renvoi à une commission composée de MM. *de Mandrot*, *Melley* et *Lecomte*.

6° Communication d'un rapport de M. le major *van Berchem* au département militaire fédéral sur l'école de tir de Hythe en Angleterre. (Voir notre numéro de ce jour de la *Revue militaire* et le précédent.)

7° M. le lieutenant-colonel *Melley* soumet un spécimen de tente-abri, modèle français, dressé dans la salle, et donne quelques explications à cet égard qui font facilement sentir tous les avantages de ce mode de campement sur les bivouacs. L'assemblée décide de recommander au département militaire fédéral l'introduction de la tente-abri dans notre armée.

8° M. le capitaine *Cérésole* lit un rapport sur son récent voyage en Allemagne avec M. le colonel Schwarz, et particulièrement sur le canon prussien expérimenté à Juliers. L'assemblée décide l'impression du rapport dans la *Revue militaire*.

9° Lecture d'une lettre de M. le capitaine *Burnier*, actuellement à Thoune, donnant quelques renseignements sur les divers modèles de fusil présentés au concours ouvert cet été par le Conseil fédéral.

10° M. le capitaine *Carrard* appelle l'attention de l'assemblée sur diverses défectuosités dans l'instruction de l'artillerie. Il trouve entr'autres qu'on ne donne pas assez d'importance au pointage, et demande qu'on crée une école de pointeurs, de manière à ce qu'on puisse avoir un pointeur spécial par pièce.

MM. les capitaines *de Vallière* et *de Perrot* font quelques observations sur les critiques du préopinant, et, sans partager son opinion, ils croient qu'on peut en effet étudier d'une manière générale la meilleure manière d'améliorer le tir de notre artillerie. — Renvoi à une commission composée de MM. les capitaines *de Vallière*, *Tissot* et *Carrard*.

M. le major *Grand* fait rapport sur l'état des comptes et en propose l'adoption. — Adopté.

La séance est levée et MM. les officiers se rendent à l'hôtel *Gibbon*, où la journée a [illegible] un joyeux et patriotique banquet.

BIBLIOGRAPHIE

Des nouvelles armes rayées, de leur rôle et de leur influence à la guerre, par *Léon Marès*. — 1 brochure in-8° avec planches. Paris, Tanera, éditeur, 1860.

L'écrit susmentionné n'est pas une simple description, une nomenclature des armes rayées en usage chez les différentes nations. Comme son titre l'indique, l'auteur a eu principalement en vue de rechercher l'effet de leur emploi dans les opérations de la guerre.

Après un aperçu rapide sur le fusil de munition, son efficacité, ses imperfections et les résultats obtenus, l'auteur passe aux perfectionnements successifs qui ont amené l'arme à son état de supériorité actuel; il fait l'historique des diverses applications de Delvigne, Thouvenin, Minié, Nessler, et mentionne les circonstances qui ont accompagné l'adoption du fusil rayé pour toute l'infanterie; enfin, il jette aussi un coup d'œil sur les progrès réalisés par l'artillerie, grâce à l'application du même système.

L'auteur s'attache à démontrer que la principale force de l'infanterie réside dans son feu; tout en appréciant, comme elle le mérite, l'importance de la baïonnette, il s'élève contre un emploi trop exclusif de cette arme et il insiste sur la nécessité de rendre le fantassin bon tireur à toute distance.

Passant aux modifications survenues dans la manière de combattre par l'amélioration du tir, il indique les résultats nécessairement amenés par ce progrès dans les rapports mutuels des trois armes. Enfin, l'auteur démontre la grande utilité qu'il y aurait à faire du tir un jeu national, comme nous le faisons en Suisse, et à former la nation entière à cet exercice. Par là il pense, avec raison, que bientôt toute l'armée française pourrait être recrutée de bons tireurs.

L'intérêt de cet opuscule est encore rehaussé par la citation de nombreux faits historiques empruntés à divers récits de guerre et entre autres à la guerre d'indépendance américaine. Parmi les épisodes cités avec le plus d'à-propos, l'auteur n'a point oublié le brillant fait d'armes de ces deux compagnies de carabiniers zuricois qui, en 1799, surent empêcher l'armée de l'archiduc Charles de passer la Limmatt à Dettigen. Cet exemple est, en effet, un des plus concluants en faveur de l'influence d'un tir bien ajusté.

Pour terminer nous ferons remarquer à M. M. une petite inexactitude en ce qui nous concerne, contenue dans la note de la page 34. Il y dit que « la Suisse » seule a conservé le forcement par le calepin qui enveloppe la balle. » Notre carabine d'ordonnance et notre fusil de chasseurs peuvent se charger, au contraire, à balle coulante et avec la cartouche à balle.

Vaud. — Dans sa séance du 6 novembre 1860, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Maillardet*, Adrien, à Moudon, adjoint du commissaire des guerres pour le 1er arrond., avec rang de 2e sous-lieutenant; — *Gavillet*, Henri, à Peney, 2e sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite dans le 1er arrond.; — *Rolaz*, Louis, à Aubonne, 2e sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite dans le 4e arrond. — Le 13 dit, MM. *Goumaz*, Frédéric, à Sédeilles, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve dans le 8e arrond.; — *Bachelard*, Emile, à Vevey, 2e sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve dans le 1er arrond.; — *Dutoit*, Daniel, à Moudon, 2e sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve dans le 1er arrond.

Le manque de place nous force d'ajourner diverses communications. Nous prions nos honorables correspondants de nous en excuser.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 22

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 24. Lausanne, 28 Décembre 1860. Ve Année.

SOMMAIRE. — Affaires d'Italie. — Rapport du Conseil fédéral sur les routes stratégiques. — Bibliographie. L'art de combattre l'armée française. — Nouvelles et Chronique. — SUPPLÉMENT. — Rapport de gestion du Département militaire fédéral pour 1859 *(fin)*. — Correspondance. — Tableau des assemblées de la Société militaire fédérale.

AFFAIRES D'ITALIE.

Les opérations se bornent toujours à quelques escarmouches dans les Abruzzes, où les colonnes mobiles du général Pinelli poursuivent les bandes du colonel Lagrange, et aux travaux du siége de Gaëte qui n'avance que lentement.

Le 11 décembre la canonnade a été suspendue devant cette place pour des négociations, qui, paraît-il, n'ont pas abouti, et aux dernières nouvelles on s'attendait à voir sous peu recommencer le feu des batteries piémontaises, entr'autres de celles de Santa-Agatha et de Monte-Christo qui sont les plus avancées. Il est toujours question du prochain départ de la flotte française, ce qui serait le signal du dénouement, car en s'opposant au blocus du port l'amiral de Tinan rend la part fort inégale entre les deux adversaires aux prises.

Au fond ce n'est pas un siége que les Royaux soutiennent, puisqu'ils ont leurs derrières parfaitement assurés pour leur ravitaillement et même pour une évacuation en cas d'extrémités. Il est donc difficile de dire jusqu'à quand la diplomatie pourra faire prolonger la lutte. En attendant, les ordres du jour pleuvent, surtout de Gaëte, et l'on signale entr'autres une nouvelle proclamation du roi François II à ses peuples, remplies des meilleurs et des plus nobles sentiments, mais manifestés malheureusement un peu tard; on publie encore l'ordre du jour du 26 novembre annonçant leur dissolution aux corps envoyés dans les Etats-Romains. D'autre part l'armée piémontaise licencie ses hommes des réserves et le général Fanti, ministre de la guerre du roi Victor-Emmanuel, a ad[illegible]ssé de Naples, en date du 12 décembre, un ordre du jour aux vo[illegible]ntaires licenciés pour les remercier de leur belle condui[illegible]nière campagne :

Vos co[illegible] salueront les meilleurs parmi les soldats,

parce que vous avez été fermes à votre poste, et parce que, appelés sous les armes par votre souverain, vous avez vaillamment combattu; ils vous salueront les meilleurs parmi les citoyens, parce que vous avez été dociles et obéissants à la loi qui, pour l'intérêt de l'Italie, vous impose une plus grande somme de service; aujourd'hui même, vous êtes tous prêts à accourir sous vos vénérés drapeaux, si l'étranger nous forçait à les déployer encore.

Le *Moniteur de l'armée,* feuille de Paris, publie les réflexions suivantes à propos du siége de Gaëte :

Le siége de Gaëte préoccupe beaucoup l'opinion publique en Europe, et cela se conçoit. De la prise de cette place ou de sa résistance prolongée peuvent découler des conséquences politiques fort graves. Les uns prétendent que Gaëte manque de tout et ne saurait se défendre longtemps, que la garnison ne demande qu'à se rendre; d'autres, au contraire, affirment que François II est résolu à résister jusqu'à la dernière extrémité; qu'il a une garnison forte, bien composée et bien décidée à faire jusqu'au bout son devoir; que la place est parfaitement et pour longtemps approvisionnée en munitions de guerre et de bouche; que l'armée sarde n'en saurait faire les approches avant un mois; qu'elle ne peut établir ses batteries avant deux mois, et battre en brêche avant quatre. En un mot, personne n'est d'accord et chacun parle et raisonne en conséquence du désir qu'il a de voir la place tomber ou se défendre vigoureusement.

Qui croire, de ceux qui font triompher sous peu de jours les troupes de Victor-Emmanuel, ou de ceux qui font résister pendant des années les soldats de François II?

S'il est difficile de se prononcer d'une manière absolue, pour ou contre, il est cependant une façon assez simple de raisonner par analogie, l'histoire en main et en faisant abstraction de toutes autres considérations que celles qui découlent des faits militaires en eux-mêmes.

Gaëte est surtout célèbre par le siége qu'elle a soutenu en 1806. Attaquée à cette époque par terre, comme aujourd'hui; attaquée par une armée française, peu nombreuse sans doute, mais pleine de valeur, elle a résisté longtemps. Or, si nous retraçons, dans une analyse rapide, les phases diverses par lesquelles ont dû passer l'attaque et la défense, nous aurons une idée, en thèse générale, de ce qui peut se produire aujourd'hui.

Pour notre compte, nous sommes fondé à croire que Gaëte est fort bien armée, fort bien approvisionnée et que sa garnison est aussi décidée à montrer de la vigueur que l'armée de siége à montrer de la bravoure.

Voici d'abord sur quoi nous basons notre croyance à ces divers égards :

1° Depuis plus de quarante ans, les souverains des Deux-Siciles concentrent tous les moyens d'action et de résistance dans Gaëte, forteresse, arsenal, citadelle, dernier réduit de leur monarchie. Les fortifications, déjà considérables,

améliorées sur les fronts de terre, les batteries augmentées, casematées et armées avec du gros calibre. Or, ce qui existait sous le père du roi François II, ne peut pas ne point exister actuellement.

2° Ayant l'idée préconçue de quitter Naples pour se réfugier à Gaëte, le jour où il y serait contraint par la force des choses, le jeune souverain n'a pu dégarnir cette place de l'approvisionnement considérable *qu'elle conservait en tout temps* et qu'on avait *le plus grand soin d'y entretenir.*

3° Ayant eu à faire un choix dans une armée qui, somme toute, s'est montrée fidèle (surtout dans les rangs inférieurs) depuis le jour où le roi a semblé vouloir se défendre, ce prince ne peut avoir gardé ses moins bonnes troupes autour de lui.

Si donc, d'une part, les Piémontais de Victor-Emmanuel sont de bons soldats, bien commandés, prêts à tout pour arracher à François II le dernier boulevard de sa monarchie, d'un autre côté, François II est dans une bonne place, ayant tout ce qu'il faut pour faire une bonne défense, et les soldats qui lui restent lui sont dévoués.

Des deux côtés, les chances paraissent égales au point de vue de la valeur militaire et des approvisionnements. La mer est à peu près neutre. Voilà par conséquent une place qui se trouve dans un état analogue, en quelque sorte, à celui où elle était en 1806. Voyons comment les choses se passèrent à cette époque.

En 1806, l'attaque emploie 12,000 hommes, la défense 6,200.

L'attaque met en batterie 6 canons de trente-six, 28 de trente-trois, 40 de vingt-quatre, 15 de seize, 11 de douze et de trois, 6 obusiers de six pouces, 1 de cinq pouces et demi; 1 mortier de treize pouces, 9 de douze pouces, 15 de neuf et 1 de trois. — Total : 134 bouches à feu de divers calibres.

La défense met en batterie 20 canons de trente-six, 1 de trente-trois, 3 de trente, 50 de vingt-quatre, 2 de dix-huit, 33 de seize, 5 de six, 7 de quatre, 1 de trois, 2 de deux, 8 obusiers de six pouces, 1 de cinq, 7 mortiers de douze pouces, 12 de neuf, 1 de huit pouces, 1 de six et 4 pierriers. — Total général : 178 bouches à feu.

La reconnaissance de la place est faite, le 18 février 1806, sur les fronts de terre. On constate deux points sur lesquels on peut cheminer. Les premiers travaux sont dirigés sur ces deux points. Le 6 mars, l'attaque construit une batterie de mortiers et une de canons pour tirer à boulets rouges et pour bombarder. Elle établit ces batteries à neuf cents et à douze cents mètres de la place. Le 21 mars, elle les arme de six mortiers et d'une pièce de 24. Ces batteries tirent quatre-vingts coups de six heures du matin à neuf heures, sans produire d'effet.

La place répond par le tir de plus de quarante bouches à feu dirigées contre les batteries françaises; elle ne parvient même pas à les écrêter.

Le gouverneur, sommé, refuse de capituler. Une batterie de 6 canons de 24 est armée à l'extrémité du long faubourg qui n'est point encore aujourd'hui en possession de l'armée sarde.

Le [illegible] une troisième batterie qui, après trente coups, est dé- [illegible] la place.

Ces dernières mesures étant reconnues inutiles et bonnes seulement à encourager l'ennemi, l'assiégeant ouvre la tranchée dans la nuit du 9 au 10 avril, en débouchant du faubourg, à quatre cents mètres du chemin couvert par le mont Atratina sur le Monte-Secco. Des ateliers pour la fabrication du fascinage et du gabionnage sont établis dans les bois de Fondi, à plusieurs lieues de la place.

Dans la nuit du 16 au 17 avril, on débouche du Monte-Secco sans être inquiété de la place. L'artillerie construit deux batteries nouvelles sur le plateau.

Le 25 au matin, la garnison fait une petite sortie pour détruire ces batteries : elle est repoussée.

Les choses marchent régulièrement pour l'attaque et pour la défense jusqu'au 18 août, époque où la brèche étant faite, après la construction *de deux parallèles* et *de vingt-quatre batteries*, la place prête à être prise d'assaut, capitule.

Telle est l'analyse très sommaire des faits qui ont lieu devant Gaëte en 1806, faits d'où nous pouvons, ce nous semble, arriver à la proposition mathématique, ou, si l'on veut, au problème suivant :

Gaëte ayant un bon gouverneur, le prince de Hesse-Philipstadt, et une bonne garnison de 6,000 hommes en 1806, avec des fortifications en bon état et un nombre de bouches à feu supérieur à celui de l'assiégeant, ayant la mer pour elle, a pu résister six grands mois à une armée française de 12,000 hommes, armée vigoureuse et bien commandée. Combien Gaëte tiendra-t-elle de temps en 1860, se trouvant dans des conditions à peu près analogues? C'est-à-dire ayant pour elle :

Un bon gouverneur, le général Vial ;
Un bon commandant de troupes, le général Bosco ;
Une bonne et forte garnison de 14 à 15,000 hommes ;
Un jeune roi pour encourager les efforts de la défense ;
Des fortifications en bon état et bien armées ;
La mer neutre et des approvisionnements considérables ;
Ayant contre elle :
Une armée de 30 à 35,000 hommes et une artillerie formidable.

Nous ne pouvons, sans doute, prévoir à l'avance, quel sera le degré de tenacité de la défense, nous ne pouvons raisonner, pour ainsi dire, qu'en ne tenant compte que des obstacles matériels à vaincre de la part de l'attaque.

Or, dans cette hypothèse, l'armée sarde, avant d'ouvrir sa première parallèle entre le Monte-Atratina et le Monte-Secco, à cinq ou six cents mètres de la place, doit construire des batteries entre le faubourg et les dunes, sur le Monte-Atratina lui-même, de façon, sinon à éteindre du moins à ralentir le feu de la place sur les fronts d'attaque. Pour construire ces batteries, les armer, à portée de boulet des ouvrages de Gaëte, il faut du temps et des travaux. Cela fait, les troupes de Victor-Emmanuel ont à ouvrir la tranchée, à cheminer vers une seconde, peut-être vers une troisième parallèle par des boyaux de communication en zig-zag, à construire et à armer des batteries, enfin à s'approcher assez pour battre en brèche et donner

l'assaut, opérations régulières, communes à tous les siéges poussés jusqu'au pied de l'escarpe.

Nous estimons que si l'artillerie piémontaise n'a pas sur l'artillerie de Gaëte une supériorité bien marquée, si les défenseurs font leur devoir comme les attaquants, et si rien d'ailleurs ne vient gêner la défense ni l'attaque, Gaëte, bien attaquée, bien défendue, doit faire une résistance de plus de six mois.

P. S. Les nouvelles du 23 décembre annoncent que le feu des assiégeants a repris avec vigueur.

La dernière session de l'Assemblée fédérale s'est longuement occupée de questions militaires, et entr'autres de quatre objets de haute importance.

Deux des solutions proposées ont été ajournées à une prochaine session, savoir : la réorganisation du recrutement de la cavalerie et la construction de quelques routes stratégiques dans nos Hautes-Alpes.

Une troisième question, celle de l'armement de l'infanterie, a reçu une solution partielle; les Chambres n'ont décidé l'achat que de 23 mille fusils rayés, vu qu'il n'était pas matériellement possible, pour le moment, d'en obtenir davantage des fabriques.

Enfin la réforme de l'habillement et de l'équipement a abouti au résultat prévu : suppression de l'habit de grande tenue pour l'infanterie; introduction de la tunique; du chapeau pour les carabiniers et le génie, maintien des épaulettes; buffléterie noire, ceinturon et cartouchière, etc. Bon nombre de détails ont été laissés au règlement et à la compétence du Conseil fédéral.

Nous donnons ci-dessous le message du Conseil fédéral sur les routes stratégiques.

RAPPORT

du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, touchant les routes militaires dans les Alpes.

(Du 29 novembre 1860)

Tit.,

Par arrêté du 20 juillet 1860, le Conseil national nous a invités à examiner et à préaviser la question de savoir si le Haut-Valais ne pourrait pas être relié avec l'intérieur de la Suisse par une route militaire.

Nous avions déjà auparavant, savoir le 23 mai 1860, autorisé notre département militaire à faire des études sur les communications à établir entre le Haut-Valais et la Suisse centrale et orientale.

Ces études entreprises sous la direction supérieure de l'inspecteur du génie, M. le colonel Aubert [illegible] du génie, ont été continuées jusqu'à l'entrée de l'hiver [illegible] quelques levés de détail et plans.

Pour examiner le plan, le Conseil fédéral a nommé une commission d'experts dans les personnes de MM. les colonels La Nicca, Muller d'Altorf, et l'ingénieur Fraisse. MM. La Nicca et Fraisse — M. Muller a été empêché par des raisons de santé, — ont examiné le travail des officiers du génie et inspecté le trajet depuis Hospenthal jusqu'à Realp ; ils n'ont plus pu passer la Furca, dont le chemin était intercepté par la neige. Leur préavis a été remis le 7 du courant au Conseil fédéral.

Sur la base de ces pièces et en présence des conjonctures actuelles, le Conseil fédéral a l'honneur de vous présenter le rapport suivant :

I. *Routes militaires nécessaires dans les Alpes.*

Nos deux grands cantons de montagnes, les Grisons et le Valais, ont une position analogue par rapport aux passages internationaux des Alpes. Grisons possède les passages qui conduisent d'Allemagne en Italie; le Valais tient ceux qui y tendent depuis la France, en particulier l'importante route du Simplon. Si ces deux cantons ne formaient pas une séparation, les passages des Alpes aboutissant au cœur de l'Italie supérieure seraient ouvertes à l'Allemagne et à la France ; l'une et l'autre pourraient attaquer une armée occupée à combattre en Italie, non-seulement de front, mais encore éventuellement sur les flancs et à dos.

Ces passages ont une importance pareille pour une armée qui, venant d'Italie, voudrait se porter sur la France ou l'Allemagne.

Dans une guerre générale, la tentation serait forte chez les puissances belligérantes de s'emparer desdits passages. Dans une telle occurence, les traités eux-mêmes ne suffiraient guères à nous protéger contre la violation de notre territoire et de notre neutralité; c'est à nous à les défendre par nos propres moyens, de telle sorte que l'agresseur puisse être repoussé, ou doive tout au moins, pour vaincre notre résistance, faire un déploiement de forces hors de proportion avec les avantages militaires que procurerait la violation de notre neutralité et l'emploi de tel ou tel des passages alpestres suisses. Plus notre force de résistance sera connue comme imposante, moins on sera tenté de diriger une agression contre nous. Toutes les dispositions et mesures que nous prenons en temps de paix pour renforcer la défense des passages en question, diminuent au même degré le danger d'une agression et nous donnent les chances de la repousser au cas qu'elle eût effectivement lieu.

C'est par ces considérations que la Suisse entreprit les fortifications auxquelles on travaille depuis des années à Luziensteig et à St-Maurice. Luziensteig est le point de défense contre un ennemi voulant pénétrer de l'Allemagne dans le canton des Grisons; St-Maurice est une position contre l'ennemi qui, venant de France, voudrait forcer le Simplon. Toutefois ces positions ne suffisent pas pour nous assurer en tout cas le succès contre une attaque. — Depuis la réunion de la Savoie à la France, St-Maurice peut être en partie tourné. Les deux places ne sont d'ailleurs pas tellement fortes qu'elles ne puissent être prises; enfin, situées comme

elles le sont à l'extrême frontière et en l'absence de garnison permanente en Suisse, une surprise n'est pas impossible.

Luziensteig, une fois entre les mains de l'ennemi, le canton des Grisons serait coupé du reste de la Suisse ; il serait fort difficile, sinon impossible, d'y envoyer des renforts ; les troupes qui s'y trouveraient auraient une retraite des plus périlleuses, si ce n'est impossible. Avec Luziensteig, tout le canton des Grisons serait perdu d'un seul coup.

Il en est de même de St-Maurice. Cette place entre les mains de l'ennemi, la communication de tout le canton du Valais avec le reste de la Suisse serait interceptée. Les chemins de Sanetsch, du Rawyl, de la Gemmi, de la Grimsel et de la Furca ne suffisent pas à beaucoup près pour des marches militaires. Des troupes ne pourraient être dirigées par ces passages qu'avec beaucoup de difficulté, durant une partie de l'année seulement ; quant à des voitures de guerre, il n'en est pas question. Il serait donc ou impossible ou fort hasardé d'envoyer des renforts au Valais. Les troupes qui s'y trouveraient ne pourraient à la longue plus être approvisionnées ; une retraite ne serait guère possible et tout le matériel de guerre serait perdu.

Il y aurait moyen de parer à ces inconvénients en établissant une route praticable aux voitures, tendant d'Oberwald dans le Valais par la Furca à Hospenthal soit Andermatt, et d'Andermatt par l'Oberalp à Dissentis. Jusqu'à Oberwald, dernière localité du Haut-Valais, il sera ouvert, d'ici au 1er juillet 1861, une route charretière en vertu d'une convention dont il sera parlé plus tard, conclue avec le canton du Valais. Du côté des Grisons il en sera construit une pareille jusqu'à Dissentis. A la faveur de l'exécution de ces rayons intermédiaires, on obtient une communication directe entre le Valais et les Grisons par la Furca et l'Oberalp et par là et la route du Gotthard, pour les deux cantons, une communication directe avec l'intérieur de la Suisse.

De cette manière on réalise les avantages militaires suivants :

S'il s'agit de la défense des Grisons et du Valais, nous aurons des routes d'opérations assurées pour toutes les éventualités. A supposer que nos communications avec ces cantons, à Luziensteig où à St-Maurice, vinssent à être coupées ou menacées, nous aurions le chemin par Andermatt pour l'un ou l'autre des cantons. Des renforts de troupes, du matériel de guerre et des approvisionnements pourraient en tout temps être envoyés dans cette direction, et cela, relativement, avec une grande célérité, puisque des lignes ferrées et des bateaux à vapeur conduisent jusqu'à Lucerne ou Fluelen, point de rassemblement très central, et que de là on peut atteindre en quelques étapes tant le Valais que les Grisons.

La certitude de recevoir promptement des secours fédéraux aura pour effet de fortifier considérablement l'esprit de résistance chez les troupes et la population de [illegible] fédéraux qui s'y trouveraient, à tel point qu'une [illegible] arrêtée et que les renforts arriveront en temps [illegible] une position après l'autre, couper les

ponts et les chemins partout où cela est nécessaire, et, l'ennemi continuant néanmoins à avancer, les renforts arriveraient toujours plus nombreux en rendant notre résistance plus opiniâtre.

Les mêmes routes serviront aussi à améliorer la défense du canton du Tessin, en ce que les troupes de secours les plus rapprochées de ce canton se trouvent dans le canton d'Uri, dans l'Oberland grison et le Haut-Valais. Les passages de la Furca et d'Oberalp facilitent essentiellement l'arrivée de renforts venant des deux territoires mentionnés.

Enfin, elles ne sont pas sans importance pour la défense de la Suisse en général, puisque pour le cas où les lignes extérieures de communications seraient interrompues sur quelques points, elles forment une troisième ligne intérieure sur laquelle des troupes pourraient se mouvoir en tout sens, ou qui servirait de communications avec le gros de l'armée à des détachements coupés des lignes extérieures.

A l'importance militaire de ces routes vient se joindre l'importance politique et commerciale. Pour la Suisse, pays déjà peu étendu, il est d'un haut prix que toutes ses parties soient rattachées entr'elles non pas seulement par leur constitution politique, il importe aussi qu'elles soient rapprochées plus étroitement par des voies faciles de communication, par la circulation plus active qui en résulte. La partie fertile et la plus populeuse de la Suisse a, sous l'égide de la nouvelle constitution fédérale, été dotée d'un réseau de lignes ferrées, aussi complet qu'on peut le désirer, entreprise réalisée sans le concours matériel de la Confédération, parce que les ressources privées de l'industrie réunies à celles des communes et des cantons ont suffi. Les avantages des chemins de fer, le mouvement de circulation plus animé qui en est la conséquence et les communications réciproques entre les habitants des vallées basses fertiles, deviendront indirectement un bien commun aux vallées alpestres, alors que celles-ci seront rapprochées par des routes, soit entre elles, soit du réseau suisse des chemins de fer.

Jadis les plus belles et les plus difficiles constructions de routes de montagnes ont été exécutées par les cantons à l'aide des droits de chaussée concédés par la Diète, moyen analogue à celui des tarifs de chemin de fer accordés aujourd'hui pour l'établissement des lignes ferrées. Toutefois, depuis que sous la constitution fédérale actuelle le système de la franchise de péage à l'intérieur a prévalu, les cantons n'ont plus cette ressource pour la construction de routes. Si donc l'on veut éviter une stagnation dans le développement de nos routes alpestres, si l'on veut que les cantons de montagnes et les vallées écartées qui sont demeurées en arrière dans l'établissement de routes, ne restent pas longtemps encore, pour toujours peut-être, exclus des bienfaits d'une circulation plus facile et d'une communication plus rapprochée avec leurs confédérés, il faut que la nouvelle Confédération cherche à leur venir en aide par d'autres moyens.

Ces routes ne serviront pas seulement à un rapprochement du reste de la Suisse, mais encore elles attireront en grand nombre les touristes dans ces contrées alpes-

tres. Il n'existera guère de chemins présentant un tracé aussi hardi à côté des beautés sublimes de la nature.

Une fois que ces régions pourront être parcourues avec commodité, elles ne manqueront pas d'être visitées par des milliers de voyageurs qui sans cela n'auraient jamais pris cette direction.

Les routes de la Furca et de l'Oberalp n'acquerront, il est vrai, toute leur signification que lorsque la route dite de l'Axen, de Brunnen à Fluelen, sera construite. Aujourd'hui, la communication entre Lucerne et Brunnen et Uri n'existe que par eau. La navigation suffit dans la règle pour la circulation ordinaire, tandis que pour certains cas elle est suffisante et pas toujours sûre. Si l'on voulait jeter promptement sur la route du Gotthard un corps de troupes considérable, pourvu de tout le matériel nécessaire, de canons, voitures et chevaux, le défaut de route de Brunnen à Fluelen serait un grand obstacle; la marche serait retardée de plusieurs jours et dangereuse en cas de mauvais temps. Uri est jusqu'à présent le seul canton qui ne soit pas relié avec le reste de la Suisse par une route praticable aux voitures, et le lac des Quatre-Cantons est le seul lac suisse où les bateaux à vapeur circulent, le long duquel une route riveraine n'existe pas parallèlement avec la navigation.

La Diète s'est déjà précédemment occupée de la route de l'Axen. Les gouvernements d'Uri et de Schwytz présentèrent à cette autorité en 1838 des plans avec devis en demandant une concession de droit de chaussée. D'après l'un des projets, pour le tracé le long du lac, le coût s'élevait à fr. 606,000 a. v.; d'après l'autre, conduisant plutôt par la montagne, la dépense s'élevait à fr. 521,000 a. v. Dans leur nouvelle proposition, les gouvernements d'Uri et de Schwytz calculent les frais à fr. 1,300,000. La longueur totale de la route est de 40,000′. Ensuite de la recommandation très instante du réviseur fédéral des péages, M. Sidler, la Diète concéda pour le cas de l'exécution de l'un ou de l'autre projet, jusqu'à l'amortissement du capital de construction, un droit de chaussée de 1 batz par piéton, de 20 batz par cheval attelé, etc. Cette concession fut votée par 19 Etats (arrêté de la Diète du 15 octobre 1838).

L'établissement d'une route par le *Pillon* paraît être un élément complémentaire de la défense du Valais. Le défilé de Chillon et de Villeneuve, la seule voie de communication entre la Suisse et la partie inférieure du Valais et St-Maurice est susceptible d'être très promptement occupée depuis le territoire de la Savoie ou d'être d'ailleurs interceptée. En pareil cas, il serait impossible à la Suisse de faire avancer des troupes de ce côté. Pour remédier à cet inconvénient on aurait à établir une communication par le Pillon entre la partie supérieure de la vallée du Gessenay et Bex et Aigle. Des troupes pourraient être dirigées par le Pillon dans la vallée d'Aigle, soit depuis Thoune par le Simmenthal bernois, soit depuis Bulle par la Gruyère, direction où il existe déjà de bonnes routes. Le sort du Bas-Valais ne plus uniquement du défilé de Villeneuve fortement exposé.

s'occuper encore de l'ouverture d'un passage praticable aux

voitures par le Grimsel, pour le raccordement à la route de la Furca. Dans le tracé qui a été levé pour cette dernière, il a déjà été tenu compte de cette jonction. L'exécution en sera en tout cas réservée à une époque postérieure, attendu que, la route de la Furca une fois établie, il y aura relativement moins d'urgence.

Les cantons de Berne et du Valais devraient en outre être invités à établir et entretenir le mieux possible les passages de la Gemmi, du Rawyl et du Sanetsch, lesquels pourraient alors servir utilement à des communications militaires.

II. *Exécution.*

En présence de l'importance bien reconnue des routes alpestres dont il s'agit, les efforts de la Confédération doivent tendre à en faciliter ou réaliser l'exécution. Afin que l'autorité exécutive de la Confédération sache si les Conseils législatifs partagent réellement ses vues, il importe qu'ils se prononcent dès l'abord sur le principe, attendu que sans une décision de cette nature, toute démarche ultérieure du Conseil fédéral, et notamment les négociations à ouvrir avec les cantons intéressés, seraient fort incertaines et même à pure perte.

Relativement à l'exécution, l'on aurait, selon l'avis du Conseil fédéral, à s'occuper déjà actuellement des routes suivantes, rangées dans l'ordre ci-après en raison de l'urgence :

I. La route de la Furca ;
II. La route de l'Oberalp ;
III. La route de l'Axen ;
IV. La route du Pillon.

La route de la Furca touche uniquement le territoire des cantons d'Uri et du Valais. Elle comprend les sections suivantes :

D'Hospenthal à Réalp . . .	5,890 mètres	=	19,633′	3″	3 1/8‴
De Réalp à la frontière du Valais sur la Furca	20,050 »	=	66,833′	3″	3 1/8‴
De la Furca à Oberwald . . .	17,292 »	=	67,540′	—	—
En tout .	43,232 mètres	=	144,106′	6″	6 2/8‴

soit 9 lieues et 106 pieds.

La montée à franchir d'Hospenthal à la Furca est de 3,286′, la descente de la Furca à Oberwald de 3,823′.

Les experts, MM. La Nicca et Fraisse, résument leur préavis comme suit :

a) La section d'Hospenthal à Réalp pourrait être immédiatement approuvée et mise à exécution d'après le plan des officiers fédéraux du génie, sauf quelques légères déviations portant sur les détails.

b) Les dépenses de cette première section s'élèveront à environ 150,000 fr.

c) Le tracé de Réalp à Oberwald pourrait être décrété d'après le projet, sous réserve de quelques études à faire sur les points désignés dans le préavis.

d) Le coût de cette section peut être évalué à 1,500,000 fr. Les corrections signalées diminueront les dépenses plutôt que de les augmenter.

La dépense totale de la construction comportera à peu près deux millions. Il est clair que les cantons d'Uri et du Valais ne consacreraient jamais une somme pareille à la construction d'une route qui, en première ligne, doit être d'utilité fédérale. Nous estimons qu'il est dès lors parfaitement convenable que la Confédération prenne une énergique initiative et se montre disposée à soutenir efficacement l'entreprise. Ici se produit le cas que la commission de révision de la Diète a prévu lors de la discussion de l'article 21 de la constitution fédérale, en déclarant qu'il pourrait être établi des rayons de route qui, étant d'une haute importance pour la Confédération entière ou tout au moins pour plusieurs cantons, ne s'exécuteraient néanmoins pas sans l'appui de la Confédération. Nous avons déjà donné à entendre que les cantons d'Uri et du Valais profiteront aussi de cette route et il sera à propos qu'avant de prendre d'ultérieures décisions le Conseil fédéral entre en négociation avec ces cantons aux fins de déterminer la position de ces derniers et celle de la Confédération relativement à cette entreprise. Ce mode de procéder est conforme à celui qui a été observé jusqu'à ce jour, et, ne fût-ce que pour la conséquence, nous ne pourrions conseiller d'y déroger.

En ce qui regarde la route d'Oberalp, il y a lieu de réserver aussi des négociations à ouvrir encore avec les cantons d'Uri et des Grisons, dans le but de déterminer si cette route doit être exécutée par la Confédération, moyennant des subventions fournies par les cantons ou vice-versâ exécutée par les cantons, sous réserve d'un subside proportionné donné par la Confédération. Cette route peut en tout cas être considérée comme intéressant la Suisse. Le canton des Grisons la comprend dans le réseau cantonal qui reste encore à établir, et pour lequel il est demandé une subvention fédérale. Si le canton d'Uri se plaçait dans la même position, c'est-à-dire que la construction de la route d'Oberalp, pour autant qu'elle emprunte son territoire, fût comprise dans son réseau projeté, le rôle de la Confédération serait déjà marqué. Au point de vue militaire, la route d'Oberalp constitue la ligne-mère de tout le réseau grison projeté; une série des autres lignes en projet sont, militairement parlant, aussi d'une grande utilité, et méritent dès lors à ce titre d'être soutenues de par la Confédération. Quant à la route d'Oberalp, elle ne saurait guère être séparée du réseau grison dans la question des subsides, et l'Assemblée fédérale aurait à déclarer dors et déjà en principe que la construction d'une route par l'Oberalp, en continuation de la route de la Furka est d'un intérêt fédéral aussi bien que cantonal. Il y aurait donc à entrer incessamment en négociations avec les cantons d'Uri et des Grisons, tant pour l'exécution de ces routes que pour les subventions à allouer en faveur du réseau grison intéressant la Confédération.

Pour ce qui est de la route d'Axen, elle devrait, dans les conditions où elle se trouve, être construite par les cantons d'Uri et de Schwytz, avec une subvention convenable de la Confédération. Cette entreprise n'est pas aussi urgente ni importante que celle de la route de la Furca et d'Oberalp, et l'exécution peut en être [illegible] de quelque temps encore, s'il le faut. Ce qu'il y a de mieux à faire est de [illegible]naître déjà actuellement que la Confédération est coïntéressée, tout

en faisant dépendre les conditions de l'exécution des négociations que le Conseil fédéral sera chargé d'ouvrir avec les gouvernements d'Uri et de Schwytz.

La route du Pillon enfin, dépendrait des négociations à entamer avec les cantons de Berne et de Vaud. Ces cantons ont un intérêt majeur à l'établissement de cette route, eu égard aux contrées avoisinantes, et il est à espérer qu'ils se prêteront à l'exécution moyennant une subvention relativement peu considérable de la Confédération.

La réalisation de tous ces projets ne laissera pas en tout cas de nécessiter des sacrifices notables de la part de la Confédération. Si l'on veut que l'exécution, surtout celles des routes les plus importantes, de la Furca et d'Oberalp, ne dure pas trop longtemps, les revenus annuels ordinaires suffiront difficilement à couvrir des dépenses, surtout en présence de beaucoup d'autres, notamment pour l'amélioration de l'armement de notre infanterie et artillerie. La Confédération devra vraisemblablement se résoudre à avancer l'exécution moyennent des emprunts temporaires qui seraient remboursés dans le laps d'un certain nombre d'années. Ce n'est toutefois pas ici le lieu de discuter le projet en détail.

BIBLIOGRAPHIE.

L'art de combattre l'armée française, 1 brochure de 50 pages. Paris, Dentu, éditeur, 1860.

On aurait tort de juger de l'intérêt que présente cette publication d'après son petit volume, car elle est sans contredit, par la matière qu'elle embrasse, une production des plus propres à éveiller l'attention des militaires sérieux. C'est la traduction d'un discours tenu l'automne dernier à Stettin devant un nombreux cercle d'officiers par Son Altesse le prince Frédéric-Charles de Prusse, discours imprimé à Francfort, sous le titre de *Eine militärische Denkschrift*. Le modeste prix de cette brochure lui ayant assuré une large publicité, nous craindrions de fatiguer nos lecteurs en en donnant des citations qui leur sont peut-être déjà connues. Qu'il nous soit permis seulement d'en résumer les points essentiels pour justifier quelques observations.

Le prince de Prusse a découvert six principes servant de base au système de guerre des Français, et qui sont :

1° Indépendance absolue des règlements, des instructions de caserne et des souvenirs de place d'armes ;

2° Immense confiance dans leur force morale, tandis qu'on voit maints officiers d'autres armées craindre la critique encore plus que l'ennemi ;

3° Se tenir en colonnes serrées contre des ennemis peu manœuvriers, et en rangs désordonnés contre des ennemis hardis et entreprenants ;

4° Se défendre toujours offensivement ;

5° Le tiraillement n'est qu'un pis-aller, même pour les tirailleurs ;

6° Attaquer avec fougue, toujours au pas de course.

En analysant ces six assertions et les faits qui sont censés les appuyer, il serait facile de démontrer que le prince de Prusse n'a pas vu la réalité sous son jour le plus positif. Sans vouloir rabaisser l'armée française, il est certain que d'un côté elle n'a pas toutes les qualités qui lui sont supposées dans ce discours, et de l'autre que quelques-unes de ces prétendues qualités seraient bien mieux appelées des fauts.

Une troupe peut, par exemple, trouver un juste milieu entre le réglementarisme autrichien qui convertit des hommes en machine, et une indépendance absolue des règlements, bonne seulement pour des corps-francs. Ce juste milieu existe en effet dans l'armée française.

La confiance morale y est grande, il est vrai ; mais le prince de Prusse en notant celà s'est surtout préoccupé de campagnes dans lesquelles les Français ont été vainqueurs. Or toute troupe victorieuse a du moral ; la confiance et le succès s'alimentent l'un l'autre. L'axiome du prince à cet égard n'a donc qu'une valeur momentanée ; il eût même été faux en 1812, 1813, 1814 et 1815.

Nous ne sachions pas que les Français aient l'habitude de combattre en rangs désordonnés et en tirailleurs des colonnes entreprenantes ; cela leur réussirait fort mal. Ils n'ont pas à la vérité la mode de grosses masses comme les Russes, mais ils se forment ordinairement, ou ils ont au moins la bonne intention de se former en bataillons par colonnes de division, et en faisant bien couvrir leurs colonnes par des tirailleurs. Il n'est pas plus exact de dire qu'ils attaquent toujours au pas de course, car il ne faut pas prendre des assauts de positions dominantes, comme il y en a tant eu l'an dernier sur le terrain accidenté de la Lombardie et où il fallait nécessairement rester le moins longtemps possible sous le feu, pour des faits consacrant une méthode générale. Les grenadiers de la garde dans les mouvements offensifs autour de Ponte di Magenta ne couraient guère ; les troupes de Niel et de Trochu dans la plaine de Guidizzolo ne s'avançaient ni en rangs désordonnés, ni en courant, mais en très bon ordre et d'un pas calme, quoique décidé. Quel général pourrait d'ailleurs avoir l'idée de mobiliser trois à quatre divisions à la fois au pas de course, en face de l'ennemi, sans risquer de voir ses hommes essoufflés être promptement ramenés en arrière par des ennemis plus calmes, et de se trouver bientôt dans un affreux tohu-bohu ? Il faut laisser habituellement ces élans à des corps spéciaux et peu nombreux.

Après cette exposition des principes dirigeants de l'armée française, le prince ajoute :

« Tout le monde a pu se persuader de cette vérité, inscrite en style lapidaire » dans les annales de l'histoire : c'est que les Russes et les Autrichiens ont été, » partout et chaque fois (?!), vaincus par les Français. Les Anglais eux-mêmes, » soutenus par l'habile tactique de l'intrépide Wellington, ont été moralement dé- » passés par eux.

» Maintenant, si la Prusse se pose cette question impérieuse : Quel sera notre » sort dans une guerre contre la France ! — Nous pouvons la vaincre, répondrai- » je, et nous la vaincrons à coup sûr, si nous savons nous détacher, en temps de » de guerre, de la routine de la place d'armes, des exigences du règlement, et de » notre système de tirailleurs. — C'est là qu'est la difficulté, c'est là qu'est ma » seule crainte. »

En vérité l'auguste orateur emprunte trop facilement ici la haute confiance momorale qu'il admire dans l'armée française, et nous craindrions beaucoup, s'il n'a pas d'autres progrès à introduire dans l'armée prussienne, que celle-ci n'eût guère plus de chances de succès qu'auparavant. Ses tirailleurs devinssent-ils tous des Benziger, et ses régiments oubliassent-ils tous leur ordonnance au point de ressembler à tels bataillons suisses à nous trop connus, que l'armée ne serait guère mieux en état que précédemment d'arrêter des colonnes bien enlevées et marchant, même au simple pas cadensé, dans de bonnes directions. Evidemment en voulant éviter les exagérations qui ont succédé au rigide système de Frédéric-le-Grand, où la tactique était tout, le prince de Prusse tend à tomber de l'autre côté de la selle et à détruire toute espèce de manœuvre régulière et d'ordre normal. Ce n'est pas seulement pour avoir été de maladroits imitateurs de la tactique du Grand-Frédéric que les Prussiens de 1806 ont laissé crouler leur monarchie d'un coup ; mais pour n'avoir pas su tenir compte de *la direction des marches* de leur adversaire et pour avoir laissé compromettre leurs communications. C'est encore dans une opération du même ordre de [illegible] Prussiens ont lavé leur tache de 1806. A Wa-

terloo ce n'est point à la manière plus ou moins large dont les règlements ont été appliqués, ni à la formation de ses tirailleurs que Blücher dut le bonheur de faire pencher la balance contre Napoléon; non, mais il sut faire en temps opportun une marche dans une bonne direction, il sut, en un mot, bien opérer stratégiquement parlant. Assurément il y a lieu de s'étonner que dans une armée fraîchement illustrée par les noms de Blücher, Gneisenau, Müffling, tous stratèges habiles, un militaire aussi instruit et aussi distingué que l'est le prince Frédéric-Charles, puisse dans un discours destiné à une grande publicité négliger autant les parties principales de l'art militaire au profit de minimes accessoires.

Quant à la nouvelle *tactique* qu'il propose, voici quelles sont, selon lui, les principales maximes sur lesquelles elle devrait se baser :

1. — Employer les tirailleurs par colonnes d'une compagnie;

2. — Par ce moyen, augmenter la mobilité de l'infanterie prussienne et lui ouvrir un champ libre;

3. — Disposer l'armée en profondeur plutôt qu'en largeur, ce qui augmente la force de résistance des flancs et empêche la consomption rapide des forces;

4. — Disposer l'armée plutôt en échelons qu'en échiquier, ce qui est le meilleur moyen d'appuyer et de soutenir l'attaque impétueuse des tirailleurs, lancés au pas de course et à la baïonnette.

Nous avouons ne pas très bien comprendre cet emploi de tirailleurs en colonnes. S'ils tiraillent ils ne sont pas en colonnes, et vice-versâ. Tous les règlements permettent de former une compagnie indépendante soit en chaîne, soit en ligne, soit en colonne par peloton ou section. Pourquoi se lier d'avance à l'une de ces formations exclusives, et surtout à une toute spéciale, par laquelle les feux sont en réalité annulés? Nous ne voyons pas non plus comment les colonnes de tirailleurs augmenteront la mobilité de l'infanterie.

La troisième proposition est tout simplement un retour des belles lignes de Frédéric-le-Grand aux colonnes de Folard; mais il faudrait savoir jusqu'à quelles limites le prince veut pousser cette réaction, car il y a un excès à éviter de part et d'autre. Quant à nous, nous persistons à penser que toutes les guerres de l'Empire, aussi bien que les deux dernières, ont prouvé la supériorité de la formation proposée déjà au commencement de ce siècle par le grand maître de l'art militaire, c'est-à-dire de la formation des bataillons en colonne sur un front de deux compagnies [1].

Enfin, il nous est impossible de comprendre comment une armée pourra mieux appuyer ses tirailleurs en étant disposée en échelon plutôt qu'en échiquier. Il s'agirait préalablement de s'entendre sur les intervalles entre les corps. — Avec le premier mode, un des corps se trouve plus près de l'ennemi que tous les autres, tandis qu'en échiquier plusieurs corps sont sur la même ligne, par conséquent il y en aurait un plus grand nombre qu'en échelon à portée de soutenir les tirailleurs engagés, — si le rôle d'une armée était d'aller soutenir des tirailleurs au lieu de se faire couvrir par eux. En tout cas, ici encore, nous croyons que le prince tombe dans un excès qu'il a voulu éviter, et qu'il tend trop à réglementer la tactique en recommandant spécialement la formation en échelon. Cette formation très bonne, par exemple, lorsque, attaquant de front l'ennemi, on vise à déborder une de ses ailes, ne vaudrait plus rien dès que, par une marche, on aurait réussi à menacer les communications de l'adversaire.

En résumé, nous estimons : 1° que Son Altesse le prince de Prusse s'est exagéré quelques-unes des qualités de l'armée françaises; 2° Qu'il a pris, sous l'empire des faits, quelques-uns de ses défauts pour des qualités; 3° Qu'il a proposé des moyens de combattre l'armée française qui ne sauraient avoir grande influence

[1] C'est en 1807, à Glogau que le général Jomini publia son chapitre des *Principes généraux de la guerre* proposant ce système. Un exemplaire de cette brochure parvint, par hasard, à l'archiduc Charles qui, deux ans plus tard, fit de cette formation une brillante application à Wagram.

dans une opération quelconque[1]; 4° Qu'il se laisse entraîner à une réaction trop forte contre le système de Frédéric-le-Grand; 5° Enfin qu'il a commis un grave oubli en ne disant pas un mot de la partie la plus importante de l'art de la guerre, la stratégie, ne fût-ce que pour réserver ses droits.

Qu'il est donc à craindre que ce discours ait contribué plutôt à diminuer le moral de l'armée prussienne qu'à l'augmenter, et à fausser son jugement plutôt qu'à le rectifier.

Malgré cela, ce petit livre, nous le répétons, a bien son mérite; il aborde, sinon dans ses propositions, au moins dans ses développements, des questions sur lesquelles les militaires de tous pays ne sauraient trop souvent méditer, et qui rarement sont discutées, de nation à nation, d'une manière aussi digne et dans un langage aussi relevé.

Qu'il nous soit permis de terminer par une réserve toute personnelle, devant également nous servir d'excuse auprès des lecteurs qui penseraient que nous nous sommes arrêtés trop longtemps à cet opuscule.

Les idées que nous venons d'examiner sont mêlées à divers exemples historiques tirés de la campagne d'Italie de l'année dernière, et la brochure daigne, à cette occasion, recommander d'une manière vraiment trop bienveillante la *Relation* que nous en avons publiée.

Or, si flattés que nous puissions être de ce suffrage, nous sommes obligés de décliner, pour ce qui nous concerne, toute influence sur la propagation de vues semblables à celles exposées dans le discours, et nous devrions même reconnaître que nous possédons à un bien faible degré le don de nous faire comprendre pour qu'on puisse appuyer de telles vues sur nos appréciations des opérations.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On annonce le retour à Zurich de M. Rustow, qui a fait avec distinction la dernière campagne d'Italie sous Garibaldi comme colonel-brigadier dans la division Türr. Notre compatriote assistait à la bataille du 19 septembre et à celle du Volturne, et pendant plusieurs semaines il a commandé la division Türr *ad interim*. A la retraite de l'illustre dictateur, le colonel Rustow a été un des premiers à donner sa démission pour rester fidèle à son chef, et il vient de rentrer modestement à Zurich, où il s'occupe d'écrire l'histoire des événements auxquels il a eu l'avantage d'assister.

D'autre part, deux officiers vaudois, M. Em. de Goumœns et M. de Loriol, précédemment au service de Naples, et qui avaient chevaleresquement rejoint François II à Gaëte, sont aussi de retour à Lausanne, par suite d'une blessure de M. de Loriol, reçue à l'affaire du Garigliano.

Les essais de selles, qui ont été faits cette automne en Suisse par un détachement de cavalerie et de canonniers conducteurs, ont prouvé, dit-on, la supériorité de la selle danoise (?). La société de cavalerie de la Suisse orientale réunie à Laufen, il y a quelques jours, a décidé d'en recommander l'adoption aux autorités fédérales. Cette même société donnera un prix à celui qui découvrira le meilleur système de pistolet de cavalerie.

Dans les essais qui ont lieu actuellement à Thoune avec les canons rayés, la culasse du canon Withworth a été lancée au loin à la première décharge; heureuse-

[1] Selon nous, le meilleur moyen de combattre l'armée française sera toujours de s'inspirer à l'école des Wellington et des archiduc Charles, si l'on conduit des [illegible] et à celle des Souwaroff si l'on a des soldats de tem-

ment personne n'a été blessé. Quant aux canons rayés établis à Arau, sous la direction de M. le colonel Muller, d'après le système français, ils ont jusqu'ici donné de très bons résultats. Ce sont des pièces de 4 et de 12 livres. Les essais continuent.

On lit dans le *Mechanics' Magazine :*

« Le gouvernement a reçu les plaintes les plus amères des officiers d'artillerie, relativement à l'imperfection des canons Armstrong dans la dernière campagne de Chine. Il a été reconnu que, d'après la nature délicate de la composition des gargousses, la plupart sont devenues hors d'usage, soit dans le transport, soit par l'action du climat de la Chine. En outre, les boulets sont détruits par l'action galvanique des métaux composés, le fer et le plomb, qui entrent dans leur fabrication. Quant à ceux qui paraissent en bon état, on les trouve surtout dangereux pour nos propres tirailleurs, le plomb se séparant du fer aussitôt que le boulet sort du canon. On a aussi reconnu que la portée variait d'une manière extraordinaire; enfin on mentionne que les culasses de deux canons ont fait explosion au premier coup, et ont mis ces deux pièces hors de combat. »

Tessin. — La ville de Lugano ayant été choisie pour la fête des officiers de l'année prochaine, et une plaisanterie ayant été faite, à ce sujet, par quelques officiers de cette ville contre Locarno, qui avait demandé la même faveur, il s'en est suivi une discussion et une résolution des plus regrettables. — Une quarantaine d'officiers auraient déposé leur démission entre les mains du département militaire.

France. — Un pont de bateaux d'un nouveau système a été jeté, il y a quelques jours, sur la Seine, à Paris, à la hauteur du pont d'Iéna. L'Empereur et quantité d'officiers de toutes armes et de tous grades assistaient à cette opération, qui était dirigée par M. le général Forgeot, commandant d'artillerie de la garde impériale. L'exécution était confiée aux pontonniers de la garde, qui étaient venus exprès de Saint-Cloud, où le corps est stationné; ils étaient secondés par une section du régiment d'artillerie à cheval de la garde, appartenant aux batteries casernées au quartier de l'Ecole-Militaire.

Les nouveaux bateaux dont il s'agit sont de fer battu au lieu d'être de bois; ils se composent de trois parties qui se démontent et se remontent avec beaucoup de promptitude et de facilité: le corps du bateau, l'avant et l'arrière. Ces trois parties étant réunies, le bateau présente une longueur de 10 mètres environ. Une fois démonté, il est d'un transport commode et se place sur des voitures construites exprès pour ses dimensions et sa forme. Le tablier qui le recouvre, lorsqu'il est établi, ressemble à celui des ponts de bateaux ordinaires. L'essai fait a parfaitement réussi; 40 mètres de pont, formés par quatre bateaux, ont été jetés en quelques instants sur le fleuve. Une quantité considérable de spectateurs suivait avec un curieux intérêt cette opération du haut des ponts et des quais de la Seine.

Dans sa séance du 21 novembre 1860, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Mercanton*, Jean-Samuel-Frédéric, à Riez, commandant du bataillon d'élite du 3e arrond.; — *Perrin*, Daniel, à Payerne, capitaine de la compagnie de carabiniers no 1 de réserve, arrond. 1 et 2; — *Turel*, Jules, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers no 6 d'élite dans le 6e arrond. — Le 30 dit, MM. *Long*, Ernest, médecin militaire adjoint avec rang de 1er sous-lieutenant; — *Magnenat*, Georges, à Vaulion, capitaine de chasseurs de droite dans le 5e arrond.; — *Bezençon*, Louis-Félix, à Goumœns, capitaine de mousquetaires no 4 d'élite du 5e arrond.; — *Grandjean*, David-Frédéric, à Juriens, lieutenant de chasseurs de droite no 1 de réserve dans le 3e arrond.; — *Groux*, Louis-Jules, à Lausanne, major du bataillon d'élite du 3e arrond.; — *Chuard*, Jean-Louis, à Corcelles, major du bataillon d'élite du 8e arrond.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, quai des Augustins, 27, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

SUPPLÉMENT au N° 24 de la REVUE MILITAIRE SUISSE

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION DE 1859.

(Suite et fin.[1]*)*

Bellinzone. Des études ont aussi été faites sur ce point par des officiers de l'état-major du génie, en ce qui concerne l'agrandissement et l'amélioration des ouvrages existants. On a, en outre, fait acquisition du matériel pour un pont à chevalets, long de 300 pieds, destiné au passage du Tessin; ce matériel a été emmagasiné à Bellinzone. Des magasins ont été établis dans les redoutes, et sur la rive du Tessin, entre Carasso et Gorduno, il a été construit une route pour rendre les deux rives du Tessin praticables à nos troupes et gagner pour l'artillerie quelques bonnes positions qui dominent le débouché de la vallée de la Moesa.

St-Maurice. Il a aussi été assidûment travaillé à St-Maurice, notamment aux limites qui se trouvent sur la rive droite du Rhône, qui couvre les abords de St-Maurice du côté du lac de Genève et empêchent de les tourner.

Les études furent activement poursuivies en vue de la fortification des hauteurs, à gauche et à droite, pour l'établissement d'un système de défense conséquent et continu.

Sur la route du Simplon, il a été élevé près de Gondo quelques fortifications propres à barrer le passage, en permettant à un petit nombre de défenseurs d'arrêter facilement un ennemi de beaucoup supérieur.

VII. MISSIONS ET COMMISSIONS.

Comme la mise sur pied mettait fortement à réquisition les officiers fédéraux, les commissions spéciales n'ont pu vaquer dans la mesure ordinaire aux branches et affaires qui leur étaient confiées. Néanmoins la commission d'artillerie, indépendamment de questions spéciales sur les tables de tir, les étoupilles Breithaupt, l'organisation des batteries à fusées, etc., s'est notamment occupée de l'introduction de canons rayés, et il a été établi une machine pour rayer les canons. Les essais n'ont pas encore amené des résultats positifs, mais l'on ne cesse de vouer l'attention à cette affaire, et nous espérons pouvoir vous soumettre prochainement des propositions à ce sujet. La commission pour la révision de l'administration n'a pu être réunie, attendu qu'on a voulu recueillir et utiliser nombre d'expériences résultant du rassemblement de troupes de cette année.

Nous croyons devoir encore mentionner ici que, par suite de nombreuses réclamations au sujet de la transformation des armes à l'atelier de Zofingue, nous avons jugé à propos d'établir une commission spéciale d'examen et de surveillance. Nous avons désigné, pour en faire partie, MM. le lieutenant-colonel Noblet à Genève, Müller à Aarau, et le major d'état-major Vonmatt à Lucerne. Ces messieurs ont immédiatement pris la chose en main et la suite a prouvé que cette mesure se justifiait parfaitement.

VIII. PENSIONS.

La révision de détail a aussi eu lieu dans le courant de cette année et bien que la commission n'ait, par différents motifs, pu se réunir que le 4 janvier 1860, nous ferons suivre ici le résumé de son compte-rendu, cet objet rentrant en tout cas dans l'exercice dernier.

La révision générale de 1858 a fait voir que les contrôles des pensionnés ne sont

[1] Voir notre numéro 22.

pas tenus dans les cantons avec le soin voulu et qu'une révision annuelle est d'autant plus nécessaire que sans cela il est impossible de contrôler exactement les mutations. En conséquence, notre Département militaire a adressé en date du 4 novembre aux cantons les questions suivantes :

1. Est-ce que les ayants-droit à des pensions fédérales vivent encore?
2. Est-ce que des veuves pensionnées se sont remariées?
3. Est-ce que la position de fortune et les moyens d'existence se sont améliorés ou amoindris?

Se fondant sur les réponses parvenues de la part des cantons, la commission des pensions fit ses propositions en conséquence.

Nous pouvons nous résumer en peu de mots sur les mutations qui ont eu lieu par suite de cette révision. Quelques pensionnés ont été éliminés comme n'étant plus en âge de toucher une pension; quelques-uns ont reçu une augmentation et la pension a été entièrement retirée à d'autres. Il a été traité 13 nouvelles demandes de pensions et en indemnité. De ce nombre 7 ont reçu des indemnités une fois pour toutes; 3 pensions ordinaires ont été accordées, 3 refusées.

L'état des pensionnés est d'ailleurs demeuré le même et le compte d'état indiquera la somme qui leur a été délivrée.

IX. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Cette année aussi l'état-major judiciaire a été peu occupé. Il n'y a eu qu'un seul cas déféré au Tribunal militaire, et cela à la huitième division dans le canton du Tessin, où deux soldats des Grisons étaient accusés d'avoir, par imprudence, causé la mort d'une fille. Ils ont toutefois été acquittés et nous avons fait remettre au père de la fille une indemnité de fr. 1200.

Deux cas de vol qui n'ont été découverts qu'après le licenciement des corps ont été renvoyés aux tribunaux militaires des cantons respectifs.

Nous avons punis par 20 jours d'arrêt forcés deux soldats pour cause d'insubordination grave envers un officier.

X. APPENDICE CONCERNANT LA COMPTABILITÉ.

La récapitulation des recettes et des dépenses de l'administration militaire et la comparaison avec le budget et les crédits spéciaux par vous alloués, présentent les résultats suivants :

Les recettes étaient portées aux budgets sous chiffre 22 B, à		Fr. 147,000	—
D'après le compte de l'Etat, les recettes effectives se sont élevées à		» 892,525	86
Ainsi en tout, plus que le budget		Fr. 745,525	86
Il est rentré en sus :			
b) par vente de règlements et formules		» 13,312	24
B. Il n'était prévu au budget aucune recette.			
c) Pour feuilles de l'Atlas suisse		» 102	20
d) Bonification pour fourrage livré aux écoles à Thoune, en regard du chiffre 17 des dépenses		» 20,367	32
Ce surplus provient des prix élevés du foin et de l'approvisionnement plus fort qu'il n'était prévu au budget; et balance les dépenses.			
Ainsi en sus		fr. 33,781	76
Recettes en moins, de ce qui était prévu au budget :			
a) Pour louage des chevaux de selle de la Confédération	Fr. 140 50		
Transports	Fr. 140 50	33,781	76

Reports	Fr. 140 50		33,781 76
e) De la vente de matériel de guerre .	» 15,899 10		
f) Divers	» 4,640 33		
		Fr.	20,679 93
		Fr.	13,101 83
Les dépenses étaient budgetées à		»	2,020,659 —
Plus les crédits subsidiairement alloués :			
Pour traitement du contrôleur des poudres		»	1,600 —
Rassemblement de troupes à Aarberg		»	30,000 —
Montant en sus		»	3,188 71
Ecole d'instructeurs d'infanterie à Bâle		»	1,103 35
Reconnaissances par des officiers fédéraux		»	384 70
Instruction du commissariat		»	697 75
Cours pour le service de santé		»	1,500 —
Entretien des chevaux de la Confédération		»	10,000 —
Magasin de fourrage à Thoune		»	15,000 —
Travaux trigonométriques		»	3,000 —
		Fr.	2,087,133 51
Achat de matériel de guerre		»	400,000 —
Frais d'impression		»	7,708 60
Règlements d'infanterie		»	8,800 —
Transformation de fusils		»	500,000 —
Prix d'honneur au tir fédéral		»	1,325 —
Compte du capital des chevaux		»	650 —
Projectiles coniques		»	10,000 —
		Fr.	3,015,617 11
D'après le compte de l'Etat les dépenses effectives comportent		»	2,636,052 41
Ainsi en somme moins que le total des crédits alloués . . .		Fr.	379,564 70

Cette différence se constate comme suit :

Le budget a été outrepassé aux rubriques suivantes :

c) 5. Ecoles de recrues du génie	Fr.	7,239 29
Par suite de plus grand nombre de recrues et de l'extension de l'instruction.		
e) Cavalerie	Fr.	5,306 45
Les cours de remonte sont compris dans les frais.		
d) Carabiniers	»	719,08
Augmentation fortuite de la troupe.		
6. Cours de répétition; *e)* cavalerie	»	33,564 24
L'excédant de frais de fourrages et les dépenses pour les cours de répétition au rassemblement de troupes justifient ce surcroit comparativement au budget.		
7. Réserve fédérale.		
b) Artillerie.	»	6,670 67
Les cours de répétition de l'artillerie de position à Luziensteig, le transport de Bâle, Arau et Zurich au dit lieu et retour, de la troupe et du matériel étaient entièrement imprévus.		
11. Cours pour le service de santé	»	1,202 52
Les cours à Thoune avaient un effectif un peu plus fort, et celui de Fribourg n'a été ajouté que plus tard.		
13. Inspections d'infanterie	»	5,928 60
Il a été déployé une plus grande activité à cet égard.		
Transport	Fr.	60,630 85

Report	Fr.	60,630 85
16. Entretien des chevaux de la Confédération	»	15,883 79
17. Magasin de fourrage à Thoune	»	5,367 32
Pour les deux rubriques, l'excédant provient de la cherté du foin et de l'avoine; toutefois il y a compensation dans les recettes correspondantes.		
e) 1. Entretien du matériel de guerre	»	443 49
Dépenses en sus fortuites.		
Magasins	»	373 30
Comme ci-dessus.		
8. Acquisition, — fusil de chasseur	»	97,264 52
Dépenses ordinaires d'après le rapport.		
Règlement d'exercice pour l'infanterie	»	87 61
	Fr.	180.050 88

Par contre les postes suivants sont inférieurs aux prévisions du budget.

a) II. Administration du matériel	Fr.	315 —
IV. » » du personnel	»	803 45
V. Intendant des poudres	»	39 35
c) I. Instructeur des armes spéciales	»	1,200 —
2. *b)* Personnel d'instruction du génie	»	163 30
c) Artillerie	»	1,481 30
d) Cavalerie	»	6,528 —
Places non pourvues des aides instructeurs.		
e) Carabiniers	»	1,335 90
g) Instructeurs pour le service sanitaire	»	720 20
3. Ecole centrale	»	178 87
4. Rassemblement de troupes à Aarberg	»	12,008 04
5. *b)* Ecole de recrues d'artillerie	»	7,922 51
Non employé.		
6. Cours de répétition.		
a) Génie	»	1,593 53
b) Artillerie	»	24,300 69
d) Carabiniers	»	11,188 87
7. Réserve fédérale, génie	»	1,758 66
c) Cavalerie	»	4,529 15
d) Carabiniers	»	6,506 18
12. Inspection du service de santé	»	500 —
14. Indemnités de rations de fourrage	»	627 50
15. Subsides pour le perfectionnement d'officiers	»	1,500 20
d) Travaux trigonométriques, non employé	»	2,000 —
e) 2. Achat de matériel de guerre, non employé	»	2,979 04
3. Compléments aux ambulances	»	339 10
5. Plans et ouvrages	»	45 90
6. Modèles	»	485 30
7. Matériel de guerre pour les cantons	»	3,716 92
f) 1. u. 2. Fortifications	»	5,086 20
g) 1. Missions et commissions	»	1,473 70
2. Essais d'armes à feu	»	1,188 81
h) Frais d'impressions	»	1,173 62
i) Frais de justice	»	1,771 67
Transformation de fusils	»	449,079 31
Projectiles coniques	»	1,236 60
	Fr.	555,776 87

Récapitulation.

Moins dépensé que prévu au budget	Fr.	555,776 87
Dont à déduire les dépenses en sus.	»	180,050 88
Restant du crédit non employé	Fr.	375,725 99

CORRESPONDANCE

La Sarraz, 27 octobre 1860.

Monsieur le Rédacteur,

La *Revue militaire* du 19 octobre, en s'occupant de ma brochure : *La guerre défensive en Suisse*, la combat au moyen de citations tronquées et d'interprétations forcées (1). Veuillez me permettre quelques mots de réponse.

Vous m'accusez de *recommander la défiance et la haine contre la France* parce que Napléon III *n'a pas voulu nous donner* le Chablais et le Faucigny. La Suisse a mille bonnes raisons, selon moi, pour se défier de la politique à double face et des tendances envahissantes du bonapartisme, mais il n'y a pas un mot dans ma brochure qui recommande la rancune contre la France (2); le contraire y est même en toutes lettres à la page 23 (3). Quant à la Savoie du nord, aucun Suisse, que je sache, n'a prétendu la recevoir *en don* d'un souverain qui ne la possédait à aucun titre légitime; le seul fait qui demeure est que l'annexion de la Savoie à l'Empire français a eu lieu en violation des droits de la Suisse, et qu'elle menace notre sécurité (4).

Vous appuyant ensuite, Monsieur, sur ce que, d'après moi, les compagnies franches devront s'organiser secrètement, c'est-à-dire sans bruit, sur les derrières d'une armée envahissante, vous me conseillez de *faire mon deuil* de ces formations, car, dites-vous, les généraux français, *avertis d'avance* par ma brochure, ne laisseront derrière eux ni armes ni munitions. Cette objection venant d'un journal militaire n'est pas sérieuse. Est-il possible, en effet, de faire accroire à un lecteur militaire et intelligent qu'on désarme une population en quelques heures ou en quelques jours, et qu'un général ennemi n'aura qu'à souffler sur le pays où il s'avance pour priver de leurs armes les patriotes décidés à les garder et à s'en servir (5).

L'histoire des guerres d'Espagne, des Calabres, de la Vendée, du Tyrol, de nos petits cantons, de l'Algérie enfin, est là d'ailleurs pour rappeler la durée et les succès de la guerre de partisans contre des armées françaises, non moins que l'impossibilité où celles-ci se sont trouvées de désarmer leurs adversaires (6). Je ne fais donc point mon deuil de la formation de corps de partisans sur les derrières d'un envahisseur français ou autre, et ma brochure, parvînt-elle aux généraux ennemis, ne pourrait avoir pour pire effet que d'accroître leurs inquiétudes et de les obliger à laisser derrière eux des forces assez nombreuses pour protéger avec quelque efficacité leurs communications.

Il est vrai, Monsieur, que vos restrictions une fois faites sur la publicité que je me suis permise, vous voulez bien m'apprendre *en grand secret*, ainsi qu'à d'autres de vos lecteurs n'ayant pas plus que moi l'avantage de participer aux confidences de *nos autorités*, que ma brochure n'a pas pris ces dernières au dépourvu. Tant mieux; je n'ai jamais songé à réclamer un brevet d'invention, et je ne serai point jaloux, soyez-en sûr, si d'autres m'ont précédé dans les préparatifs d'une bonne guerre insurrectionnelle contre un ennemi extérieur.

Vous paraissez trouver mauvais, Monsieur, que je recommande aux partisans de ne point engager de luttes dans des endroits habités, afin de ne pas fournir un prétexte plausible à l'incendie et au saccage. Ce scrupule vous semble aussi puéril que *d'autres du même genre;* les bâtiments, les caisses publiques et privées, les équipages, les veuves et les orphelins, il n'y a point lieu, selon vous, de s'en préoccuper ni de les ménager une fois la guerre engagée. Permettez-moi de ne point me ranger

à cette opinion et de persister à penser qu'un général, un officier ou même un partisan qui prétexterait des nécessités de la guerre pour traiter ses compatriotes en vaincus et sa patrie en pays conquis, manquerait à la fois à ses devoirs de militaire et à ses devoirs de citoyen (7).

En vous priant, Monsieur le Rédacteur, de bien vouloir insérer cette lettre dans la *Revue militaire*, j'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération,

Votre très humble serviteur.

Aymon DE GINGINS LA SARRAZ.

(1) M. de G... commet dès l'entrée une erreur qui seule peut nous expliquer le ton des arguments qui suivent. Il se trompe étrangement, nous devons le lui déclarer, en nous attribuant l'intention d'avoir voulu *combattre* sa brochure. Nous n'aurions vraiment pas pris un tel souci, car par ses contradictions elle se combat suffisamment elle-même. Nous avons eu pour principal but, en nous occupant de cet écrit, de faire acte de complaisance envers l'auteur, qui avait daigné nous le transmettre avec demande d'une mention; et nous étions loin de supposer que la libre appréciation que nous en ferions deviendrait un prétexte d'oiseuses discussions imposées à nos colonnes. A bien plus forte raison n'a-t-il pu entrer dans notre pensée d'user d'interprétations forcées et de citations tronquées, ainsi que M. de G... nous en accuse fort gratuitement.

(2) Que nos lecteurs veuillent bien, dans leur impartialité, juger du poids de l'assertion ci-dessus en la comparant aux passages suivants de la brochure :

« Les événements du commencement de ce siècle et l'histoire de tous les jours depuis quelques années sont là pour prouver que le régime impérial en France est » un despotisme pur, qui, en excitant et flattant avec habileté les goûts de domination et les instincts belliqueux du peuple français, réussit à le consoler de la perte » de toutes ses libertés à l'intérieur par la pression, la guerre et la conquête au » dehors. Un semblable état de choses est une menace permanente pour la paix de » l'Europe et pour l'indépendance des nations moins fortes et moins compactes que » la France; la neutralité suisse, en particulier, peut être violée d'un moment à l'autre; car elle oppose un gênant obstacle aux nécessités gouvernementales et dynastiques du bonapartisme.

. . . . . .

» L'Empereur Napoléon III proteste, il est vrai, contre les projets ambitieux que » l'Europe unanime lui attribue, mais les faits, toujours plus certains et plus éloquents que de vains mots, s'accumulent pour contredire ses assurances pacifiques » et pour faire de plus en plus justice de la fameuse devise : *l'Empire c'est la paix*.

» N'oublions pas que l'annexion de la Savoie à l'Empire français a eu lieu au mépris des droits les plus évidents de la Suisse, et en contradiction avec les promesses formelles de l'Empereur.....

» N'oublions pas non plus l'esprit de chicane qu'a montré ces derniers temps la » diplomatie française à l'égard de la Confédération, et sachons voir un symptôme » de mauvais vouloir dans des réclamations qui autrement ne seraient que ridicules. »

Ou les mots n'ont pas pour M. de G... la valeur qu'ils ont pour tout le monde, ou il est impossible de ne pas voir la recommandation d'une sainte rancune dans ses *n'oublions pas*, et dans ses *sachons voir*, etc....

(3) Nous n'avons rien trouvé à la page 23 qui *recommande* d'une manière explicite le contraire de la rancune et de la défiance contre la France; et cela y fût-il, que ce ne serait qu'un non-sens en regard des lignes citées plus haut. Dire que la Suisse est animée d'une *bienveillance* égale pour tous ses voisins n'est pas dire grand chose, car le contraire serait tout simplement ridicule, et nos grands voisins savent assez qu'ils peuvent plus facilement se passer de notre *bienveillance* que nous de la leur. — Il est vrai que M. de G... se tire d'embarras en distinguant entre la France et le bonapartisme. Sans doute, nous croyons que la nature même du gouvernement que se donne la grande nation, notre voisine, influe trop souvent sur les appréciations que maintes gens font de sa politique extérieure, et que tels actes vivement blamés parce qu'ils émanent du *bonapartisme*, le seraient infiniment moins s'ils provenaient du *légitimisme* ou de *l'orléanisme*. Quant à nous, qui estimons n'avoir point à intervenir dans les luttes intestines de la politique française, nous ne voyons aucune utilité à faire le bilan de ses partis, et nous prendrons la liberté de considérer le gouvernement des Tuileries, jusqu'à preuve contraire, comme l'organe légal et le représentant légitime de la nation. Il faudrait d'ailleurs être aveuglé par d'étranges illusions pour ne point reconnaître que dans le cas particulier de l'annexion de la Savoie à l'Empire, ce gouvernement a l'appui de l'immense majorité des populations.

A aucun point de vue nous ne saurions donc admettre la subtile démarcation que M. de G... cherche à établir entre une prétendue France opprimée et un bonapartisme ne se maintenant au pouvoir que par la pression, la conquête, etc.

Au reste, ces exagérations, si passionnées quelles soient, n'ont plus lieu d'étonner dès qu'on a lu les lignes de la brochure (page 4), où M. de G... appelle Napoléon Ier un *fléau de l'humanité*. Quand on parle sur ce ton du plus beau génie des temps moderne, du grand homme qui a si puissamment contribué à régénérer l'Europe, et dont la Suisse et le canton de Vaud en particulier ont eu bien plus à se louer qu'à se plaindre, on peut en effet se gêner moins encore à l'endroit de sa descendance. Sous tous les régimes il y aura des gens qui ne verront les faits qu'au travers du prisme des préjugés.

(4) Nous ne voyons pas la nécessité de reprendre ici une controverse qui remplit depuis plusieurs mois tous les journaux de la Suisse. Si M. de G... tient quelque compte de la notoriété publique, il aura pu se convaincre que ses tranchantes affirmations ont par le monde de nombreux contradicteurs.

(5) Qui donc a parlé de la possibilité de désarmer nos populations en quelques heures et en soufflant dessus? Où M. de G... a-t-il lu choses semblables? Et quelle portée peut avoir auprès de gens sérieux une argumentation basée sur de telles rêveries? Nous avons simplement dit et nous croyons encore qu'il serait plus facile et plus prudent de ne point attendre que l'ennemi eût pris possession du pays pour y former des corps de partisans. Au reste, nous n'insisterons pas sur ce point, car il est de la nature même des guérillas de se former et d'agir suivant les circonstances du moment, et il serait difficile de s'entendre sur des règles fixes à cet égard. Mais du moment qu'il s'agit d'une *organisation*, on conviendra qu'il serait en tout cas plus sûr d'y procéder en avant de l'ennemi, où tout est en notre pouvoir, plutôt que sur ses derrières, où tout est incertitude. Il va bien sans dire qu'une fois organisés et munis de leurs instructions générales les partisans doivent avoir la liberté la plus entière de mouvements.

(6) Nous sommes aussi du même avis, mais ces exemples généraux ne prouvent rien quant au prétendu avantage d'une organisation de partisans sur les derrières plutôt que sur les devants de l'ennemi. Nous ne sachions pas que dans aucune de ces guerres les partisans aient attendu que les Français fussent dans le cœur du pays pour se former secrètement en corps, ni qu'on ait publié des brochures pour leur recommander cette organisation secrète.

(7) Ici M. de G... se bat de nouveau contre des moulins à vent. Nul, à notre connaissance, n'a prétendu traiter ses concitoyens en vaincus et sa patrie en pays conquis. Chaque citoyen suisse est au contraire persuadé que, grâce aux sentiments patriotiques de toutes les classes de nos populations, l'armée verrait affluer vers elle des offres spontanées et des preuves de dévouement qui dispenseraient ses chefs, dans la plupart des cas, de recourir aux réquisitions forcées prévues par les lois et règlements.

Mais si M. de G... a la conviction (page 23 de la brochure) que la Suisse *ne reculera devant* AUCUNE EXTRÉMITÉ *ni aucun sacrifice* pour défendre son indépendance, si, pour cela, il veut faire *une bonne guerre insurrectionnelle*, peut-il vouloir sérieusement ménager les bâtiments et les équipages? Croit-il réellement que quand sa bonne guerre insurrectionnelle harcèlera de tous côtés l'ennemi, celui-ci sera assez bonhomme pour ménager à son tour nos équipages, nos maisons, nos caisses? Et, dans un aussi fragile espoir, vaudrait-il la peine de négliger les avantages tactiques de villes et villages favorablement situés pour la résistance? Faudrait-il se priver de ressources qui, si elles ne sont pas employées par nous et pour nous, le seraient certainement contre nous? Mieux vaudrait en vérité rester dans son lit que de faire la guerre de cette façon, et nous sommes bien sûr que ce n'est pas ainsi que M. de G... entend sa défense énergique.

Nous ne voyons, en résumé, que deux modes de guerre pour la Suisse.

Ou qu'on laisse agir l'armée fédérale seule, en la renforçant par ci par là de quelques landwehr locales en uniforme. Dans ce cas, c'est la lutte courtoise; le pays et tous les non-combattants restent sous la sauvegarde ordinaire du droit des gens.

Ou qu'on fasse une levée en masse de tous les hommes valides et qu'on double ainsi l'armée régulière d'une autre armée opérant plus ou moins en partisans. L'action sera plus énergique, il est vrai; mais c'est la guerre insurrectionnelle, c'est-à-dire un sens-dessus-dessous général en dehors des lois usuelles de la guerre régulière, et dans lequel, de représailles en représailles, chacun de nous serait amené par la force même des choses à suivre l'excellent conseil de M. de G... de ne *reculer devant* AUCUNE EXTRÉMITÉ *ni aucun sacrifice* (page 23 de la brochure). Toute la question serait donc de savoir où devraient s'arrêter les extrêmités et les sacrifices de

M. de G... pour faire place aux ménagements qui constituent ces devoirs de citoy qu'il daigne nous rappeler. Serait-ce en-deçà ou au-delà de telle bicoque, de te église, de tel chariot, de tel attelage dont l'armée aurait besoin?

Nous laissons volontiers à de plus experts que nous en distinctions délicates, soin d'une classification aussi ardue.

TABLEAU DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

de la Société militaire fédérale.

N° d'ordre.	Lieu de réunion.	Date.		Président.
I.	Winterthour.	24 novembre	1833.	Lieutenant-colonel Sulzer.
II.	Frauenfeld.	5 mai	1834.	Colonel fédéral Weiss.
III.	Zurich.	29 juin	1835.	Colonel fédéral R. Brändlin.
IV.	Zofingue.	6 juin	1836.	Lieut.-colonel F. Frey-Hérosée.
V.	Berne.	26 juin	1837.	Colonel fédéral Zimmerli.
VI.	Schaffouse.	11 juin	1838.	Lieutenant-colonel von Verten.
VII.	Rapperschwyl.	21 août	1839.	Colonel fédéral Gmür.
VIII.	Lucerne.	27 juillet	1840.	Lieutenant-colonel Rüttimann.
IX.	Aarau.	22 juillet	1841.	Lieut.-colonel F. Frey-Hérosée.
X.	Langenthal.	1 août	1842.	Major Albert Kurz.
XI.	Glaris.	26 mai	1843.	Lieut.-colonel Melchior Blumer.
XII.	Lausanne.	17 juin	1844.	Colonel L. Frossard.
XIII.	Winterthour.	21 juin	1846.	Lieut.-colonel C.-H. Brunner.
XIV.	Coire.	16 juillet	1847.	Général P.-L. v. Donats.
XV.	Soleure.	29 mai	1848.	Commandant Vivis.
XVI.	Lucerne.	13 mai	1850.	Colonel Villiger.
XVII.	Bâle.	26 mai	1851.	Colonel fédéral J.-J. Stehlin.
XVIII.	Neuchâtel.	7 juin	1852.	Commandant J. Philippin.
XIX.	St-Gall.	30 mai	1853.	Lieutenant-colonel Adolphe Næf
XX.	Baden.	29 mai	1854.	Colonel fédéral F. Siegfried.
XXI.	Liestal.	6 août	1855.	Commandant P. Brüderlin.
XXII.	Schwytz.	16 juin	1856.	Commandant X. Auf der Mauer
XXIII.	Zurich.	15 juin	1857.	Colonel fédéral Hans Ott.
XXIV.	Lausanne.	26 juillet	1858.	Colonel fédéral Ch. Veillon.
XXV.	Schaffouse.	5 septembre	1859.	Commandant G. Rauschenbach.
XXVI.	Genève.	6 août	1860.	Général G.-H. Dufour.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

Altenburg
BRUGG
Bachthal
AAR FL.
Reutenenhof
KÖNIGSFELDEN
Wind
Wald
Hilfsbahn
Tann
Im Kreuzeg
Oberburg
Die Reuss
Gebenstorf
Horn
Ebne
Jonkübel
Lindhof
Ilwdscht
Kreuzeg
Allmend
Ober Eich
Mellinger Feld
Tägerig
Bolz
Lichhof
Agerten
Die Reuss
Kirche mit Kirchhof
Kirche
Kapelle
Mühle
Chaussée 1ter Classe
" " 2ter "
" " 3ter "
Gemeinde Weg
Fussweg
Fähre

u

Stanford University Libraries
3 6105 013 151 225

U
2
R49
v.5
1860

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.